



# Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015

TROUVER SES MARQUES



# **Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015**

TROUVER SES MARQUES

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou celles de l'Union européenne.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE/Union européenne (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>

ISBN 978-92-64-23378-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-23379-9 (PDF)

Union européenne :

Numéro de catalogue

DR-04-15-218-FR-C (imprimé)

DR-04-15-218-FR-N (PDF)

ISBN 978-92-79-46652-6 (imprimé)

ISBN 978-92-79-46650-2 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © Shutterstock/megainarmy © Adam Gault/Digital Vision/Getty Images.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE/Union européenne 2015

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Avant-propos

Cette publication présente la première grande comparaison internationale sur les résultats des immigrés et de leurs enfants entre tous les pays de l'Union européenne (UE) et de l'OCDE. Elle est le fruit d'une coopération entre la Commission européenne (DG Migration et Affaires intérieures) et la Division des migrations internationales de l'OCDE, en vue d'un suivi régulier d'indicateurs comparables de l'intégration dans les pays de l'UE et de l'OCDE. Ce rapport a été produit avec l'assistance financière de l'Union européenne.

Cette publication s'appuie sur un premier ensemble d'indicateurs présentés en 2012 pour les pays de l'OCDE dans la publication de l'OCDE « Trouver ses marques », et sur les données et informations rassemblées au cours des travaux réalisés par la Division des migrations internationales sur les questions d'intégration. Elle a aussi bénéficié de données fournies par Eurostat et de requêtes statistiques spécifiques faites aux pays de l'UE et de l'OCDE. Cette publication n'aurait pas vu le jour sans le soutien des Délégués du Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE qui ont apporté leur précieux concours dans la collecte de données pour ce rapport.

Le chapitre 1 passe en revue les questions étudiées et les principaux résultats. Les chapitres 2 à 4 présentent les informations contextuelles sur les populations immigrées. Des comparaisons sociodémographiques avec les personnes nées dans le pays sont effectuées dans le chapitre 2 tandis que le chapitre 3 met en évidence des facteurs spécifiques aux populations immigrées, tels que le motif de la migration, le pays d'origine, et la durée de résidence. Le chapitre 4 fournit des informations sur la composition des ménages immigrés et la compare avec celle des ménages nés dans le pays.

Le contexte étant défini dans les chapitres 2 à 4, la publication examine ensuite les résultats des immigrés et de leurs enfants au travers d'indicateurs d'intégration. Le chapitre 5 étudie des indicateurs-clés concernant la participation des immigrés au marché du travail, une composante importante de leur intégration à la population active. Le chapitre 6 porte sur un autre aspect de l'intégration sur le marché du travail – à savoir la qualité des emplois occupés par les immigrés. Le chapitre 7 traite des questions d'éducation et de formation des immigrés adultes. Les chapitres 8 à 10 examinent l'inclusion sociale sous divers angles : revenu des ménages dans le chapitre 8, logement au chapitre 9, et santé et accès aux soins dans le chapitre 10. Le chapitre 11 porte sur l'engagement civique et le chapitre 12 sur les aspects mesurables de la cohésion sociale, à savoir les discriminations et l'opinion des sociétés d'accueil vis-à-vis de l'immigration.

Cette publication comprend également deux chapitres spéciaux. Le chapitre 13 s'intéresse aux jeunes issus de l'immigration et le chapitre 14 aux ressortissants de pays tiers (les citoyens de pays non membres de l'UE vivant dans un pays de l'UE) et examine les résultats à l'aune des « indicateurs de Saragosse » de l'intégration.

*Cette publication a été rédigée par Yves Breem et Cécile Thoreau sous la supervision de Thomas Liebig. Rachele Poggi a fourni le soutien statistique. La publication a aussi bénéficié des contributions de Jeffrey Mo, Jan Saver et Anne-Mareike Vanselow. Ken Kincaid a effectué le travail éditorial, et Marlène Mohier et Sylviane Yvron ont apporté leur soutien pour la publication de cet ouvrage.*

*Des commentaires utiles ont été reçus de la part de Jean-Christophe Dumont, Mark Pearson et Stefano Scarpetta (OCDE) ainsi que de Simona Ardovino, Laurent Aujean, Jan Saver et Eva Schulz (DG Migration et Affaires intérieures), ainsi que de plusieurs agents d'autres unités de cette DG, de la DG Emploi, et d'Eurostat.*

## Table des matières

<b>Éditorial</b> .....	9
<b>Résumé</b> .....	11
<b>Chapitre 1. Introduction et vue d'ensemble</b> .....	15
1.1. Les informations sur l'intégration des immigrants et de leurs enfants sont essentielles pour avoir un débat politique de qualité .....	15
1.2. Compiler des indicateurs au niveau international est difficile mais utile . . . .	18
1.3. Résultats transversaux sur l'intégration des immigrants et de leurs enfants . . .	21
1.4. Classification des pays de destination des migrants .....	28
Notes, sources et pour en savoir plus .....	34
<b>Chapitre 2. Caractéristiques sociodémographiques de la population immigrée</b> .....	41
Principaux résultats .....	43
2.1. Taille de la population immigrée et part résidant dans une zone densément peuplée .....	44
2.2. Composition par sexe et âge .....	46
2.3. Fécondité et endogamie des couples .....	48
Limites de la mesure .....	50
Notes, sources et pour en savoir plus .....	52
Annexe 2.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	55
<b>Chapitre 3. Caractéristiques spécifiques à la population immigrée</b> .....	57
Principaux résultats .....	59
3.1. Composition des flux d'entrée par catégorie de migration .....	60
3.2. Durée de séjour, région d'origine et nationalité .....	62
3.3. Langues d'origine et langues habituellement parlées à la maison .....	66
Limites de la mesure .....	68
Notes, sources et pour en savoir plus .....	69
Annexe 3.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	71
<b>Chapitre 4. Caractéristiques des ménages immigrés</b> .....	75
Principaux résultats .....	77
4.1. Définition et taille des ménages immigrés .....	78
4.2. Composition des ménages immigrés .....	80
Limites de la mesure .....	82
Notes, sources et pour en savoir plus .....	82

<b>Chapitre 5. Résultats des immigrés sur le marché du travail</b> .....	85
Principaux résultats .....	87
5.1. Emploi et activité .....	88
5.2. Chômage .....	94
5.3. Risques d'exclusion du marché du travail .....	98
Limites de la mesure .....	100
Notes, sources et pour en savoir plus .....	101
Annexe 5.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	103
<b>Chapitre 6. Qualité de l'emploi des immigrés</b> .....	113
Principaux résultats .....	115
6.1. Type de contrats .....	116
6.2. Temps de travail .....	118
6.3. Niveau de qualification des emplois .....	120
6.4. Déclassement .....	122
6.5. Travail indépendant .....	124
6.6. Emploi dans le secteur des services publics .....	126
Limites de la mesure .....	128
Notes, sources et pour en savoir plus .....	129
Annexe 6.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	131
<b>Chapitre 7. Compétences cognitives et formation des adultes immigrés</b> .....	135
Principaux résultats .....	137
7.1. Niveau d'études atteint .....	138
7.2. Littératie des adultes .....	140
7.3. Accès à la formation pour adultes .....	144
7.4. Accès à la formation pour adultes liée à l'emploi .....	146
Limites de la mesure .....	148
Notes, sources et pour en savoir plus .....	149
Annexe 7.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	151
<b>Chapitre 8. Revenus des ménages immigrés</b> .....	165
Principaux résultats .....	167
8.1. Distribution du revenu des ménages .....	168
8.2. Pauvreté .....	170
8.3. Travailleurs pauvres .....	172
8.4. Exclusion financière .....	174
Limites de la mesure .....	176
Notes, sources et pour en savoir plus .....	177
Annexe 8.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	179
<b>Chapitre 9. Le logement des immigrés</b> .....	181
Principaux résultats .....	183
9.1. Mode d'occupation des logements .....	184
9.2. Surpeuplement du logement .....	186
9.3. Conditions de logement .....	188
9.4. Coût du logement .....	190
Limites de la mesure .....	192

Notes, sources et pour en savoir plus .....	193
Annexe 9.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires. ....	196
<b>Chapitre 10. État de santé et accès aux soins des immigrés</b> .....	199
Principaux résultats .....	201
10.1. État de santé perçu .....	202
10.2. Soins de santé .....	204
Limites de la mesure .....	206
Notes, sources et pour en savoir plus .....	207
Annexe 10.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires. ....	208
<b>Chapitre 11. Engagement civique des immigrés</b> .....	209
Principaux résultats .....	211
11.1. Acquisition de la nationalité .....	212
11.2. Participation aux élections. ....	214
Limites de la mesure .....	216
Notes, sources et pour en savoir plus .....	218
Annexe 11.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires. ....	220
<b>Chapitre 12. Cohésion sociale et population immigrée</b> .....	223
Principaux résultats .....	225
12.1. Discrimination perçue .....	226
12.2. Opinion des sociétés d'accueil sur l'immigration. ....	230
Limites de la mesure .....	232
Notes, sources et pour en savoir plus .....	233
Annexe 12.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires. ....	235
<b>Chapitre 13. Les jeunes issus de l'immigration</b> .....	237
Principaux résultats .....	239
13.1. Immigrés et descendants d'immigrés nés dans le pays âgés de 15 à 34 ans. ....	242
13.2. Régions d'origine .....	244
13.3. Endogamie et mixité des couples .....	246
13.4. Participation à des programmes d'éducation pré-primaire .....	248
13.5. Performances en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans .....	250
13.6. Part des élèves en difficultés en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans. ....	252
13.7. Niveau d'études atteint par les jeunes adultes. ....	254
13.8. Compétences en littératie des jeunes adultes .....	256
13.9. Jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif .....	258
13.10. Transition de l'école à l'emploi .....	260
13.11. Personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation. ....	262
13.12. Emploi .....	266
13.13. Chômage .....	270
13.14. Déclassement. ....	272
13.15. Emploi dans le secteur des services publics .....	274
13.16. Pauvreté des enfants. ....	276
13.17. Participation aux élections. ....	278
13.18. Discrimination perçue .....	280



Limites de la mesure .....	282
Notes, sources et pour en savoir plus .....	285
Annexe 13.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires.....	289
<b>Chapitre 14. Les ressortissants des pays tiers au sein de l'Union européenne.....</b>	<b>309</b>
Principaux résultats .....	312
14.1. Taille de la population et composition par sexe et âge .....	314
14.2. Lieu de naissance et durée de séjour .....	316
14.3. Emploi et activité .....	318
14.4. Chômage .....	322
14.5. Travail indépendant .....	326
14.6. Déclassement.....	328
14.7. Niveau d'études atteint et compétences en littératie .....	330
14.8. Distribution du revenu des ménages .....	332
14.9. Pauvreté .....	334
14.10. Mode d'occupation des logements .....	336
14.11. État de santé perçu .....	338
14.12. Résidents de long terme .....	340
14.13. Participation aux élections.....	342
14.14. Acquisition de la nationalité .....	344
14.15. Discrimination perçue .....	346
Limites de la mesure .....	348
Notes, sources et pour en savoir plus .....	348
Annexe 14.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires.....	350
<b>Glossaire .....</b>	<b>353</b>

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocddlibrary>



<http://www.oecd.org/ocddirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

## Éditorial

La question de l'immigration et de l'intégration des immigrés et de leurs enfants figure en bonne place parmi les priorités, aussi bien économiques que sociales, des pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Une participation active des immigrés et de leurs enfants au marché du travail, et plus généralement à la vie de la société, est en effet une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays d'accueil mais aussi pour faire de ces migrants des citoyens autonomes, productifs, capables de réussir leur parcours d'intégration par eux-même. Enfin, cette participation est aussi cruciale à l'acceptation des immigrés par la population du pays d'accueil.

Immigration et intégration sont par ailleurs régulièrement évoquées parmi les principaux sujets de préoccupation de l'opinion publique au travers d'enquêtes de nombreux pays. Parallèlement, il existe un certain nombre d'idées préconçues sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants. Dans ce contexte, il est nécessaire de disposer d'éléments factuels fiables pour éclairer le débat public ainsi que pour élaborer des politiques mieux ciblées.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, cette publication présente la première grande comparaison internationale sur les résultats des immigrés et de leurs enfants entre tous les pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Elle recouvre tous les principaux aspects de l'intégration et met l'accent sur deux groupes en particulier. Les jeunes issus de l'immigration, dont les résultats sont souvent pris comme référence pour évaluer le succès ou l'échec de l'intégration, constituent le premier groupe. En effet, le nombre de jeunes nés de parents immigrés allant croissant dans presque tous les pays, il est essentiel de mieux évaluer leur intégration économique et sociale, et de savoir dans quelle mesure leurs résultats sont liés à l'origine immigrée de leurs parents.

Le second groupe est formé par les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne, et constitue un groupe cible des politiques d'intégration de l'Union européenne. L'UE a identifié des indicateurs-clés pour évaluer les politiques d'intégration dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté active. Présentés lors d'une conférence ministérielle sous la présidence espagnole de l'Union européenne, en 2010, ces indicateurs, désormais connus sous le nom d'« indicateurs de Saragosse », sont analysés pour la première fois pour tous les pays de l'UE dans cette publication – ainsi que d'autres indicateurs d'intégration.

Les comparaisons internationales des résultats en matière d'intégration fournissent aux responsables politiques des repères qui leur permettent de comparer les résultats de leur pays avec ceux d'autres pays. Ils font également apparaître des aspects de l'intégration que les données nationales ne saisissent pas toujours et permettent de comparer les tendances entre les pays, aidant ainsi à se concentrer sur les questions les plus pertinentes. Ces comparaisons internationales n'ont pas vocation à être utilisées pour établir des classements de pays, mais pour mettre leurs différences en perspective.

Cette publication identifie des groupes de pays confrontés à des enjeux similaires afin de favoriser les échanges sur les expériences et les pratiques. Cela doit aider les pays à mettre en place de meilleures politiques pour une meilleure intégration des immigrés et de leurs enfants, et ce au bénéfice à la fois du pays d'accueil et des immigrés eux-mêmes.

En effet, la réussite de l'intégration passe par l'égalité des chances pour les immigrés, en s'assurant qu'ils deviennent partie intégrante de la société. Dans la plupart des pays, il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre cet objectif. Nous espérons que les faits et chiffres contenus dans ce rapport aideront les pays à poursuivre cet objectif.



Angel Gurría  
Secrétaire général de l'OCDE



Dimitris Avramopoulos  
Commissaire européen à la migration,  
aux affaires intérieures et à la citoyenneté

## Résumé

**E**n 2012, une personne sur dix vivant dans la zone UE et OCDE est née à l'étranger, soit 115 millions d'immigrés au sein de l'OCDE et 52 millions dans l'UE – dont 33.5 millions originaires de pays tiers. En moyenne, la population immigrée s'est accrue de plus de 30 % depuis 2000. Cette publication présente en détail les résultats des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail, en termes d'éducation, de revenus, de conditions de logement, de santé, d'engagement civique et de cohésion sociale dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE. Ces résultats sont mis en perspective avec des informations contextuelles détaillées.

Dans la plupart des domaines, les immigrés ont tendance à obtenir des résultats inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays, bien que l'écart ne soit pas toujours important. Ces résultats sont moins favorables dans les pays européens, en partie parce que les populations immigrées de ces pays présentent en moyenne des caractéristiques sociodémographiques moins favorables que les personnes nées dans le pays. Parallèlement, alors que les immigrés diplômés du supérieur obtiennent en moyenne de meilleurs résultats que les immigrés moins diplômés, ils rencontrent toutefois plus de difficultés que leurs homologues nés dans le pays. Néanmoins, les écarts entre population immigrée et population née dans le pays ont tendance à diminuer avec l'allongement de la durée de séjour, les immigrés se familiarisant progressivement avec leur pays d'accueil.

### Principaux résultats des immigrés

- Les défis de l'intégration n'augmentent pas avec la part des immigrés au sein de la population. Il existe rarement de lien entre cette part dans la population totale et les résultats des immigrés en termes d'intégration. Le cas échéant, les pays qui accueillent le plus d'immigrés en proportion de leur population sont aussi ceux où ces derniers affichent les meilleurs résultats en comparaisons internationales.
- Dans la plupart des pays, les inégalités de revenus sont plus fortes parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays. Ceci traduit une grande hétérogénéité au sein des populations migrantes.
- En 2012-13, deux immigrés sur trois en moyenne ont un emploi dans un des pays de l'OCDE – une part supérieure d'un point à celle des personnes nées dans le pays. Au sein de l'UE, la situation des immigrés est légèrement moins favorable : 62 % d'entre eux ont un emploi, soit trois points de pourcentage de moins que les personnes nées dans le pays.
- Un immigré d'âge actif sur trois au sein de la zone OCDE et un sur quatre au sein de l'UE est diplômé du supérieur. Il est plus facile de s'insérer sur le marché du travail avec un

bon niveau de formation initiale. Cependant, les immigrés diplômés du supérieur peinent plus à intégrer le marché du travail que leurs homologues nés dans le pays.

- Les deux tiers des immigrés environ ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger. Au sein de l'UE, 42 % des immigrés en emploi ayant un diplôme du supérieur obtenu à l'étranger exercent un métier pour lequel ils sont surqualifiés. Ce taux est deux fois plus élevé que celui observé chez leurs homologues immigrés ayant obtenu leur diplôme dans le pays d'accueil.
- Si avoir un emploi permet souvent de se protéger de la pauvreté, ce constat est à relativiser chez les immigrés. Les immigrés en emploi vivent en effet deux fois plus souvent que leurs homologues nés dans le pays dans des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté relative prévalant dans le pays.
- En partie parce que leurs revenus sont plus faibles, les immigrés vivent plus de deux fois plus souvent dans des logements surpeuplés que leurs homologues nés dans le pays : 19 % contre 8 % en moyenne dans la zone OCDE.
- Les immigrés sont plus souvent en situation d'inactivité non choisie, c'est à dire qu'ils souhaitent travailler mais ne recherchent pas activement un emploi. Au sein de l'UE, 21 % des immigrés inactifs déclarent vouloir travailler contre 16 % de leurs homologues nés dans le pays. Ces proportions sont légèrement inférieures dans la zone OCDE (17 % contre 14 %).
- Près des deux tiers des immigrés installés de longue date ont acquis la nationalité du pays d'accueil.

### Principaux résultats des ressortissants de pays tiers au sein de l'UE

Les ressortissants dits originaires de « pays tiers » ou « ressortissants hors UE » vivant au sein de l'Union européenne, groupe cible de la politique d'intégration de l'UE, font l'objet d'une attention particulière dans cette publication. Un panel complet des indicateurs d'intégration des ressortissants de pays tiers est présenté pour la première fois :

- Les écarts de résultats entre ressortissants de pays tiers et nationaux tendent à être plus marqués que ceux observés entre immigrés (quelle que soit leur nationalité) et personnes nées dans le pays. Ceci s'explique en partie par le fait que les étrangers sont plus souvent arrivés récemment que les immigrés naturalisés, la nationalité du pays d'accueil ne s'acquérant qu'après un certain nombre d'années passées dans le pays.
- Dans la quasi-totalité des pays de l'UE, le taux d'emploi des ressortissants de pays tiers est en deçà de celui des nationaux du pays de l'UE considéré. Une proportion comparable de ressortissants peu ou pas diplômés est en emploi parmi ces deux groupes de population. À l'inverse, les ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur ont de plus grandes difficultés à trouver un emploi que leurs homologues nationaux.
- La part des personnes vivant dans un ménage de ressortissants de pays tiers en situation de pauvreté relative est deux fois plus élevée que parmi les ménages autochtones.

### Principaux résultats des jeunes issus de l'immigration

Cette publication comprend également un chapitre spécial sur les jeunes âgés de 15 à 34 ans issus de l'immigration (immigrés eux-mêmes ou nés dans le pays de parents immigrés). Les résultats de ce groupe sont souvent appréhendés comme des points de référence permettant d'évaluer le succès ou l'échec de l'intégration. En 2013, dans

l'ensemble des 22 pays de l'UE et de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, presque 20 % des 15-34 ans sont nés dans le pays d'au moins un parent immigré, ou ont immigré pendant leur enfance. À cela s'ajoutent les personnes arrivées dans le pays d'accueil à l'âge adulte (9 % des 15-34 ans). Dans les pays européens, les résultats de ces jeunes ont tendance à être inférieurs à ceux des autres jeunes, alors que c'est l'inverse qui est observé dans les pays non européens de l'OCDE. Cela est en partie la conséquence du milieu social moins favorisé des parents. Néanmoins, les résultats des jeunes nés dans le pays de parents immigrés ont tendance, pour leur part, à être meilleurs que ceux de leurs homologues qui ont migré eux-mêmes :

- Les performances scolaires s'améliorent avec la durée de résidence dans le pays d'accueil, les enfants nés dans le pays d'accueil de parents nés à l'étranger obtenant de meilleurs résultats que les jeunes ayant immigré enfants.
- Une forte concentration d'enfants d'immigrés dans les écoles n'est un problème que si leurs parents sont majoritairement des personnes faiblement éduquées, ce qui est le cas dans la plupart des pays de l'UE.
- En 2012, en moyenne dans la zone OCDE, 6 % seulement des élèves immigrés issus d'un milieu socio-économique défavorisé sont résilients – c'est-à-dire qu'ils obtiennent de très bons résultats en dépit de leurs origines sociales – contre 12 % parmi leurs homologues de parents nés dans le pays.
- L'éducation est un vecteur important pour l'intégration sur le marché du travail des jeunes d'origine immigrée. Pour les garçons, l'accroissement du taux d'emploi des diplômés du supérieur par rapport à celui des jeunes faiblement éduqués est même légèrement supérieur à l'augmentation parmi les jeunes sans origine migratoire.
- Dans l'UE, le taux de chômage des jeunes parmi les enfants d'immigrés nés dans le pays est de près de 50 % supérieur à celui des jeunes dont les parents sont nés dans le pays. Dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE, les taux entre ces deux groupes sont similaires.
- Depuis 2007-08, dans la plupart des pays, les taux d'emploi des jeunes issus de l'immigration se sont davantage détériorés que ceux des jeunes de parents nés dans le pays. C'est particulièrement le cas pour les hommes.
- Les descendants d'immigrés nés dans un pays de l'UE sont plus susceptibles de se déclarer être victimes de discrimination que leurs homologues immigrés. Ceci contraste fortement avec la situation qui prévaut dans les pays non européens de l'OCDE, où l'inverse est observé.



## Chapitre 1

# Introduction et vue d'ensemble

### 1.1. Les informations sur l'intégration des immigrants et de leurs enfants sont essentielles pour avoir un débat politique de qualité

L'intégration des immigrants et de leurs enfants est l'une des priorités des pouvoirs publics des pays de l'Union européenne et de l'OCDE pour plusieurs raisons, parmi lesquelles l'intensification des flux migratoires en direction de nombreux pays ces vingt dernières années et l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre croissant de descendants d'immigrés. L'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble est essentielle pour renforcer la cohésion sociale et la croissance économique des pays d'accueil ainsi que pour donner aux immigrants la capacité de devenir des citoyens autonomes et productifs. Ce processus conditionne aussi souvent l'acceptation par la population du pays d'accueil de nouveaux arrivants.

Le sentiment de la population à l'égard des immigrants est toutefois influencé par de nombreux préjugés. Il est par conséquent indispensable de fournir aux décideurs et au public des faits et des chiffres solidement établis, lesquels permettent d'évaluer l'évolution dans le temps de l'intégration des immigrants et de leurs enfants, de se poser les bonnes questions et de relever les bons défis. Les indicateurs de l'intégration ne servent pas forcément, en soi, à évaluer les politiques d'intégration, mais ils mettent en évidence les réussites et les échecs de ces politiques, tout en attirant l'attention sur les solutions politiques possibles. Ce premier chapitre examine les bénéfices inhérents au développement d'un système de suivi de l'intégration au niveau international, basés sur des concepts et définitions harmonisés, et présente des problématiques transversales.

L'étude des différents concepts d'« intégration » appliqués aux immigrants n'entre pas dans le cadre de la présente publication, qui a pour objet d'examiner les indicateurs utilisés pour mesurer statistiquement la convergence économique et sociale entre les immigrants et les personnes nées dans le pays. Cette démarche soulève deux ensembles de questions :

- Comment définir la population immigrée et avec quel sous-groupe démographique comparer leurs résultats ?
- Comment utiliser des indicateurs pour mesurer l'intégration ?



## Qui sont les immigrés ?

Les pays font référence à différents groupes quand ils évoquent leur « population immigrée ». En effet, les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande), l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud considèrent que tout individu né à l'étranger est un immigré, tandis que l'Europe possède divers concepts qui intègrent des facteurs comme la nationalité actuelle, la nationalité à la naissance, et l'appartenance ethnique auto-déclarée. En Corée et au Japon, les statistiques utilisent principalement la notion de nationalité.

Mais quel que soit le lieu de naissance, la nationalité peut changer au fil du temps. En outre, les conditions pour obtenir la nationalité du pays d'accueil sont très différentes, empêchant toute comparaison internationale. Dans les pays plus libéraux à cet égard – par exemple les pays de l'OCDE qui se sont construits à partir de l'immigration – la plupart des ressortissants étrangers peuvent être naturalisés après cinq années de résidence. Quelques pays européens, comme la Suède, appliquent les mêmes critères. Dans d'autres, comme au Luxembourg et en Suisse, les descendants d'immigrés nés dans le pays sont nombreux à ne pas être des citoyens de leur pays d'accueil.

Le présent rapport définit les immigrés comme la population née à l'étranger. De nombreuses raisons expliquent pourquoi la situation des immigrés – notamment ceux arrivés à l'âge adulte – a tendance à être différente de celle de la population née dans le pays. En effet, ils ont été élevés et éduqués dans un environnement – et souvent une langue – qui peuvent être différents de ceux de leur pays d'accueil. Certains aspects de leur origine étrangère leur sont intrinsèques. Si quelques-uns de ces éléments ne favorisent pas toujours leur pleine intégration, l'allongement de la durée de séjour contribue généralement à lever des obstacles.

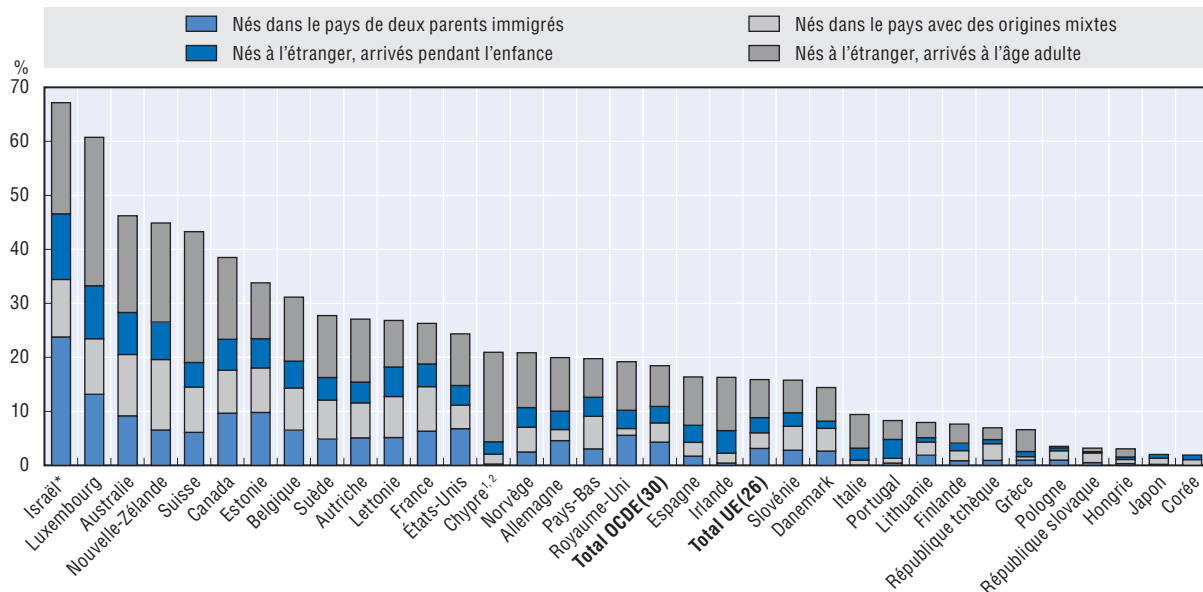
Les enjeux ne sont pas du tout les mêmes lorsqu'on s'intéresse aux descendants d'immigrés nés dans le pays. Élevés et éduqués dans le pays d'accueil, ils ne devraient pas être confrontés aux mêmes obstacles que leurs parents, et l'on peut attendre d'eux des résultats analogues à ceux de leurs homologues dont les parents sont nés dans le pays. À bien des égards, les résultats des descendants d'immigrés nés dans le pays sont donc des points de référence clés de l'intégration (Card, 2004). La situation des individus nés à l'étranger, mais arrivés enfants alors qu'ils avaient encore l'âge de la scolarité obligatoire, est encore différente de celle des individus arrivés à l'âge adulte.

Le rapport donne pour la première fois un aperçu général de la population issue de l'immigration : les descendants d'immigrés nés dans le pays dont au moins un des parents est né à l'étranger, les individus nés à l'étranger qui sont arrivés enfants dans leur pays d'accueil, et les immigrés arrivés à l'âge adulte. Il examine les deux premiers groupes en s'intéressant plus particulièrement aux jeunes<sup>1</sup>.


En 2013, une personne sur dix résidant dans la zone OCDE et l'UE était née à l'étranger – soit respectivement plus de 115 et 50 millions de personnes (graphique 1.1). Plus d'un quart d'entre elles sont arrivées avant l'âge de 15 ans. Les descendants nés dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger représentent au total 8 % de la population dans la zone OCDE et 6 % dans l'UE. Plus de la moitié des personnes nées dans le pays qui sont issues de l'immigration ont leurs deux parents nés à l'étranger (et sont souvent qualifiées de « deuxième génération »). Les exceptions sont la France, Israël, ainsi que certains pays

Graphique 1.1. **Immigrés et personnes nées dans le pays de parents immigrés, 2013 ou année la plus récente**

Pourcentage de la population totale



Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216219>

d'Europe centrale et orientale dont les frontières ont été modifiées et/ou dans lesquels la population immigrée est principalement âgée (la Pologne, les Républiques tchèque et slovaque, et la Roumanie).

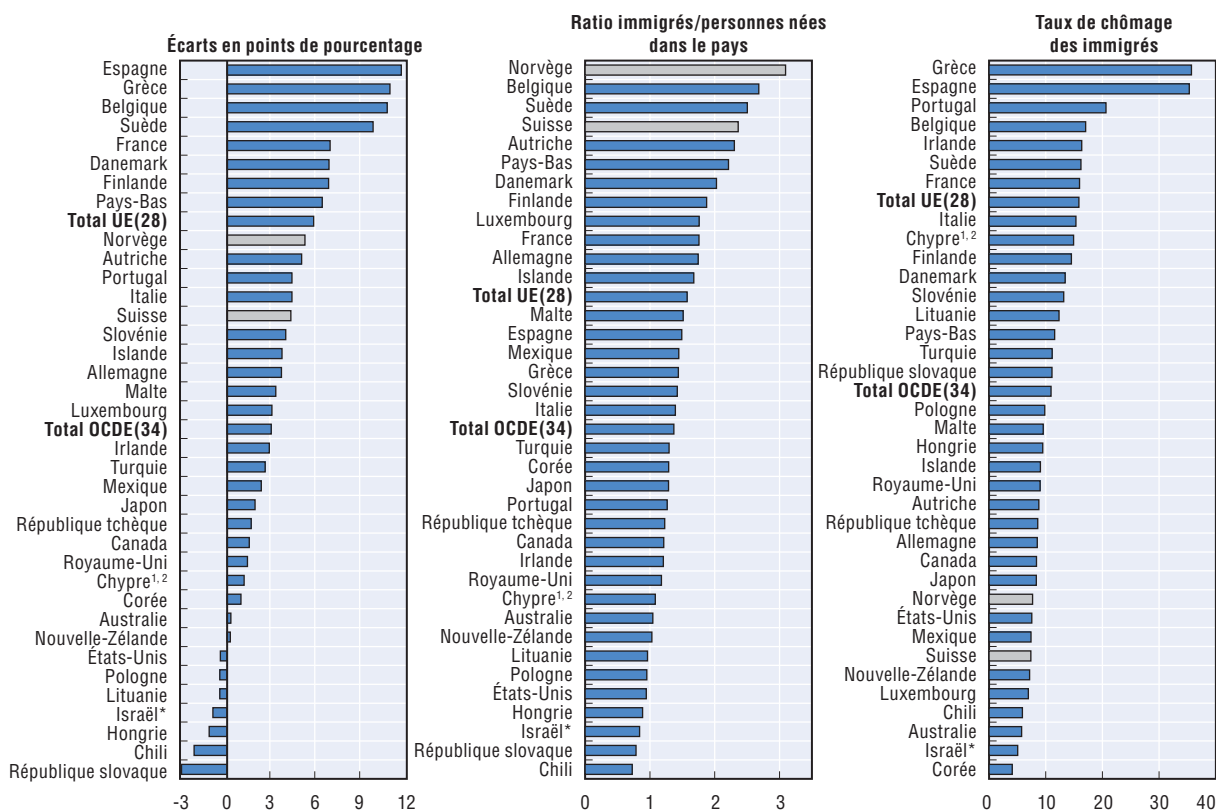
Dans la zone OCDE, et parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, 18 % de la population est issue de l'immigration, immigrée elle-même ou ayant au moins un parent né à l'étranger. Ce chiffre est de 16 % dans l'Union européenne. En Israël et au Luxembourg, plus de 60 % de la population est issue de l'immigration, tandis que dans d'autres pays – Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Suisse – cette proportion est supérieure à 40 %. Seuls quelques pays – Corée, Hongrie, Japon, Pologne et République slovaque – comptent moins de 5 % de personnes d'origine immigrée.

### Comment l'intégration est-elle mesurée ?


Pour mesurer l'intégration, il faut disposer d'un point de référence par rapport auquel les résultats peuvent être évalués. Le présent rapport compare les résultats des immigrés avec ceux des personnes nées dans le pays, et ceux des descendants des deux groupes qui sont nés dans le pays. Les deux façons les plus courantes de mesurer les résultats d'un groupe cible par rapport à ceux d'un groupe de référence se présentent sous la forme de différences de résultats exprimées en points de pourcentage, et d'un ratio entre les deux résultats.

Pour ce qui est du chômage, les deux mesures donnent un classement différent des pays, comme le montre le graphique 1.2. La Norvège et la Suisse, par exemple, occupent le haut du classement en ce qui concerne le ratio du taux de chômage des immigrés par rapport à celui des personnes nées dans le pays, tandis que la différence entre les taux de chômage de celles nées à l'étranger et de celles nées dans le pays les fait chuter dans le classement, l'Espagne et la Grèce affichant les écarts les plus importants. Même si les deux

Graphique 1.2. Comparaison entre les taux de chômage des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays âgées de 15 à 64 ans, 2012-13



Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216228>

mesures évaluent la différence entre des taux moyens pour les personnes nées à l'étranger et pour celles nées dans le pays, les ratios ne tiennent pas compte des ordres de grandeur. Même si le taux de chômage des immigrants en Norvège attire l'attention parce qu'il est plus de trois fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays, il n'est en réalité que de 7.7 %, l'un des plus faibles de l'OCDE. Le présent rapport utilise donc des indicateurs exprimés à la fois en valeur absolue et sous la forme de différences en points de pourcentage, mais rarement des ratios.

## 1.2. Compiler des indicateurs au niveau international est difficile mais utile

À bien des égards, comparer les résultats de l'intégration entre les pays est une tâche difficile. En premier lieu parce que les caractéristiques des populations immigrées (personnes nées à l'étranger), varient considérablement d'un pays à l'autre et évoluent dans le temps au sein même de chaque pays. Ensuite, comparer les résultats des immigrants d'un pays à l'autre peut servir à évaluer la réussite de l'« intégration », à condition qu'elle prenne en considération les contextes économiques et sociaux nationaux qui contribuent à façonner ces résultats. Enfin, les comparaisons internationales souffrent souvent d'un manque de données fiables et harmonisées. Les données nationales doivent par conséquent être adaptées pour se conformer à des catégories et des définitions communes, perdant au passage une partie de leurs spécificités et les liens avec les caractéristiques spécifiques au pays.

### **La valeur ajoutée des comparaisons internationales**

Toutefois, les comparaisons internationales apportent une importante valeur ajoutée aux indicateurs au niveau national. Elles peuvent notamment servir de points de référence pour évaluer les performances nationales et faciliter l'interprétation de l'ampleur des différences. Par exemple, est-ce qu'une différence de taux d'emploi de cinq points chez les immigrés est une différence importante ou pas ? Les comparaisons internationales permettent également de se concentrer sur les bonnes questions et de recenser les difficultés qui ne sont pas nécessairement visibles par le seul examen des données nationales. On considère généralement, par exemple, surtout en Europe, que la concentration d'immigrés dans les mêmes établissements scolaires nuit aux performances globales de l'enseignement.

Mais il apparaît que dans l'ensemble des pays, les résultats scolaires des enfants d'immigrés sont systématiquement inférieurs dans les établissements largement fréquentés par des enfants dont les parents ont un faible niveau d'éducation. En moyenne, ils accusent plus de deux ans de retard par rapport à leurs camarades fréquentant des établissements scolaires où cette catégorie d'élèves est peu représentée. Et il existe dans bien des pays un lien étroit entre les deux groupes – en d'autres termes, les établissements qui accueillent en grand nombre des enfants d'immigrés sont également ceux où beaucoup d'élèves ont des parents ayant un faible niveau d'études. Dans ce cas, les comparaisons internationales permettent de se concentrer sur le véritable problème : le niveau d'éducation des parents, et non le pays d'où ils viennent.

### **L'intégration est un processus multidimensionnel, et quelques aspects sont plus difficiles à mesurer que d'autres**

L'intégration effective des migrants n'est pas seulement un processus qui intervient dans l'économie et sur le marché du travail. Elle comporte aussi des dimensions sociales et éducatives, voire spatiales, qui ne s'excluent néanmoins pas les unes des autres : les désavantages et la non-intégration dans une dimension risquent d'avoir de multiples répercussions. La concentration d'immigrés dans des zones géographiquement défavorisées, par exemple, peut nuire à leur intégration effective dans le système éducatif et, ultérieurement, sur le marché du travail.

Les indicateurs harmonisés relatifs à l'intégration des immigrés sont cependant plus faciles à recenser dans certains domaines que dans d'autres. Tandis que l'étendue de l'intégration sur le marché du travail peut être évaluée approximativement à l'aide des résultats tirés de vastes enquêtes internationales normalisées, il est plus difficile d'appréhender l'intégration sociale pour laquelle les mesures reposent souvent sur des enquêtes portant sur les attitudes, les sentiments et les perceptions. Même si ces indicateurs subjectifs contribuent quelque peu à déterminer dans quelle mesure les immigrés se sentent chez eux dans leur société d'accueil, ils ont tendance à rencontrer un certain nombre de problèmes : les comparaisons internationales peuvent par exemple s'appuyer sur des sources de données non harmonisées, ou les contextes nationaux peuvent donner forme à des mesures subjectives différentes.

L'intégration est, et doit être, un processus multidimensionnel. Un échec dans un domaine risque de gravement compromettre les progrès dans les autres. Pour bien traduire les multiples domaines de l'intégration au travers d'indicateurs facilement comparables, un certain degré de simplification et d'approximation est inévitable. Pris ensemble, ils dressent cependant un portrait plus subtil de la réussite de l'intégration des immigrés dans les pays de l'OCDE.

Pour interpréter pleinement les résultats des immigrés vis-à-vis de l'intégration, il faut considérer également la composition de la population immigrée. Des faits et chiffres contextuels sont essentiels pour interpréter correctement les résultats concrets des immigrés et les différences observées avec les populations nées dans le pays. L'utilisation d'indicateurs pour décrire les résultats des immigrés en termes d'intégration dans tous les domaines nécessite une certaine simplification permettant des comparaisons internationales. D'un pays de l'OCDE à l'autre, la population immigrée se compose de groupes plutôt différents – en fonction de facteurs géographiques, linguistiques et politiques. En Suède, par exemple, qui accueille un grand nombre de migrants pour des raisons humanitaires, la population immigrée est très différente de celle du Royaume-Uni, où beaucoup de migrants sont venus pour travailler. En outre, au sein même de chaque pays, les immigrés ne forment pas un groupe homogène.

Le tableau 1.1 présente une vue d'ensemble des informations contextuelles, des domaines de l'intégration et des indicateurs présents dans cette publication. Ces indicateurs clés sont aussi présentés séparément pour deux groupes cibles importants, à savoir les jeunes issus de l'immigration (chapitre 13) et les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne, appelés les « indicateurs de Saragosse » (chapitre 14).

Tableau 1.1. **Informations contextuelles et domaines de l'intégration des immigrés présentés dans cette publication**

	Description	Mesures
<b>Informations contextuelles</b>		
Caractéristiques sociodémographiques (chapitre 2)	Un grand nombre de résultats vis-à-vis de l'intégration sont influencés par différentes caractéristiques sociodémographiques comme l'âge et le sexe. Pour interpréter ces résultats, comprendre les différences selon les pays dans la structure des caractéristiques sociodémographiques de la population immigrée vis-à-vis de leurs homologues nés dans le pays est un préalable nécessaire.	Distribution par âge et sexe Fécondité et endogamie des couples
Caractéristiques spécifiques à la population immigrée (chapitre 3)	Certains facteurs explicatifs des écarts de résultats entre immigrés et natifs sont directement liés au processus de migration. Le fait d'être né à l'étranger peut en effet constituer un obstacle si, par exemple, l'immigré n'a pas une connaissance approfondie de la société d'accueil comme les personnes nées dans le pays (fonctionnement du marché de l'emploi, réseaux dans le pays d'accueil, connaissance des services publics, compétences dans la langue du pays d'accueil, etc.). Ces difficultés sont supposées disparaître avec l'augmentation de l'expérience du pays d'accueil.	Flux d'immigration par catégorie d'entrée Distribution de la population immigrée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Durée de séjour</li> <li>● Régions d'origine</li> <li>● Nationalité</li> <li>● Langue d'origine</li> <li>● Langue parlée à la maison</li> </ul>
Caractéristiques des ménages (chapitre 4)	La structure du ménage et de la famille est déterminante pour un grand nombre de résultats vis-à-vis de l'intégration. Par exemple, l'environnement familial (présence des parents, taille de la famille, ...) a une incidence sur les résultats scolaires des enfants, ce qui à terme influe sur l'insertion économique. La structure de la famille joue ainsi sur les conditions de vie (revenus, logement), ainsi que sur la capacité des adultes à accéder au marché du travail tout en apportant un soutien à leurs enfants.	Taille moyenne des ménages Composition des ménages

Tableau 1.1. **Informations contextuelles et domaines de l'intégration des immigrés présentés dans cette publication (suite)**

	Description	Mesures
<b>Domaines de l'intégration</b>		
Résultats sur le marché du travail (chapitre 5)	La participation des immigrés au marché du travail est fondamentale, puisque l'emploi constitue la principale source de revenus des immigrés. Cela contribue aussi à favoriser leur intégration au sein du tissu économique du pays d'accueil et en leur apportant un statut social vis-à-vis de la société dans son ensemble.	Taux d'emploi Taux d'activité Taux de chômage Taux de chômage de longue durée Part des inactifs souhaitant travailler
Qualité de l'emploi (chapitre 6)	Si l'accès à l'emploi est un indicateur clé de l'intégration des immigrés, le type d'emploi occupé permet de mieux qualifier les conditions d'insertion sur le marché du travail.	Distribution des emplois par : ● Types de contrats ● Temps de travail ● Temps partiel involontaire ● Niveau de qualification Taux de déclassement Part de travailleurs indépendants Part d'emploi dans le secteur des services publics.
Compétences cognitives et formation des adultes (chapitre 7)	Les compétences cognitives des adultes conditionnent fortement leur parcours professionnel et sont des éléments déterminants de leur intégration économique et sociale. L'accès à la formation dans le pays d'accueil permet aux immigrés de mieux répondre aux besoins du marché du travail et de libérer leur potentiel de compétences.	Distribution par : ● Niveau d'éducation ● Niveau de littératie Accès à la formation Part ayant des besoins en formation non satisfaits Accès à la formation liée à l'emploi Utilité de la formation liée à l'emploi.
Revenus des ménages (chapitre 8)	Le revenu détermine un grand nombre de résultats socio-économiques. Un faible revenu peut affecter le bien-être des immigrés et peut aussi conduire à leur marginalisation, donc miner la cohésion sociale.	Distribution des revenus Taux de pauvreté relative Taux de travailleurs pauvres Part des ménages ayant un compte en banque Part des ménages ayant un compte en banque à découvert
Logement (chapitre 9)	L'accès à un logement adéquat est un déterminant important permettant d'accroître les conditions de vie et le bien-être des immigrés et de leurs familles.	Taux de propriétaires Part des locataires bénéficiant d'un loyer modéré Part des logements surpeuplés Part des logements de mauvaise qualité Taux de surcharge du coût du logement
État de santé et accès aux soins (chapitre 10)	La santé fait partie du bien-être et affecte le degré d'implication et la manière qu'ont les immigrés de s'engager dans la société dans son ensemble.	Part de la population déclarant être en bonne santé voire mieux Part de la population signalant des besoins médicaux non satisfaits Part de la population déclarant ne pas avoir vu de docteur
Engagement civique (chapitre 11)	S'engager activement dans la vie de la société du pays d'accueil montre que les immigrés font partie intégrante de leur nouveau pays.	Taux de naturalisation Taux de participation aux élections
Cohésion sociale (chapitre 12)	Faire partie intégrante de la société et être activement impliqué dans le pays d'accueil sont des vecteurs importants de l'intégration des immigrés. Comme l'intégration est un processus qui va dans les deux sens, un bon niveau d'acceptation et de confiance mutuelle sont des conditions préalables à la cohésion sociale.	Part des immigrés qui se sentent discriminés Part de la population pensant que son lieu de vie est un bon endroit pour vivre pour les migrants Impact perçu de l'immigration sur l'économie

### 1.3. Résultats transversaux sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants

#### **Les immigrés ont tendance à obtenir des résultats inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays, bien que l'écart ne soit pas toujours important**

Au regard de la plupart des indicateurs, les immigrés obtiennent en moyenne de moins bons résultats socio-économiques que les personnes nées dans le pays. Comme exceptions notables, on trouve le taux d'emploi, le taux d'activité, la part de travailleurs indépendants et l'état de santé perçu, pour lesquels les écarts observés entre immigrés et

personnes nées dans le pays ne sont pas significativement différents de zéro (tableau 1.2). En ce qui concerne l'accès au marché du travail, les immigrés ont tendance à faire davantage d'efforts pour compenser tout handicap. Certaines études ont montré, par exemple, que les immigrés avaient tendance à postuler à un plus grand nombre d'emplois que les personnes nées dans le pays (voir Liebig et Huddleston, 2014) pour finalement trouver du travail. En outre, ils sont en général moins difficiles et acceptent des emplois qui ne correspondent pas forcément à leurs compétences. Il est vrai que les indicateurs mettent en évidence des écarts considérables et significatifs entre les immigrés et les personnes nées dans le pays en termes de déclassement. En moyenne, dans l'ensemble de l'OCDE et de l'Union européenne, les écarts entre les deux groupes restent également importants, en particulier en termes de niveau de qualification des emplois, de pauvreté relative et de surpeuplement des ménages.

**Tableau 1.2. Différences moyennes entre immigrés/enfants d'immigrés et personnes nées dans le pays/enfants de personnes nées dans le pays sur certains indicateurs clés, 2013 ou année la plus récente**

Indicateur	Différence OCDE	Différence UE
<b>Immigrés</b>		
Taux d'emploi (5.1)	-1.7	-1.9
<b>Taux de chômage (5.2)</b>	<b>3.4</b>	<b>4.2</b>
Taux d'activité (5.1)	1.0	1.2
<b>Part des travailleurs avec un contrat temporaire (6.1)</b>	<b>3.4</b>	<b>4.7</b>
<b>Part des travailleurs ayant un emploi peu qualifié (6.3)</b>	<b>7.7</b>	<b>9.4</b>
Part des travailleurs indépendants (6.5)	0.6	0.7
<b>Taux de déclassement des personnes en emploi diplômés du supérieur (6.4)</b>	<b>10.0</b>	<b>11.0</b>
<b>Part des diplômés du supérieur (7.1)</b>	<b>3.7</b>	<b>4.0</b>
<b>Part de la population de 16-64 ans ayant de faibles compétences en littératie (7.2)</b>	<b>18.9</b>	<b>18.3</b>
<b>Taux de pauvreté (8.2)</b>	<b>12.7</b>	<b>12.3</b>
Part de la population déclarant être en bonne santé (10.1)	-1.1	-0.3
<b>Part de la population résidant en logement surpeuplé (9.2)</b>	<b>9.2</b>	<b>8.4</b>
<b>Part de la population résidant en logement surpeuplé ou de mauvaise qualité (9.3)</b>	<b>10.9</b>	<b>8.1</b>
<b>Participation aux élections (11.2)</b>	<b>-5.9</b>	<b>-5.5</b>
<b>Descendants d'immigrés nés dans le pays</b>		
<b>Part d'élèves de 15 ans ayant de mauvaises performances en compréhension de l'écrit (13.6)</b>	<b>8.7</b>	<b>11.1</b>
<b>Part de la population de 15-34 ans ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) (13.11)</b>	<b>5.3</b>	<b>8.4</b>

Note : Les chiffres entre parenthèses se réfèrent au numéro de l'indicateur dans la publication. Pour la part d'élèves de 15 ans en difficulté en compréhension de l'écrit et la part de la population de 15-34 ans ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation, les différences sont calculées entre les résultats des personnes nées dans le pays de deux parents immigrés et celles ayant des parents nés dans le pays. Pour tous les autres indicateurs, les résultats des immigrés sont comparés avec ceux des personnes nées dans le pays âgées de 15 à 64 ans (sauf mention contraire).

Les différences OCDE/UE montrent la différence entre les moyennes non pondérées des immigrés et des personnes nées dans le pays (entre les descendants d'immigrés et les descendants d'autochtones). Une moyenne non pondérée considère que chaque pays est une entité unique avec un même poids. La moyenne est donc la moyenne arithmétique dérivée des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. Les chiffres en gras indiquent des différences statistiquement différentes de zéro.

Sources à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216307>

### **L'intégration des immigrés s'améliore avec l'allongement de la durée de séjour**

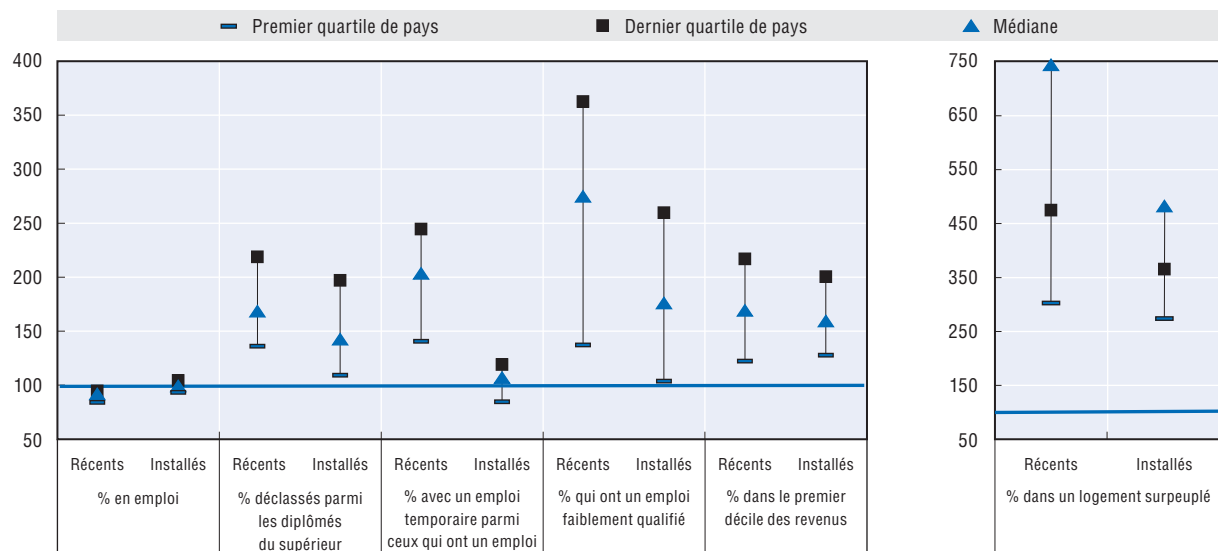
L'intégration est un processus qui s'inscrit dans la durée. Plus les immigrés résident longtemps dans un pays d'accueil, mieux ils connaissent son fonctionnement, plus ils comptent d'amis et de connaissances et – le cas échéant – mieux ils parlent la langue du pays d'accueil. Dans les pays européens de l'OCDE, par exemple, une année

supplémentaire de résidence est associée à une augmentation considérable des taux d'emploi des immigrants et à des taux moindres de déclassement (Liebig et Huddleston, 2014). Toutefois, l'impact de la durée du séjour varie en fonction des groupes de migrants. Les progrès qui vont de pair avec le vécu dans le pays d'accueil sont particulièrement nets chez les réfugiés.


Dans l'ensemble des pays, le graphique 1.3 montre la dispersion des résultats des immigrants récents et installés de plus longue date par rapport à ceux des personnes nées dans le pays (la catégorie des immigrants « récents » vit depuis moins de dix ans dans le pays d'accueil et les immigrants « installés » depuis dix ans ou plus). L'écart entre les immigrants et les personnes nées dans le pays a tendance à se réduire avec l'allongement de la durée du séjour. En outre, les résultats sont en général moins dispersés chez les immigrants installés que chez les personnes arrivées plus récemment dans le pays d'accueil. Toutefois, la dispersion des résultats et la mesure dans laquelle les écarts se réduisent varient d'un indicateur à l'autre.

Graphique 1.3. **Dispersion des résultats des immigrants récents et des immigrants installés de plus longue date par rapport aux personnes nées dans le pays, pour différents indicateurs clés, 2012-13**

Personnes nées dans le pays = 100



Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216238>

### **Quelques signes d'amélioration de l'intégration des immigrants sont visibles, en particulier en terme de niveau d'éducation, mais les écarts demeurent importants...**

Ces dix dernières années, de nombreux pays de l'Union européenne et de l'OCDE ont considérablement investi dans l'intégration. De plus, les nouveaux arrivants sont, en moyenne, plus diplômés que les immigrants installés de longue date. Il en découle de meilleurs résultats dans un grand nombre de pays, précisément pour les migrants les plus récents. Ceci se traduit également par une amélioration des performances scolaires des descendants d'immigrants. Si cette amélioration est réelle dans la plupart des pays, les enfants d'immigrants ont souvent de moins bons résultats que leurs homologues de parents nés dans le pays.



Toutefois, l'écart entre les descendants d'immigrés et leurs homologues de parents nés dans le pays est toujours significatif et non résorbé. Comparé aux enfants de parents nés dans le pays, les enfants d'immigrés font également face à plus de difficultés pour surmonter leurs désavantages sociaux. En moyenne, seulement 6 % des élèves immigrés issus d'un milieu socio-économique défavorisé sont résilients – c'est-à-dire qu'ils obtiennent de très bons résultats en dépit de leurs origines sociales – contre 9 % des étudiants nés dans le pays de parents immigrés et 12 % parmi leurs homologues de parents autochtones.

### **... mais la crise économique a stoppé les progrès réalisés vis-à-vis de l'intégration sur le marché du travail**

Dans beaucoup de pays, la crise économique et financière mondiale de 2007-08 a entravé les progrès en cours réalisés par les immigrés, notamment en termes d'intégration économique et sur le marché du travail. Les pertes d'emplois ont été plus importantes chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays. Même si les hommes nés à l'étranger, qui travaillent principalement dans des secteurs vulnérables à l'évolution des conditions économiques, ont été plus durement frappés que les femmes, ces dernières ont connu une détérioration plus nette de la qualité de leurs emplois.

### **L'éducation est un déterminant important de l'intégration des descendants d'immigrés**

Les résultats sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants nés dans le pays ont tendance, pour les deux sexes, à progresser à mesure que les niveaux d'études augmentent. Cette progression est toutefois très variable. Elle est la plus faible chez les immigrés – hommes ou femmes – arrivés à l'âge adulte, puisqu'ils sont titulaires le plus souvent de diplômes étrangers que les employeurs du pays d'accueil ont du mal à évaluer et que les marchés du travail dévalorisent considérablement (Damas de Matos et Liebig, 2014). Une formation, qui comprend des cours de langue, peut aider les immigrés à obtenir la reconnaissance de leurs qualifications étrangères et à accéder finalement au marché du travail. En effet, les immigrés déclarent qu'une formation était utile plus souvent que leurs pairs nés dans le pays. Ils accèdent pourtant moins aux programmes de formation, y compris ceux liés à l'emploi, même si des études ont prouvé la grande utilité de ces programmes pour intégrer le marché du travail (Liebig et Huddleston, 2014).

La progression des taux d'emploi associée à des niveaux d'études élevés est marquée chez les enfants d'immigrés des deux sexes. Parmi les jeunes hommes nés dans l'Union européenne de parents immigrés, l'éducation est un élément un peu plus déterminant de l'amélioration des perspectives d'emploi qu'elle ne l'est pour leurs pairs ayant des parents nés dans le pays. Cependant, dans la majorité des pays observés, les hommes diplômés du supérieur nés dans le pays de parents immigrés continuent à avoir de moins bons résultats sur le marché du travail que leurs homologues sans lien à la migration. Ces écarts sont encore plus grands chez les femmes.

### **Il y a des progrès « d'une génération à l'autre »...**

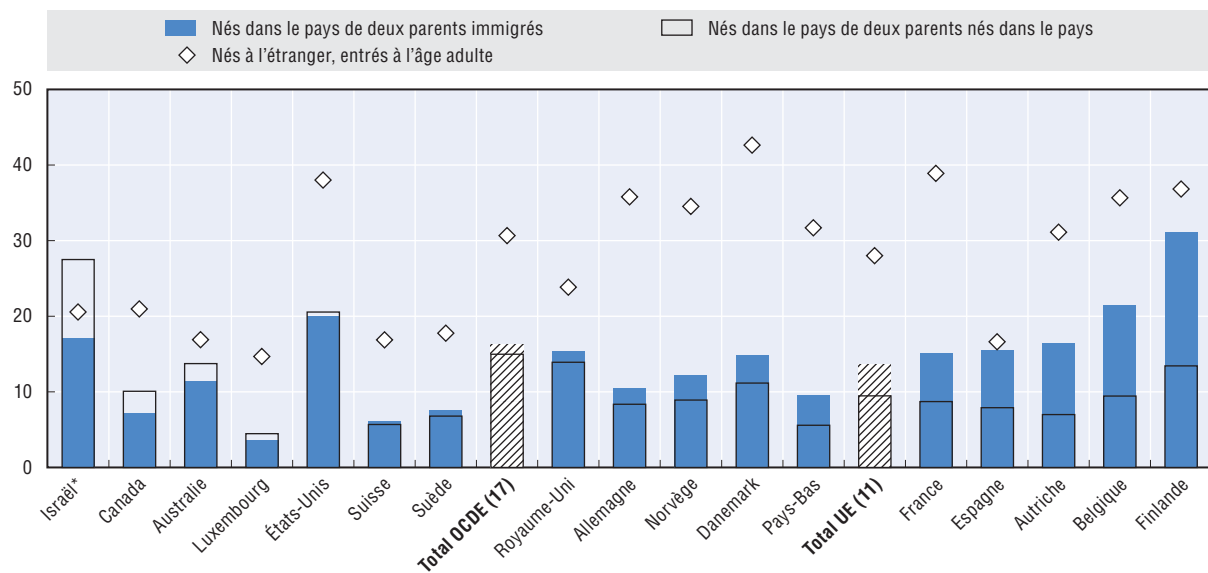
Étant donné que les descendants d'immigrés grandissent et poursuivent leur scolarité dans le pays d'accueil, leurs résultats sont plus souvent analogues à ceux des enfants de parents nés dans le pays qu'à ceux des jeunes immigrés. Cela est valable dans de nombreux domaines d'intégration, notamment l'éducation, le marché du travail et le bien-être économique.

En 2012-13, dans presque tous les pays de l'Union européenne et de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les descendantes d'immigrés âgées de 15 à 34 ans risquent deux fois moins d'être inactives que les jeunes immigrées (graphique 1.4).


Cette tendance est encore plus prononcée chez les femmes nées à l'étranger qui appartiennent au groupe d'âge plus large des 15-64 ans. En effet, il apparaît que dans la plupart des pays, les taux d'inactivité des jeunes femmes nées dans le pays de parents immigrés sont proches de ceux de leurs homologues dont les deux parents sont nés dans le pays. En Israël, au Luxembourg, en Amérique du Nord et en Australie, ces taux sont même inférieurs.

Graphique 1.4. **Taux d'inactivité des femmes selon leur origine migratoire, femmes non scolarisées, 2012-13**

En pourcentage de la population féminine âgée de 15 à 34 ans



Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216244>

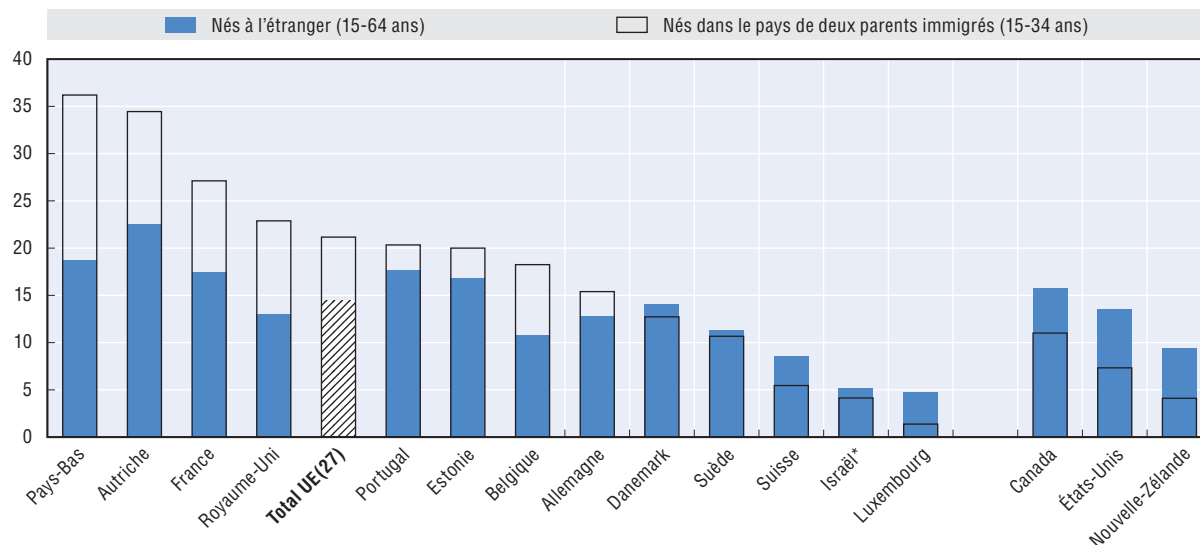
### **... mais la discrimination fortement ressentie par les descendants d'immigrés est préoccupante, en particulier en Europe**

Un contraste intéressant se dessine en ce qui concerne les perceptions de la discrimination dans les pays pour lesquels des données sont disponibles. La situation s'améliore pour toutes les générations dans tous les pays de l'OCDE non membres de l'UE, tandis qu'elle empire dans la majorité des pays de l'UE pour lesquels des données sont présentées dans le graphique 1.5. Dans ces pays, les enfants d'immigrés nés dans le pays sont en réalité davantage susceptibles de se sentir victimes de discrimination que leurs homologues qui ont immigré. Ce sentiment pourrait avoir de graves implications sur la cohésion sociale.


Il est possible que le cadre de référence des personnes qui ont migré aille plutôt vers les normes du pays d'origine, tandis que les descendants d'immigrés nés dans le pays, socialisés au travers des normes du pays d'accueil, se reconnaissent plus dans ces normes d'égalité de traitement, et sont donc plus conscients et sensibles aux transgressions

Graphique 1.5. **Personnes déclarant se sentir appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur « race », 2002-12**

Pourcentages



Notes et sources à la fin du chapitre.

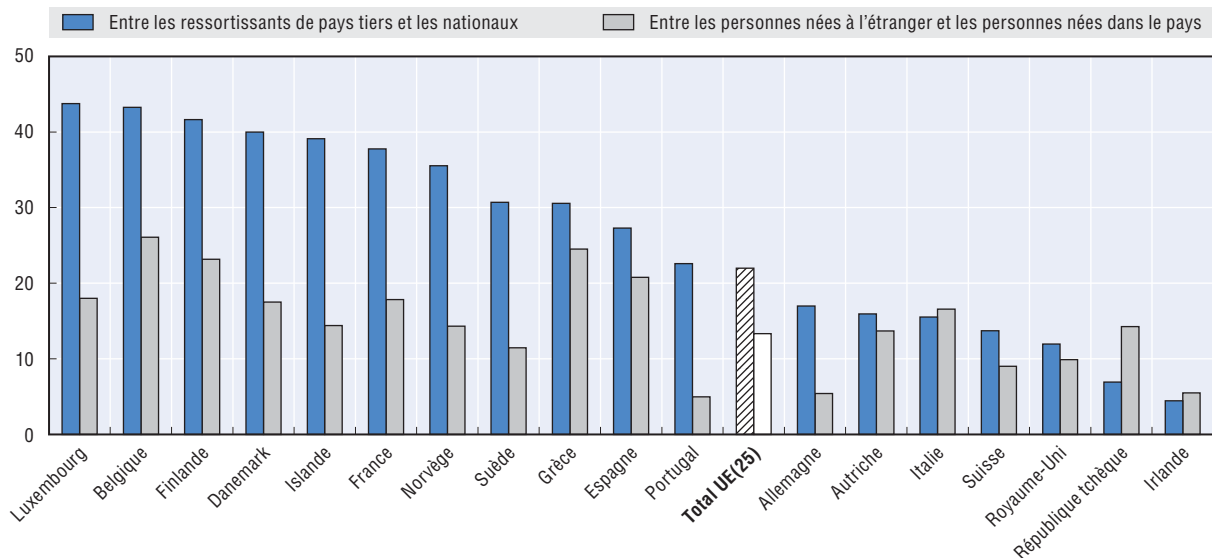
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216252>

desdites normes. Le fait que la tendance inverse soit observée dans les pays d'installation, au Luxembourg et en Suisse – où les descendants d'immigrés nés dans le pays se sentent moins fréquemment discriminés que leurs homologues immigrés – semble confirmer les résultats plus positifs de ces descendants dans ces pays (Heath et al., 2014).

### **Au sein de l'Union européenne, il est en général plus difficile d'intégrer les immigrés nés en dehors de l'Union**

Dans les pays de l'Union européenne, les différences de résultats entre les ressortissants de pays tiers (non membres de l'UE) et les ressortissants du pays d'accueil sont en général plus importantes qu'entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays (le graphique 1.6 illustre cette tendance pour le taux de pauvreté relative). Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. D'abord, les ressortissants étrangers de pays tiers sont davantage susceptibles d'être arrivés récemment, étant donné que l'acquisition de la citoyenneté augmente avec la durée du séjour dans le pays d'accueil. Ils peuvent également être confrontés à des obstacles juridiques – à l'emploi dans le secteur public dans certains pays, par exemple. De même, les citoyens de pays tiers ont peut-être un accès limité aux services sociaux (par exemple à des logements à loyer modéré ou à certaines prestations), ce qui peut aussi avoir un impact direct sur leurs résultats. En outre, la plupart d'entre eux viennent de pays à faible revenu où les systèmes éducatifs ne sont pas toujours aussi performants que ceux des pays de l'Union européenne, et délivrent des diplômes dont la valeur pourrait être difficile à reconnaître pour les employeurs du pays d'accueil.

Graphique 1.6. **Écarts entre les taux de pauvreté relative de certains groupes de population selon leur pays de naissance/nationalité, 2012**



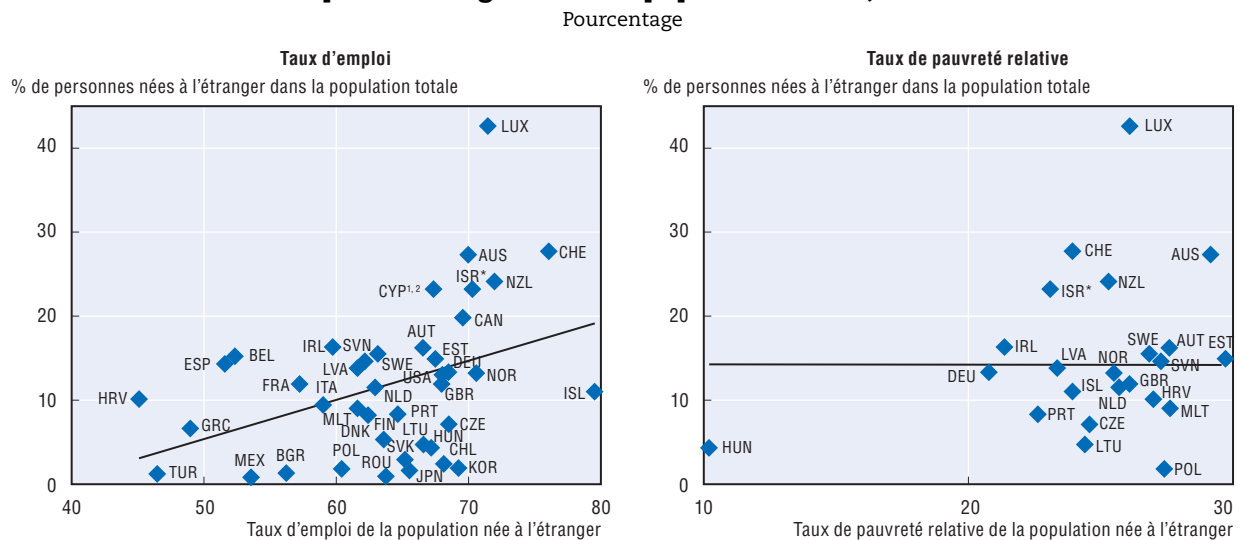
Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216266>

### **Les difficultés d'intégration n'augmentent pas avec la part des immigrés dans la population**

Peu d'indicateurs mettent en évidence un lien entre la part d'immigrés dans la population totale et les résultats des immigrés en termes d'intégration, comme le montre le graphique 1.7 pour les taux d'emploi et de pauvreté relative.

Graphique 1.7. **Lien entre deux indicateurs – taux d'emploi et taux de pauvreté relative – et la part d'immigrés dans la population totale, 2012-13**



Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216275>

Il existe néanmoins un lien pour ce qui est du taux d'emploi. En effet, les pays qui accueillent un grand nombre d'immigrés ont aussi tendance à enregistrer les taux d'emploi des immigrés les plus élevés. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que ces pays comptent en général un plus grand nombre de migrants venus travailler, l'unique catégorie de migrations véritablement contrôlée<sup>2</sup>. En d'autres termes, les migrants de travail viennent s'ajouter aux migrants admis pour des raisons familiales ou humanitaires, lesquels enregistrent en général de moins bons résultats sur le marché du travail.

#### 1.4. Classification des pays de destination des migrants

Les principales conclusions énoncées dans la section 1.3 sont valables pour la plupart des pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Mais les populations immigrées peuvent varier fortement en termes de taille, durée du séjour, âge, niveau d'études, langue, principales catégories d'entrée, et part en provenance de pays à revenu élevé. Sur la base de ces caractéristiques contextuelles, huit groupes de pays de l'OCDE et de l'Union européenne peuvent être identifiés (graphique 1.8).

Les pays inclus dans un groupe donné font souvent face à des défis d'intégration similaires (voir tableau 1.3) mais différents des défis à relever dans les autres groupes de pays. S'il est vrai que chaque pays peut apprendre des expériences d'autres pays, cet échange d'expériences s'avère particulièrement bénéfique entre pays où les immigrés disposent de caractéristiques proches et qui font face à des défis similaires.

##### **Groupe 1 : Pays d'installation (Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande)**

Dans ce groupe de pays, l'installation d'immigrés est un élément constitutif de la construction d'un État, et on considère que l'immigration fait partie du patrimoine national. En moyenne, une personne sur quatre est née à l'étranger, et celles qui sont nées dans le pays d'au moins un parent immigré représentent, en moyenne, 23 % de la population totale.

On compte une forte proportion d'immigrés ayant un niveau d'études supérieures : ils sont en moyenne 50 % à posséder un diplôme de l'enseignement supérieur, une proportion bien au-dessus de celle observée dans les autres pays et supérieure à celle des personnes nées dans le pays (36 %). Un tel niveau d'éducation est en partie lié aux politiques d'immigration qui ont permis, depuis de nombreuses années, l'entrée d'un grand nombre de migrants de travail très qualifiés. Par conséquent, les flux d'immigration par habitant sont aussi largement supérieurs à la moyenne.

Plus du tiers des immigrés dans les pays d'installation sont des locuteurs de la langue du pays d'accueil. Israël fait figure d'exception avec des parts de locuteurs natifs et d'immigrés récents relativement faibles.

Les résultats de l'intégration dans les pays d'installation sont en général considérés comme positifs. En raison de la part élevée de personnes diplômées du supérieur, dont beaucoup sont arrivés comme migrants de travail, les immigrés enregistrent en général de bons résultats en termes d'accès au marché du travail, à la formation, et en termes d'insertion sociale. La grande majorité des immigrés qui résident depuis plus de dix ans dans le pays d'accueil en possèdent la citoyenneté. Compte tenu du niveau d'éducation élevé de leurs parents immigrés, les descendants d'immigrés ont tendance à obtenir de meilleurs résultats à l'école et sur le marché du travail que leurs homologues non issus de l'immigration.



**Groupe 2 : Pays de destination de longue date accueillant de nombreux immigrés récents diplômés du supérieur (États-Unis, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse)**

Ces pays continuent d'accueillir un grand nombre d'immigrés. Les parts des immigrés dans la population totale vont d'environ 12 % aux États-Unis et au Royaume-Uni, à 28 % en Suisse et 43 % au Luxembourg. Même si ces pays sont des destinations de longue date, ils ont enregistré de nombreuses arrivées ces dix dernières années, en particulier dans les trois pays européens où les immigrés récents représentent entre 40 % et 50 % de la population née à l'étranger en âge de travailler. Pour ces pays, la part importante d'immigrés récents est largement imputable à la libre circulation dans la zone UE-AELE, principalement déterminée par les migrations de travail. Les immigrés – en particulier les nouveaux arrivants – tendent à être diplômés du supérieur, et au moins 35 % de ceux ayant l'âge de travailler sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les États-Unis font figure d'exception toutefois, à la fois parce que leur immigration récente a été plus limitée et parce que la grande majorité des immigrés sont venus de pays à faibles revenus, principalement d'Amérique latine.

Comme dans les pays d'installation, les résultats des immigrés sur le marché du travail sont positifs et, pour l'essentiel, analogues à ceux des personnes nées dans le pays. La même tendance se vérifie pour les enfants d'immigrés nés dans le pays par rapport à leurs homologues non issus de l'immigration. Cependant, les immigrés enregistrent des taux d'accès à la propriété inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays, et occupent des logements de moins bonne qualité.

**Groupe 3 : Pays de destination où de nombreux immigrés sont installés depuis longtemps et ont un faible niveau d'éducation (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Pays-Bas)**

L'immigration dans ces pays a été largement façonnée par les arrivées de travailleurs peu qualifiés dits « invités » pendant la période d'expansion économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Ils ont plus tard été suivis par des arrivées massives de migrants admis pour raisons familiales, lesquels étaient également peu ou pas diplômés.

La plupart de ces immigrés se sont installés dans des zones urbaines et d'ailleurs, si la population immigrée est beaucoup plus concentrée dans les zones à forte densité de population que les personnes nées dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, elle l'est particulièrement dans les pays de ce groupe. Les immigrés sont en moyenne presque deux fois plus susceptibles de vivre dans des zones à forte densité de population que les personnes nées dans le pays. Tous les pays de ce groupe accueillent également de nombreux migrants admis pour des raisons humanitaires, ainsi que leurs familles.

Même si l'immigration reste élevée dans ces cinq pays, les arrivées récentes représentent une petite part de la population immigrée totale. Entre 12 % et 16 % de la population totale est née à l'étranger. Compte tenu du caractère ancien de l'immigration dans ces pays, la part des personnes nées dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger est aussi relativement élevée, allant de 7 % en Allemagne à 15 % en France.

En raison d'une part de leur faible niveau d'études et, d'autre part, du fait que beaucoup sont arrivés pour des raisons autres que l'emploi, les résultats des immigrés sur le marché du travail sont inférieurs à ceux de leurs homologues nés dans le pays. Le taux d'emploi des immigrés est, en moyenne, inférieur de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays, leur taux de chômage supérieur de 6.5 points, et les femmes immigrées ont tendance à être largement surreprésentées parmi les inactifs.

Les immigrants sont également confrontés à d'autres problèmes d'intégration liés à leurs niveaux d'emploi et d'éducation relativement faibles, parmi lesquels des taux de pauvreté relative plus élevés et des logements de moins bonne qualité que ceux des personnes nées dans le pays. En outre, compte tenu de la part importante d'immigrés âgés – principalement les premières cohortes de travailleurs dits « invités » qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite –, les problèmes de santé sont plus fréquents chez les personnes nées à l'étranger que chez celles nées dans le pays.

Les handicaps liés au faible niveau d'éducation de nombreux parents immigrants ont été transmis à leurs enfants nés dans le pays, dont les résultats scolaires restent bien en deçà de ceux de leurs homologues non issus de l'immigration. À l'âge de 15 ans, la différence de niveau est comprise entre 1 et 1.5 année d'études. Par conséquent, le passage de l'école à l'emploi est aussi plus difficile pour les descendants d'immigrés, qui sont beaucoup plus susceptibles de se retrouver ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (groupe NEET).

#### **Groupe 4 : Pays de destination accueillant de nombreux immigrants récents et admis pour des raisons humanitaires (Danemark, Finlande, Norvège, Suède)**

Les migrants admis pour raisons humanitaires et leurs familles représentent l'essentiel de l'immigration dans ces pays scandinaves. Ils sont surreprésentés d'une part chez les personnes très qualifiées et, d'autre part, chez celles qui ont un faible niveau d'études. Près de la moitié des résidents nés à l'étranger qui sont en âge de travailler sont arrivés ces dix dernières années, et beaucoup ont immigré au titre de la libre circulation dans la zone UE-AELE. La part des personnes nées à l'étranger et de leurs descendants reste moins importante que dans les pays de destination de longue date, mais a nettement augmenté ces dix dernières années. L'écrasante majorité des immigrants sont des locuteurs de langue étrangère.

Les migrants admis pour raisons humanitaires et leurs familles tendent à rencontrer des difficultés pour s'intégrer. Ils enregistrent en effet des résultats plutôt médiocres sur le marché du travail, connaissent des niveaux de pauvreté relative beaucoup plus élevés que les personnes nées dans le pays et vivent dans des logements de moins bonne qualité. Les descendants d'immigrés ont également des résultats scolaires inférieurs à leurs camarades non issus de l'immigration, et rencontrent plus de difficultés pour passer de l'école à la vie active – même si les différences ont tendance à être moins marquées que dans le groupe 3.

Un grand nombre d'immigrés ont acquis la citoyenneté de leur pays d'accueil, et plus des deux tiers de ceux qui y résident depuis plus de dix ans en ont pris la nationalité. Les politiques d'intégration sont fermes et établies depuis longtemps, ce qui se traduit en partie par une bonne intégration des immigrants dans la fonction publique et une quasi-égalité d'accès à la formation avec la population née dans le pays.

#### **Groupe 5 : Nouveaux pays de destination accueillant de nombreux immigrants récents ayant un faible niveau d'éducation (Espagne, Grèce, Italie, Portugal)**

Ce groupe comprend la plupart des pays d'Europe du Sud, qui ont accueilli de nombreux migrants de travail venus occuper des emplois peu qualifiés durant la première moitié des années 2000 jusqu'au début de la crise financière et économique mondiale. Cette immigration se caractérise par la part importante d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation et par la plus grande représentation des immigrants dans des zones moins densément peuplées que dans les autres pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Les trois



quarts des personnes nées à l'étranger qui sont en âge de travailler viennent de pays à faibles revenus et, compte tenu du caractère plutôt récent de l'essentiel de l'immigration, peu d'immigrés sont naturalisés.

La crise de 2007-08 a durement frappé ces quatre pays, et a touché de façon disproportionnée les personnes nées à l'étranger et en particulier les nombreux ressortissants de pays tiers. Ce phénomène s'explique d'une part par le fait que ces derniers étaient concentrés dans des secteurs qui ont perdu énormément d'emplois et, d'autre part, parce que de nombreux immigrés sont arrivés juste avant ou pendant la crise. Auparavant, les immigrés enregistraient un taux d'emploi supérieur à celui observé parmi les personnes nées dans le pays et, même maintenant, ce taux est encore à peu près identique dans ces deux groupes. Depuis 2006-07, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger a augmenté de 17 points de pourcentage, contre 11 points chez les personnes nées dans le pays. Pour les nombreux immigrés peu qualifiés, l'employabilité est devenue un problème fondamental. Alors que les enfants d'immigrés ne constituent encore qu'un petit groupe, le nombre de ceux qui entrent sur le marché du travail augmente rapidement, et ils affichent déjà des résultats préoccupants.

Le déclassement est un autre sujet d'inquiétude. Il est beaucoup plus prononcé que dans les autres groupes de pays – à la fois en valeur absolue et par rapport aux personnes nées dans le pays. En 2012-13, le taux de déclassement était deux fois plus élevé chez les personnes nées à l'étranger que chez celles nées dans le pays.

À l'exception du Portugal, le taux de pauvreté relative des immigrés est deux fois plus élevé que celui des personnes nées dans le pays, et la qualité de leurs logements est également bien moindre.

**Groupe 6 : Nouveaux pays de destination accueillant de nombreux immigrés récents de niveau d'éducation élevé (Chypre<sup>1, 2</sup>, Irlande, Islande, Malte)**

Comme dans le groupe 5, les pays de ce groupe ont connu des arrivées massives de travailleurs migrants ces dix à quinze dernières années, et la moitié des individus nés à l'étranger vivent dans leur pays d'accueil depuis moins de dix ans. Toutefois, contrairement au groupe 5, de nombreux immigrés récents sont très qualifiés et, à l'exception de ceux qui se rendent à Chypre<sup>1, 2</sup>, plus des trois quarts viennent d'un pays à revenu élevé.

Même si la situation des immigrés dans ce groupe est hétérogène, les résultats généraux en matière d'intégration ont tendance à être meilleurs que ceux du groupe 5. Ils sont le reflet de l'origine socio-économique plus favorisée de la population immigrée et notamment de son niveau d'études plus élevé. Toutefois, à l'exception de Malte, les immigrés très qualifiés sont très nombreux à être surqualifiés sur le marché du travail.


**Groupe 7 : Pays dont la population immigrée est façonnée par les modifications de frontières et/ou les minorités nationales (Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovaquie)**

Ce groupe comprend la plupart des nouveaux pays membres de l'Union européenne d'Europe centrale et orientale. Aucun d'eux n'a connu une immigration récente importante. La plupart des personnes actuellement considérées comme nées à l'étranger l'ont été en réalité en raison des modifications de frontières ou de la construction de nouveaux États à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, principalement à la suite de la chute du Rideau de fer. Par conséquent, les personnes nées à l'étranger forment un groupe vieillissant et la part

Tableau 1.3. Sélection d'indicateurs d'intégration par groupe de pays de destination de l'OCDE et de l'Union européenne, 2013 ou année la plus récente

		Différences entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays (points de pourcentage) + : Plus élevé que les personnes nées dans le pays - : Plus faible que les personnes nées dans le pays					% parmi les personnes nées à l'étranger présentes dans le pays depuis au moins 10 ans	Écart entre les personnes nées dans le pays de parents nés à l'étranger et les personnes nées dans le pays de parents nés dans le pays		
		Taux d'emploi (15-64 ans)	Taux de déclassement (15-64 ans)	Taux de pauvreté relative (15 ans et +)	Pourcentage vivant en logement surpeuplé (15 ans et +)	Pourcentage de personnes en bonne santé générale (15 ans et +)	Pourcentage de nationaux (15 ans et +)	Score moyen en littératie (PISA) en points de score, 15 ans	% de NEET (points de %), 15-34 ans	
Pays d'installation	Australie	-4	+8	+8	..	..	83	+30	0	
	Nouvelle-Zélande	-1	0	+7	+8	..	..	-17	-4	
	Israël*	+11	0	-2	-7	..	..	+22	-5	
	Canada	-4	+7	+8	+4	+1	92	+4	-3	
Pays de destination de longue date	Nombreux immigrants récents et diplômés du supérieur	Luxembourg	+11	+4	+18	+9	+1	22	-53	+1
		Suisse	-5	-2	+9	+8	+1	45	-53	+2
		États-Unis	+2	+1	+14	+18	+4	60	0	-1
		Royaume-Uni	-5	+8	+10	+9	+7	66	-6	+4
	Immigration ancienne et de faible niveau d'éducation	Autriche	-7	+9	+14	+23	-3	53	-49	+15
		Belgique	-11	+11	+26	+4	-1	62	-60	+18
		Allemagne	-8	+15	+5	+7	-1	61	-43	+3
		France	-8	+7	+18	+9	-4	62	-56	+9
Pays accueillant de nombreux immigrants récents et admis pour des raisons humanitaires	Pays-Bas	-14	+8	+15	0	+1	78	-56	+8	
	Suède	-14	+19	+11	+9	+1	84	-40	+3	
	Norvège	-7	+22	+14	+15	+7	72	-31	+4	
	Danemark	-12	+14	+18	+12	+1	50	-49	+6	
Nouveaux pays de destination accueillant de nombreux immigrants récents entrés pour des motifs de travail	Niveau d'éducation faible	Finlande	-6	+11	+23	+6	+20	66	-65	+17
		Espagne	-5	+21	+21	+6	+14	34	-47	+8
		Italie	+3	+39	+17	+28	+17	37	-40	..
		Portugal	+4	+8	+5	+11	+18	81	-31	..
	Niveau d'éducation élevé	Grèce	-1	+32	+25	+30	+16	29	-33	..
		Chypre <sup>1, 2</sup>	+6	+25	+18	+5	+20	45	..	..
		Irlande	0	+11	+5	+2	+9	56	-3	..
		Islande	-1	+26	+14	+17	+10	83	-16	..
Pays dont la population immigrée est façonnée par les modifications de frontières et/ou les minorités nationales	Malte	+2	0	-	+8	+11	57	..	..	
	Estonie	0	+23	+11	+1	-28	38	-36	..	
	Slovénie	-2	0	+14	+21	-2	91	-36	..	
	Lettonie	-3	+5	+3	-3	-25	27	-	..	
	Croatie	-5	+3	+6	+4	-5	99	-12	..	
	Rép. tchèque	+1	+7	+14	+21	-3	75	-21	..	
	Lituanie	+4	+10	+6	-1	-15	92	-25	..	
	Hongrie	+10	+3	-3	-4	+8	85	-	..	
Rép. slovaque	+5	-5	-	+2	-18	89	-	..		
Pays de destination émergents avec une faible population immigrée	Pologne	+1	-4	+10	-11	-39	92	-	..	
	Chili	+11	..	..	..	..	..	-	..	
	Corée	+10	..	..	..	..	..	-	..	
	Japon	-5	..	..	..	..	..	-	..	
	Bulgarie	-3	-	-9	+19	-13	68	-	..	
	Turquie	-3	-5	..	..	..	..	-	..	
	Roumanie	+4	-	-	-	-	-	-	..	
Mexique	-7	..	..	..	..	..	-52	..		
<b>Total UE</b>		<b>-3</b>	<b>+13</b>	<b>+13</b>	<b>+5</b>	<b>+5</b>	<b>59</b>	<b>-32</b>	<b>+4</b>	
<b>Total OCDE</b>		<b>+1</b>	<b>+7</b>	<b>+14</b>	<b>+11</b>	<b>+7</b>	<b>62</b>	<b>-3</b>	<b>+1</b>	

Notes et sources à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216317>

des ressortissants nationaux parmi ceux qui sont nés à l'étranger tend à être élevée. La taille globale de la population née à l'étranger varie toutefois considérablement d'un pays à l'autre, allant de 3 % en Pologne et en République slovaque à 15 % voire davantage en Estonie, en Slovénie et en Lettonie.

Pour la plupart des indicateurs, la population née à l'étranger enregistre des résultats qui sont analogues, voire supérieurs, à ceux de la population née dans le pays, notamment sur le marché du travail. Mais le fait que de nombreux immigrés soient relativement âgés implique qu'ils tendent à être en moins bonne santé que les personnes nées dans le pays<sup>3</sup>.

### **Groupe 8 : Pays de destination émergents avec une faible population immigrée (Bulgarie, Chili, Corée, Japon, Mexique, Roumanie, Turquie)**

Le dernier groupe de pays de destination comprend des pays de l'OCDE dans les Amériques, en Asie et en Europe. Dans tous ces pays, moins de 2 % de la population est né à l'étranger. Par conséquent, on ne dispose pas d'informations fiables sur un grand nombre d'indicateurs de l'intégration, et quand de telles informations existent, par exemple sur l'emploi, elles sont hétérogènes d'un pays à l'autre. Par exemple, les immigrés ont de meilleurs résultats sur le marché du travail que la population née dans le pays au Chili, en Corée et en Roumanie, tandis que l'inverse est vrai dans les autres pays. Toutefois, la situation de l'immigration évolue rapidement. La proportion des résidents nés à l'étranger a plus que doublé depuis les années 2000-01 dans tous ces pays ; cette augmentation est imputable à la fois aux descendants d'anciens émigrés « qui retournent sur les terres de leurs parents », et aux migrants de travail. En Corée et au Japon, les mariages entre nationaux et étrangers sont à l'origine d'une part non négligeable de l'immigration.

En résumé, tandis que nombre de défis à relever en terme d'intégration sont partagés dans la grande majorité des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, d'autres concernent plus spécifiquement certains groupes de pays dont la population immigrée présente quelques similitudes. Les caractéristiques clé qui influencent les résultats moyens sont la composition de la population immigrée par catégories d'entrée, durée de séjour et niveaux d'éducation. Toutefois, même au sein d'un groupe de pays, les résultats demeurent relativement hétérogènes. Ceci suggère que les politiques ont un rôle à jouer. Bien que l'examen de ces politiques dépasse le cadre de cette publication, les résultats de leurs homologues devraient aider les pays à identifier les domaines où il est possible de mieux faire.

## **Notes, sources et pour en savoir plus**

### **Note concernant Israël\***

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### **Note concernant Chypre<sup>1, 2</sup>**

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### **Note des graphiques et des tableaux**

.. : non disponible.

- : non significatif.

### **Graphique 1.1**

Données non disponibles pour l'Islande, le Mexique, le Chili, la Turquie, Malte et la Croatie. La moyenne UE comprend des données pour la Roumanie et la Bulgarie mais ces données ne peuvent être présentées individuellement pour des raisons de taille d'échantillon.

Au Royaume-Uni, la distinction entre « né de parents immigrés » et « né de personnes nées dans le pays » repose sur l'appartenance ethnique déclarée dans l'enquête sur les forces de travail. Les personnes de parents nés dans le pays sont celles appartenant aux catégories « Blancs », « Angleterre et Pays-de-Galles », « Irlande du Nord » ou « Écosse ». Les personnes nées au Royaume-Uni ayant un parent immigré et un parent né dans le pays sont celles qui se déclarent d'« appartenance ethnique mixte/diverse ». Les personnes nées de deux parents immigrés sont celles nées au Royaume-Uni et qui déclarent appartenir à l'un des groupes ethniques suivants : « Blancs, Irlandais », « Gitans ou Irlandais itinérants », « Blancs : autres », « Asiatiques/Asiatiques britanniques », « Indiens », « Pakistanais », « Bangladeshi », « Chinois », « Asiatiques : autres », « Noirs/Africains/Antillais/Noirs britanniques », « Autres groupes ethniques ». Ainsi, il est possible que le nombre de personnes d'origine immigrée vivant au Royaume-Uni soit sous-estimé par rapport aux autres pays, en particulier parmi le nombre de personnes nées dans le pays avec des origines mixtes.

Dans l'enquête sociale générale néo-zélandaise (NZGSS 2010), on estime la population née dans le pays de parents immigrés (ou d'un couple mixte) sans possibilité de savoir si le(les) parent(s) sont les parents biologiques. L'estimation est également rendue difficile par la petite taille des échantillons.

Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance pour la Corée et le Japon. La part de personnes nées de parents immigrés est estimée à partir des informations issues de PISA 2012.

Les données diffèrent légèrement de celles présentées dans le graphique 1.8 car les sources de données sont différentes dans ces deux graphiques.

### **Graphique 1.4**

Les données sont triées selon l'écart entre personnes nées dans le pays de deux parents nés dans le pays et celles ayant deux parents immigrés.

### **Graphique 1.5**

Ces proportions sont calculées en excluant les non-réponses et les réponses « ne sait pas ». Les données issues de l'Enquête sociale européenne font référence au sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination pour des raisons raciales, d'appartenance ethnique ou de nationalité. Les données canadiennes font référence aux

personnes nées à l'étranger qui, au cours des cinq dernières années, ont été victimes de discrimination ou ont été traitées de manière non équitable au Canada en raison de leur appartenance ethnique, culture, « race » ou couleur de peau. Les données pour les États-Unis font référence aux enquêtés en emploi qui se sentent d'une façon ou d'une autre victimes de discrimination dans leur travail à cause de leur « race » ou origine ethnique. Les données pour la Nouvelle-Zélande font référence aux personnes nées à l'étranger qui déclarent avoir été traitées injustement ou avoir vécu une situation déplaisante dans les 12 derniers mois à cause de leur appartenance ethnique/raciale ou nationalité. L'erreur relative par échantillonnage pour la Nouvelle-Zélande est de 30 à 49 % pour les hommes immigrés, les immigrés nés dans un pays à hauts revenus, ceux ayant un niveau d'éducation moyen et ceux qui sont inactifs. Elle est de 50 à 99 % pour les personnes âgées de 15 à 24 ans ou de 55 à 64 ans, ainsi que pour les chômeurs et les personnes de faible niveau d'éducation.

### **Sources**

#### **Population selon l'origine migratoire (graphique 1.1)**

Enquêtes sur les forces de travail pour les pays suivants : Israël (2011), France (2012), Pays-Bas (2013), Royaume-Uni (2013) et Suisse (2013) ; Recensement 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013) et Suède (2013) ; Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc 2008 : Chypre<sup>1, 2</sup>, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie ; Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc 2008 (personnes nées dans le pays) et Enquête européenne sur les forces de travail 2013 (personnes nées à l'étranger) : Grèce, Irlande, Italie et Portugal ; Allemagne : *Mikrozensus* (2012) ; Autriche : *Mikrozensus* (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (2011) ; États-Unis : *Current Population Survey* (CPS 2013) ; Japon et Corée : Registres de population ; Belgique : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) et Enquête européenne sur les forces de travail 2013 (nés à l'étranger) ; Nouvelle-Zélande : *General Social Survey* 2010 (nés dans le pays âgés de 15 ans et plus) et *Household Labour Force Survey* 2014 (pour les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays âgées de moins de 15 ans).

#### **Taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité et d'inactivité, part de travailleurs indépendants, taux de déclassement, part des travailleurs en contrat temporaire, part de travailleurs de faible niveau d'éducation, part de travailleurs de niveau d'éducation élevé (graphiques 1.2, 1.3, 1.4, 1.7 et tableaux 1.2 et 1.3)**

Enquêtes sur les forces de travail 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2011) ; *US Current Population Surveys* (CPS 2012-13) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN 2011) ; Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE 2012), Corée : *Foreign Labour Force Survey* (2012-13) pour les étrangers et *Economically Active Population Survey* (EAPS 2012-13) pour les nationaux. *Australian Survey on Education and Work* (ASEW 2013) pour le « taux de déclassement », la « part de travailleurs de faible niveau d'éducation » et la part de travailleurs de niveau d'éducation élevé ; *Australian Forms of Employment* 2012 pour la « part des travailleurs en contrat temporaire ».

**Scores PISA (tableau 1.3)**

Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA 2012).

**Taux de NEET (tableaux 1.2 et 1.3) et taux d'inactivité (graphique 1.4)**

Enquêtes sur les forces de travail pour les pays suivants : Belgique (2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Israël (2011), Italie (2012), Pays-Bas (2013), Portugal (2012), Royaume-Uni (2013) et Suisse (2013) ; Recensement 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013) et Suède (2013) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (2011) ; États-Unis : *Current Population Survey* (CPS 2013) ; Belgique : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays).

**Part des adultes ayant de faibles compétences en littératie (tableau 1.2)**

Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012).

**Taux de pauvreté relative et distribution des revenus (graphiques 1.3, 1.6, 1.7, et tableaux 1.2 et 1.3)**

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; Recensement australien, 2011 ; Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011) ; *US Current Population Survey* (CPS 2012) ; Israeli Integrated Household Survey 2011 ; Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey* (HES 2013). Allemagne : *German Socio Economic Panel* (G-SOEP 2012 échantillon de 95 %) pour les ressortissants des pays tiers/nationaux.

**Part de la population vivant en logement surpeuplé (graphique 1.3 et tableaux 1.2 et 1.3)**

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011) ; *US Current Population Survey* (CPS 2012) ; Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey* (HES 2013). Israël : *Household Expenditure Survey* (HES 2012).

**Part de la population se percevant en bonne santé (tableau 1.2)**

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012. Enquête sur la Santé dans les Collectivités Canadiennes (ESCC) 2011-12. *US National Health Interview Survey* (NHIS) 2012.

**Participation aux élections (tableau 1.2)**

Enquêtes sociales européennes (ESS) 2002-12 ; supplément portant sur les participants aux élections de l'édition de novembre 2012 de la *Current Population Survey* des États-Unis ; Nouvelle-Zélande : *General Social Survey* (NZGSS 2012) ; supplément de l'enquête canadienne de 2011 sur les Forces de Travail.

**Discrimination (graphique 1.5)**

Enquêtes sociales européennes (années 2002 à 2012 regroupées) ; États-Unis : *General Social Surveys* (2004-12) ; Canada : Enquête sociale générale, cycle 23 (2009) ; Nouvelle-Zélande : *General Social Survey* (NZGSS 2012).

### **Part de personnes nées à l'étranger (graphiques 1.7 et 1.8)**

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2000-01 et 2011-12) ; Base de données d'Eurostat sur les migrations internationales et l'asile pour les membres de l'Union européenne non-membres de l'OCDE, Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU 2012-13) pour la Croatie et la Turquie.

### **Part d'immigrés récents (graphique 1.8)**

Enquêtes européennes sur les forces de travail (EU-LFS 2012-13) ; *American Community Survey* (ACS 2012) ; *Israeli Labour Force Survey* 2011 ; Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) pour les autres pays non européens.

### **Part des immigrés nés dans un pays à hauts revenus et part d'immigrés âgés (graphique 1.8)**

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11). Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU 2012-13) pour la Croatie.

### **Part d'immigrés dont la langue maternelle est la langue du pays (graphique 1.8)**

Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012). Pour les pays ne participant pas à PIAAC, l'estimation est basée sur le concept de « pratique de la langue avant la migration » du Centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale (CEPII) : commerce, production et protection bilatérale.

### **Pourcentage de nationaux (tableau 1.3)**

Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) ; *US American Community Survey* (ACS 2012), Recensement australien 2011, Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011).

### **Pour en savoir plus**

Card, D. (2004), « Is the New Immigration Really So Bad? », *Economic Journal*, vol. 115, n° 507.

Damas de Matos, A. et T. Liebig (2014), « Les qualifications des immigrés et leur valeur sur le marché du travail : comparaison entre l'Europe et les États-Unis », *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE/UE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-9-fr>.

Heath, A., T. Liebig et P. Simon (2013), « Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques », *Perspectives des migrations internationales* 2013, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr).

Liebig, T. et T. Huddleston (2014), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences », *Perspectives des migrations internationales* 2014, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2007-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr).

**Notes**

1. Dans les pays européens de l'OCDE, les descendants d'immigrés (nés dans le pays) sont quelquefois nommés « seconde génération ». Ce terme est toutefois connoté et risque en particulier de perpétuer le statut d'immigré pour ce groupe né dans le pays de résidence et de suggérer qu'ils ne sont pas considérés – et ne se sentent pas – partie intégrante de la société d'accueil de leurs parents. Des pays d'installation de l'OCDE font également référence à ce terme mais avec une connotation différente : au Canada par exemple le terme « Canadiens de seconde génération » est employé pour refléter le fait que les immigrants comme leurs enfants nés au Canada font partie intégrante de la société.
2. Les pays qui offrent des opportunités d'emplois aux travailleurs migrants sont plus susceptibles d'en attirer un plus grand nombre. En d'autres termes, les migrations de travail répondent à une demande de la part des employeurs.
3. De plus, on observe souvent des défis liés aux changements de frontières et aux restructurations économiques. Par exemple, en Estonie, de nombreux Russes sont arrivés comme migrants de travail (durant la période soviétique) sans ressentir le besoin d'apprendre l'estonien, étant donné que le russe était la langue officielle de l'Union soviétique. Ils travaillaient dans des secteurs qui ont été fortement touchés par la restructuration économique qui a eu lieu après l'indépendance.





## Chapitre 2

# Caractéristiques sociodémographiques de la population immigrée

*Les vagues d'immigration ont contribué à façonner les différentes sociétés des pays de l'OCDE et de l'Union européenne. L'importance et la composition de ces vagues sont très variées et un grand nombre de résultats vis-à-vis de l'intégration sont influencés par différentes caractéristiques sociodémographiques comme le lieu de vie, l'âge, le sexe, etc. Pour interpréter ces résultats, comprendre les différences de structure sociodémographique de la population immigrée dans les différents pays et, au sein d'un même pays, vis-à-vis de la population native est un préalable nécessaire.*

*Ce chapitre présente quelques caractéristiques sociodémographiques de la population immigrée et les compare avec celles de la population née dans le pays. La taille de la population immigrée et le degré de peuplement de son lieu de résidence sont analysés dans l'indicateur 2.1. La structure par sexe et par âge (indicateur 2.2) puis des informations sur l'indice de fécondité et la part de couples endogames (indicateur 2.3) complètent ce panorama démographique de la population immigrée.*

*Il sera fait référence à ces informations contextuelles tout au long de cette publication, de manière à expliquer certaines disparités touchant les immigrés. Pour une discussion sur ces informations, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*



## Principaux résultats

- En 2012, environ 115 millions de personnes sont des immigrés (nés à l'étranger) au sein de la zone OCDE et 52 millions dans l'Union européenne – dont 33.5 millions originaires de pays hors UE. En moyenne, une personne sur dix est née à l'étranger, mais cette part est extrêmement variable selon les pays – de 25 % en Australie, au Luxembourg et en Suisse, à moins de 2 % en Bulgarie, au Japon, en Corée, au Mexique, en Pologne, en Roumanie et en Turquie.
- La population immigrée a progressé d'un tiers au cours des dix dernières années. Elle a plus que doublé en Corée, au Chili, en Espagne, en Finlande, en Irlande et en Italie.
- Dans la quasi-totalité des pays, les immigrés sont surreprésentés en zones densément peuplées en 2011-12. Cette surreprésentation est particulièrement forte dans les pays européens d'immigration ancienne (Autriche, Belgique, France, Pays-Bas), où les immigrés sont 50 % de plus que les personnes nées dans le pays à vivre dans ces zones.
- En 2010-11, 80 % de la population immigrée est d'âge actif, contre 66 % des personnes nées dans le pays. La part d'immigrés jeunes est plus élevée dans les pays d'immigration récente, comme le Mexique et la Roumanie, où la plupart de ces jeunes sont des descendants d'anciens émigrés.
- Les femmes sont légèrement surreprésentées au sein de la population immigrée d'âge actif, soit 52 %.
- 60 % des immigrés en couples en 2010 vivent avec un partenaire/conjoint de la même région d'origine.
- Les femmes immigrées sont mères plus jeunes que leurs homologues nées dans le pays en 2012, et ont plus d'enfants. Ces écarts de fécondité sont plus marqués dans les pays européens où l'indice de fécondité des femmes nées dans le pays est particulièrement bas.

## 2.1. Taille de la population immigrée et part résidant dans une zone densément peuplée

### Informations de référence

#### Définition

Un immigré est une personne née à l'étranger. Une zone densément peuplée est définie comme un groupe contigu de peuplement (avec une continuité du bâti) atteignant un certain seuil minimal de population (en général au moins 50 000 personnes) et une densité de peuplement minimal (en général au moins 1 500 habitants/km<sup>2</sup>). L'unité géographique servant à définir la zone est variable selon les pays.

#### Champ

Population totale pour la taille de la population immigrée. Personnes âgées de 15 à 64 ans pour la part d'immigrés résidant dans une zone densément peuplée.

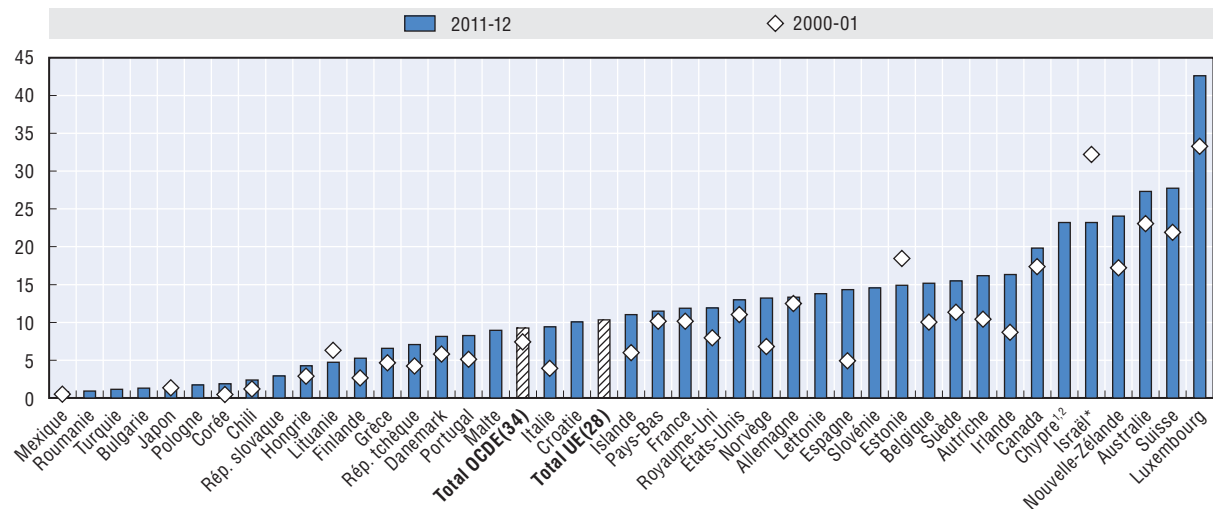
En 2012, 115 millions de personnes sont nées à l'étranger dans l'ensemble de la zone OCDE, soit plus de 9 % de la population totale. Le nombre d'immigrés a augmenté d'un tiers par rapport à 2000-01, malgré un ralentissement des flux migratoires depuis le début de la crise économique en 2008. Plus d'un tiers de ces immigrés vivent aux États-Unis. Dans l'ensemble de l'Union européenne, 52 millions de personnes sont des immigrés, soit 10 % de la population – dont 33.5 millions sont nés en dehors de l'Union européenne. L'Allemagne concentre 20 % de la population immigrée de l'Union européenne, la France et le Royaume-Uni 14 % chacun.

Avec 43 % de sa population née à l'étranger, le Luxembourg est le pays où la part des immigrés est la plus élevée. En Australie et en Suisse, un résident sur quatre est immigré, ainsi qu'un résident sur cinq dans la plupart des autres pays d'installation. À l'inverse, les immigrés représentent une très faible part de la population des pays d'Europe centrale et des pays de l'OCDE d'Amérique latine et d'Asie. Moins de 2 % de la population est immigrée en Bulgarie, en Corée, au Japon, au Mexique, en Pologne, en Roumanie, en Turquie. Dans les pays comptant le plus grand nombre d'immigrés en volume (Allemagne, États-Unis, France, Royaume-Uni), leur part au sein de la population totale se situe légèrement au-dessus de la moyenne OCDE, soit autour de 12 à 13 %.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la part de la population immigrée a augmenté de 2 points de pourcentage entre 2000-01 et 2011-12 (graphique 2.1). Tous les pays sont concernés par ce phénomène, à l'exception d'Israël et des pays Baltes, dont le vieillissement de la population née à l'étranger n'est pas compensé par de nouveaux entrants. Sur les dix dernières années, le Luxembourg est l'un des pays où la part de la population immigrée dans la population totale a le plus augmenté (+9 points de pourcentage). La population immigrée a doublé en dix ans en Italie et en Irlande, voire triplé en Espagne. Enfin, si la population immigrée y reste faible, le Chili, la Corée et la Finlande ont également vu leur population immigrée plus que doubler au cours de la dernière décennie.

En 2011-12, les immigrés sont surreprésentés dans les zones urbaines les plus densément peuplées. En moyenne, dans l'ensemble de l'OCDE, plus des trois quarts des immigrés vivent dans ces zones, contre 60 % des personnes nées dans le pays. À l'exception de l'Islande, les immigrés sont toujours surreprésentés dans les zones densément peuplées (tableau 2.1). C'est aux États-Unis et dans les pays d'installation (Canada et Israël particulièrement), qu'ils sont les plus concentrés. Au sein de l'Union européenne, où la population est globalement moins urbaine qu'en dehors de l'Europe, les immigrés sont tout autant surreprésentés dans les zones densément peuplées (57 % pour 38 %). Plus des deux tiers des immigrés vivent également dans des zones densément peuplées en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Le fait que les immigrés soient surreprésentés dans les zones urbaines est un élément explicatif crucial de leurs résultats en terme d'intégration, certains problèmes étant plus prononcés en ville : chômage, logement inadéquat, etc.

Graphique 2.1. **Population née à l'étranger, 2000-01 et 2011-12**  
Pourcentage de la population totale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216328>

Tableau 2.1. **Population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans et vivant dans des zones densément peuplées, 2011-12**

Pourcentage de la population née à l'étranger et différence avec la population née dans le pays en points de pourcentage

	% de la population née à l'étranger totale	Différence (+/-) avec la population née dans le pays + : plus élevé que la population née dans le pays - : plus faible que la population née dans le pays
Allemagne	49.7	+15.9
Australie	85.0	+21.0
Autriche	54.6	+29.8
Belgique	55.7	+33.6
Canada	96.1	+17.4
Chypre <sup>1,2</sup>	59.7	+6.6
Danemark	51.5	+17.5
Espagne	52.4	+4.6
Estonie	56.7	+16.7
États-Unis	95.5	+12.5
Finlande	54.6	+22.9
France	65.8	+23.6
Grèce	54.2	+12.5
Hongrie	45.4	+16.3
Irlande	37.0	+2.7
Islande	16.1	-0.5
Israël*	95.5	+5.2
Italie	36.2	+5.0
Lettonie	64.2	+24.0
Lituanie	49.0	+5.7
Luxembourg	35.3	+16.8
Norvège	42.2	+15.4
Pays-Bas	68.0	+25.4
Pologne	62.6	+27.3
Portugal	55.9	+13.8
République slovaque	35.6	+15.8
République tchèque	46.0	+17.8
Royaume-Uni	80.2	+25.1
Slovénie	29.2	+12.2
Suède	55.3	+16.8
Suisse	37.2	+15.4
<b>Total UE (26)</b>	<b>56.6</b>	<b>+17.9</b>
<b>Total OCDE (26)</b>	<b>75.6</b>	<b>+15.1</b>

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216384>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 2.2. Composition par sexe et âge

### Informations de référence

#### Définition

Cet indicateur étudie la composition par sexe et par groupe d'âge de la population immigrée.

#### Champ

Population totale.

En moyenne en 2010-11, 80 % des immigrés vivant dans un pays de l'OCDE ou de l'Union européenne sont d'âge actif (15-64 ans), 13 % ont plus de 64 ans et 6 % moins de 15 ans. Les immigrés sont surreprésentés dans les classes d'âge actif (80 % contre 66 % des personnes nées dans le pays), surtout parmi les 25-44 ans. Cette dernière classe d'âge est particulièrement importante dans les pays d'immigration récente, dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, où ils représentent plus de la moitié de la population d'âge actif née à l'étranger. Au Japon, les immigrés sont aussi concentrés parmi les moins de 35 ans, mais sont à l'inverse moins nombreux au-delà de cet âge. À l'inverse, les immigrés sont moins nombreux parmi les 15-24 ans (graphique 2.2) et parmi les enfants de moins de 15 ans. Les enfants d'immigrés sont plus souvent nés dans le pays d'accueil, la plus grande part de la fécondité des immigrés ayant lieu après la migration (voir indicateur 2.3). Ils sont également moins nombreux à 55 ans et plus.

Les proportions d'immigrés âgés de plus de 64 ans sont plutôt élevées dans les pays d'installation et d'immigration ancienne. Près d'un immigré sur cinq a ainsi plus de 64 ans en Australie, au Canada et en France. Mais les pays les plus touchés par le vieillissement des immigrés sont surtout les pays d'Europe centrale, où les modifications de frontières au cours de l'histoire (Seconde Guerre mondiale, chute du Rideau de fer) ont provoqué soit des déplacements de populations rapatriées, soit ont conduit à considérer comme nées à l'étranger des populations qui n'ont pas traversé de frontières (ex-Tchécoslovaquie ou ex-Yougoslavie par exemple). Ainsi, en Pologne, les deux tiers des immigrés ont plus de 64 ans.

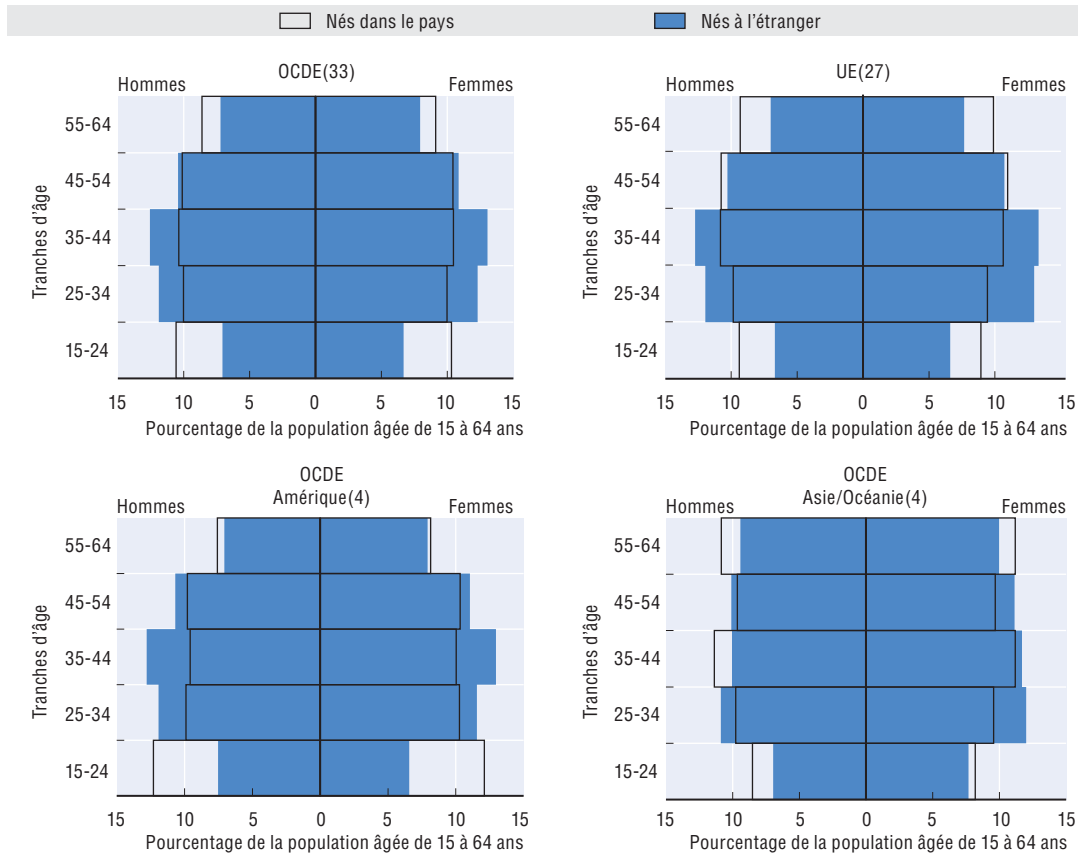
L'importance d'une immigration de mineurs de moins de 15 ans est due au volume des flux récents d'immigration. Au Chili, en Irlande ou en Norvège, les mineurs représentent 10 % des immigrés. Dans d'autres pays, l'importance d'une population immigrée jeune est plutôt la conséquence du retour des descendants d'émigrés dans le pays de naissance de leurs parents. Après la crise économique de 2008, un certain nombre d'immigrés installés à l'étranger sont revenus dans leur pays d'origine, amenant avec eux leurs enfants nés dans l'ancien pays d'accueil, donc immigrés. C'est le cas en Pologne ou en Roumanie, mais surtout au Mexique, où la moitié des immigrés ont moins de 15 ans (graphique 2.3).

Comparer la part des plus jeunes et des plus âgés avec celle des personnes d'âge actif permet d'estimer le taux de dépendance des communautés immigrées (population d'âge inactif/population d'âge actif). Dans la moitié des pays de l'OCDE, la part de la population d'âge inactif est deux fois plus forte chez les personnes nées dans le pays que chez les immigrés. La surreprésentation de la population immigrée parmi la population d'âge actif est notable dans les pays d'Europe du Sud (notamment Grèce et Italie) et d'Europe du Nord. En Europe centrale, où les immigrés sont plus âgés (suite aux changements de frontières), et au Mexique, où ils sont majoritairement des enfants nés aux États-Unis de retour avec leurs parents, la population immigrée est plus dépendante que la population née dans le pays.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, les femmes d'âge actif représentent environ 52 % des immigrés (tableau 2.A1.1), et sont surreprésentées parmi les immigrés dans tous les pays sauf en Espagne, en Finlande, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, en République tchèque, en Roumanie et en Slovaquie.

**Graphique 2.2. Pyramide des âges des populations âgées de 15 à 64 ans selon le lieu de naissance et la région de résidence, 2010-11**

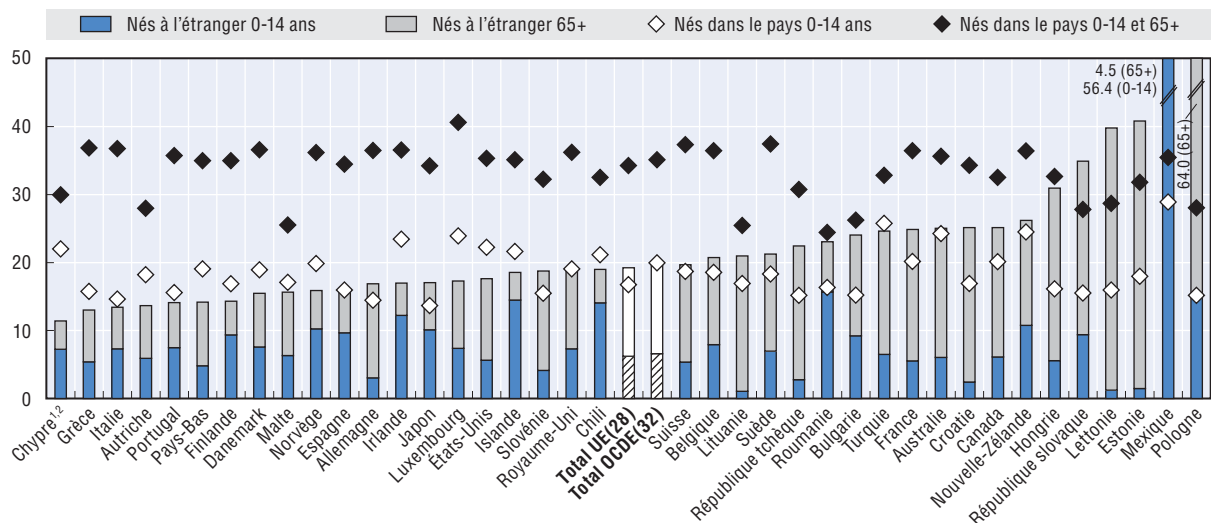
Pourcentage de la population née à l'étranger/née dans le pays



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216330>

**Graphique 2.3. Population âgée de 0 à 14 ans ou de 65 ans et plus selon le lieu de naissance, 2012**

Pourcentage de la population née à l'étranger/née dans le pays



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216346>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



### 2.3. Fécondité et endogamie des couples

#### Informations de référence

##### Définition

Le taux d'endogamie est la part d'individus vivant en couple avec une personne de la même origine. La région d'origine est basée sur des regroupements régionaux de pays de naissance ou de pays de naissance des parents pour les personnes nées dans le pays. Ces données ne sont pas disponibles pour les États-Unis.

L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) est le nombre de naissances par femme dans un pays donné. C'est le nombre de naissances vivantes que connaîtrait une femme au cours de sa vie féconde si elle avait les comportements de fécondité par âge observés une année donnée pour l'ensemble des femmes. L'ICF est estimé à partir du nombre d'enfants de moins de cinq ans déclaré au cours d'enquêtes sur les ménages, puis calibré sur l'indice officiel calculé à partir des bulletins de naissance. L'âge moyen de la mère à la naissance est estimé de la même manière. Les données de cet indicateur ne sont pas disponibles pour la Suisse, les pays scandinaves et la Nouvelle-Zélande.

##### Champ

Pour le taux d'endogamie, toute personne d'au moins 15 ans déclarant vivre en couple. Pour l'indice de fécondité, toutes les femmes de 15 à 49 ans, dites « en âge de procréer ».

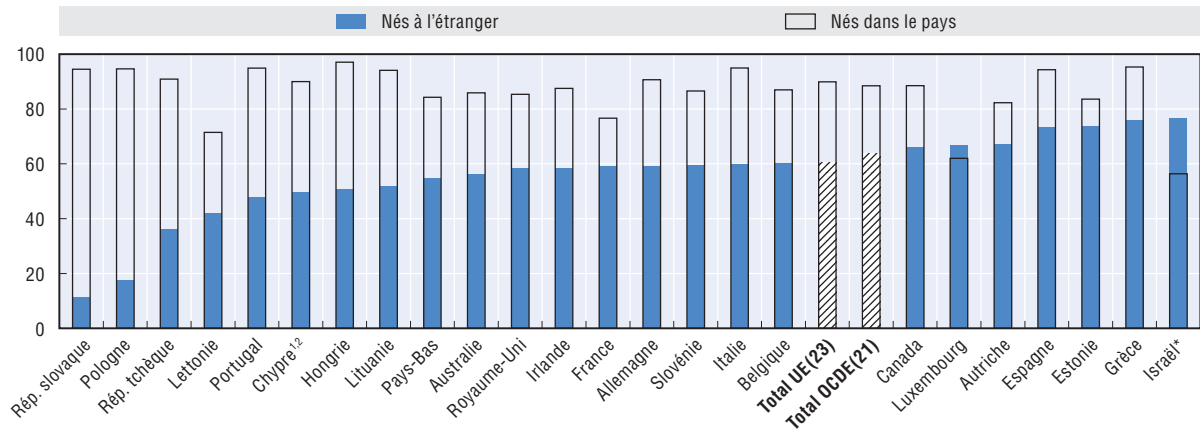
Dans l'ensemble de l'Union européenne et de l'OCDE, 60 % des immigrés en couple vivent avec un partenaire de la même origine qu'eux. Cette part est de 90 % au sein des couples de personnes nées dans le pays (graphique 2.4). Les immigrés sont particulièrement endogames dans certains pays d'immigration récente (Espagne, Grèce), et en Estonie, où la communauté russe est importante. Les personnes nées dans le pays sont par contre plus souvent en couples mixtes dans les pays d'immigration ancienne, où la mixité s'est accrue avec l'augmentation du nombre d'enfants d'immigrés (France, Israël, Luxembourg). Dans ces deux derniers pays, les immigrés sont plus endogames que les personnes nées dans le pays. Dans tous les pays, les hommes immigrés sont autant en couple endogame que les femmes.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les femmes immigrées ont 1.98 enfant, contre 1.64 enfant chez celles nées dans le pays. L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) des immigrées est supérieur de 0.5 naissance à celui des femmes nées dans le pays en moyenne dans l'Union européenne (graphique 2.5). Dans la période 2008-12, le nombre de naissances parmi les femmes immigrées a été le plus élevé en France, pays où la fécondité est déjà globalement plus élevée, puis en Estonie et en Belgique. Les écarts d'ICF entre femmes immigrées et femmes nées dans le pays sont particulièrement grands dans les pays européens où la fécondité est faible, comme en Allemagne, en Espagne, en Grèce et en Lituanie. L'indice de fécondité est par contre très proche entre les deux groupes dans la majorité des pays d'Europe centrale, ainsi qu'au Canada, en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. En Israël, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, la fécondité des immigrées est même inférieure à celle des femmes nées dans le pays.

Il est démontré que les femmes amenées à migrer (souvent pour des raisons familiales) « reportent » la naissance de leurs enfants après leur migration. Les femmes immigrées ont donc en moyenne plus d'enfants au cours des années qui suivent leur arrivée, avant de s'adapter progressivement aux comportements de fécondité du pays d'accueil. La prise en compte de ces facteurs limite les écarts de fécondité avec les femmes nées dans le pays.

Les mères immigrées sont en moyenne plus jeunes à la naissance de leurs enfants que les personnes nées dans le pays : elles ont leurs enfants un an plus tôt dans l'ensemble de l'Union européenne et quatre mois plus tôt dans l'ensemble de l'OCDE. Cette différence d'âge va jusqu'à deux années en Allemagne et trois années dans les pays d'immigration récente. À l'inverse, les mères immigrées ont leurs enfants un an plus tard en République slovaque, au Royaume-Uni et dans les pays d'installation (notamment en Nouvelle-Zélande). Aux États-Unis, en France, ainsi que dans la majorité des pays d'Europe centrale, les femmes immigrées ont leurs enfants aux mêmes âges que celles nées dans le pays.

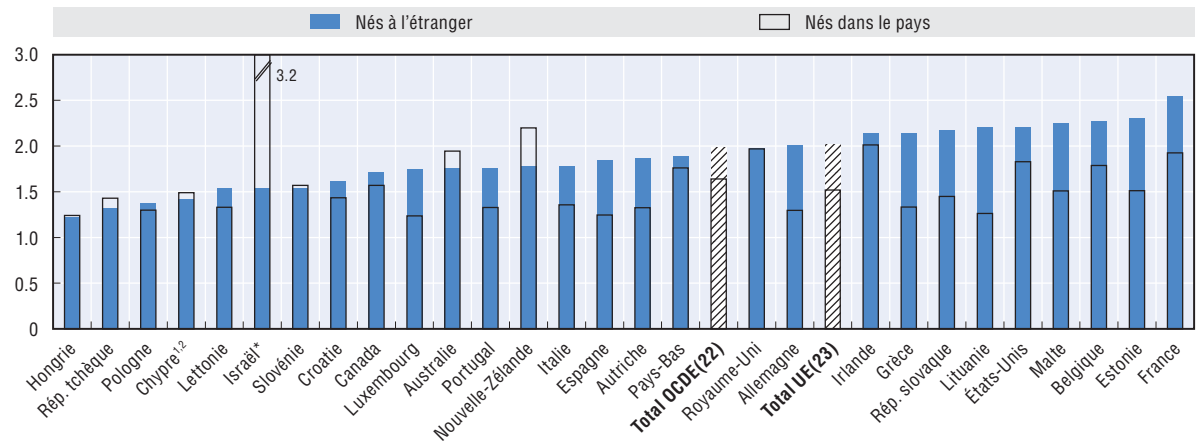
Graphique 2.4. **Taux d'endogamie selon le lieu de naissance, population en couple de 15 ans et plus, 2010 environ**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216354>

Graphique 2.5. **Indice conjoncturel de fécondité des femmes immigrées et nées dans le pays âgées de 15 à 49 ans, naissances au cours des cinq dernières années (2008-12)**

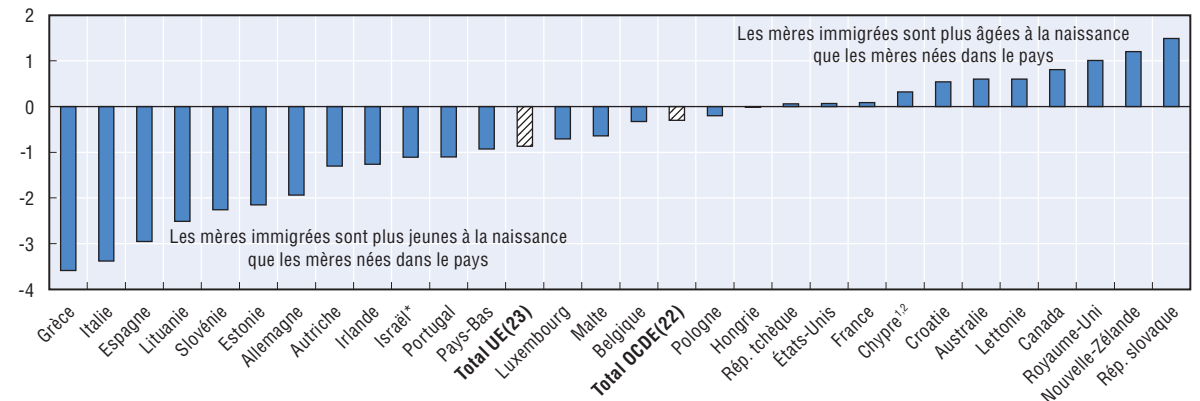
Nombre de naissances par femmes



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216361>

Graphique 2.6. **Âge moyen à la naissance de mères immigrées de 15 à 49 ans, naissances au cours des cinq dernières années (2008-12)**

Différence avec les femmes nées dans le pays, en années



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216378>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

### **Estimation de la population immigrée**

Deux critères principaux sont utilisés pour estimer la population immigrée : la nationalité et le pays de naissance. Ces deux critères présentent chacun quelques limites pour l'estimer avec précision. En effet, la population de nationalité étrangère peut inclure des personnes nées dans le pays d'accueil. Dans de nombreux pays en effet, les enfants nés de parents étrangers naissent étrangers et ne peuvent acquérir la nationalité que tardivement (à la majorité en général). Dans d'autres pays (Grèce, Italie, Suisse, etc.) où le droit à la nationalité est axé sur le droit du sang (*jus sanguinis*), la nationalité ne peut être transmise que par des parents ayant déjà cette nationalité. Certains adultes nés dans le pays issus de parents, voire de grands-parents étrangers, peuvent donc toujours être étrangers.

Plus problématique encore d'un point de vue statistique, la population étrangère exclut de fait les immigrés ayant acquis la nationalité du pays hôte. Toute comparaison internationale devient dès lors moins pertinente, tant le caractère plus ou moins libéral du droit de la nationalité est variable selon les pays. D'autant plus que, selon la composition par origine et l'ancienneté de la population immigrée, la part de personnes naturalisées peut aussi être très différente, l'attachement à la nationalité d'origine étant plus ou moins prononcé selon l'âge, la durée de résidence, les qualifications ou le pays d'origine.

Utiliser le pays de naissance comme critère pour estimer la population immigrée (ce qui est fait tout au long de cette publication) semble donc une meilleure solution, le nombre d'immigrés ne fluctuant pas avec l'acquisition de la nationalité. Néanmoins, cette définition a également ses limites. Le pays de naissance considéré est en effet le pays dans ses frontières actuelles. Dans le cas de pays ayant connu des modifications de frontières (Croatie, pays baltes, Pologne, Républiques tchèque et slovaque, et Slovénie), une part significative de personnes peuvent être nées dans une région faisant partie de leur pays à une époque mais n'en faisant plus partie à l'heure actuelle, ce qui les classe automatiquement comme personnes nées à l'étranger alors qu'elles n'ont jamais connu réellement de migration internationale, mais seulement une migration interne.

Autre limite, la population née à l'étranger peut inclure des personnes qui ont la nationalité du pays de résidence actuelle, soit parce que :

- Elles sont des enfants d'anciens expatriés (par exemple enfants de colons français ou britanniques, enfants de militaires postés à l'étranger, etc.).
- Elles font partie de groupes ethniques ayant des liens avec le pays de résidence ou créés par des changements de frontières parfois anciens (par exemple immigrés ethniques d'ascendance hongroise, *Aussiedler* d'ascendance allemande, etc.).
- Elles sont peut-être nées à l'étranger sans y avoir jamais vécu.

Au vu de toutes ces raisons, la notion de « population immigrée » devrait se rapporter, dans l'idéal, aux personnes nées à l'étranger avec une nationalité étrangère à la naissance. Une telle estimation ne serait pas modifiée par les acquisitions de nationalité ou les changements de frontières affectant le lieu de naissance. Malheureusement, peu de pays disposent d'informations sur la nationalité à la naissance. Le pays de naissance reste donc le critère le moins biaisé pour estimer la population immigrée.

### **Zones densément peuplées**

La population immigrée réside majoritairement dans des zones urbaines fortement peuplées. Mais mesurer avec précision leur niveau de ségrégation résidentielle dans une optique de comparaison internationale est complexe. La ségrégation désigne un état de séparation entre groupes sociaux et/ou ethniques. Dans le cadre des recherches migratoires, la ségrégation est donc la séparation géographique entre immigrés et personnes nées dans le pays, les immigrés habitant dans certaines aires et les personnes nées dans le pays dans d'autres. Plusieurs indices de ségrégation résidentielle ont été développés :

- L'indice de ségrégation (Duncan et Duncan, 1955) mesure la part du groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une distribution parfaite.
- L'indice d'isolement (Bell, 1954) mesure la probabilité qu'un membre d'un groupe partage la même unité spatiale avec un membre de son propre groupe.
- L'indice de concentration mesure le nombre de membres d'un groupe selon la taille de l'aire spatiale.
- L'indice d'agrégation (White, 1983) compare la proximité relative moyenne des membres de deux groupes différents.
- L'indice de centralisation mesure la proportion du groupe résidant en centre-ville (Duncan et Duncan, 1955).

Tous ces indices demandent des données locales précises, fiables et comparables dans un cadre international. Les données les plus comparables disponibles permettent d'estimer des zones densément peuplées, c'est-à-dire la part d'immigrés dans ces zones. Néanmoins, même à ce niveau, les données disponibles ne sont pas parfaitement comparables d'un pays à l'autre. En effet, le niveau de concentration est variable selon la taille de la zone de référence dans laquelle il est calculé. Plus la zone de référence est petite, plus le calcul de la concentration sera précis. Pour les pays européens, la concentration est calculée à partir de zones correspondant à des carrés de 1 km<sup>2</sup> chacun (définition d'Eurostat). Aux États-Unis et en Israël, la zone correspond le plus souvent aux frontières de la commune ou de l'agglomération, ce qui rend le calcul moins précis.

### **Endogamie des couples et fécondité**

Les statistiques nationales de nuptialité et de fécondité sont en général obtenues à partir des bulletins de mariage et de naissance de l'État civil. Ces données administratives ne sont que rarement rendues publiques. De plus, le pays de naissance des conjoints ou de la mère n'est pas toujours enregistré. Pour estimer ces indicateurs démographiques, des enquêtes ménages ont donc été utilisées.

### **Endogamie**

Le taux d'endogamie nécessite de connaître le pays d'origine des deux conjoints et de leurs parents, mais pour des raisons de taille d'échantillon les pays sont regroupés en régions du Monde (sauf en Australie et au Canada).

Pour les pays d'Europe, les regroupements de pays sont : pays de résidence, UE15, dix nouveaux pays membres de 2004, deux nouveaux pays membres de 2007, autre Europe, Afrique du Nord, autre Afrique, Proche et Moyen-Orient, Asie orientale, Asie du Sud et du Sud-est, Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes, Amérique du Sud, Australie et Océanie.

Pour Israël, les regroupements de pays sont : Israël, Iraq, Iran, Égypte, Maroc, autre Afrique du Nord, autres pays du Proche et Moyen-Orient, pays scandinaves, pays de l'Ouest méditerranéen, autre Europe centrale et occidentale, Russie, Républiques de l'ex-URSS d'Asie, autre ex-URSS, pays d'Europe de l'Est, autres pays d'Asie, Éthiopie, autres pays d'Afrique, Afrique du Sud – Zimbabwe – Australie – Nouvelle-Zélande, États-Unis et Canada, Amérique centrale, Amérique du Sud.

Le taux d'endogamie par région d'origine est surestimé par rapport à un taux par pays d'origine, puisque deux conjoints nés dans deux pays de la même région seront considérés comme endogame. En Australie, le pays d'origine des parents pour les descendants d'immigrés n'est pas connu, ce qui sous-estime également le taux d'endogamie.

### **Fécondité**

Estimer la fécondité rétrospectivement à partir d'enquêtes, ce qui est fait dans ce chapitre, est une méthode imparfaite. Le principal écueil des enquêtes est que ne sont interrogées par définition que les personnes encore présentes dans le pays : toutes les personnes (mères, nouveaux nés) décédées ou parties entre le moment de la naissance et le moment de l'enquête ne sont pas comptabilisées, ce qui provoque un risque de sous-estimation de la fécondité, en particulier chez les immigrés. Par ailleurs, les informations sur les liens de famille ne sont pas toujours disponibles et l'on ignore si l'enfant vit réellement avec sa mère ou, en cas de présence de plusieurs femmes en âge de procréer, laquelle est la mère de l'enfant. Par hypothèse, la femme la plus proche de l'âge de fécondité maximale est donc considérée comme la mère. L'indice conjoncturel de fécondité estimé a été calibré avec l'indice de fécondité officiel.

## **Notes, sources et pour en savoir plus**

### **Note concernant Israël\***

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### **Note concernant Chypre<sup>1, 2</sup>**

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### **Note des graphiques et des tableaux**

Graphique 2.1 : 2002 pour la Lituanie.

Tableau 2.1 : Les zones densément peuplées sont établies d'après la définition d'Eurostat pour les pays européens (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>) ; Zones urbaines de taille majeure d'après l'*Australian Statistical Geography Standard (ASGS)* ; Zones métropolitaines censitaires et agglomérations censitaires au Canada ; Municipalités de plus de 50 000 habitants en Israël et aux États-Unis.

L'Australie et le Canada ne sont pas inclus dans le total OCDE.

Graphique 2.2 : Moyenne pondérée : pays de l'OCDE hors Corée, pays de l'Union européenne hors Croatie.

Graphique 2.4 : Les données sur les personnes nées dans le pays n'incluent que celles nées d'au moins un parent né dans le pays en Australie et au Canada. Le pays de naissance des parents pour les descendants d'immigrés n'est pas disponible pour l'Australie.

Graphique 2.5 et 2.6 : Le pays de naissance des enfants n'étant pas disponible en Israël, tous les jeunes enfants du ménage sont considérés comme nés dans le pays.

Israël n'est pas inclus dans le total OCDE.

La Corée et Japon déterminent le statut de la population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

### **Sources des tableaux et graphiques**

Graphique 2.1 : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2000-01 et 2011-12) ; Base de données d'Eurostat sur les migrations internationales et l'asile pour les membres de l'UE non membres de l'OCDE, Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU 2012-13) pour la Croatie et la Turquie.

Tableau 2.1 : Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU) 2012 ; Recensement australien 2011 ; Canada : Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011 ; *US Current Population Survey (CPS Annual Social and Economic Supplement 2012)* ; *Israeli Labour Force Survey 2011*.

Graphique 2.2 : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU 2010-11) pour les pays de l'UE non membres de l'OCDE et la Turquie.

Graphique 2.3 : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU 2012-13) pour la Turquie, Base de données Eurostat sur les migrations internationales et l'asile 2013 pour la Croatie et la Suisse.

Graphique 2.4 : Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU), module ad hoc 2008 ; Recensement australien 2011, Canada : Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011 ; *Israeli Labour Force Survey 2011*.

Graphique 2.5 et 2.6 : Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU), module ad hoc 2008 ; Enquêtes sur les forces de travail pour Israël (2011) et pour la Nouvelle-Zélande (2013), Recensement australien 2011, Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

**Pour en savoir plus**

- Arslan, C. et al. (2014), « A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 160, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en>.
- Bell, W. (1954), « A Probability Model for the Measurement of Ecological Segregation », *American Sociological Review*, n° 32, Washington, DC.
- Duncan, O.D. et B. Duncan (1955), « A Methodological Analysis of Segregation Indexes », *American Sociological Review*, n° 41, Washington, DC.
- Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.
- OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr).
- OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.
- OCDE – Nations Unies/DAES (2013), *Les migrations internationales en chiffres*, Éditions OCDE, Paris – Éditions des Nations Unies, New York.
- White, M.J. (1983), « The Measurement of Spatial Segregation », *American Journal of Sociology*, vol. 88, n° 5, Washington, DC.

## ANNEXE 2.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 2.A1.1. Taille et composition par âge et sexe de la population née à l'étranger, 2011-12

	Toutes les personnes nées à l'étranger		Nés à l'étranger			Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays			Pourcentage de femmes parmi les personnes nées à l'étranger
	Nombre total de personnes (milliers)	Pourcentage de la population totale	0-14	15-64	65+	0-14	15-64	65+	
			Distribution en %			Points de pourcentage			
Allemagne	10 918	13.3	3.1	83.1	13.8	-11.4	+19.6	-8.2	51.0
Australie	6 209	27.3	6.1	75.0	19.0	-18.2	+11.1	+7.1	51.0
Autriche	1 365	16.2	5.9	86.3	7.7	-12.3	+14.3	-2.0	52.5
Belgique	1 690	15.2	7.9	79.3	12.8	-10.6	+15.7	-5.0	51.1
Bulgarie	96	1.3	9.2	76.0	14.8	-6.0	+2.2	+3.8	55.0
Canada	6 920	19.8	6.1	74.8	19.0	-14.0	+7.3	+6.6	52.2
Chili	416	2.4	14.1	81.0	4.9	-7.1	+13.5	-6.4	55.3
Chypre <sup>1, 2</sup>	201	23.2	7.3	88.6	4.2	-14.7	+18.5	-3.8	56.1
Corée	933	1.9	..	..	..	..	..	..	..
Croatie	425	10.1	2.4	74.8	22.7	-14.5	+9.1	+5.3	53.3
Danemark	456	8.2	7.6	84.5	7.9	-11.3	+21.1	-9.8	51.4
Espagne	6 618	14.3	9.7	83.9	6.4	-6.3	+18.4	-12.1	49.3
Estonie	198	14.9	1.5	59.2	39.4	-16.5	-9.0	+25.5	60.5
États-Unis	40 738	13.0	5.6	82.4	12.0	-16.6	+17.7	-1.1	50.8
Finlande	285	5.3	9.3	85.7	5.0	-7.5	+20.6	-13.1	49.5
France	7 538	11.9	5.5	75.1	19.4	-14.6	+11.6	+3.0	51.3
Grèce	730	6.6	5.4	87.0	7.6	-10.3	+23.8	-13.5	51.5
Hongrie	424	4.3	5.6	69.1	25.4	-10.5	+1.7	+8.8	54.7
Irlande	749	16.3	12.2	83.0	4.7	-11.2	+19.5	-8.4	50.3
Islande	35	11.0	14.5	81.4	4.1	-7.1	+16.8	-9.7	51.8
Israël*	1 835	23.2	..	..	..	..	..	..	..
Italie	5 696	9.4	7.3	86.6	6.1	-7.3	+23.3	-16.0	55.5
Japon	2 034	1.6	10.1	83.0	6.9	-3.5	+19.8	-16.2	56.0
Lettonie	279	13.8	1.2	60.2	38.6	-14.7	-11.1	+25.8	59.9
Lituanie	140	4.7	1.1	79.0	19.9	-15.8	+4.5	+11.4	56.3
Luxembourg	226	42.6	7.4	82.7	9.9	-16.5	+23.3	-6.8	49.8
Malte	38	9.0	6.3	84.3	9.3	-10.8	+9.8	+0.9	52.5
Mexique	974	0.8	56.4	39.1	4.5	+27.5	-25.4	-2.0	49.4
Norvège	664	13.2	10.3	84.1	5.6	-9.6	+20.3	-10.7	48.8
Nouvelle-Zélande	1 066	24.1	10.7	73.8	15.4	-13.7	+12.1	+1.6	51.4
Pays-Bas	1 928	11.5	4.8	85.8	9.4	-14.2	+20.8	-6.6	52.5
Pologne	679	1.8	15.0	21.0	64.0	-0.2	-51.0	+51.2	58.6




Tableau 2.A1.1. **Taille et composition par âge et sexe de la population née à l'étranger, 2011-12 (suite)**

	Toutes les personnes nées à l'étranger		Nés à l'étranger			Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays			Pourcentage de femmes parmi les personnes nées à l'étranger
	Nombre total de personnes (milliers)	Pourcentage de la population totale	0-14	15-64	65+	0-14	15-64	65+	
			Distribution en %			Points de pourcentage			
Portugal	881	8.4	7.5	85.9	6.6	-8.1	+21.6	-13.5	53.1
République slovaque	158	2.9	9.4	65.1	25.5	-6.1	-7.1	+13.2	54.1
République tchèque	744	7.1	2.8	77.6	19.7	-12.4	+8.3	+4.1	48.3
Roumanie	183	0.9	15.7	77.0	7.4	-0.7	+1.3	-0.7	37.4
Royaume-Uni	7 588	11.9	7.3	81.2	11.5	-11.7	+17.4	-5.7	51.6
Slovénie	300	14.6	4.1	81.3	14.6	-11.3	+13.5	-2.2	42.6
Suède	1 473	15.5	7.0	78.7	14.3	-11.3	+16.2	-4.9	51.6
Suisse	2 218	27.7	5.4	80.3	14.3	-13.3	+17.6	-4.3	51.4
Turquie	867	1.2	6.5	75.4	18.1	-19.2	+8.2	+11.0	56.1
<b>Total UE (28)</b>	<b>52 008</b>	<b>10.3</b>	<b>6.2</b>	<b>80.8</b>	<b>13.0</b>	<b>-10.5</b>	<b>+15.0</b>	<b>-4.5</b>	<b>51.7</b>
<b>Total OCDE (34)</b>	<b>115 555</b>	<b>9.2</b>	<b>6.6</b>	<b>80.4</b>	<b>13.1</b>	<b>-13.4</b>	<b>+15.5</b>	<b>-2.1</b>	<b>51.4</b>
<b>Moyenne OCDE (34)</b>	<b>115 555</b>	<b>12.3</b>	<b>9.1</b>	<b>76.6</b>	<b>14.2</b>	<b>-9.9</b>	<b>+11.3</b>	<b>-1.4</b>	<b>52.0</b>

Note : En Corée et au Japon, population étrangère et nationale au lieu des populations nées à l'étranger et nées dans le pays.  
1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-EU 2012-13) pour la Turquie, Base de données Eurostat sur les migrations internationales et l'asile 2013 pour la Croatie et la Suisse, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216399>

## Chapitre 3

# Caractéristiques spécifiques à la population immigrée

Certains facteurs explicatifs des écarts de résultats entre immigrés et natifs sont directement liés au processus de migration. Le fait d'être né à l'étranger peut en effet constituer un obstacle si, par exemple, l'immigré n'a pas une connaissance approfondie de la société d'accueil comme les personnes nées dans pays (fonctionnement du marché du travail, constitution de réseaux dans le pays d'accueil, connaissance des services publics, etc.). Comprendre les éléments constitutifs du pays d'accueil demande du temps, et l'intégration tend en général à s'améliorer avec l'allongement de la durée de séjour dans le pays de résidence. Plus généralement, des différences structurelles – en terme par exemple de qualité des systèmes d'éducation – entre pays d'accueil et pays d'origine peuvent également se répercuter sur l'intégration des immigrés. En outre, la maîtrise de la langue du pays d'accueil est fondamentale pour réussir dans le nouveau pays de résidence.

Le motif pour lequel une personne décide de migrer dans un autre pays peut également jouer un rôle important sur les résultats, notamment sur le marché du travail. Ainsi, les migrants de travail ont soit un emploi dès leur entrée sur le territoire, soit se mettent à la recherche d'un emploi peu de temps après leur arrivée. La situation des migrants entrés pour motifs humanitaire ou familiaux peut s'avérer très différente et ces derniers peuvent éprouver plus ou moins de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail. Le pays de naissance des immigrés, en particulier lorsque ces derniers proviennent d'un pays à faibles revenus où les systèmes d'éducation ne sont pas comparables à ceux des pays de l'OCDE, a également un impact sur l'intégration.

Ce chapitre aborde les caractéristiques spécifiques aux immigrés disponibles au travers de sources comparables au niveau international : composition des flux d'entrée par motif de migration (indicateur 3.1) ; durée de séjour, régions d'origine et nationalité (indicateur 3.2) ; langues d'origine des immigrés et celles parlées à la maison (indicateur 3.3).

Il sera fait référence à ces informations contextuelles tout au long de cette publication, de manière à expliquer certaines disparités touchant les immigrés. Pour une discussion sur ces informations, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.



## Principaux résultats

- Environ 4 millions d'immigrés se sont installés de manière permanente dans un pays de l'OCDE en 2013, dont la moitié dans un pays de l'Union européenne. Ces flux représentent 0.4 % de la population de l'OCDE et 0.5 % de celle de l'UE. Un quart sont venus pour travailler (hors libre circulation), un tiers pour motifs familiaux (un quart dans l'UE). Près d'un quart de l'ensemble des flux a bénéficié de la libre circulation (43 % dans l'UE).
- En 2012-13, les deux tiers des immigrés dans la zone OCDE et l'Union européenne résident dans leur pays d'accueil depuis plus de dix ans, majoritairement dans les pays d'immigration ancienne et d'installation.
- En 2011-12, près de 40 % des immigrés de la zone OCDE et de l'Union européenne, quelle que soit leur durée de présence, possèdent la nationalité du pays d'accueil.
- Un tiers des migrants viennent de pays à hauts revenus. Les migrations en provenance de pays frontaliers ou appartenant au même continent prédominent dans la zone OCDE : la moitié des immigrés dans l'Union européenne sont européens, et la moitié aux États-Unis sont originaires d'Amérique latine. De même, près de la moitié des immigrés dans les pays d'Asie et d'Océanie de l'OCDE sont d'origine asiatique tandis que les immigrés en provenance d'Afrique sont plus présents en Europe que dans les pays non européens de l'OCDE.
- Les deux tiers des immigrés sont de langue étrangère. La pratique de la langue du pays d'accueil à la maison parmi les immigrés de langue étrangère est plus répandue dans quelques pays européens d'immigration ancienne qu'au Canada et aux États-Unis.

### 3.1. Composition des flux d'entrée par catégorie de migration

#### Informations de référence

##### Définition

Le motif légal de l'immigration est d'une grande importance pour expliquer les résultats des immigrés, en particulier sur le marché du travail. L'OCDE publie depuis 2003 dans l'édition annuelle de *Perspectives des migrations internationales*, des données annuelles par catégorie de permis pour la plupart des pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Ces données d'origine administrative sont standardisées de manière à permettre des comparaisons internationales. Si elles ne couvrent que l'immigration récente, elles donnent une image particulièrement intéressante des raisons du séjour sur le territoire des étrangers migrants.

Cette section présente les données d'immigration permanente en pourcentage de la population totale.

##### Champ

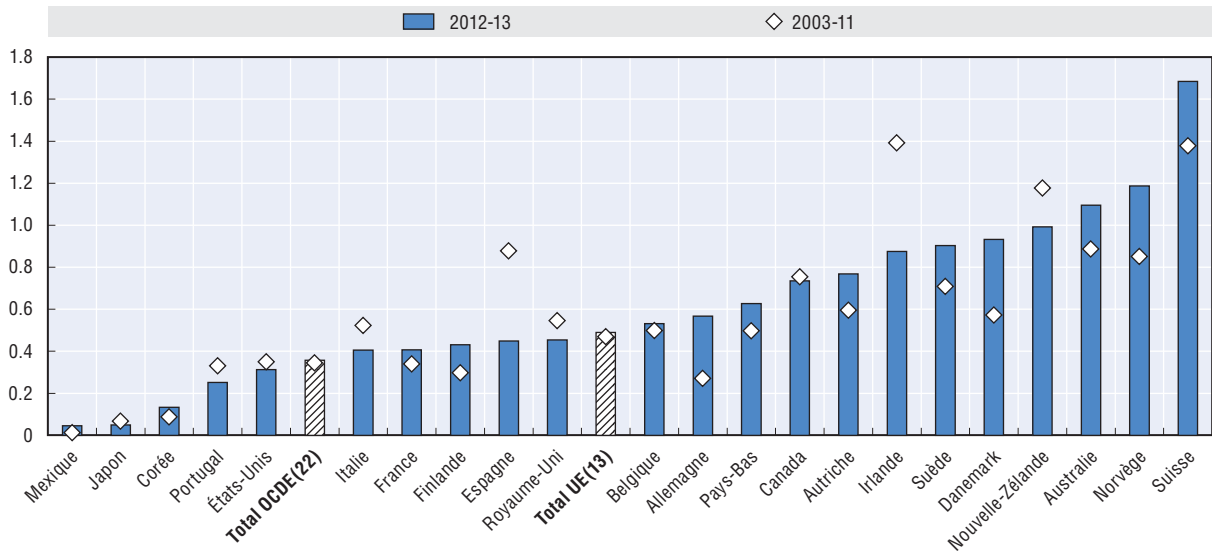
Un immigré permanent est une personne étrangère (quel que soit son âge) jouissant d'un droit de résidence, généralement à vocation permanente, dès son entrée sur le territoire. Cela inclut les étrangers obtenant immédiatement un premier permis de séjour permanent, ceux ayant un premier titre de séjour temporaire mais indéfiniment renouvelable de droit et ceux bénéficiant de la libre circulation (non compris ceux en court séjour). À cela s'ajoutent les immigrés temporaires devenus permanents à la suite d'un changement de statut, par exemple les étudiants qui obtiennent un emploi à l'issue de leurs études.

Dans l'ensemble des 22 pays de l'OCDE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, 3.9 millions d'immigrés ont obtenu le droit de résidence permanente en 2013, dont la moitié dans un pays de l'Union européenne. En moyenne, ces flux d'immigration représentent 0.4 % de la population totale de l'ensemble de l'OCDE et 0.5 % de l'ensemble de l'Union européenne. Les pays européens où le taux de chômage est le plus faible (Norvège, Suisse) sont ceux qui accueillent le plus de nouveaux immigrés en proportion de leur population (graphique 3.1).

Les nouvelles entrées, en pourcentage de la population résidente, ont progressé par rapport à la moyenne des dix dernières années en Australie, dans tous les pays d'Europe du Nord, aux Pays-Bas ainsi qu'en Allemagne et en Autriche. À l'inverse, l'immigration permanente vers les pays d'immigration récente (Europe du Sud et Irlande) est en deçà du niveau atteint avant la crise économique. Si ces flux représentent toujours au moins 0.9 % de la population irlandaise, cette part a diminué de moitié en Espagne et s'élève à 0.5 %. Au Canada et aux États-Unis, l'immigration permanente est restée stable. Elle reste négligeable au Mexique et dans les pays d'Asie (Corée, Japon). De manière générale, les grands pays accueillent moins d'immigrés à vocation permanente par habitant que les petits pays.

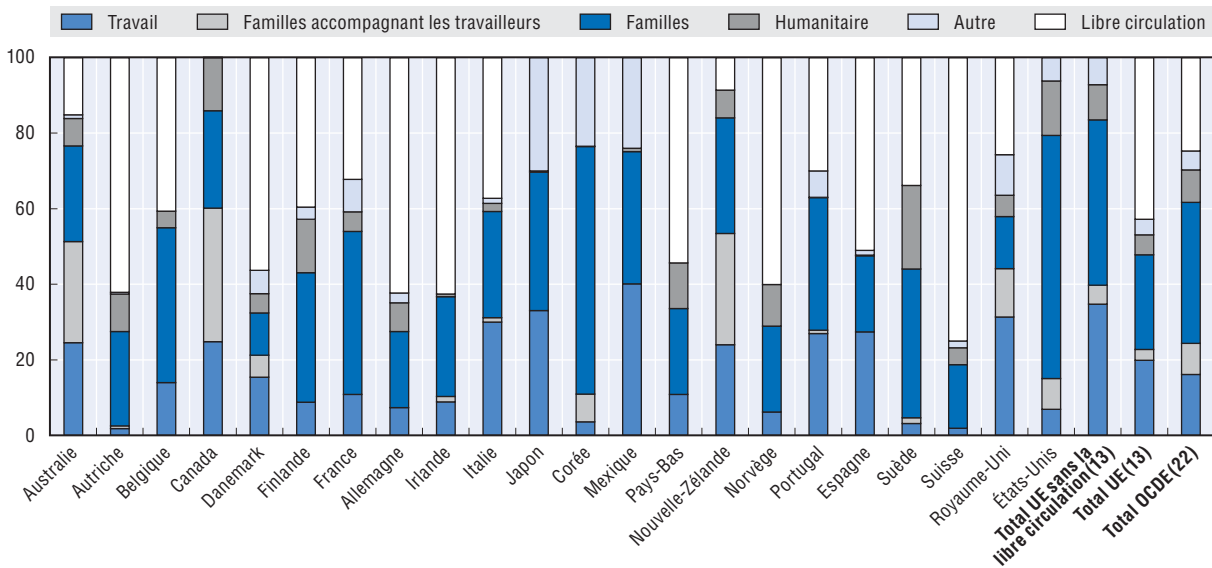
Entre 2005 et 2013, un quart de l'immigration permanente (hors libre circulation) est le fait de l'entrée de travailleurs et de leurs familles. Dans l'OCDE, un tiers des flux tient à la migration familiale (contre un quart dans l'Union européenne) et un quart à la libre circulation (contre 43 % dans l'UE, graphique 3.2). Les pays accueillant le plus d'immigrés permanents en 2012 (Norvège, Suisse) attirent le plus de flux intra-UE. Dans les pays d'installation d'Océanie, ainsi qu'au Canada et au Royaume-Uni, la migration de travail (y compris famille accompagnante) représente la moitié des flux permanents. L'immigration familiale reste enfin le principal moteur de l'immigration aux États-Unis (les deux tiers des flux), en Corée et, dans une moindre mesure, en France et en Suède. Ce dernier pays enregistre la part la plus élevée de migrants humanitaires dans ses flux permanents, suivie par l'Amérique du Nord et la Finlande.

Graphique 3.1. **Entrées permanentes vers les pays de l'OCDE et de l'UE, 2003-11 et 2012-13**  
 Pourcentage de la population totale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216404>

Graphique 3.2. **Entrées permanentes vers les pays de l'OCDE et de l'UE par catégorie d'entrée, 2005-13**  
 Total = 100



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216412>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 3.2. Durée de séjour, région d'origine et nationalité

### Informations de référence

#### Définition

La durée de séjour présentée dans cet indicateur est la période écoulée entre l'année d'arrivée et l'année de l'interrogation. La composition par région d'origine est subdivisée en cinq grandes régions : Asie, Afrique, Europe, Amérique Latine et Caraïbes, Canada-États-Unis et Océanie. Les données par nationalité présentées portent sur la nationalité actuelle. Les données sur la nationalité à la naissance ne sont pas présentées car disponibles seulement pour un nombre limité de pays.

#### Champ

Immigrés âgés de 15 à 64 ans, non compris ceux dont le pays d'origine n'est pas renseigné.

Dans l'ensemble de la zone OCDE et de l'Union européenne, deux immigrés sur trois résident dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans en 2012-13. Dans les pays Baltes, comme dans d'autres pays où les frontières ont été modifiées (pays issus de l'éclatement de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie), cette part peut atteindre neuf sur dix. Les trois quarts des immigrés sont aussi des résidents de longue durée en Allemagne, aux États-Unis, en France, en Israël et aux Pays-Bas (graphique 3.3).

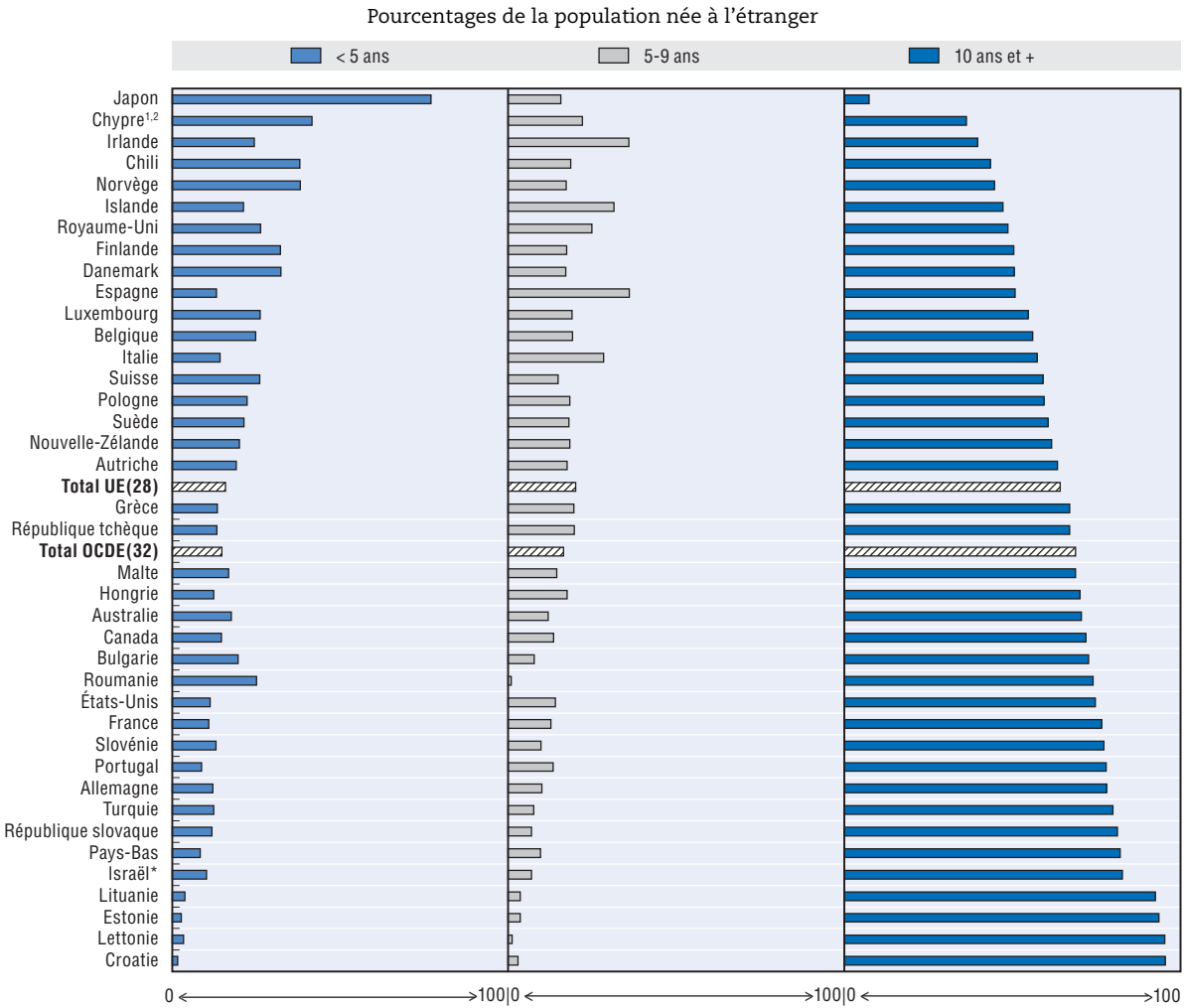
La majorité des pays du sud et du nord de l'Europe ont connu des flux migratoires importants au cours des dernières années. Dans ces pays, les flux d'immigration des dix dernières années se sont intensifiés par rapport aux années précédentes. La part d'immigrés récents est la plus élevée au Japon, les trois quarts d'entre eux étant arrivés il y a moins de cinq ans. Dans quelques pays scandinaves (Finlande, Norvège), au Chili et à Chypre<sup>1, 2</sup>, un tiers de la population immigrée environ est également présente depuis peu de temps.

Les pays dits « d'immigration récente » (notamment l'Espagne, l'Irlande, l'Islande, l'Italie) ont connu une forte immigration avant la crise, dans la première partie des années 2000 : un tiers de leur population née à l'étranger réside dans le pays depuis plus de cinq ans mais moins de dix ans. Enfin, certains pays (Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse) connaissent, parallèlement à une population immigrée arrivée depuis longtemps, des flux migratoires récents toujours importants.

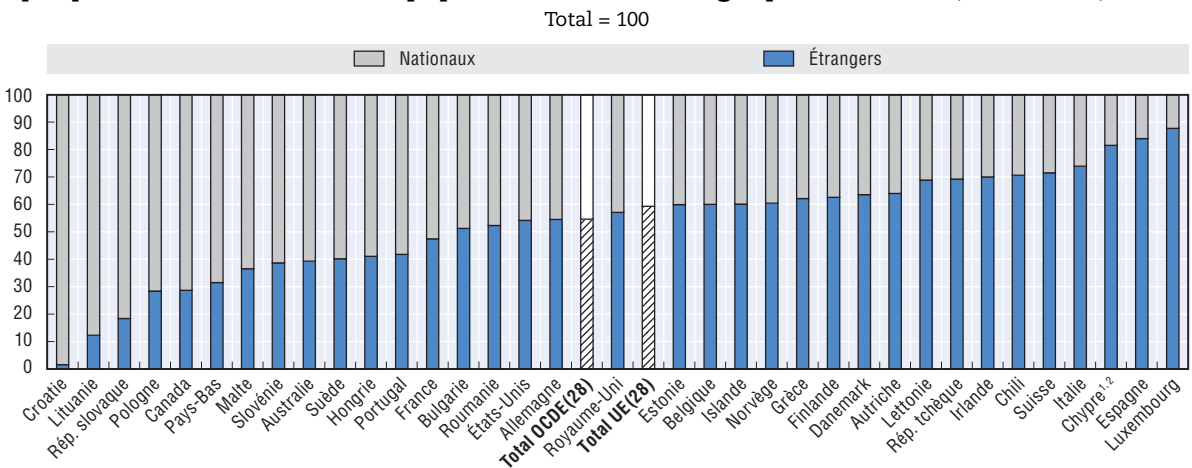
Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'UE, environ 45 % des immigrés possèdent la nationalité du pays d'accueil en 2010-11 (graphique 3.4). Cette nationalité peut avoir été obtenue à la naissance, par acquisition (par mariage, après demande, etc.) ou par (ré)intégration du territoire de naissance dans un autre pays. Ainsi, dans nombre de pays ayant connu des changements de frontières (Croatie, Lituanie, République slovaque), plus des trois quarts des immigrés ont la nationalité du pays de résidence. Plus de la moitié des immigrés sont également des nationaux dans les pays ayant connu de forts rapatriements à l'époque de la décolonisation, en particulier en France. Enfin, plus la politique de naturalisation est ouverte, plus le nombre d'immigrés ayant obtenu la nationalité est important. C'est le cas en particulier dans les pays d'installation (Australie, Canada) et par le passé aux Pays-Bas. À l'inverse, la part des immigrés ayant conservé leur nationalité d'origine est la plus élevée dans les pays accueillant proportionnellement beaucoup d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, comme au Luxembourg, ainsi que dans les pays où l'immigration est trop récente pour ouvrir le droit à la naturalisation (Europe du Sud notamment).

En 2010-11, un tiers des immigrés sont nés dans des pays à hauts revenus (graphique 3.A1.1), cette proportion étant plus forte pour l'Union européenne. Quatre immigrés sur cinq sont ainsi originaires d'un pays à hauts revenus au Luxembourg. Cette part est également très élevée en Irlande, à Malte ou en République slovaque. À l'inverse, les pays à hauts revenus entourés de pays frontaliers plus pauvres (Chili, Croatie, États-Unis) attirent une immigration en provenance de ces pays. C'est aussi le cas dans la majorité des pays d'immigration récente (Europe du Sud).

Graphique 3.3. **Distribution de la population née à l'étranger par durée de séjour, 15-64 ans, 2012-13**



Graphique 3.4. **Distribution de la population née à l'étranger par nationalité, 15-64 ans, 2010-11**



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



Un tiers de la population immigrée âgée de 15 à 64 ans au sein de la zone OCDE est née dans un pays d'Europe. Les personnes originaires d'Amérique latine et d'Asie représentent ensuite respectivement un quart de la population immigrée (graphique 3.6). Enfin, un immigré sur dix vivant dans la zone OCDE est né en Afrique, l'Amérique du Nord et l'Océanie ne représentant que 4 % des pays d'origine des migrants. En terme de pays de naissance, le Mexique est le premier pays d'origine (12 % de l'ensemble), suivi de la Chine et de l'Inde (4 % chacun), puis de l'Allemagne et de la Pologne (3 % chacun, voir tableau 3.A1.1).

La décennie 2000 a vu une forte diversification de l'origine des flux migratoires. Cela a conduit à modifier progressivement la composition de la population immigrée, entraînant en particulier une diminution de la part des immigrés en provenance d'Europe (34 % en 2010-11 contre 36 % en 2000-01) (graphique 3.A1.2). En contrepartie, la part des immigrés en provenance d'Asie est passée de 22 à 25 % sur la même période. La part des autres régions d'origine (Afrique, Amérique latine) est restée stable.

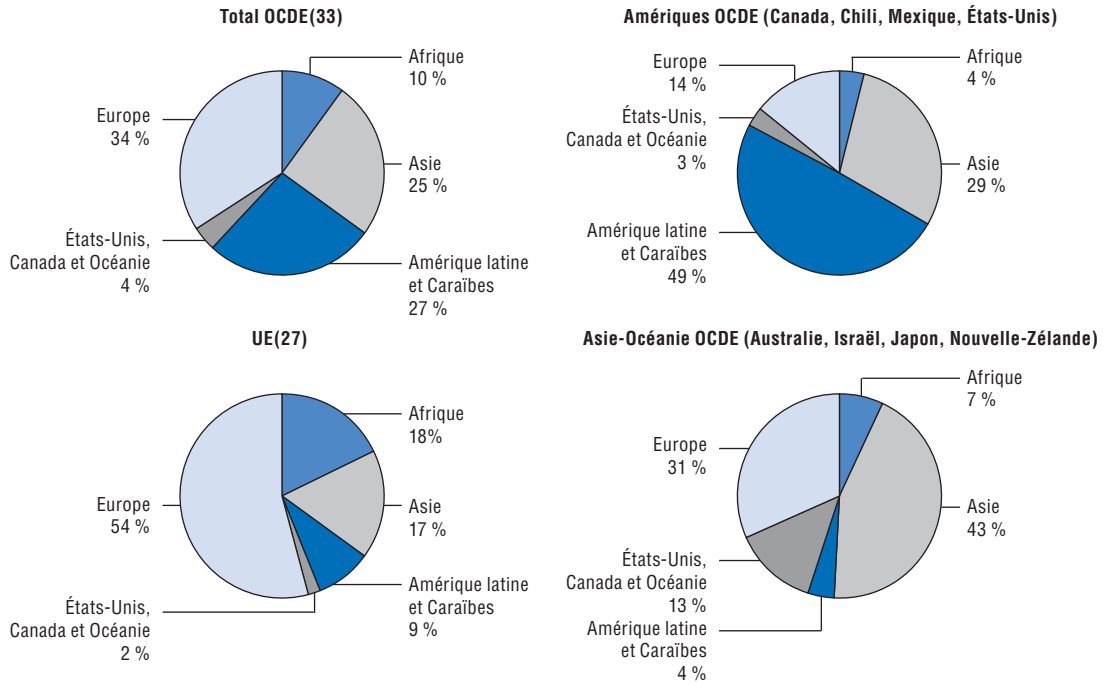
Les migrations régionales de proximité représentent la majorité des migrations vers un pays de l'OCDE (graphique 3.5). La moitié de la population immigrée de l'Union européenne est ainsi originaire d'Europe, en 2011 dont 5.6 % de Pologne (2.2 millions), 5.4 % de Roumanie (2.14 millions), 5.3 % de Turquie (2.1 millions) et 3.8 % de Russie (1.5 million). Les autres continents de provenance sont l'Afrique (18 %, dont 5.3 % du Maroc, soit 2.1 millions) et l'Asie (17 %). De même, la moitié des immigrés des pays d'Amérique faisant partie de l'OCDE viennent d'Amérique latine, surtout du Mexique (10.5 millions d'individus, soit un quart du total). Les autres immigrés proviennent majoritairement d'Asie (29 %, principalement de Chine, d'Inde et des Philippines), seuls 14 % venant d'Europe. Enfin, la population immigrée résidant dans les pays de l'OCDE d'Asie et d'Océanie vient à 43 % d'Asie (principalement de Chine et de Corée), et un tiers d'Europe.

La migration intra-européenne représente plus des deux tiers de la population immigrée dans six pays européens sur dix, surtout en Europe centrale, au Luxembourg et en Autriche. Elle représente le continent d'origine principal dans tous les pays d'Europe, à l'exception de l'Espagne, de la France et du Portugal. Ces deux derniers pays ont la particularité de compter une population immigrée originaire d'Afrique particulièrement importante, tandis que l'Espagne accueille une communauté importante en provenance d'Amérique latine, en raison de liens historiques toujours forts. Les personnes nées en Afrique représentent la moitié de l'immigration en France (les trois quarts du Maghreb, y compris les rapatriés d'Algérie) et 43 % au Portugal (en provenance des Pays africains de langue officielle portugaise – PALOP). En Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi que dans quelques pays d'immigration récente, la population immigrée venant d'Afrique représente aussi au moins un cinquième des immigrés (graphique 3.6).

La proportion d'immigrés en provenance d'Asie est la plus importante au Japon (80 % de l'ensemble des immigrés, particulièrement des Coréens, Chinois, Philippines). L'immigration d'Asie représente également une part importante au Canada (49 %) et en Australie (42 %), majoritairement en provenance de Chine, d'Inde, des Philippines et du Vietnam. En Europe, l'immigration en provenance d'Asie représente un tiers de l'ensemble des immigrés au Royaume-Uni (en raison de liens persistants avec l'ancien empire colonial des Indes), ainsi que dans de nombreux pays scandinaves qui accueillent historiquement de nombreux réfugiés en provenance du Moyen-Orient et d'autres pays asiatiques (Irak notamment).

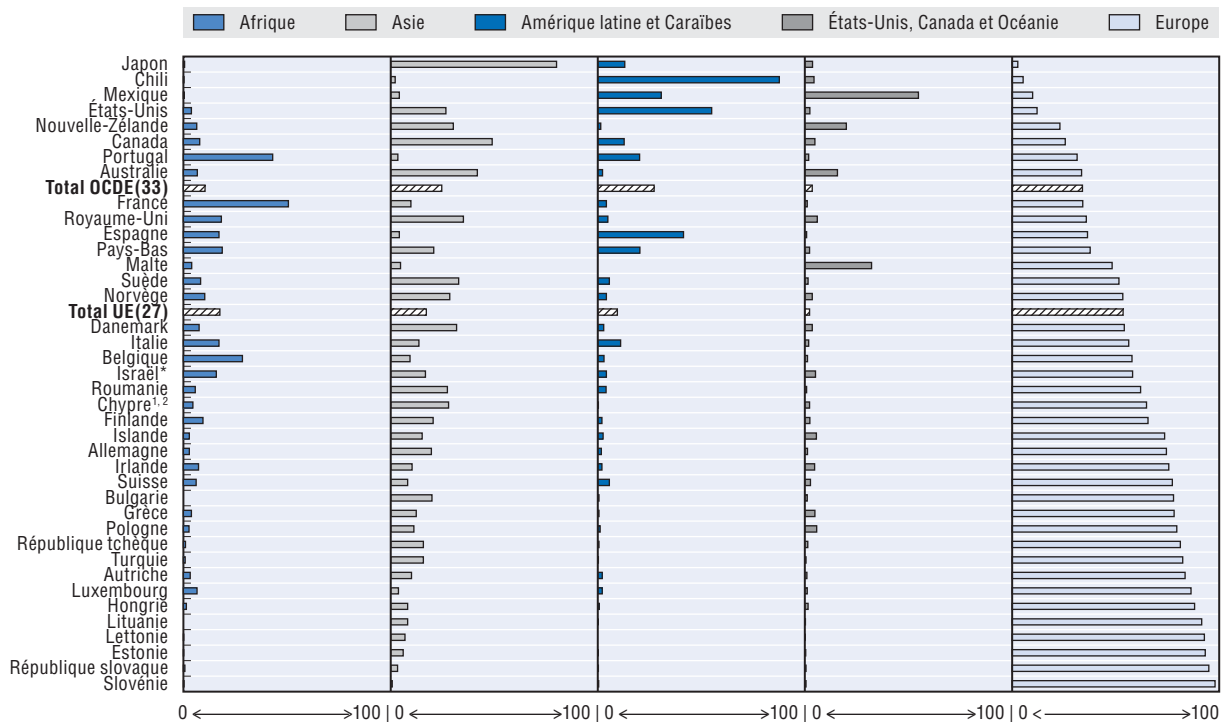
Plus de la moitié des immigrés aux États-Unis sont nés en Amérique latine ou aux Caraïbes. La part d'immigrés en provenance de cette région est également forte en Espagne (41 %), qui dispose de liens linguistiques privilégiés avec cette région. À noter enfin qu'un immigré sur cinq est né en Amérique du sud au Portugal (Brésil) et aux Pays-Bas (Surinam).

Graphique 3.5. Distribution de la population née à l'étranger par régions d'origine et de destination, 15-64 ans 2010-11



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216444>

Graphique 3.6. Distribution de la population immigrée par région d'origine et pays de destination, 15-64 ans, 2010-11



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216459>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 3.3. Langues d'origine et langues habituellement parlées à la maison

#### Informations de référence

##### Définition

Les informations présentées dans cette section sont extraites du questionnaire du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC). Deux types d'information sur les langues sont exploités : 1) la ou les deux principales langues apprises dans l'enfance et encore connue (langues d'origine); 2) la langue habituellement parlée à la maison

Les immigrés de langue étrangère sont ceux qui ne déclarent pas la langue du pays d'accueil comme une des deux langues qu'ils ont apprises dans l'enfance et qu'ils comprennent toujours. Une distinction est faite entre les immigrés de langues étrangère, parmi ceux qui parlent habituellement à la maison la langue pratiquée dans le pays d'accueil et ceux qui pratiquent une autre langue. Parmi les immigrés qui déclarent la langue du pays d'accueil comme une des deux principales langues qu'ils ont apprises dans l'enfance et connaissent toujours (locuteurs natifs), une distinction est faite entre ceux qui ne connaissent que cette langue et ceux qui sont multilingues. Dans cette section, cette information est retenue pour donner une indication sur la part des immigrés de langue étrangère.

##### Champ

Adultes âgés de 16 à 65 ans au moment de l'enquête.

Dans l'ensemble des 20 pays pour lesquels des données sont disponibles, près des deux tiers des immigrés sont de langue étrangère. Cette part est plus élevée encore dans les pays d'accueil dont la langue officielle est peu pratiquée au-delà de leurs frontières (Italie, pays nordiques et pays germanophones) mais aussi aux États-Unis (graphique 3.7). À l'inverse, la langue d'origine de plus d'un immigré sur deux à Chypre<sup>1, 2</sup>, en Espagne et en Irlande est celle qui est pratiquée majoritairement dans le pays d'accueil.

Dans la plupart des pays, peu d'immigrés de langue étrangère parlent la langue du pays d'accueil à la maison. Ce n'est toutefois pas le cas dans les Républiques tchèque et slovaque en raison de la prédominance d'immigrés en provenance de chacune de ces deux Républiques avant l'éclatement de l'ex-Tchécoslovaquie. En France, en Allemagne et aux Pays-Bas, près de la moitié des immigrés de langue étrangère pratiquent le plus souvent la langue du pays d'accueil à la maison. Cela peut être attribué à l'ancienneté des vagues migratoires et à l'importance relative des ménages mixtes (voir chapitre 4). En France et aux Pays-Bas, l'importance des migrations en provenance des anciennes colonies a également un impact. À l'inverse, la pratique des langues d'origine à la maison prédomine parmi les immigrés de langue étrangère au Canada, aux États-Unis, en Flandre/Belgique et en Irlande.

Après l'espagnol qui est la langue d'origine de près d'un tiers des immigrés de langue étrangère, les principales langues sont le chinois et l'arabe, parlées chacune par environ 6 % des immigrés de langue étrangère, suivies par le roumain, le polonais et le portugais (tableau 3.1). L'importance des migrations intra-européennes a fait de quelques langues européennes, notamment le roumain et le polonais, les langues d'origine prédominantes des immigrés de langue étrangère dans certains pays d'accueil européens. Enfin, les immigrés arabophones (13 % des immigrés dans les pays européens représentés dans le tableau 3.1) ne constituent un groupe significatif que dans un nombre limité de pays d'accueil (33 % en France ; 21 % en Espagne ; près de 15 % en Flandre/Belgique, aux Pays-Bas et en Suède).

La prédominance des Mexicains aux États-Unis explique que l'espagnol est la langue d'origine pour près de trois immigrés sur cinq. Une grande diversité linguistique est en revanche observée au Canada avec 18 % des immigrés pratiquant le chinois, 9 % l'espagnol, et une part comparable (6 % environ) pratiquant le tagalog, l'arabe ou le Pendjabi.

Graphique 3.7. Langues apprises et parlées par les immigrants âgés de 16 à 64 ans, 2012

Total = 100

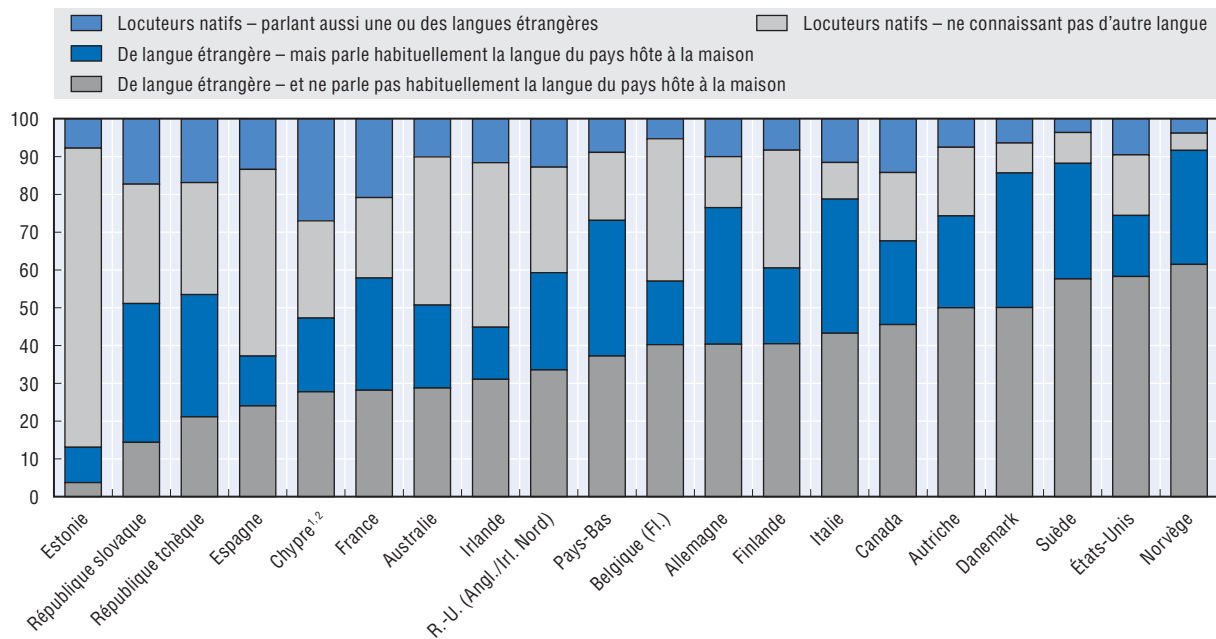
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216463>

Tableau 3.1. Immigrés de langue étrangère âgés de 16 à 64 ans par principale langue apprise dans l'enfance et par région de destination, 2012

Europe (18)			États-Unis			Canada			OCDE (22)		
	Nombre	% des immigrants de langue étrangère		Nombre	% des immigrants de langue étrangère		Nombre	% des immigrants de langue étrangère		Nombre	% des immigrants de langue étrangère
Arabe	1 921 900	13.4	Espagnol, Castillan	11 937 100	56.8	Chinois	728 800	18.4	Espagnol, Castillan	12 847 200	32.4
Roumain	1 208 100	8.4	Chinois	1 346 800	6.4	Espagnol, Castillan	337 400	8.5	Chinois	2 470 800	6.2
Portugais	880 200	6.1	Vietnamien	502 200	2.4	Tagalog	246 400	6.2	Arabe	2 429 900	6.1
Polonais	836 200	5.8	Russe	430 100	2.0	Arabe	243 000	6.1	Roumain	1 297 900	3.3
Albanais	606 000	4.2	Tagalog	359 300	1.7	Pendjabi	236 100	6.0	Polonais	1 217 600	3.1
Espagnol, Castillan	573 100	4.0	Persan	320 500	1.5	Polonais	143 300	3.6	Portugais	1 121 100	2.8
Turc	539 400	3.8	Tamoul	293 000	1.4	Portugais	131 400	3.3	Russe	940 000	2.4
Anglais	498 600	3.5	Français	277 600	1.3	Russe	121 700	3.1	Albanais	794 100	2.0
Français	397 200	2.8	Arabe	267 100	1.3	Italien	114 100	2.9	Vietnamien	753 100	1.9
Allemand	386 200	2.7	Ourdou	260 500	1.2	Persan	109 000	2.8	Français	708 500	1.8
<b>Total</b>	<b>14 355 300</b>		<b>Total</b>	<b>21 024 100</b>		<b>Total</b>	<b>3 962 200</b>		<b>Total</b>	<b>39 626 100</b>	

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216494>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

### Motifs de migration

Les données sur les catégories légales d'immigration sont publiées dans la base de l'OCDE sur les migrations internationales mais ne couvrent pas l'ensemble des pays de l'OCDE. Six grands motifs d'immigration permanente sont distingués dans les statistiques de flux de l'OCDE. Le motif de travail comprend les étrangers venus pour exercer une activité professionnelle, salariée ou non salariée. Les familles accompagnant ces travailleurs migrants sont généralement comptabilisées séparément. Le motif familial comprend les étrangers venus pour rejoindre leur famille (via la procédure du regroupement familial) ou pour en créer une (par mariage), que le membre de famille soit étranger ou ressortissant du pays d'accueil. Le motif humanitaire comprend tous les étrangers ayant obtenu un statut de protection internationale (réfugié, protection subsidiaire, etc.). La libre circulation estime les étrangers ayant droit au séjour sans condition (libre circulation au sein de l'Union européenne et/ou Espace Schengen, « *Trans-Tasman travel arrangement* » entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, etc.). Tous les motifs ne pouvant être intégrés dans ces catégories (motifs spécifiques à un pays, permis de séjour exceptionnels) sont classés dans « autres ».

Plus d'informations sur la méthodologie et les limites de la mesure sont disponibles dans Lemaître et al. (2007). Les données d'enquête peuvent être une source alternative pour connaître le motif de séjour. Elles ne permettent pas de connaître le motif légal du séjour, mais bien le motif déclaré, qui peut être sensiblement différent. Une personne immigrée peut déclarer un motif d'entrée différent du motif de son premier titre de séjour, soit parce qu'accéder à ce motif légal était plus simple que l'accès à son motif réel, soit parce que le répondant a oublié son motif réel d'entrée (en particulier chez les immigrés résidant depuis longtemps dans le pays d'accueil).

Les données d'enquête sont particulièrement utiles pour connaître le motif des immigrés admis dans le cadre de la libre circulation, qui, par définition, ne peut être connu au travers de données administratives. Très peu d'enquêtes disposent d'informations sur le motif de la migration et généralement seuls les migrants récents sont enquêtés. Pour l'ensemble de ces raisons, ce chapitre se limite à l'exploitation de données administratives sur les permis de résidence.

Eurostat publie aussi chaque année des données administratives sur les premiers permis de résidence délivrés dans les 28 États membres de l'Union européenne aux citoyens extracommunautaires. Ces données distinguent raisons familiales, raisons liées à l'éducation, celles liées à l'emploi et les autres raisons (parmi lesquelles protection internationale, etc.). Pour plus d'informations, voir [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Residence\\_permits\\_statistics](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Residence_permits_statistics).

### Langues apprises et toujours parlées par les immigrés

L'Évaluation des compétences des adultes est un excellent outil pour étudier nombre de problématiques relatives aux compétences des migrants et à la manière dont elles sont utilisées et récompensées sur le marché du travail. Elle comporte cependant des limites, notamment le fait que les migrants qui ne parlent pas la langue du test ne sont pas interrogés. Une autre limite tient au fait que dans tous les pays sauf au Canada, en Corée, en Estonie, en France, en Pologne et au Royaume-Uni, l'enquête PIAAC porte sur un échantillon d'environ 5 000 personnes. Le nombre d'immigrés testés dans les pays où leur part dans la population totale est limitée se voit par conséquent fortement réduit. L'échantillon de migrants est particulièrement petit en Corée, au Japon, en Pologne et en République slovaque. Ces pays ont donc été exclus des analyses.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Note concernant le Japon et la Corée

La population immigrée est définie selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du pays de naissance.

### Notes des tableaux et graphiques

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Graphique 3.1 : 2012 au lieu de 2012-13 pour la Belgique, la Finlande, la France et l'Espagne. 2005-11 pour la Belgique et 2007-11 pour l'Espagne au lieu de 2003-11.

Graphique 3.2 : 2005-12 pour la Belgique, la France et l'Irlande ; 2006-12 pour la Finlande ; 2010-13 pour le Mexique ; 2007-12 pour l'Espagne.

Graphique 3.3 Population âgée de 15 ans ou plus pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Graphique 3.5 : Tous les pays de l'OCDE (sauf la Corée), tous les pays de l'UE (sauf la Croatie).

### Sources des tableaux et graphiques

Indicateur 3.1 : OCDE (2014c), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr).

Indicateur 3.3 : Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) ; American Community Survey (ACS 2012) ; Israeli Labour Force Survey 2011 ; Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) pour les autres pays non européens.

Graphiques 3.4, 3.5, 3.6 : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2000-01 et 2010-11), Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) pour la Croatie.

Graphique 3.7 et tableau 3.1 : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012).

**Pour en savoir plus**

- Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.
- Lemaître, G., T. Liebig, C. Thoreau et P. Fron (2007), « OECD Standardised Statistics on Immigrant Inflows: Results, Sources and Methods », Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/els/mig/37035672.pdf](http://www.oecd.org/els/mig/37035672.pdf).
- OCDE (2014a), « Migration Policy Debates: Is Migration Really Increasing », Éditions OCDE, Paris, [www.OCDE.org/els/mig/OCDE%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%201.pdf](http://www.OCDE.org/els/mig/OCDE%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%201.pdf).
- OCDE (2014b), *A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en>.
- OCDE (2014c), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr).
- OCDE (2013a), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr).
- OCDE (2013b), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des Compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr>.
- OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.
- OCDE – Nations Unies/DAES (2013), *Les migrations internationales en chiffres*, Éditions OCDE, Paris – Éditions des Nations Unies, New York, [www.oecd.org/migration/mig/World-Migration-in-Figures.pdf](http://www.oecd.org/migration/mig/World-Migration-in-Figures.pdf).

## ANNEXE 3.A1

*Tableaux et graphiques supplémentaires***Tableau 3.A1.1. Principaux pays d'origine de la population immigrée âgée de 15 à 64 par région de destination, 2010-11**

OCDE (33)	Mexique	Inde	Chine	Pologne	Allemagne	Total immigrés
	10 628 391	3 197 624	3 185 410	2 818 337	2 707 764	90 699 872
UE (27)	Pologne	Roumanie	Turquie	Maroc	Russie	Total immigrés
	2 220 070	2 135 785	2 111 727	2 083 198	1 512 884	39 519 226
Amérique OCDE (4)	Mexique	Inde	Philippines	Chine	Viet Nam	Total immigrés
	10 541 389	1 991 766	1 948 338	1 633 378	1 197 677	41 606 956
Asie-Océanie OCDE (4)	Royaume-Uni	Chine	Corée	Nouvelle-Zélande	Inde	Total immigrés
	912 067	791 264	396 226	394 636	333 917	7 287 171

Sources : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216502>



Tableau 3.A1.2. **Population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par régions de naissance, 2010-11**

	Pays de naissance :			Régions de naissance :				
	Toutes origines	Pays à plus faibles revenus	Pays à hauts revenus	Afrique	Asie	Amérique latine et Caraïbes	États-Unis, Canada et Océanie	Europe
	(Milliers)	(% de toutes les personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans)		(% de toutes les personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans)				
Allemagne	8 887	49.1	50.9	2.8	19.7	1.8	1.3	74.4
Australie	3 969	50.4	49.6	6.6	41.9	2.3	15.7	33.5
Autriche	1 057	66.6	33.4	3.3	10.1	2.2	1.0	83.5
Belgique	1 291	51.0	49.0	28.4	9.3	3.1	1.3	57.9
Bulgarie	18	55.5	44.5	0.0	20.0	0.6	1.0	77.9
Canada	5 362	65.8	34.2	7.8	49.0	12.7	4.8	25.7
Chili	196	88.1	11.9	0.3	2.2	87.7	4.4	5.4
Chypre <sup>1, 2</sup>	142	67.1	32.9	4.6	27.9	0.3	2.2	65.0
Croatie	281	88.9	11.1	0.1	0.3	0.1	0.2	88.6
Danemark	416	55.3	44.7	7.6	31.8	2.8	3.5	54.2
Espagne	4 740	76.7	23.3	17.1	4.2	41.4	0.8	36.5
Estonie	117	26.0	74.0	0.1	6.1	0.1	0.3	93.3
États-Unis	35 670	78.1	21.9	3.9	26.6	55.0	2.4	12.1
Finlande	208	35.6	64.4	9.5	20.5	2.0	2.4	65.6
France	5 412	71.0	29.0	50.7	9.9	4.2	1.1	34.1
Grèce	1 119	73.8	26.2	3.9	12.4	0.6	4.8	78.3
Hongrie	265	76.6	23.4	1.3	8.2	0.7	1.5	88.2
Irlande	637	24.4	75.6	7.3	10.4	2.0	4.6	75.7
Islande	27	24.9	75.1	2.8	15.3	2.6	5.6	73.7
Israël*	1 169	66.9	33.1	15.8	16.8	4.1	5.1	58.1
Italie	4 168	78.6	21.4	17.2	13.7	11.0	1.9	56.3
Japon	1 218	68.4	31.6	0.5	80.0	13.0	3.6	2.8
Lettonie	185	40.4	59.6	0.2	7.0	0.0	0.0	92.8
Lituanie	86	48.5	51.5	0.0	8.2	0.1	0.2	91.5
Luxembourg	168	19.7	80.3	6.6	3.7	2.1	1.1	86.4
Malte	16	14.6	85.4	4.0	4.7	0.0	32.2	48.3
Mexique	379	32.1	67.9	0.4	4.2	30.6	54.8	10.0
Norvège	479	49.5	50.5	10.3	28.6	4.2	3.5	53.4
Nouvelle-Zélande	931	45.0	55.0	6.5	30.3	1.5	20.0	23.1
Pays-Bas	1 372	73.9	26.1	18.7	20.9	20.4	2.3	37.7
Pologne	141	48.7	51.3	2.6	11.2	1.1	5.6	79.5
Portugal	749	76.0	24.0	43.1	3.5	20.2	1.8	31.4
République slovaque	97	20.8	79.2	0.7	3.3	0.4	0.6	95.0
République tchèque	537	45.7	54.3	1.0	15.8	0.5	1.4	81.3
Roumanie	15	74.1	25.9	5.7	27.4	4.0	0.9	62.0
Royaume-Uni	6 468	60.0	40.0	18.3	35.1	4.9	5.9	35.8
Slovénie	186	73.4	26.6	0.2	0.8	0.4	0.6	98.0
Suède	1 023	55.8	44.2	8.3	32.9	5.7	1.6	51.6
Suisse	1 620	41.8	58.2	6.2	8.2	5.6	2.6	77.3
Turquie	623	64.2	35.8	0.9	15.8	0.3	0.5	82.4
<b>Total UE (28)</b>	<b>39 602</b>	<b>62.9</b>	<b>37.1</b>	<b>17.6</b>	<b>17.2</b>	<b>9.4</b>	<b>3.0</b>	<b>52.8</b>
<b>Moyenne OCDE (33)</b>	<b>90 796</b>	<b>67.9</b>	<b>32.1</b>	<b>10.4</b>	<b>24.6</b>	<b>27.3</b>	<b>3.9</b>	<b>33.7</b>
<b>Total OCDE (33)</b>	<b>90 796</b>	<b>55.6</b>	<b>44.4</b>	<b>9.4</b>	<b>18.3</b>	<b>10.5</b>	<b>5.3</b>	<b>55.9</b>

Note : La population immigrée au Japon est définie selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu de celui du pays de naissance.

1, 2 : Se reporter à la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

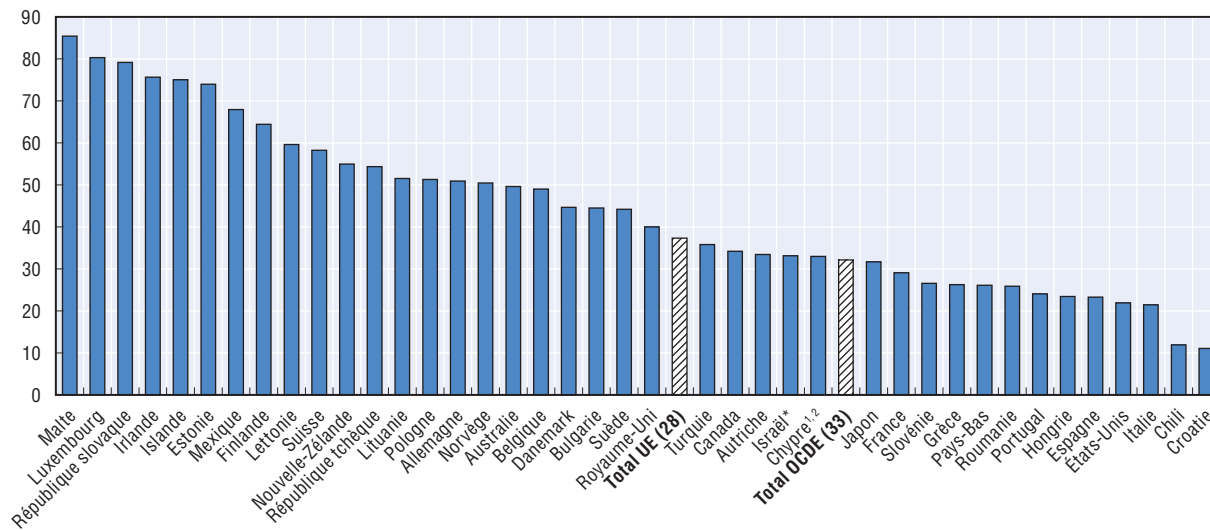
\* Information sur les données pour Israël: <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11), Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) pour la Croatie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216511>

Graphique 3.A1.1. **Population immigrée âgée de 15 à 64 ans née dans un pays à hauts revenus, 2010-11**

Pourcentage de la population née à l'étranger


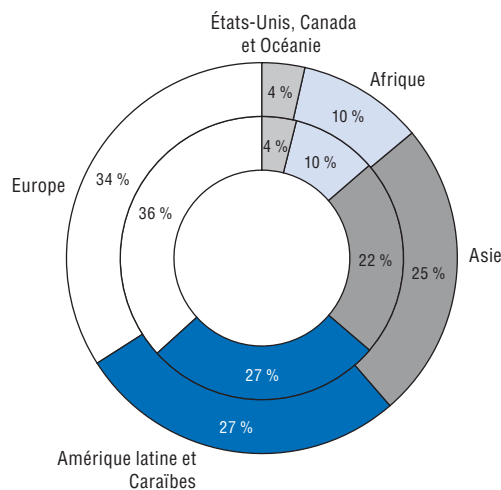


Notes : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance pour le Japon.

1, 2 : Se reporter à la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».


\* Information sur les données pour Israël: <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) ; Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) pour la Croatie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893216476>Graphique 3.A1.2. **Évolution de la distribution de la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par région d'origine dans la zone OCDE, 2000-01 (cercle intérieur) et 2010-11 (cercle extérieur)**

Note : Les pourcentages diffèrent légèrement de ceux présentés dans le Graphique 3.5 car les données 2000-01 ne sont disponibles que pour 30 pays OCDE.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000-01 et 2010-11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893216481>



## Chapitre 4

# Caractéristiques des ménages immigrés

*La structure du ménage et de la famille est déterminante pour un grand nombre de résultats vis-à-vis de l'intégration. Par exemple, de nombreuses études ont montré que l'environnement familial (présence des parents, taille de la famille, etc.) a une incidence sur les résultats scolaires des enfants, ce qui à terme influe sur l'insertion économique de ces derniers. La structure de la famille joue ainsi sur les conditions de vie (revenus, logement), ainsi que sur la capacité des adultes à accéder au marché du travail tout en apportant un soutien à leurs enfants.*

*Vivre dans un ménage constitué exclusivement d'immigrés, ou dans un ménage mixte (avec une personne de référence immigrée et une née dans le pays) a un impact significatif sur un grand nombre d'indicateurs d'intégration, les ménages mixtes ayant des résultats proches des ménages composés uniquement de personnes nées dans le pays. Au-delà des caractéristiques sociodémographiques, les différences de structure du ménage entre immigrés et personnes nées dans le pays sont un préalable à une bonne compréhension des résultats des personnes nées à l'étranger.*

*Plusieurs définitions d'un ménage immigré sont proposées avant d'analyser leur taille (indicateur 4.1) puis leur composition (indicateur 4.2).*

*Il sera fait référence à ces informations contextuelles tout au long de cette publication, de manière à expliquer certaines spécificités touchant les immigrés. Pour une discussion sur les problématiques soulevées par ces données, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*



## Principaux résultats

- En 2012, au sein de la zone OCDE, 15 % des ménages ont au moins une personne immigrée parmi les personnes qui se déclarent responsables du ménage : 11 % sont des ménages où toutes les personnes de référence sont immigrées et 4 % des ménages mixtes. Ces pourcentages sont les plus élevés dans les pays d'immigration ancienne.
- Au sein de l'Union européenne, 4 % des ménages comprennent au moins une personne de référence étrangère des pays tiers.
- Au sein de la zone OCDE, les ménages immigrés sont plus souvent que les ménages autochtones des familles avec enfant (34 % contre 24 %), en particulier dans les pays d'immigration récente. Au sein de l'Union européenne, les immigrés vivant seuls sont surreprésentés (36 % contre 31 % des ménages autochtones) notamment dans les pays d'immigration ancienne.
- En moyenne, la taille des ménages immigrés est supérieure à celle des autres ménages.

## 4.1. Définition et taille des ménages immigrés

### Informations de référence

#### Définition

Deux définitions du ménage immigré sont possibles. D'après la définition la moins restrictive, un ménage est considéré comme immigré si au moins une des personnes de référence du ménage est immigrée. Dans la définition la plus restrictive, toutes les personnes responsables du ménage sont immigrées. En général, il n'y a que deux personnes responsables du ménage au maximum. Les définitions relatives aux personnes responsables du ménage sont variables dans chaque pays (voir « Personne de référence » dans le glossaire).

Tout ménage dont au moins une personne responsable est née dans le pays de résidence est considéré comme un ménage autochtone (sauf exception).

La taille moyenne du ménage prend en compte toutes les personnes recensées dans le logement, quel que soit leur âge. Dans le calcul de la taille moyenne des ménages, afin de ne pas surestimer celle des ménages autochtones, ces derniers ne comprennent pas les ménages mixtes (composés par définition d'au moins deux occupants).

#### Champ

Ménages dont au moins une personne responsable a plus de 15 ans.

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 15 % des ménages sont constitués d'au moins une personne de référence immigrée (graphique 4.1). Les trois quarts de ces ménages ne comprennent que des responsables immigrés, soit 11 % de l'ensemble des ménages. Au sein de l'Union européenne, 8 % des ménages sont intégralement constitués de membres responsables immigrés, et 11 % d'au moins un.

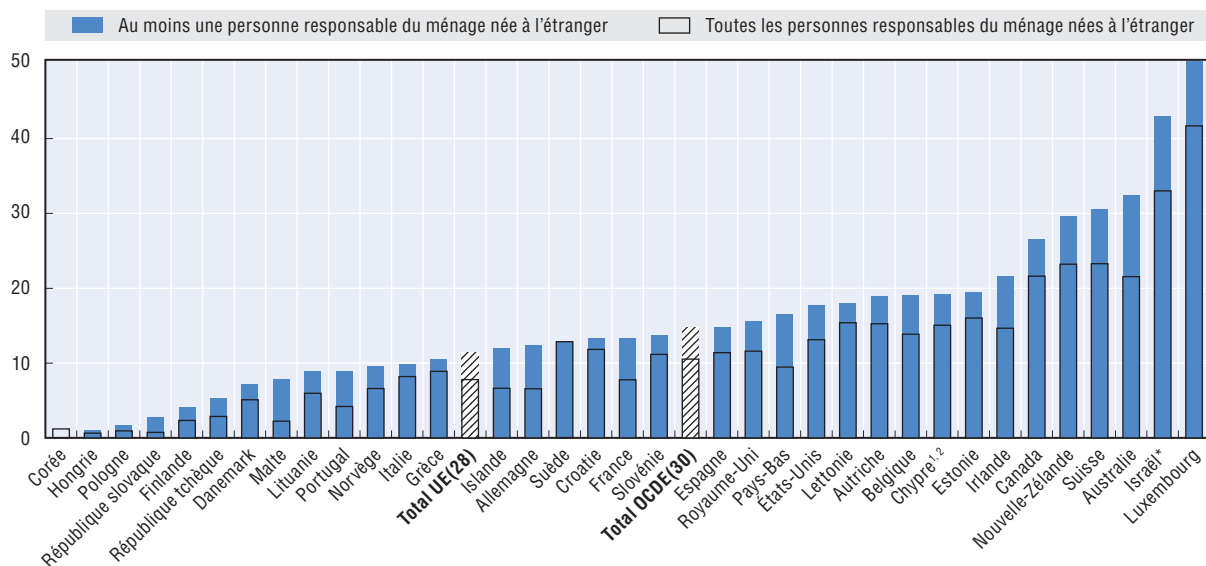
Quelle que soit la définition utilisée, moins d'un ménage sur dix comprend un immigré dans la majorité des pays d'Europe centrale et en Corée. Les ménages immigrés sont également encore faiblement représentés dans les pays scandinaves, à l'exception de la Suède. Au Luxembourg, par contre, un ménage sur deux comprend au moins un immigré. C'est le cas de 43 % des ménages en Israël et d'un tiers en Australie et en Suisse.

Au sein de l'Union européenne, 4 % des ménages comprennent au moins une personne responsable étrangère hors UE, dont un tiers sont des ménages mixtes (un ressortissant des pays tiers et un ressortissant du pays ou d'un autre pays de l'Union européenne). Plus d'un ménage sur six comprend au moins un ressortissant d'un pays tiers dans les pays Baltes. En dehors de ces pays, les plus fortes parts de ménages composés d'au moins un ressortissant originaire d'un pays tiers sont observées en Autriche, en Espagne et au Luxembourg.

Les immigrés résidant dans des pays d'immigration ancienne vivent plus souvent dans des ménages mixtes. C'est le cas en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, où plus de deux ménages sur cinq comptant au moins un immigré sont mixtes. C'est également le cas en Australie (un tiers de ménages mixtes), ainsi que dans les pays d'Europe centrale et au Portugal. À l'inverse, la mixité concerne moins d'un ménage sur cinq dans certains pays baltes (Estonie, Lettonie) et en Europe du Sud.

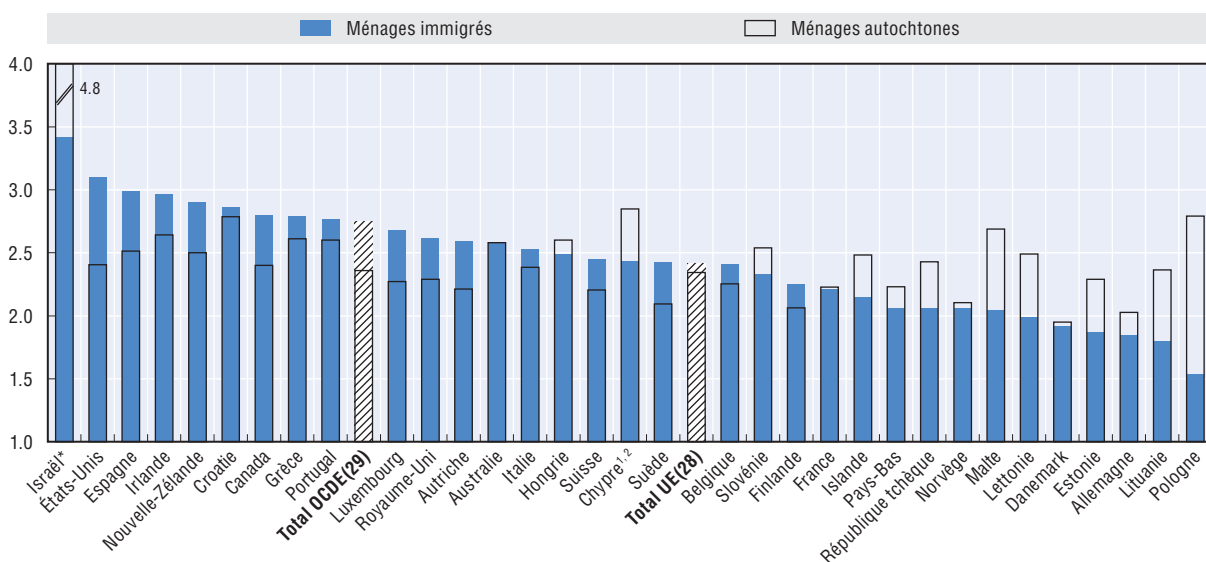
Les ménages immigrés sont de plus grande taille que les ménages de personnes nées dans le pays dans la moitié des pays de l'OCDE. Les ménages immigrés comptent trois personnes environ au Canada, aux États-Unis, ainsi qu'en Espagne, en Irlande et en Nouvelle-Zélande soit au moins 0.4 personnes de plus que dans un ménage constitué uniquement de personnes nées dans le pays (graphique 4.2). L'écart de taille est élevé en Autriche, au Luxembourg et au Royaume-Uni. Dans les pays où la population immigrée est souvent plus âgée (Israël, Pologne, etc.), les ménages autochtones sont de plus grande taille. Ces écarts de taille sont influencés par la présence d'enfants (voir indicateur 4.2).

Graphique 4.1. **Ménages immigrés selon deux définitions différentes, 2012**  
 Pourcentage de l'ensemble des ménages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216522>

Graphique 4.2. **Taille moyenne des ménages constitués exclusivement d'immigrés et exclusivement de personnes nées dans le pays, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216531>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## 4.2. Composition des ménages immigrés

### Informations de référence

#### Définition

Dans cette partie, la composition des ménages prend en compte deux critères : le nombre de personnes adultes et la présence d'enfants de moins de 18 ans. Quatre types de ménages sont ainsi distingués : une personne seule, plusieurs adultes (en couple ou non) vivant sans enfant, une personne seule avec enfant(s) (famille monoparentale) et plusieurs adultes (en couple ou non) avec enfant(s), que l'on dénommera par facilité « familles ».

#### Champ

Ménages dont au moins une personne responsable a plus de 15 ans.


Les ménages immigrés ont plus souvent des enfants que les autres ménages. En 2012, ils sont surreprésentés parmi les familles monoparentales et surtout parmi les familles, notamment dans les pays d'Europe du Sud, aux États-Unis, en Finlande et en Irlande.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 29 % des ménages immigrés sont constitués d'une personne seule, 31 % de plusieurs adultes sans enfant, 6 % d'un adulte avec enfant(s) et 34 % de plusieurs adultes avec enfant(s). Au sein de l'Union européenne, la part des familles est plus faible (29 %) qu'au sein de la zone OCDE, mais reste plus importante que parmi les ménages autochtones. La part de ménages de personnes seules est par contre plus forte (36 %) que dans les pays de l'OCDE, et également plus forte que chez les personnes nées dans le pays. Dans les pays où la population immigrée est plus âgée que la population née dans le pays (Europe centrale, pays baltes et Israël notamment), les ménages sans enfant représentent au moins les trois quarts des ménages. En Pologne, les deux tiers des ménages immigrés sont ainsi constitués d'une personne seule (tableau 4.1). Les individus vivant seuls représentent aussi plus de la moitié des ménages dans les pays où la libre circulation des ressortissants de l'UE/AELE est forte : Allemagne, Danemark, Norvège ou Pays-Bas.

Les ménages immigrés avec enfant(s) sont surreprésentés dans les pays d'immigration récente (Europe du Sud, Irlande) où ils représentent plus de deux ménages sur cinq. Ils représentent également 46 % des ménages aux États-Unis et un sur deux au Canada. Les familles monoparentales immigrées sont deux fois plus courantes que chez les personnes nées dans le pays en Finlande, en Islande, aux Pays-Bas et au Portugal.

Tableau 4.1. **Composition des ménages immigrés, 2012**

Ménages immigrés					Différence (+/-) avec les ménages autochtones + : % plus élevé pour les immigrés - : % moins élevé pour les immigrés			
Ménages sans enfant		Ménages avec enfant(s)			Ménages sans enfant		Ménages avec enfant(s)	
Personne vivant seule	Plus de un adulte sans enfant	Personne vivant seule avec enfant(s)	Plus de un adulte avec enfant(s)	Personne vivant seule	Plus de un adulte sans enfant	Personne vivant seule avec enfant(s)	Plus de un adulte avec enfant(s)	
Total = 100					Différence en points de pourcentage			
Allemagne	51.9	29.5	4.7	13.8	+12.3	-10.6	+1.5	-3.2
Australie	26.6	29.1	12.9	31.4	+3.0	-3.6	+2.1	-1.5
Autriche	33.2	29.1	4.0	33.7	-3.8	-11.1	+1.7	+13.2
Belgique	39.0	25.0	7.2	28.8	+4.6	-15.0	+3.6	+6.8
Canada	24.1	24.2	9.7	42.1	-4.4	-8.6	+1.1	+11.8
Chypre <sup>1, 2</sup>	29.5	36.9	4.8	28.9	+10.2	-10.9	+3.5	-2.8
Croatie	24.7	45.4	0.9	29.0	+0.2	-0.3	+0.1	+0.0
Danemark	56.2	17.6	8.3	17.9	+9.5	-12.0	+3.4	-1.0
Espagne	19.4	34.0	2.9	43.7	-4.4	-14.4	+1.0	+17.8
Estonie	45.2	42.9	1.3	10.6	+11.0	+6.8	-2.7	-15.1
États-Unis	21.5	32.7	5.7	40.1	-7.3	-8.2	+0.2	+15.3
Finlande	42.0	18.7	10.1	29.2	+1.8	-18.4	+7.2	+9.4
France	43.1	29.9	6.4	20.6	+9.1	-8.7	+2.6	-3.0
Grèce	19.9	38.4	1.6	40.1	-0.8	-13.6	+1.0	+13.4
Hongrie	21.3	44.6	3.4	30.7	-2.4	-3.8	+1.5	+4.7
Irlande	14.9	26.9	8.9	49.3	-8.0	-12.9	+2.8	+18.1
Islande	41.7	16.2	12.6	29.5	+12.8	-19.4	+5.9	+0.7
Israël*	42.0	33.0	6.0	19.0	+18.0	+12.0	-1.0	-29.0
Italie	35.5	23.1	3.8	37.6	+5.1	-20.9	+1.6	+14.2
Lettonie	44.2	42.5	1.5	11.8	+16.0	+1.0	-2.7	-14.4
Lituanie	57.4	29.5	4.4	8.8	+23.5	-8.1	+0.8	-16.2
Luxembourg	30.8	31.4	3.7	34.1	-4.2	-9.6	+1.8	+12.1
Malte	47.4	34.8	4.1	13.7	+25.4	-14.5	+1.6	-12.4
Norvège	52.0	16.0	8.1	24.0	+11.2	-15.9	+3.4	+1.3
Nouvelle-Zélande	15.6	47.9	4.0	32.5	-8.3	+0.6	-0.6	+8.3
Pays-Bas	50.6	20.1	8.8	20.5	+15.4	-19.2	+6.6	-2.7
Pologne	66.4	26.5	2.7	4.3	+41.6	-15.8	+1.1	-26.8
Portugal	21.9	28.7	10.2	39.1	+2.7	-20.8	+7.5	+10.6
République tchèque	44.5	30.9	2.6	22.0	+17.8	-14.6	-0.1	-3.1
Royaume-Uni	27.0	33.6	6.8	32.5	-2.2	-10.4	+1.9	+10.7
Slovénie	37.6	37.3	3.2	21.9	+9.7	-5.7	+0.9	-4.9
Suède	32.7	29.0	7.4	30.9	-6.9	-5.7	+3.4	+9.2
Suisse	32.6	34.9	3.4	29.1	-0.4	-9.3	+1.1	+8.6
<b>Total UE (28)</b>	<b>35.9</b>	<b>30.0</b>	<b>5.3</b>	<b>28.9</b>	<b>+4.7</b>	<b>-12.5</b>	<b>+2.3</b>	<b>+5.5</b>
<b>Total OCDE (29)</b>	<b>28.7</b>	<b>30.7</b>	<b>6.2</b>	<b>34.4</b>	<b>-1.9</b>	<b>-10.4</b>	<b>+2.0</b>	<b>+10.4</b>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216545>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

La définition des ménages immigrés présentée ici prend en compte les ménages dont toutes les personnes responsables sont immigrées. Bien que chaque pays attribue le statut de personne responsable du ménage selon ses propres pratiques, la comparabilité est assurée, étant donné que « la structure familiale » est référencée de la même manière dans la majorité des pays. Les liens entre les personnes résidant dans le ménage n'étant pas toujours connus, les couples mariés ne sont pas distingués de deux personnes cohabitant sans liens conjugaux. Les données provenant majoritairement d'enquêtes auprès des ménages, elles ne couvrent que les logements dits « ordinaires » (hors structures collectives comme les hôtels, foyers, maisons de retraite, casernes, campements, hôpitaux, prisons, etc.).

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Note concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Note des tableaux et graphiques

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Pour la Corée : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux). Les ménages mixtes sont inclus dans les ménages nationaux.

En Suède, il n'y a qu'une seule personne de référence par ménage.

Graphique 4.2 : Dans ce graphique, afin de ne pas surestimer la taille moyenne des ménages natifs, ces derniers ne comprennent pas les ménages mixtes (composés par définition d'au moins deux occupants).

### Sources des tableaux et graphiques

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; US American Community Survey (ACS) 2012 ; Recensement australien 2011 ; Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011) ; Corée : Recensement de la population 2010 ; Israeli Household Expenditure Survey (HES 2012) ; Nouvelle-Zélande : Household Economic Survey (HES 2013).

**Pour en savoir plus**

Eurostat (2010), « Household Structure in the EU », Commission européenne, Luxembourg.

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.



## Chapitre 5

# Résultats des immigrés sur le marché du travail

*L'exercice d'un emploi constitue la principale source de revenus des immigrés et, par conséquent, l'accès à l'emploi est un élément fondamental de leur intégration économique dans le pays d'accueil. Cela contribue aussi à favoriser (sans toutefois garantir) leur intégration dans la société dans son ensemble, par exemple en facilitant l'accès à des logements adaptés ou au système de santé. Le travail a également une valeur sociale, notamment vis-à-vis de sa propre famille, en particulier de ses enfants et aussi vis-à-vis de la société dans son ensemble.*

*Dans ce chapitre, trois indicateurs sont présentés: les taux d'emploi et d'activité (indicateur 5.1), les taux de chômage (indicateur 5.2) et un indicateur d'exclusion du marché du travail (chômage de longue durée et inactivité) (indicateur 5.3). Pour une discussion sur ces indicateurs et sur la disponibilité et la définition des données, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*



## Principaux résultats

- En 2012-13, deux immigrés sur trois âgés de 15 à 64 ans sont en emploi dans les pays de l'OCDE, soit une part un point de pourcentage supérieure à celle observée pour les personnes nées dans le pays. Trois quarts des hommes immigrés sont en emploi en moyenne, soit trois points de pourcentage de plus que leurs homologues nés dans le pays, tandis que les taux d'emploi des femmes immigrées et non immigrées (57 %) sont comparables.
- Dans les pays de l'Union européenne, les taux d'emploi des immigrés sont en moyenne plus faibles que dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE, tant parmi les hommes (70 %) que parmi les femmes (54 %).
- Entre 2006-07 et 2012-13, la légère diminution du taux d'emploi des immigrés dans les pays de l'OCDE résulte d'une baisse de 4 points de pourcentage du taux observé pour les hommes et d'une stagnation chez les femmes.
- Dans les pays de l'Union européenne, l'écart entre les taux d'emploi des immigrés et des personnes nées dans le pays s'est légèrement creusé depuis la crise de 2007-08 tandis qu'il est resté stable dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE.
- Les immigrés peu ou pas diplômés ont des taux d'emploi plus élevés que leurs homologues nés dans le pays dans la moitié des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, parfois même très largement supérieurs, comme aux États-Unis et au Luxembourg.
- Un bon niveau d'éducation accroît les chances de s'insérer sur le marché du travail. Mais les immigrés diplômés du supérieur rencontrent en moyenne plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail que leurs homologues nés dans le pays.
- En 2012-13, le taux de chômage des immigrés est de 11 % dans la zone OCDE et de 16 % dans l'Union européenne, soit respectivement 3 et 6 points de pourcentage de plus que celui des personnes nées dans le pays.
- Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre les taux de chômage des immigrés et des non-immigrés s'est creusé de 1 point de pourcentage en moyenne entre 2007-08 et 2012-13, autant pour les hommes que pour les femmes. L'augmentation de l'écart entre immigrés et personnes nées dans le pays a été dans l'Union européenne de près de 2 points de pourcentage pour les hommes sur la même période. Plus la crise de 2007-08 a été forte (comme en Europe du Sud), plus l'écart entre le taux de chômage des immigrés et celui des personnes nées dans le pays s'est accru.
- Dans les pays de l'Union européenne, les immigrés inactifs souhaitent plus souvent travailler (situation d'inactivité subie) que leurs homologues nés dans le pays (21 % contre 16 %). Les écarts avec les personnes nées dans le pays sont légèrement plus faibles dans les pays de l'OCDE.



## 5.1. Emploi et activité

### Informations de référence

#### Indicateur

Tous les indicateurs présentés dans cette section utilisent les définitions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les personnes en emploi sont les personnes ayant travaillé au moins une heure durant la semaine de référence ou qui étaient absentes de leur travail.

Le taux d'emploi est la part de la population en emploi parmi la population d'âge actif (15 à 64 ans). Le taux d'activité est la part de la population active (population en emploi ou au chômage) dans l'ensemble de la population d'âge actif (15 à 64 ans).

Les immigrés récents ont besoin de temps pour acquérir le capital humain nécessaire à une bonne insertion sur le marché du travail du pays d'accueil. Avec l'allongement de la durée de résidence, les résultats sur le marché du travail tendent à s'améliorer, donc à converger vers ceux des personnes nées dans le pays. En l'absence de données longitudinales, des analyses à partir de pseudo-cohortes sont présentées à la fin de cette section pour estimer l'effet de la durée de séjour. Autrement dit, au lieu de suivre au fil du temps des cohortes d'immigrés arrivés la même année, on observe, au fil des enquêtes, les résultats de différents échantillons aléatoires d'immigrés arrivés les mêmes années. Dans cette section, on compare les résultats, recueillis dans les enquêtes de 2007 et 2012, des immigrés déclarant être entrés au cours de la même période (de 2003 à 2007).

#### Champ

Population d'âge actif (15-64 ans). Pour les analyses à partir de pseudo-cohortes, les résultats des personnes âgées de 15 à 60 ans en 2007 sont comparés à ceux des 20-65 ans en 2012.

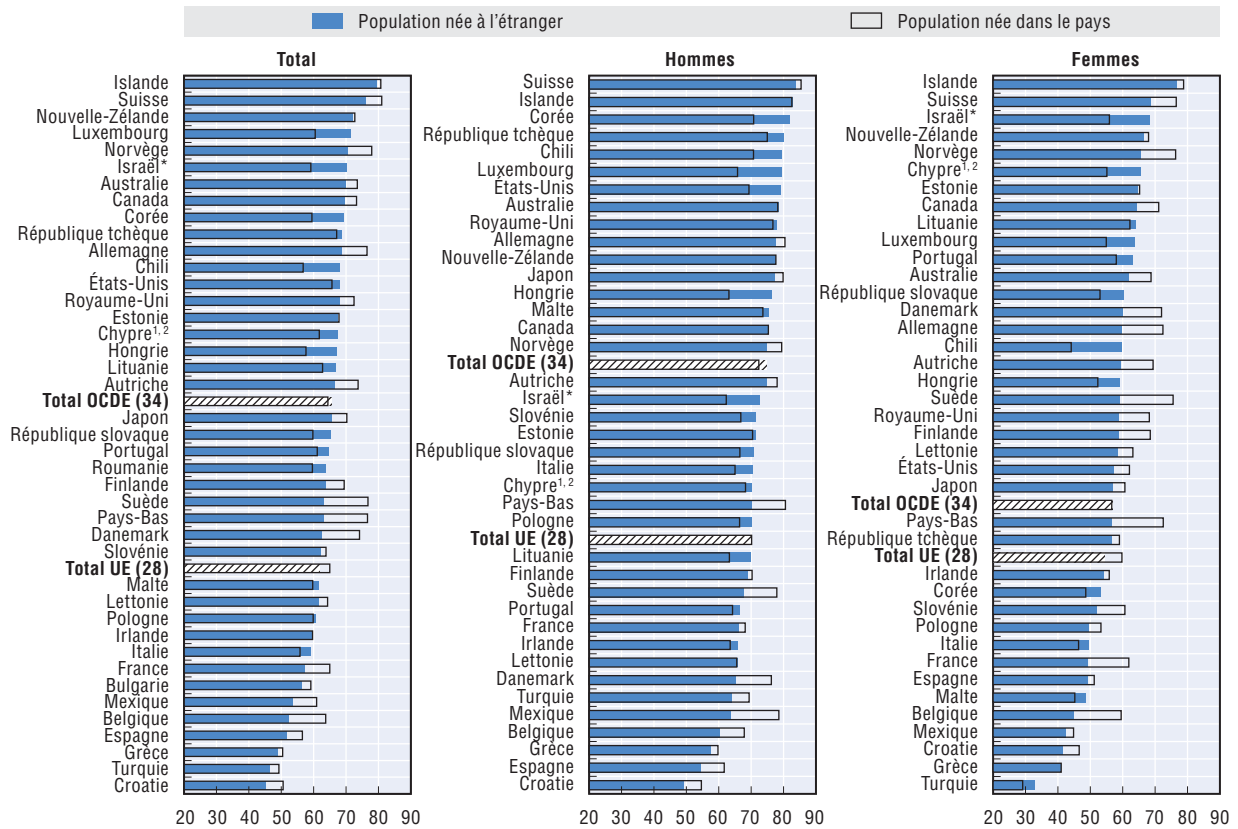
En moyenne, en 2012-13, dans les pays de l'OCDE, la part des immigrés d'âge actif en emploi est comparable à celle observée pour leurs homologues nés dans le pays. Ce taux dépasse 70 % dans les pays où l'immigration pour motif de travail est prédominante ainsi que dans ceux où la situation de l'emploi est favorable en comparaison internationale (pays d'installation, Luxembourg, Suisse) (graphique 5.1).

En revanche, dans les pays de l'Union européenne, les immigrés sont moins souvent en emploi que les personnes nées dans le pays (62 % contre 65 %), principalement du fait des femmes immigrées, dont le taux d'emploi (54 %) est en moyenne inférieur de plus de 5 points de pourcentage à celui de leurs homologues nées dans le pays (graphique 5.1). Les femmes immigrées sont nettement moins souvent en emploi que les non-immigrées dans les pays d'immigration ancienne de l'UE, où les écarts de taux d'emploi entre les deux groupes sont de plus de 10 points de pourcentage, notamment en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède. À l'inverse, au Chili, en Corée, en Hongrie, en Israël, en Italie et au Luxembourg, la situation des femmes immigrées vis-à-vis de l'emploi est plus favorable que celle de leurs homologues nées dans le pays. Dans ces pays ainsi qu'aux États-Unis, c'est aussi le cas des hommes immigrés vis-à-vis de leurs homologues nés dans le pays.

Dans tous les pays, le fait d'avoir un niveau d'éducation plus élevé facilite l'insertion sur le marché du travail, tant pour les immigrés que pour les non-immigrés. Pourtant, les immigrés diplômés du supérieur rencontrent plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail que leurs homologues nés dans le pays (graphique 5.2). Cet écart est même supérieur à 10 points dans les pays d'Europe du Sud ainsi que dans d'autres pays de l'Union européenne d'immigration plus ancienne, tels la Belgique, la France, les Pays-Bas ou la Suède. Les difficultés rencontrées par les immigrés formés à l'étranger pour valoriser leurs diplômes sur le marché du travail sont une barrière à leur insertion professionnelle dans la majorité des pays. Ainsi, dans l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'emploi des immigrés diplômés du supérieur formés dans le pays d'accueil est de 10 points supérieur à celui de leurs homologues formés à l'étranger et est comparable en moyenne à celui des personnes nées dans le pays (graphique 5.A1.3).

Graphique 5.1. **Taux d'emploi selon le pays de naissance, par sexe, 2012-13**

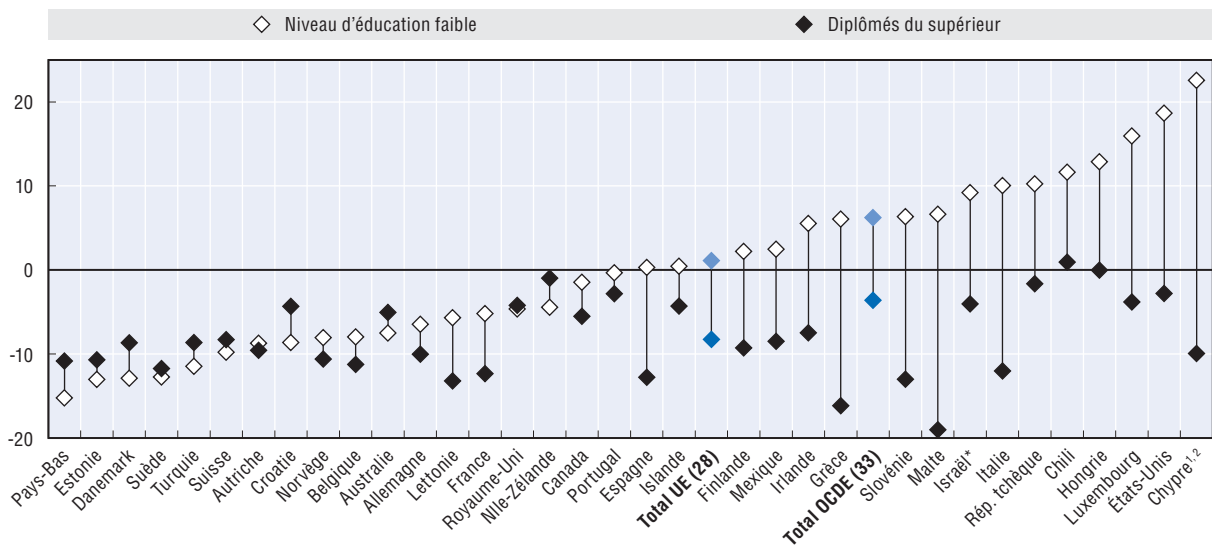
Pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216553>

Graphique 5.2. **Différence entre les taux d'emploi des populations née à l'étranger et née dans le pays, par niveau d'éducation, 2012-13 (personnes non scolarisées)**

Points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216588>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

La situation des immigrés ayant un faible niveau d'éducation est très différente. En moyenne, dans l'Union européenne, leurs taux d'emploi sont similaires à ceux de leurs homologues nés dans le pays, mais plus élevés dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Dans la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE, ils ont plus de chances d'être en emploi, en particulier dans les pays ayant connu des arrivées récentes d'immigrés de travail peu ou pas diplômés. Aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés peu ou pas diplômés est ainsi supérieur de 18 points de pourcentage à celui de leurs homologues nés dans le pays. Des écarts très élevés sont aussi observés à Chypre<sup>1, 2</sup> ou au Luxembourg. À l'inverse, en Estonie, aux Pays-Bas ainsi que dans les pays d'Europe du Nord, les immigrés rencontrent plus de difficultés que les non-immigrés, quel que soit le niveau d'éducation considéré.

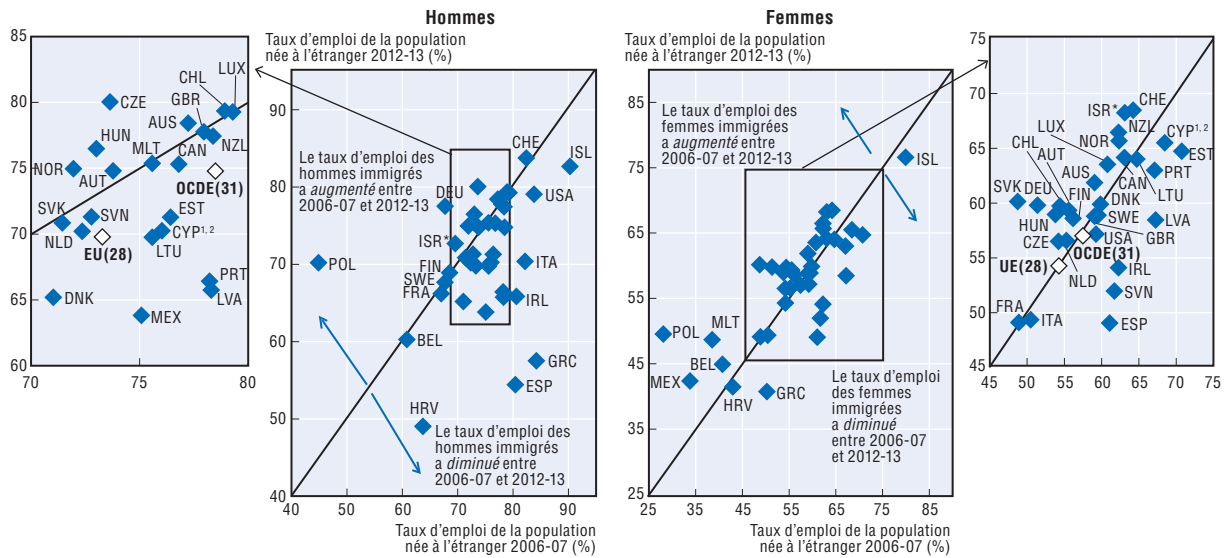
La composition par âge et celle par niveau de diplôme de la population d'âge actif sont deux éléments déterminants du taux d'emploi moyen. Les immigrés sont généralement surreprésentés aux âges très actifs et parmi les personnes peu ou pas diplômées. Par conséquent, les différences de leur taux d'emploi moyen avec celui des personnes nées dans le pays sont en partie imputables à ces différences de structure. Ainsi, dans l'Union européenne, si la population immigrée avait la même structure par âge et par niveau d'éducation que la population née dans le pays en 2012-13, le taux d'emploi moyen des femmes resterait constant et serait réduit de 2.5 points de pourcentage pour les hommes (graphique 5.A1.1).

Globalement, dans l'Union européenne, les taux d'emploi des immigrés demeurent inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays en 2012-13 et l'écart s'est très légèrement creusé depuis 2006-07. L'inverse est vrai en moyenne dans les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne (graphique 5.4). À l'instar de ces derniers pays, dans les pays européens qui ont connu une reprise économique au cours des dernières années (Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Suisse), l'écart entre les deux groupes s'est réduit même si les taux d'emploi des immigrés demeurent inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays. Les écarts déjà importants en 2006-07 se sont accrus en 2012-13 en Suède. Dans les pays d'Europe du Sud et les pays baltes les plus touchés par la crise (Espagne, Grèce, Lettonie), les taux d'emploi des immigrés, par rapport à la période précédant la crise, sont maintenant inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays. Dans les autres pays d'Europe du Sud et les autres pays baltes, le taux d'emploi des immigrés reste supérieur à celui des personnes nées dans le pays même si l'écart a diminué. Enfin, l'écart en faveur des immigrés s'est accru, notamment aux États-Unis et au Luxembourg.

Entre 2006-07 et 2012-13, la légère diminution du taux d'emploi des immigrés dans les pays de l'OCDE résulte d'une baisse de 4 points de pourcentage du taux observé pour les hommes et d'une stagnation chez les femmes. La même tendance est observée dans l'Union européenne (graphique 5.3). Ainsi, le taux d'emploi des femmes immigrées a plutôt bien résisté à la montée du chômage provoquée par la crise de 2007-08, sauf dans les pays les plus durement touchés (Espagne, Grèce, Irlande, Slovaquie) où le taux d'emploi des immigrées a chuté de 8 à 12 points de pourcentage sur la période. Mais dans une majorité de pays, leur taux d'emploi a continué à augmenter. C'est notamment le cas dans les économies européennes qui ont connu un regain économique au cours des années récentes, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ainsi que dans des pays où ce taux était particulièrement bas avant la crise (Belgique, Mexique, Pologne, Malte notamment). Les mêmes tendances sont généralement observées pour l'emploi des femmes nées dans le pays.

Graphique 5.3. Taux d'emploi de la population née à l'étranger, âgée de 15 à 64 ans, selon le sexe, 2006-07 et 2012-13

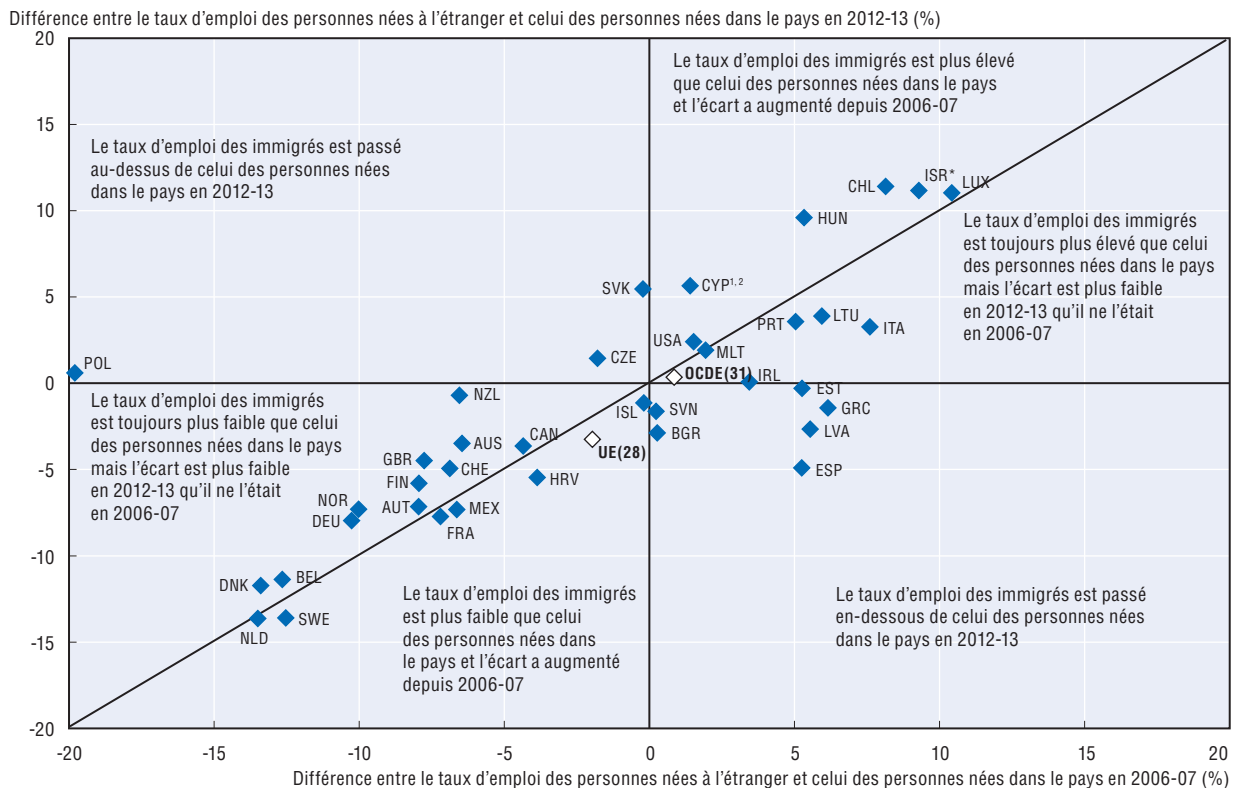
Pourcentage de la population active



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216598>

Graphique 5.4. Évolution des différences de taux d'emploi entre les immigrés et les personnes nées dans le pays entre 2006-07 et 2012-13

Points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216608>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

L'emploi des hommes immigrés a été touché de plein fouet par la crise de 2007-08, plus encore que l'emploi de leurs homologues nés dans le pays. Ainsi, en Europe du Sud (à l'exception de Malte et du Portugal) et dans les pays baltes, la baisse de leur taux d'emploi sur la période est parfois deux fois plus sévère que parmi les hommes nés dans le pays. À l'inverse, en Océanie, en Amérique du Nord ainsi que dans les pays européens moins durement touchés par la crise, le taux d'emploi des hommes immigrés soit est resté stable, soit a augmenté depuis 2006-07 (comme en Australie ou en Europe germanophone), ou sa baisse n'a pas été plus marquée que pour les hommes nés dans le pays (comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni).

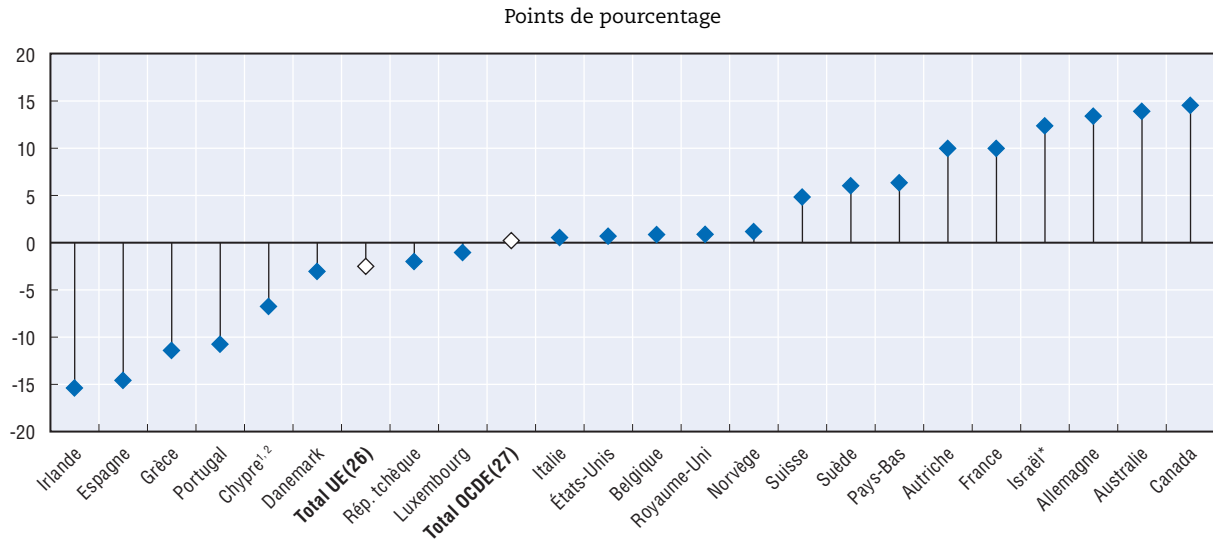
Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés récents (présents depuis moins de cinq ans) en 2012-13 est inférieur de près de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. Cette différence de taux d'emploi atteint même 13 points en moyenne dans l'Union européenne (graphique 5.A1.4). La situation des immigrés récents est particulièrement préoccupante dans quelques pays de l'UE15 (Allemagne, France, Pays-Bas, Suède) ainsi qu'en Turquie.

La situation des immigrés sur le marché du travail tend à s'améliorer avec l'allongement de la durée de séjour dans le pays de résidence. Néanmoins, la crise économique de 2007-08 a aggravé les difficultés d'insertion sur le marché du travail des cohortes arrivées juste avant la crise. Le taux d'emploi des immigrés arrivés entre 2003 et 2007 a ainsi diminué entre 2007 et 2012 dans la moitié des pays. C'est dans les pays européens les plus touchés par la crise (Espagne, Grèce, Irlande) que les immigrés nouvellement arrivés ont le plus souffert, leur taux d'emploi chutant de plus de 10 points de pourcentage (graphique 5.5). Tous les travailleurs immigrés ont été affectés, mais le contrecoup a été encore plus marqué pour les peu qualifiés au Danemark, en Espagne, en Grèce et en Irlande (graphique 5.A1.5).

Dans des pays moins durement touchés par la crise, le processus de convergence avec l'allongement de la durée de séjour est confirmé. Ce constat est plus visible parmi les immigrés peu ou pas diplômés en Allemagne, en Israël et aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, en Suisse, tandis que la convergence est davantage observée parmi les diplômés du supérieur en France. Aux États-Unis, en Norvège et au Royaume-Uni, le processus de convergence est notable pour ces derniers, alors que les immigrés peu ou pas diplômés de cette cohorte ont vu leur taux d'emploi diminuer ces cinq dernières années.

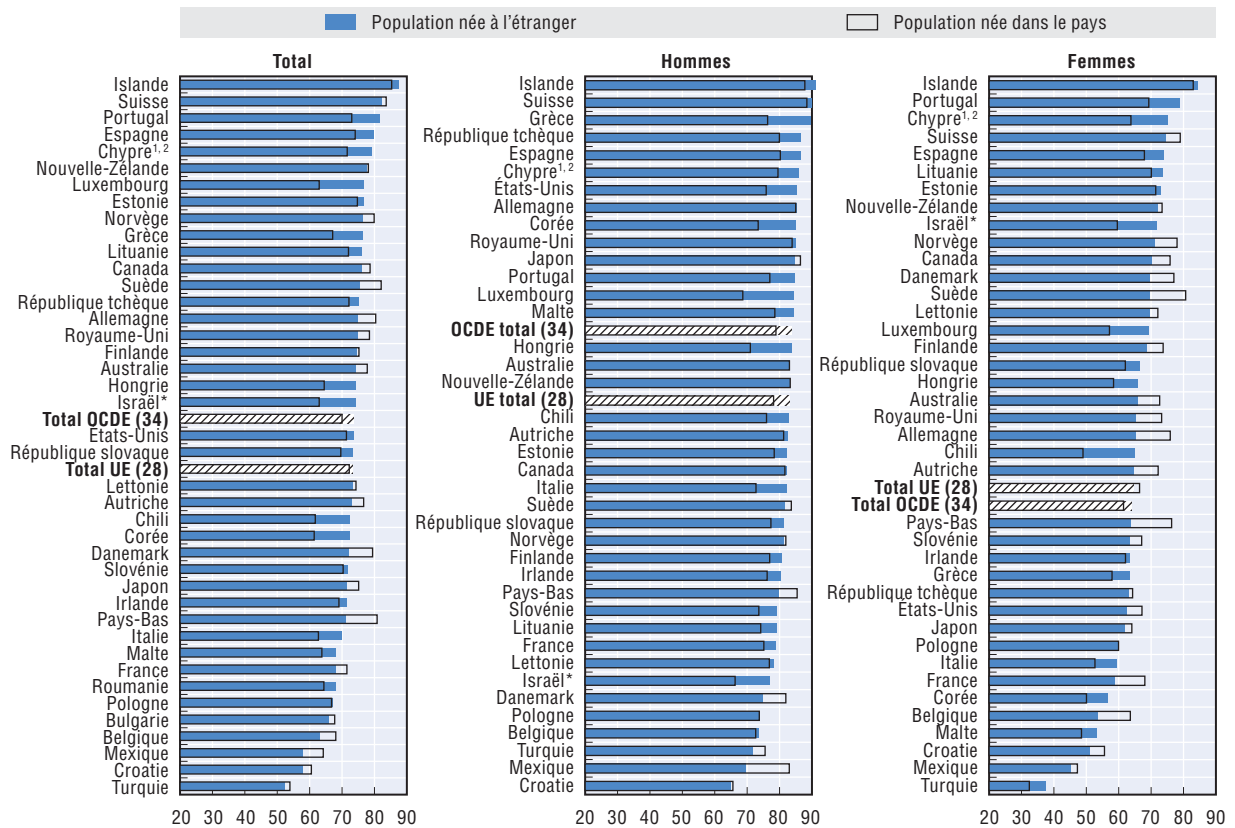
La part des actifs (occupés ou non) dans la population d'âge actif a augmenté depuis 2006-07 (graphique 5.A1.8) concernant près de trois quart des immigrés en 2012-13 en moyenne dans la zone OCDE et l'Union européenne, soit un taux comparable à celui observé parmi les personnes nées dans le pays. Ce taux dépasse 80 % en Islande, en Suisse et en Europe du Sud (notamment au Portugal). Il se situe par contre en dessous de 60 % en Croatie, au Mexique et en Turquie (graphique 5.6). Au Chili, en Corée, au Luxembourg et en Europe du Sud, les immigrés (hommes et femmes) sont plus souvent actifs que les personnes nées dans le pays. C'est l'inverse dans les pays nordiques, ainsi qu'au Mexique et aux Pays-Bas. Dans des pays d'immigration ancienne tels que l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis et la France, les femmes immigrées sont moins actives que leurs homologues nées dans le pays. Dans ces pays, c'est le contraire parmi les hommes.

Graphique 5.5. Évolution du taux d'emploi entre 2007 et 2012 des immigrés non scolarisés âgés de 15 à 64 ans arrivés entre 2003 et 2007

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216616>

Graphique 5.6. Taux d'activité selon le pays de naissance, par sexe, 2012-13

Pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216623>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 5.2. Chômage

### Informations de référence

#### Indicateur

Tous les indicateurs présentés dans cette section utilisent les définitions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les chômeurs sont les personnes sans emploi, disponibles pour travailler et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (occupée ou non).

À la fin de cette section sont présentées des analyses à partir de pseudo-cohortes (voir Informations de référence de l'indicateur 5.1). Ceci consiste à suivre l'évolution du taux de chômage entre 2007 et 2012 des immigrants arrivés entre 2003 et 2007.

#### Champ

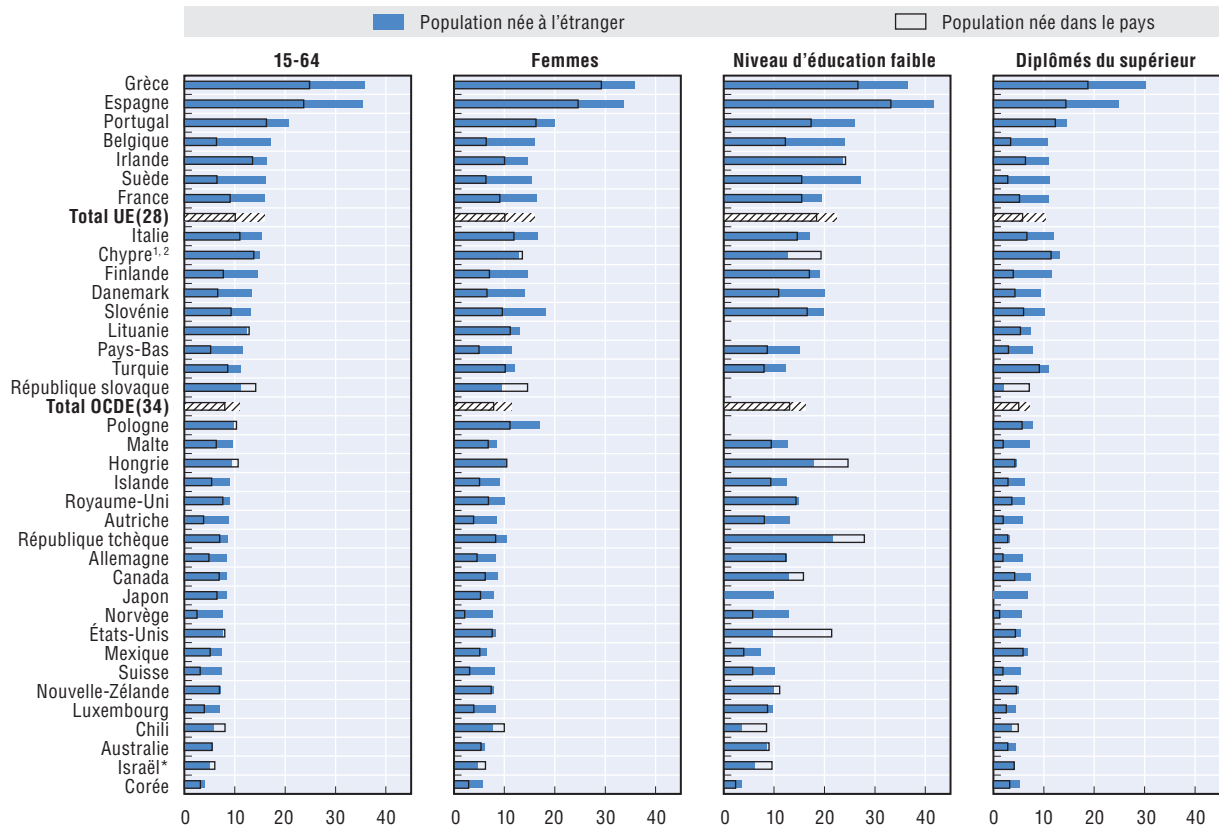
Population active âgée de 15 à 64 ans. Pour les analyses à partir de pseudo-cohortes, les résultats des personnes âgées de 15 à 60 ans en 2007 sont comparés à ceux des 20-65 ans en 2012.

En 2012-13, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux de chômage des immigrants est de près de 11 % contre 8 % chez les personnes nées dans le pays. Dans l'ensemble de l'Union européenne, ce taux s'élève à 16 % chez les immigrants, contre 10 % chez les personnes nées dans le pays (graphique 5.7). Les taux sont les plus élevés en Espagne et Grèce, avec un immigré sur trois au chômage. À l'inverse, au sein de l'Union européenne, le Luxembourg enregistre le taux de chômage des immigrants le plus faible. Dans les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne, le chômage des immigrants est partout inférieur à 9 % : il ne concerne qu'un immigré sur 20 en Australie, en Corée et en Israël.

Le taux de chômage des immigrants est supérieur à celui des personnes nées dans le pays dans la plupart des pays, tant parmi les hommes que parmi les femmes. Des exceptions notables concernent les pays d'installation, le Chili, les États-Unis et quelques pays d'Europe centrale (graphique 5.8). Dans tous ces pays, les taux de chômage sont faibles en comparaison internationale. Dans quelques pays européens d'immigration ancienne (Belgique et Pays-Bas), ainsi que dans des pays dont une part importante de l'immigration est composée de migrants humanitaires (Danemark, Suède), les taux de chômage des immigrants sont élevés et près de deux fois supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays. C'est aussi le cas en Allemagne, en Autriche, en Norvège et en Suisse mais avec des taux de chômage plus faibles (graphique 5.8).

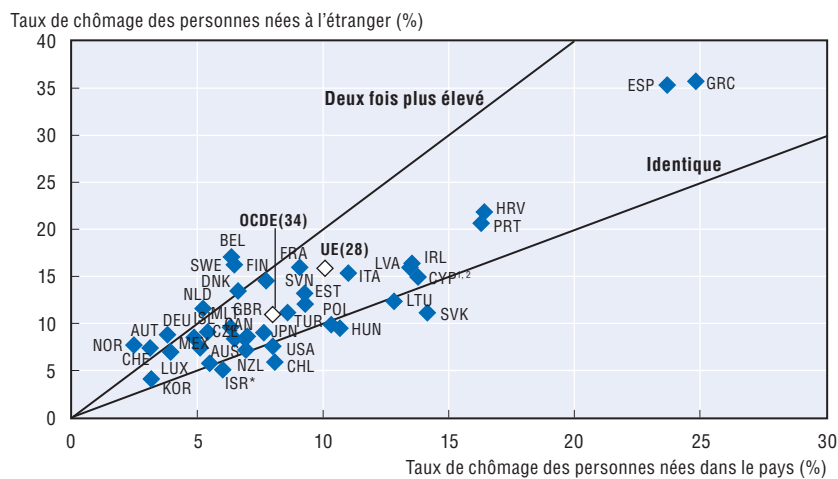
Si le taux de chômage est généralement plus élevé parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation, l'écart entre le taux de chômage des immigrants et celui des personnes nées dans le pays est plus élevé parmi les personnes diplômées du supérieur. En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, le taux de chômage des immigrants diplômés du supérieur est presque deux fois supérieur à celui de leurs homologues nés dans le pays. Aux États-Unis, en Israël et en Nouvelle-Zélande, si les immigrants diplômés du supérieur ont aussi un taux de chômage plus élevé que les personnes nées dans le pays, l'écart avec ces dernières est plus faible qu'en Europe. Par ailleurs, dans tous les pays d'installation, ainsi qu'aux États-Unis, les actifs immigrants peu ou pas diplômés sont moins fréquemment au chômage que les personnes nées dans le pays de même niveau d'éducation (graphique 5.7).

Graphique 5.7. **Taux de chômage par pays de naissance, sexe et niveau d'éducation, 2012-13**  
 Pourcentage de la population active



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216638>

Graphique 5.8. **Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans, selon le pays de naissance, 2012-13**  
 Pourcentage de la population active



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216649>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



Entre 2006-07 et 2012-13, le taux de chômage des immigrés a augmenté de 3.5 points de pourcentage dans la zone OCDE, et l'écart avec les personnes nées à l'étranger s'est accru de 1 point, voire de plus de 4 points en moyenne dans l'Union européenne. C'est particulièrement vrai en Grèce et en Espagne où les taux de chômage des immigrés ont augmenté de près de 25 points de pourcentage, contre 15 points pour les personnes nées dans le pays. L'écart avec ces dernières a aussi augmenté au Danemark, en Suède et aux Pays-Bas (graphique 5.9). À l'inverse, cet écart a eu tendance à se résorber en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse. Seuls l'Allemagne et Israël ont connu une baisse du chômage sur cette période, plus significative pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays pour ce qui est de l'Allemagne. En République tchèque, le taux de chômage des immigrés a même diminué sur la période quand celui des personnes nées dans le pays augmentait.

La crise économique et financière a plus particulièrement touché certains groupes de population, notamment les personnes ayant un faible niveau d'éducation. Le fait que les immigrés soient surreprésentés dans ce groupe explique en partie qu'ils aient plus souffert en moyenne de l'augmentation du chômage que les personnes nées dans le pays. En moyenne, dans la plupart des pays, à niveau d'éducation donné, la hausse du chômage est comparable pour les personnes nées dans le pays et les immigrés. Toutefois, dans les pays d'Europe du Sud, au Danemark et en Suède, les immigrés ayant un faible niveau d'éducation ont été plus durement touchés que leurs homologues nés dans le pays. C'est l'inverse en Amérique du Nord, en Irlande et au Royaume-Uni. Les immigrés diplômés du supérieur, pour leur part, ont été plus touchés par la hausse du chômage que leurs homologues nés dans le pays dans une majorité de pays de l'OCDE et de l'Union européenne.

Le chômage est un problème majeur pour les immigrés récents, en particulier dans les pays de l'UE15. Dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, les immigrés récents (arrivés depuis moins de cinq ans) ont un taux de chômage supérieur de 5 et 9 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays (graphique 5.A1.6). En Suède, le taux de chômage est même supérieur de 20 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays, soit un écart deux fois plus important que pour l'ensemble des immigrés. Les immigrés récents sont aussi particulièrement touchés en Belgique, en France et en Turquie. Cela n'est toutefois pas le cas aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à Chypre<sup>1, 2</sup> et en Lettonie.

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les immigrés arrivés avant la crise (sur la période 2003-07) ont en 2012 un taux de chômage de 4 points de pourcentage supérieur à celui de 2007. Dans les pays de l'Union européenne, cette progression (7 points en moyenne) est tirée par la forte progression du chômage en Europe du Sud (Espagne et Grèce notamment, graphique 5.10). Dans un pays sur deux, le taux de chômage des immigrés entrés entre 2003 et 2007 n'a pas baissé depuis 2007. Dans les pays où leur situation s'est améliorée, le recul du chômage a été plus marqué pour ces derniers que pour les immigrés entrés avant 2003 (graphique 5.10). Dans les autres pays ayant enregistré une forte progression du chômage, la cohorte 2003-07 a été moins touchée par la hausse du chômage que les immigrés installés de plus longue date (sauf au Danemark, en Irlande et au Portugal).

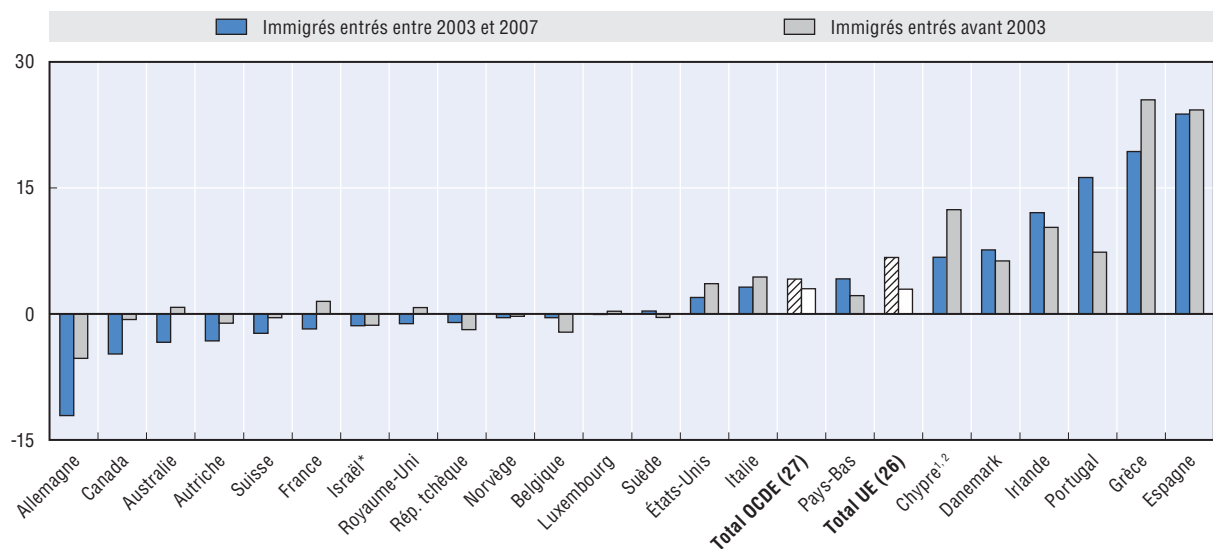
Graphique 5.9. Évolution des taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans, entre 2006-07 et 2012-13, selon le lieu de naissance et le niveau d'éducation

Points de pourcentage

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216655>

Graphique 5.10. Évolution entre 2007 et 2012 des taux de chômage des immigrants selon leur période d'arrivée

Points de pourcentage

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216656>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 5.3. Risques d'exclusion du marché du travail

#### Informations de référence

##### Indicateur

Le chômage ou l'inactivité, s'il persiste durablement, peut conduire à l'exclusion sociale. Cette section présente deux indicateurs de risques d'exclusion du marché du travail: i) le chômage de longue durée (pourcentage de chômeurs sans emploi depuis au moins 12 mois parmi l'ensemble des chômeurs) et ii) les travailleurs découragés (en pourcentage de la population inactive âgée de 15 à 64 ans). Les travailleurs découragés sont les personnes qui souhaitent travailler, sont disponibles pour entrer dans l'emploi, mais ne recherchent pas activement un emploi car elles estiment qu'aucun emploi adéquat n'est disponible. Cette inactivité subie est un indicateur clé d'exclusion du marché du travail.

##### Champ

Chômeurs et personnes inactives âgés de 15 à 64 ans.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, plus d'un tiers des chômeurs immigrés sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois en 2012-13, soit une part similaire à celle observée parmi les chômeurs nés dans le pays (tableau 5.1). Il en est de même dans les pays de l'Union européenne avec une part plus élevée de chômeurs de longue durée (45 %).

Le chômage de longue durée touche plus d'un chômeur immigré sur deux en Irlande, en Grèce et en Lettonie mais moins d'un sur dix dans les pays d'installation, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, où ce phénomène est peu courant, même chez les personnes nées dans le pays. Les immigrés sont plus touchés par le chômage de longue durée que les personnes nées dans le pays dans les deux tiers des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, notamment aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse (+10 points). À l'inverse, ils le sont moins que les personnes nées dans le pays en Europe du Sud, en Irlande ainsi qu'au Royaume-Uni et en Océanie (tableau 5.1).


Depuis 2006-07, la part de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs immigrés a augmenté de plus de 20 points de pourcentage en Espagne, en Irlande et en Islande, soit une augmentation en moyenne de 10 points supérieure à celle observée pour les personnes nées dans le pays. Au Canada et surtout aux États-Unis, la hausse du chômage de longue durée a surtout touché les immigrés.

En 2012, en moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, un immigré inactif sur six souhaite travailler, contre une personne sur sept née dans le pays (graphique 5.11). Au sein de l'Union européenne, plus d'un immigré inactif sur cinq est dans cette situation. Près de 3 millions d'immigrés inactifs souhaitent travailler (plus de 2 millions dans l'Union européenne). Dans les pays où la situation de l'emploi est globalement difficile (Europe du Sud et Europe centrale), les immigrés inactifs souhaitant travailler sont plus souvent des travailleurs découragés, notamment en Italie, en Lettonie et aux Pays-Bas. En Autriche et en Suisse, les motifs de l'inactivité sont en revanche plus souvent liés à des responsabilités familiales (un immigré inactif sur six en Suisse) ou à la maladie. La part des inactifs souhaitant travailler est limitée aux États-Unis, en France, en Grèce et en Israël.

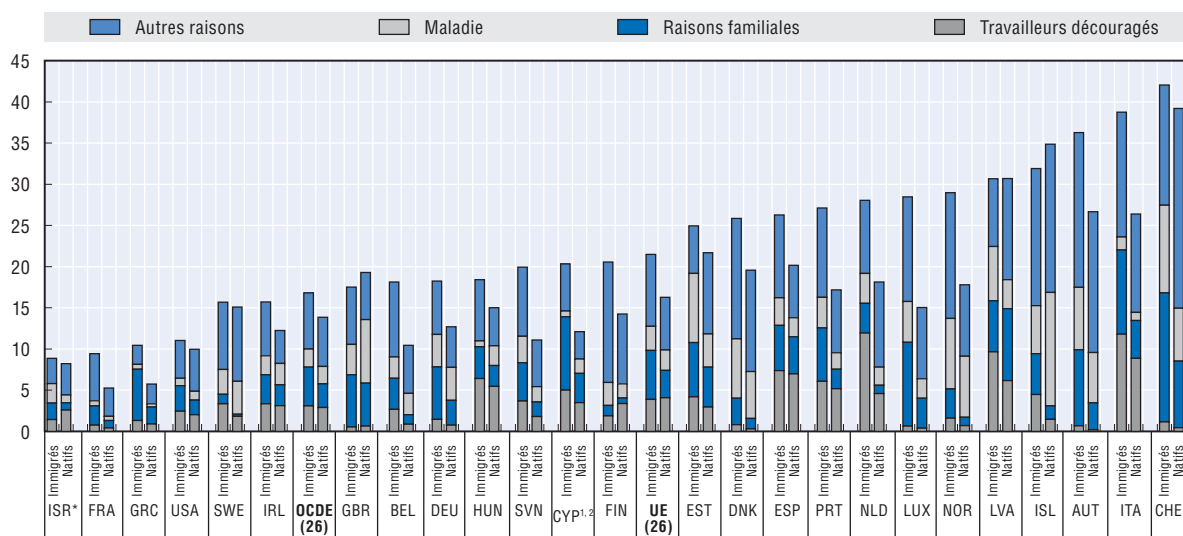

L'inactivité est plus souvent subie par les immigrés que par les personnes nées dans le pays, sauf en Islande et au Royaume-Uni. En moyenne, l'inactivité est un peu plus souvent subie par les hommes que par les femmes. Toutefois, les femmes ayant de jeunes enfants (âgés de moins de 6 ans) sont néanmoins plus nombreuses en situation d'inactivité subie. En Allemagne, en Espagne, aux États-Unis, en Italie et au Royaume-Uni, les femmes nées dans le pays et ayant de jeunes enfants subissent davantage leur inactivité que leurs homologues immigrées (graphique 5.A1.8).

Tableau 5.1. **Chômage de longue durée des immigrants âgés de 15 à 64 ans, 2006-07 et 2012-13**

	Chômage de longue durée des immigrants (% de l'ensemble des chômeurs)		Différences avec les « natifs » (points de %) + : plus élevé que les « natifs » - : plus faible	
	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13
Allemagne	56.7	47.1	-0.1	+2.7
Australie	17.9	17.0	+1.4	-2.2
Autriche	30.0	25.4	+4.4	+1.3
Belgique	57.2	51.0	+8.5	+8.4
Canada	10.4	15.3	+3.2	+3.9
Chypre <sup>1, 2</sup>	19.6	30.2	+0.9	-6.4
Danemark	20.3	32.8	+2.0	+7.6
Espagne	12.9	45.8	-10.4	-1.8
États-Unis	6.6	23.9	+0.2	+2.8
Finlande	31.9	25.1	+8.3	+4.5
France	49.3	46.5	+10.0	+7.6
Grèce	44.2	58.5	-8.7	-5.9
Hongrie	43.5	46.9	-2.4	+0.1
Irlande	23.3	59.0	-9.7	-2.8
Islande	8.1	29.8	-0.1	+10.6
Israël*	28.7	23.1	-1.4	+0.1
Italie	41.2	48.4	-8.3	-8.3
Lettonie	29.4	57.2	-2.6	+7.6
Luxembourg	29.8	30.7	+1.7	+1.1
Norvège	..	23.3	..	+5.9
Nouvelle-Zélande	10.4	17.7	-0.8	-2.4
Pays-Bas	50.0	46.2	+11.4	+14.5
Portugal	42.3	51.3	-7.0	-1.3
République tchèque	69.8	52.3	+17.0	+9.2
Royaume-Uni	22.9	30.9	-0.1	-5.5
Slovénie	54.8	48.7	+7.9	-1.0
Suède	20.0	26.6	+7.4	+11.9
Suisse	46.3	37.5	+16.2	+13.1
Turquie	..	29.0	..	+7.4
<b>Total UE (28)</b>	<b>41.3</b>	<b>45.1</b>	<b>-3.7</b>	<b>-1.2</b>
<b>Total OCDE (28)</b>	<b>29.3</b>	<b>36.1</b>	<b>-2.0</b>	<b>+0.0</b>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216747>Graphique 5.11. **Inactifs souhaitant travailler selon la raison de l'inactivité, immigrants et personnes nées dans le pays, 2012**

Pourcentage de la population inactif âgée de 15 à 64 ans

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216578>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

### **Emploi et chômage**

Les résultats sur le marché du travail peuvent être mesurés de deux manières différentes: soit à partir d'enquêtes sur les forces de travail, soit à partir de données administratives. Chaque pays a en général sa propre définition « administrative » de l'emploi et du chômage, basée sur l'enregistrement des individus auprès des services publics de l'emploi (SPE) en tant que demandeurs d'emploi. Les pratiques d'enregistrement peuvent être différentes selon les pays et les taux d'emploi et de chômage qui découlent de ces systèmes statistiques nationaux sont rarement comparables entre eux.

Les enquêtes nationales sur les forces de travail, pour leur part, utilisent des définitions relativement bien harmonisées suite aux recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces enquêtes existent dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, sont réalisées de manière régulière (mensuellement ou trimestriellement) et sont donc privilégiées quand il s'agit de procéder à des comparaisons internationales. Deux principaux écueils doivent néanmoins être pris en compte quand il s'agit de comparer les pays entre eux.

Premièrement, quelques pays (États-Unis, Israël jusqu'en 2011) n'incluent dans leur échantillon que la population civile, c'est-à-dire qu'ils excluent de fait les forces armées (permanents et conscrits), qu'elles résident en caserne ou en logements ordinaires. Deuxièmement, si les concepts de l'OIT sont utilisés théoriquement partout, ils peuvent néanmoins être soumis à diverses interprétations. Ces interprétations peuvent légèrement modifier à terme les taux d'emploi et de chômage et créer des ruptures de série temporelles. Par exemple, le Chili n'applique strictement le concept de l'emploi et du chômage que depuis 2010. La durée de recherche effective d'emploi pour définir un chômeur était supérieure à quatre semaines en Belgique jusqu'en 2011. D'autres critères, la couverture de la population (à partir de 16 ans au lieu de 15 en Islande jusqu'en 2009), de même que les différentes refontes des systèmes d'enquête (de trimestriel à mensuel) ou des questionnaires (meilleure couverture des emplois précaires en Allemagne depuis 2011) peuvent aussi plus ou moins fortement influencer les taux publiés et rendre moins aisée leur comparaison internationale ou année après année.

Des données longitudinales seraient nécessaires pour évaluer la convergence mais très peu d'enquêtes sur l'emploi ont un échantillon d'immigrés représentatif sur une longue période (par exemple, les six vagues de l'enquête trimestrielle sur les forces de travail de l'Union européenne ne couvrent au total qu'un an et demi, ce qui est insuffisant pour mesurer la convergence). Pour combler ce manque de données longitudinales, la convergence des résultats sur le marché du travail des immigrés avec la population native est évaluée en utilisant une méthode de pseudo-cohorte pour différentes années (interrogation de plusieurs échantillons d'immigrés arrivés les mêmes années). Cette méthode consiste à supposer que les différents échantillons aléatoirement sélectionnés correspondent à des groupes de populations présentant les mêmes caractéristiques parce qu'ils sont arrivés les mêmes années. Ce n'est pas forcément le cas, notamment si les départs à l'étranger sont sélectifs. Par conséquent, les résultats sont à prendre avec précaution.

### **Risques d'exclusion du marché du travail**

L'inactivité subie est particulièrement complexe à estimer dans le cadre de comparaisons internationales, certaines enquêtes ne comportant pas de questions sur la volonté de travailler. Si la plupart des enquêtes demandent aux personnes interrogées si elles recherchent un emploi, les questions sur les raisons de non-recherche d'emploi sont souvent négligées (comme les raisons familiales). Les données sur l'inactivité subie ne sont donc pas présentées pour les pays non européens de l'OCDE.

## **Notes, sources et pour en savoir plus**

### **Note concernant Israël\***

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### **Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>**

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### **Notes des tableaux et graphiques**

#### **Corée et Japon**

Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Graphiques 5.1 et 5.6 : Population âgée de 15 à 59 ans pour la Corée.

Graphique 5.2 : Les données pour le Canada incluent les personnes toujours scolarisées, pour l'Australie les personnes toujours scolarisées de plus de 24 ans et pour les États-Unis, de plus de 55 ans. Pour ce dernier pays, les taux d'emploi sont calculés pour la population âgée de 16 à 64 ans.

Graphiques 5.5 et 5.10 : Aux États-Unis, la situation en 2007 des immigrants arrivés de 2002 à 2007 est comparée à la situation en 2012 des immigrants arrivés de 2003 à 2007.

Graphiques 5.7 et 5.8 : Population de 15 ans et plus pour la Corée.

Tableau 5.1 : La Norvège et la Turquie ne sont pas incluses dans le total OCDE en 2012-13.

### Sources

Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EU-LFS), de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006-07 et 2011); US Current Population Surveys (CPS 2006-07 et 2012-13); Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN 2007 et 2011); Recensement japonais de la population 2010; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE 2007 et 2012), Corée : *Foreign Labour Force Survey* (2012-13) pour les étrangers et *Economically Active Population Survey* (EAPS 2012-13) pour les nationaux. *Australian Survey on Education and Work* (ASEW 2007 et 2013) pour les données avec niveau d'éducation.

### Pour en savoir plus

Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.

Liebig, T. et T. Huddleston (2014), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences », *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr).

OCDE (2014a), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr).

OCDE (2014b), *Jobs for Immigrants (Vol. 4): Labour Market Integration in Italy*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264214712-en>.

OCDE (2012a), *Les migrants et l'emploi, vol. 3 : L'intégration sur le marché du travail en Autriche, en Norvège et en Suisse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167919-fr>.

OCDE (2012b), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi, vol 2. : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264055711-fr>.

OCDE (2007), *Jobs for Immigrants, Vol. 1: Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264033603-en>.

## ANNEXE 5.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 5.A1.1. **Taux d'emploi des populations nées à l'étranger, par sexe, 2006-07 et 2012-13**

Pourcentages de la population 15-64 et différences avec les natifs (en points de pourcentage)

	Total				Hommes				Femmes			
	Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les natifs		Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les natifs		Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les natifs	
	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13
Allemagne	59.4	68.5	-10.3	-8.0	67.7	77.5	-6.8	-2.9	51.4	59.8	-13.2	-12.6
Australie	68.1	70.0	-6.5	-3.5	77.2	78.4	-3.4	+0.2	59.1	61.8	-9.5	-6.9
Autriche	64.2	66.6	-7.9	-7.2	73.8	74.8	-4.7	-3.2	55.6	59.3	-10.2	-10.1
Belgique	50.5	52.3	-12.6	-11.4	60.8	60.3	-8.5	-7.6	40.8	44.9	-16.0	-14.6
Canada	69.8	69.6	-4.3	-3.7	76.8	75.3	-0.1	-0.0	63.1	64.1	-8.2	-7.0
Chili	64.9	68.1	+8.2	+11.4	78.9	79.3	+6.7	+8.6	54.4	59.7	+12.2	+15.6
Chypre <sup>1, 2</sup>	71.5	67.4	+1.4	+5.6	76.0	70.2	-4.3	+2.0	68.5	65.5	+9.0	+10.4
Corée	..	69.2	..	+9.8	..	82.0	..	+11.2	..	53.3	..	+4.7
Croatie	53.0	45.1	-3.9	-5.5	63.7	49.0	+0.6	-5.6	43.0	41.4	-7.6	-5.1
Danemark	65.1	62.4	-13.4	-11.8	71.0	65.2	-10.9	-11.1	59.9	59.9	-15.1	-12.1
Espagne	70.6	51.6	+5.3	-4.9	80.4	54.4	+3.6	-7.3	61.1	49.0	+7.4	-2.2
Estonie	73.2	67.5	+5.3	-0.3	76.4	71.3	+5.0	+0.8	70.8	64.7	+6.1	-0.5
États-Unis	71.9	68.0	+1.5	+2.4	83.8	79.0	+8.8	+9.7	59.2	57.2	-6.7	-4.9
Finlande	62.2	63.6	-7.9	-5.8	68.5	68.9	-3.3	-1.4	56.2	58.6	-12.1	-9.9
France	57.6	57.2	-7.2	-7.8	67.0	66.2	-2.2	-2.0	48.9	49.1	-11.5	-12.8
Grèce	66.9	49.0	+6.2	-1.5	84.2	57.5	+10.3	-2.2	50.3	40.7	+2.8	-0.3
Hongrie	62.6	67.2	+5.3	+9.6	73.0	76.5	+9.3	+13.3	53.8	59.0	+2.8	+6.7
Irlande	71.7	59.7	+3.4	+0.1	80.6	65.8	+3.7	+2.3	62.3	54.1	+2.8	-1.8
Islande	85.0	79.5	-0.2	-1.2	90.3	82.6	+1.5	+0.1	80.0	76.6	-1.3	-2.3
Israël*	66.1	70.3	+9.3	+11.1	69.6	72.7	+8.7	+10.4	63.1	68.2	+10.4	+12.4
Italie	65.5	59.0	+7.6	+3.2	82.2	70.4	+12.5	+5.3	50.5	49.3	+4.4	+2.9
Japon	..	65.5	..	-4.7	..	77.1	..	-2.7	..	56.9	..	-3.7
Lettonie	72.2	61.6	+5.5	-2.7	78.3	65.7	+7.7	+0.2	67.2	58.4	+4.4	-4.7
Lituanie	70.0	66.6	+6.0	+3.9	75.6	69.8	+8.7	+6.5	64.7	64.0	+3.4	+1.8
Luxembourg	70.0	71.5	+10.4	+11.0	79.3	79.3	+11.6	+13.4	60.8	63.5	+9.2	+8.6
Malte	56.0	61.6	+1.9	+1.9	75.6	75.4	+2.5	+1.7	38.6	48.6	+4.3	+3.4
Mexique	54.4	53.6	-6.6	-7.4	75.1	63.8	-5.7	-14.8	33.8	42.3	-9.9	-2.5
Norvège	67.2	70.6	-10.0	-7.3	72.0	74.9	-8.3	-4.5	62.3	65.7	-11.8	-10.7
Nouvelle-Zélande	70.2	72.0	-6.5	-0.7	78.4	77.4	-4.7	-0.2	62.3	66.4	-8.3	-1.5
Pays-Bas	63.5	62.9	-13.5	-13.7	72.4	70.2	-10.6	-10.4	55.3	56.6	-15.5	-16.0
Pologne	36.0	60.4	-19.8	+0.6	44.9	70.2	-17.5	+3.7	28.1	49.5	-21.4	-3.8
Portugal	72.5	64.7	+5.0	+3.5	78.2	66.4	+4.7	+2.1	67.1	63.0	+5.6	+5.0
République slovaque	59.9	65.2	-0.2	+5.4	71.4	70.8	+3.8	+4.3	48.7	60.1	-3.8	+7.1



Tableau 5.A1.1. **Taux d'emploi des populations nées à l'étranger, par sexe, 2006-07 et 2012-13 (suite)**

Pourcentages de la population 15-64 et différences avec les natifs (en points de pourcentage)


	Total				Hommes				Femmes			
	Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les natifs		Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les natifs		Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les natifs	
	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13
République tchèque	63.9	68.5	-1.8	+1.4	73.6	80.0	-0.6	+5.0	54.2	56.5	-2.9	-2.5
Royaume-Uni	68.5	68.0	-7.8	-4.5	78.0	77.8	-1.4	+1.1	59.1	58.8	-13.9	-9.4
Slovénie	67.4	62.2	+0.2	-1.7	72.8	71.3	+0.9	+4.5	61.7	52.0	-0.5	-8.7
Suède	63.4	63.1	-12.5	-13.6	67.7	67.6	-10.2	-10.3	59.5	58.9	-14.4	-16.7
Suisse	73.2	76.1	-6.9	-5.0	82.4	83.7	-3.7	-1.7	64.2	68.5	-9.7	-8.1
Turquie	..	46.5	..	-2.8	..	64.0	..	-5.4	..	32.9	..	+3.7
<b>Total UE (28)</b>	<b>63.5</b>	<b>61.7</b>	<b>-2.0</b>	<b>-3.3</b>	<b>73.3</b>	<b>69.8</b>	<b>+1.1</b>	<b>-0.3</b>	<b>54.3</b>	<b>54.3</b>	<b>-4.5</b>	<b>-5.5</b>
<b>Total OCDE (31)</b>	<b>68.0</b>	<b>65.7</b>	<b>+0.9</b>	<b>+0.3</b>	<b>78.5</b>	<b>74.8</b>	<b>+3.7</b>	<b>+3.1</b>	<b>57.5</b>	<b>57.0</b>	<b>-2.2</b>	<b>-2.1</b>

Note : Pour la Corée et le Japon, population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance. Population âgée de 15 à 59 ans pour la Corée. Le Japon, la Corée et la Turquie ne sont pas incluses dans la moyenne OCDE pour 2012-13.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

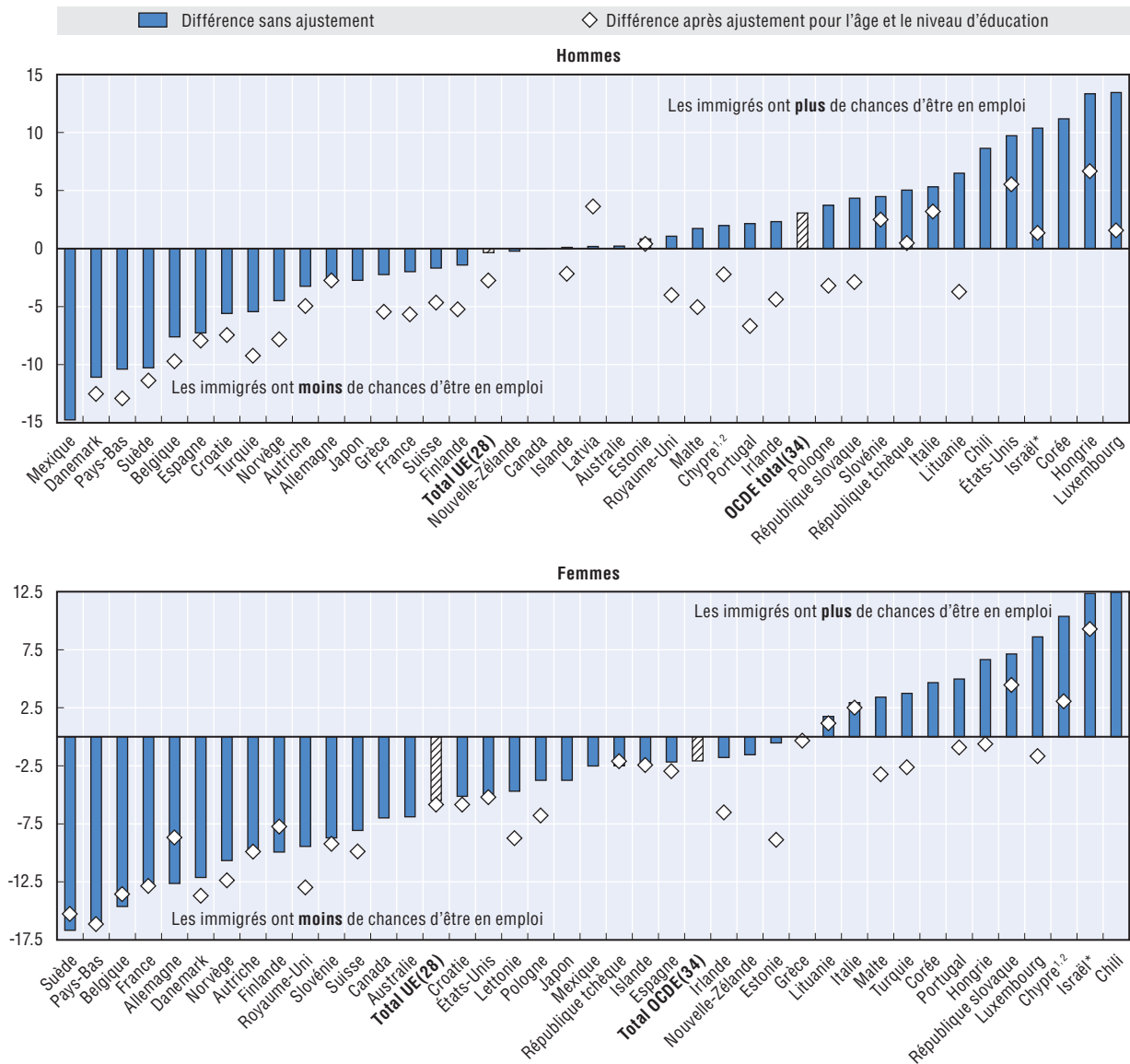
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EU-LFS), de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006 et 2011) ; US Current Population Surveys (CPS 2007 et 2012) ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2007 et 2011) ; Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2007 et 2012) ; Corée : Foreign Labour Force Survey (2012-13) pour les étrangers et Economically Active Population Survey (EAPS 2012-13) pour les nationaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216759>

Graphique 5.A1.1. Différences entre les taux d'emploi des populations née à l'étranger et née dans le pays, par sexe, 15 à 64 ans, 2012-13

Points de pourcentage



Note : Pour la Corée et le Japon, population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère du pays de naissance. La différence après ajustement indique ce que serait la différence si les immigrants avaient le même niveau d'éducation et la même structure par âge que les personnes nées dans le pays.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

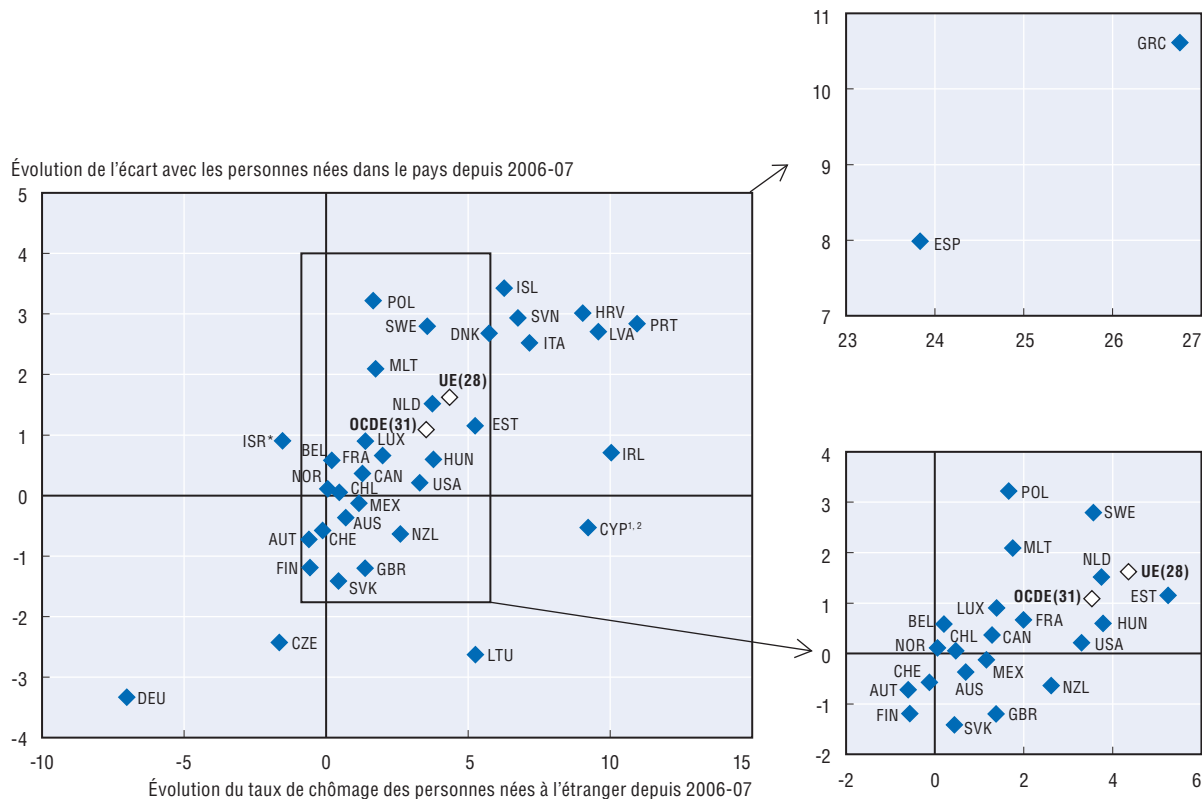
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2012-13 de l'Union européenne (EU-LFS), de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2011) ; US Current Population Surveys (CPS 2012) ; Chili: Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2011) ; Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique: Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2012) ; Corée : Foreign Labour Force Survey (2012-13) pour les étrangers et Economically Active Population Survey (EAPS 2012-13) pour les nationaux.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216665>

### Graphique 5.A1.2. Évolution des taux de chômage des immigrés et de l'écart avec les taux de chômage des personnes nées dans le pays, 15 à 64 ans, entre 2006-07 et 2012-13

Points de pourcentage



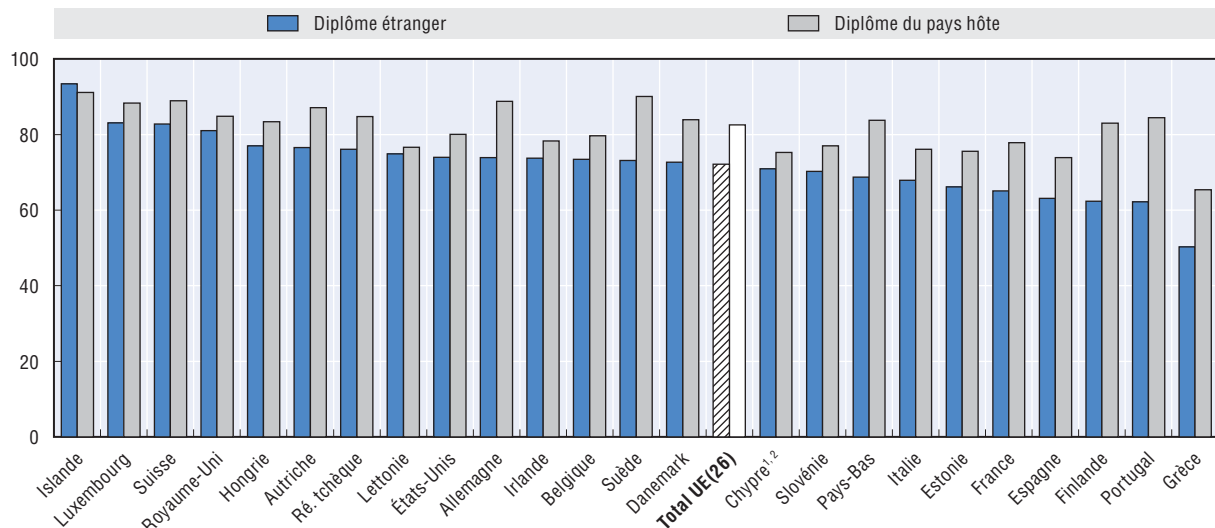
\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EU-LFS), de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006 et 2011) ; US Current Population Surveys (CPS 2007 et 2012) ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2007 et 2011) ; Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2007 et 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216677>

Graphique 5.A1.3. **Taux d'emploi des populations immigrées diplômées du supérieur âgées de 15 à 64 ans, selon le lieu d'obtention du diplôme, non compris les personnes scolarisées, 2012**



Note : Population encore scolarisée incluse pour les États-Unis.

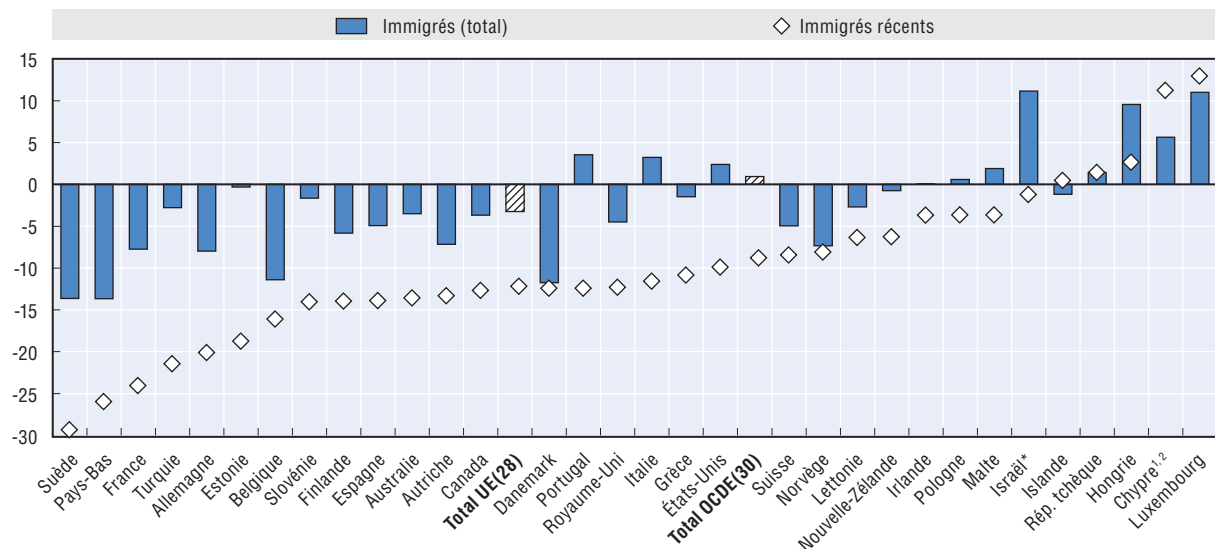
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EU LFS 2012) ; US Current Population Survey (CPS 2012), supplément de mars 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216687>

Graphique 5.A1.4. **Taux de chômage des immigrés récents/ensemble des immigrés, 15-64 ans, 2012-13**

Écart en points de pourcentage avec les personnes nées dans le pays



Note : Pour le Canada, les immigrés récents comprennent uniquement les immigrés ayant un statut permanent.

Pour les États-Unis, les immigrés récents sont les personnes nées à l'étranger entrées après 2008. Dans les autres pays, les immigrés récents sont ceux arrivés depuis moins de cinq ans.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888933215602>.

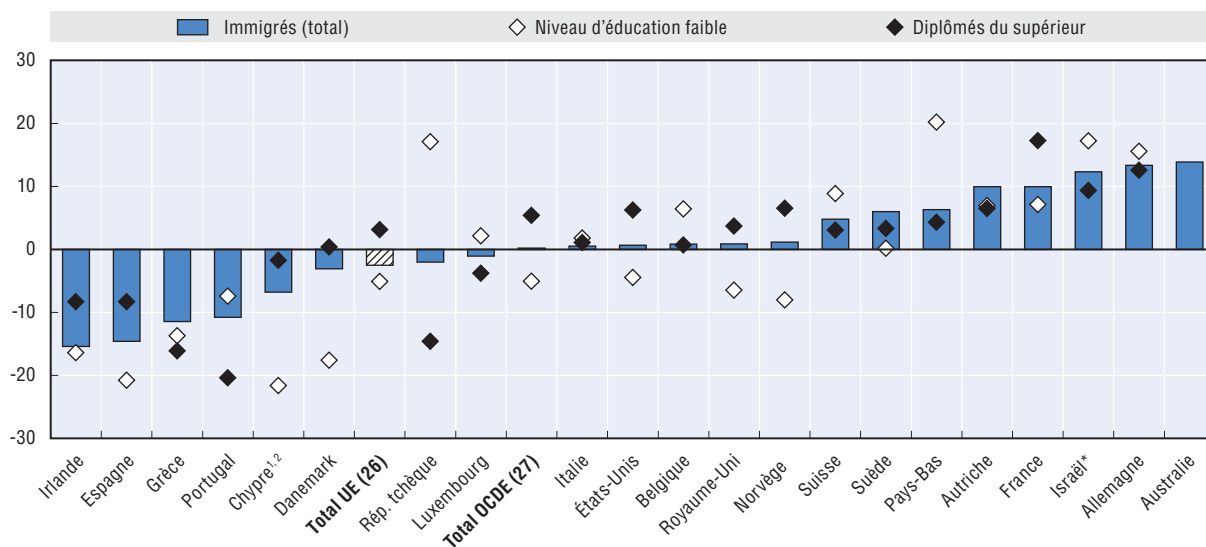
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2012-13) ; Enquêtes canadienne et australienne sur la population active (2012-13) ; Household Labour Force Survey, Statistics New Zealand (2012-13) ; Enquête israélienne sur la population active (2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216693>

Graphique 5.A1.5. **Évolution du taux d'emploi entre 2007 et 2012 des immigrés en âge de travailler arrivés entre 2003 et 2007, selon le niveau d'éducation, non compris les personnes scolarisées**

Points de pourcentage, personnes de 15 à 64 ans




Note : Aux États-Unis, la situation en 2007 des immigrés arrivés entre 2002 et 2007 est comparée à la situation en 2012 des immigrés arrivés entre 2003 et 2007. Les données pour les États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées de plus de 24 ans.

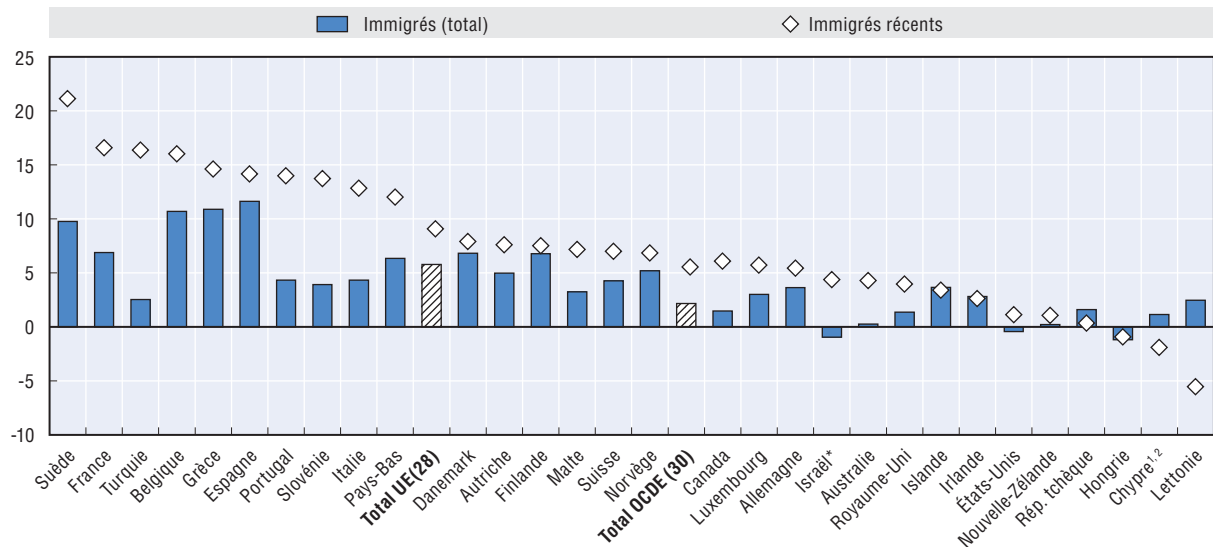
\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EU LFS 2007 et 2012) ; US Current Population Surveys (CPS 2007 et 2012) ; Australian Survey of Education and Work (2007 et 2013) ; enquêtes sur les forces de travail d'Israël (2007 et 2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216705>

**Graphique 5.A1.6. Taux de chômage des immigrés (ensemble et immigrés récents), 2012-13**  
Différence en points de pourcentage avec les personnes nées dans le pays, personnes de 15 à 64 ans



Note : Pour le Canada, les immigrés récents comprennent uniquement ceux disposant d'un statut de résident permanent. Pour les États-Unis, les immigrés récents sont les personnes nées à l'étranger entrées après 2008.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

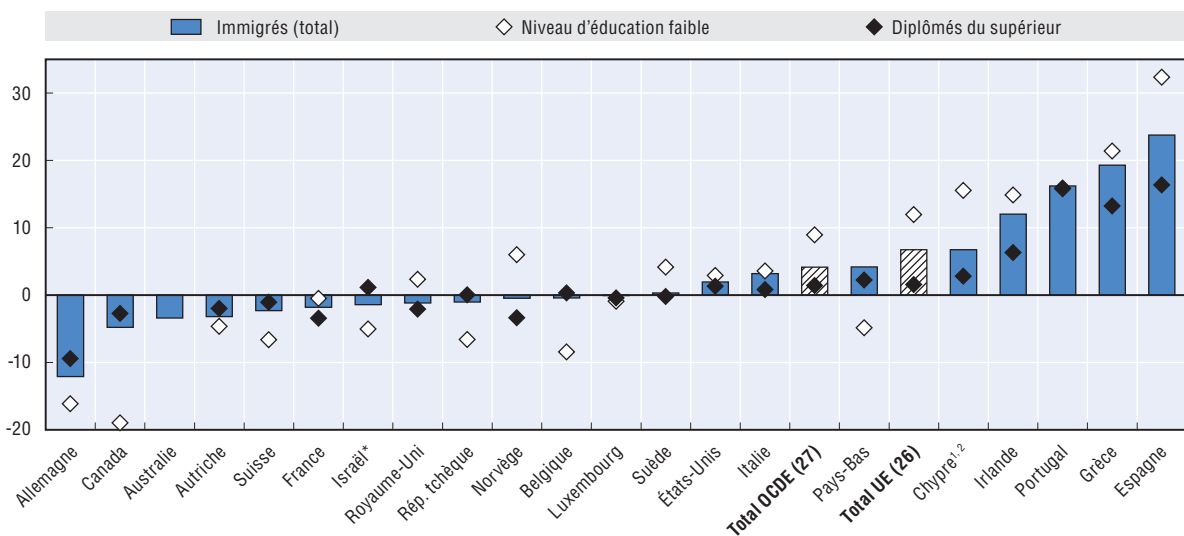
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2012-13) ; Enquêtes canadienne et australienne sur la population active (2012-13) ; Household Labour Force Survey, Statistics New Zealand (2012-13) ; Enquête israélienne sur la population active (2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216715>

**Graphique 5.A1.7. Évolution du taux de chômage entre 2007 et 2012 des immigrés en âge de travailler arrivés entre 2003 et 2007, selon le niveau d'éducation, non compris les personnes scolarisées**

Points de pourcentage, personnes de 15 à 64 ans



Note : Aux États-Unis, la situation en 2007 des immigrés arrivés de 2002 à 2007 est comparée à la situation en 2012 des immigrés arrivés entre 2003 et 2007. Les données pour les États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées de plus de 24 ans.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

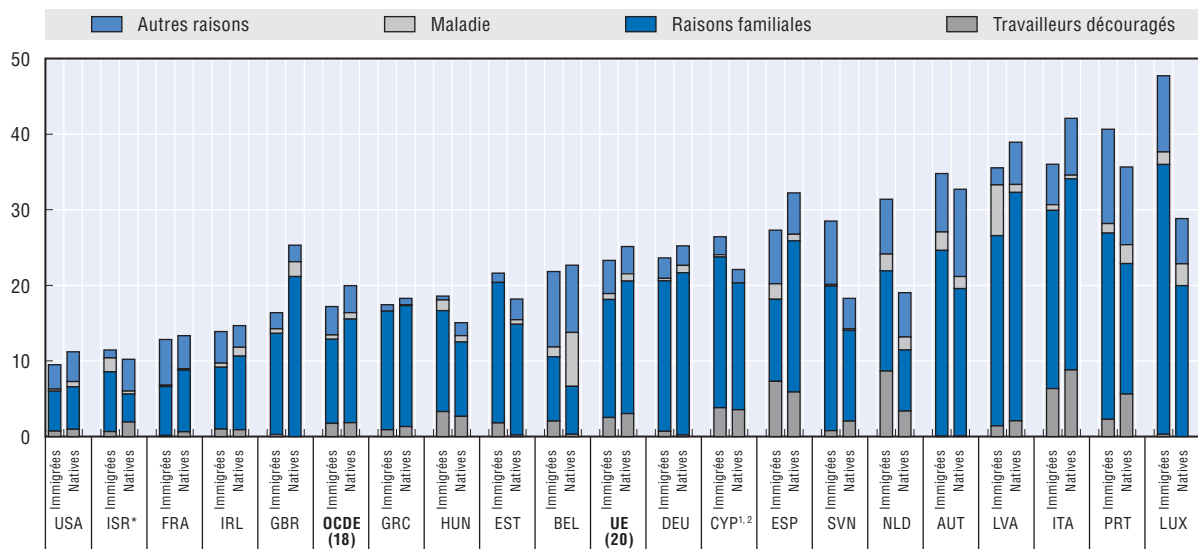
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EU LFS 2007 et 2012) ; US Current Population Surveys (CPS 2007 et 2012) ; Australian Survey of Education and Work (2007 et 2013) ; Enquêtes sur les forces de travail d'Israël (2007 et 2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216729>

Graphique 5.A1.8. **Pourcentage de femmes inactives ayant un enfant de moins de 6 ans et souhaitant travailler selon la raison de l'inactivité, immigrées et natives de 15 à 64 ans, 2012**

Pourcentage de la population inactives




Note : Enfant résidant dans le logement. Aux États-Unis, seuls les enfants des personnes de référence résidant dans le logement sont inclus.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EU-LFS 2012) ; d'Israël (2011) ; US Current Population Surveys (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216734>

**Tableau 5.A1.2. Taux de chômage des immigrés de 15 à 64 ans par sexe, 2006-07 et 2012-13**  
 Pourcentage de la population d'âge actif et différences avec les personnes nées dans le pays en points de pourcentage


	Total				Hommes				Femmes			
	Taux de chômage		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays		Taux de chômage		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays		Taux de chômage		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays	
	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13	2006-07	2012-13
Allemagne	15.5	8.5	+7.0	+3.6	15.9	8.7	+7.4	+3.6	15.0	8.2	+6.3	+3.6
Australie	5.0	5.7	+0.6	+0.2	4.6	5.5	+0.4	-0.1	5.6	6.0	+0.9	+0.7
Autriche	9.4	8.8	+5.7	+5.0	9.1	9.2	+5.9	+5.4	9.7	8.3	+5.5	+4.5
Belgique	16.8	17.1	+10.1	+10.7	15.8	17.9	+9.9	+11.5	18.3	16.0	+10.5	+9.6
Canada	7.1	8.4	+1.1	+1.5	6.6	8.2	+0.2	+0.7	7.6	8.6	+2.2	+2.4
Chili	5.4	5.9	-2.3	-2.2	2.5	3.9	-3.7	-2.8	8.4	7.7	-1.5	-2.2
Chypre <sup>1, 2</sup>	5.7	14.9	+1.7	+1.1	6.0	17.9	+2.6	+4.0	5.5	12.7	+0.6	-0.9
Corée	..	4.1	..	+0.9	..	3.2	..	-0.1	..	5.7	..	+2.8
Croatie	12.8	21.8	+2.4	+5.4	11.3	24.3	+2.3	+7.7	14.8	18.9	+2.7	+2.6
Danemark	7.7	13.4	+4.1	+6.8	7.8	12.8	+4.7	+6.1	7.6	14.0	+3.5	+7.5
Espagne	11.5	35.3	+3.6	+11.6	9.4	37.0	+3.5	+14.0	14.1	33.6	+3.4	+9.0
Estonie	6.8	12.0	+1.6	+2.7	7.9	13.1	+2.2	+3.2	5.8	11.1	+1.1	+2.5
États-Unis	4.2	7.5	-0.7	-0.5	3.9	7.0	-1.1	-1.4	4.7	8.3	+0.0	+0.7
Finlande	15.1	14.5	+8.0	+6.8	13.2	14.5	+6.4	+6.0	17.1	14.6	+9.7	+7.6
France	14.0	15.9	+6.2	+6.9	12.7	15.7	+5.6	+6.6	15.5	16.3	+7.1	+7.2
Grèce	9.0	35.7	+0.3	+10.9	5.1	35.7	-0.5	+14.2	14.5	35.7	+1.3	+6.5
Hongrie	5.7	9.5	-1.8	-1.2	3.4	8.5	-3.9	-2.3	8.2	10.5	+0.4	+0.1
Irlande	6.3	16.4	+2.1	+2.8	6.4	17.9	+1.9	+1.4	6.2	14.6	+2.4	+4.6
Islande	2.8	9.1	+0.2	+3.7	2.5	9.1	+0.1	+3.3	3.1	9.1	+0.4	+4.0
Israël*	6.6	5.1	-1.9	-1.0	6.1	5.5	-1.6	-0.3	7.0	4.6	-2.2	-1.6
Italie	8.2	15.3	+1.8	+4.3	5.5	14.2	+0.2	+3.8	11.9	16.7	+3.8	+4.8
Japon	..	8.3	..	+1.9	..	8.9	..	+1.5	..	7.8	..	+2.6
Lettonie	6.3	15.9	-0.2	+2.5	5.0	15.8	-2.3	+1.3	7.6	16.0	+1.8	+3.6
Lituanie	7.1	12.3	+2.1	-0.5	6.3	11.5	+1.2	-3.0	7.9	13.1	+3.1	+1.9
Luxembourg	5.5	6.9	+2.1	+3.0	4.5	5.9	+1.7	+1.9	6.9	8.2	+2.6	+4.3
Malte	7.8	9.6	+1.2	+3.2	7.0	10.3	+1.0	+4.3	9.2	8.4	+1.2	+1.6
Mexique	6.2	7.4	+2.4	+2.3	4.1	8.0	+0.5	+2.9	10.7	6.4	+6.5	+1.3
Norvège	7.6	7.7	+5.1	+5.2	8.4	7.6	+5.9	+4.8	6.7	7.7	+4.2	+5.6
Nouvelle-Zélande	4.5	7.2	+0.9	+0.2	3.8	6.6	+0.3	+0.0	5.3	7.8	+1.5	+0.4
Pays-Bas	7.8	11.6	+4.8	+6.3	7.4	11.8	+4.8	+6.3	8.3	11.4	+4.9	+6.4
Pologne	8.2	9.8	-3.7	-0.5	8.6	4.7	-2.5	-5.0	7.5	16.9	-5.3	+5.8
Portugal	9.7	20.6	+1.5	+4.3	7.7	21.3	+0.8	+4.9	11.7	20.0	+2.1	+3.7
République slovaque	10.7	11.1	-1.6	-3.0	8.9	12.7	-2.2	-1.1	13.0	9.3	-0.7	-5.3
République tchèque	10.2	8.6	+4.0	+1.6	8.0	7.3	+3.0	+1.3	13.1	10.4	+5.4	+2.2
Royaume-Uni	7.6	9.0	+2.6	+1.4	7.2	8.1	+1.6	-0.2	8.2	10.1	+3.7	+3.2
Slovénie	6.4	13.2	+1.0	+3.9	4.8	9.7	+0.3	+0.7	8.4	18.1	+1.8	+8.5
Suède	12.7	16.2	+7.0	+9.7	12.6	16.9	+7.1	+10.3	12.7	15.4	+6.8	+9.1
Suisse	7.5	7.4	+4.8	+4.3	6.3	6.8	+4.1	+3.6	9.0	8.1	+5.8	+5.0
Turquie	..	11.1	..	+2.5	..	10.5	..	+2.6	..	12.0	..	+1.8
<b>Total UE (28)</b>	<b>11.5</b>	<b>15.9</b>	<b>+4.2</b>	<b>+5.8</b>	<b>10.6</b>	<b>15.7</b>	<b>+3.8</b>	<b>+5.6</b>	<b>12.7</b>	<b>16.0</b>	<b>+4.6</b>	<b>+5.9</b>
<b>Total OCDE (31)</b>	<b>7.5</b>	<b>11.1</b>	<b>+1.5</b>	<b>+2.6</b>	<b>6.8</b>	<b>10.7</b>	<b>+1.1</b>	<b>+2.1</b>	<b>8.5</b>	<b>11.6</b>	<b>+2.0</b>	<b>+3.1</b>

Note : Pour la Corée et le Japon, population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance. Population de 15-59 ans pour la Corée. Le Japon, la Corée et la Turquie ne sont pas incluses dans la moyenne OCDE pour 2012-13.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EU LFS 2006-07 et 2012-13) ; US Current Population Survey (CPS 2006-07 et 2012-13) ; enquêtes sur les forces de travail de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande (2006-07 et 2012-13) ; enquêtes sur les forces de travail d'Israël (2006-07 et 2011) ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2006 et 2011) ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2007 et 2012) ; Recensement japonais de la population 2010 ; enquêtes sur les forces étrangères de travail de la Corée (2012-13) pour les étrangers et Economically Active Population Survey (EAPS 2012-13) pour les nationaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216761>





## Chapitre 6

# Qualité de l'emploi des immigrés

Si l'accès à l'emploi est un indicateur clé de l'intégration des immigrés, le type d'emploi occupé permet de mieux qualifier les conditions d'insertion sur le marché du travail. Parmi les indicateurs pertinents, on peut retenir : la stabilité de l'emploi, le nombre d'heures travaillées, l'adéquation entre les qualifications et les compétences des travailleurs et le niveau de qualification de l'emploi occupé. La prévalence du travail indépendant et celle du travail dans le secteur des services publics sont également des indicateurs pertinents. Chez les immigrés, ces indicateurs doivent être appréhendés en fonction de l'expérience (estimée par l'âge de l'individu), du niveau d'éducation et selon la durée de séjour dans le pays d'accueil.

Dans ce chapitre, sont examinés successivement le type de contrat de travail (durée temporaire ou permanente – indicateur 6.1), le nombre d'heures travaillées (indicateur 6.2), le niveau de qualification des emplois (indicateur 6.3) et l'adéquation entre le niveau de compétences requis par l'emploi et les qualifications de l'individu (indicateur 6.4). La part du travail indépendant (indicateur 6.5) et celle de l'emploi dans le secteur des services publics (indicateur 6.6) sont analysées par la suite. Pour une discussion sur les problématiques soulevées par ces indicateurs, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.



## Principaux résultats

- En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, près de 35 % des immigrés diplômés du supérieur en emploi sont déclassés, contre une personne née dans le pays sur quatre en 2012-13.
- La qualité variable des systèmes éducatifs dans les différents pays d'origine ainsi que l'insuffisance des systèmes de reconnaissance des diplômes dans les pays d'accueil font que, au sein de l'Union européenne, les taux de déclassement sont en moyenne deux fois plus élevés chez les immigrés ayant obtenu leur diplôme à l'étranger que chez ceux l'ayant obtenu dans le pays d'accueil. En Allemagne, aux États-Unis et en Suisse, les immigrés diplômés du supérieur formés dans le pays ne sont pas plus souvent déclassés que les personnes nées dans le pays.
- Les emplois occupés par les immigrés installés de longue date sont globalement de meilleure qualité que ceux des immigrés récents. Ainsi, en 2012-13, en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, après dix ans de résidence, les immigrés ne sont pas plus souvent sous contrat temporaire que leurs homologues nés dans le pays. C'est le cas notamment dans les pays d'installation, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni.
- Toutefois, en dépit de l'allongement de la durée de séjour, des écarts demeurent avec les personnes nées dans le pays en termes de déclassement et d'heures travaillées. En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, après dix ans de présence sur le territoire, près d'un tiers des immigrés ayant un diplôme de l'enseignement supérieur sont surqualifiés dans l'emploi qu'ils occupent, soit 6 points de pourcentage de plus que les personnes nées dans le pays. L'écart est plus marqué encore au sein de l'Union européenne avec 30 % d'immigrés concernés contre moins de 20 % de personnes nées dans le pays.
- La part de l'emploi immigré sous contrat temporaire a peu évolué entre 2006-07 et 2012-13. Toutefois, en Espagne (et dans une moindre mesure au Portugal), les destructions d'emplois ont surtout concerné des emplois temporaires et leur part dans l'emploi total des immigrés a été réduite de plus de 15 points de pourcentage entre 2006-07 et 2012-13.
- Les effets de la crise sur la qualité des emplois des immigrés se sont traduits par une diminution des heures travaillées, notamment chez les femmes immigrées. En 2012-13, les femmes immigrées travaillent plus souvent à temps partiel que les femmes nées dans le pays, sauf dans les pays d'installation, aux Pays-Bas et en Suisse. Cependant, dans tous les pays de l'OCDE, la part des femmes employées à temps partiel et souhaitant travailler un plus grand nombre d'heures est systématiquement plus élevée chez les immigrées que chez les femmes nées dans le pays. Cette proportion a crû de près de 6 points de pourcentage chez les immigrées depuis le début de la crise économique dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Cette progression est de l'ordre de 20 à 30 points de pourcentage dans les pays les plus durement touchés par la crise (Espagne, Grèce, Irlande).
- À l'exception des pays d'immigration récente, les immigrés sont un peu plus souvent travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays, surtout après une durée de présence de dix ans. Toutefois, ils sont plus souvent à la tête d'entreprises individuelles.
- La présence des immigrés dans les emplois des services publics est très variable. Avec l'allongement de la durée de séjour, la présence des immigrés dans ces secteurs augmente et devient comparable après dix ans de résidence à celle des personnes nées dans le pays au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves.

## 6.1. Type de contrats

### Informations de référence

#### Indicateur

Dans les pays européens, le travail temporaire comprend tout emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (y compris apprentissage, intérim, stages rémunérés, etc.). Il s'oppose au travail permanent où il n'y a pas de date de fin de contrat. En Australie, le travail temporaire est défini comme un travail sans congés. Dans tous les cas, la définition exclut les travailleurs indépendants. Aucune enquête ne comprenant d'informations comparables aux États-Unis ou en Nouvelle-Zélande, ces deux pays ne sont pas inclus dans cette analyse.

Moins bien rémunérés que les emplois permanents, les emplois temporaires ne permettent pas toujours l'accès aux congés payés, aux congés maladie, à l'assurance chômage et à d'autres prestations extrasalariales, ainsi qu'à la formation. La législation en matière de protection de l'emploi n'exige souvent pas des employeurs les mêmes obligations. La nature temporaire de l'emploi est bien souvent source d'insécurité.

#### Champ

Population en emploi âgée de 15 à 64 ans, non compris les travailleurs indépendants et les personnes encore scolarisées.

En 2012-13, dans les pays de l'OCDE, 13 % des immigrés qui travaillent disposent d'un contrat temporaire, contre près de 11 % des travailleurs nés dans le pays. Dans les pays de l'Union européenne, ces pourcentages sont légèrement plus élevés pour les immigrés (16 % contre 11 %). Dans la plupart des pays, tant les hommes que les femmes immigrés sont plus fréquemment recrutés sous contrat temporaire que leurs homologues nés dans le pays. À Chypre<sup>1, 2</sup> et en Espagne, un immigré sur trois a un contrat temporaire et l'écart avec les personnes nées dans le pays s'élève à au moins 15 points de pourcentage. Les emplois temporaires sont également fréquents chez les immigrés en Europe du Sud, en Suède et en Finlande. Cependant, dans la moitié des pays, l'emploi sous contrat temporaire ne dépasse pas 10 % de l'emploi immigré et cette proportion décroît avec l'allongement de la durée de séjour (graphique 6.1).

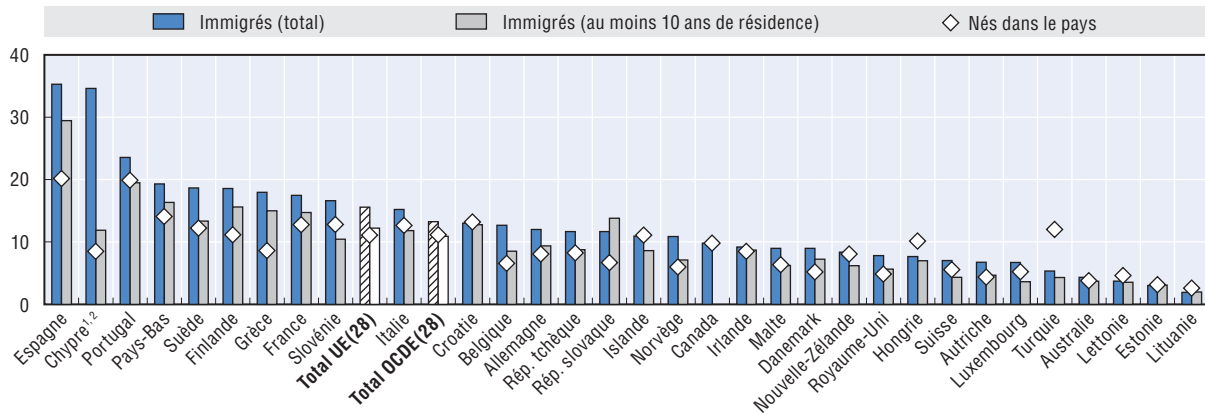
En conséquence, les immigrés récents risquent en effet davantage d'occuper des emplois temporaires, qui constituent souvent pour eux un moyen d'entrer sur le marché du travail. Dans les pays d'installation, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni, les immigrés résidant depuis au moins dix ans ne sont pas plus affectés par le travail temporaire que leurs homologues nés dans le pays. L'écart avec les personnes nées dans le pays diminue aussi fortement avec l'allongement de la durée de séjour à Chypre<sup>1, 2</sup>.

Le travail temporaire est plus fréquent chez les femmes dans la majorité des pays, sauf en Europe du Sud, où prédominent des emplois de services à la personne, emplois dont le contrat est généralement à durée indéterminée. Le travail temporaire est plus fréquent chez les immigrés peu ou pas diplômés que chez leurs homologues diplômés du supérieur dans la plupart des pays (graphiques 6.2 et 6.3), sauf dans les pays européens où le travail temporaire est le moins répandu (Autriche, Luxembourg, Suisse) ainsi qu'en Allemagne où près de 15 % des immigrés diplômés du supérieur en emploi sont sous contrat temporaire.

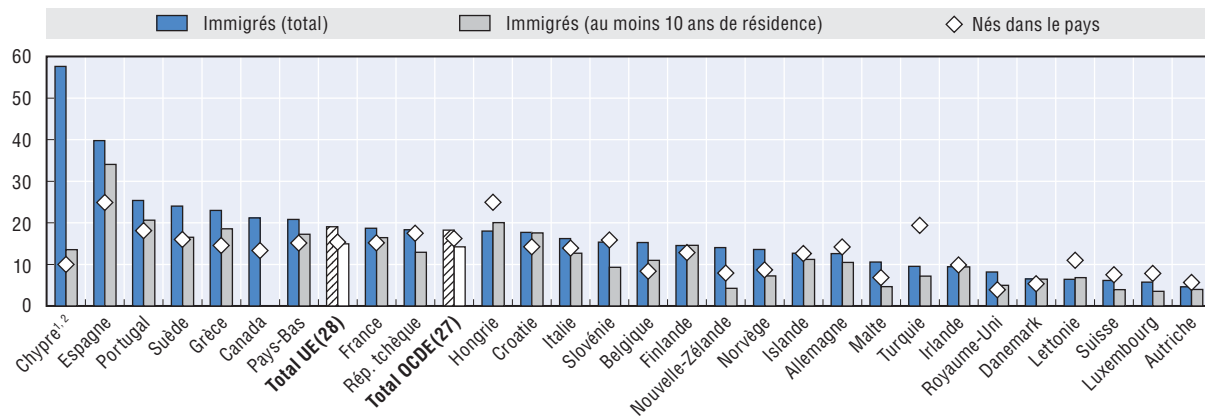
Dans la plupart des pays, la part du travail temporaire n'a pas beaucoup progressé depuis 2006-07. Les deux exceptions notables sont l'Espagne et, dans une moindre mesure, le Portugal, où la moitié des immigrés en emploi (la plupart arrivés au cours de la première moitié de la décennie) avaient un contrat à durée déterminée en 2006-07. Cette part de contrats à durée déterminée a diminué à 35 % en 2012-13, en partie parce que les destructions d'emplois ont d'abord concerné les emplois temporaires (graphique 6.A1.1).

Graphique 6.1. **Travailleurs ayant un emploi temporaire, 2012-13**

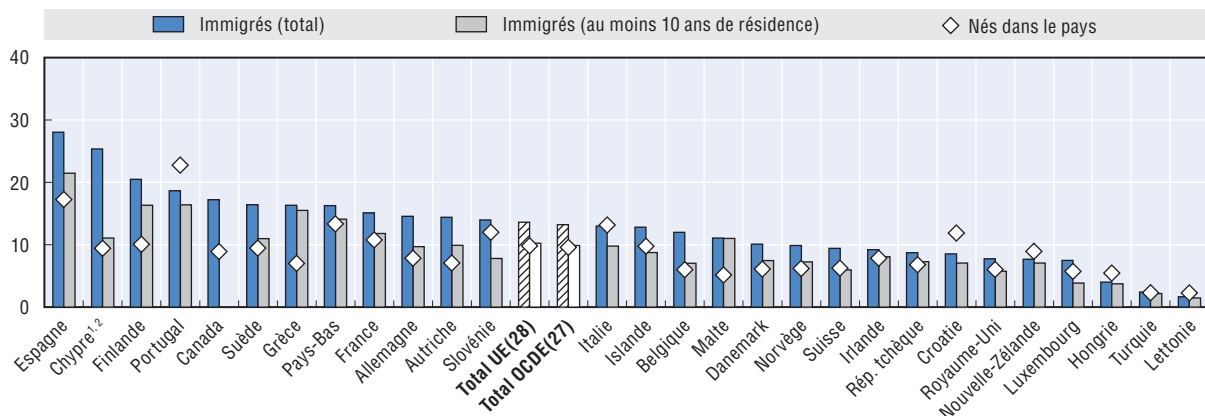
Pourcentage de l'emploi des 15-64 ans non scolarisés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216776>Graphique 6.2. **Travailleurs temporaires ayant un faible niveau d'éducation, 2012-13**

Pourcentage des travailleurs ayant un faible niveau d'éducation non scolarisés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216821>Graphique 6.3. **Travailleurs temporaires diplômés du supérieur, 2012-13**

Pourcentage des travailleurs diplômés du supérieur non scolarisés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216837>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 6.2. Temps de travail

### Informations de référence

#### Indicateur

Il n'existe pas de définition universellement reconnue du travail à temps partiel. Selon la définition proposée par l'OIT, on parle de temps partiel pour un « emploi régulier pour lequel le temps de travail est sensiblement inférieur à la normale ». Le seuil entre emploi à temps partiel et emploi « normal » – c'est-à-dire à temps complet – varie selon les pays. Dans cette section, le travail à temps partiel fait référence à un nombre d'heures inférieur à 30 heures par semaine. Cette section présente également des informations sur la fréquence du travail à temps partiel involontaire, à savoir la part des employés à temps partiel qui souhaiteraient travailler plus d'heures.

Le nombre d'heures travaillées donne une indication sur le degré d'utilisation du capital humain sur le marché du travail. Par définition, un emploi à temps partiel suggère que seule une partie du potentiel de travail est utilisée. Il est également associé à un salaire plus faible, moins de possibilités de formation ou d'avancement professionnel et une moindre sécurité de l'emploi par rapport au travail à temps plein.

#### Champ

Population en emploi âgée de 15 à 64 ans, non compris les travailleurs indépendants et les personnes encore scolarisées.

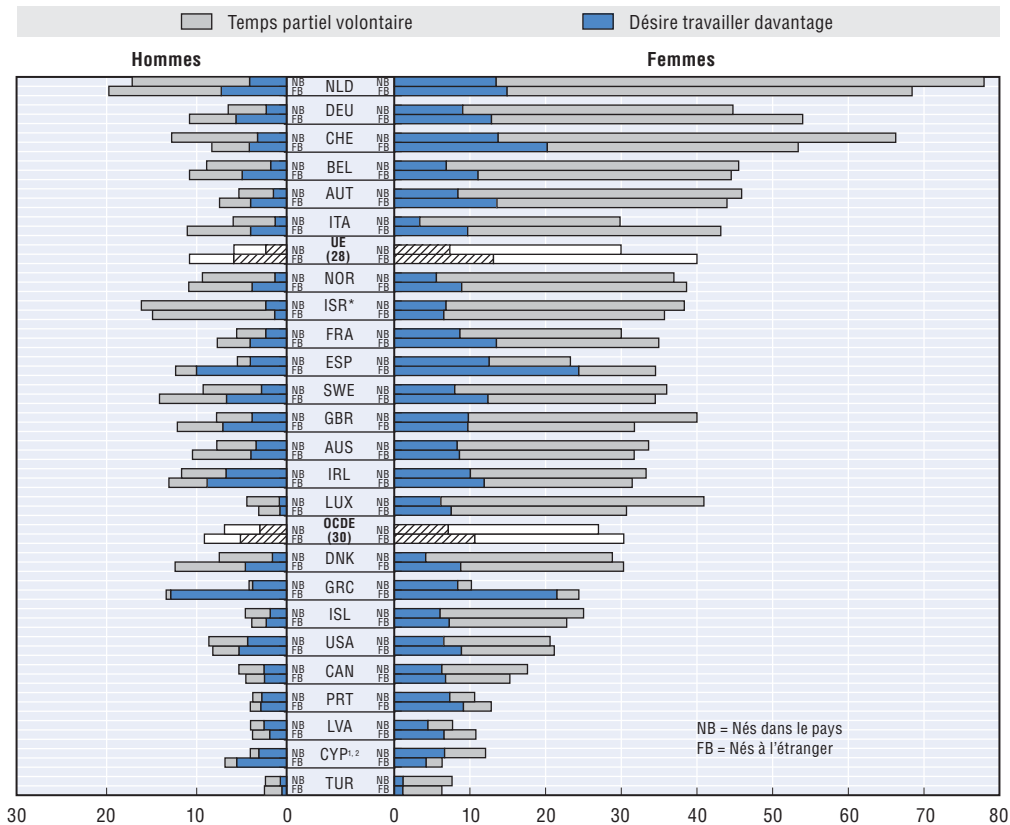
En moyenne dans l'ensemble de l'OCDE, environ 19 % des immigrés travaillent à temps partiel en 2012-13, 9 % des hommes et 30 % des femmes. Cette part atteint un immigré sur quatre dans l'Union européenne (11 % des hommes et 40 % des femmes), soit respectivement 5 et 10 points de pourcentage de plus que chez les hommes et les femmes nés dans le pays. En dehors de l'Europe, les immigrés sont par contre autant voire légèrement moins touchés que les personnes nées dans le pays. Le recours au travail à temps partiel est le plus élevé parmi les femmes immigrées en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse, où il est également important chez leurs homologues nées dans le pays. Il est limité en Amérique du Nord et dans quelques pays du sud de l'Europe (graphique 6.4).

Les différences entre la fréquence de l'emploi à temps partiel entre femmes immigrées et femmes nées dans le pays sont généralement faibles, sauf dans les pays d'installation et dans les pays européens où le travail à temps partiel est très fréquent chez les femmes. Par exemple, aux Pays-Bas et en Suisse, les femmes nées dans le pays sont plus fréquemment à temps partiel que leurs homologues immigrées, mais l'inverse est vrai en Allemagne. En revanche, les femmes immigrées employées à temps partiel déclarent systématiquement plus souvent souhaiter travailler plus d'heures que leurs homologues nées dans le pays : près d'une sur trois contre une native sur quatre, en moyenne, dans les pays de l'OCDE.

Si la part du travail à temps partiel a peu progressé depuis 2006-07, tant parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays, la proportion de ceux qui souhaitent travailler plus d'heures a crû de près de 6 points de pourcentage chez les femmes immigrées depuis le début de la crise économique dans les pays de l'OCDE et de plus de 10 points de pourcentage chez leurs homologues masculins (graphique 6.5). Même si seulement 9 % des hommes immigrés qui exercent une activité travaillent à temps partiel, plus de la moitié d'entre eux souhaitent désormais travailler plus d'heures.

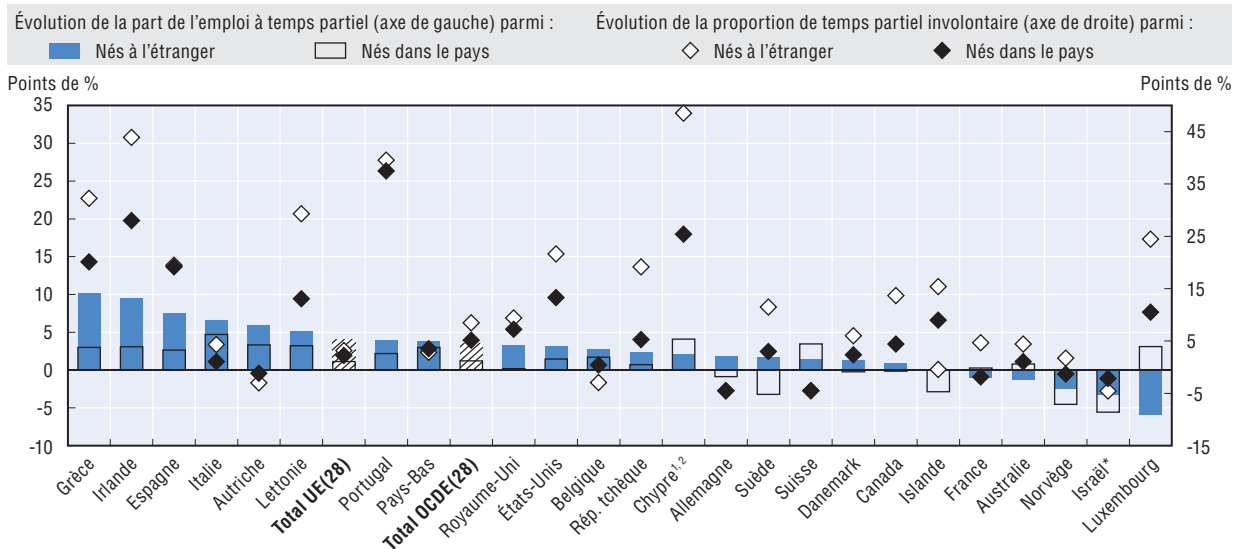
Dans les pays les plus durement touchés par la crise, on observe à la fois une augmentation de la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi des immigrées et une forte augmentation de la part de celles souhaitant travailler plus d'heures. Ainsi, en Espagne et en Grèce, plus des trois quarts des immigrées à temps partiel sont dans cette situation en 2012-13 (graphique 6.4), sans doute souvent parce qu'elles souhaitent compenser une perte de salaire dans le ménage. En Irlande, alors que le travail à temps partiel involontaire était une situation marginale en 2006-07, il concerne, six ans plus tard, près d'un tiers des immigrées à temps partiel.

Graphique 6.4. **Intentions de travailler plus d'heures des travailleurs à temps partiel, 2012-13**  
Pourcentage de l'emploi total des 15-64 ans (personnes non scolarisées)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216843>

Graphique 6.5. **Évolution entre 2006-07 et 2012-13 de l'emploi à temps partiel (total et involontaire), femmes (15-64 ans) non scolarisées**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216853>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



### 6.3. Niveau de qualification des emplois

#### Informations de référence

##### Indicateur

La Classification Internationale Type des Professions (CITP) établie par l'Organisation internationale du travail (OIT) définit les tâches et attributions requises pour l'exercice d'environ 400 emplois, répartis en familles d'emplois. Ainsi, la CITP permet de regrouper les professions par niveau de qualification requis.

Dans cette section, les emplois sont regroupés en trois grands niveaux de qualification. Les fonctions de directeurs, les professions intellectuelles et scientifiques, ainsi que les professions intermédiaires (CITP 1-3), sont considérées comme des emplois hautement qualifiés ; les professions élémentaires (CITP 9) comme des emplois peu qualifiés. Toutes les autres catégories (CITP 4-8) correspondent à des emplois moyennement qualifiés.

Les trois niveaux de qualification des emplois sont établis à partir des déclarations des répondants et peuvent par conséquent être sur/sous-estimés. En outre, ces trois niveaux n'indiquent pas si la personne qui occupe l'emploi possède réellement les qualifications exigées (voir indicateur 6.6 « déclassement »), si elle a été formée pour ce travail, ou si elle pourrait être qualifiée pour un autre emploi.

##### Champ

Personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, un quart des emplois peu qualifiés sont occupés par des immigrés en 2012-13. Ces niveaux sont bien plus élevés dans certains pays : plus de 75 % au Luxembourg, plus de 60 % en Suisse et à Chypre<sup>1, 2</sup> et plus de 40 % en Autriche et en Grèce. En fait, dans la plupart des pays, les immigrés sont largement surreprésentés dans les emplois faiblement qualifiés (graphique 6.A1.2).

Dans les pays d'immigration récente d'Europe du Sud (sauf Malte et le Portugal), plus d'un tiers des immigrés occupant un emploi exercent une profession peu qualifiée. En Grèce, cette proportion est quasiment huit fois plus élevée que chez les personnes nées dans le pays. De même, en Islande, en Italie, en Suède et en Suisse, les immigrés en emploi sont environ quatre fois plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'exercer un métier peu qualifié.

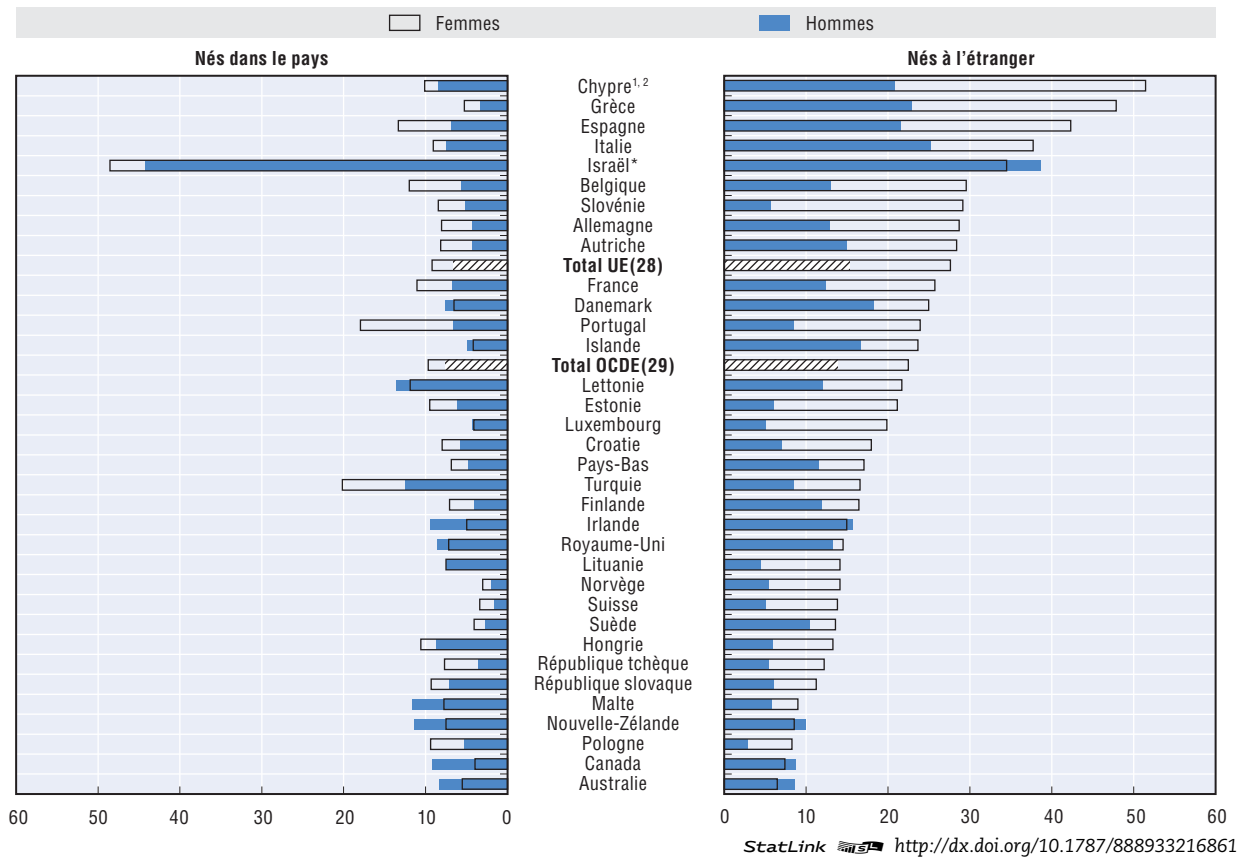
À l'exception des pays d'installation (Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande) et de l'Irlande, les femmes immigrées exercent beaucoup plus fréquemment que leurs homologues masculins des professions subalternes. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, c'est le cas pour près d'un quart des femmes immigrées en emploi, contre 14 % de leurs homologues masculins. Un tel écart n'est pas observé entre hommes et femmes nés dans le pays (graphique 6.6).

Dans quelques pays d'installation, les immigrés sont surreprésentés aussi bien dans les métiers peu et hautement qualifiés. Dans ces pays, ainsi que dans quelques pays où les immigrés représentent une faible part de l'emploi total (Hongrie, Malte, Pologne et Turquie), les immigrés sont généralement sous-représentés dans les postes très qualifiés (tableau 6.A1.1). En particulier, dans les pays d'Europe méridionale, les travailleurs immigrés sont majoritairement peu ou pas diplômés et recrutés dans des postes subalternes. Cette relative faible part d'immigrés dans des emplois très qualifiés est également observée dans certains pays qui ont par le passé reçu de nombreux travailleurs immigrés peu qualifiés, comme l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique ou la France.

La part des immigrés qui occupent des emplois très qualifiés a toutefois augmenté depuis 2006-07 (graphique 6.7). Cette progression a toutefois été plus soutenue parmi les personnes nées dans le pays, comme en France, au Royaume-Uni et en Suède. Ces tendances résultent d'une combinaison de facteurs : évolution globale du niveau de qualification des emplois, caractéristiques des nouveaux immigrés, ainsi que l'évolution du taux de déclassement des immigrés et des personnes nées dans le pays.

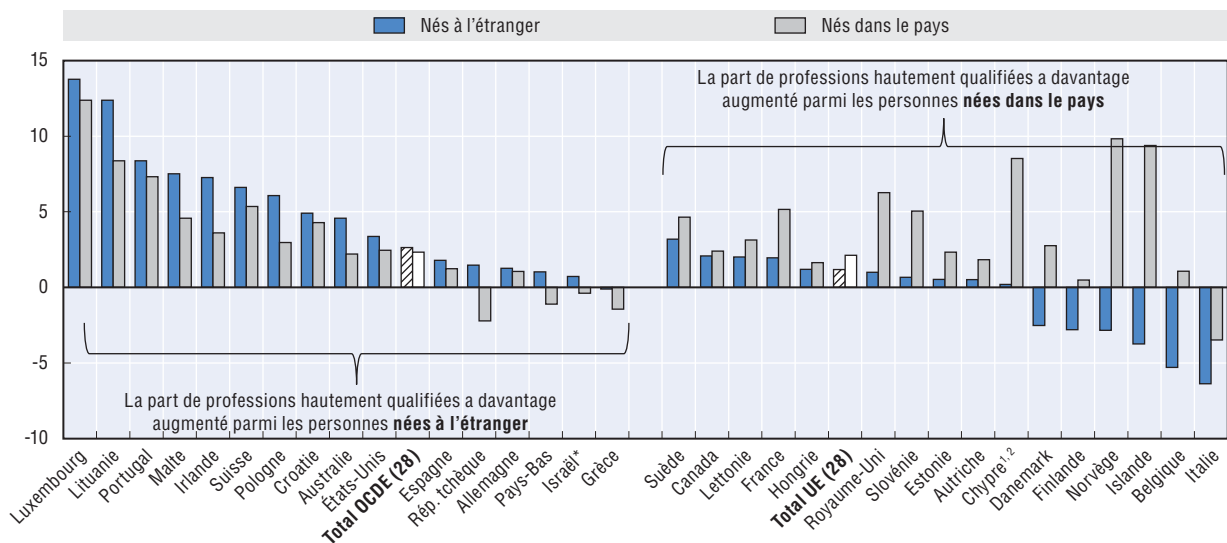
Graphique 6.6. **Emploi faiblement qualifié parmi les travailleurs nés à l'étranger et nés dans le pays, âgés de 15 à 64 ans, par sexe, 2012-13**

Pourcentage de l'emploi total



Graphique 6.7. **Évolution de la part de l'emploi hautement qualifié selon le lieu de naissance, travailleurs âgés de 15 à 64 ans, 2006-07 et 2012-13**

Points de pourcentage



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 6.4. Déclassement

### Informations de référence

#### Indicateur

Dans cette section, le déclassement se rapporte aux situations où le niveau d'éducation formel de l'individu est plus élevé que celui que requiert l'emploi qu'il occupe. Le taux de déclassement estimé ici est la part des personnes diplômées du supérieur et occupant un emploi peu ou moyennement qualifié d'après la CITP (voir indicateur 6.3.). Le niveau d'éducation est mesuré à partir de la CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), les diplômés du supérieur étant classés dans les niveaux 5 et 6.

#### Champ

Population en emploi de 15 à 64 ans ayant un haut niveau d'éducation (CITE 5-6), non comprises les forces armées (CITP 0), dont le niveau de qualification n'est pas référencé.

Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'Union européenne, plus d'un tiers des immigrants diplômés du supérieur sont déclassés, contre une personne née dans le pays sur quatre. Ces taux atteignent 50 % dans les pays d'immigration récente, comme l'Espagne, la Grèce ou l'Italie où les flux ont répondu à la demande d'emplois peu et moyennement qualifiés au cours des dix dernières années. Dans ces pays, le déclassement touche deux fois plus souvent les immigrants que les travailleurs nés dans le pays, tout comme en Allemagne et dans les pays nordiques. Parmi les quelques exceptions figurent les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Suisse (graphique 6.8). Les femmes immigrées sont plus touchées que les hommes (+3 points de pourcentage dans la zone OCDE et +6.5 points dans l'UE). Ces écarts sont particulièrement forts en Europe du Sud, mais pas entre les hommes et les femmes nés dans le pays. Dans les pays nordiques, le problème du déclassement concerne surtout les hommes, en particulier les réfugiés.

Les taux de déclassement des immigrants comme ceux des personnes nées dans le pays ont très peu augmenté en moyenne avec la crise. Dans les pays d'immigration la plus récente (comme la Grèce et l'Espagne), il a même eu tendance à diminuer chez les immigrants, alors qu'il progresse chez les travailleurs nés dans le pays. Seule exception notable, l'Italie, où le taux de déclassement a progressé de plus de 10 points de pourcentage chez les immigrants contre 4 points chez les personnes nées dans le pays. En Estonie, en Islande et au Royaume-Uni, le nombre d'immigrants acceptant des emplois qui sous-utilisent leurs compétences a augmenté, alors que le niveau de déclassement reste inchangé pour le reste de la population (graphique 6.9).

Dans presque tous les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, l'importance du déclassement est plus faible chez les immigrants ayant une durée de séjour plus longue, mais pas en Allemagne, en Autriche et aux États-Unis ni dans les pays où le déclassement est peu fréquent. En moyenne, après dix ans de présence dans le pays, le taux de déclassement des immigrants est de 4 points inférieur à celui observé pour ceux arrivés plus récemment. La durée de séjour a un effet notable au Portugal et dans les pays d'Europe du Nord (Islande, Suède). Toutefois, même après dix ans de séjour, la part des immigrants diplômés du supérieur déclassés restent de près de 6 points supérieure à celle observée parmi leurs homologues nés dans le pays (graphique 6.A1.3).

Les immigrants ayant obtenu leur diplôme du supérieur à l'étranger sont plus souvent déclassés. Dans l'ensemble de l'UE, le déclassement touche 42 % de ces immigrants (graphique 6.A1.4), soit le double du taux des immigrants formés dans le pays d'accueil. Les taux des immigrants formés à l'étranger sont plus élevés dans les pays où ces derniers proviennent plutôt de pays à bas revenus (Italie, Portugal, Suède). Même si obtenir un diplôme du pays d'accueil diminue les risques de déclassement, les immigrants restent toujours un peu plus souvent déclassés que les personnes nées dans le pays. Ce n'est toutefois pas le cas en Allemagne (où les diplômés du pays sont particulièrement valorisés sur le marché du travail), en Suisse et aux États-Unis où les taux de déclassement sont élevés, y compris parmi les personnes nées dans le pays.

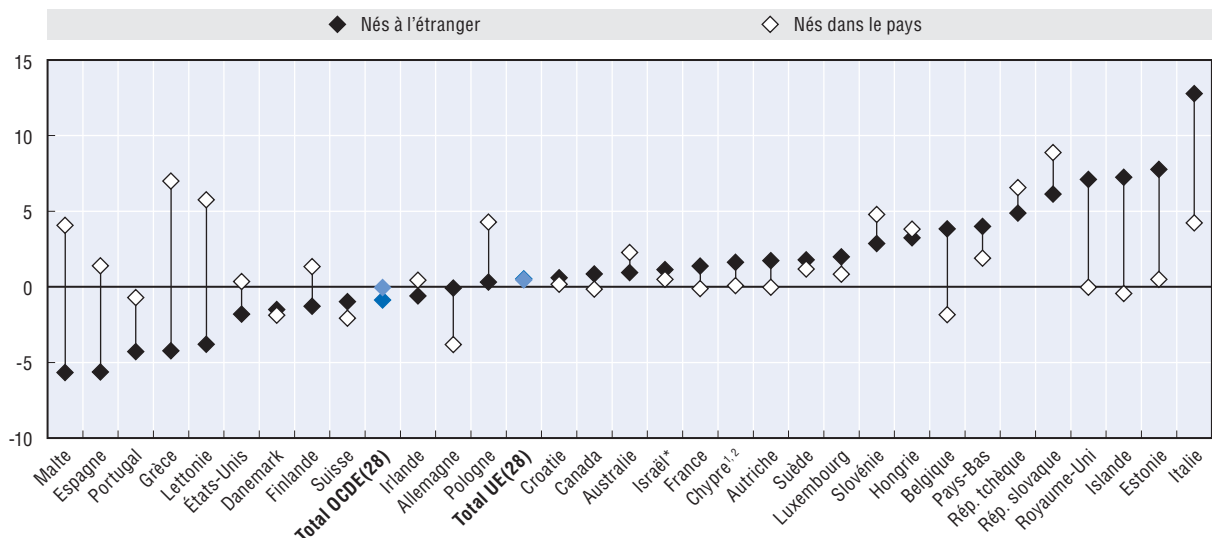
Graphique 6.8. **Taux de déclassement des personnes âgées de 15 à 64 ans non scolarisées, selon le lieu de naissance et le sexe, 2012-13**

Pourcentages des personnes en emploi ayant un niveau d'éducation élevé



Graphique 6.9. **Évolution des taux de déclassement des personnes en emploi de 15 à 64 ans non scolarisées ayant un niveau d'éducation élevé, selon le lieu de naissance, 2006-07 et 2012-13**

Points de pourcentage



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 6.5. Travail indépendant

### Informations de référence

#### Indicateur

La fréquence du travail indépendant au sein de la population en emploi permet d'appréhender leur contribution à la création d'emplois. En créant son propre emploi, un travailleur indépendant se donne également un accès au marché du travail et peut créer également des emplois pour d'autres. Toutefois, le travail indépendant, en fonction des caractéristiques et de l'espérance de vie de l'entreprise créée, n'est pas toujours synonyme d'une insertion professionnelle réussie car il peut n'être qu'un moyen d'échapper à une certaine marginalisation du marché du travail.

Un travailleur indépendant est un individu qui travaille dans sa propre entreprise ou qui crée sa propre activité à but lucratif, en employant ou non d'autres personnes. Il comprend les chefs d'entreprises, les artisans, commerçants, professions libérales et toute autre activité dite « en freelance ». Étant donné la nature spécifique des travailleurs indépendants dans l'agriculture, ces derniers sont exclus ici. La part de travailleurs indépendants au sein de la population en emploi est donc calculée hors secteur agricole. Pour estimer l'impact des travailleurs indépendants sur l'emploi total, cet indicateur propose également des données selon la taille de l'entreprise. Ces données ne sont pas disponibles pour les pays non européens.

#### Champ

Population en emploi de 15 à 64 ans, secteur agricole exclu.

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, 12 % des immigrés sont des travailleurs indépendants. Cette proportion est légèrement supérieure à celle des personnes nées dans le pays dans une majorité de ces pays, et bien plus élevée en Europe centrale, au Canada et au Royaume-Uni. En Pologne et en République tchèque, plus d'un immigré sur quatre est un travailleur indépendant, soit une proportion deux à trois fois supérieure à celle des personnes nées dans le pays (graphique 6.10). À l'inverse, dans les pays où le travail indépendant est plus fréquent (Europe du Sud notamment), les immigrés ne sont pas plus souvent travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays, voire deux fois moins en Grèce ou en Italie.

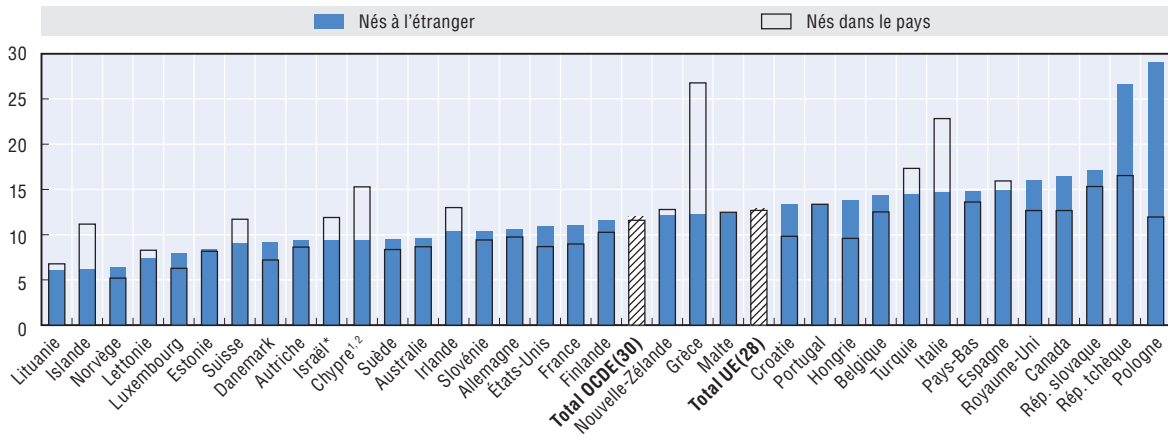
Bien que le travail indépendant soit assez courant dans beaucoup de pays d'origine (en particulier dans les pays à bas revenus), il constitue rarement une porte d'entrée sur le marché du travail pour les immigrés. Ces derniers peuvent rencontrer des difficultés pour s'adapter au milieu des affaires et aux normes du travail indépendant de leur nouveau pays de résidence. Les exigences et règles juridiques sont de plus très diverses selon les pays. Des restrictions à la création d'activité imposées aux étrangers peuvent exister, sans compter que le capital financier nécessaire est parfois trop élevé pour un nouvel arrivant. Un temps d'adaptation est donc nécessaire.

En ne considérant que les immigrés résidant depuis au moins dix ans dans le pays d'accueil, la part de travailleurs indépendants passe à 13 % en moyenne dans la zone OCDE et l'Union européenne, soit 3 points de pourcentage de plus que les immigrés plus récents (graphique 6.11). La progression est notable dans les pays d'immigration récente (Espagne, Irlande) et en Nouvelle-Zélande, où les immigrés arrivés de longue date sont proportionnellement plus souvent des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays. En Allemagne, les immigrés récents créent cependant plus fréquemment leur propre activité que les immigrés installés de plus longue date.

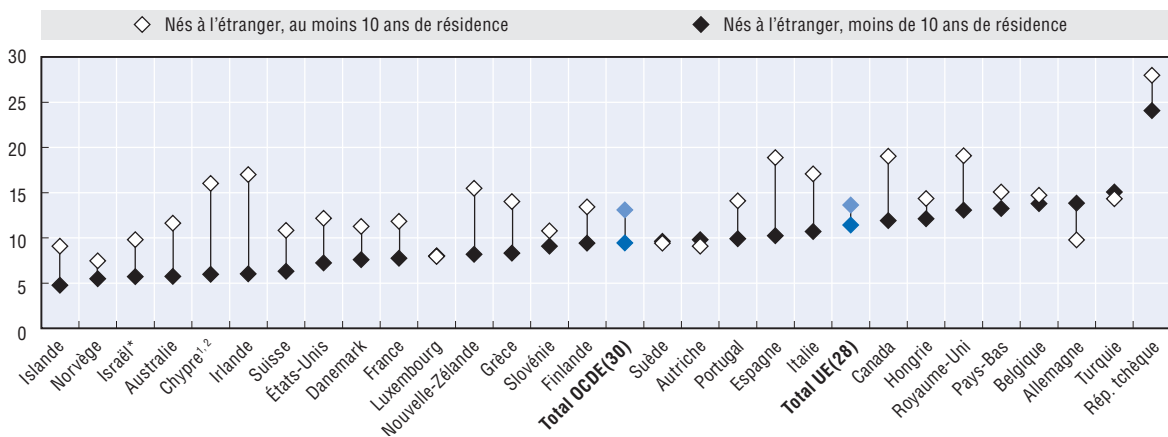
À l'exception de la Hongrie, une majorité des travailleurs indépendants immigrés – trois sur quatre en moyenne au sein de l'Union européenne – n'ont aucun employé. Un sur 25 seulement en a plus de 10. En Italie, en République tchèque et au Royaume-Uni, les immigrés sont peu souvent des employeurs (graphique 6.12). Les entrepreneurs immigrés ayant des employés ne représentent au final que 3.5 % de la population immigrée en emploi, une part légèrement inférieure à celle observée pour ceux nés dans le pays (graphique 6.A1.5). Les immigrés sont systématiquement moins présents dans la catégorie des chefs d'entreprise de plus de dix personnes que les personnes nées dans le pays.

Graphique 6.10. **Travailleurs indépendants nés à l'étranger et nés dans le pays, âgés de 15 à 64 ans, 2012-13**

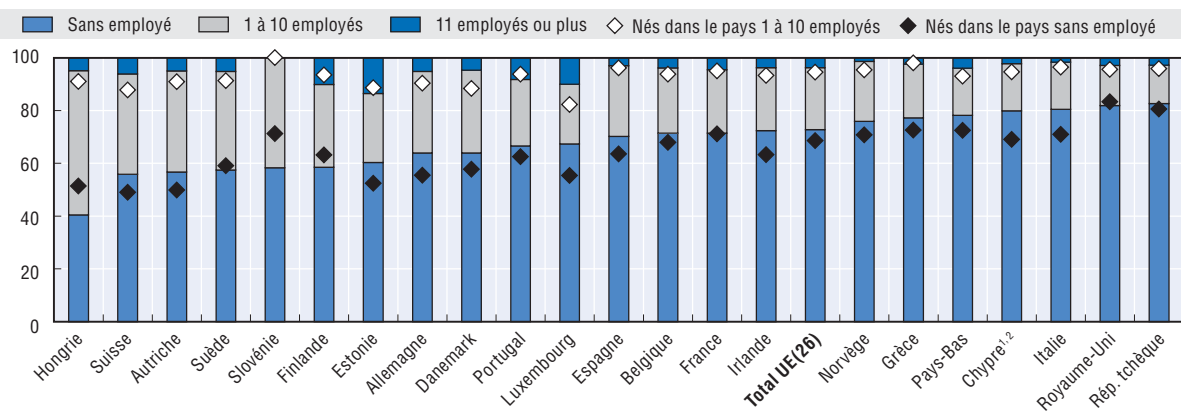
Pourcentage de l'emploi total (hormis le secteur agricole)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216787>Graphique 6.11. **Travailleurs indépendants nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans selon la durée de séjour, 2012-13**

Pourcentage de l'emploi total (hormis le secteur agricole)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216793>Graphique 6.12. **Travailleurs indépendants nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans selon le lieu de naissance et la taille de l'entreprise, 2012**

Total = 100 (non compris le secteur agricole)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216802>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 6.6. Emploi dans le secteur des services publics

### Informations de référence

#### Indicateur

L'indicateur traité dans cette section est la part de la population en emploi travaillant dans le secteur des services publics, selon la nomenclature statistique des activités économiques (NACE rev2) : administrations publiques, défense et sécurité sociale (NACE O), secteurs de la santé et de l'action sociale (Q) et éducation (P).

Le recrutement d'immigrés dans le secteur des services publics est un signal fort d'intégration de la part de la société d'accueil. Ce secteur accroît la visibilité des communautés immigrées, améliore à long terme leur perception par la société et montre la voie au secteur privé. De plus, à certains postes clés (enseignants notamment), les immigrés peuvent jouer un rôle de modèle pour les enfants d'immigrés. Néanmoins, l'emploi dans l'administration publique n'est pas un secteur d'entrée sur le marché du travail pour les immigrés nouvellement arrivés. De plus, une part des emplois dans le secteur public n'est pas accessible aux personnes de nationalité étrangère. Ceci contribue à biaiser les comparaisons entre immigrés et personnes nées dans le pays. Pour ces raisons, la section suivante présente cet indicateur pour les immigrés installés dans le pays de résidence depuis au moins dix ans (« immigrés de longue date »). Dans la plupart des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, ces derniers ont pu acquérir le droit à la naturalisation et peuvent en théorie avoir accès à l'ensemble des emplois dans les services publics.

#### Champ

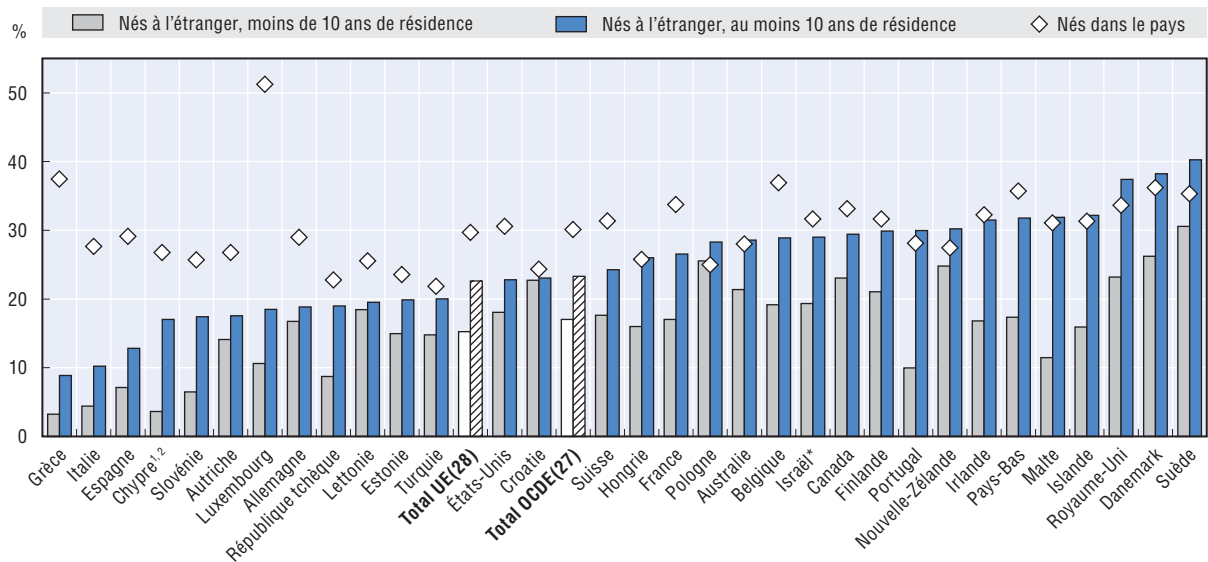
Population en emploi âgée de 15 à 64 ans, non compris les travailleurs indépendants.


Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, près d'un immigré de longue date sur quatre exerce un emploi dans les services publics, contre 30 % des personnes nées dans le pays. La part de l'emploi immigré dans les services publics est très variable tant en comparaison internationale que vis-à-vis des personnes nées dans le pays (graphique 6.13).

En Europe du Sud (sauf à Malte), l'emploi dans les services publics est peu pourvu par des immigrés, même si ces emplois occupent près d'une personne née dans le pays sur trois. À l'inverse, dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, l'emploi dans ces secteurs contribue significativement à augmenter l'intégration sur le marché du travail des immigrés. Ainsi, dans ces pays, entre 20 et 30% des immigrés récents occupent un emploi dans ces secteurs et les immigrés de longue date ont autant de chance que les personnes nées dans le pays d'y travailler. Dans la plupart des autres pays de l'UE15, notamment en Allemagne, en Autriche ou au Luxembourg, ainsi qu'aux États-Unis, les immigrés de longue date demeurent largement sous-représentés dans les services publics. À noter que Malte et le Portugal se distinguent par une forte progression de la part des immigrés dans ces secteurs avec l'allongement de la durée de séjour.

Graphique 6.13. **Personnes âgées de 15 à 64 ans employées dans le secteur des services publics, selon le lieu de naissance et la durée de séjour, 2012-13**

Pourcentage de l'emploi total



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216819>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## Limites de la mesure

Ne sont appréhendés dans ce chapitre que quelques aspects qualitatifs de l'emploi occupé par les immigrés : indicateur de stabilité de l'emploi, du degré d'utilisation du capital humain, présence dans les services publics et dans l'emploi non salarié. Par manque de données fiables disponibles, les niveaux de salaire ne sont pas présentés. L'environnement plus global du travail, le degré d'autonomie dans l'accomplissement des tâches, la qualité des interactions avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques, la sécurité et la santé au travail, ne sont pas non plus abordés dans ce chapitre par manque de données comparables au niveau international.

### Déclassement

La mesure du déclassement présentée ici ne tient pas compte des niveaux de salaire perçus en moyenne par profession (déclassement salarial), mais seulement de l'adéquation entre les niveaux d'études et les catégories d'emplois. Cette adéquation est quelque peu arbitraire, les conditions exactes à remplir pour un emploi donné n'étant pas examinées et pouvant varier d'un pays à l'autre. De plus, les données disponibles ne permettent de mesurer que le niveau d'étude atteint et ne tiennent pas compte des qualifications acquises en dehors des établissements scolaires, ni de l'expérience professionnelle. Enfin, une partie des différences observées tiennent aux difficultés qu'une partie des immigrés, notamment ceux qui sont formés à l'étranger, rencontrent dans la langue du pays d'accueil, ce qui explique que leurs compétences ne soient pas toujours immédiatement transférables dans le pays d'accueil.

### Travailleurs indépendants

Si le travail indépendant peut être un moyen d'échapper à la marginalisation sur le marché du travail, il n'est pas forcément synonyme d'une intégration réussie dans le monde du travail. Les comparaisons par rapport à la population née dans le pays peuvent être biaisées par le fait que, dans certains pays, la création d'une entreprise est subordonnée au nombre d'années passées par l'entrepreneur immigré dans le pays d'accueil ou s'il ou elle a un permis de résidence de longue durée.

Ces données sur les travailleurs indépendants gagneraient à être complétées par des données sur l'entrepreneuriat. Ce type de sources permettrait de connaître le nombre de créations d'emplois à la suite de la création d'une entreprise, ce nombre étant une bonne estimation de l'impact économique global sur le marché du travail. De même, certaines agences gouvernementales disposent des taux de survie des entreprises nouvellement créées au bout d'un certain nombre d'années, une information particulièrement intéressante pour estimer combien d'entreprises réussissent, *in fine*, à s'intégrer à long terme dans l'économie nationale. Mais les registres d'entreprises disposent rarement de données sur la nationalité du dirigeant, et encore moins sur son pays de naissance. En conséquence, aucune information n'est disponible en termes de comparaisons internationales sur la création d'entreprises.

### Secteur des services publics

La notion de « services publics » diffère très largement d'un pays à l'autre. Dans certains cas, les règles et modes de recrutement des fonctionnaires excluent de fait une partie de la population immigrée, notamment en exigeant que les candidats aient la nationalité du pays. Si cela est majoritairement le cas dans certains secteurs, tel que le

secteur des forces armées, les situations varient dans les autres secteurs dits de « services publics ». Dans ce chapitre, l'emploi dans les services publics est défini au sens large comme l'emploi dans les administrations publiques, dans les secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'éducation. Certains de ces services, dans de nombreux pays, sont affiliés au statut du secteur privé, mais n'en demeurent pas moins des services d'utilité publique, financés au moins partiellement par l'État. Étant donné que l'accès à ces services peut être subordonné à une condition de nationalité, les comparaisons avec la population née dans le pays doivent être interprétées avec prudence.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Note concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Note des graphiques et des tableaux

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Graphique 6.4 : Le classement des pays est fait en fonction du taux de travail à temps partiel pour les femmes immigrées.

Indicateurs 6.2, 6.3 et 6.4 : Les données des États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées de 25 ans et plus.

Graphique 6.13 : L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont exclues du total OCDE.

### Sources des tableaux et graphiques

Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006-07 et 2011); *US Current Population Surveys* (CPS 2006-07 et 2012-13) ; *Australian Survey on Education and Work* (ASEW 2007 et 2013) pour les données avec niveau d'éducation, *Australian Forms of Employment* (2006 et 2012) pour les données sur les travailleurs temporaires.

**Pour en savoir plus**

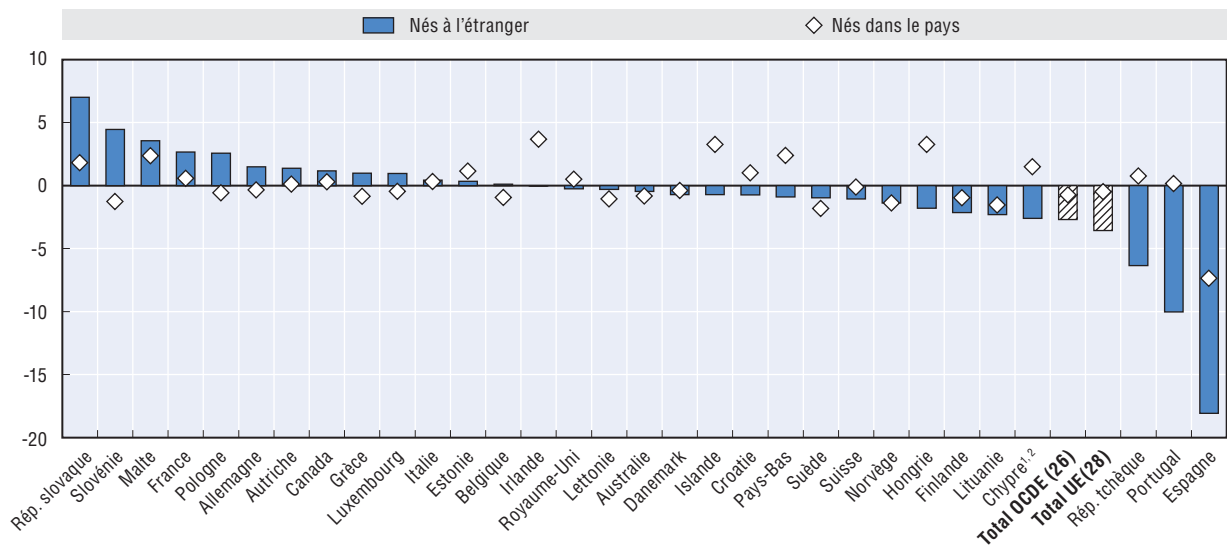
- Damas de Matos, A. (2014), « Mesure, utilisation et rendement des compétences des immigrés : revue de littérature », *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, OCDE/Union européenne, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr>.
- Dumont, J.C. et O. Monso (2007), « Adéquation entre formation et emploi, un défi pour les immigrés et les pays d'accueil », *Perspectives des migrations internationales 2007*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2007-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr).
- Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.
- Liebig, T. et T. Huddleston (2014), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences », *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2007-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr).
- OCDE (2014a), *Jobs for Immigrants (Vol. 4): Labour Market Integration in Italy*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264214712-en>.
- OCDE (2014b), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr).
- OCDE (2014c), « Des emplois de qualité ? Définition et mesure du concept de qualité de l'emploi », *Perspectives de l'emploi 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2014-6-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2014-6-fr).
- OCDE (2012a), *Les migrants et l'emploi, vol. 3 : L'intégration sur le marché du travail en Autriche, en Norvège et en Suisse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167919-fr>.
- OCDE (2010a), *Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264095830-en>.
- OCDE (2010b), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-en>.
- OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi (vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264055711-fr>.
- OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (Vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264033603-en>.

## ANNEXE 6.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique 6.A1.1. **Évolution de la proportion de travailleurs âgés de 15 à 64 nés à l'étranger et dans le pays sous contrat temporaire entre 2006-07 et 2012-13**

Points de pourcentage



Note : Non compris les travailleurs indépendants et les personnes encore scolarisées.

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE) et du Canada ; Australian Forms of Employment (2006 et 2012).


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216905>


Tableau 6.A1.1. **Travailleurs nés à l'étranger, âgés de 15 à 64 ans, selon le niveau de qualification de leur emploi et la durée de séjour, 2012-13**

	Distribution (%)						Différence avec les personnes nées dans le pays (points de %)					
	Nés à l'étranger			Nés à l'étranger, au moins 10 ans de résidence			Nés à l'étranger			Nés à l'étranger, au moins 10 ans de résidence		
	Faiblement qualifiés	Moyennement qualifiés	Hautement qualifiés	Faiblement qualifiés	Moyennement qualifiés	Hautement qualifiés	Faiblement qualifiés	Moyennement qualifiés	Hautement qualifiés	Faiblement qualifiés	Moyennement qualifiés	Hautement qualifiés
Allemagne	19.8	51.4	28.7	19.6	53.1	27.3	14	4	-18	13	6	-19
Australie	7.7	42.4	49.9	7.0	42.3	50.6	1	-5	4	0	-5	5
Autriche	21.3	51.4	27.3	20.9	53.9	25.2	15	-1	-14	15	2	-16
Belgique	20.3	44.0	35.7	17.3	45.2	37.4	12	-1	-10	9	0	-9
Canada	8.1	46.7	45.2	7.5	45.4	47.1	1	-3	2	1	-4	4
Chypre <sup>1, 2</sup>	39.1	41.4	19.5	14.7	51.6	33.7	30	-8	-22	5	2	-7
Croatie	12.2	54.7	33.1	12.2	54.9	32.9	5	-4	-1	5	-4	-1
Danemark	21.6	40.3	38.2	17.6	47.6	34.8	14	-2	-12	10	5	-15
Espagne	31.9	51.6	16.6	25.5	54.3	20.2	22	-3	-19	16	-1	-15
Estonie	14.4	53.3	32.3	15.0	54.3	30.8	7	4	-10	7	5	-12
Finlande	14.0	48.6	37.4	8.9	48.9	42.3	9	-1	-8	3	-1	-3
France	18.4	45.2	36.4	16.9	45.9	37.2	10	0	-10	8	1	-9
Grèce	33.4	57.4	9.2	29.6	59.6	10.9	29	-4	-25	25	-2	-24
Hongrie	9.3	49.6	41.1	7.9	48.3	43.8	0	-6	6	-2	-7	9
Irlande	15.4	46.2	38.4	8.1	43.1	48.8	8	-4	-4	1	-7	6
Islande	20.1	49.2	30.7	15.3	41.7	43.0	16	8	-23	11	0	-11
Israël*	36.5	51.6	12.0	38.7	50.4	10.9	-10	3	7	-8	2	5
Italie	30.9	57.5	11.7	27.8	57.6	14.6	23	4	-27	20	4	-24
Lettonie	17.3	48.2	34.5	17.2	48.8	34.1	5	0	-4	4	0	-5
Lituanie	9.6	51.3	39.2	9.7	51.7	38.6	2	2	-4	2	2	-4
Luxembourg	11.6	28.9	59.5	13.9	34.7	51.4	7	-9	2	10	-3	-6
Malte	7.1	44.0	48.9	6.0	46.4	47.6	-3	-7	10	-4	-4	9
Norvège	9.1	54.7	36.1	5.1	49.3	45.5	7	11	-18	3	6	-8
Nouvelle-Zélande	9.3	40.0	50.7	9.0	39.7	51.2	0	-7	7	-1	-7	7
Pays-Bas	14.1	45.2	40.7	12.9	45.7	41.4	8	2	-10	7	2	-9
Pologne	4.9	37.8	57.3	5.2	38.4	56.4	-2	-20	22	-2	-19	21
Portugal	16.2	47.9	35.9	11.6	47.7	40.6	4	-8	4	0	-8	8
Rép. slovaque	8.6	52.3	39.2	9.8	52.8	37.4	1	-8	7	2	-7	5
Rép. tchèque	8.2	55.7	36.1	8.2	55.6	36.2	3	-2	-1	3	-2	-1
Royaume-Uni	13.8	39.0	47.2	8.3	38.4	53.2	6	-4	-2	0	-5	4
Slovénie	14.8	59.4	25.8	14.6	58.4	27.0	8	10	-18	8	9	-17
Suède	11.9	49.6	38.5	8.7	50.4	40.9	9	4	-12	5	4	-10
Suisse	9.0	45.5	45.5	9.6	51.8	38.6	7	2	-9	7	8	-15
Turquie	11.7	55.1	33.3	9.9	55.7	34.4	-3	-11	14	-5	-10	15
<b>Total UE (28)</b>	<b>20.9</b>	<b>48.6</b>	<b>30.5</b>	<b>18.1</b>	<b>50.0</b>	<b>31.9</b>	<b>13</b>	<b>-2</b>	<b>-11</b>	<b>10</b>	<b>-1</b>	<b>-10</b>
<b>Total OCDE (29)</b>	<b>17.8</b>	<b>47.8</b>	<b>34.5</b>	<b>16.2</b>	<b>48.8</b>	<b>35.0</b>	<b>9</b>	<b>-3</b>	<b>-6</b>	<b>8</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

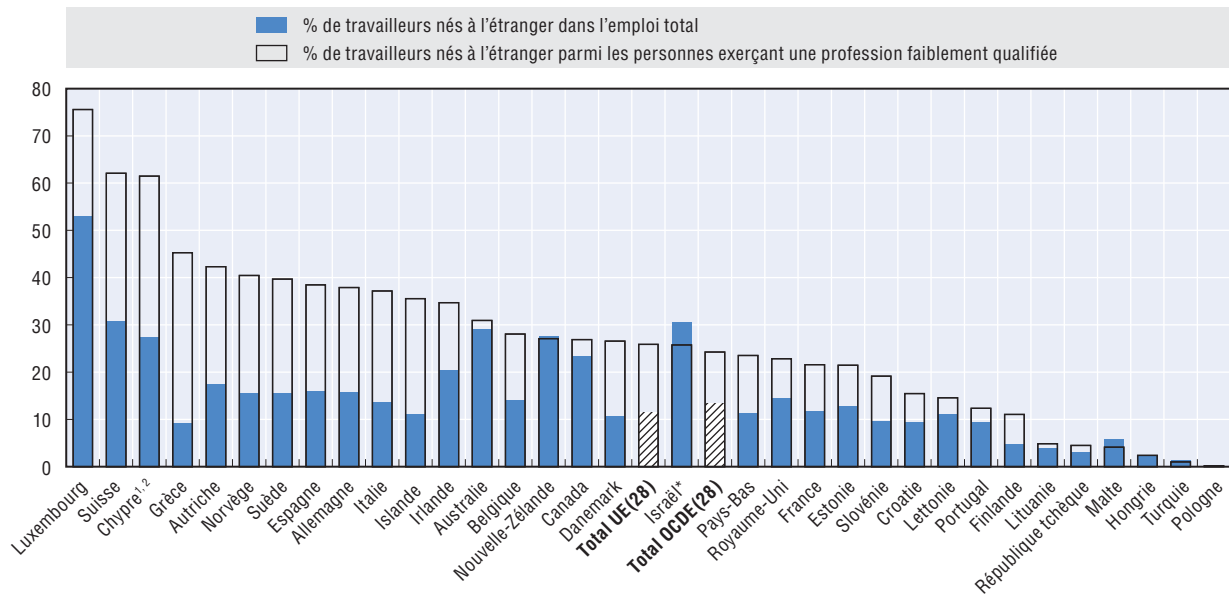
\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources : Enquêtes sur les forces de travail 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2011) ; Australian Survey on Education and Work (ASEW 2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316955>

Graphique 6.A1.2. **Travailleurs nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans exerçant une activité faiblement qualifiée, 2012-13**

En pourcentage de l'emploi



1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

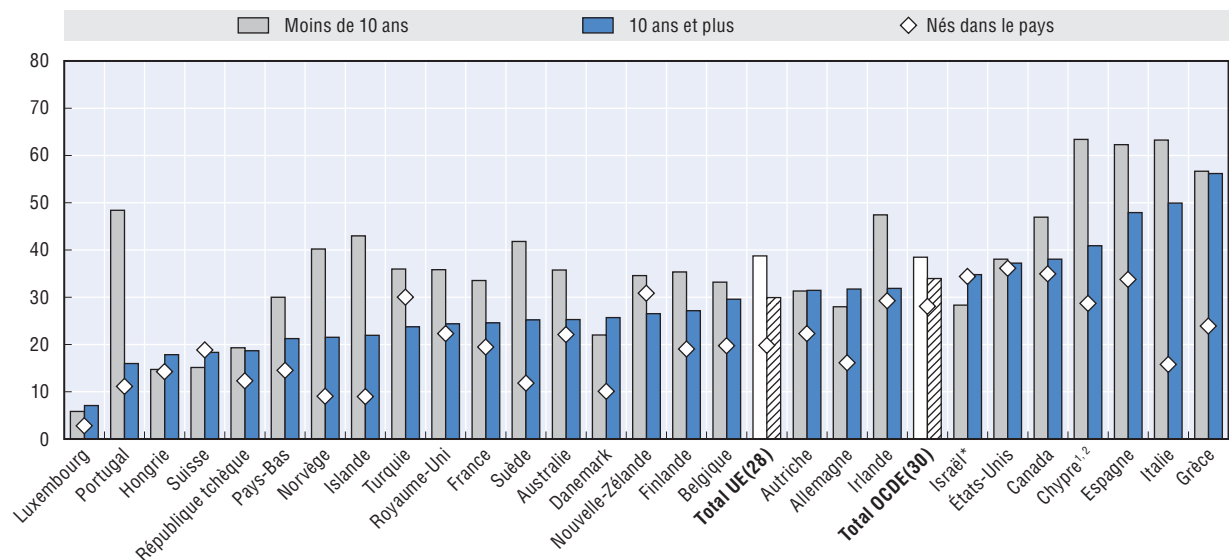
\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2011) ; Australian Survey on Education and Work (ASEW 2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216919>

Graphique 6.A1.3. **Taux de déclassement des personnes diplômées du supérieur âgées de 15 à 64 ans non scolarisées, selon la durée de leur séjour, 2012-13**

Pourcentage parmi les personnes en emploi diplômées du supérieur



Note : Les données des États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées de 25 ans et plus.

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

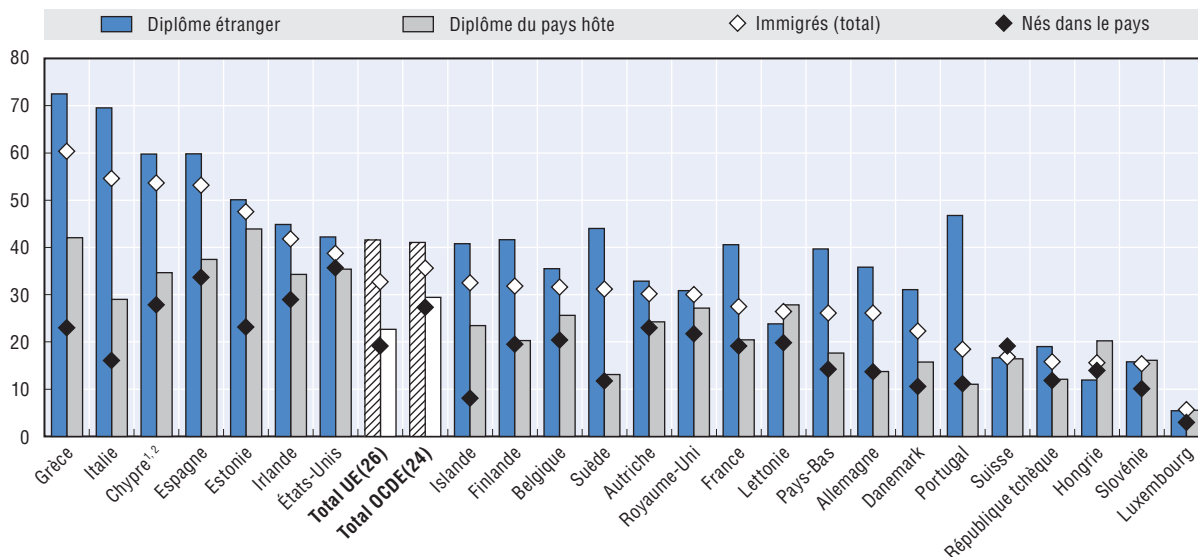
\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2011) ; US Current Population Surveys (CPS 2012) ; Australian Survey on Education and Work (ASEW 2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216922>

**Graphique 6.A1.4. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger diplômées du supérieur âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, selon le lieu d'obtention du diplôme, 2011-12**

Pourcentage parmi les personnes en emploi diplômées du supérieur



Note : États-Unis : y compris les personnes encore scolarisées. Le lieu d'obtention du diplôme est estimé à partir de l'année à laquelle le diplôme le plus élevé est obtenu, l'année d'arrivée dans le pays de destination ainsi que la durée des études.

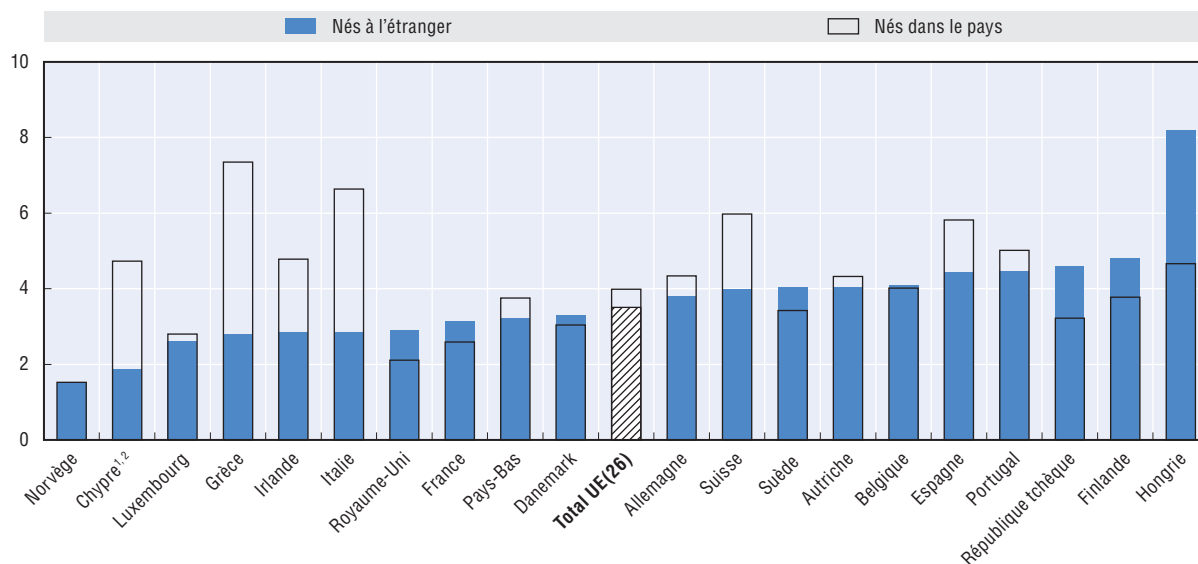
1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE 2011-12) ; US Current Population Surveys (2012), supplément mars 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216934>

**Graphique 6.A1.5. Travailleurs indépendants nés à l'étranger et nés dans le pays, âgés de 15 à 64 ans, 2012-13, non compris ceux n'ayant aucun employé**

Pourcentage de l'emploi total (hormis le secteur agricole)



1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933216944>

## Chapitre 7

# Compétences cognitives et formation des adultes immigrants

*Les compétences cognitives des adultes conditionnent fortement leur parcours professionnel. Elles influencent la manière dont les immigrants trouvent leur place au sein de la société et accroissent les chances de leurs descendants d'accéder à une éducation de qualité. Bien que les compétences d'un individu soient un élément déterminant de son intégration économique et sociale, elles ne peuvent cependant pas être appréhendées per se comme un indicateur d'intégration ou de réussite dans la société d'accueil mais plutôt comme une indication de sa capacité à réussir. En effet, la formation initiale, de même qu'une part des compétences développées à l'âge adulte, ont souvent été acquises dans le pays d'origine, avant la migration. Le pays d'accueil a par conséquent un rôle limité en matière d'éducation des immigrants formés à l'étranger.*

*Le rôle du pays d'accueil peut toutefois être déterminant en matière d'accès à la formation tout au long de la vie. La formation continue permet de compléter la formation initiale pour mieux répondre aux besoins du marché du travail. Les immigrants, y compris les diplômés du supérieur, auront du mal à libérer leur potentiel de compétences si ce dernier est entravé par une mauvaise maîtrise de la langue du pays d'accueil ou un manque de connaissance du fonctionnement du marché du travail.*

*Ce chapitre commence par présenter et comparer le niveau d'éducation atteint respectivement par les immigrants et les adultes nés dans le pays (indicateur 7.1) pour ensuite évaluer le niveau de littératie dans la langue du pays d'accueil tel qu'il est mesuré par le Programme pour l'évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC, indicateur 7.2). Enfin, l'accès à la formation à l'âge adulte (indicateur 7.3) est examiné, avec une attention particulière accordée à la formation liée à l'emploi (indicateur 7.4). Pour une discussion sur les problématiques soulevées par ces indicateurs, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*





## Principaux résultats

- Un immigré d'âge actif sur trois dans la zone OCDE et un sur quatre dans l'Union européenne détient en 2012-13 un diplôme de l'enseignement supérieur (soit respectivement 28 et 9.2 millions de personnes). Les immigrés ayant au mieux un faible niveau d'éducation sont proportionnellement plus nombreux dans l'UE que dans l'OCDE en moyenne : respectivement un sur trois contre un sur quatre.
- Une part comparable d'immigrés (près des deux tiers) résidant dans la zone OCDE et dans l'Union européenne a obtenu son diplôme le plus élevé à l'étranger.
- Les immigrés ont des compétences en littératie (dans la langue du pays d'accueil) nettement inférieures à celles des personnes nées dans le pays, quel que soit le niveau d'éducation considéré. Les écarts sont plus marqués encore parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation, notamment dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et en Belgique.
- Les compétences des immigrés en littératie dans la langue du pays d'accueil sont fortement liées au fait qu'ils sont familiarisés avec cette langue. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, plus de 70 % des immigrés de langue étrangère (n'ayant pas appris la langue du pays d'accueil durant leur enfance) ont un niveau de compétences basique (score PIAAC au mieux classé au niveau 2). Parmi ces derniers, la moitié ont des compétences en littératie insuffisantes (score PIAAC au mieux classé au niveau 1).
- Les immigrés participent moins fréquemment à des programmes d'éducation ou de formation que les adultes nés dans le pays et les écarts tendent à augmenter avec le niveau d'éducation.
- Les immigrés (qu'ils soient en emploi ou non) suivent moins souvent des formations liées à l'emploi et les immigrés actifs accèdent moins facilement à des formations sur le lieu de travail que les adultes nés dans le pays.
- Les immigrés déclarent plus souvent que les adultes nés dans le pays avoir besoin d'une formation sans être en mesure d'en suivre une. Les raisons invoquées sont plus souvent liées à un manque de prérequis ou de moyens financiers.

## 7.1. Niveau d'études atteint

### Informations de référence

#### Indicateur

La classification des niveaux de qualification utilisée dans cette section est la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les personnes « peu ou pas diplômées » sont classées dans les catégories 0/1/2 de la CITE et ont achevé au mieux des études du premier cycle du secondaire. Parmi elles, sont distinguées les personnes avec au mieux un niveau d'éducation primaire (CITE 0 et 1). Les personnes « ayant un niveau d'éducation moyen » se classent dans la catégorie CITE 3/4 et ont achevé soit des études du second cycle du secondaire, soit des études postsecondaires non supérieures. Les personnes « diplômées du supérieur » relèvent des catégories 5/6 de la CITE et possèdent au moins un diplôme du premier cycle du supérieur.

#### Champ

Personnes non scolarisées et âgées de 15 à 64 ans au moment de l'enquête.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les immigrés d'âge actif sont surreprésentés aux deux extrémités de l'échelle des niveaux d'études. Un peu plus d'un immigré d'âge actif sur quatre (contre 24 % des personnes nées dans le pays) a un niveau d'éducation faible en 2012-13, soit près de 25 millions de personnes. À l'inverse, près d'un immigré sur trois (contre 29 % des personnes nées dans le pays) est diplômé de l'enseignement supérieur, soit plus de 28 millions de personnes. Au sein de l'Union européenne, la proportion de diplômés du supérieur est comparable entre immigrés et personnes nées dans le pays (soit 26 %) et seuls les immigrés ayant un faible niveau d'éducation sont surreprésentés. Ces derniers (12.7 millions de personnes, soit 36 % des immigrés) sont plus nombreux que leurs pairs diplômés du supérieur (9.2 millions de personnes, soit 26.1 % des immigrés).

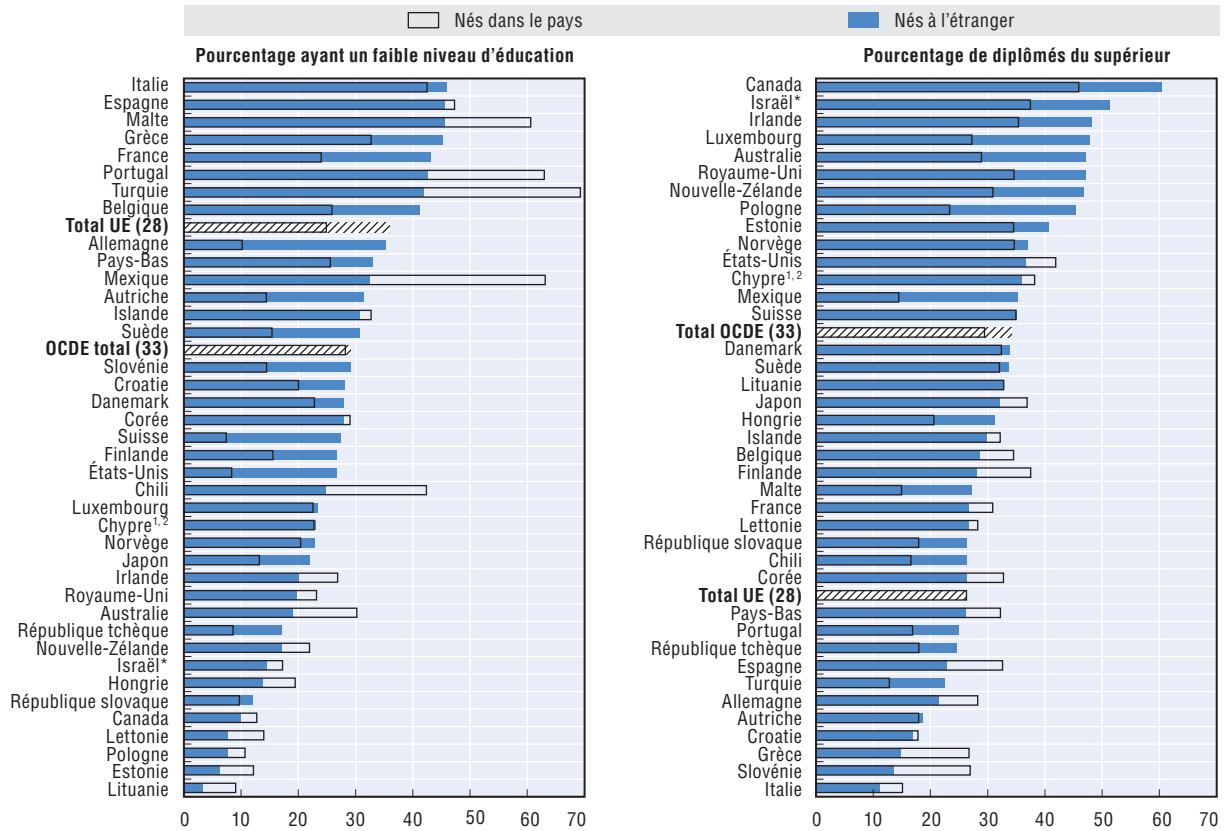
La part de diplômés du supérieur parmi les immigrés tend à être plus élevée dans les pays d'installation qui adoptent une politique migratoire plus sélective ou, dans le cas des pays de l'Union européenne, lorsque la migration a une forte composante intra-européenne. Ainsi, en 2012-13, le Canada, l'Irlande, le Luxembourg, Israël et l'Australie sont les cinq pays de l'OCDE où la part de diplômés du supérieur est la plus élevée parmi les immigrés (supérieure à 45 %) et nettement plus élevée que parmi les personnes nées dans le pays (graphique 7.1 et tableau 7.A1.1). À l'inverse, les immigrés sont largement surreprésentés parmi les personnes peu ou pas diplômées dans les pays d'Europe du Sud ainsi que dans les pays qui ont, dans le passé, recruté de nombreux travailleurs peu qualifiés lors de la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale (Allemagne, Belgique, France). En Espagne et en Italie, près de la moitié des immigrés sont peu ou pas diplômés.

Dans la plupart des pays, les effectifs d'immigrés et de personnes nées dans le pays diplômés du supérieur ont crû davantage que les effectifs de personnes peu ou pas diplômées depuis 2006-07 (graphique 7.2 et tableau 7.A1.2). Ce n'est toutefois pas le cas des immigrés dans les pays où l'immigration est majoritairement une immigration de travailleurs peu qualifiés, comme en Europe du Sud ainsi que dans quelques autres pays où les immigrés représentent une faible part de la population totale (Mexique, Chili ou Finlande). L'Australie, le Canada, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suisse comptent parmi les grands pays d'immigration qui ont connu la plus forte croissance de la part des immigrés diplômés du supérieur. Ceci peut s'expliquer par l'efficacité des politiques migratoires visant à attirer en priorité des immigrés plus qualifiés ou par les perspectives de carrière offertes aux immigrés dans quelques-uns de ces pays.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, près de trois immigrés sur cinq ont acquis leur diplôme le plus élevé à l'étranger (tableau 7.A1.3). Dans les pays d'Europe du Sud ainsi qu'en Autriche et au Luxembourg, cette proportion est même supérieure à 70 %. Ceci tient sans doute à l'importance relative dans ces pays des migrations de travail, qui concernent des immigrés formés à l'étranger. On observe aussi que les immigrés ayant un faible niveau d'éducation sont plus fréquemment scolarisés dans leur pays d'origine que leurs homologues diplômés du supérieur.

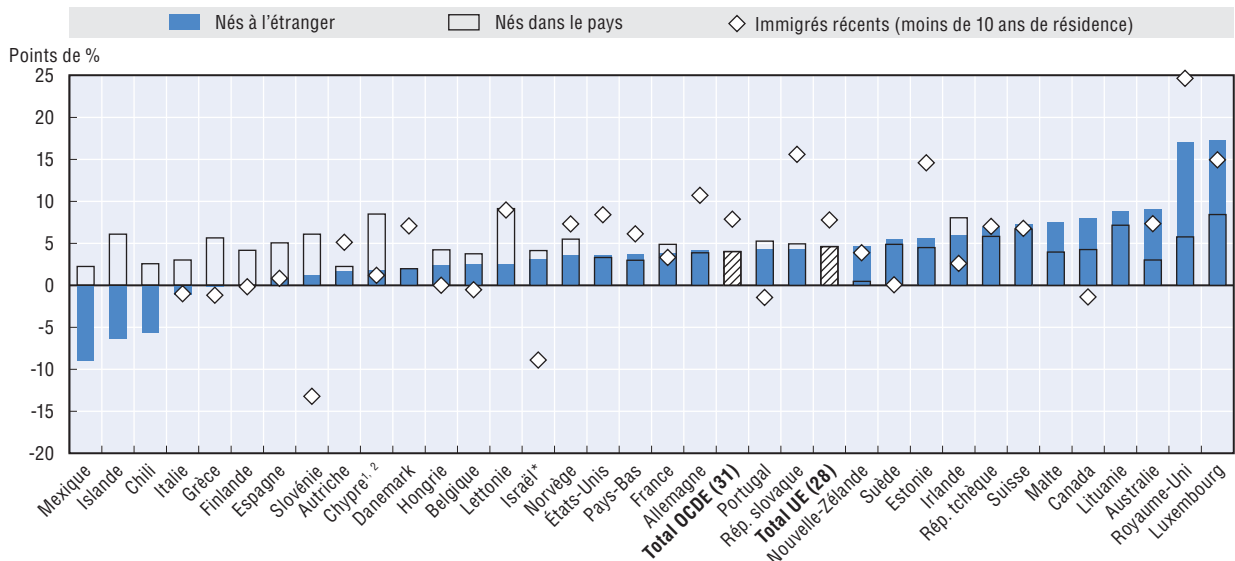
Graphique 7.1. **Niveaux d'éducation selon le lieu de naissance, personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne sont pas scolarisées, 2012-13**

Pourcentages des personnes nées dans le pays et à l'étranger



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216960>

Graphique 7.2. **Évolution de la part de diplômés du supérieur âgés de 15 à 64 ans entre 2006-07 et 2012-13, selon le lieu de naissance et la durée de séjour**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217015>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 7.2. Littératie des adultes

### Informations de référence

#### Indicateur

Les compétences en littératie sont basées sur les tests du Programme 2012 pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC). Les compétences des répondants sont classées sur une échelle de six niveaux selon la capacité du répondant à trouver des informations dans des textes plus ou moins complexes. Les répondants n'atteignant pas le niveau 1 (score inférieur à 176 points) n'ont que la capacité de lire des textes courts sur des sujets familiers. Les compétences requises pour atteindre le niveau 1 (score compris entre 176 et moins de 226 points) concernent la reconnaissance du vocabulaire de base déterminant le sens des phrases et la capacité à lire un texte écrit. Le niveau 2 requiert plus de compétences cognitives, notamment pour recouper des informations à différents endroits du texte. Pour plus de détails sur les niveaux supérieurs de compétences en littératie, se reporter à OCDE (2013). Dans cette section, les compétences basiques sont classées au niveau 1 ou en deçà.

L'enquête PIAAC permet de connaître la ou les langues (nombre de langues limité à deux) apprise(s) dans l'enfance et encore connue(s). En comparant cette information avec la langue du test, cette section présente séparément les résultats des immigrants de langue étrangère (ceux qui n'ont pas appris la langue du test dans leur enfance) et les résultats de ceux dont la langue « maternelle » est la même que la langue majoritairement parlée dans le pays d'accueil. Il est toutefois important de souligner que cette information ne s'apparente pas à une mesure du niveau de langue. Par exemple, un immigré de langue étrangère peut se révéler très bon locuteur dans la langue du pays d'accueil. À l'inverse, un immigré originaire d'un pays dont la langue est également parlée dans le pays d'accueil peut avoir un niveau limité notamment par ses compétences cognitives ou son niveau d'éducation.

Les moyennes OCDE et UE sont des moyennes simples de l'ensemble des résultats présentés dans chaque tableau/graphique.

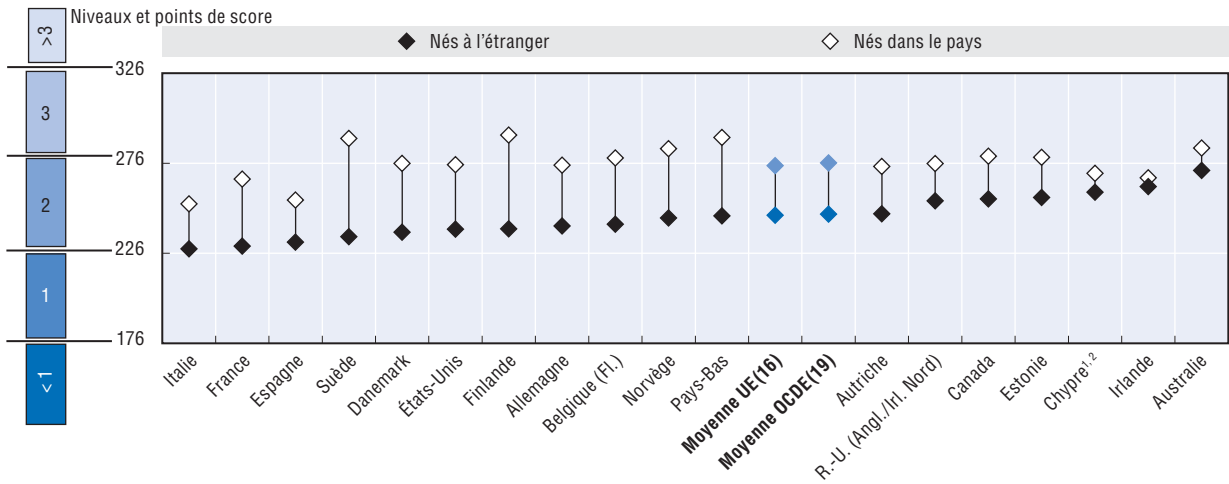
#### Champ

Adultes âgés de 16 à 64 ans au moment de l'enquête.

Dans l'ensemble des pays couverts, les compétences en littératie des immigrants sont plus faibles que celles des personnes nées dans le pays de résidence. Le score moyen des immigrants est de 248 points (niveau 2) en 2012 contre 276 points (niveau 3) chez les personnes nées dans le pays (graphique 7.3). Les scores moyens des immigrants en Italie, en France, en Espagne et en Suède atteignent tout juste le niveau 2. Les écarts avec les personnes nées dans le pays sont particulièrement marqués dans les pays scandinaves ainsi qu'aux Pays-Bas. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE couverts, près d'un tiers des immigrants ont un niveau de compétence très basique (équivalent au niveau 1 ou en deçà) contre moins de 15 % des personnes nées dans le pays (graphique 7.4). En Espagne, aux États-Unis, en France, en Italie ainsi qu'en Suède, c'est le cas pour plus de deux immigrants sur cinq.

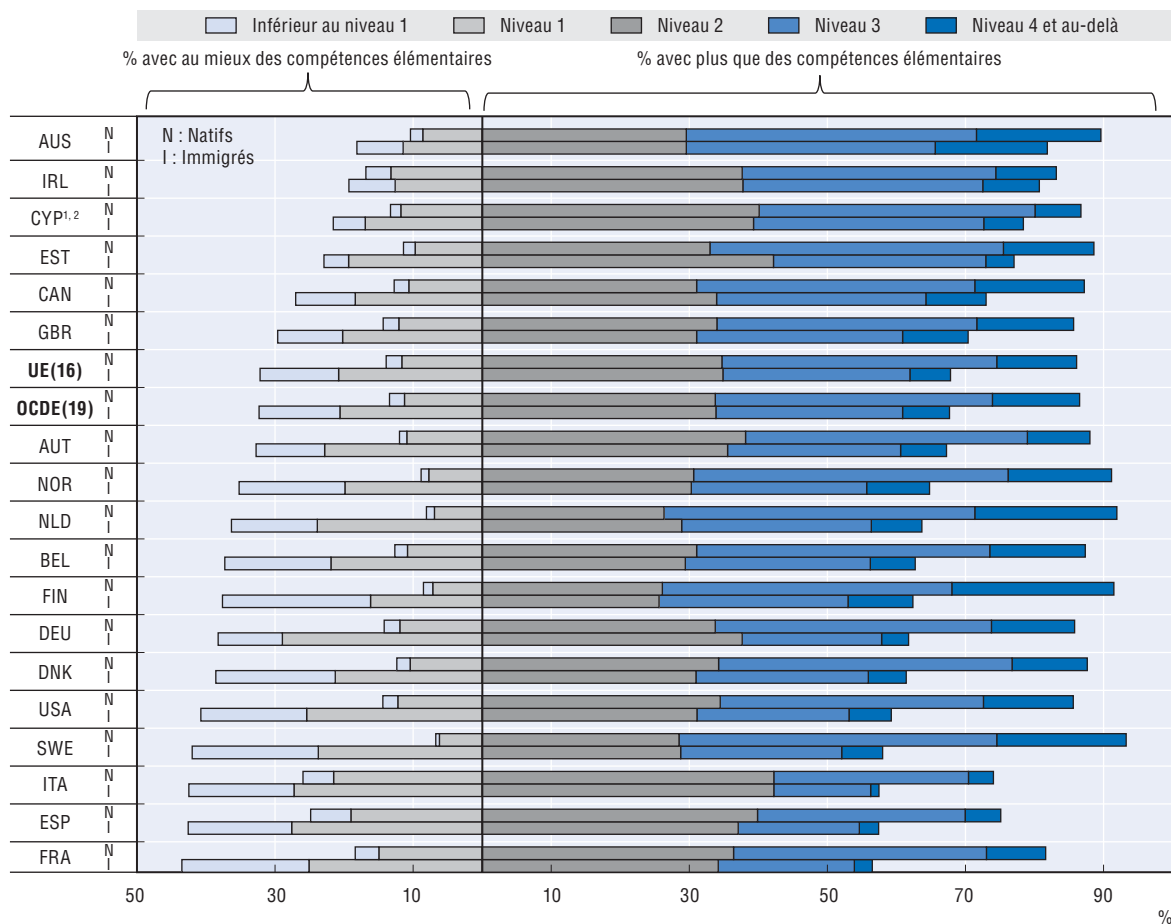
À l'inverse, les immigrants obtiennent en moyenne les meilleurs résultats en littératie dans les pays anglophones (sauf aux États-Unis) ainsi qu'à Chypre<sup>1, 2</sup> et en Estonie. En Australie et en Irlande, les scores moyens des immigrants sont comparables à ceux des personnes nées dans le pays (graphique 7.3). En Australie, plus de la moitié des immigrants obtiennent un score équivalent ou supérieur au niveau 3 et la part de ceux qui obtiennent un score équivalent ou supérieur au niveau 4 (16 %) est élevée en comparaison internationale et comparable à la part observée chez les personnes nées dans le pays. Au Canada et au Royaume-Uni, les immigrants sont surreprésentés aux deux extrémités de l'échelle des compétences et plus d'un quart d'entre eux ne disposent pas des compétences de base (graphique 7.4).

Graphique 7.3. Performance moyenne en littératie selon le lieu de naissance, 16-64 ans, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217022>

Graphique 7.4. Distribution des immigrants et des personnes nées dans le pays âgés de 16 à 64 ans par niveau de compétence en littératie, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217034>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

Les compétences en littératie tendent à croître avec le niveau d'éducation atteint, même si, à niveau d'éducation donné, une plus grande hétérogénéité des compétences est observée pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, le score moyen en littératie des immigrés titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (niveau d'éducation moyen) est comparable à celui des personnes nées dans le pays peu ou pas diplômées (graphique 7.5). Les immigrés ayant un faible niveau d'éducation ont des compétences en littératie très nettement inférieures à celles de leurs homologues nés dans le pays. C'est en Amérique du Nord, en Belgique, en Finlande, en France et en Suède que les scores de ces immigrés sont les plus faibles.

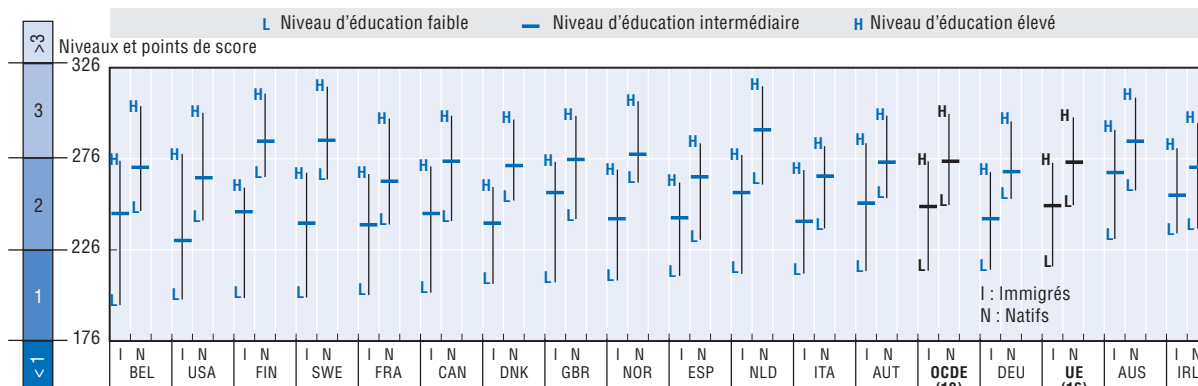
Dans les pays d'accueil en particulier dont la langue est très peu parlée au-delà des frontières nationales, un diplôme de l'enseignement supérieur ne garantit pas un niveau de littératie suffisant. Dans les pays scandinaves, les immigrés diplômés du supérieur ont des résultats en littératie comparables à ceux des personnes nées dans le pays ayant un faible niveau d'éducation. Cette tendance est probablement liée à des difficultés linguistiques ne permettant pas à ces immigrés de valoriser le potentiel de leurs compétences.

La familiarité avec la langue parlée majoritairement dans le pays d'accueil est un élément déterminant des compétences en littératie des immigrés. Ainsi en 2012, dans la plupart des pays (sauf en Allemagne, en Estonie, en France et aux Pays-Bas), les immigrés dont la langue d'origine (apprise dans l'enfance et encore connue) est celle qui est majoritairement parlée dans le pays d'accueil, ont des scores moyens en littératie proches de ceux des personnes nées dans le pays (graphique 7.6). Un effet positif de sélection est sans doute à l'origine des résultats en moyenne meilleurs que ceux des personnes nées dans le pays pour les immigrés de langue anglaise en Australie et en Irlande et de langue allemande en Autriche. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'écart entre les personnes nées dans le pays et les immigrés de langue étrangère s'élève à 36 points de pourcentage, contre 7 points avec les immigrés familiarisés avec la langue du pays d'accueil dès l'enfance. En Belgique, en Espagne, en France et en Italie, les immigrés de langue étrangère ont en moyenne des résultats compris entre 218 et 223 points (niveau 1). En Belgique, en France, ainsi qu'en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède, leur score en littératie est inférieur de plus de 50 points à celui des personnes nées dans le pays (tableau 7.A1.4).

Tenir compte des structures par âge, par sexe et par niveau d'éducation ne contribue à réduire l'écart avec les scores des personnes nées dans le pays que pour les immigrés dont la langue d'origine est parlée dans le pays d'accueil. Pour les immigrés de langue étrangère, les écarts semblent devoir s'expliquer par d'autres facteurs non observés dans le graphique 7.A1.1. On peut supposer que la maîtrise de la langue du pays d'accueil compte parmi les déterminants clé. En Belgique, aux États-Unis, en Europe du Sud et en France, près de la moitié des immigrés de langue étrangère ont un niveau de littératie très basique (au mieux équivalant au niveau 1). Même dans les pays où les scores moyens des immigrés de langue étrangère sont plus élevés, au moins 25 % des personnes appartenant à ce groupe ne disposent pas des compétences de base en littératie (graphique 7.A1.2).

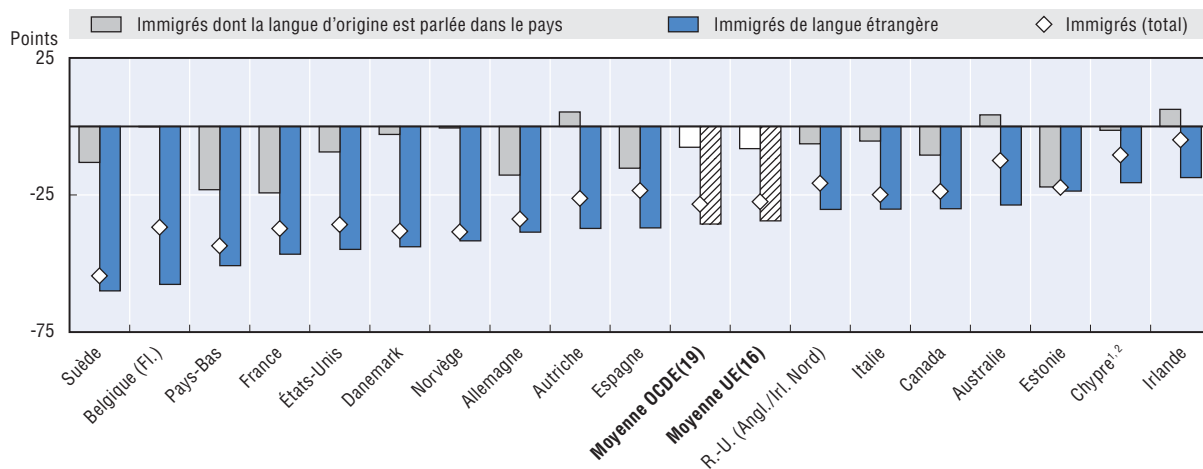
Certains immigrés de langue étrangère ont besoin de temps pour maîtriser la langue du pays d'accueil. Ainsi, les compétences sont significativement plus élevées chez ceux ayant une plus longue durée de séjour. C'est particulièrement le cas dans les pays scandinaves (graphique 7.7) où l'on peut supposer, au vu des résultats de l'indicateur 7.3 (accès à la formation des adultes) que les résultats relativement mauvais des immigrés récents sont étroitement liés à des problèmes de maîtrise de la langue, qui pourraient être compensés par l'apprentissage de la langue par le biais de programme d'intégration. À structure par âge, sexe et niveau d'éducation donné, l'allongement de la durée de séjour a un impact positif, sauf dans les pays anglophones où les résultats des immigrés récents sont bons en comparaison internationale.

Graphique 7.5. Performance moyenne en littératie des immigrants et des personnes nées dans le pays âgés de 16 à 64 ans selon le niveau d'éducation, 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217048>

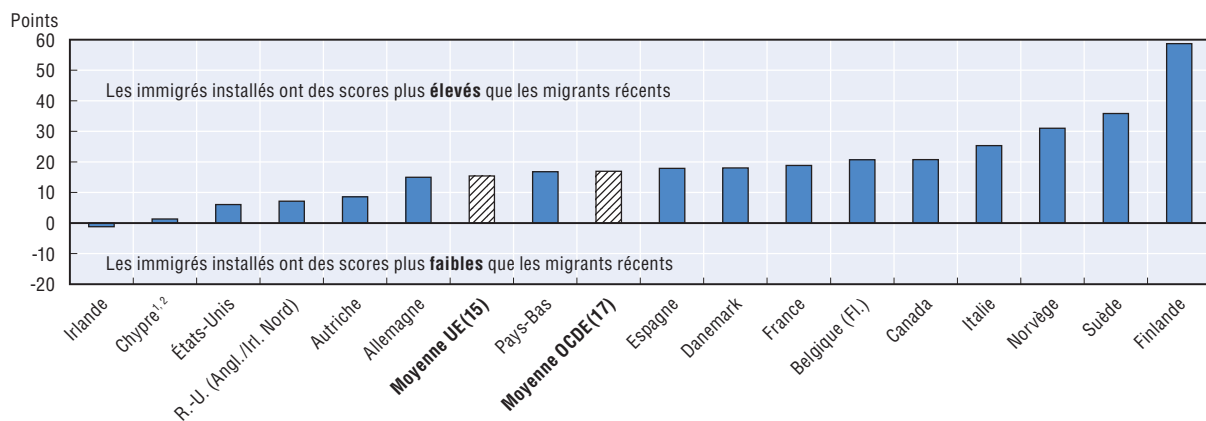
Graphique 7.6. Performance moyenne en littératie des immigrants âgés de 16 à 64 ans selon leur langue d'origine, 2012

Différence avec les personnes nées dans le pays en points de score

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217051>

Graphique 7.7. Performance en littératie des immigrants de langue étrangère selon la durée de séjour, 16-64 ans, 2012

Écarts de points entre les immigrants arrivés au cours des cinq dernières années et ceux installés depuis plus de 5 ans, contrôlés pour l'âge, le sexe et le niveau d'éducation

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217069>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



### 7.3. Accès à la formation pour adultes

#### Informations de référence

##### Indicateur

Les données sont extraites de PIAAC 2012 (voir indicateur 7.2 pour plus de détails). Elles renvoient à tous types de programmes d'éducation et de formation suivis au cours des douze derniers mois : programmes d'éducation, plateformes de formation à distance, formations sur le lieu de travail, séminaires, groupes de travail et cours privés. En outre, cette section présente des données sur les raisons invoquées pour ne pas avoir suivi de formation en dépit de la déclaration d'un besoin. Ces motifs sont regroupés en trois catégories : 1) Éducation ou raison financière : « n'a pas les prérequis pour suivre une formation » ou « le programme est trop cher » ; 2) Emploi : « Manque de soutien de la part de l'employeur » ou « trop occupé au travail » ; 3) Raisons familiales: « Le cours a lieu à un horaire qui ne convient pas » ou « n'a pas le temps en raison de responsabilités familiales ». D'autres raisons sont parfois évoquées (« un imprévu est survenu et m'a empêché de suivre la formation » ou d'autres raisons non explicitées).

Les moyennes OCDE et UE sont des moyennes simples de l'ensemble des résultats présentés dans chaque tableau/graphique.

##### Champ

Adultes âgés de 25 à 64 ans au moment de l'enquête. Les personnes âgées de 16 à 24 ans ont été exclues afin de limiter le nombre d'étudiants en formation initiale.

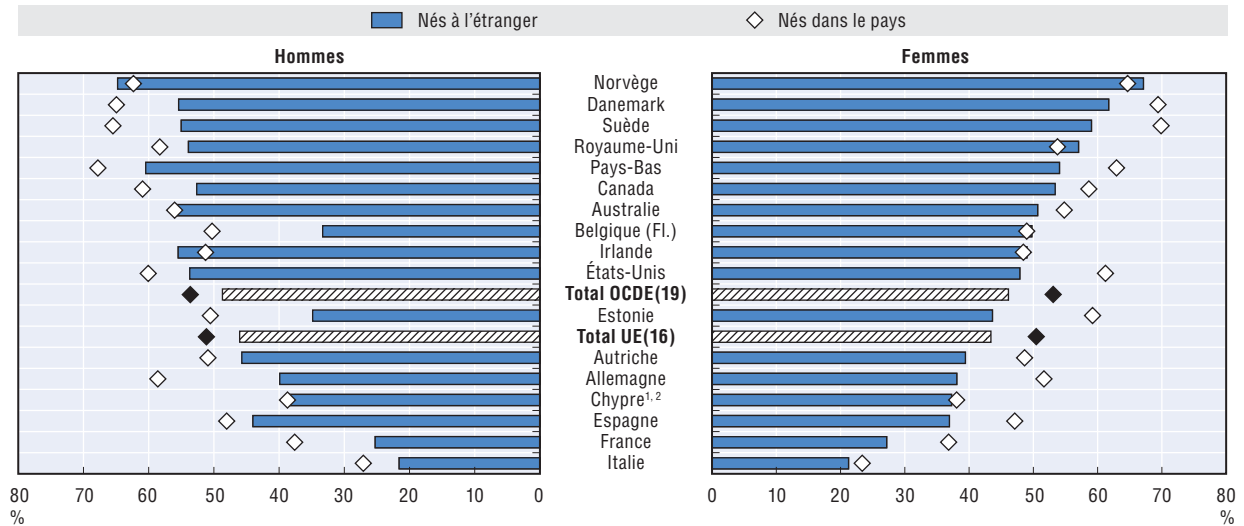
Dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, en 2012, près de 50 % des immigrés adultes ont participé à un programme de formation au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Globalement, les immigrés participent moins aux formations que les personnes nées dans le pays et les écarts sont plus marqués chez les femmes (graphique 7.8). On observe de fortes disparités d'un pays à l'autre et ces disparités sont plus fortes que celles observées entre immigrés et natifs dans un pays donné. L'Australie, la Finlande et l'Australie se distinguent par des taux de participation élevés parmi les immigrés et équivalents voire supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays.

Les immigrés récents participent plus fréquemment à des formations que les immigrés installés depuis plus de cinq ans. Les taux des femmes immigrées entrées récemment sont en-deçà de ceux de leurs homologues masculins, en particulier en Allemagne, en Autriche et aux États-Unis. Dans la mesure où les femmes entrent plus fréquemment au titre du regroupement familial, ce résultat indique peut-être des difficultés à accéder à la formation pour les membres de familles (tableau 7.A1.6).

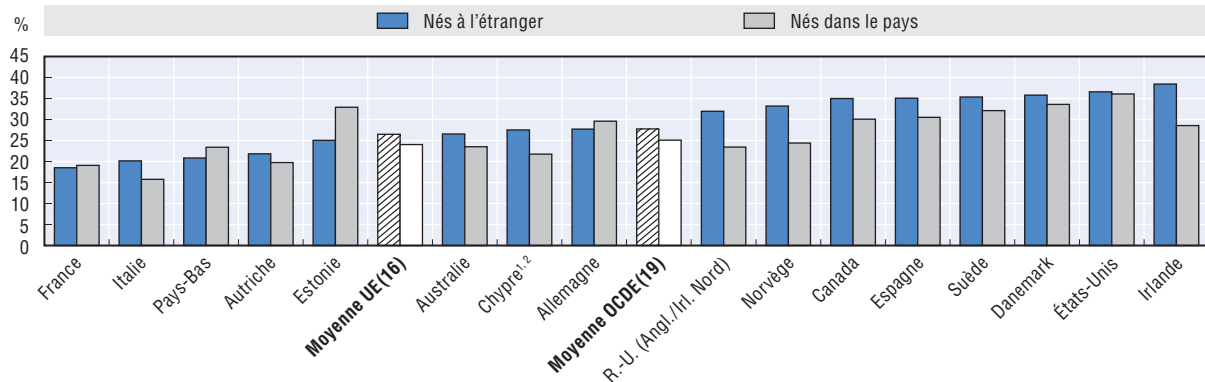
Dans tous les pays, l'accès à la formation tend à augmenter avec le niveau d'éducation, probablement parce que les personnes les plus qualifiées ont plus de chance d'occuper un emploi nécessitant une formation continue. Cette tendance est vérifiée également pour les immigrés. À l'exception des pays nordiques et du Royaume-Uni, moins d'un immigré sur trois ayant un niveau de compétence très basique (niveau 1 au mieux) participe à des programmes de formation alors que ce sont eux qui en auraient le plus besoin. La comparaison avec les personnes nées dans le pays est limitée, dans la mesure où leur nombre à ce niveau de compétence est faible. Les immigrés ayant de bons niveaux de compétence (niveau 2 ou supérieur) participent généralement moins fréquemment à des programmes de formation que leurs homologues nés dans le pays, bien que les taux de participation soient comparables dans les pays d'Europe du Nord ainsi qu'en Amérique du Nord, en Australie et au Royaume-Uni (tableau 7.A1.7).

Dans l'ensemble de l'OCDE, plus d'un immigré sur quatre n'a pas suivi de programme d'éducation ou de formation au cours de l'année 2012 alors qu'ils en avaient besoin. Les immigrés ne sont que légèrement surreprésentés parmi ces personnes et, comme chez les personnes nées dans le pays, le pourcentage tend à croître avec le niveau de compétence (graphique 7.9 et tableau 7.A1.8). Les raisons invoquées par les immigrés pour ne pas avoir suivi une formation en dépit d'un besoin sont plus fréquemment liées, à part aux États-Unis, à l'éducation (« n'ont pas les compétences requises pour suivre un cycle d'apprentissage ») ou à un manque de moyens financiers, graphique 7.10). Ce constat vaut quel que soit le niveau de littératie observé.

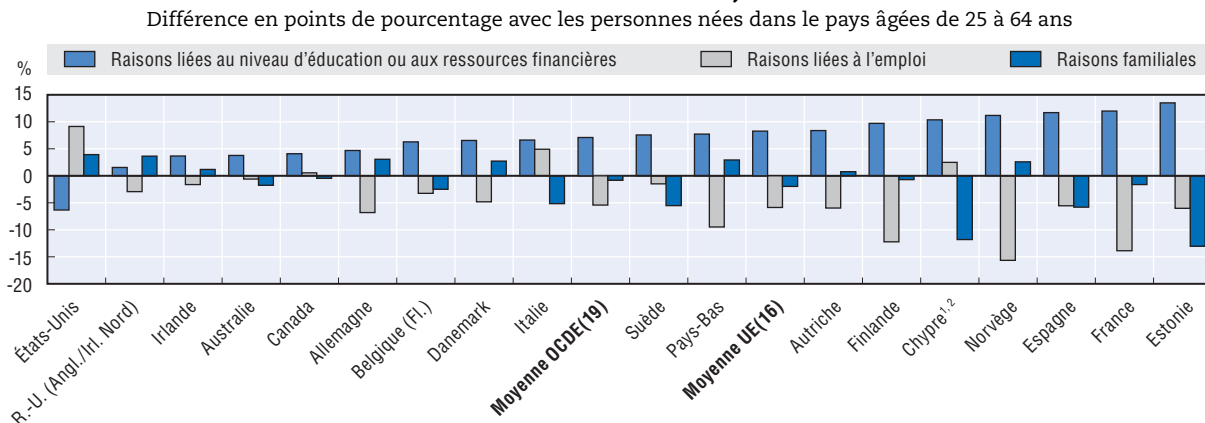
Graphique 7.8. Participation à un programme d'éducation ou de formation au cours des douze derniers mois selon le lieu de naissance et le sexe, 25-64 ans, 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217070>

Graphique 7.9. Personnes âgées de 25 à 64 ans déclarant avoir des besoins en formation non satisfaits, selon le lieu de naissance, 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217083>

Graphique 7.10. Raisons principales avancées par les immigrants pour expliquer leurs besoins en formation insatisfaits, 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933216976>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 7.4. Accès à la formation pour adultes liée à l'emploi

### Informations de référence

#### Indicateur

Ces données sont extraites de PIAAC 2012 (voir indicateur 7.2 pour plus de détails) et donnent des informations sur les programmes d'éducation ou de formation liée à l'emploi suivis au cours des douze derniers mois. Une formation est liée à l'emploi soit parce qu'elle est organisée par les supérieurs hiérarchiques ou des collègues pendant les heures travaillées pour aider l'employé à mieux effectuer les tâches qui lui incombent, soit parce que son contenu se concentre sur un métier précis, afin d'augmenter les chances d'une personne de décrocher un emploi ou d'en trouver un meilleur. Dans ce dernier cas, la formation peut concerner tout le monde, quel que soit son statut dans l'emploi quand démarre la formation (en emploi, chômeur ou inactif).

Enfin, cette section discute de l'utilité perçue de la formation pour l'exercice de l'emploi actuel ou occupé à l'époque. Cette information n'est recueillie que pour les personnes déclarant avoir été en emploi, même à temps partiel, durant la formation.

Les moyennes OCDE et UE sont des moyennes simples de l'ensemble des résultats présentés dans chaque tableau/graphique.

#### Champ

Adultes âgés de 25 à 64 ans au moment de l'enquête. Les personnes âgées de 16 à 24 ans ont été exclues afin de limiter le nombre d'étudiants en formation initiale.

En moyenne dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, les formations liées à l'emploi concernent moins fréquemment les immigrés que les personnes nées dans le pays. Tandis que 85 % des formations suivies par des personnes nées dans le pays en 2012 au cours des 12 derniers mois ont un lien avec l'emploi, ce n'est le cas que pour 78 % des immigrés. Les formations liées à l'emploi concernent encore moins souvent les femmes immigrées : 25 % des formations qu'elles suivent n'ont aucun lien avec l'emploi contre 20 % de celles suivies par les femmes nées dans le pays. Ces taux sont similaires dans l'ensemble de l'Union européenne. Près d'un tiers des formations suivies par les femmes immigrées en France et aux Pays-Bas n'ont aucun lien avec l'emploi, part nettement supérieure à celle observée chez les femmes nées dans le pays (graphique 7.11). Toutefois, à Chypre<sup>1, 2</sup>, en Amérique du Nord, en Australie, en Autriche et en Suède, la proportion de formations liées à l'emploi est comparable entre femmes immigrées et leurs homologues nées dans le pays.

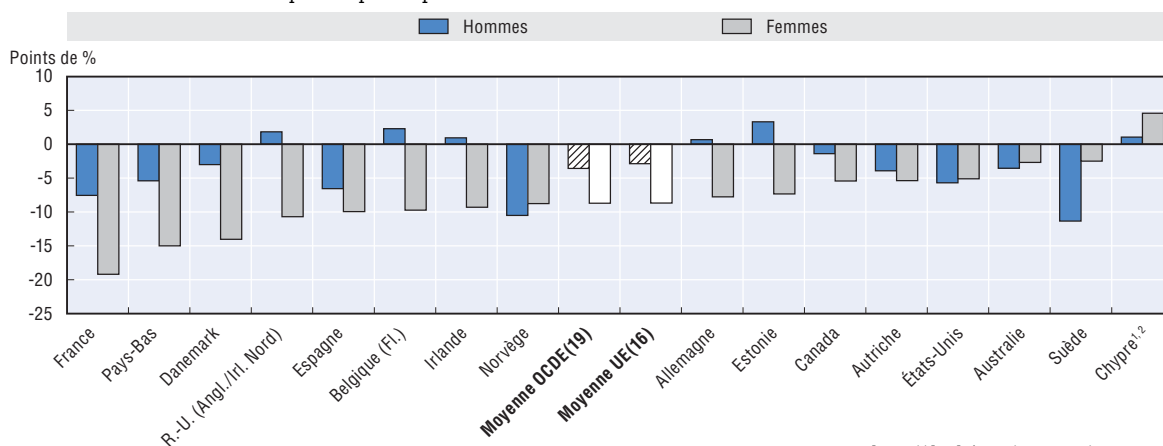
Les immigrés qui déclarent avoir travaillé (même à temps partiel) au cours de leur formation ou qui sont encore en emploi ont moins accès à des formations sur le lieu de travail (organisées par l'employeur ou des collègues) que les personnes nées dans le pays (graphique 7.12). Les femmes immigrées comme celles nées dans le pays accèdent plus fréquemment aux formations sur le lieu de travail que les hommes, sauf en Allemagne, en Irlande et en Europe du Sud. Moins de 10 % des immigrées en emploi en Italie et moins de 25 % en Espagne ont participé à des formations sur le lieu de travail. Dans ces deux pays, ces taux sont inférieurs de plus de 15 points de pourcentage à ceux des femmes nées dans le pays. Ce constat est peut-être lié à la forte concentration de femmes dans des secteurs qui offrent peu de perspectives de formation, comme les services à la personne.

Dans les pays où les hommes immigrés ont un accès similaire aux formations liées à l'emploi que ceux nés dans le pays, des difficultés peuvent subsister, une fois en emploi, pour accéder à des formations sur le lieu de travail : c'est le cas en Allemagne, en Belgique, au Canada et au Royaume-Uni. À l'inverse, en Irlande, les hommes immigrés ne rencontrent pas plus de difficultés que leurs homologues nés dans le pays pour participer à des formations liées à l'emploi ou sur le lieu de travail.

Enfin, contrairement aux personnes nées dans le pays, une majorité d'immigrés en emploi, même partiellement au cours des douze derniers mois, déclarent que la formation qu'ils ont suivi leur a été bénéfique dans l'exercice de l'emploi qu'ils détenaient au moment ou à l'issue de la formation, ou qu'ils exercent au moment de l'enquête. En Australie, au Danemark, aux États-Unis et au Royaume-Uni, plus de 60 % des immigrés déclarent que leur formation a été très utile, contre moins d'une personne née dans le pays sur cinq (graphique 7.13).

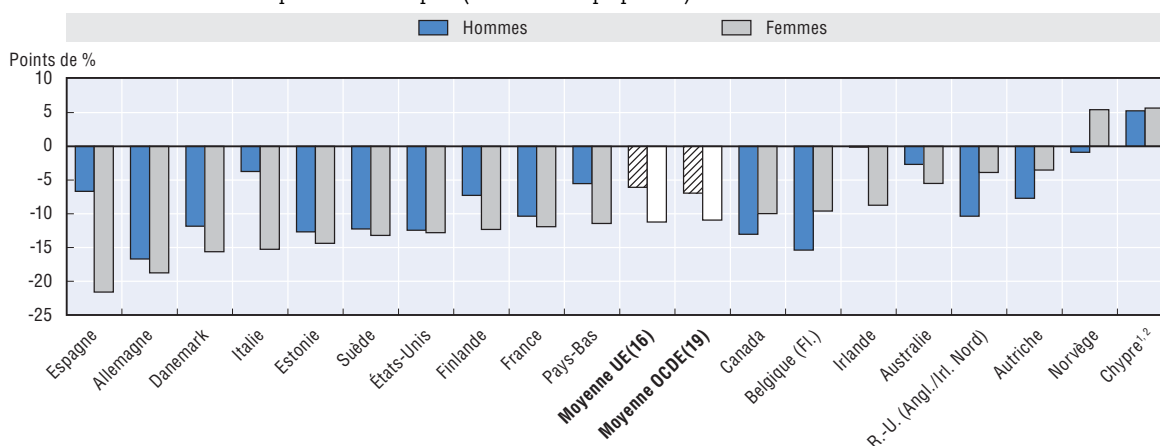
Graphique 7.11. **Part des immigrés qui ont participé à une formation liée à l'emploi, selon le sexe, 2012**

Différence en points de pourcentage avec les personnes nées dans le pays âgées de 25 à 64 ans qui ont participé à une formation au cours des 12 derniers mois



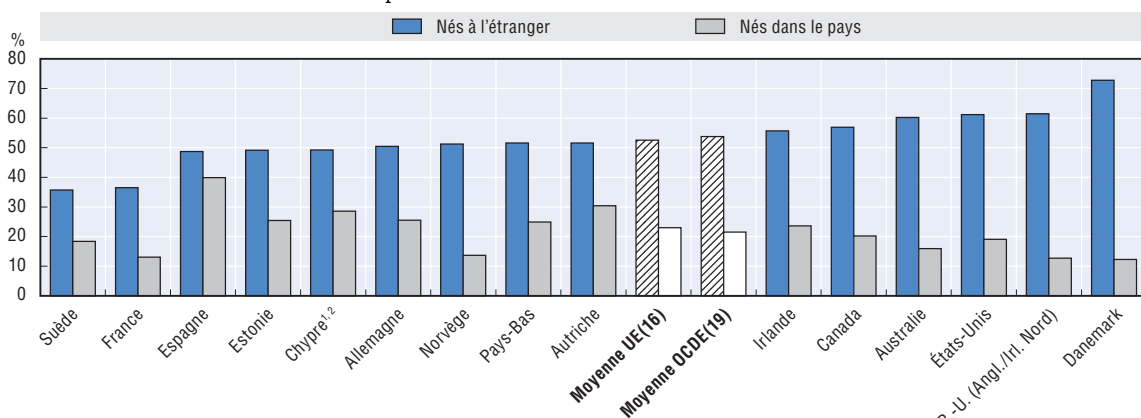
Graphique 7.12. **Immigrés qui ont participé à une formation sur leur lieu de travail, selon le sexe, 2012**

Différence en points de pourcentage avec les personnes nées dans le pays âgées de 25 à 64 ans qui sont en emploi (même à temps partiel) lors de leur formation



Graphique 7.13. **Personnes qui ont déclaré que la formation leur a été très utile, selon le lieu de naissance, 2012**

Pourcentage des personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont été en emploi et ont participé à une formation liée à leur profession au cours des douze derniers mois



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217002>

## Limites de la mesure

### **Niveau d'éducation et compétences à l'âge adulte**

La mesure des compétences la plus couramment utilisée est le niveau d'éducation atteint à la fin des études qui donne une indication sur le contenu de la formation initiale. Elle est largement utilisée dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne et permet d'effectuer des comparaisons internationales. Pour ce faire, l'éducation est souvent présentée selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997) qui propose sept niveaux distincts. À chaque niveau d'éducation subsiste cependant une large hétérogénéité des niveaux de compétences, d'abord parce que les niveaux de diplômes, équivalents selon la CITE, peuvent en réalité être de qualité variable ; ensuite parce que, au-delà de sa formation initiale, chaque individu a pu développer différemment ses compétences tout au long de sa vie selon son environnement familial et professionnel notamment.

Le problème d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger constitue un obstacle supplémentaire à l'appréhension du niveau de compétences des adultes au travers du niveau d'éducation atteint à la fin des études. En outre, si, à leur arrivée, les immigrants apportent avec eux leur niveau d'instruction, certaines compétences risquent de ne pas être immédiatement transférables dans le pays d'accueil quand, par exemple, la langue de ce pays n'est pas suffisamment maîtrisée ou quand l'immigré n'a pas encore développé de réseau professionnel dans le pays d'accueil.

Une autre mesure des compétences des adultes consiste à évaluer leurs compétences cognitives au travers de tests de littératie, de numératie et de résolution de problèmes. Les scores obtenus donnent des indications sur la faculté de chaque individu à accomplir certaines tâches spécifiques, telles que l'extraction d'informations dans un texte. Il serait utile également de pouvoir tester des compétences non cognitives, telles que la faculté d'interagir, de communiquer avec les autres ou le degré de persévérance dans l'exécution de diverses tâches.

### **Niveau de littératie des immigrants et des personnes nées dans le pays selon l'Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC)**

L'Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC) constitue une source de données unique sur les compétences des adultes (âgés de 16 à 64 ans) en littératie, numératie et en résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique. Les tests ont été réalisés dans 22 pays de l'OCDE, ainsi qu'à Chypre<sup>1, 2</sup> et dans la Fédération de Russie. Selon leurs compétences en informatique, les personnes testées ont utilisé un ordinateur portable ou rempli un carnet de test imprimé.

Celles qui avaient de très faibles aptitudes en littératie n'ont pas réalisé les tests dans leur intégralité, et ont été soumises à un test destiné à évaluer leurs compétences élémentaires dans les « composantes de lecture ». Cette évaluation portait sur le vocabulaire et la capacité à déterminer le sens d'une phrase et à lire couramment des passages d'un texte. Sept pour cent des personnes composant l'échantillon n'ont pas été en mesure de remplir le questionnaire de base en raison de difficultés linguistiques ou d'apprentissage. La majorité des immigrants figurant dans ce groupe n'ont sans doute pas pu répondre au test en raison de leur méconnaissance de la langue écrite du pays d'accueil, sans qu'il soit possible, à partir de l'enquête, de dissocier les effets liés à leurs compétences cognitives et à leur maîtrise de la langue. Toutes les personnes qui ont pu suivre le test ont par conséquent une familiarité, même très basique, avec la langue écrite du test (langue majoritairement parlée dans le pays).

Même si l'Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE est un outil unique, elle présente cependant des limites. La principale limite tient au fait que comme les tests sont menés dans la langue du pays d'accueil, il n'est pas possible de séparer clairement les compétences linguistiques des compétences générales en littérature. De plus, dans tous les pays (sauf au Canada, en Corée, en Estonie, en France, en Pologne et au Royaume-Uni), l'Évaluation porte sur un échantillon d'environ 5 000 personnes. La base de sondage peut également présenter des limites en ce qui concerne les migrants. En particulier, les migrants hébergés dans des structures collectives ne sont pas pris en compte, ainsi que les immigrés en situation irrégulière.

L'échantillon de migrants est particulièrement petit en Corée, au Japon, en Pologne et en République slovaque, pays où les migrants représentent moins de 2.5 % de la population totale. Même s'il s'agit d'un pourcentage conforme à celui résultant d'autres sources de données, ces pays ont été exclus des analyses. En Finlande et en République tchèque, de même qu'en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, les données présentent aussi des limites lorsqu'une ventilation fine doit être effectuée. Du fait des limites tenant à la taille de l'échantillon et à la disponibilité des variables pertinentes, tous les pays n'apparaissent pas systématiquement dans tous les graphiques et tableaux du document.

Les données pour la Belgique ne portent que sur la Flandre et celles pour le Royaume-Uni ne couvrent que l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Les données australiennes ne permettent pas d'identifier le pays d'obtention du diplôme le plus élevé. En Allemagne, il n'est pas possible de distinguer les immigrés nés dans un pays de l'Union européenne des autres immigrés.

Les données provenant de PIAAC n'ont pas été agrégées pour produire des moyennes pondérées pour l'ensemble des pays. Les moyennes présentées sont par conséquent des moyennes simples de l'ensemble des résultats présentés dans chacun des tableaux/graphiques.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Note concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### **Note des tableaux et graphiques**

La Corée et le Japon déterminent qui est un immigré selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

Graphique 7.1 : Le total OCDE ne comprend pas le Japon. Canada et Nouvelle-Zélande : y compris les personnes encore scolarisées. États-Unis : la part des personnes ayant un faible niveau d'éducation ou étant diplômées du supérieur porte sur les personnes âgées de 16 à 64 ans ; les personnes encore scolarisées sont exclues seulement si elles ont entre 16 et 54 ans.

Graphique 7.2 : Canada et Nouvelle-Zélande : y compris les personnes encore scolarisées. États-Unis : les données incluent les personnes scolarisées de 25 ans et plus.

### **Sources des tableaux et graphiques**

Indicateur 7.1 : Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006 et 2011); *Australian Survey of Education and Work (ASEW 2007 et 2013)* ; *US Current Population Surveys (CPS 2006-07 et 2012-13)* ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2011)*; Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2012)*, Corée : *Foreign Labour Force Survey (2012-13)* pour les étrangers et *Economically Active Population Survey (EAPS 2012-13)* pour les nationaux.

Indicateurs 7.2, 7.3 et 7.4 : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012).

### **Pour en savoir plus**

Bonfanti, S. et T. Xenogiani (2014), « Compétences des Migrants : Utilisation et inadéquation des compétences et performances sur le marché du travail. Une première exploitation des données issues de l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) », *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE/UE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr>.

Damas de Matos, A. et T. Liebig (2014), « Les qualifications des immigrés et leur valeur sur le marché du travail : comparaison entre l'Europe et les États-Unis », *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE/UE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-9-fr>.

Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.

Liebig, T. et T. Huddleston (2014), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences », *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2007-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr).

OCDE (2013), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr>.

ANNEXE 7.A1

*Tableaux et graphiques supplémentaires*



Tableau 7.A1.1. Niveaux d'éducation des immigrés et des personnes nées dans le pays, non scolarisés, 15-64 ans, 2012-13

Total par groupe = 100

Niveau d'éducation	Nés à l'étranger						Différence avec les personnes nées dans le pays + : plus élevé que les « natifs » - : plus faible que les « natifs »								
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes				
	faible	inter-médiaire	faible	inter-médiaire	faible	inter-médiaire	faible	inter-médiaire	faible	inter-médiaire	faible	inter-médiaire			
Allemagne	35	43	32	46	21	21	25	-18	-7	24	-14	-10	26	-22	-4
Australie	19	34	18	37	45	45	-11	-7	18	-13	-9	21	-10	-6	15
Autriche	31	50	28	54	18	18	17	-18	1	17	-16	-2	16	-19	3
Belgique	41	30	41	32	28	28	15	-9	-6	13	-10	-4	17	-9	-8
Canada	10	30	10	32	58	58	-3	-12	14	-5	-14	19	-1	-9	9
Chili	25	49	24	48	28	28	-18	8	10	-18	6	11	-17	9	8
Chypre <sup>1,2</sup>	23	41	21	45	34	34	0	2	-2	-2	3	-1	2	3	-5
Corée	28	46	26	46	26	26	-1	8	-7	..	..	..	..	..	..
Croatie	28	55	17	61	18	18	8	-7	-1	4	-6	2	11	-8	-4
Danemark	28	38	34	40	30	30	5	-6	1	8	-10	2	2	-2	0
Espagne	46	32	23	48	30	22	-2	11	-10	-1	10	-9	-2	12	-11
Estonie	6	53	41	57	36	36	-6	0	6	-9	-2	11	-3	2	0
États-Unis	27	37	28	37	35	35	18	-13	-5	19	-15	-4	17	-11	-6
Finlande	27	45	28	46	23	23	11	-2	-9	13	-5	-8	10	1	-11
France	43	30	27	42	26	26	19	-15	-4	18	-16	-2	20	-14	-6
Grèce	45	40	15	52	37	11	12	0	-12	18	-3	-16	7	2	-8
Hongrie	14	55	31	56	32	32	-6	-5	11	-6	-9	15	-5	-1	7
Irlande	20	32	48	21	35	44	-7	-6	13	-9	-4	13	-4	-8	12
Islande	31	39	30	29	44	27	-2	4	-2	-2	2	1	-2	8	-6
Israël*	14	34	51	15	36	49	-3	-11	14	-5	-11	16	-1	-11	12
Italie	46	43	11	51	8	8	3	1	-4	7	-2	-6	1	2	-3
Japon	22	46	32	..	..	..	9	-4	-5	..	..	..	..	..	..
Lettonie	8	66	27	10	68	22	-6	8	-2	-8	6	2	-4	10	-6
Lituanie	3	64	33	2	73	25	-6	6	0	-8	10	-1	-3	3	0
Luxembourg	23	29	48	23	27	50	1	-21	20	3	-24	21	-1	-19	20
Malte	45	27	27	48	30	22	-15	3	12	-11	3	8	-19	3	17
Mexique	32	32	35	31	33	36	-31	10	21	-32	11	20	-30	9	21
Norvège	23	40	37	23	45	33	2	-5	2	2	-5	3	3	-6	2
Nouvelle-Zélande	17	36	47	17	40	44	-5	-11	16	-7	-11	18	-3	-11	14

Tableau 7.A1.1. Niveaux d'éducation des immigrants et des personnes nées dans le pays, non scolarisés, 15-64 ans, 2012-13 (suite)

Total par groupe = 100

Niveau d'éducation	Nés à l'étranger												Différence avec les personnes nées dans le pays + : plus élevé que les « natifs » - : plus faible que les « natifs »					
	Total			Hommes			Femmes			Total			Hommes			Femmes		
	faible	inter-médiaire	élevé	faible	inter-médiaire	élevé	faible	inter-médiaire	élevé	faible	inter-médiaire	élevé	faible	inter-médiaire	élevé	faible	inter-médiaire	élevé
Pays-Bas	33	41	26	33	40	27	33	42	26	7	-1	-6	8	-2	-7	6	-1	-6
Pologne	8	47	45	9	42	49	6	53	41	-3	-19	22	-2	-28	30	-4	-9	13
Portugal	42	33	25	45	34	22	40	31	28	-20	12	8	-23	14	8	-18	11	8
République slovaque	12	62	26	10	63	27	14	60	26	2	-11	8	2	-13	11	2	-8	6
République tchèque	17	58	25	14	60	26	21	56	23	9	-15	7	7	-16	8	10	-14	5
Royaume-Uni	20	33	47	19	35	46	20	32	48	-3	-9	12	-3	-9	12	-4	-8	12
Slovénie	29	57	13	23	64	12	36	50	15	15	-1	-14	10	-1	-9	21	-2	-18
Suède	31	36	34	31	38	31	31	33	36	15	-17	2	14	-20	5	16	-14	-3
Suisse	27	38	35	25	38	37	30	37	33	20	-20	0	20	-14	-6	20	-26	6
Turquie	42	36	22	41	38	21	43	34	23	-27	18	10	-23	16	7	-32	20	12
<b>Total UE (28)</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>-6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>-7</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>5</b>
<b>Total OCDE (33)</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-10</b>	<b>-1</b>

Note : Canada et Nouvelle-Zélande : y compris les personnes encore scolarisées. États-Unis : y compris les personnes âgées de plus de 25 ans et encore scolarisées.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (FFT-UE), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006 et 2011); Australian Survey of Education and Work (ASEW 2007 et 2013) ; US Current Population Surveys (CPS 2013) ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2011); Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2012), Corée : Foreign Labour Force Survey (2012-13) pour les étrangers et Economically Active Population Survey (EAPS 2012-13) pour les nationaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317111>

Tableau 7.A1.2. Évolution des distributions par niveau d'éducation des populations immigrées et nées dans le pays entre 2006-07 et 2012-13, 15-64 ans non scolarisées

Évolution en points de pourcentage

Niveau d'éducation	Nés à l'étranger						Nés dans le pays										
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes						
	faible	inter-médiaire	faible	élevé	faible	élevé	faible	inter-médiaire	élevé	faible	inter-médiaire	élevé					
Allemagne	-4	-1	4	4	-4	-2	6	-3	-1	4	-2	-1	3	-4	-2	5	
Australie	-8	-1	9	8	-6	-2	11	-6	3	3	-10	-1	11	-4	2	1	5
Autriche	-4	2	2	0	-3	3	0	-5	2	3	-3	1	2	-2	0	2	3
Belgique	-4	1	2	1	-3	2	4	-5	2	4	-5	2	4	-4	2	3	5
Canada	-4	-4	8	7	-3	-4	9	-5	-1	4	-5	-3	1	-3	1	2	6
Chili	2	3	-6	-7	6	2	-7	0	4	-4	0	4	-4	-5	2	2	3
Chypre <sup>1,2</sup>	-6	4	2	2	-9	7	2	-4	2	2	-4	2	-7	-1	8	6	11
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Croatie	-5	1	4	4	-3	-1	4	-6	3	3	-6	3	-4	1	3	1	3
Danemark	-2	0	2	-3	1	2	-3	-5	-2	7	0	-2	2	1	-1	0	4
Espagne	1	-2	1	1	1	-2	1	-6	1	5	-6	1	5	-5	1	4	6
Estonie	-1	-4	6	3	-1	-2	7	-3	-2	4	-3	-2	4	-3	0	3	6
États-Unis	-4	0	4	3	-5	1	3	-3	0	4	-3	0	4	-1	-1	2	5
Finlande	-1	1	0	0	2	-2	0	-3	4	-1	-6	2	4	-6	3	3	6
France	-5	1	4	4	-4	1	4	-6	2	4	-6	1	5	-5	1	4	5
Grèce	0	0	0	-1	0	1	-1	0	-1	1	0	-1	2	-7	3	5	7
Hongrie	-2	0	2	2	-2	0	3	-4	0	4	-4	0	4	-3	0	3	6
Irlande	-1	-5	6	6	-1	-5	5	0	-5	8	0	-8	0	-9	2	7	9
Islande	-2	9	-6	-8	-3	11	-8	-2	6	-4	-2	6	-4	-8	5	3	9
Israël*	-2	-1	3	3	-3	0	3	-2	-1	3	-2	-1	4	-4	-1	4	4
Italie	-2	3	-1	-2	-1	3	-2	-3	3	-1	-3	3	-1	-7	4	2	4
Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lettonie	-5	2	3	0	-5	5	0	-5	0	5	-5	0	5	-6	1	6	12
Lituanie	-4	-5	9	3	-7	3	3	-1	-12	13	-1	-2	7	-6	1	5	9
Luxembourg	-14	-3	17	18	-14	-4	18	-13	-3	16	-13	3	8	-8	0	8	9
Malte	-8	0	8	5	-4	-1	5	-12	1	10	-12	3	4	-5	2	3	5
Mexique	2	7	-9	-7	2	5	-7	3	9	-11	3	9	-11	-5	2	2	3
Norvège	-10	7	4	1	-11	9	1	-10	4	6	-10	4	6	-4	0	4	8
Nouvelle-Zélande	-2	-2	5	4	-2	-2	4	-2	-4	6	-2	-4	6	-4	2	0	1

Tableau 7.A1.2. Évolution des distributions par niveau d'éducation des populations immigrées et nées dans le pays entre 2006-07 et 2012-13, 15-64 ans non scolarisées (suite)

Évolution en points de pourcentage

Niveau d'éducation	Nés à l'étranger						Nés dans le pays								
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes				
	faible	inter-médiaire	faible	élevé	faible	élevé	faible	élevé	faible	inter-médiaire	élevé	inter-médiaire	élevé		
Pays-Bas	1	-5	4	4	2	-5	3	0	3	-1	0	2	-4	0	4
Pologne	-13	-6	19	21	-9	-12	21	-4	16	-3	0	7	-3	-2	5
Portugal	-11	6	4	4	-12	7	4	-12	4	-11	6	4	-13	7	6
République slovaque	-2	-2	4	1	3	-5	1	-8	0	-3	-2	5	-2	-1	3
République tchèque	-6	-1	7	8	-5	-2	8	-6	0	-3	-3	6	-2	-4	7
Royaume-Uni	-4	-13	17	16	-3	-13	16	-5	-13	-6	0	6	-4	-1	5
Slovénie	-3	2	1	1	1	0	-1	-7	3	-4	-2	6	-3	-1	4
Suède	-1	-5	5	4	0	-4	4	-1	-5	-4	1	3	-6	0	6
Suisse	-5	-2	7	7	-4	-3	7	-6	-2	-2	-5	7	-1	-4	4
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Total UE (28)</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>4</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>-4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Total OCDE (31)</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>4</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>	<b>-1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Note : Canada et Nouvelle-Zélande : y compris les personnes encore scolarisées. États-Unis : les données incluent les personnes scolarisées de 25 ans et plus.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2006-07 et 2012-13 de l'Union européenne (EFT-UE), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ; d'Israël (2006 et 2011); Australian Survey of Education and Work (ASEW 2007 et 2013) ; US Current Population Surveys (CPS 2006-07 et 2012-13) ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2011); Recensement japonais de la population 2010 ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE 2007 et 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217128>

Tableau 7.A1.3. **Pourcentage d'immigrés qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger, selon le sexe et le niveau d'éducation, 2011-12**

Pourcentages

	Total			Diplômés du supérieur		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Allemagne	61	59	63	58	56	60
Autriche	72	69	74	68	68	67
Belgique	70	69	71	65	67	63
Canada	55	..	..	57	..	..
Chypre <sup>1, 2</sup>	83	81	85	76	74	78
Danemark	51	51	51	47	49	44
Espagne	79	78	79	72	72	72
Estonie	34	31	36	29	28	29
États-Unis	62	60	63	54	54	55
Finlande	57	56	58	47	40	51
France	53	50	54	36	35	38
Grèce	80	80	80	67	60	71
Hongrie	70	69	72	57	59	55
Irlande	69	70	67	71	71	70
Islande	64	65	63	50	49	51
Italie	76	74	77	65	60	67
Lettonie	32	35	30	18	24	14
Lituanie	44	49	40	33	39	30
Luxembourg	75	75	74	83	85	81
Pays-Bas	42	39	44	41	36	45
Pologne	54	58	50	55	60	49
Portugal	41	38	44	23	20	25
République slovaque	54	56	51	45	52	37
République tchèque	67	69	65	56	57	55
Royaume-Uni	54	54	53	48	49	48
Slovénie	59	55	63	31	33	29
Suède	58	57	59	59	63	56
Suisse	67	67	68	66	67	64
<b>Total UE (26)</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>54</b>
<b>Total OCDE (24)</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>64</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>55</b>

Note : Le total OCDE ne comprend pas le Canada.

PIAAC couvre toutes les personnes de 16 à 64 ans. Les données australiennes ne permettent pas d'identifier le pays où le plus haut diplôme a été obtenu. L'Australie n'est donc pas incluse dans ce tableau.

« .. » : non disponible.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Norvège et Canada: Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012) ; American Community Survey (ACS 2012) ; Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2011-12) pour les pays européens.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217132>

Tableau 7.A1.4. Performance moyenne en littératie selon la langue d'origine, 16-64 ans, 2012

	Nés à l'étranger			Différences avec les « natifs » (points de %) + : plus élevé que les « natifs » - : plus faible		
	Immigrés dont la langue d'origine est parlée dans le pays	Immigrés de langue étrangère	Immigrés (total)	Immigrés dont la langue d'origine est parlée dans le pays	Immigrés de langue étrangère	Immigrés (total)
Allemagne	257	236	241	-18	-39	-34
Australie	289	256	272	4	-29	-12
Autriche	279	237	248	5	-37	-26
Belgique (Flandre)	279	221	242	0	-58	-37
Canada	269	250	256	-10	-30	-24
Chypre <sup>1, 2</sup>	269	250	260	-1	-21	-10
Danemark	273	232	238	-3	-44	-38
Espagne	240	218	232	-15	-37	-23
Estonie	257	256	257	-22	-24	-22
États-Unis	266	230	239	-9	-45	-36
Finlande	301	240	240	9	-51	-52
France	243	221	230	-24	-47	-37
Irlande	274	249	263	6	-19	-5
Italie	248	223	228	-5	-30	-25
Norvège	283	242	246	-1	-42	-38
Pays-Bas	267	239	247	-23	-51	-44
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	269	245	255	-6	-30	-21
République slovaque	263	274	269	-11	0	-5
République tchèque	267	269	269	-8	-5	-5
Suède	277	230	235	-13	-60	-55
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>268</b>	<b>241</b>	<b>248</b>	<b>-8</b>	<b>-36</b>	<b>-28</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>266</b>	<b>240</b>	<b>247</b>	<b>-8</b>	<b>-34</b>	<b>-27</b>

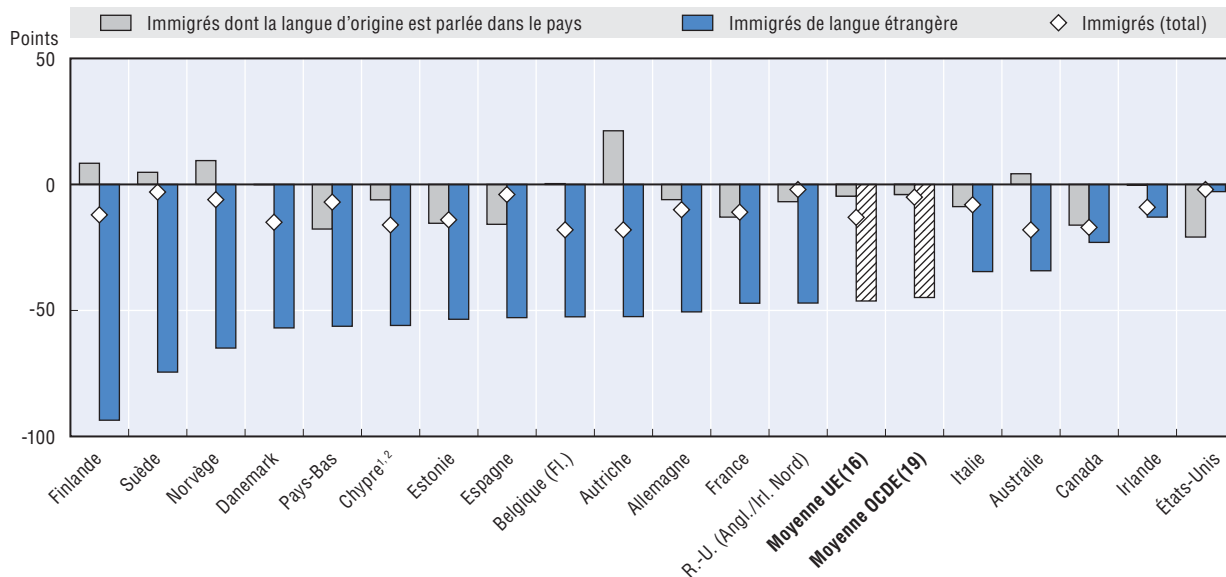
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217143>

### Graphique 7.A1.1. Performance moyenne en littératie des immigrants âgés de 16 à 64 ans selon la langue d'origine, 2012

Écart avec les personnes nées dans le pays en points de score, contrôlé pour l'âge, le sexe et le niveau d'éducation

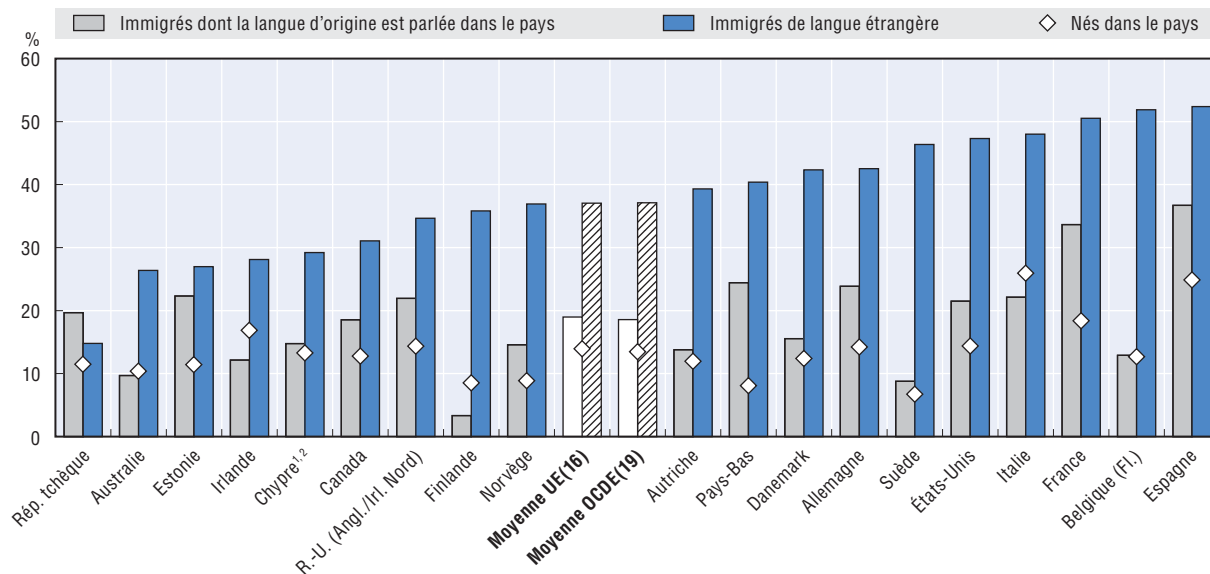


1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217096>

### Graphique 7.A1.2. Pourcentage de personnes ayant des compétences très basiques en littératie selon le lieu de naissance et la langue d'origine, 16-64 ans, 2012



1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217104>

Tableau 7.A1.5. Niveaux de performance en littératie des populations nées à l'étranger et nées dans le pays, 16-64 ans, 2012

Total par groupe = 100


	Nés à l'étranger						Nés dans le pays					
	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Allemagne	9	29	38	20	4	..	2	12	34	40	11	1
Australie	7	11	30	36	15	1	2	9	30	42	17	1
Autriche	10	23	36	25	6	..	1	11	38	41	9	..
Belgique (Flandre)	15	22	29	27	6	..	2	11	31	42	13	..
Canada	9	18	34	30	8	1	2	11	31	40	15	1
Chypre <sup>1, 2</sup>	5	17	39	33	6	..	1	12	40	40	6	..
Danemark	17	21	31	25	5	..	2	10	34	42	10	..
Espagne	15	28	37	18	3	..	6	19	40	30	5	..
Estonie	4	19	42	31	4	..	2	10	33	43	12	1
États-Unis	15	25	31	22	6	..	2	12	34	38	12	1
Finlande	21	16	26	27	9	1	1	7	26	42	21	2
France	18	25	34	20	3	..	3	15	36	37	8	..
Irlande	7	13	38	35	8	..	4	13	38	37	8	..
Italie	15	27	42	14	1	..	4	22	42	28	4	..
Norvège	15	20	30	25	9	..	1	8	31	46	14	1
Pays-Bas	12	24	29	28	7	1	1	7	26	45	19	1
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	9	20	31	30	9	1	2	12	34	38	13	1
Suède	18	24	29	23	6	..	1	6	28	46	17	1
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>..</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>40</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>..</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>1</b>

## Nés à l'étranger

	Immigrés dont la langue d'origine est parlée dans le pays						Immigrés de langue étrangère					
	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Allemagne	6	18	39	33	4	..	10	32	38	16	4	..
Australie	3	7	26	41	21	2	11	16	33	31	9	1
Autriche	3	11	30	40	16	..	12	27	38	20	3	..
Belgique	2	11	29	46	11	1	23	29	29	15	3	..
Canada	4	15	35	34	11	1	11	20	33	28	7	..
Chypre <sup>1, 2</sup>	2	12	39	39	7	..	7	22	39	27	4	..
Danemark	4	11	31	44	10	..	19	23	31	22	5	..
Espagne	10	27	41	20	3	..	23	29	32	14	2	..
Estonie	3	19	43	31	4	..	4	23	39	29	5	..
États-Unis	4	17	35	33	10	..	19	28	30	18	4	..
Finlande	1	2	22	47	24	3	18	18	30	28	6	..
France	12	22	39	24	3	..	23	27	31	16	2	..
Irlande	3	9	37	40	10	1	11	17	39	28	5	..
Italie	6	16	53	24	1	..	18	30	39	11	1	..
Norvège	1	13	23	45	17	1	17	20	31	24	8	..
Pays-Bas	7	17	27	34	13	1	14	26	29	25	4	..
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	4	18	30	34	13	2	13	22	32	27	6	1
Suède	1	8	43	36	12	1	21	26	27	22	5	..
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>..</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>..</b>

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217154>



**Tableau 7.A1.6. Participation des immigrants à un programme d'éducation ou de formation au cours des 12 derniers mois selon la durée de séjour et le sexe, 25-64 ans, 2012**

En pourcentage

	Immigrés récents			Immigrés installés depuis plus de cinq ans		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	59	45	50	39	37	38
Australie	..	..	..	..	..	..
Autriche	76	49	61	42	38	40
Belgique (Flandre)	29	56	44	34	48	42
Canada	60	56	58	51	53	52
Chypre <sup>1, 2</sup>	35	25	30	41	39	40
Danemark	75	71	73	49	58	54
Espagne	51	38	43	43	36	39
Estonie	74	65	69	34	43	39
États-Unis	64	44	54	52	48	50
Finlande	88	72	81	64	64	64
France	38	43	41	24	25	25
Irlande	58	46	51	54	51	52
Italie	9	11	10	23	23	23
Norvège	77	71	75	58	66	62
Pays-Bas	78	82	80	59	51	55
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	58	53	55	53	58	55
Suède	60	71	66	54	57	55
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>13</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>59</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217167>

Tableau 7.A1.7. **Pourcentage de personnes scolarisées ou ayant participé à une formation selon le lieu de naissance et le niveau de compétence en littératie, 25-64 ans, 2012**

	Nés à l'étranger					Différences avec les « natifs » (points de %) + : plus élevé que les « natifs » - : plus faible				
	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveaux 4 et 5	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveaux 4 et 5
Allemagne	18	27	39	60	75	1	-6	-8	-4	-4
Australie	18	33	47	61	78	3	4	4	..	1
Autriche	18	28	43	57	70	-5	..	2	-2	-4
Belgique (Flandre)	28	27	42	62	53	11	-1	2	5	-15
Canada	21	38	51	68	78	-1	2	1	1	-2
Chypre <sup>1, 2</sup>	25	32	36	42	48	-1	3	2	..	-6
Danemark	41	48	63	72	82	11	6	2	-3	-3
Espagne	27	37	38	57	75	12	6	-7	-7	-4
Estonie	19	31	39	47	61	-3	-5	-8	-14	-17
États-Unis	31	40	50	69	83	2	1	-2	..	3
Finlande	54	53	70	78	82	33	16	17	7	-1
France	18	19	25	42	60	2	-3	-6	-4	1
Irlande	33	40	45	64	69	8	8	1	7	-6
Italie	23	17	19	35	24	14	3	-1	-5	-34
Norvège	57	59	65	73	75	28	21	13	3	-2
Pays-Bas	46	44	56	68	86	17	4	4	-3	6
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	35	48	55	60	77	14	11	8	-3	1
Suède	41	45	58	73	86	5	7	1	1	4
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>46</b>	<b>61</b>	<b>70</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-5</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>43</b>	<b>58</b>	<b>67</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>..</b>	<b>-1</b>	<b>-6</b>

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217172>

Tableau 7.A1.8. **Pourcentage de personnes avec des besoins en formation non satisfaits, selon le niveau de compétence en littératie, 25-64 ans, 2012**

	% parmi les personnes nées à l'étranger					Différences avec les « natifs » (points de %) + : plus élevé que les « natifs » - : plus faible				
	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveaux 4 et 5	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveaux 4 et 5
Allemagne	18	24	28	35	52	8	7	4	0	7
Australie	6	21	24	31	35	-4	5	5	6	3
Autriche	15	16	22	29	30	5	6	6	5	-1
Belgique (Flandre)	8	10	18	29	17	1	2	3	8	-9
Canada	15	27	36	41	49	-4	11	12	7	7
Chypre <sup>1, 2</sup>	45	22	26	29	22	26	2	6	6	-11
Danemark	27	32	39	42	39	9	13	11	3	-7
Espagne	26	37	37	37	51	7	14	9	-2	5
Estonie	18	17	26	29	34	0	-6	-2	-7	-13
États-Unis	19	26	42	49	53	-9	-1	12	7	3
Finlande	25	42	46	37	54	16	26	23	5	12
France	14	17	20	22	28	3	4	3	-1	1
Irlande	22	34	39	41	48	3	9	13	10	11
Italie	8	15	25	28	15	2	7	11	3	-28
Norvège	28	22	35	39	43	11	10	15	12	9
Pays-Bas	11	10	19	32	41	1	-2	3	6	9
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	11	28	31	37	52	-2	12	10	12	19
Suède	31	26	36	42	53	12	2	11	8	10
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217182>


**Table 7.A1.9. Contribution financière des employeurs aux formations liées à l'emploi, selon le lieu de naissance, 2012**

Pourcentage de personnes qui ont participé à une formation liée à l'emploi

	Nés à l'étranger (Total = 100)					Différences avec les « natifs » (points de %)				
	Entièrement financée par l'employeur	Partiellement financée par l'employeur	Pas financée par l'employeur	Formation gratuite	Pas d'employeur	Entièrement financée par l'employeur	Partiellement financée par l'employeur	Pas financée par l'employeur	Formation gratuite	Pas d'employeur
Allemagne	53	4	21	6	17	-11	1	5	-5	11
Australie	55	4	21	13	7	-6	2	2	..	2
Autriche	53	3	21	8	14	-3	-2	..	-1	7
Belgique (Flandre)	52	1	24	8	16	-14	-1	6	-1	10
Canada	49	4	27	15	5	-9	1	6	..	2
Chypre <sup>1, 2</sup>	46	5	27	17	4	2	-1	-2	..	1
Danemark	55	2	18	11	14	-20	..	7	5	7
Espagne	47	2	25	10	15	-5	-2	..	-1	7
Estonie	50	5	22	16	7	-4	1	2	-2	3
États-Unis	36	6	31	22	5	-10	2	8	-2	2
Finlande	48	2	27	9	13	-20	1	13	-2	8
France	51	2	13	11	23	-15	-1	1	1	13
Irlande	44	4	28	16	9	-7	..	5	2	..
Italie	54	9	12	9	17	1	5	..	-5	..
Norvège	51	7	23	13	6	-23	4	10	5	4
Pays-Bas	52	4	19	13	11	-16	2	4	4	7
R.-U. (Angleterre/Irl. Nord)	55	3	18	15	10	-8	1	6	-3	5
Suède	46	4	22	17	11	-12	1	3	1	7
<b>Moyenne OCDE (19)</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>-10</b>	<b>..</b>	<b>4</b>	<b>..</b>	<b>5</b>
<b>Moyenne UE (16)</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>-8</b>	<b>..</b>	<b>3</b>	<b>..</b>	<b>5</b>

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Programme pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217196>



## Chapitre 8

# Revenus des ménages immigrés

*Le revenu détermine un grand nombre de résultats socio-économiques. De nombreuses études démontrent par exemple que le niveau de revenu est un déterminant des comportements en termes de santé, d'éducation, de citoyenneté et de cohésion sociale. Les situations de pauvreté sont autant d'obstacles au bien-être des immigrés au sein de la société d'accueil, car elles entravent en particulier l'accès à des logements appropriés et le développement des qualifications. Au-delà des cas de pauvreté, une répartition inéquitable des revenus peut aussi conduire à la marginalisation des groupes en situation plus précaires, comme certains immigrés.*

*Le niveau de revenu est fortement déterminé par la situation vis-à-vis de l'emploi. Les résultats sur le marché du travail ainsi que les caractéristiques de l'emploi occupé sont autant de fonctions du revenu, le salaire en lui-même représentant la principale composante du revenu des ménages dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Le revenu des ménages est aussi influencé par un grand nombre d'autres facteurs sociodémographiques, comme le nombre d'enfants, leur âge et la présence ou non de transferts sociaux susceptibles de « lisser » les inégalités de revenus.*

*Quatre indicateurs sont présentés dans ce chapitre : la distribution du revenu disponible des ménages (indicateur 8.1) et le risque de pauvreté (indicateur 8.2) sont d'abord présentés. Le fait d'avoir un emploi ne protégeant pas complètement des situations de pauvreté, le troisième indicateur porte sur le risque de pauvreté des travailleurs (indicateur 8.3). Enfin, le quatrième indicateur présente les risques d'exclusion financière (indicateur 8.4). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*



## Principaux résultats

- En 2012, la répartition des revenus au sein de la population immigrée est plus hétérogène dans l'OCDE et dans l'Union européenne que celle de la population née dans le pays, en particulier en Europe du Sud.
- Les immigrés sont deux fois plus présents dans le décile de revenu le plus bas et en dessous du seuil de pauvreté relative, surtout dans les pays riches où les taux de pauvreté sont élevés, comme aux États-Unis.
- Avoir un emploi protège de la pauvreté, mais un peu moins quand on est immigré que lorsqu'on est né dans le pays de résidence. Les travailleurs immigrés sont au final deux fois plus pauvres que les travailleurs natifs. C'est surtout le cas en Amérique du Nord et en Europe du Sud, où une large part de la population immigrée est concentrée dans des métiers faiblement rémunérés.
- Les inégalités entre immigrés et personnes nées dans le pays devant la pauvreté sont plus importantes parmi les diplômés du supérieur que parmi les personnes faiblement éduquées. Dans l'Union européenne en particulier, les immigrés en emploi diplômés du supérieur sont trois fois plus souvent pauvres que leurs homologues nés dans le pays.
- Dans l'UE15, en 2009, les immigrés sont plus souvent exclus des établissements bancaires et, quand ils ont un compte, ils sont plus souvent à découvert.



## 8.1. Distribution du revenu des ménages

### Informations de référence

#### Indicateur

Le revenu disponible annuel équivalent du ménage est le revenu par personne, c'est-à-dire ajusté par la racine carrée de la taille du ménage.

Le revenu est exprimé en euros (EUR) au taux de parité de pouvoir d'achat (PPA). Il comprend les revenus du travail et du capital, mais n'inclut pas l'impôt sur le revenu, les cotisations sociales, les services en nature fournis par les pouvoirs publics et autres entités, les taxes à la consommation et le flux de revenu imputé du fait que l'on soit propriétaire de son logement. Le revenu médian (D5) sépare l'ensemble des ménages en deux moitiés: l'une percevant moins et l'autre plus que le revenu médian. Dix pourcents de la population a un revenu plus faible que le premier décile (D1) et 10 % un revenu supérieur au neuvième décile (D9). Le rapport inter-déciles est un indicateur d'inégalité de revenus.

#### Champ

Personne de plus de 15 ans vivant en logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

En moyenne, le revenu annuel médian des personnes vivant en ménages immigrés est d'environ 17 000 EUR dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de 15 000 EUR dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce revenu est inférieur à celui des ménages autochtones de plus de 13 % dans l'UE et de 17 % dans la zone OCDE. La Bulgarie est la seule exception puisque les immigrés, dont près des deux tiers sont nés dans des pays à hauts revenus, y possèdent des revenus un tiers supérieurs. L'échelle du revenu médian équivalent des immigrés s'étale de près de 7 000 EUR en Lettonie et en Grèce à plus de 23 000 EUR au Canada et au Luxembourg.

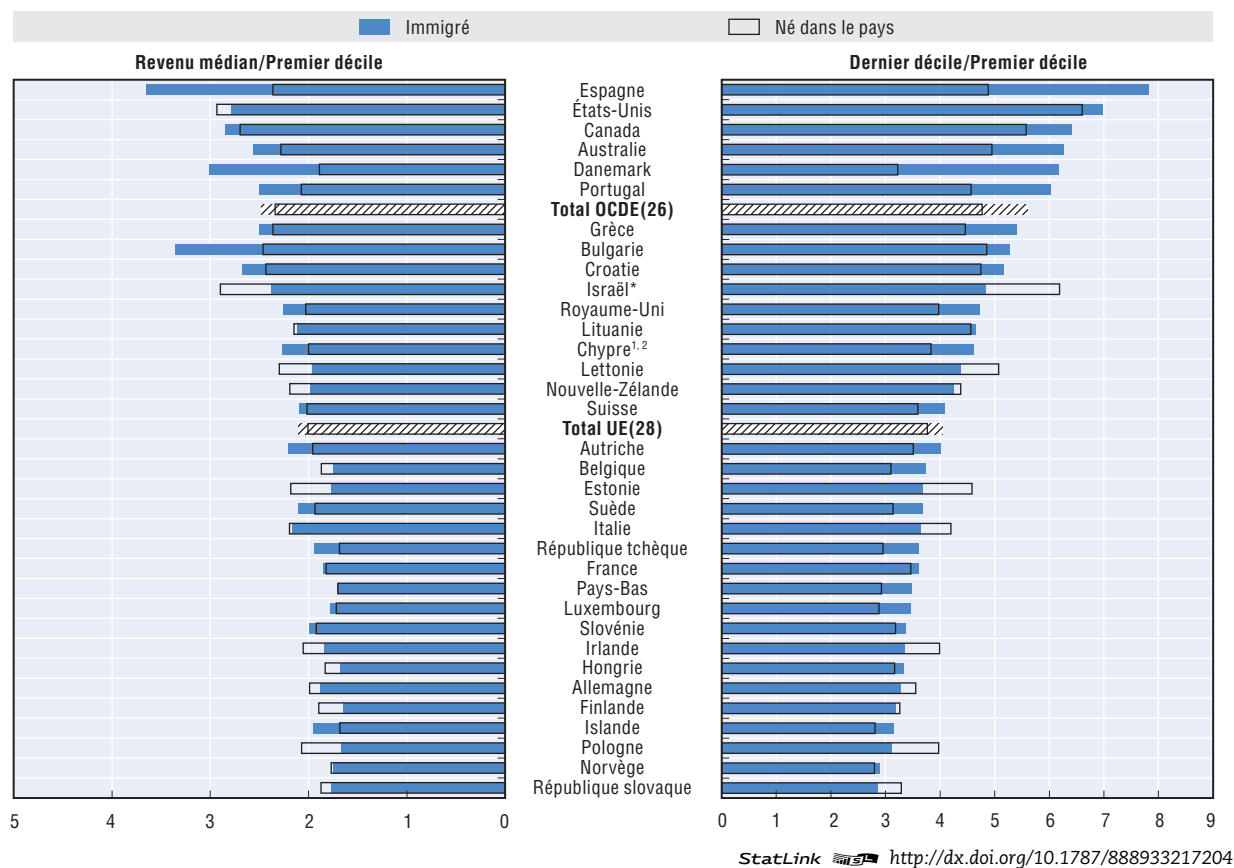
De plus fortes inégalités entre revenus des immigrés et des personnes nées dans le pays sont observées aux États-Unis et dans un grand nombre de pays de l'UE15. À l'inverse, les inégalités sont moins marquées entre ces groupes en Allemagne, en Suisse et dans les pays d'Europe centrale et orientale (graphique 8.A1.1). La situation est particulièrement dramatique en Grèce où le revenu médian des ménages immigrés atteint à peine la moitié de celui des ménages autochtones, ce dernier étant déjà très bas en comparaison internationale. Des écarts, cependant moins marqués, sont également observés dans des pays qui accueillent depuis longtemps des migrants de travail qualifiés, tels que l'Australie et le Canada.

Les inégalités de revenus parmi la population immigrée sont un peu plus fortes que parmi la population autochtone. Les immigrés faisant partie des 10 % les plus riches dans l'UE disposent ainsi en moyenne de presque quatre fois les revenus des 10 % les plus pauvres, contre 3.5 fois chez les personnes nées dans le pays. Dans les pays où il y a de fortes inégalités de revenus dans l'ensemble de la population, ces inégalités sont souvent encore plus marquées parmi les immigrés. Le ratio inter décile atteint presque sept parmi les immigrés résidant aux États-Unis, alors qu'il est déjà de 6.5 chez les personnes nées dans le pays (graphique 8.1).

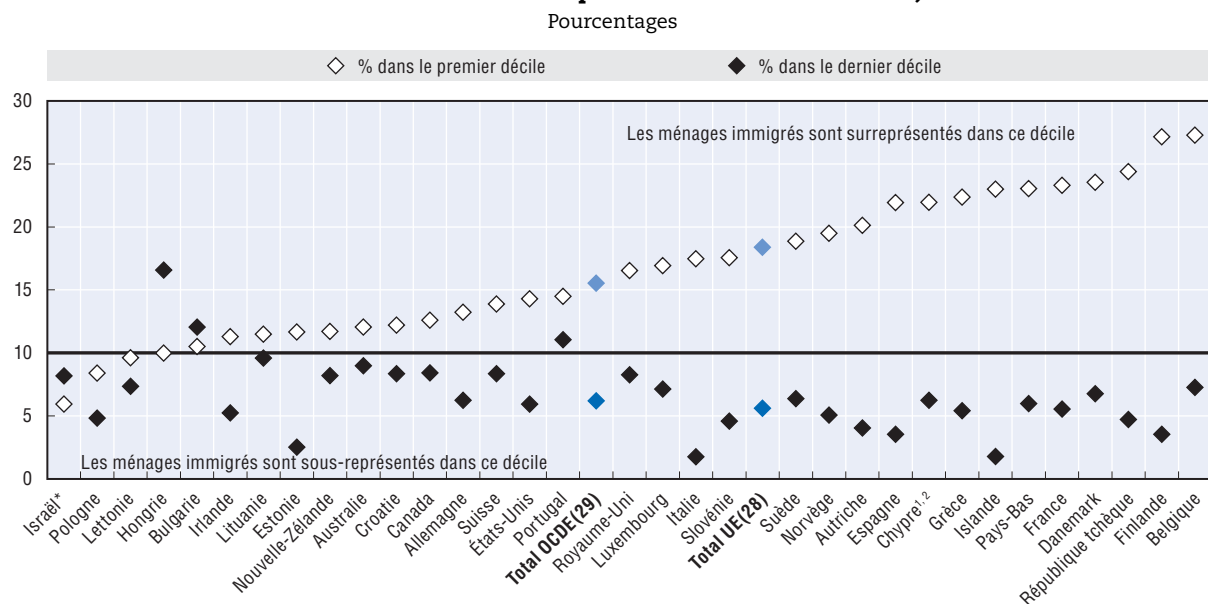
Les inégalités de revenus au sein de la population immigrée sont deux fois plus marquées que parmi les personnes nées dans le pays au Danemark et en Espagne. L'Espagne est le pays où la répartition des revenus des immigrés est la plus inégalitaire. Au Danemark, la situation particulièrement inégalitaire parmi les immigrés contraste avec une répartition des revenus plus homogène parmi le reste de la population. Enfin, en Israël, où les inégalités sont plus élevées, les immigrés sont globalement moins touchés que les personnes nées dans le pays.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 16 % des immigrés font partie du décile de revenu le plus faible, une proportion légèrement supérieur dans l'UE. La situation est particulièrement préoccupante en Belgique, en Finlande et en République tchèque, où un quart de la population immigrée fait partie des 10 % les plus pauvres (graphique 8.2). Ce niveau est presque atteint aussi en France et aux Pays-Bas. En parallèle, les immigrés sont sous-représentés dans les ménages du décile de revenu le plus élevé (6 % dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE), sauf en Bulgarie, Hongrie et au Portugal.

Graphique 8.1. Distribution des revenus selon le statut migratoire du ménage, 2012



Graphique 8.2. Part d'adultes (16 ans et plus) vivant dans un ménage immigré qui perçoit un revenu classé dans les premier et dernier déciles, 2012



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 8.2. Pauvreté

### Informations de référence

#### Indicateur

Le taux de pauvreté relative, d'après la définition d'Eurostat appliquée ici, est la part d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire percevant moins de 60 % du revenu disponible médian équivalent dans chaque pays (voir définition du revenu équivalent dans l'indicateur 8.1).

#### Champ

Toute personne de plus de 15 ans vivant en logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

En moyenne, en 2012, un tiers des personnes vivant dans un ménage immigré vivent en situation de pauvreté relative. Le taux de pauvreté relative est le plus bas chez les immigrés en Hongrie et en Bulgarie, où il touche moins d'une personne sur sept. À l'exception de ces deux pays, ainsi que d'Israël, les immigrés sont plus souvent pauvres que les natifs dans tous les pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Cet écart de niveau de pauvreté relative est relativement faible en Océanie, en Pologne et en Allemagne. En revanche, le taux de pauvreté relative des immigrés est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes nées dans le pays en France et dans les pays nordiques (notamment en Finlande où il touche quatre immigrés sur dix, tableau 8.1). En Belgique et au Luxembourg, la pauvreté touche trois fois plus souvent les immigrés que leurs homologues nés dans le pays.

Plus d'un tiers des personnes nées à l'étranger sont pauvres aux États-Unis, contre un natif sur quatre. Le constat est similaire dans les pays d'immigration récente du sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Italie), où près de deux immigrés sur cinq sont pauvres, contre un natif sur cinq. C'est en effet dans ces pays qu'une grande partie des immigrés occupent des emplois peu qualifiés et peu rémunérés. En Europe centrale, où la part de ménages pauvres est également élevée mais le revenu médian plus faible, les écarts de pauvreté entre immigrés et personnes nées dans le pays sont moins marqués. Un quart des immigrés dans ces pays est en situation de pauvreté relative, contre un natif sur cinq.

Les écarts de taux de pauvreté entre immigrés et natifs dans les pays d'Europe occidentale sont plus importants que dans le reste de l'Europe. Mais ils ne traduisent toutefois pas une plus forte pauvreté absolue des immigrés dans ces pays. En effet, le concept de « pauvreté relative » étant fonction du revenu médian dans chaque pays, il ne recouvre pas la même réalité en termes de bien être dans chaque pays. Au vu des différences de revenus entre les pays, au Luxembourg, le décile de revenu des immigrés le plus faible est supérieur au revenu médian global de la moitié des pays de l'OCDE et de l'Union européenne (graphique 8.A1.1).

Tableau 8.1. **Taux de pauvreté relative selon le statut migratoire du ménage, population âgée de 16 ans et plus, 2012**

Pourcentages

	Personnes vivant dans un ménage immigré	Personnes vivant dans un ménage autochtone	Ratio vivant dans un ménage immigré/ vivant dans un ménage autochtone
Australie	29.2	21.5	1.4
Autriche	27.6	13.9	2.0
Belgique	39.1	13.0	3.0
Bulgarie	13.0	21.9	0.6
Canada	30.1	21.6	1.4
Croatie	27.0	20.6	1.3
Chypre <sup>1, 2</sup>	34.0	15.6	2.2
République tchèque	24.6	10.3	2.4
Danemark	31.6	14.1	2.2
Estonie	29.7	18.8	1.6
Finlande	38.1	14.9	2.6
France	30.4	12.5	2.4
Allemagne	20.8	15.4	1.4
Grèce	44.8	20.3	2.2
Hongrie	10.2	13.4	0.8
Islande	23.9	9.5	2.5
Irlande	21.4	15.9	1.3
Israël*	23.1	25.0	0.9
Italie	35.2	18.7	1.9
Lettonie	23.4	20.0	1.2
Lituanie	24.4	18.9	1.3
Luxembourg	26.1	8.1	3.2
Pays-Bas	25.7	10.2	2.5
Nouvelle-Zélande	25.3	18.7	1.4
Norvège	25.5	11.2	2.3
Pologne	27.4	17.7	1.5
Portugal	22.6	17.7	1.3
Slovénie	27.3	13.7	2.0
Espagne	39.9	19.1	2.1
Suède	26.8	15.4	1.7
Suisse	23.9	14.9	1.6
Royaume-Uni	26.1	16.2	1.6
États-Unis	37.3	23.4	1.6
<b>Total UE (28)</b>	<b>29.6</b>	<b>16.3</b>	<b>1.8</b>
<b>Total OCDE (29)</b>	<b>32.9</b>	<b>18.8</b>	<b>1.8</b>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217273>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 8.3. Travailleurs pauvres

#### Informations de référence

##### Indicateur

L'indicateur présenté ici se concentre sur le taux de pauvreté relative des personnes en emploi (voir définition du taux de pauvreté relative dans l'indicateur 8.2). Les revenus du travail sont la principale source de revenus disponible pour la majorité de la population. Cependant, même si l'accès au marché du travail contribue à limiter le risque de pauvreté, le fait d'avoir un emploi n'est pas toujours suffisant pour protéger pleinement les individus de la pauvreté, en particulier lorsqu'ils ont des enfants à charge.

##### Champ

Toute personne de plus de 16 ans vivant en logement ordinaire ayant été en emploi pendant au moins 7 mois de l'année. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

Le fait d'avoir un emploi protège généralement de la pauvreté. En 2012, le taux de pauvreté relative des travailleurs immigrés est ainsi inférieur à celui de l'ensemble des immigrés de 11 points de pourcentage en moyenne. Toutefois, environ un travailleur immigré sur cinq est en situation de pauvreté au sein de la zone OCDE et de l'Union européenne. Cette part est particulièrement élevée en Amérique du Nord et en Europe du Sud (sauf au Portugal), où les immigrés sont concentrés dans des métiers peu qualifiés et mal rémunérés. Au Canada, en Grèce et en Italie, la pauvreté concerne un travailleur immigré sur trois (tableau 8.2). À l'inverse, la pauvreté touche moins d'un travailleur sur dix dans certains pays d'Europe centrale et orientale et en Israël. Pour ce dernier pays, le taux de pauvreté relative des travailleurs immigrés est même inférieur d'un tiers à celui des personnes nées dans le pays.

Le fait d'avoir un emploi semble moins protéger les immigrés de la pauvreté que les natifs. Si le taux de pauvreté relative des travailleurs immigrés est inférieur de 40 % à celui de l'ensemble des immigrés, ce taux est plus faible de 50 % chez les travailleurs nés dans le pays.

À même niveau d'éducation, la part des travailleurs pauvres est toujours plus élevée parmi les travailleurs immigrés que parmi leurs homologues autochtones. En particulier, ce taux atteint près de 50 % parmi les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation à Chypre<sup>1, 2</sup>, contre 13 % chez leurs homologues nés dans le pays (graphique 8.A1.2). Les taux de travailleurs immigrés pauvres sont également élevés en Europe du Sud, au Luxembourg et en Slovénie où les immigrés ayant un faible niveau d'éducation ont tendance à être plus fortement concentrés que les natifs dans les métiers les moins rémunérateurs. À l'inverse, en Allemagne et aux Pays-Bas, les personnes nées dans le pays et les immigrés ayant un niveau d'éducation faible sont plus souvent employés dans des métiers à niveaux de rémunération plus élevés, et sont par conséquent davantage protégés de la pauvreté relative. Israël est dans une position originale dans la mesure où les travailleurs peu instruits nés dans le pays sont moins protégés de la pauvreté par l'emploi que leurs homologues nés à l'étranger, leur taux de pauvreté relative étant supérieur de 20 points de pourcentage.


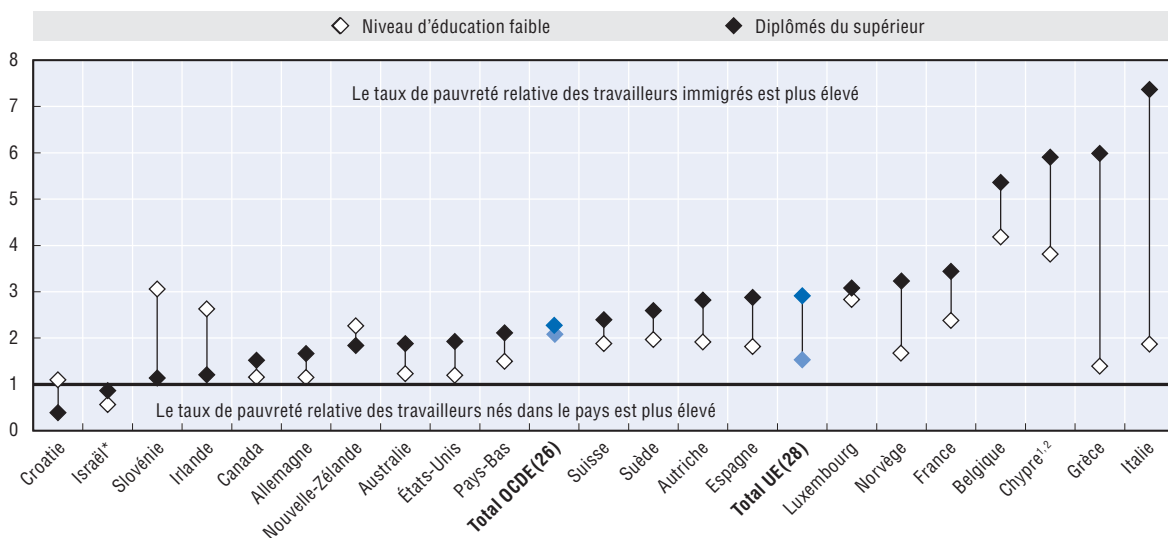

Dans l'ensemble des pays, les travailleurs immigrés diplômés du supérieur sont mieux protégés contre la pauvreté que leurs homologues faiblement éduqués. Cependant, ils sont beaucoup plus souvent pauvres que les personnes natives de même niveau d'éducation. En moyenne, au sein de l'OCDE, les immigrés en emploi diplômés du supérieur sont deux fois plus souvent pauvres que les personnes nées dans le pays (trois fois plus souvent dans l'Union européenne), une différence plus forte que chez ceux ayant un faible niveau d'éducation (graphique 8.3).

Les immigrés très diplômés sont en effet plus souvent déclassés et occupent des emplois moins rémunérateurs que ce à quoi ils devraient s'attendre au vu de leurs diplômes (voir indicateur 6.4). Les écarts de pauvreté entre travailleurs immigrés et natifs sont plus importants parmi les diplômés du supérieur dans presque tous les pays, en particulier en Grèce et en Italie. Seules exceptions : la Croatie, l'Irlande et la Slovénie, où le fait d'avoir un bon niveau d'éducation diminue drastiquement les taux de pauvreté relative tant des travailleurs immigrés que des personnes nées dans le pays. En Israël, le taux de pauvreté relative des travailleurs diplômés du supérieur est le même parmi les immigrés et parmi leurs homologues nés dans le pays.

Tableau 8.2. **Part de travailleurs pauvres selon le statut migratoire du ménage, population âgée de 16 à 64 ans, 2012**

Pourcentages

	Personnes vivant dans un ménage immigré	Personnes vivant dans un ménage autochtone
Australie	11.9	1.3
Autriche	19.8	2.5
Belgique	16.7	5.3
Canada	29.6	1.5
Croatie	9.0	1.5
Chypre <sup>1,2</sup>	29.2	4.5
République tchèque	16.3	3.3
Danemark	16.1	2.7
Estonie	14.9	1.8
Finlande	15.9	4.2
France	21.8	2.8
Allemagne	10.6	1.3
Grèce	32.4	2.4
Hongrie	7.3	1.3
Islande	16.6	2.5
Irlande	10.3	2.1
Israël*	9.1	0.7
Italie	29.0	2.7
Lettonie	9.5	1.0
Lituanie	9.4	1.2
Luxembourg	20.4	3.5
Pays-Bas	9.7	1.9
Nouvelle-Zélande	12.2	2.1
Norvège	17.3	3.1
Portugal	14.1	1.4
Slovénie	21.7	3.8
Espagne	25.1	2.3
Suède	15.9	2.2
Suisse	14.9	2.1
Royaume-Uni	14.8	1.7
États-Unis	25.5	2.2
<b>Total UE (28)</b>	<b>18.8</b>	<b>2.1</b>
<b>Total OCDE (26)</b>	<b>22.3</b>	<b>2.2</b>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217288>Graphique 8.3. **Taux de pauvreté relative des travailleurs nés à l'étranger rapporté à celui des travailleurs nés dans le pays, selon le niveau d'éducation, 16-64 ans, 2012**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217227>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 8.4. Exclusion financière

### Informations de référence

#### Indicateur

Dans la mesure où les établissements financiers et les banques relaient la plupart des flux financiers dans les pays développés, ne pas disposer d'un compte bancaire est un obstacle majeur à l'intégration économique. Il en découle que l'exclusion financière est un indicateur important d'intégration économique. Cette exclusion est abordée sous deux angles dans cette section : absence de compte bancaire et situation de découvert bancaire. Les données sur l'exclusion financière sont uniquement disponibles pour les pays de l'EEE.

#### Champ

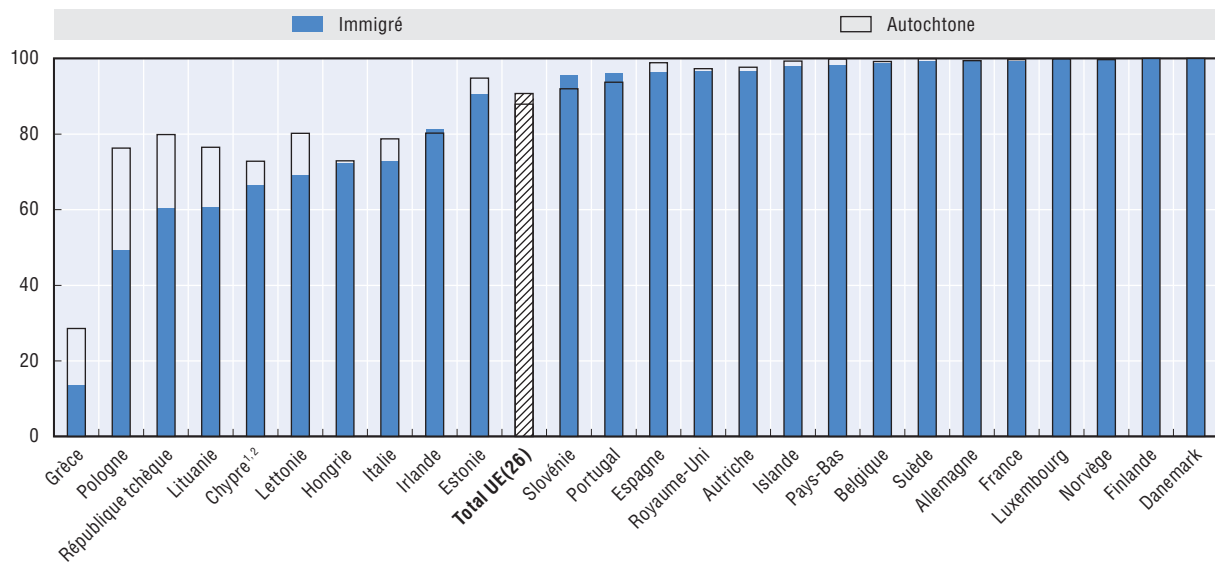
Tous les ménages dont au moins une personne responsable a plus de 15 ans.


Dans l'Union européenne en 2008, près de neuf ménages sur dix disposent d'un compte bancaire, tant parmi les ménages immigrés que les ménages autochtones. C'est en Europe centrale et orientale, en Europe du Sud et en Irlande qu'on observe la plus forte part de ménages n'ayant pas de compte bancaire. Dans ces pays, cette part est encore plus élevée parmi les immigrés. En Grèce, alors que seulement 28 % des ménages constitués d'au moins une personne née dans le pays disposent d'un compte bancaire, les immigrés dans cette situation sont deux fois moins nombreux encore à en posséder un. Les autres pays où la couverture bancaire est la plus limitée sont des pays d'Europe centrale et orientale où la part des immigrés dans la population totale est faible (graphique 8.4).

Même en disposant d'un compte, les ménages les plus pauvres ne sont pas à l'abri de l'exclusion financière, notamment lorsqu'ils ont des problèmes de découvert bancaire. En moyenne dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, 14 % des ménages immigrés sont à découvert contre 11 % des natifs (graphique 8.5). Dans la plupart des pays, les immigrés courent un risque plus élevé, particulièrement en Slovénie où un tiers des ménages composés de deux personnes nées à l'étranger possédant un compte bancaire sont à découvert, dans un contexte où le risque est globalement élevé avec un quart des natifs dans cette situation. En Allemagne, où le taux de découvert parmi les natifs est le deuxième le plus élevé d'Europe, les immigrés sont par contre moins souvent dans cette situation.

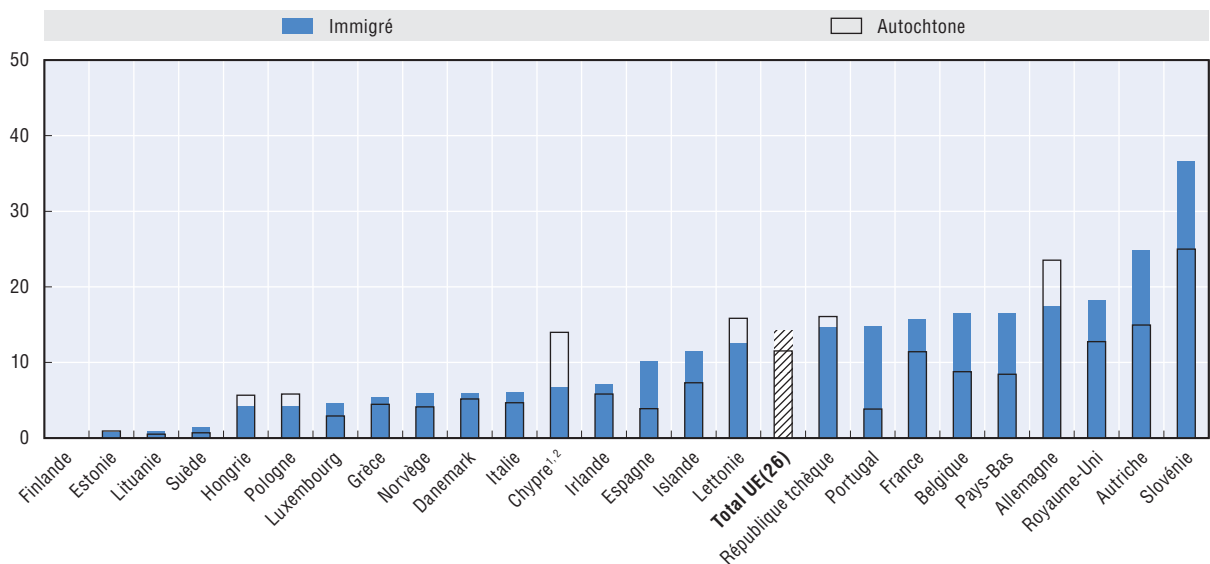
Dans la plupart des autres pays où la part des immigrés dans la population totale est significative, les immigrés sont plus souvent à découvert que leurs homologues autochtones. Au Portugal, où le découvert est rare, ils le sont pourtant quatre fois plus que les natifs. En Autriche, en Belgique ou aux Pays-Bas notamment, les ménages immigrés sont également deux fois plus souvent en situation de découvert que leurs homologues autochtones.


Graphique 8.4. **Pourcentages de ménages qui ont au moins un compte bancaire selon le statut migratoire du ménage, 2008**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217239>

Graphique 8.5. **Ménages qui ont au moins un compte bancaire à découvert, en pourcentage des ménages ayant au moins un compte bancaire, selon le statut migratoire du ménage, 2008**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217240>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## Limites de la mesure

### **Revenus des ménages**

Les niveaux de revenus présentés dans ce chapitre proviennent d'enquêtes dans lesquelles la mesure des revenus est déclarative. Des informations complètes sur le montant du patrimoine des ménages (patrimoine financier, immobilier, matériel) ne sont pas disponibles.

Le niveau de revenu est interrogé à l'échelle du ménage. En effet, une grande part du budget des individus relève de l'ensemble du ménage, un grand nombre de dépenses étant groupées, en particulier celles liées aux enfants. Pour appréhender le revenu d'une manière individuelle, on calcule le revenu disponible équivalent, c'est-à-dire en l'ajustant par la taille du ménage. Deux méthodes permettent de calculer ce revenu équivalent. La première ajuste le revenu par la racine carré de la taille du ménage (voir information de référence de l'indicateur 8.1). La seconde prend en compte la taille et la composition du ménage. Le revenu est dès lors ajusté par « la taille de l'équivalent ménage », qui attribue un poids de 1 au premier adulte, de 0.5 à tout autre individu de 14 ans et plus, et de 0.3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Les deux méthodes donnant des résultats similaires, c'est la première qui est présentée ici.

Les sources utilisées pour cet indicateur sont majoritairement des enquêtes par panel, ce qui peut entraîner de légers biais. En effet, les échantillons de ce type d'enquêtes ne sont représentatifs que lors de la première vague. Tout immigré nouvellement arrivé ne sera inclus dans le dispositif d'enquête que s'il rejoint un ménage déjà enquêté précédemment. En conséquence, les enquêtes par panel sous-estiment les migrants arrivés récemment. Le panel de EU-SILC est renouvelé entièrement tous les quatre ans, celui du *Current Population Survey* américain tous les deux ans. Plus le processus de renouvellement de panel est long, plus les résultats seront biaisés.

### **Pauvreté**

L'indicateur de pauvreté relative présenté ici est le taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, défini ici comme 60 % du revenu médian du pays considéré. Ce seuil de pauvreté relative ne tient donc pas compte des différences de revenus entre les pays. Il n'aborde pas les aspects non financiers de la pauvreté, tels que les privations matérielles.

### **Travailleurs pauvres**

Le taux de pauvreté des travailleurs compare la situation professionnelle de l'individu avec le revenu du ménage auquel il appartient. Le revenu équivalent du travailleur dépend donc autant de son salaire individuel que de celui des autres membres de son foyer. Un travailleur qui dispose d'un revenu personnel supérieur au seuil de pauvreté mais qui vit avec un conjoint et/ou des enfants sans ressources peut être considéré comme pauvre.

### **Exclusion financière**

Les risques encourus par le fait d'avoir un compte à découvert doivent être évalués à l'aune du niveau d'endettement du ménage. Mais cette information n'est pas disponible.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Notes concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Notes des tableaux et graphiques

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Lecture du graphique 8.2 : Un décile représente 10 % de la population totale. Si la part de la population immigrée dans le premier décile de revenus est supérieure à 10 %, alors elle est surreprésentée parmi les ménages à faibles revenus. À l'inverse, si cette part dans le décile le plus élevé est supérieure à 10 %, alors elle est surreprésentée parmi les plus hauts revenus.

Tableaux et graphiques de l'indicateur 8.3 : Pour Israël, un travailleur est une personne en emploi au moment de l'enquête. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ne sont pas inclus dans les moyennes OCDE.

### Sources

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; Recensement de la population australienne, 2011 ; Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011) ; US Current Population Survey (CPS 2012) ; Israeli Integrated Household Survey 2011 ; Nouvelle-Zélande : Household Economic Survey (HES 2013).

Pour l'indicateur 8.4 : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), module ad hoc 2008.

### Pour en savoir plus

Eurostat (2013), « Household Composition, Poverty and Hardship across Europe », Commission européenne, Luxembourg.

Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second generation », Statistical Books, Commission européenne, Luxembourg.

OCDE (2014), *Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/soc\\_glance-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2014-fr).

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

OCDE (2012), *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenu se creusent*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264119550-fr>.

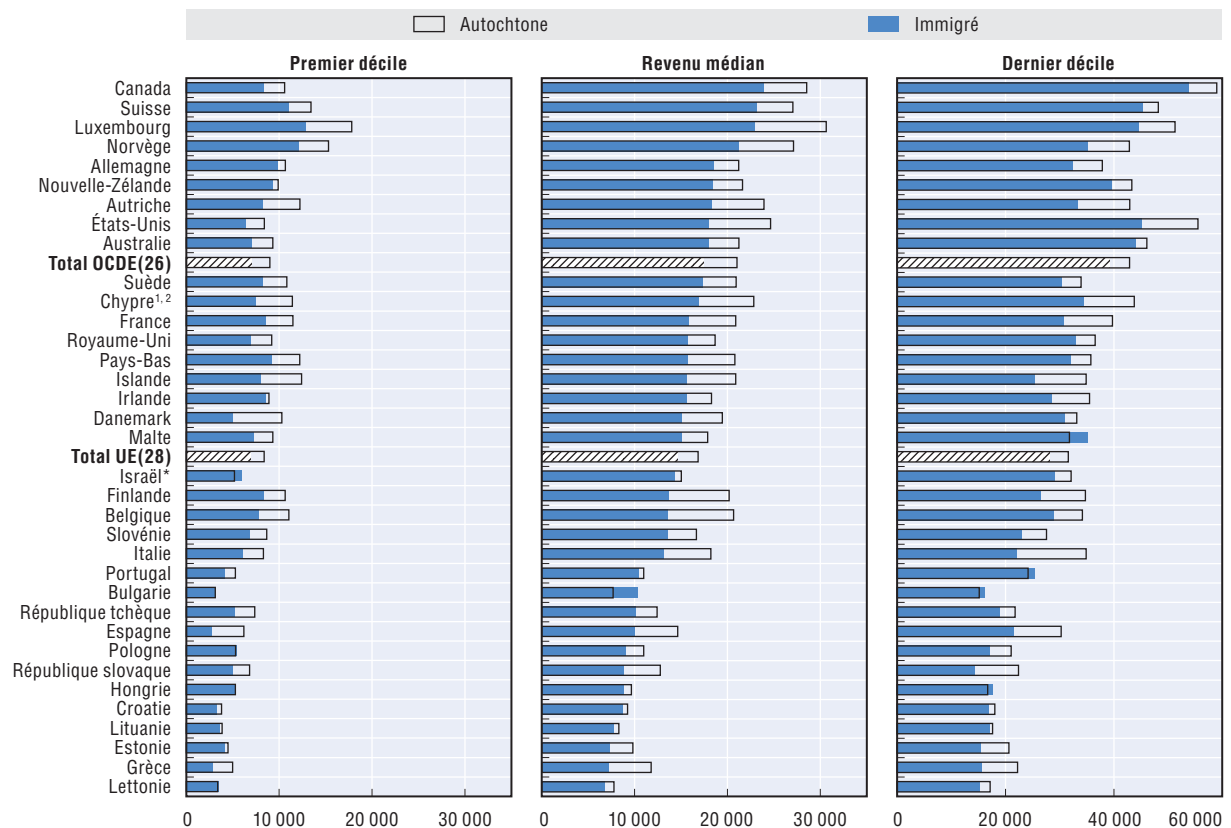
OCDE (2009), « Le travail est-il le meilleur antidote contre la pauvreté », chapitre 3 de *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009 : Faire face à la crise de l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2009-4-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2009-4-fr).

## ANNEXE 8.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires


Graphique 8.A1.1. Distribution des revenus disponibles annuels équivalents selon le statut migratoire du ménage, 2012

EUR 2011 à prix courants

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

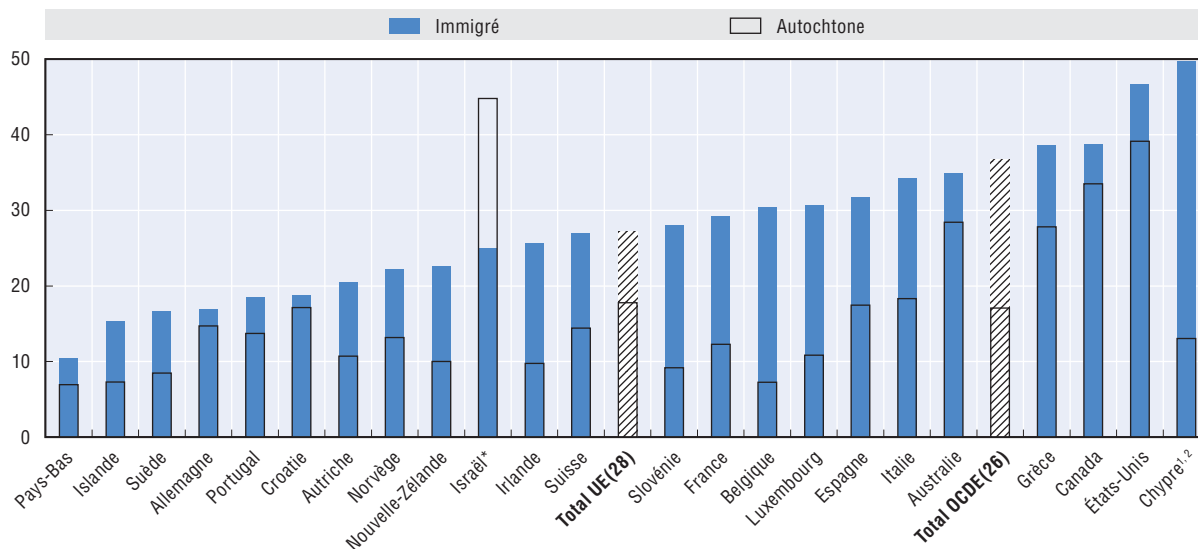
1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; États-Unis : Current Population Survey (CPS) 2012 ; Recensement australien de la population et de l'habitat (2011) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM) 2011 ; Nouvelle-Zélande : Household Economic Survey (HES) 2013 ; Israël : Integrated Household Survey 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217254>

Graphique 8.A1.2. **Taux de pauvreté relative parmi les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation et âgés de 16 à 64 ans selon le statut migratoire du ménage, 2012**

Pourcentages




Note : En Israël, est considéré comme travailleur toute personne qui est en emploi au moment de l'enquête. La moyenne pour l'OCDE ne comprend pas l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; États-Unis : *Current Population Survey* (CPS 2012) ; Recensement australien de la population et de l'habitat (2011) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey* (HES) 2013 ; Israël : *Integrated Household Survey* 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217269>

## Chapitre 9

# Le logement des immigrants

*Les conditions de logement sont déterminées par un grand nombre de facteurs, tels que les ressources financières et la taille de la famille. Les conditions de logement des immigrants dépendent également de certaines circonstances, y compris de leur catégorie d'entrée.*

*Les immigrants qui arrivent pour rejoindre un membre de leur famille sont supposés bénéficier dès leur entrée d'un logement adapté, étant donné que les procédures de regroupement familial sont dans la plupart des pays assorties de conditions de ressources, de surface et/ou de nombre de pièces disponibles. À l'inverse, ceux arrivés dans d'autres conditions n'ont parfois pas les moyens financiers ni le temps de trouver un logement décent. Les lois du marché – prix de l'immobilier et normes des logements disponibles à ces prix – restreignent le choix des logements disponibles pour les immigrants qui disposent, en moyenne, de revenus plus faibles. Enfin, le risque d'accéder à un logement de mauvaise qualité est d'autant plus grand chez les immigrants qu'ils ont parfois une certaine méconnaissance du fonctionnement du marché locatif, et qu'ils éprouvent plus de difficultés à accéder au crédit. Ils peuvent également être victimes de discrimination par les propriétaires. Les allocations de logement et l'octroi de logements sociaux peuvent être également un moyen d'accéder à des logements plus grands et de meilleure qualité, mais les ménages immigrants dans le besoin ne sont pas nécessairement admissibles à ces aides et les demandes peuvent prendre un certain temps avant que les nouveaux arrivants puissent en bénéficier.*

*Quatre indicateurs sur le logement sont présentés dans ce chapitre : le mode d'occupation (indicateur 9.1), le niveau de surpeuplement (indicateur 9.2), les conditions plus générales de logement (indicateur 9.3) ainsi que son coût (indicateur 9.4). La section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre traite de certaines des questions soulevées par ces indicateurs.*



## Principaux résultats

- En 2012, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les immigrés sont en moyenne moins souvent propriétaires de leur logement que la population autochtone (46 % contre 67 %), même à âge et revenus égaux.
- Dans la moitié des pays, ils ne bénéficient pas plus souvent de loyer modéré que les personnes nées dans le pays.
- À l'exception de l'Europe centrale, les immigrés résident un peu plus souvent dans des logements insalubres. Ils sont deux fois plus souvent en situation de surpeuplement.
- Dans les pays de l'Union européenne en 2009, les immigrés étaient légèrement plus susceptibles de vivre dans des quartiers défavorisés que les personnes nées dans le pays, sauf en Espagne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg et au Royaume-Uni.
- En 2012, les situations où le logement est très fortement surpeuplé (plus de deux pièces manquantes au logement) concernent presque autant les immigrés que la population autochtone dans la majorité des pays de l'Union européenne, mais reste un problème particulièrement spécifique aux immigrés en Autriche, aux États-Unis ou encore en Italie.
- Parmi les ménages payant des loyers au prix du marché, les conditions de logement sont plus difficiles pour les ménages immigrés que pour les ménages autochtones.
- Un quart des immigrés sont sous la pression du coût de leur logement par rapport au niveau de leurs revenus, contre un cinquième des personnes nées dans le pays. Les aides au logement ne corrigent pas sensiblement les inégalités par rapport aux personnes nées dans le pays, sauf en Norvège, en Finlande, aux Pays-Bas et en France.



## 9.1. Mode d'occupation des logements

### Informations de référence

#### Indicateur

Il existe trois grands types de mode d'occupation des logements : propriétaire, locataire et occupant à titre gratuit. Dans la majorité des pays d'Europe, la location peut être faite, soit « aux tarifs en vigueur sur le marché », soit « à un prix réduit » (logement social, loué par un employeur ou loyer fixé par la loi). Cette distinction n'existe pas en Australie, au Danemark, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande ou aux Pays-Bas. Les logements loués à prix réduit ne comprennent pas ceux loués au prix du marché mais bénéficiant d'une allocation logement. Aucune information sur les occupants à titre gratuit n'est disponible au Danemark, en Norvège et en Suède.

#### Champ

Ménages vivant en logement ordinaire (voir section « limites de la mesure ») dont au moins une personne responsable est âgée de 16 ans ou plus.

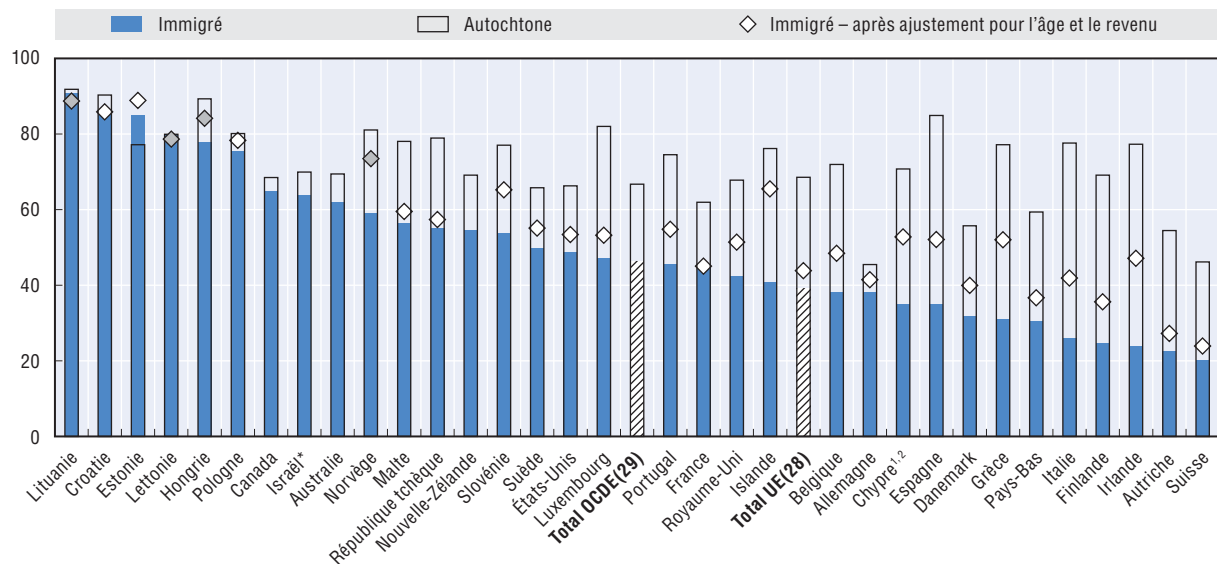
Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les ménages immigrés sont globalement moins souvent propriétaires que ceux dont un des membres au moins est né dans le pays de résidence. Ainsi, en 2012, 46 % des ménages immigrés sont propriétaires de leur logement contre 67 % des ménages autochtones. Cette part s'élève à 39 % chez les immigrés résidant dans l'Union européenne. Les immigrés accèdent plus à la propriété dans les pays baltes, en Europe centrale et dans les pays d'installation, où les différences avec les personnes nées dans le pays sont relativement faibles. En Estonie, la part de propriétaires est même plus forte chez les immigrés que chez leurs homologues nés dans le pays.

Les immigrés accèdent par contre plus difficilement à la propriété dans les pays de l'UE15 et en Suisse. C'est dans les pays d'immigration récente (notamment en Irlande, en Italie, en Espagne et en Grèce), que l'écart relatif aux taux de propriété est le plus grand entre ménages immigrés et ménages autochtones (graphique 9.1). En Irlande et en Italie, un quart des ménages immigrés seulement sont propriétaires de leur logement contre les trois quarts des ménages autochtones. L'Allemagne, pays de l'OCDE où le taux de propriété est parmi les plus faibles, est aussi un des pays où les écarts entre immigrés et personnes nées dans le pays sont les plus réduits.

Les immigrés sont moins souvent propriétaires car ils sont en moyenne plus jeunes et leurs revenus plus faibles. Après ajustement en fonction de l'âge du chef de ménage et du niveau de revenu du ménage, les différences dans les taux de propriété entre ménages immigrés et ménages autochtones diminuent mais restent relativement élevées. Dans l'ensemble de l'Union européenne, seulement 15 % de l'écart entre ménages immigrés et ménages autochtones s'explique par l'âge et le revenu. D'autres facteurs semblent aussi contribuer aux inégalités d'accès à la propriété. La durée de séjour, entre autre, est un élément majeur. Plus une personne vit depuis longtemps dans le pays d'accueil, plus elle est susceptible de vouloir construire ou acheter une maison. De plus, il faut du temps pour avoir les ressources nécessaires pour accéder à un crédit immobilier, passage souvent nécessaire pour pouvoir accéder à la propriété. D'autres facteurs non observables, comme les préférences personnelles et le choix de vivre dans des communautés d'immigrés, peuvent conduire les immigrés vivant dans ce genre d'environnement à n'avoir qu'un moindre accès à la propriété (logements sociaux, par exemple), ce qui contribue encore au faible taux de propriétaires parmi les immigrés.

Avec un moindre accès à la propriété, les ménages immigrés sont surreprésentés au sein des locataires. Mais, alors que leurs revenus sont en moyenne plus faibles, ils bénéficient moins souvent de logements « à prix réduit » que les ménages autochtones (graphique 9.2). En moyenne, dans les pays étudiés, la part des ménages résidant dans un logement « à prix réduit » est de 5 points de pourcentage inférieure à celle des ménages autochtones. Cette sous-représentation est observée dans les deux tiers des pays et atteint plus de 20 points en Espagne, en Irlande et au Portugal. La situation est différente en Croatie et en Finlande, où les immigrés sont surreprésentés au sein des ménages vivant dans des logements « à prix réduit », tout comme en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Canada. Enfin, aucune différence d'accès au logement « à prix réduit » n'est observée en Belgique, en France et en Suisse.

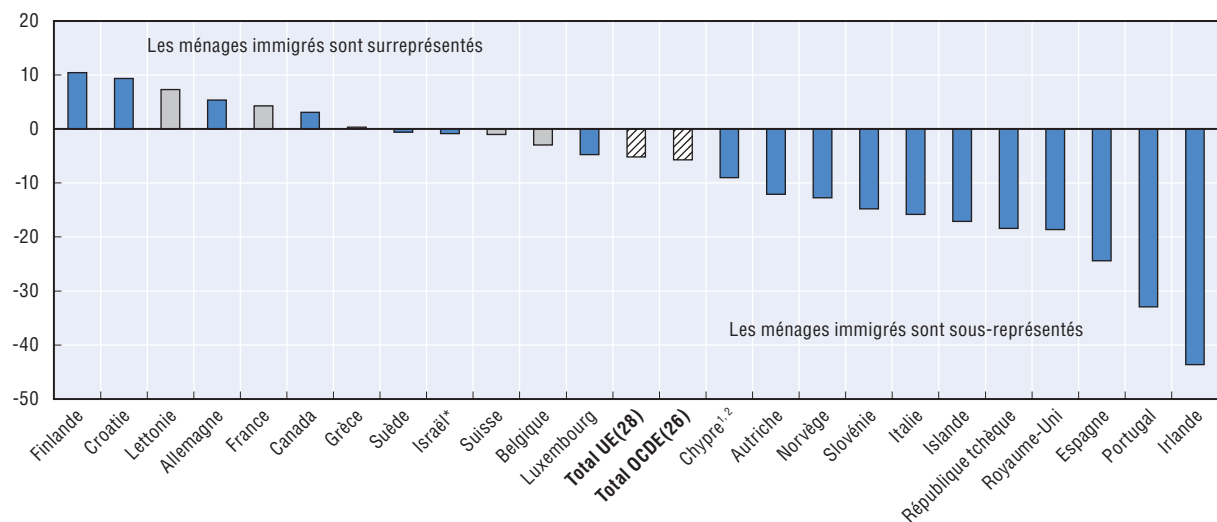
Graphique 9.1. **Pourcentage de ménages propriétaires de leur logement selon le statut migratoire du ménage, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217294>

Graphique 9.2. **Ménages bénéficiant d'un loyer modéré parmi les ménages immigrés locataires, 2012**

Différences avec les ménages autochtones en points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217307>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 9.2. Surpeuplement du logement

### Informations de référence

#### Indicateur

Est considéré comme surpeuplé tout logement dont le nombre de pièces de vie est inférieur au minimum suivant : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour le couple responsable du logement (ou deux pièces si les deux responsables ne sont pas en couple), une pièce pour un maximum de deux adultes supplémentaires (âgés de 18 ans et plus), une pièce pour un maximum de deux enfants. À noter que le Canada et la Nouvelle-Zélande utilisent la définition canadienne du surpeuplement (voir section « limites de la mesure » en fin de chapitre).

On parle de surpeuplement accentué (ou extrême) quand il manque au logement deux pièces de vie nécessaires au ménage. Le surpeuplement extrême ne peut pas concerner les personnes seules et les couples sans enfant (qui par définition n'ont besoin que de deux pièces). L'indicateur de surpeuplement accentué ne s'applique donc pas à ces deux types de ménage.

#### Champ

Personnes de 16 ans et plus vivant en logement ordinaire. Les personnes vivant seules et les couples sans enfant sont, par définition, exclus du calcul du taux de surpeuplement accentué.

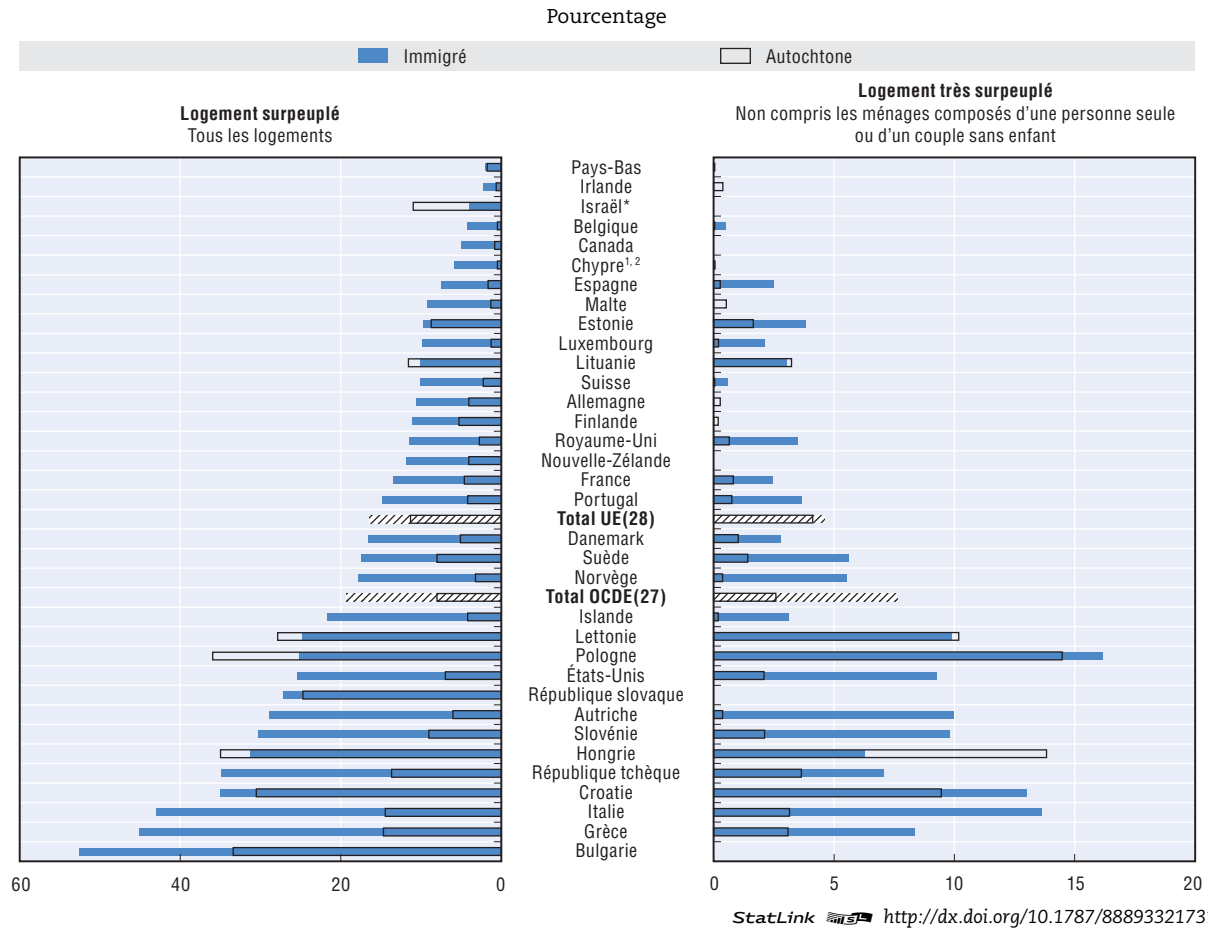
En 2012, en moyenne, 19 % des adultes habitant dans un ménage immigré vivent en situation de surpeuplement dans l'OCDE, contre 8 % des personnes nées dans le pays. Le surpeuplement des logements immigrés est plus limité dans l'Union européenne (16 %).

Le surpeuplement est très rare aux Pays-Bas, en Irlande, en Belgique et au Canada, quelle que soit l'origine migratoire des ménages. Mais il concerne plus de quatre immigrés sur dix en Bulgarie, en Grèce et en Italie. Dans la plupart des pays, les immigrés sont au moins deux fois plus souvent en situation de surpeuplement que les personnes nées dans le pays. Ces inégalités sont particulièrement fortes en Autriche, en Slovaquie, mais aussi aux États-Unis, où un quart des immigrés vivent dans des logements surpeuplés, contre près de 7 % des personnes nées dans le pays (graphique 9.3). En Israël, les ménages immigrés sont par contre trois fois moins souvent surpeuplés que ceux des personnes nées dans le pays.

Dans tous les pays considérés, les situations de surpeuplement sont beaucoup plus courantes quand le ménage est locataire, notamment quand il loue au prix du marché. Ce constat est accentué chez les ménages immigrés. En moyenne, dans l'UE et aux États-Unis, les taux de surpeuplement parmi les ménages immigrés locataires au prix du marché sont 10 et 25 points de pourcentage supérieurs à ceux des ménages autochtones (graphique 9.4). Les ménages immigrés sont largement surreprésentés dans les logements loués au prix du marché surpeuplés dans la majorité des pays d'immigration récente d'Europe du Sud (hors Espagne), ainsi qu'en Autriche, en Norvège et aux États-Unis. Le surpeuplement touche autant, voire moins, les immigrés que leurs homologues autochtones dans quelques pays, tels que l'Irlande, Israël, la Lettonie et les Pays-Bas, où le phénomène en lui-même est peu courant. En effet, dans les pays où la surpopulation est faible parmi la population en général, elle est également faible chez les immigrés.

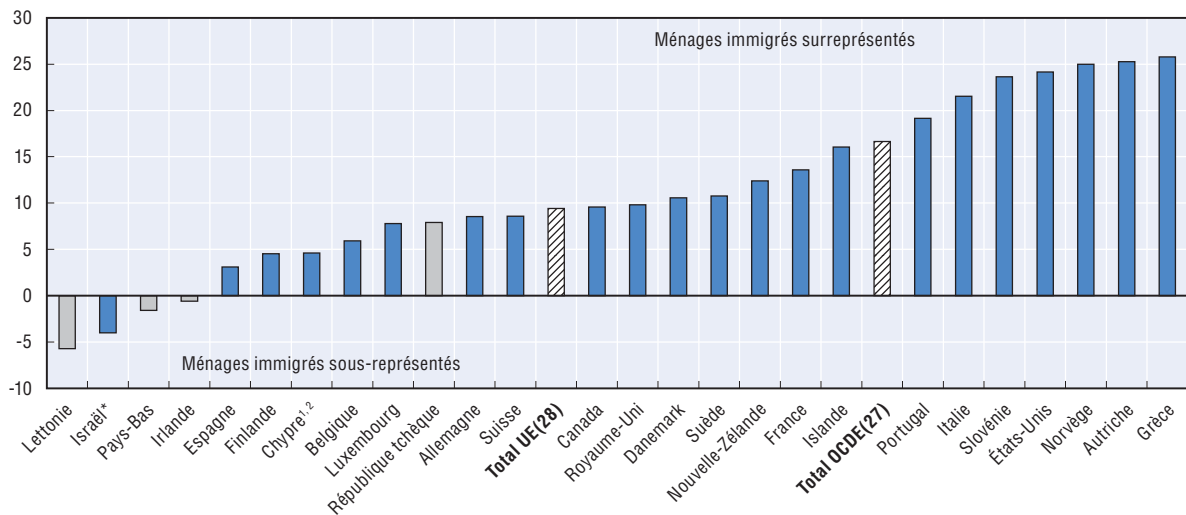
Une partie non négligeable du surpeuplement touche des personnes seules ou des couples sans enfant vivant dans des logements d'une seule pièce, et qui n'ont donc pas de pièces de séjour en dehors de leur chambre à coucher. Mais les cas les plus extrêmes de surpeuplement concernent les familles avec enfants ou les ménages de plus de trois adultes. En moyenne, 8 % de ces ménages sont en situation de surpeuplement accentué dans la zone OCDE et 5 % dans l'Union européenne (graphique 9.3). Si ce type de surpeuplement concerne presque autant les immigrés que les autochtones dans la majorité des pays d'Europe, il reste un problème particulièrement spécifique aux immigrés aux États-Unis, en Italie et en Slovaquie. Dans ces pays, quatre fois plus d'immigrés que de personnes nées dans le pays vivent dans des logements extrêmement surpeuplés. La situation est également préoccupante en Autriche, où un immigré sur dix vit en situation de surpeuplement accentué, contre moins d'une personne née dans le pays sur 200.

Graphique 9.3. Part des personnes vivant dans un logement surpeuplé selon le statut migratoire du ménage et le degré de surpeuplement, population de 16 ans et plus, 2012



Graphique 9.4. Part des personnes vivant dans un logement surpeuplé parmi les locataires au prix du marché, selon le statut migratoire du ménage, population de 16 ans et plus, 2012

Différence avec les personnes vivant dans un ménage natif en points de pourcentage



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 9.3. Conditions de logement

#### Informations de référence

##### Indicateur

Les conditions de logement sont une des mesures du bien-être et se réfèrent à plusieurs situations distinctes. Outre le taux de surpeuplement (voir indicateur 9.2), cet indicateur en propose deux autres : la qualité du logement et le niveau de dégradation du quartier de résidence.

La qualité du logement est appréhendée à travers différents critères. Un logement est dit de mauvaise qualité (ou insalubre) lorsqu'il est trop sombre, s'il ne dispose pas de salle d'eau (salle de bains ou douche, toilette avec chasse d'eau) à l'usage exclusif du ménage, ou si son toit fuit. Aucune information comparable sur la qualité du logement n'est disponible pour les pays non européens de l'OCDE.

L'environnement extérieur fait également partie du bien-être résidentiel. Un environnement « dégradé » peut avoir une influence sur la réputation du quartier, ce qui entraîne à terme des effets indirects sur l'éducation et les opportunités d'emploi. Un quartier est considéré comme dégradé s'il y a présence courante de déchets dans la rue ou présence d'équipements publics endommagés. Aucune information comparable sur la dégradation du quartier n'est disponible pour les pays non européens de l'OCDE.

##### Champ

Personnes âgées de 16 ans et plus vivant en logement ordinaire.

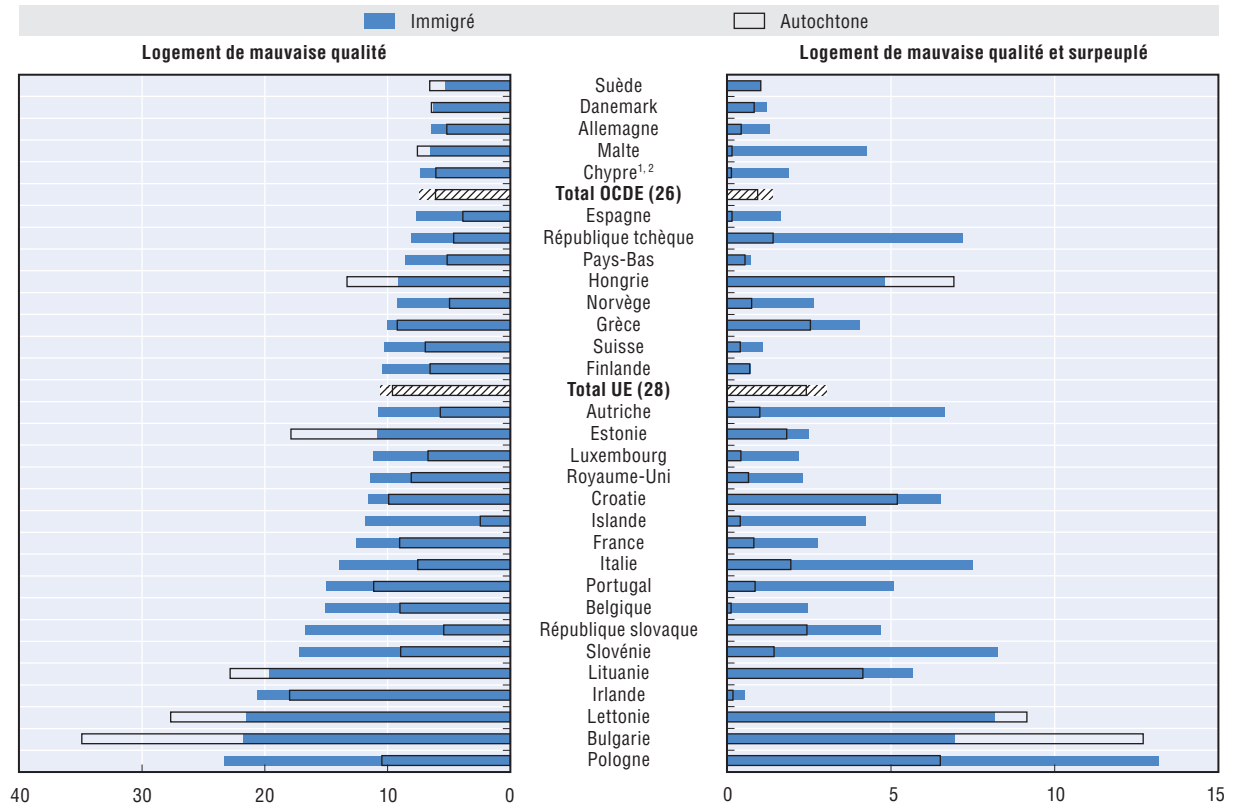
En moyenne, dans l'ensemble des pays en 2012, moins d'un ménage sur dix réside dans un logement de mauvaise qualité, quelle que soit son origine. La part de la population totale (immigrée et autochtone) vivant dans ce type de logement est inférieure à 15 %, sauf au Canada, en Irlande et dans quelques pays d'Europe centrale et orientale (graphique 9.5). Les immigrants vivent moins souvent dans un logement dit « insalubre » que les personnes nées dans le pays dans un certain nombre de pays d'Europe centrale. En Pologne par contre, les immigrants sont deux fois plus présents dans ce type de logements. Dans le reste de l'Europe, où les logements sont globalement de meilleure qualité, les ménages immigrants sont par contre toujours plus défavorisés que les ménages autochtones, particulièrement en Islande et en Italie. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, 30 % des immigrants ont en moyenne soit un problème de surpeuplement, soit un problème de mauvaise qualité de logement, contre 20 % des personnes nées dans le pays (graphique 9.A1.1).

Les cas de « double handicap » (personnes vivant dans un logement surpeuplé et de mauvaise qualité) sont rares, mais concernent néanmoins plus souvent les immigrants. Cette part peut atteindre des niveaux élevés chez les immigrants : au moins 5 points de pourcentage de plus que les personnes nées dans le pays en Italie, Pologne et Slovaquie. Les immigrants locataires au prix du marché sont surreprésentés dans les logements touchés par ce double handicap dans les trois quarts des pays (graphique 9.6). C'est particulièrement le cas en Autriche, au Portugal, en République tchèque et en Slovaquie. Au Danemark, toutefois, ils ne sont pas plus concernés que les personnes nées dans le pays par ce double problème.

En 2009, dans la grande majorité des pays, les immigrants sont surreprésentés dans les quartiers dégradés. Plus d'un immigrant sur trois réside dans ce type d'environnement en Hongrie, en République slovaque et au Portugal (graphique 9.A1.2). Avec la Belgique et la France, la République slovaque et le Portugal sont les pays où les immigrants sont les plus surreprésentés dans les quartiers défavorisés. Ils sont néanmoins moins présents dans les quartiers dégradés que leurs homologues autochtones dans quelques pays où la part des immigrants dans la population totale est significative (Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni).

**Graphique 9.5. Part des personnes vivant dans un logement de mauvaise qualité selon le statut migratoire du ménage, population de 16 ans et plus, 2012**

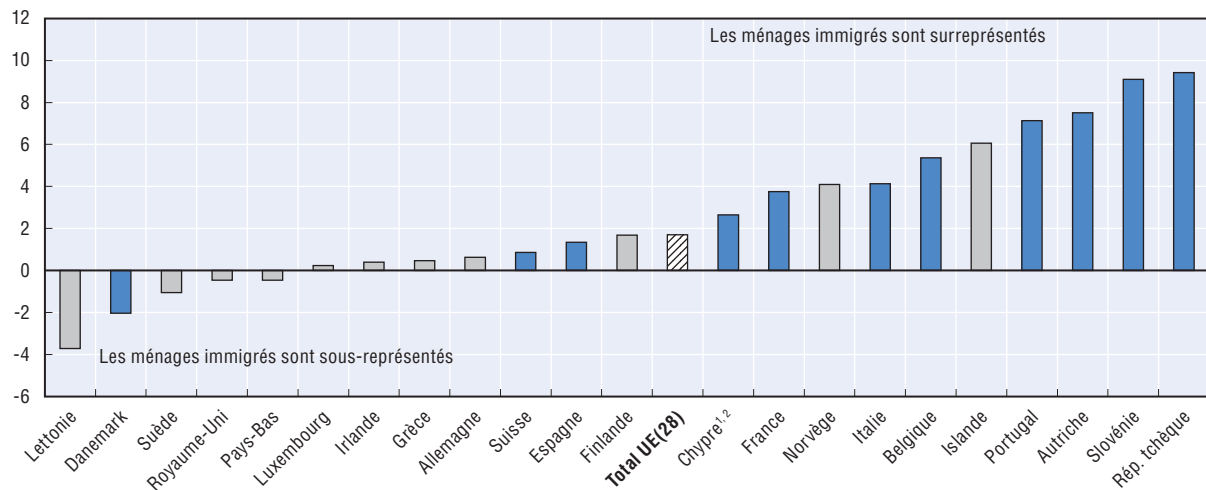
Pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217330>

**Graphique 9.6. Part des personnes vivant dans un logement surpeuplé et de mauvaise qualité parmi les locataires au prix du marché, selon le statut migratoire du ménage, population de 16 ans et plus, 2012**

Différence avec les personnes vivant dans un ménage autochtone en points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217341>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 9.4. Coût du logement

### Information de référence

#### Indicateur

Le taux de surcharge du coût de logement correspond au pourcentage des ménages consacrant plus de 40 % de leurs revenus disponibles à leur loyer. Après prise en compte du montant des aides au logement, on parle de taux de surcharge net. Cet indicateur n'est calculé que pour les ménages locataires.

Aucune information relative aux allocations logement n'est disponible pour les pays non européens de l'OCDE.

#### Champ

Ménages locataires vivant en logement ordinaire dont au moins une personne responsable a 16 ans ou plus.

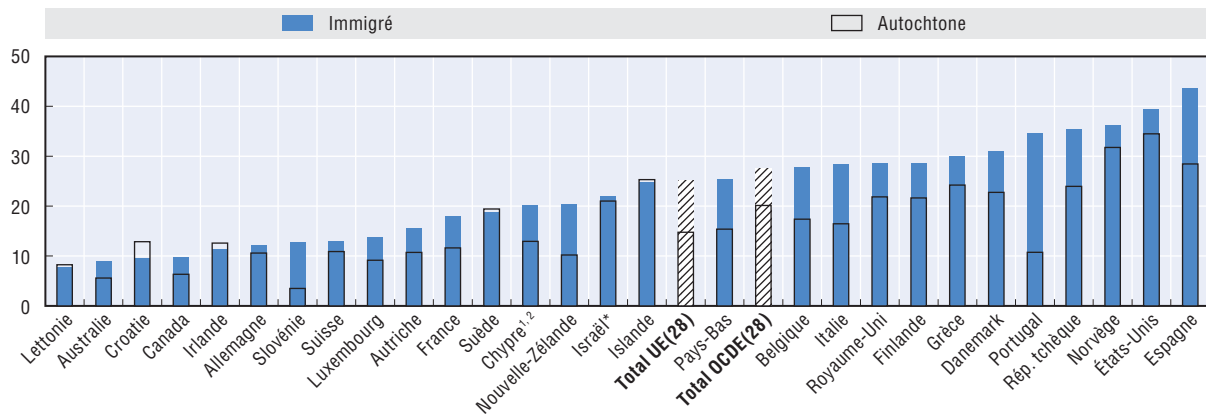
En 2012, dans la plupart des pays, les ménages immigrés sont plus souvent en situation de surcharge du coût de logement que les ménages autochtones. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 27 % des immigrés sont dans ce cas contre 20 % des personnes nées dans le pays. Ce phénomène touche moins la population de l'Union européenne, qu'elle soit immigrée (25 % en surcharge de coût), ou née dans le pays (15 %, graphique 9.7)

La pression du loyer sur le revenu des ménages immigrés est surtout prégnante aux États-Unis, en Europe du Sud (plus particulièrement en Espagne et au Portugal), en Norvège et en République tchèque. Dans ces pays, plus d'un tiers des loyers des ménages immigrés dépassent le seuil de 40 % du revenu. À l'opposé, dans un grand nombre de pays d'installation (Australie, Canada), ainsi qu'en Croatie et en Lettonie, un dixième des immigrés seulement sont en situation de surcharge du coût du logement. En Allemagne et en Suisse, une part relativement proche d'immigrés et de personnes nées dans le pays sont touchés par ce problème. En Croatie, en Lettonie, en Irlande et en Suède, les immigrés souffrent même un peu moins souvent de cette surcharge financière. Toutefois, ils sont particulièrement affectés en Europe du Sud, notamment au Portugal (24 points de pourcentage de plus chez les ménages immigrés), en Espagne et en Italie. Dans la plupart des autres pays, les écarts de taux de surcharge du coût de logement entre immigrés et personnes nées dans le pays sont proches de la moyenne OCDE (6 points).

Face aux inégalités en termes de surcharge financière du coût du logement, les aides au logement peuvent être un moyen de « corriger » les écarts entre immigrés et personnes nées dans le pays. Dans la plupart des pays, ces aides ne contribuent pas sensiblement à faire disparaître ces différences (graphique 9.8). Mais en Norvège et en Finlande, ces écarts disparaissent, et ils diminuent beaucoup aux Pays-Bas et en France après prise en compte des aides au logement. Il existe néanmoins quelques pays où les autochtones bénéficient significativement plus souvent des aides au logement que les immigrés, ce qui accroît encore les inégalités entre les deux groupes. C'est particulièrement le cas en République tchèque, où l'écart de taux de surcharge, déjà assez élevé, passe de 11 à 14 points après prise en compte des aides au logement.

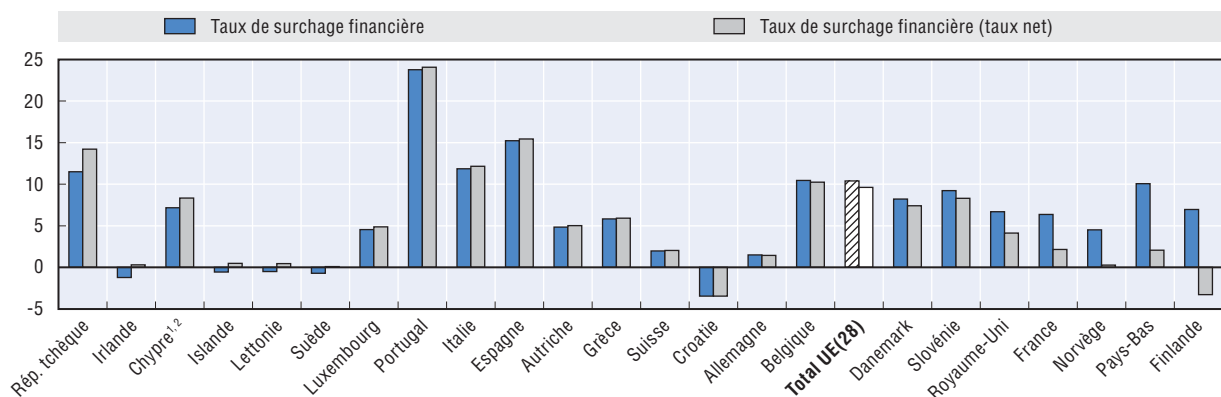
Dans quelques pays, comme en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas, la surcharge financière est le problème majeur des ménages immigrés, comparé au problème du surpeuplement (graphique 9.9). À l'inverse, les immigrés sont souvent en situation de surpeuplement en Italie, en Grèce, en Slovénie, en Lettonie et en Autriche, alors que leurs loyers sont mieux adaptés à leurs revenus. Dans de nombreux autres pays, cependant, surcharge financière et surpopulation vont de pair.

Graphique 9.7. Taux bruts de surcharge du coût du logement des ménages locataires, 2012

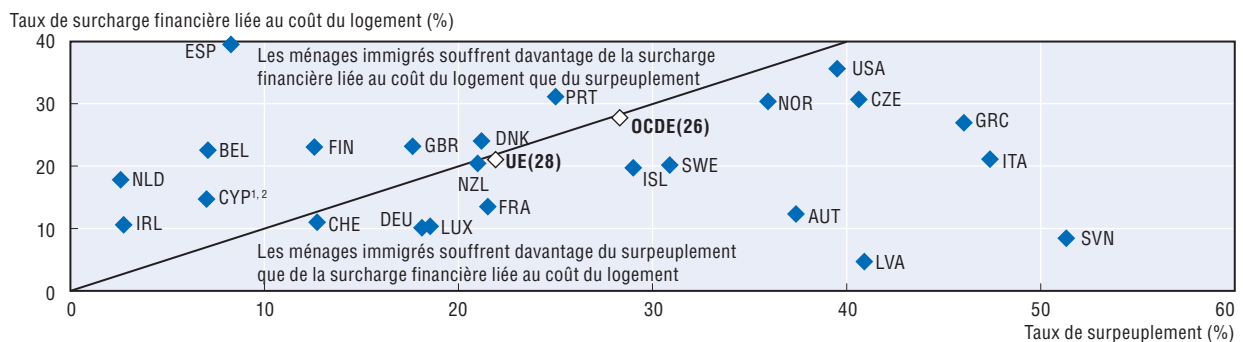
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217354>

Graphique 9.8. Surcharge du coût du logement des locataires et impact des allocations logement, 2012

Écart immigrés-nés dans le pays en points de pourcentage

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217367>

Graphique 9.9. Taux de surpeuplement et de surcharge du coût du logement des ménages immigrés locataires, 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217379>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## Limites de la mesure

La mesure de l'intégration « résidentielle » est rendue difficile par l'absence d'enquêtes logement dans de nombreux pays. Toutefois, certaines enquêtes renseignent quelques éléments sur les différentes conditions de logement. Ces enquêtes n'interrogent que la population résidant en logement dit « ordinaire ». Les données présentées excluent donc de fait les personnes sans abri et toute personne vivant dans des structures collectives (foyers, maisons de retraite, casernes, campements, hôpitaux, prisons, etc.).

### **Mode d'occupation des logements**

Le mode d'occupation des logements découle en partie des choix personnels de l'individu. Il donne néanmoins des indications sur l'aptitude et la volonté de s'installer dans le pays hôte (en cas d'accès à la propriété), mais aussi sur les ressources financières disponibles.

### **Surpeuplement du logement**

Un logement surpeuplé peut être considéré comme tel par différents moyens. Cette notion peut se baser sur la perception qu'ont les habitants de leur propre espace, au travers de questions précises comme « considérez-vous que votre logement est trop petit ? », etc. Cette manière déclarative laissant plus de place à la subjectivité du répondant, n'a pas été retenue ici. Une autre méthode consiste à calculer le nombre de m<sup>2</sup> habitables par habitant (les habitants de moins de 12 ans ayant souvent un poids de 0.5). Basée sur des informations plus précises, cette définition est toutefois difficile à appliquer car l'information sur la taille du logement n'est souvent pas disponible.

La définition du surpeuplement présentée ici est inspirée de celle d'Eurostat, qui prend en compte le nombre de pièces de vie, le nombre d'adultes en couple et hors couple, ainsi que l'âge et le sexe des enfants. Dans certaines sources, les liens entre adultes (hors personnes responsables du ménage) ne sont pas connus, de même que l'âge des enfants. La définition utilisée ici a donc été adaptée à ces contraintes et toute personne supplémentaire aux personnes responsables est jugée comme à même de vivre à deux dans une même pièce. Cette méthode sous-estime le taux de surpeuplement des familles et des ménages complexes par rapport à la mesure d'Eurostat. Néanmoins, le classement des pays reste similaire.

Le Canada et la Nouvelle-Zélande utilisent la définition canadienne du surpeuplement. Cette définition n'a pas été adaptée et sous-estime les taux de surpeuplement dans ces pays. Elle se base toutefois sur le nombre de chambres à coucher, et non le nombre de pièces de vie, ce qui diminue les cas de surpeuplement par rapport aux données européennes, en particulier dans les logements d'une pièce. En effet, d'après la définition d'Eurostat, un logement d'une pièce est toujours surpeuplé (puisque'il ne dispose pas de pièce de vie), alors qu'il ne le sera pas dans ces deux pays (la seule pièce étant considérée comme une chambre à coucher). La comparaison entre ces pays et les autres doit donc être faite avec précaution.

### **Conditions de logement**

Les conditions matérielles du logement permettant d'estimer la bonne qualité d'un lieu de résidence sont très nombreuses. Idéalement, cet indicateur devrait être calculé en prenant en compte une somme de caractéristiques nécessaires au bien-être au sein du logement : matériaux de construction, réseau électrique, ventilation, chauffage,

alimentation en eau potable, évacuation des eaux, cuisine, éclairage, salle d'eau, étanchéité, etc. Seules ces trois dernières informations sont concrètement disponibles dans un grand nombre de pays.

L'environnement autour du logement est tout aussi important pour le bien-être. Mais les informations sur le voisinage sont rarement disponibles dans les enquêtes générales. Les informations présentées ici se basent sur quelques critères de dégradation du quartier disponibles dans le module ad hoc 2009 de l'enquête de l'Union européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Il n'existe pas de données comparables en dehors de l'Europe. Là encore, le niveau de « dégradation » d'un quartier de résidence peut être évalué de différentes manières : exposition au bruit, niveau de pollution, sentiment d'insécurité, propreté et dégradation des équipements. Seules ces deux dernières informations sont disponibles dans EU-SILC. Le bien-être lié au quartier de résidence peut aussi être estimé par certains critères d'accessibilité aux services publics, aux transports et aux commerces.

### **Coût du logement**

Les aspects financiers du logement présentés ici mettent l'accent sur le taux d'effort, c'est-à-dire la part du revenu consacré au « paiement » du logement (voir chapitre 8 pour la définition du revenu). Ce paiement peut prendre la forme de remboursement de crédit immobilier pour les propriétaires et d'acquiescement du loyer pour les locataires, y compris dans la mesure du possible les charges de gestion du logement. Les montants de remboursement de crédit étant très rarement renseignés dans les enquêtes, cet indicateur ne prend en compte que les locataires. Lorsque le taux d'effort est supérieur à 40 % du revenu disponible, on considère que le ménage est soumis à un risque significatif d'endettement et d'impayés. Les personnes dans cette situation sont dites « en surcharge du coût du logement ».

Le taux d'effort, et le taux de surcharge qui en découle, est dit net lorsque les aides au logement sont déduites du coût du logement. Ce taux net donne une image plus précise du coût réel du logement pour les ménages, mais les informations sur les aides au logement ne sont pas disponibles pour les pays non européens.

Les taux d'accès et les indicateurs sur la surcharge du coût du logement sont des outils qui permettent d'évaluer la situation des adultes dans le ménage. Ces indicateurs ne couvrent donc que la population âgée de 16 ans et plus.

Les sources utilisées étant des panels, les résultats peuvent être légèrement biaisés. Les échantillons utilisés dans ce type d'enquêtes ne sont en effet représentatifs que pour la première vague d'immigration. Tout immigré nouvellement arrivé ne sera inclus dans le dispositif d'enquête que s'il rejoint un ménage déjà enquêté précédemment. En conséquence, les enquêtes par panel sous-estiment les migrants arrivés récemment. Plus le processus de renouvellement de panel est long, plus les résultats seront biaisés. Le panel de EU-SILC est renouvelé entièrement tous les cinq ans, celui du CPS tous les deux ans.

## **Notes, sources et pour en savoir plus**

### **Note concernant Israël**

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

**Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>**

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

**Notes des tableaux et graphiques**

Graphique 9.1 : Le pourcentage ajusté de ménages propriétaires de leur logement est le pourcentage de ménages propriétaires parmi les ménages immigrés si la personne responsable du ménage appartenait au même groupe d'âge que ses pairs nés dans le pays et si les revenus du ménage immigré étaient les mêmes que ceux d'un ménage autochtone. Les losanges gris indiquent que le taux ajusté n'est pas significativement différent de celui des autochtones au seuil de 5%.

Graphiques 9.2, 9.4 et 9.6 : Les barres grisées indiquent que les différences ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5 %.

Graphiques 9.3, 9.4 et 9.5 : Population totale pour le Canada.

Graphiques 9.3 et 9.4 : La moyenne OCDE ne comprend pas Israël.

Graphique 9.7 : Les taux pour les États-Unis et l'Australie sont calculés sur la base du revenu total et non du revenu disponible. Par conséquent, ils sont probablement sous-estimés. Le taux pour la Nouvelle-Zélande est net et calculé sur une base individuelle et non sur les revenus des ménages. La moyenne OCDE ne comprend pas la Nouvelle-Zélande.

Graphique 9.9 : Les taux pour les États-Unis sont calculés sur la base du revenu total et non du revenu disponible. Par conséquent ils sont probablement sous-estimés.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

En Nouvelle-Zélande les personnes responsables du ménage sont celles qui assurent les dépenses du ménage. Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Le Canada et la Nouvelle-Zélande utilisent la définition de surpeuplement dérivée de la Norme nationale d'occupation du Canada (NNO). D'après cette norme, est considéré comme surpeuplé tout logement dont le nombre de chambres à coucher est inférieur au minimum suivant : une chambre par couple d'adulte, une chambre pour un parent seul, une chambre par adulte supplémentaire (18 ans et plus), une chambre pour un maximum de deux enfants de même sexe (moins de 18 ans), deux chambres pour deux enfants de sexe opposé, une chambre pour un maximum de deux enfants de moins de cinq ans de sexe opposé. Une personne seule n'est pas en situation de surpeuplement dans un logement d'une pièce sans chambre à coucher.

**Sources**

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC 2012) ; Australie : Recensement de la population et des ménages 2011 ; Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011) ; Israël : *Household Expenditure Survey* (HES 2012), Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey* (HES 2013) ; *US American Community Survey* (ACS) 2012.

**Pour en savoir plus**

Eurostat (2011a), *Housing Conditions in Europe in 2009*, Commission européenne, Luxembourg.

Eurostat (2011b), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.

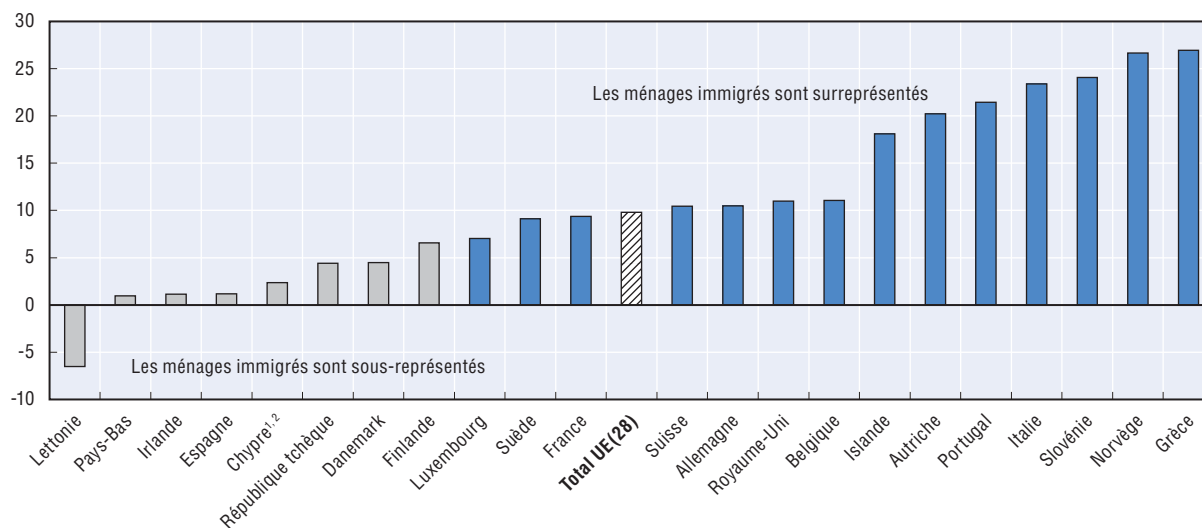
OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

## ANNEXE 9.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique 9.A1.1. **Part des personnes vivant dans un logement surpeuplé ou de mauvaise qualité parmi les locataires au prix du marché, selon le statut migratoire du ménage, 2009**


Différence avec les personnes vivant dans un ménage natif en points de pourcentage



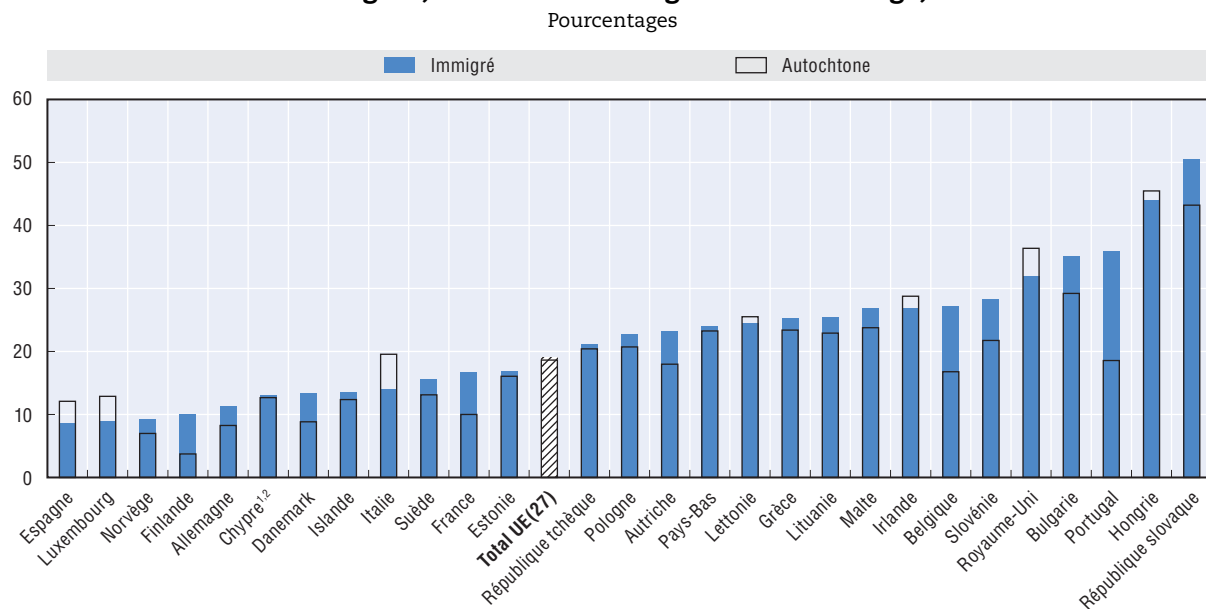
Note : Les barres grisées indiquent que les différences ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5 %.

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217381>

Graphique 9.A1.2. **Part des personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un quartier où des débris sont souvent jetés dans la rue et/ou les infrastructures publiques sont souvent endommagées, selon le statut migratoire du ménage, 2009**



1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), module ad hoc 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217395>



## Chapitre 10

# État de santé et accès aux soins des immigrants

*La santé est indissociable du bien-être. Elle a un impact direct sur la façon dont les individus participent à la vie de la société et sur leur degré d'implication. Des immigrants en bonne santé seront plus à même de travailler, de mieux gagner leur vie et de tisser de vastes réseaux sociaux. Une bonne intégration contribue à son tour à une amélioration des résultats en matière de santé, les immigrants étant de plus en plus en mesure de se faire soigner lorsqu'ils en ont besoin.*

*Les caractéristiques sociodémographiques telles que le sexe et l'âge, l'adoption de comportements à risques (abus d'alcool et tabagisme par exemple) ainsi que les conditions de vie et de travail figurent parmi les déterminants les plus importants de la santé d'un individu. Les immigrants devant généralement être en bonne santé pour pouvoir migrer, ils ont tendance à être en meilleure santé que les non-migrants – cet effet positif, le « healthy migrant effect » ou « effet du migrant en bonne santé », s'atténue néanmoins à mesure que la durée de séjour s'allonge.*

*La qualité de vie dans le pays d'origine, le processus de migration lui-même et les conditions de vie et de travail dans le pays d'accueil ont également des répercussions en termes de santé. Certains groupes de migrants, tels que les réfugiés, sont particulièrement vulnérables et peuvent être plus sujets à certaines pathologies spécifiques ou à des troubles mentaux. Le vécu migratoire peut être source de stress et affecter les résultats en matière de santé des migrants de différentes manières, selon leur situation socio-économique et leur état de santé dans le pays d'origine et leur degré d'intégration dans le pays d'accueil. Les habitudes alimentaires dans le pays d'origine peuvent également influencer sur les résultats en matière de santé sur le moyen et le long terme. L'âge, le niveau d'éducation et le revenu sont d'autres déterminants importants de la santé.*

*Ce chapitre analyse l'état de santé auto-déclaré (indicateur 10.1) et le manque de traitement médical (indicateur 10.2) des populations nées dans le pays et immigrées. Les problèmes relatifs aux données sont abordés dans la section « Limites de la mesure » à la fin de ce chapitre.*





## Principaux résultats

- Dans la zone OCDE, sept personnes de plus de 15 ans sur dix se déclaraient en bonne santé en 2012, qu'elles soient nées dans le pays ou immigrées.
- Cette similarité dans l'état de santé général rapporté masque des différences entre, d'un côté, les pays d'immigration récente du sud de l'Europe, où les états de santé auto-déclarés sont bien meilleurs chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays et, de l'autre, les pays d'Europe centrale et les pays de destination de longue date comme l'Allemagne et la France, où les immigrés se sentent en moins bonne santé.
- Après ajustement pour tenir compte de l'âge, les différences entre immigrés et personnes nées dans le pays se réduisent. Les caractéristiques sociales et économiques de certains groupes de migrants – faible niveau d'éducation et de revenu, mauvaises conditions de travail et manque d'insertion sociale – influencent négativement leur accès et leur recours aux services de santé.
- Environ 7 % de l'ensemble des personnes nées dans le pays et des immigrés avaient des besoins médicaux non satisfaits en 2012. Des différences entre les deux groupes sont principalement observées dans certains pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays qui accueillent de nombreux réfugiés, comme la Suède, où les immigrés sont plus susceptibles de signaler des besoins médicaux non satisfaits que les personnes nées dans le pays.
- Chez les personnes nées dans le pays comme chez les immigrés, environ une personne sur cinq n'a pas consulté de médecin en 2009. Les plus grandes différences entre ces deux populations sont principalement observées dans les pays qui ont récemment connu un afflux important de main-d'œuvre, ce qui est le cas de l'Irlande et de l'Islande, où les immigrés ont bien moins de chances d'avoir consulté un médecin.

## 10.1. État de santé perçu

### Informations de référence

#### Indicateur

L'état de santé auto-déclaré d'un individu renvoie à la perception que ce dernier a de sa santé physiologique et psychologique. Cette section s'intéresse à : 1) l'état de santé général perçu ; 2) à l'absence de maladie ou de problème de santé chronique (handicap par exemple) ; et 3) à un indicateur composite de bonne santé combinant l'état de santé perçu et l'absence de maladie chronique ou de limitation liée à un problème de santé. Plusieurs enquêtes saisissent les trois dimensions de l'indicateur de l'état de santé perçu, mais de façon très différente, ce qui n'est pas de nature à faciliter les comparaisons internationales (voir « Limites de la mesure »). Cette section présente les proportions d'individus qui qualifient leur santé de « bonne » à « excellente ».

Les résultats des immigrants sont ajustés pour évaluer ce qu'ils seraient si les résidents nés à l'étranger avaient la même structure par âge que les personnes nées dans le pays.

#### Champ

Individus de plus de 15 ans.

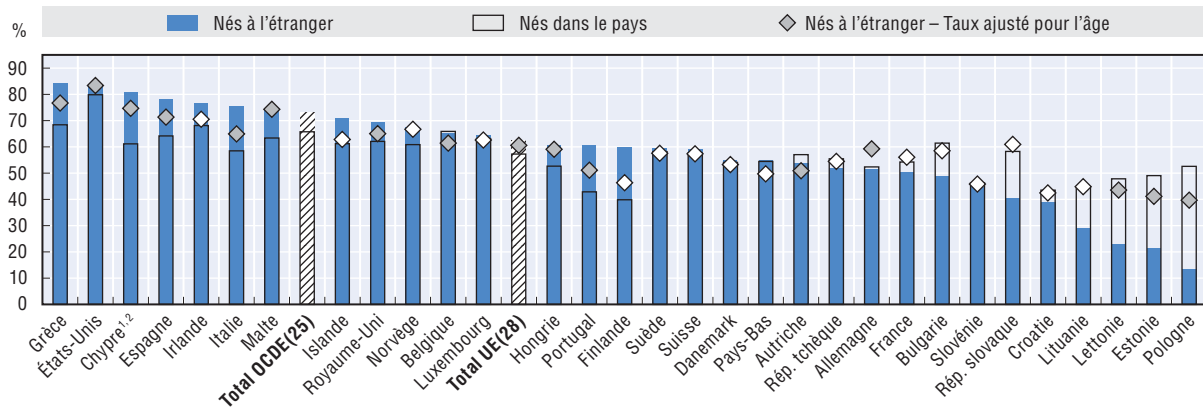
En 2012, en moyenne, sept immigrants sur dix dans les pays de l'OCDE et six sur dix dans les pays de l'Union européenne ont donné des réponses positives dans chacune des trois dimensions de l'indicateur de l'état de santé auto-déclaré – bonne santé générale perçue, absence de maladie chronique et absence de limitation pour raison de santé. Leurs réponses étaient comparables à celles des personnes nées dans le pays. Aux États-Unis, en Irlande et dans les pays d'immigration récente du sud de l'Europe (Chypre<sup>1</sup>, <sup>2</sup>, Grèce, Italie et Espagne), plus de trois immigrants sur quatre déclaraient n'avoir de problème dans aucune des trois dimensions. En revanche, moins d'un immigrant sur quatre peut en dire autant dans les pays baltes ou en Pologne (graphique 10.1), où la population immigrée est la plus âgée (voir section 2.2).

En Europe du Sud, les immigrants sont globalement en meilleure santé que leurs homologues nés dans le pays. Dans la plupart de ces pays, l'immigration est en grande partie composée d'immigrants récents – plus jeunes en moyenne que le reste de la population. En Allemagne et en France, deux pays d'immigration de longue date, et dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, les immigrants sont, en moyenne, moins susceptibles que les personnes nées dans le pays de se déclarer en bonne santé ou mieux, avec un écart de 39 points de pourcentage en Pologne et de 28 points en Estonie (graphique 10.1).

Après ajustement pour tenir compte de l'âge, les différences entre les immigrants et les personnes nées dans le pays concernant l'état de santé perçu s'amenuisent dans la plupart des pays, voire deviennent statistiquement négligeables. De fait, en Allemagne et en Europe du Sud, si l'on tient compte de l'âge, les immigrants sont en meilleure santé que les personnes nées dans le pays. En Autriche et en Belgique cependant, l'écart avec les personnes nées dans le pays se creuse et reste significatif, alors que dans les pays baltes et en Pologne, il se resserre mais reste significatif (graphique 10.1). Les écarts de perception de l'état de santé entre populations immigrées et personnes nées dans le pays peuvent être attribués à des facteurs non pris en compte dans l'analyse tels que le sexe, le comportement en matière de santé, le pays d'origine et d'autres facteurs économiques et sociaux.

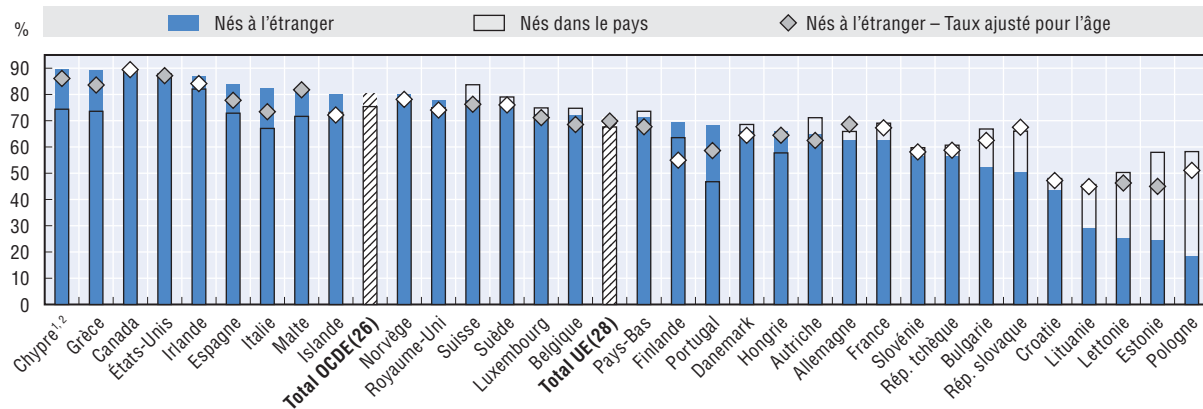
Les trois dimensions de l'indicateur de l'état de santé auto-déclaré affichent des tendances analogues (graphiques 10.2, 10.3 et 10.A1.1). En Europe du Sud par exemple, les immigrants ont nettement moins de risques que les personnes nées dans le pays de souffrir d'une maladie chronique ou de signaler des limitations liées à des problèmes de santé. Il en va de même pour l'Allemagne, où moins d'immigrants déclarent des maladies chroniques (graphique 10.3). Dans la plupart des autres pays, les écarts avec les personnes nées dans le pays se réduisent après ajustement et deviennent statistiquement négligeables.

Graphique 10.1. **Adultes nés à l'étranger et nés dans le pays qui déclarent avoir un bon état de santé général, ne pas être limités dans leurs activités par des problèmes de santé et ne pas souffrir de maladies chroniques, 2012**



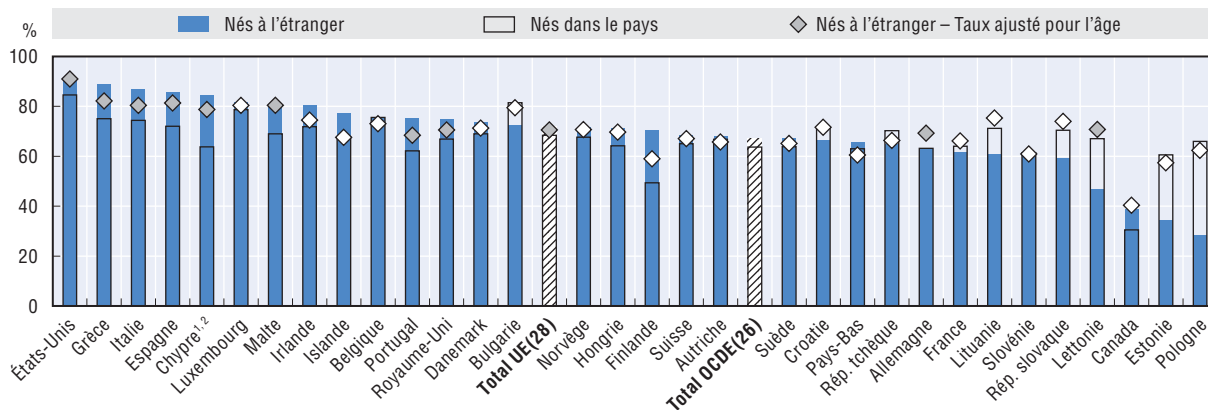
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217405>

Graphique 10.2. **Adultes nés à l'étranger et nés dans le pays qui déclarent être en bonne santé, voire mieux, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217412>

Graphique 10.3. **Adultes nés à l'étranger et nés dans le pays qui déclarent ne pas souffrir de maladies chroniques, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217426>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 10.2. Soins de santé

### Informations de référence

#### Indicateur

Cet indicateur mesure si, au cours des 12 derniers mois, les répondants ont senti qu'ils avaient besoin de soins de santé (hors examens dentaires ou traitement) mais qu'ils n'ont pu les obtenir, et s'ils ont de fait consulté un médecin (généraliste ou spécialiste). La taille des échantillons est généralement trop petite pour que l'on précise les raisons pour lesquelles les besoins médicaux n'ont pas été satisfaits.

Les données sur les consultations médicales ne sont pas disponibles au Canada et aux États-Unis, mais le Canada publie des données comparables sur les besoins de soins non satisfaits des immigrants. Les données des États-Unis en revanche ne concernent que les besoins de soins non satisfaits pour des raisons de coût. La prudence est donc de mise quand on les compare aux données d'autres pays.

L'indicateur pour la population immigrée est ajusté afin d'évaluer les résultats que l'on obtiendrait si la population née à l'étranger avait la même structure par âge que celle née dans le pays de résidence.

#### Champ

Individus de plus de 15 ans.

Dans la zone OCDE, 7 % des immigrants en moyenne déclarent un besoin de soins non satisfait en 2012, soit la même proportion que dans la population née dans le pays (graphique 10.4). Dans l'Union européenne, les résidents nés à l'étranger déclarent légèrement moins souvent que leurs homologues nés dans le pays avoir eu des besoins médicaux non satisfaits (6 % contre 7 %). En ce qui concerne les visites chez le médecin, les tendances sont similaires pour les deux groupes – 21 % des immigrants n'en ont pas consulté en 2009, contre 19 % des personnes nées dans le pays (graphique 10.5).

En Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays scandinaves, les immigrants sont les plus susceptibles de signaler des besoins non satisfaits – 24 % en Pologne et 15 % en Estonie et en Suède. Ceux qui le sont moins se trouvent en Autriche, aux Pays-Bas et en Slovaquie, où le taux ne dépasse pas 2 %. Les différences de prévalence des besoins non satisfaits entre la population née à l'étranger et celle née dans le pays sont les plus marquées en Europe centrale et orientale et dans les pays qui accueillent de nombreux réfugiés. Les immigrants ont un risque d'avoir des besoins non satisfaits supérieur de 5.5 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays en Estonie, supérieur de 4 points en Suède et supérieur de 2 points en Suisse (graphique 10.4). Comme chez les personnes nées dans le pays, 8 % des immigrants aux États-Unis ont déclaré avoir renoncé à des soins pour des raisons de coût uniquement. Dans quelques autres pays néanmoins, notamment en Allemagne, au Canada et en Islande, les immigrants sont moins susceptibles que les personnes nées dans le pays de signaler des besoins médicaux non satisfaits.

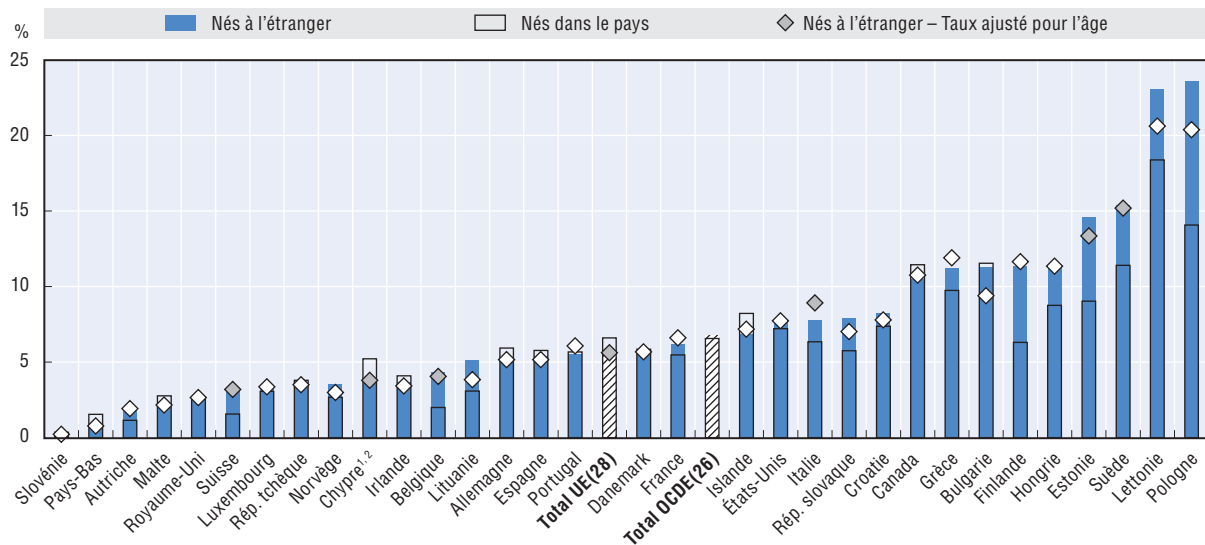
Les parts d'immigrants n'ayant pas consulté de médecins en 2009 sont les plus élevées dans les pays d'immigration récente de travail tels que l'Islande (44 %), l'Irlande et Chypre<sup>1, 2</sup> (36 % chacune), et les plus faibles en France (7 %), au Luxembourg (7 %) et en Pologne (8 %) (graphique 10.5). De nombreux pays, en particulier en Scandinavie, ont obtenu des taux de réponse très bas à la question sur les consultations médicales.

Après ajustements pour tenir compte de l'âge, seules la Belgique, l'Estonie, l'Italie, la Suède et la Suisse montrent des différences importantes dans la prévalence des besoins médicaux non satisfaits entre la population née à l'étranger et la population née dans le pays en 2012, les immigrants ayant plus de risques d'avoir des besoins non satisfaits (graphique 10.4). Une fois l'âge pris en compte, les immigrants sont beaucoup plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de ne pas avoir vu un médecin – risque supérieur de 16.5 points de pourcentage en Islande et de 3 à 11 points en Allemagne, à Chypre<sup>1, 2</sup>, en Hongrie, à Malte et en République tchèque (graphique 10.5). Aux Pays-Bas, cependant, le risque est moins élevé (5 points de pourcentage) que pour les natifs.

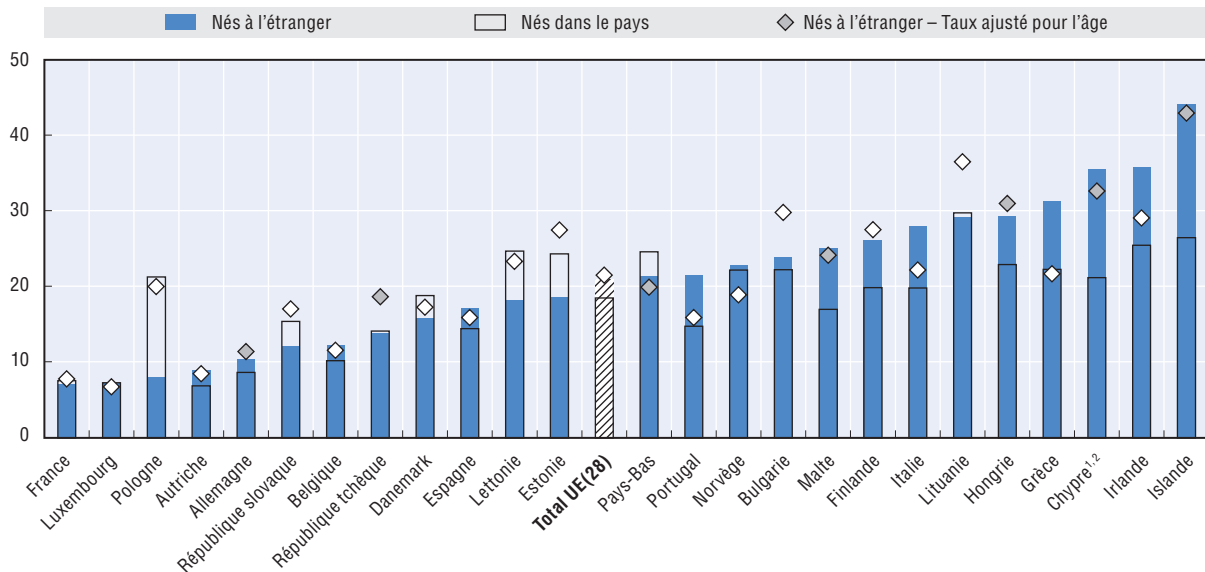
La plus forte incidence de la non-consultation d'un médecin parmi la population immigrée par rapport aux personnes nées dans le pays peut être imputable à des facteurs socio-économiques individuels. Les situations moins favorables de certains migrants – en termes de niveau d'éducation, revenu, conditions de travail et insertion sociale – ont un impact négatif sur l'accès et le recours aux services de santé.

Graphique 10.4. **Adultes nés à l'étranger et nés dans le pays qui signalent des besoins médicaux non satisfaits, 2012**

Pourcentages

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217436>Graphique 10.5. **Adultes nés à l'étranger et nés dans le pays qui déclarent ne pas avoir consulté un médecin (généraliste ou spécialiste) au cours des 12 derniers mois, 2009**

Pourcentages

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217448>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

### **État de santé perçu**

Un ensemble idéal d'indicateurs sur la santé des immigrés rendrait compte objectivement à la fois de l'état de santé et des facteurs qui contribuent à une bonne santé. Or, les indicateurs disponibles et facilement mesurables sont statiques. Ils ne rendent généralement compte que des résultats actuels en matière de santé et non des facteurs de risque susceptibles d'affecter les tendances en la matière. Les indicateurs de la santé utilisés couramment, comme la mortalité infantile et l'espérance de vie, sont soit inapplicables, soit non disponibles pour les populations immigrées. Certes, les bilans de santé et les visites médicales (analyses de sang et rapports sur les maladies chroniques par exemple) seraient idéaux, mais ils requièrent des enquêtes spécifiques que les pays réalisent rarement, voire jamais.

Ce chapitre analyse différents aspects de l'état de santé auto-déclaré tant pour la population née dans le pays que pour la population immigrée. Une certaine prudence est recommandée dans l'interprétation des réponses auto-déclarées aux questions de l'enquête, étant donné que les différences sociales et culturelles en matière d'auto-perception et d'auto-déclaration entre pays, ainsi qu'entre les personnes nées dans le pays et les immigrés à l'intérieur d'un même pays, peuvent limiter la validité des comparaisons. Un indicateur global, combinant l'état de santé perçu avec les maladies chroniques et les limitations liées à des problèmes de santé, a donné les résultats les plus fiables. Il est à noter que les indicateurs sont appréhendés de manières très différentes dans différentes enquêtes, ce qui peut entraver les comparaisons internationales. Certes, l'état de santé perçu comporte cinq niveaux dans toutes les enquêtes, mais les réponses au questionnaire de l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) vont de « très mauvais » à « très bon » et sont centrées sur « assez bon », alors que les réponses aux enquêtes américaine et canadienne vont de « mauvais » à « excellent » et sont centrées sur « bon », ce qui pourrait biaiser les comparaisons.

### **Soins de santé**

Les visites préventives et curatives chez le médecin et les bilans médicaux (dépistage du cancer, en particulier celui du sein chez les femmes, vaccination des enfants, etc.) sont des indicateurs clés de l'accès à des soins professionnels. Les échantillons des enquêtes nationales sur la santé sont cependant trop petits pour donner des résultats fiables pour les immigrés. Une autre méthode de mesure de l'équité en matière d'accès aux soins consiste à évaluer les cas déclarés de besoins médicaux non satisfaits. Pour cela, on demande habituellement aux personnes s'il y a eu un moment, au cours des 12 derniers mois, où elles ont eu le sentiment qu'elles avaient besoin de soins qu'elles n'ont pas reçus, la question suivante étant de savoir pourquoi le besoin de soins n'a pas été satisfait (indicateur 10.2).

On demande aussi, bien que plus rarement, combien de fois les personnes interrogées se sont rendues chez le médecin au cours des 12 derniers mois. Cet indicateur doit néanmoins être utilisé avec prudence car on trouve, à une extrémité du spectre, un mauvais accès aux soins, et à l'autre, une mauvaise santé justifiant de multiples visites chez le médecin, deux situations négatives.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Notes des tableaux et graphiques

Dans tous les graphiques, les losanges blancs signalent des écarts entre les taux ajustés pour les immigrés et les taux pour les personnes nées dans le pays qui ne sont pas statistiquement différents de zéro (au seuil de 0.05).

Graphique 10.4 : Les données des États-Unis portent uniquement sur les besoins médicaux non satisfaits pour des raisons de coût.

Toutes les données de panel ont tendance à sous-représenter les nouveaux arrivants. Dans le cas des enquêtes EU-SILC, un quart du panel est renouvelé tous les ans. Les nouveaux immigrés sont pris en compte s'ils apparaissent dans ce quart ou, dans les trois autres quarts, s'ils rejoignent un ménage résident, via le regroupement familial et la formation d'une famille.

### Sources

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2011-12). *US National Health Interview Survey* (NHIS 2012).

Graphique 10.5 : Module ad hoc de l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009.

### Pour en savoir plus

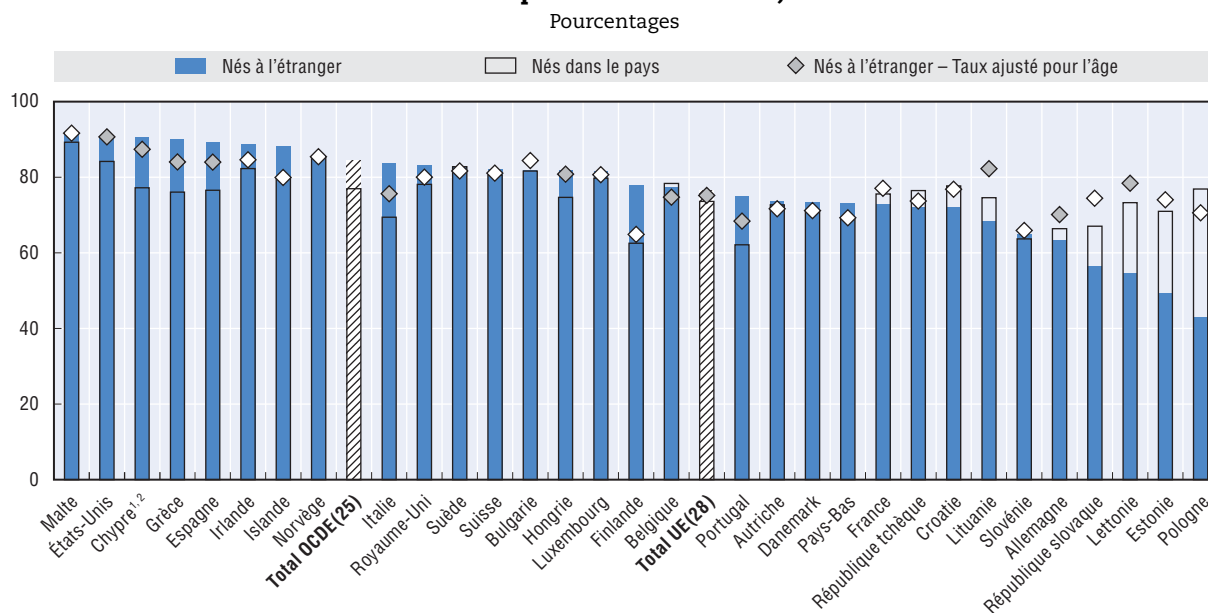
OCDE (2013), *Panorama de la santé 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/health\\_glance-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2013-fr).

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.



## ANNEXE 10.A1


## Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique 10.A1.1. **Adultes nés à l'étranger et nés dans le pays qui déclarent ne pas être limités à cause de problèmes de santé, 2012**

Note : Les losanges blancs signalent des écarts entre les taux ajustés pour les immigrés et les taux pour les personnes nées dans le pays qui ne sont pas statistiquement différents de zéro (au seuil de 0.05).

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus »

Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012, enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2011-12), US National Health Interview Survey (NHIS 2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217455>

## Chapitre 11

# Engagement civique des immigrants

*S'engager activement dans la vie de la société du pays d'accueil est un élément central de l'intégration des immigrants. En faisant entendre leurs voix, en s'intéressant au fonctionnement de la société et en participant aux décisions qui modèlent son évolution, les immigrants montrent qu'ils en sont partie intégrante, ce qui est l'objectif de l'intégration. Il y a de nombreux moyens de participer à la vie de la société : participation à des associations, bénévolat, activités syndicales voire politiques. Mesurer ces niveaux de participation est particulièrement complexe. L'engagement envers ces différentes activités peut être très variable et les motivations diverses.*

*Considérer que l'obtention de la nationalité est la finalité du processus d'intégration est un discours courant, mais âprement débattu entre spécialistes. À l'inverse, être étranger ne peut pas en soi être une preuve de non-intégration, de même que l'attachement à son pays d'origine n'est pas lié à un rejet du pays d'accueil. En outre, certaines lois sur la nationalité sont plus restrictives dans certains pays que dans d'autres. Néanmoins, demander la nationalité du pays d'accueil, même si cette démarche peut être motivée par des objectifs administratifs, est un signal fort d'intégration à la société, d'autant plus que, dans de nombreux pays, l'obtention de la nationalité est assortie de nombreux tests de langue, des valeurs et de la culture du pays. Du point de vue du pays d'accueil, obtenir la nationalité permet d'être accueilli dans la communauté des citoyens.*

*Le droit de vote est un des droits fondamentaux des citoyens. Accéder à ce droit est donc perçu comme un facteur d'intégration, une volonté d'influer sur la vie de la société, en participant au choix des gouvernements qui la régissent.*

*Deux des éléments les plus forts de l'engagement civique sont examinés dans ce chapitre : l'acquisition de la nationalité (indicateur 11.1) et la participation électorale qui en découle (indicateur 11.2). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*



## Principaux résultats

- Près de 2 millions d'étrangers ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE en 2012, 850 000 d'un pays de l'Union européenne.
- En 2012-13, au sein de la zone OCDE et de l'Union européenne, près des deux tiers des immigrants résidant dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans possèdent la nationalité de ce pays.
- L'acquisition de la nationalité est plus courante dans les pays où les naturalisations sont encouragées (pays d'installation et certains pays scandinaves) et dépend aussi des liens historiques entre pays d'accueil et pays d'origine.
- La possibilité de circuler librement tend à limiter les acquisitions, à l'image de la situation des ressortissants européens au sein de l'Union européenne.
- Les immigrants diplômés du supérieur nés dans des pays à plus faibles revenus sont plus souvent naturalisés que ceux venant de pays plus riches. Les immigrants peu diplômés sont à l'inverse plus souvent naturalisés quand ils viennent de pays à revenus élevés que quand ils viennent de pays à revenus plus faibles.
- Entre 2002 et 2012, trois immigrants sur quatre ayant la nationalité du pays de résidence ont participé aux dernières élections nationales contre 80 % des personnes nées dans le pays. Les immigrants de longue date qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil sont plus enclins à voter, mais toutefois pas dans les mêmes proportions que les personnes nées dans le pays.
- En moyenne, les immigrants de pays à revenus élevés votent plus souvent que ceux venant de pays à revenus plus faibles, sauf en Israël et au Royaume-Uni.

## 11.1. Acquisition de la nationalité

### Informations de référence

#### Indicateur

Dans l'idéal, les taux d'acquisition de la nationalité des immigrants devraient être obtenus en divisant le nombre de nationaux nés à l'étranger par le nombre de personnes nées à l'étranger éligibles (c'est-à-dire remplissant les conditions d'obtention de la naturalisation). Mais en pratique les modalités d'obtention de la nationalité sont très différentes selon le pays et selon la situation individuelle de chaque migrant.

La durée de séjour est un critère central d'accès à la nationalité. De nombreuses études montrent qu'il faut en moyenne dix ans pour obtenir la nationalité du pays d'accueil. Le taux d'acquisition présenté est donc la part d'immigrés résidant depuis au moins dix ans dans le pays de résidence et ayant la nationalité de ce pays. Les données ne sont pas disponibles en Corée, en Israël, au Japon et en Turquie.

#### Champ

Immigrés de 15 ans et plus résidant dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans. Les immigrants ayant la nationalité du pays d'accueil à la naissance (expatriés) sont inclus car ils ne peuvent être distingués.

En 2012, près de 2 millions d'étrangers ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE dont 850 000 au sein de l'Union européenne (tableau 11.A1.1). Dans plus des deux tiers des pays de l'OCDE et de l'UE, la majorité des immigrants de longue date (installés depuis au moins dix ans) ont la nationalité du pays d'accueil. En moyenne, 62 % sont dans ce cas au sein de la zone OCDE, une part plus faible au sein de l'UE (59 %) (graphique 11.1).

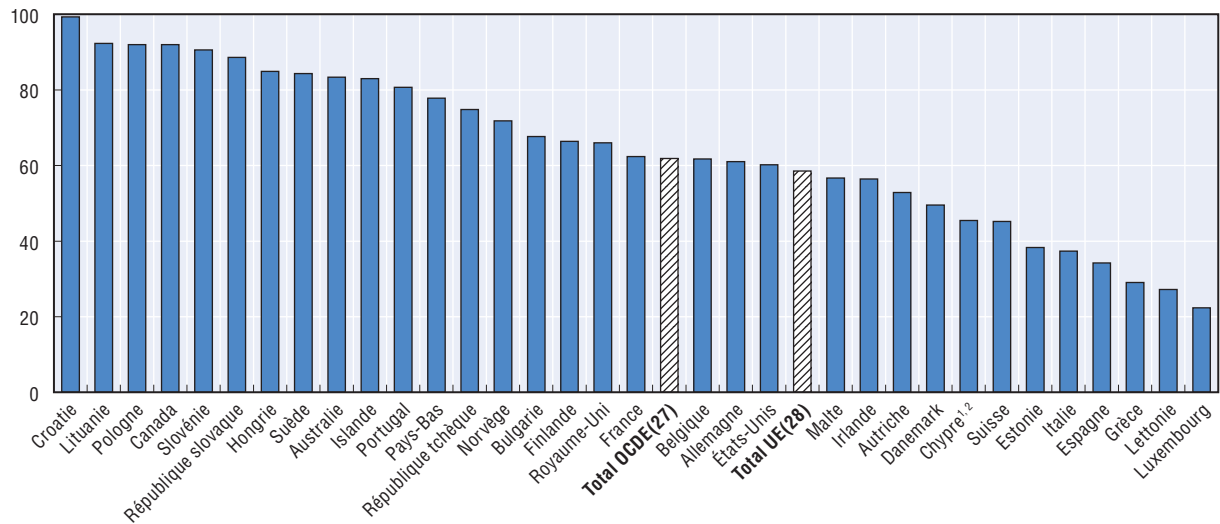
Dans les pays ayant connu l'indépendance récemment ou des changements de frontières, 90 % des immigrants de longue date sont des nationaux. Les immigrants de longue date disposent aussi plus souvent de la nationalité dans les pays où l'accès à la nationalité est encouragé comme en Australie, au Canada ou en Suède. À l'inverse, moins d'un tiers d'entre eux sont des nationaux au Luxembourg, en Europe du Sud et dans les pays baltes (hors Lituanie).

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, les taux d'acquisition des immigrants nés en Europe sont plus faibles qu'ailleurs. La libre circulation des citoyens de l'Union européenne rend la naturalisation moins attractive : moins d'un immigré européen sur deux a la nationalité du pays d'accueil dans l'UE, contre au moins 80 % en Australie, au Canada et aux États-Unis (graphique 11.2). La proximité géographique joue négativement sur l'accès à la nationalité. C'est le cas aux États-Unis, où 44 % des immigrants d'Amérique latine ont acquis la nationalité américaine.

L'accès à la nationalité dépend par ailleurs des liens historiques entre pays d'accueil et pays d'origine. Les immigrants nés dans d'anciennes colonies peuvent ainsi accéder plus rapidement à la nationalité, ce qui est le cas pour 87 % des immigrants d'Afrique au Portugal. Parfois, l'acquisition de la nationalité est facilitée pour certains groupes de migrants, comme les réfugiés. C'est pourquoi plus de 90 % des immigrants originaires d'Afrique ou d'Asie possèdent la nationalité en Norvège ou en Suède, pays de fortes migrations humanitaires.

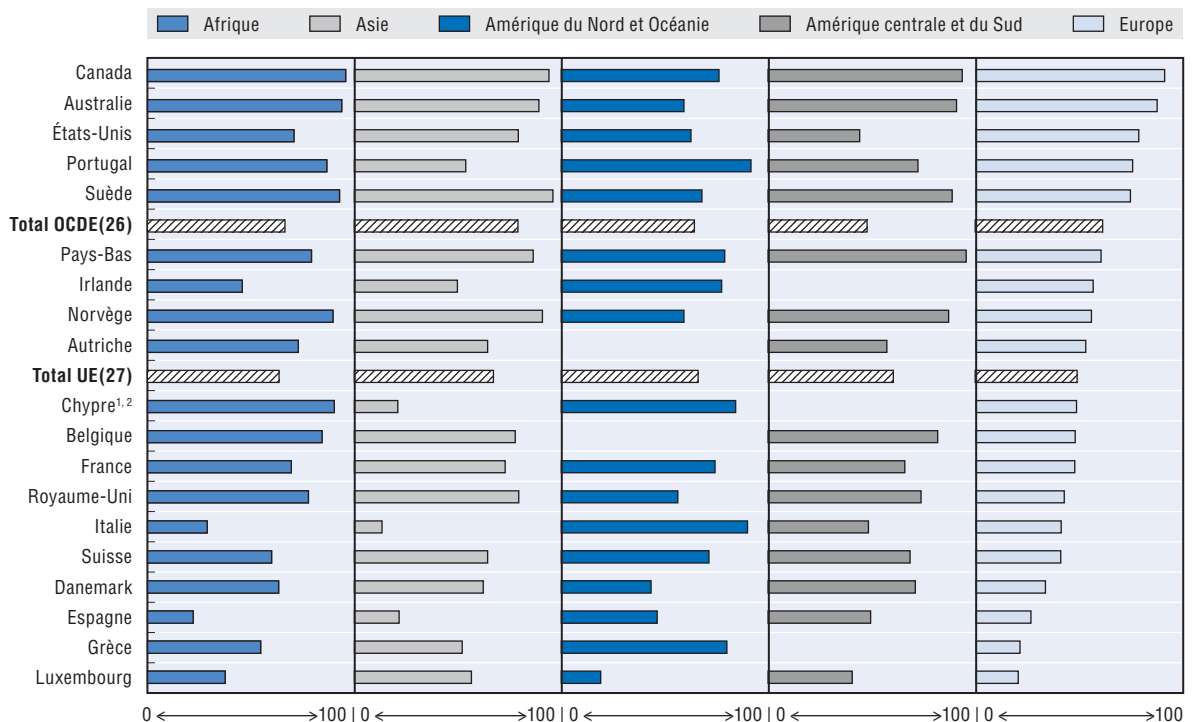
Dans la majorité des pays, les immigrants diplômés du supérieur nés dans des pays à revenus élevés sont moins souvent naturalisés que ceux nés dans un pays à revenus moins élevés (70 % contre 80 % en moyenne au sein de la zone OCDE, graphique 11.A1.1), leurs qualifications provenant d'un pays riche suffisant à leur apporter des opportunités de mobilité professionnelle (y compris internationale). Au contraire, chez les immigrants diplômés du supérieur venant de pays plus pauvres, avoir la nationalité d'un pays à revenus élevés offre davantage d'opportunités de mobilité que s'ils avaient conservé leur nationalité d'origine. Les immigrants peu diplômés des pays à plus faibles revenus sont en revanche moins souvent naturalisés que leurs homologues de pays à plus hauts revenus.

Graphique 11.1. **Pourcentage de nationaux parmi les personnes nées à l'étranger qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans, population âgée de 15 ans et plus, 2012-13**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217466>

Graphique 11.2. **Pourcentage de nationaux parmi les personnes nées à l'étranger qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans, selon la région d'origine, population âgée de 15 ans et plus, 2012-13**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217476>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 11.2. Participation aux élections

### Informations de référence

#### Indicateur

La participation auto-déclarée aux élections est mesurée au travers d'enquêtes d'opinion publique. Ces dernières demandent aux individus s'ils ont voté aux élections nationales parlementaires les plus récentes dans le pays de résidence. Deux mesures sont présentées ici : taux bruts (graphique 11.3) et taux ajustés (graphique 11.4). Le taux ajusté est celui qui serait observé si la distribution de la population immigrée par âge et par niveau d'éducation était la même que celle des personnes nées dans le pays. Ces données ne sont pas disponibles en Australie car le vote est obligatoire.

#### Champ

Toute personne de 18 ans et plus autorisée à voter aux élections nationales. Peu de pays donnant le droit de vote aux étrangers pour ce type d'élection, cet indicateur se limite aux personnes ayant la nationalité du pays.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, les trois quarts des immigrés ayant la nationalité du pays d'accueil déclarent avoir voté aux dernières élections ayant eu lieu entre 2002 et 2012. Avec un taux de 80 %, une part légèrement supérieure de personnes nées dans le pays a décidé de voter. Les deux seuls pays où les immigrés votent significativement plus souvent que les personnes nées dans le pays sont la Hongrie et Israël (graphique 11.3). D'une manière générale, les taux de participation électorale sont plus proches entre immigrés et personnes nées dans le pays en Europe centrale, où beaucoup d'immigrés sont nés en dehors des frontières actuelles mais au sein du même pays à l'époque de leur naissance. Les taux de participation aux élections sont également très proches entre immigrés et personnes nées dans le pays dans certains pays (France, Israël).

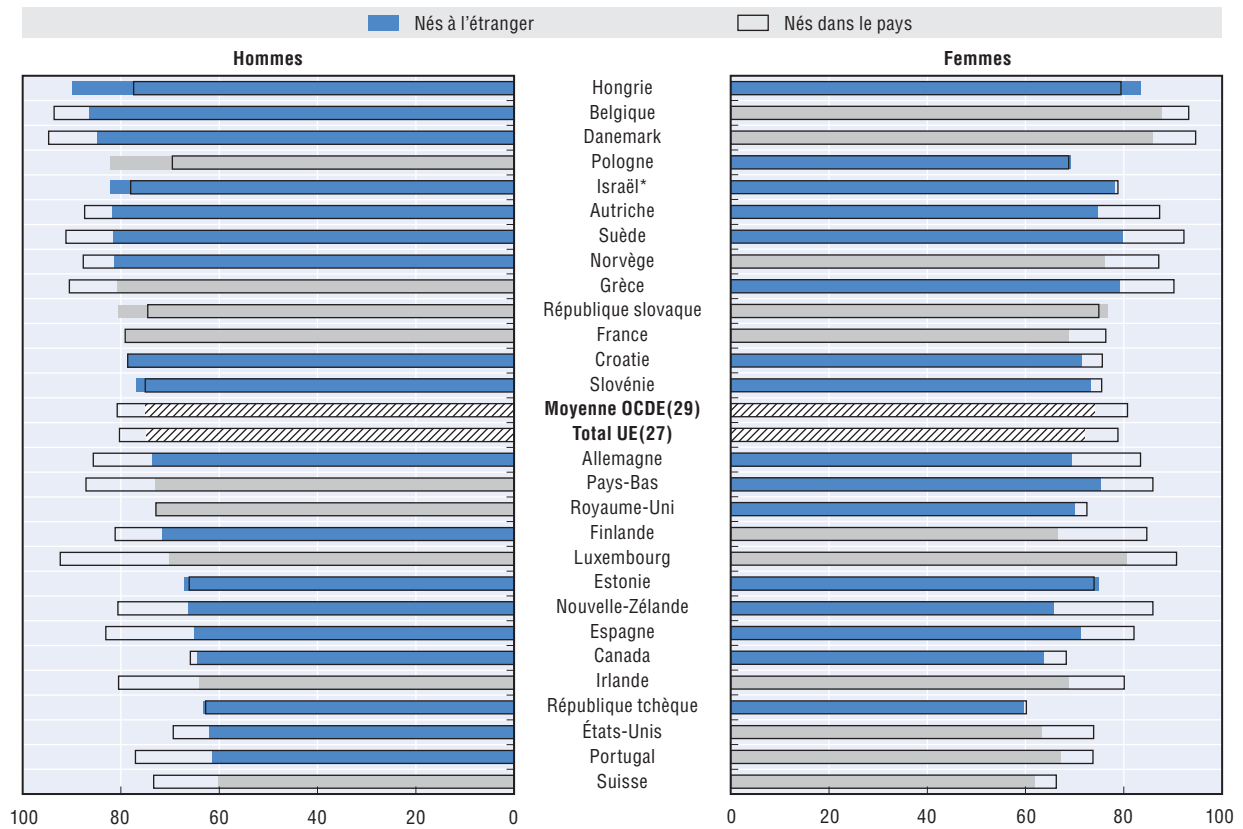
Le taux de participation des immigrés aux élections est le plus bas aux États-Unis et dans quelques pays d'immigration récente (Portugal notamment). En Espagne, seuls deux immigrés sur trois ont participé aux dernières élections contre quatre personnes nées dans le pays sur cinq. Le moindre taux de participation des immigrés dans les pays d'Europe du Sud est dû au fait que de nombreux immigrés ont obtenu la nationalité depuis peu et, de ce fait, sont peut-être moins intéressés ou moins informés sur la politique nationale. Dans certains de ces pays, les immigrés peuvent acquérir la nationalité rapidement après leur arrivée, soit par mariage (Grèce), soit en raison d'anciens liens coloniaux avec le pays d'accueil (Espagne, Portugal).

En moyenne, les hommes, qu'ils soient immigrés ou nés dans le pays, votent un peu plus souvent que les femmes. Cependant, dans les pays où la participation électorale des immigrés est faible, ce sont les femmes nées à l'étranger qui votent le plus. Dans tous les pays, les immigrés votent plus quand la durée de séjour augmente (graphique 11.A1.2). Le taux de participation électorale des immigrés ayant la nationalité et résidant depuis au moins dix ans dans le pays d'accueil est de 20 points supérieur à celui de ceux arrivés plus récemment dans l'ensemble de l'Union européenne et de +15 points aux États-Unis. Après dix ans de séjour, ce taux est même similaire ou supérieur à celui des personnes nées dans le pays en Israël et au Royaume-Uni. Néanmoins, dans les autres pays, ce taux reste inférieur d'au moins 5 points de pourcentage à celui de leurs homologues nés dans le pays.

Les comportements de participation électorale des immigrés selon le pays de naissance sont très variables. Ceux nés dans des pays à revenus élevés votent plus souvent que les autres presque partout, comme c'est nettement le cas en Irlande et en Suisse, où le taux ajusté de participation électorale des immigrés de pays à revenus élevés est supérieur de 20 points de pourcentage à celui des immigrés de pays à revenus plus faibles (graphique 11.4). En France, en Pologne ou en Slovaquie, ces immigrés ont même un taux de participation électorale supérieur, à âge et niveau d'éducation similaires, aux personnes nées dans le pays. À l'inverse, en Estonie, en Israël ou au Royaume-Uni, ce sont les immigrés des pays à revenus moins élevés qui votent le plus.

Graphique 11.3. **Participation auto-déclarée aux élections les plus récentes, personnes immigrées et nées dans le pays, selon le sexe, 2002-12**

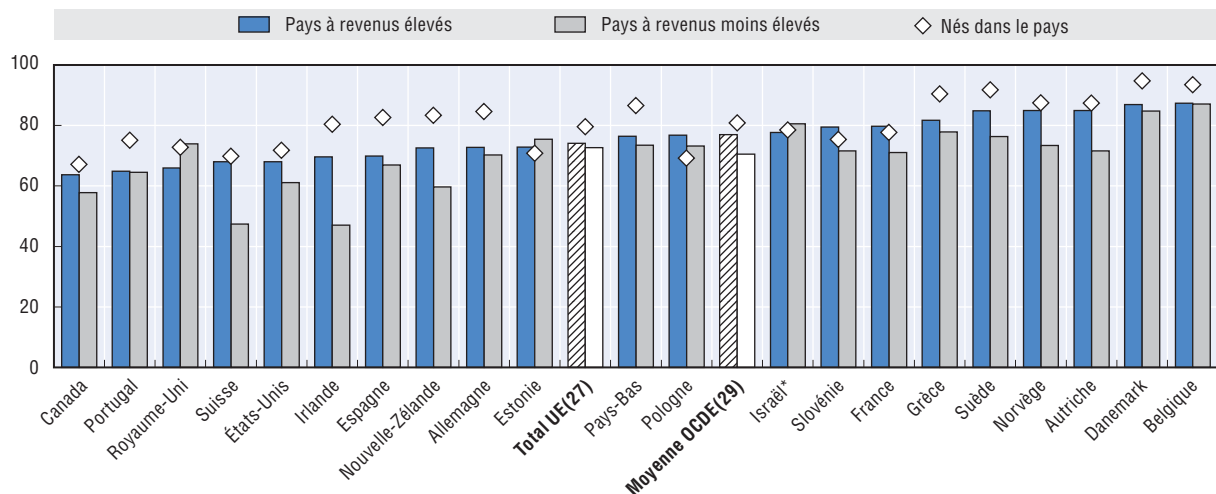
Pourcentage des personnes ayant la nationalité du pays de résidence âgées de 18 ans et plus



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217485>

Graphique 11.4. **Participation auto-déclarée aux élections les plus récentes selon le lieu de naissance et le niveau de revenu du pays d'origine, taux de participation aux élections ajustés pour l'âge et le niveau d'éducation, 2002-12**

Pourcentage des personnes ayant la nationalité du pays de résidence âgées de 18 ans et plus



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217492>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## Limites de la mesure

### **Engagement civique**

De nombreux indicateurs permettent a priori de mesurer l'engagement dans la société : participation à des associations d'utilité publique, à des activités sportives ou de loisirs, à des comités de quartier, à des syndicats, à des partis politiques, bénévolat, etc. L'importance des sorties entre amis est également une bonne indication de l'intégration dans la société. Toutefois, peu d'informations sur ces sujets sont disponibles au travers d'enquêtes de vie quotidienne. Lorsque de telles questions sont posées, elles se concentrent le plus souvent sur le simple fait de participer, mais ont plus de mal à évaluer avec exactitude l'amplitude de l'engagement. En soi, la participation à une activité ne signifie pas foncièrement qu'il y a engagement dans la société. De plus, on ne peut parler d'engagement dans la société si les activités sont centrées sur des sous-groupes (activités « ethniques » ou communautaires), et non sur la société dans son ensemble. Or les enquêtes de vie quotidienne n'interrogent jamais (à de rares exceptions près) sur le type précis d'activités ou sur les caractéristiques des participants (âge, sexe, pays d'origine). Pour toutes ces raisons, ce chapitre se concentre exclusivement sur l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil et la participation aux élections.

### **Acquisition de la nationalité**

L'utilisation du taux d'acquisition de la nationalité comme un indicateur de l'engagement civique doit être vue dans toute sa complexité. L'interaction entre ce taux et le processus d'intégration est difficile à établir. La naturalisation peut être vue à la fois comme l'étape finale du processus d'intégration ainsi que comme un outil qui contribue à améliorer l'intégration elle-même dans plusieurs secteurs. L'accès à la citoyenneté est donc en même temps un indicateur social, un indicateur des politiques ainsi qu'un indicateur de l'ouverture de la société d'accueil.

Estimer le taux d'acquisition de la nationalité est impossible dans l'état actuel des connaissances. Deux estimations sont possibles à partir de sources administratives. La première consiste à rapporter le nombre d'acquisitions enregistrées une année donnée à la population étrangère de cette année (tableau 11.A1.1). Cette méthode, qui donne une indication sur les flux d'acquisition (et non sur les effectifs de personnes naturalisées), a comme principal défaut qu'elle utilise deux sources différentes : une pour les acquisitions et l'autre pour l'ensemble de la population étrangère. Il est également possible d'estimer un taux d'acquisition à partir des registres de permis de séjour des étrangers. Néanmoins, cette source n'est en général pas fiable. En effet, la base de données n'est souvent pas mise à jour des « sorties » (décès, sorties du territoire, acquisitions de nationalité), ce qui rend peu fiable autant le nombre d'acquisitions mesurées par ce biais que le chiffre de la population étrangère.

Certaines enquêtes donnent de bonnes estimations de la part des immigrants ayant la nationalité du pays d'accueil. Mais c'est une information qui reste imparfaite pour montrer la part des immigrants ayant effectivement acquis la nationalité. La plupart des enquêtes ne permettent pas de déclarer deux nationalités. La décision de l'immigré de déclarer une nationalité plutôt qu'une autre influe donc logiquement sur le taux d'acquisition.

Un autre écueil est qu'un immigré peut être né à l'étranger avec la nationalité du pays d'accueil (enfants d'expatriés qui naissent à l'étranger, étrangers considérés *ex post* comme nationaux à la naissance après un changement de frontière ou la constitution d'un nouvel

État). L'information sur la nationalité à la naissance est très rarement recueillie dans les enquêtes. Le module ad hoc 2008 de l'Enquête sur les forces de travail publié par Eurostat est une des rares sources internationales à poser cette question, mais ses données commencent à être anciennes et le prochain module 2014 sur le sujet n'est pas encore disponible. Dans l'idéal, il serait nécessaire de calculer un taux d'acquisition en excluant les immigrés nés avec la nationalité du pays d'accueil (qui représentent en 2008 jusqu'à un tiers des immigrés en Slovénie, un quart au Portugal ou un sixième en France), ces derniers tendant à biaiser le taux à la hausse.

Le dernier écueil est que la part d'immigrés ayant la nationalité devrait être calculée uniquement sur la population immigrée éligible. Les conditions imposées pour obtenir la nationalité sont nombreuses, complexes et très diverses selon les pays et les situations individuelles des immigrés (durée de séjour, conditions économiques, niveau de connaissance du pays d'accueil et de sa langue, etc.). Aucune enquête ne permet de recouper entièrement ces conditions, donc de connaître la population éligible. Dans ce chapitre, le taux d'acquisition a donc été estimé à partir de la durée de séjour. Dans tous les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, l'accès à la nationalité est toujours soumis à des conditions de durée de résidence (entre deux et douze ans selon les pays, le plus souvent cinq ans). Dans les faits, ces durées sont souvent insuffisantes pour acquérir la nationalité, car remplir les autres conditions demande également du temps. Pour s'assurer un nombre réaliste d'immigrés éligibles à la naturalisation, le taux d'acquisition est finalement calculé sur la population résidant depuis au moins dix ans.

### **Participation aux élections**

La participation électorale est un indicateur soumis à de nombreuses réserves. Le taux de participation officielle, issu des données d'émargement des listes électorales, n'est disponible que pour l'ensemble de la population éligible (et pas par sexe ou pays de naissance). L'indicateur présenté ici est donc mesuré par des sondages d'opinion. Le premier écueil de la mesure de la participation aux élections est qu'elle est déclarative. Hors, les taux de participation auto-déclarés au cours d'enquêtes s'avèrent dans leur grande majorité supérieurs aux taux de participation globale mesurés par les autorités électorales. En deuxième lieu, le vote est obligatoire dans un certain nombre de pays de l'OCDE, ce qui rend obsolète la mesure de la participation aux élections comme indicateur de l'intégration. Mais surtout, les élections nationales ne sont ouvertes qu'aux nationaux dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

Pour éviter que les immigrés se déclarent éligibles au vote alors qu'ils ne le sont pas, seule la population ayant la nationalité du pays de résidence est considérée dans cet indicateur, même pour les rares pays (Portugal, Royaume-Uni) autorisant le droit de vote pour certaines nationalités étrangères. Le fait de ne prendre en compte que les nationaux a une influence réelle sur les comparaisons entre pays, les règles nationales d'acquisition de la nationalité influençant fortement les taux de participation aux élections. En effet, selon les modalités d'acquisition, les personnes éligibles pourraient ne pas avoir la même volonté de se rendre aux urnes. Un processus long de naturalisation laisse par exemple le temps de s'intéresser à la vie politique du pays d'accueil, à l'inverse d'une naturalisation après seulement quelques années de séjour, sauf si le migrant avait dès le départ l'idée d'une installation définitive. L'autorisation de double nationalité peut également faire partie des critères qui font varier la participation aux élections. Tous ces éléments rendent complexes les comparaisons entre pays sur ce sujet.

L'indicateur présenté ici se concentre sur les élections nationales, et rend donc moins compte de la participation aux élections réelle, qui peut également passer par d'autres types d'élections (municipales, européennes au sein de l'Union européenne). C'est d'autant plus le cas chez les immigrés qui peuvent, dans certains pays, voter à ce type de scrutins sans avoir la nationalité (voir le rapport du Parlement européen dans « pour en savoir plus »).

Enfin, la participation aux élections n'est en soi qu'une partie de l'engagement civique. De manière plus large, certaines activités politiques (signature de pétition, participation à une organisation politique, rassemblements politiques, appartenance à un comité) gagneraient à être quantifiées mais peu d'enquêtes disposent d'informations sur ces sujets.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Notes pour les tableaux et graphiques

Graphique 11.3 : Les barres grises indiquent que les différences ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5 %.

Graphique 11.4 : Les différences ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5 % pour Israël, la Pologne, le Portugal et la Slovaquie. Les différences pour le Canada et la Nouvelle-Zélande ne sont pas ajustées.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

### Sources des tableaux et graphiques

Indicateur 11.1 : 214 Enquêtes européennes sur les forces de travail (EU-LFS) 2012-13. American Community Survey (ACS) 2012. Recensement Australien 2011. Canada : Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

Indicateur 11.2 : Données regroupées des enquêtes sociales européennes (ESS) 2002-12. Supplément portant sur les participants aux élections de l'édition de novembre 2012 de la *Current Population Survey* des États-Unis. Nouvelle-Zélande : *General Social Survey* (NZGSS) 2012. Supplément de l'Enquête canadienne de 2011 sur les forces de travail.

**Pour en savoir plus**

Arrighi, J.T. et D. Hutcheson (2013), *EUDO CITIZENSHIP Database on Electoral Rights*, European University Institute, San Domenico di Fiesole, <http://eudo-citizenship.eu/electoral-rights/comparing-electoral-rights>.

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

OCDE (2011), *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr>.

Parlement européen – Commission des affaires constitutionnelles (2013), *Franchise and Electoral Participation of Third Country Citizens Residing in EU and of EU Citizens Residing in Third Countries*, Bruxelles, [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/474441/IPOL-AFCO\\_ET\(2013\)474441\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/474441/IPOL-AFCO_ET(2013)474441_EN.pdf).

ANNEXE 11.A1


*Tableaux et graphiques supplémentaires*

Tableau 11.A1.1. Évolution du nombre de naturalisations, 2002-12

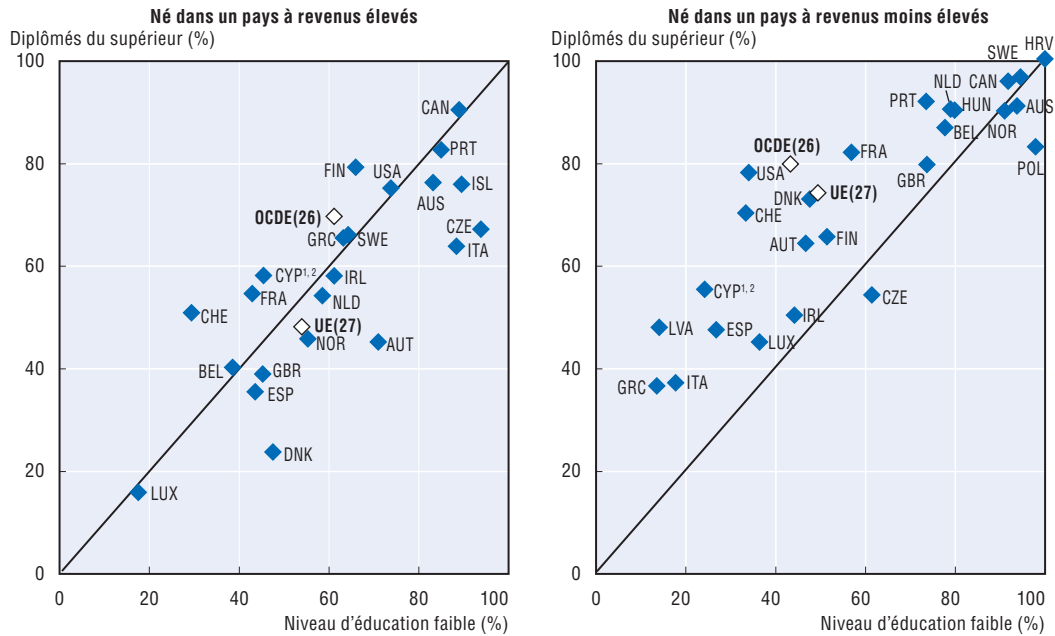
	2002-06		2007-11		2012	
	Nombre (moyenne annuelle)	% de la population étrangère	Nombre (moyenne annuelle)	% de la population étrangère	Nombre	% de la population étrangère
Australie	90 965	..	111 715	..	83 698	..
Autriche	36 594	4.8	9 014	1.0	7 043	0.7
Belgique	35 650	4.1	34 192	3.3	38 612	3.3
Bulgarie	5 103	41.5	11 114	30.6	..	..
Canada	189 971	11.4	171 562	9.8	113 150	6.4
Chili	393	..	749	..	1 225	..
Croatie	10 797	29.8	6 528	17.6	1 081	3.9
Chypre <sup>1, 2</sup>	2 913	3.2	2 887	2.0	2 314	1.4
République tchèque	3 587	1.5	1 753	0.4	2 036	0.5
Danemark	11 403	4.2	4 575	1.4	3 267	0.9
Estonie	5 229	2.0	2 145	1.0	1 339	0.6
Finlande	4 914	4.6	4 762	3.2	9 087	4.8
France	148 851	4.2	132 578	3.5	96 088	2.4
Allemagne	132 848	1.9	102 418	1.5	112 348	1.6
Grèce	..	..	15 992	2.3	21 737	2.9
Hongrie	6 021	4.4	9 798	5.1	18 379	12.9
Islande	612	5.9	622	2.7	413	1.9
Irlande	4 087	1.3	6 547	1.1	25 039	4.6
Italie	21 431	1.0	56 128	1.4	65 383	1.4
Japon	15 533	0.8	13 223	0.6	10 622	0.5
Corée	9 196	2.3	17 602	2.0	12 528	1.3
Lettonie	15 124	3.5	4 383	1.4	3 784	1.4
Lituanie	481	3.0	259	0.7	183	0.7
Luxembourg	892	0.5	2 838	1.3	4 680	2.0
Malte	552	4.8	807	4.5	1 138	5.3
Mexique	5 054	..	3 643	2.8	3 590	1.2
Pays-Bas	31 574	4.5	28 702	3.9	30 955	3.9
Nouvelle-Zélande	22 774	..	21 201	..	27 230	..
Norvège	9 934	4.8	12 634	4.0	12 384	2.9
Pologne	1 722	3.3	2 067	3.8	3 792	6.8
Portugal	1 806	0.4	19 520	4.4	21 819	5.1
Roumanie	304	0.6	5 005	8.6	..	..
République slovaque	2 507	9.7	586	1.0	255	0.4
Slovénie	..	..	1 513	3.0	768	0.7
Espagne	38 374	1.1	94 779	1.7	115 557	2.1
Suède	35 597	7.8	31 891	5.5	50 179	7.6
Suisse	38 554	2.6	41 553	2.5	34 121	1.9
Turquie	13 004	4.5	7 434	5.5	..	..
Royaume-Uni	142 929	5.1	174 127	4.1	194 209	4.1
États-Unis	576 033	2.8	752 967	3.5	757 434	3.6
<b>Total UE (28)</b>	<b>701 290</b>	<b>2.7</b>	<b>766 909</b>	<b>2.4</b>	<b>853 456</b>	<b>2.5</b>
<b>Total OCDE (33)</b>	<b>1 638 040</b>	<b>2.9</b>	<b>1 890 831</b>	<b>2.9</b>	<b>1 888 183</b>	<b>2.9</b>

1, 2 : Notes à la fin du chapitre.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2002-12) ; Base de données Eurostat sur les migrations internationales et l'asile (2002-12) pour Chypre<sup>1, 2</sup>, la Croatie, Malte, le Portugal (2012) et la Turquie.

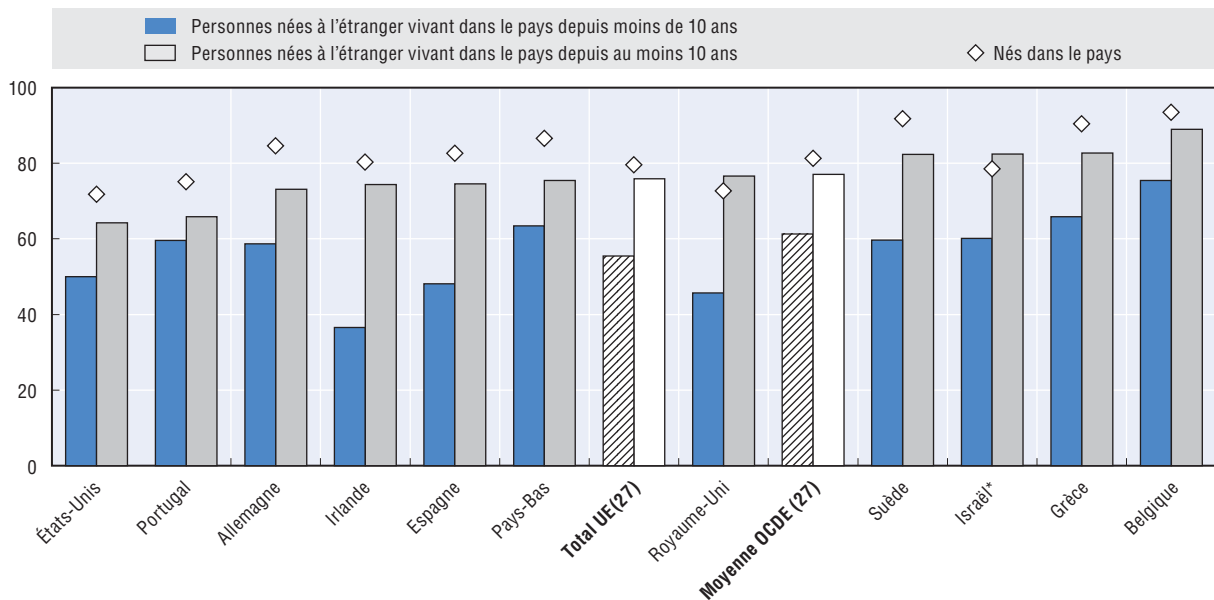
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217520>

**Graphique 11.A1.1. Taux de naturalisation parmi les immigrés qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans, selon le niveau d'éducation, population âgée de 15 ans et plus, 2012-13**



**Graphique 11.A1.2. Participation auto-déclarée des immigrés aux élections les plus récentes selon la durée de séjour, et comparaison avec les personnes nées dans le pays, 2002-12**

Pourcentage des personnes ayant la nationalité du pays de résidence âgées de 18 ans et plus



\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sociales européennes (2002-12) ; États-Unis : Current Population Survey, supplément portant sur les participants aux élections de l'édition de novembre 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217518>

## Chapitre 12

# Cohésion sociale et population immigrée

*La nature des relations qu'entretient la société d'accueil avec sa population immigrée est un vecteur important de l'intégration. Si la cohésion sociale entre les deux groupes est forte, l'intégration en sera facilitée. Mais si elle est faible, les immigrés éprouveront plus de difficultés à s'insérer. Le concept de cohésion sociale est complexe à mesurer. Il peut toutefois être approché par certaines informations disponibles dans les enquêtes de satisfaction.*

*La discrimination à l'encontre des immigrés est un des facteurs qui peut avoir des répercussions très négatives sur la cohésion sociale. Mais sa prévalence réelle est difficile à quantifier. Il est pourtant nécessaire de mesurer la discrimination en raison de l'origine ethnique, la « race » ou la nationalité, car cette discrimination joue négativement sur la motivation des immigrés à investir dans l'éducation et la formation, les meilleurs moyens pour améliorer les processus d'intégration. Les enquêtes d'opinion permettent d'évaluer le niveau de discrimination perçue par les populations immigrées (indicateur 12.1).*

*La cohésion sociale peut être également évaluée en analysant le niveau d'acceptation de l'immigration par les sociétés d'accueil. Un bon niveau d'acceptation entraîne indirectement les conditions d'une bonne intégration, la population immigrée étant plus à même de participer à la vie de la société quand elle sent cette société plus accueillante. Le niveau d'acceptation des populations immigrées est appréhendé ici par l'opinion publique sur l'immigration et son impact perçu (indicateur 12.2).*

*Pour une discussion sur ces indicateurs de cohésion sociale et les problématiques qu'ils soulèvent, se référer à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*





## Principaux résultats

- Au sein de l'OCDE et de l'Union européenne, entre 2002 et 2012, un immigré sur sept se sentait discriminé en raison de son origine.
- La discrimination perçue est plus ressentie par les hommes et les personnes nées dans un pays à bas revenus. Les immigrés étrangers se sentent plus souvent victimes de ces pratiques discriminatoires que leurs homologues naturalisés.
- Les groupes les plus exposés à la discrimination ethnique sont très variables selon le pays (jeunes, chômeurs, personnes âgées).
- En 2012, un quart des populations des sociétés d'accueil juge que l'immigration a un impact économique négatif. Les avis sont toutefois opposés entre la Suisse et les pays scandinaves, jugeant l'impact plus positif, et une grande partie des pays d'Europe du Sud et centrale.
- Dans les pays d'installation, la majorité de la population considère que leur pays est un endroit où il fait bon vivre pour les immigrés. La majorité des pays d'Europe du Sud et centrale pensent l'inverse.
- Le sentiment de discrimination des immigrés a diminué entre 2002-06 et 2008-12 alors que les sociétés d'accueil considèrent un peu moins souvent que leur région est un endroit où il fait bon vivre pour les immigrés.

## 12.1. Discrimination perçue

### Informations de référence

#### Indicateur

La discrimination ethnique se définit généralement comme une différence de traitement défavorable à un individu ou à un groupe de population donné en raison de son appartenance ethnique, de sa « race » ou de sa nationalité. Elle peut revêtir des formes diverses, et se manifester dans des comportements individuels ou dans des structures et pratiques institutionnelles. Cet indicateur présente la discrimination ethnique perçue par les personnes nées à l'étranger. Selon les pays, la discrimination mesurée est soit perçue personnellement dans une situation donnée, soit perçue pour l'ensemble du groupe « ethnique » auquel appartient le répondant.

#### Champ

Personne née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans.

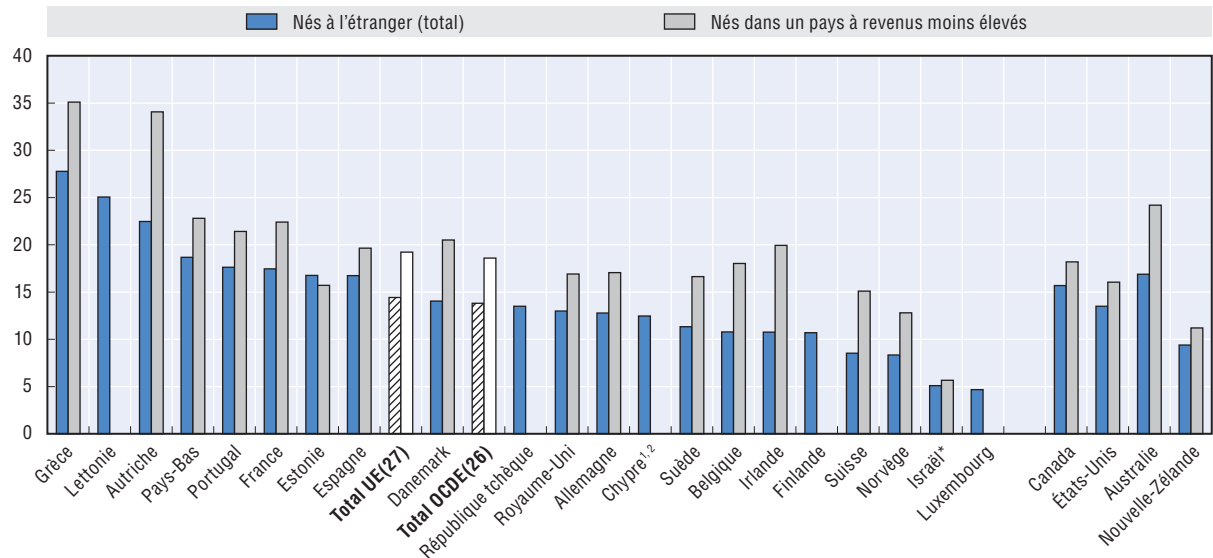
Dans l'ensemble des pays européens, entre 2002 et 2012, 14 % des immigrés considèrent appartenir à un groupe discriminé en raison de son appartenance ethnique, de sa nationalité, ou de sa « race » (graphique 12.1). Ce sentiment est particulièrement fort en Grèce, en Lettonie et en Autriche, où il touche un quart de la population immigrée. Il est de manière générale plus souvent ressenti chez les immigrés résidant en Europe du Sud, ainsi que dans les pays baltes, les pays scandinaves et au Luxembourg. Dans les pays non européens de l'OCDE, un immigré sur sept se sent discriminé.

Dans l'ensemble des pays, appartenir à un groupe discriminé est plus souvent perçu chez les personnes nées dans des pays à revenus moins élevés (graphique 12.1). Au sein de l'Union européenne, les immigrés des pays à revenus moins élevés sont 12 points de pourcentage de plus à ressentir la discrimination que leurs homologues des pays à revenus élevés, particulièrement dans l'UE15 (notamment au Portugal, en France et en Belgique). En Autriche et en Grèce, jusqu'à 35 % des immigrés de ces pays déplorent cette situation. En Amérique du Nord ou en Australie, les immigrés nés dans des pays à revenus moins élevés sont près de 10 points de pourcentage de plus à déclarer avoir subi des discriminations que leurs homologues nés dans des pays à plus hauts revenus. Un immigré de pays à plus faibles revenus sur quatre déclare avoir été discriminé en Australie en 2012-13.

Entre 2002 et 2012, la perception de la discrimination ethnique semble s'être accrue parmi les étrangers. Il est difficile à ce sujet de savoir si c'est l'obtention de la nationalité qui protège a posteriori de la discrimination ou bien si ce sont les critères d'intégration nécessaires à l'accès à la nationalité qui diminuent au préalable les situations de traitement défavorable. Quoi qu'il en soit, environ 17 % des étrangers dans l'Union européenne perçoivent une discrimination à leur égard ou à l'encontre du groupe auquel ils appartiennent (graphique 12.2).

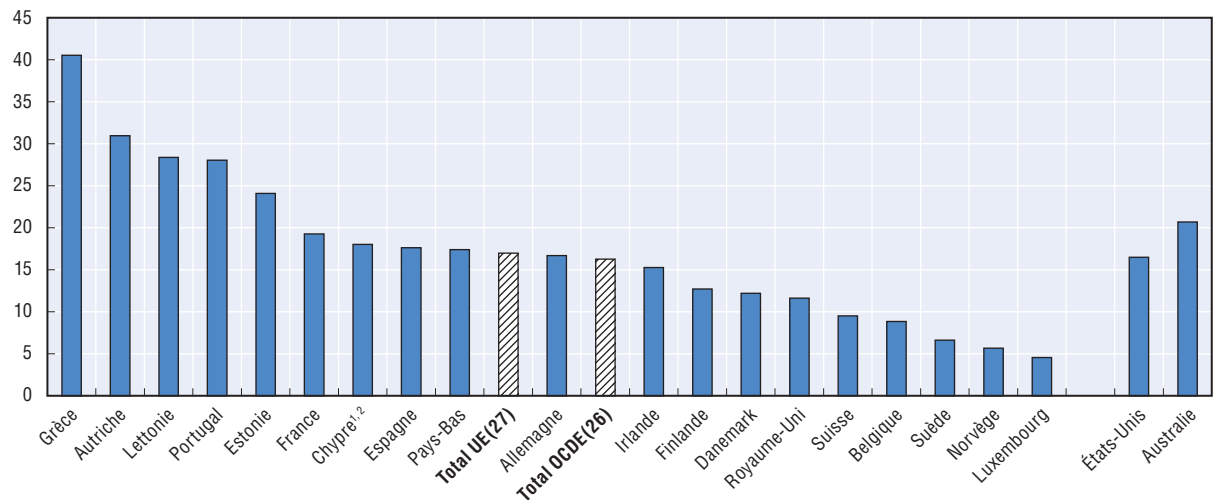
Le classement des pays où la discrimination est la plus perçue ne change pas foncièrement selon que l'on prenne en compte le critère du pays de naissance ou celui de la nationalité. C'est en Europe du Sud (Grèce et Portugal, notamment) ainsi qu'en Autriche, que les immigrés étrangers se plaignent bien plus de la discrimination que les immigrés naturalisés. En Grèce, quatre immigrés étrangers sur dix se déclarent touchés par cette pratique (graphique 12.A1.1). À l'inverse, les immigrés étrangers résidant dans les pays d'Europe du Nord, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni se déclarent souvent moins discriminés que ceux ayant été naturalisés. Aux États-Unis et en Australie, comme dans les autres pays d'Europe, la discrimination est plus souvent perçue par les immigrés de nationalité étrangère que chez ceux ayant la nationalité du pays d'accueil.

Graphique 12.1. **Pourcentage des immigrants âgés de 15 à 64 ans qui déclarent appartenir à un groupe discriminé/avoir été victimes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur « race », selon le pays d'origine, 2002-12**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217535>

Graphique 12.2. **Pourcentage des étrangers âgés de 15 à 64 ans qui déclarent appartenir à un groupe discriminé/avoir été victimes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur « race », 2002-12**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217540>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

Il existe dans l'ensemble des pays de l'OCDE quelques facteurs communs à tous, comme la plus forte incidence de la discrimination perçue chez les hommes immigrés que chez les femmes immigrées, ou encore chez ceux originaires d'un pays à revenus moins élevés. Mais les autres facteurs varient, en fonction du contexte migratoire et socio-économique parfois très différent selon les pays, mais aussi en conséquence d'une mesure de la discrimination différente selon les sources nationales (voir « Limites de la mesure » à la fin du chapitre).

Au sein de l'Union européenne, entre 2008 et 2012, les immigrés nés en Afrique se sentent plus fréquemment appartenir à un groupe discriminé en raison de leur origine ethnique, leur « race » ou leur nationalité. Ils sont un quart dans ce cas, soit deux fois plus que la moyenne des immigrés (graphique 12.3). La discrimination est aussi plus perçue chez les personnes d'âge actif qu'aux âges de fin de carrière (55 ans et plus), sans qu'on puisse définir si c'est un réel effet d'âge ou un effet de génération (les générations plus jeunes perçoivent peut être plus la discrimination que les générations plus âgées).

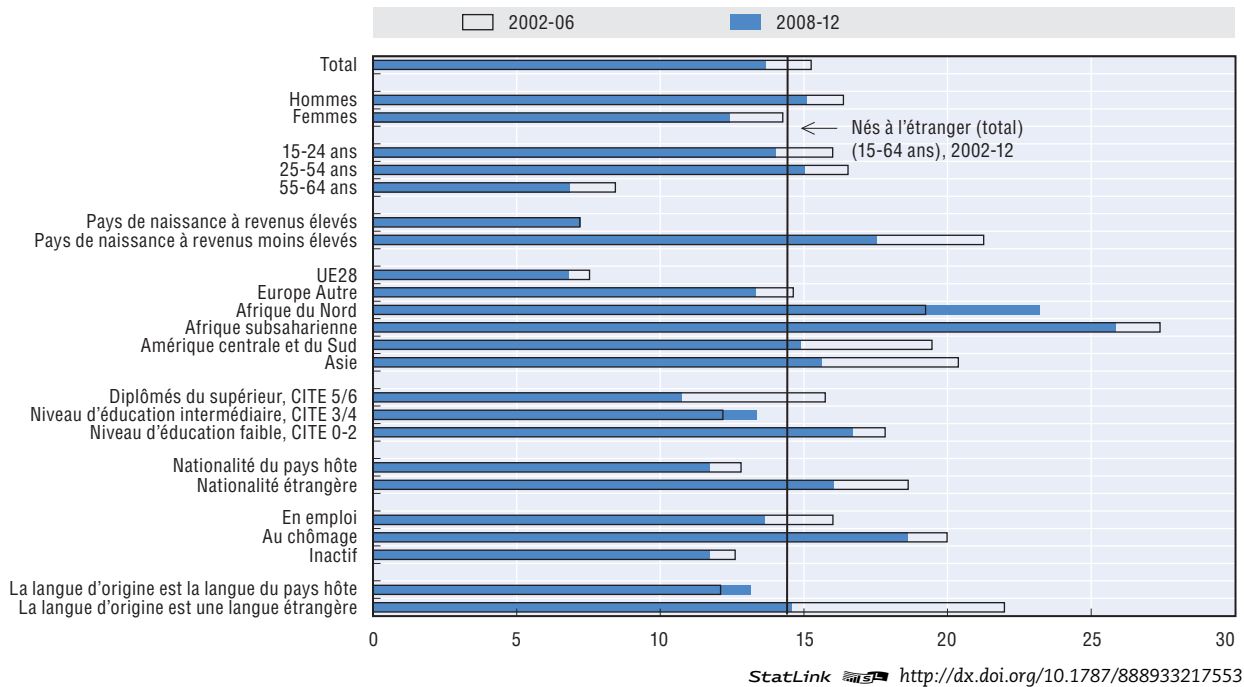
De manière générale, les personnes ayant des caractéristiques qui entraînent plus de difficultés d'insertion professionnelle se sentent plus discriminées. Ainsi, 19 % des immigrés au chômage et 17 % de ceux ayant un faible niveau d'éducation sont dans cette situation. Les immigrés dont la langue maternelle est différente de celle du pays d'accueil se plaignent également plus de discriminations. En revanche, la discrimination ethnique dans l'Union européenne est moins ressentie par les immigrés ces dernières années : elle a diminué de 1 point de pourcentage entre 2002-06 et 2008-12. Les immigrés nés en Afrique du Nord se perçoivent cependant plus souvent membres d'un groupe « ethnique » discriminé qu'au milieu des années 2000.

En 2009, au Canada, ce sont les immigrés originaires d'Asie (20 %) qui rapportent le plus avoir subi des discriminations, alors que ceux nés en Afrique se situent dans la moyenne de l'ensemble des personnes nées à l'étranger. À l'inverse de l'Europe, ce sont les immigrés connaissant les meilleures conditions d'insertion professionnelle qui perçoivent le plus les discriminations : c'est le cas de 17,5 % de ceux ayant un haut niveau d'éducation contre 9 % de ceux ayant un niveau faible (graphique 12.4). Ceci peut s'expliquer par le fait que la majorité des immigrés qualifiés au Canada sont des migrants de travail qui ont été préalablement sélectionnés. Cette sélection pourrait avoir entraîné de plus grandes attentes d'un traitement favorable de leur part. Ceci pourrait expliquer en partie pourquoi les immigrés en emploi rapportent également plus de discrimination que ceux au chômage. Enfin, si les immigrés les plus âgés perçoivent moins de traitement défavorable en raison de leur appartenance « ethnique », les plus jeunes (15-24 ans) le ressentent encore plus fortement (20 % des cas), tout comme en Europe.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, comme au Canada, les immigrés originaires d'Asie, les immigrés les plus jeunes ou les plus diplômés rapportent plus souvent avoir été victimes de discrimination. Les personnes en emploi s'en disent plus souvent victimes que les personnes éloignées du marché du travail.

Aux États-Unis, où la mesure de la discrimination entre 2004 et 2012 n'est disponible que pour la population en emploi, les immigrés nés en Asie sont cette fois moins touchés que l'ensemble des personnes nées à l'étranger. On retrouve, comme en Europe, une discrimination plus souvent perçue par les immigrés les moins qualifiés (20 % des cas). Par contre, la discrimination « ethnique » au travail est un plus grand problème pour les immigrés âgés, qui rapportent deux fois plus souvent de traitement défavorable que les jeunes de moins de 25 ans. Ici encore, une étude plus approfondie serait nécessaire pour savoir si c'est un effet d'âge ou un effet de génération.

Graphique 12.3. **Pourcentage d'immigrés (15-64 ans) déclarant appartenir à un groupe discriminé, UE, 2002-06 et 2008-12**



Graphique 12.4. **Pourcentage d'immigrés (15-64 ans) déclarant avoir été victimes de discrimination, 2008-12**



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 12.2. Opinion des sociétés d'accueil sur l'immigration

### Informations de référence

#### Indicateur

Contrairement aux indicateurs précédents, cet indicateur tente d'évaluer l'intégration des immigrants du point de vue de la société d'accueil, l'intégration étant facilitée par une opinion favorable. L'opinion des sociétés d'accueil sur l'immigration est ici appréhendée à partir de questions diverses : « est-ce que le lieu de vie des enquêtés est un bon endroit pour vivre pour les immigrants ? », « quel est l'impact de l'immigration sur l'économie et la vie culturelle ? », etc. Cette dernière question n'est pas posée dans les enquêtes concernant les pays non européens.

#### Champ

Toute personne âgée de 15 ans et plus, qu'elle soit née dans le pays ou immigrée.

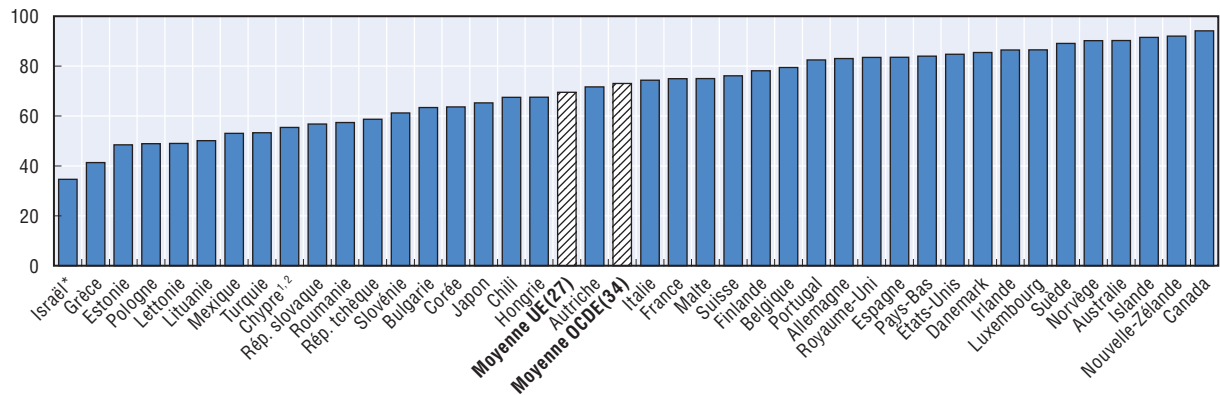
En 2012, en moyenne 73 % des personnes vivant dans la zone OCDE trouvent que le lieu où elles résident est un bon endroit pour vivre pour les immigrants. Cet avis est un peu moins partagé par la population de l'Union européenne (69.5 %, graphique 12.5). Ce niveau d'acceptation varie beaucoup selon les pays. Dans la majorité des pays d'Europe centrale, dans les pays baltes, ainsi qu'en Grèce ou en Israël, la population pense généralement que son lieu de vie n'est pas un bon endroit pour que les immigrants y vivent. Un tiers de la population israélienne seulement trouve ainsi que leur voisinage est un bon lieu de vie pour les immigrants.

Les pays à revenus moins élevés (à l'image du Mexique ou de la Turquie) sont aussi moins tolérants envers l'immigration que les pays plus riches. À l'inverse, les pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande) sont les plus ouverts à l'immigration, neuf dixièmes de la population trouvant que leur lieu de vie est un bon endroit pour les immigrants. C'est également le cas des pays scandinaves (notamment Islande et Suède). Dans les autres pays de l'OCDE (États-Unis, UE15), la majorité de la population pense que les immigrants trouveraient un bon lieu de vie dans leur quartier.

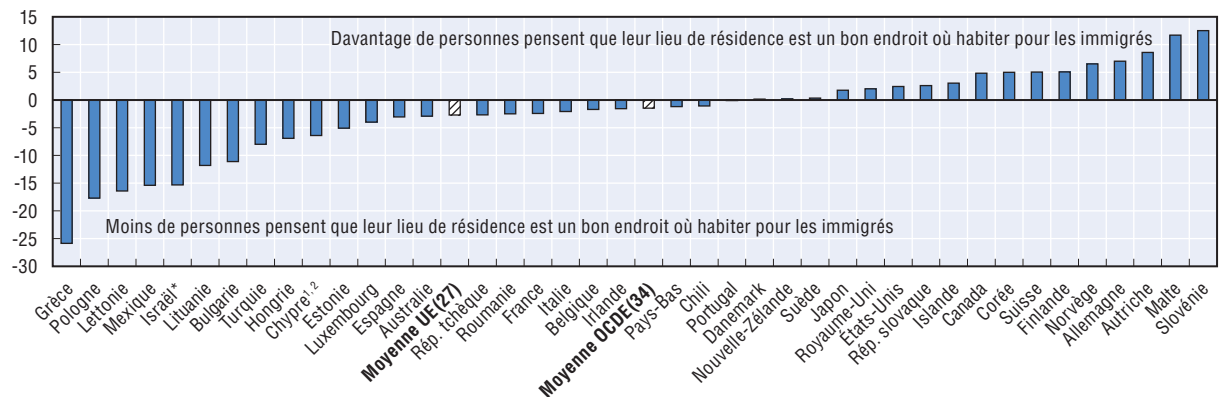
L'opinion publique des pays de l'OCDE et de l'UE est en moyenne un peu plus sceptique en 2012 qu'en 2007. À l'exception d'Israël, la majorité de l'opinion en 2007, quel que soit le pays, trouvait que son lieu de résidence était un bon lieu d'installation pour l'immigration. L'opinion s'est inversée dans cinq pays. En Grèce, la part de personnes pensant que son quartier de résidence est un bon lieu pour s'installer pour les immigrants est passée de 67 % à 41 % (graphique 12.6). Les pays à faible niveau de vie, ainsi que ceux ayant le plus souffert de la crise, ont vu leur niveau d'acceptation de l'immigration diminuer. À l'inverse, l'opinion publique est devenue plus favorable dans les pays de l'UE15 moins touchés par la crise, à l'exception du Benelux et de la France. Les Allemands, les Autrichiens et les Scandinaves voient plus souvent leur quartier comme un bon lieu de vie pour les immigrants. Enfin, la situation est variable parmi les pays d'installation. L'opinion canadienne perçoit plus son lieu de vie comme accueillant actuellement qu'il y a cinq ans, alors que l'opinion favorable en Australie a diminué de trois points de pourcentage.

L'opinion sur l'installation des immigrants est assez proche de l'opinion sur l'impact de l'immigration. Dans l'ensemble des pays européens entre 2008 et 2012, l'impact de l'immigration sur l'économie est perçu de manière négative pour 26 % de la population mais de manière positive pour 29 % (graphique 12.7). À Chypre<sup>1, 2</sup>, en Grèce, en Hongrie et en Turquie, l'impact de l'immigration sur l'économie est perçu de manière négative par au moins 45 % de la population. À l'inverse, plus de 40 % de la population des pays scandinaves et de la Suisse juge cet impact positif. L'impact de l'immigration sur la vie culturelle est perçu de manière plus positive que celui sur l'économie (43 % d'avis favorables dans la zone OCDE, graphique 12.A1.2). Le classement des pays vis-à-vis de cet impact culturel est similaire à celui sur l'économie.

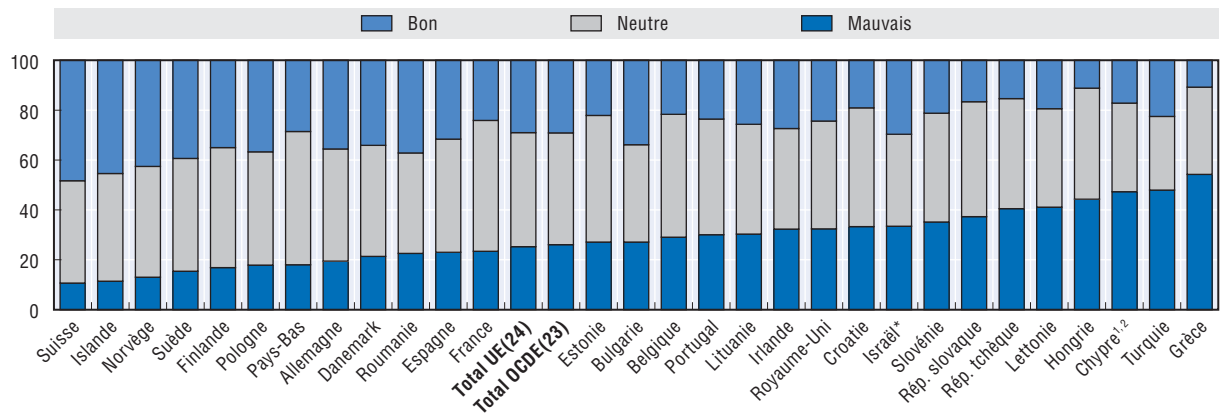
Graphique 12.5. Pourcentage de la population qui estime que sa ville ou son quartier est un bon endroit d'installation pour les immigrants qui arrivent de l'étranger, 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217575>

Graphique 12.6. Évolution du pourcentage de la population qui estime que sa ville ou son quartier est un bon endroit d'installation pour les immigrants qui arrivent de l'étranger, 2007-12

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217583>

Graphique 12.7. Impact économique perçu de l'immigration, 2008-12

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217590>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## Limites de la mesure

### Discrimination

La mesure de la discrimination perçue reste très subjective. La perception d'une discrimination varie en effet selon les caractéristiques du répondant, de sa communauté, ou encore des discours publics relatifs à l'intégration entendus dans le pays d'accueil. Les victimes pourraient ne pas toujours déceler une pratique discriminatoire lorsqu'elle se produit ou, à l'inverse, mettre sur le compte d'une discrimination certains obstacles ou difficultés dus en réalité à d'autres facteurs. Les données découlant de l'auto-déclaration de la discrimination doivent donc être prises avec précaution.

D'autres mesures plus objectives de la discrimination existent, mais il est difficile de les réaliser dans le contexte d'une comparaison internationale. Il existe ainsi des méthodes économétriques capables de mesurer la différence résiduelle sur certains indicateurs entre immigrés et personnes nées dans le pays, ajustés par des caractéristiques observables. L'écart restant, après ajustement de l'indicateur, est la part non expliquée, dans laquelle on retrouve des facteurs comme la discrimination. Mais il est impossible de savoir quelle est la part réelle de la discrimination au sein de ces facteurs non observables. D'une part, parce que les données observables varient selon les sources. Selon qu'elle soit mesurée dans l'enquête ou pas, la maîtrise de la langue par exemple peut faire partie des données observables d'ajustement ou faire partie de la part inexpliquée. D'autre part, même dans les enquêtes ou un maximum de données explicatives sont observables, il reste toujours des facteurs qui ne peuvent être mesurés objectivement : réseaux personnels, connaissance des procédures et de la culture de la société d'accueil, motivations personnelles, etc.

Il existe enfin une autre méthode objective de mesure de la discrimination : le test en situation. Le principe de ce test est de comparer les résultats de demandes d'emploi ou de logement envoyées simultanément par deux individus au profil similaire et dont la seule caractéristique distinctive est l'antécédent migratoire, souvent signalé par le prénom et le patronyme. La discrimination est évaluée alors en fonction de l'écart entre le nombre d'appels, d'entretiens ou de visites de logement que reçoivent les deux candidats. Le test en situation, bien que plus rigoureux, reste complexe à utiliser dans le cadre de comparaisons internationales, tant les méthodes appliquées varient d'un test à l'autre.

Les mesures de la discrimination présentées ici se basent sur l'interrogation des immigrés à travers différentes enquêtes. Chaque enquête ayant une manière différente de poser la question, les données ne sont pas directement comparables entre elles. Les enquêtes canadiennes, néo-zélandaises et américaines interrogent ainsi sur l'expérience vécue de discrimination en raison de l'origine ethnique, la « race » ou la nationalité. L'Australie y rajoute la discrimination pour raisons religieuses. Mais les répondants ne sont pas interrogés dans les mêmes conditions. Ainsi, aux États-Unis, seule la discrimination dans l'emploi est mesurée. En conséquence, le niveau de discrimination perçue et les facteurs l'influençant ne sont pas comparables avec les autres. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande posent la même question mais sur des périodes de temps différentes : la dernière année avant 2012 pour la Nouvelle-Zélande, avant 2012 ou 2013 pour l'Australie, mais les cinq dernières années avant 2009 pour le Canada, ce qui augmente mécaniquement la part d'immigrés discriminés dans ce dernier pays. Les résultats de l'Enquête sociale européenne ne sont pas non plus comparables avec les pays non européens de l'OCDE car la question posée ne porte pas sur une discrimination vécue, mais

sur l'appartenance à un groupe victime de discrimination. Il s'agit d'une mesure légèrement ambiguë de la discrimination perçue car elle estompe la distinction entre l'expérience personnelle et les perceptions générales sur la situation globale du groupe ethnique auquel on appartient, ce qui tend à surestimer la discrimination perçue.

### **Opinion des sociétés d'accueil**

L'opinion des sociétés d'accueil, ou opinion publique, est mesurée au travers des réponses les plus fréquemment apportées dans des enquêtes. Les résultats de ce type doivent être nuancés. Premièrement, ils sont d'abord influencés par la technique d'échantillonnage, la taille de l'échantillon et la conception des questions. Deuxièmement, la recherche sociologique s'interroge sur le fait que l'opinion publique soit réellement le résultat de l'agrégation de réponses individuelles aux enquêtes d'opinion. D'une part, parce qu'elle découle du postulat que chaque individu a une opinion sur chaque sujet, ce qui revient à ignorer les non-réponses, qui sont pourtant une information en soi. D'autre part, la force et l'importance des points de vue peuvent largement différer d'un individu à l'autre. Enfin, ces enquêtes d'opinion publique sont basées sur l'hypothèse d'un consensus implicite sur les questions qui intéressent la société.

Plus important encore, la question « est-ce que votre lieu de résidence est un bon endroit pour que les immigrés y vivent » est seulement une mesure rudimentaire du niveau d'acceptation. Les réponses peuvent n'avoir aucun lien avec l'acceptation et le niveau d'accueil de la société envers les immigrés. Les répondants peuvent ainsi interpréter cette question comme une demande sur les conditions économiques locales ou sur la qualité des infrastructures disponibles pour les immigrés.

## **Notes, sources et pour en savoir plus**

### **Note des graphiques, tableaux et indicateurs**

Les données de l'ESS de l'Autriche, de l'Italie et du Luxembourg ne sont pas disponibles pour la période 2008-12.

Indicateur12.1 : Les données concernant les pays européens font référence au sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son origine ethnique, sa « race » ou sa nationalité. Les données australiennes font référence aux immigrés déclarant avoir subi des discriminations en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion. Les données canadiennes font référence aux immigrés déclarant, au cours des cinq dernières années, avoir été victimes de discrimination ou être traités de manière non équitable en raison de leur origine ethnique, culture, « race » ou couleur de peau. Les données pour les États-Unis font référence aux enquêtés en emploi qui se sentent, d'une façon ou d'une autre, victimes de discrimination dans leur travail en raison de leur « race » ou leur origine ethnique. Les données néo-zélandaises font référence aux immigrés déclarant avoir été traités injustement ou avoir vécu une situation déplaisante dans les douze derniers mois à cause de leur origine ethnique, leur « race » ou leur nationalité. Pour ce pays, l'erreur relative d'échantillonnage est de 30 à 49 % pour les hommes, les 25-54 ans, les personnes nées dans des pays à revenus élevés, celles ayant un niveau d'éducation moyen et élevé, celles étant en emploi ou inactives. Elle est de 50 à 99 % pour les 15-24 ans, les 55-64 ans, les peu ou pas diplômés et les chômeurs.

Indicateur 12.2 : Les non-réponses ne sont pas incluses.

Graphiques 12.5 et 12.6 : 2011 pour l'Allemagne, le Chili, la Corée, le Japon, le Mexique et le Royaume-Uni ; 2006 pour l'Autriche, la Bulgarie, Chypre<sup>1, 2</sup>, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, le Portugal, la République slovaque, la Slovénie et la Suisse ; 2008 pour l'Islande, le Luxembourg et Malte.

### Note concernant Israël\*

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Sources

Indicateur 12.1 : Enquêtes sociales européennes (ESS 2002-12) ; Enquêtes sociales générales du Canada (ESG, 2009), de Nouvelle-Zélande (NZGSS, 2012) et des États-Unis (USGSS, 2004-12) ; Australie : Scanlon Survey on Social Cohesion (SSCC 2012-13).

Indicateur 12.2 : Enquête mondiale Gallup (2007 et 2012)

Graphique 12.7 : Enquêtes sociales européennes (ESS 2008-12)

### Pour en savoir plus

Heath, A., T. Liebig et P. Simon (2013), « Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques », dans *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2013-7-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-7-fr).

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

OCDE (2011), *La naturalisation: un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr>.

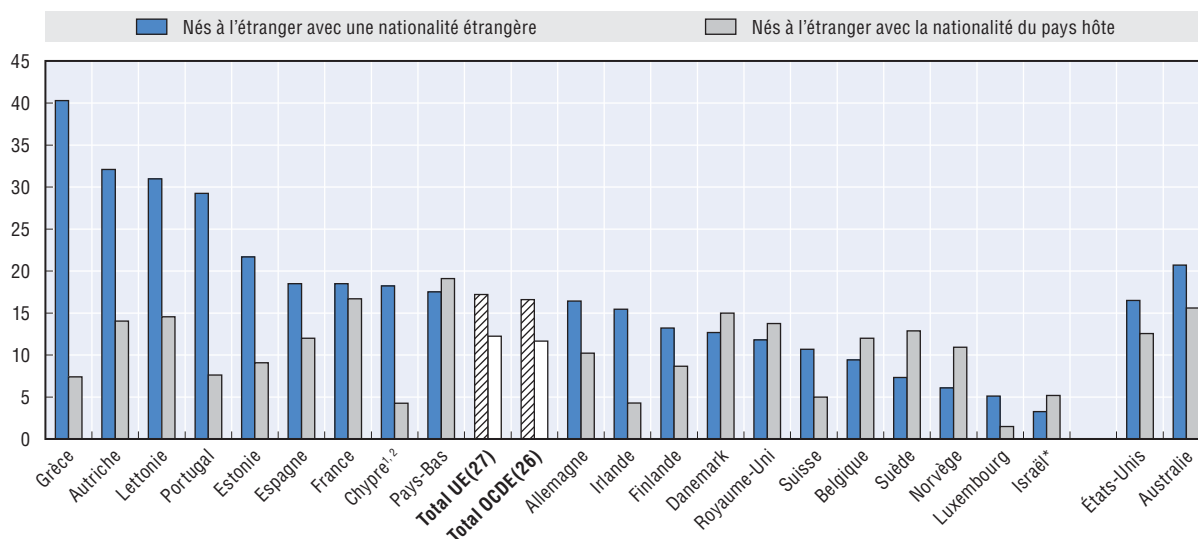
OCDE (2008), « Le prix des préjugés : la discrimination au travail fondée sur le sexe et l'appartenance ethnique », chapitre 3 de *Perspectives de l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2008-5-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2008-5-fr).

Spielvogel, G. (2010), « Opinions publiques et immigration : attitudes individuelles, groupes d'intérêt et médias », *Perspectives des migrations internationales 2010*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2010-6-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-6-fr).

## ANNEXE 12.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique 12.A1.1. **Pourcentage des immigrants âgés de 15 à 64 ans qui déclarent appartenir à un groupe discriminé/avoir été victimes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur « race », selon la nationalité, 2002-12**



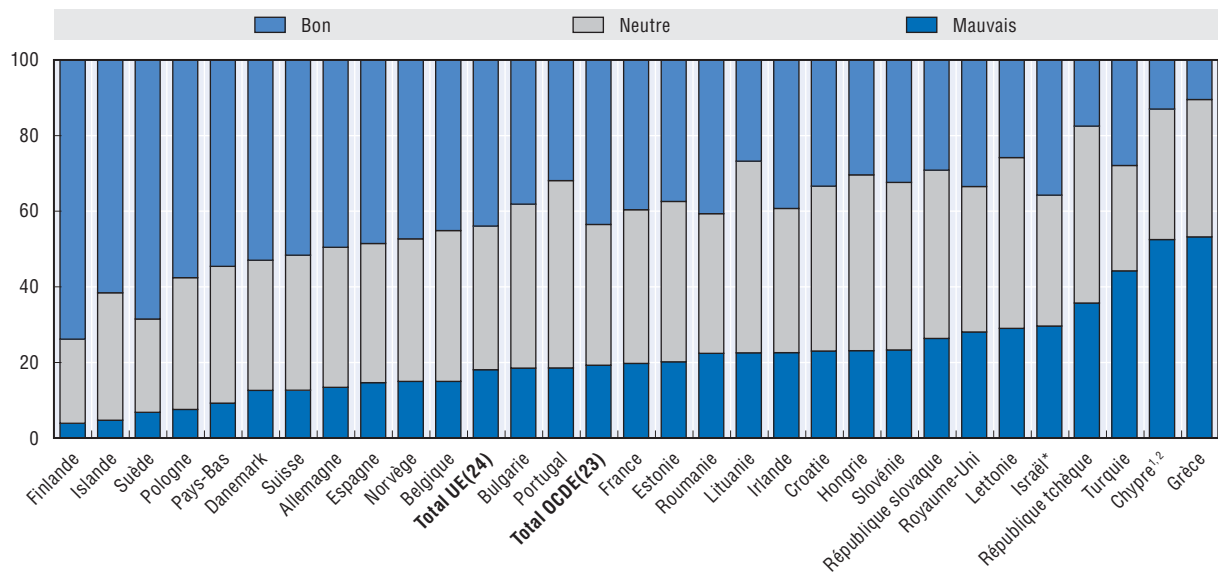
Note : Les données concernant les pays européens font référence au sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son origine ethnique, sa « race », ou sa nationalité. Les données australiennes font référence aux immigrants déclarant avoir subi des discriminations en raison de la couleur de leur peau, de l'origine ethnique ou de la religion. Les données pour les États-Unis font référence aux enquêtés en emploi qui se sentent, d'une façon ou d'une autre, victimes de discrimination dans leur travail en raison de leur « race » ou leur origine ethnique.

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquêtes sociales européennes (ESS 2002-12), Enquêtes sociales générales des États-Unis (USGSS 2004-12), Australie : Scanlon Survey on Social Cohesion (SSCC 2012-13).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217602>

Graphique 12.A1.2. Impact perçu de l'immigration sur la vie culturelle, 2008-12



1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».  
 Source : Enquêtes sociales européennes (ESS 2008-12).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217610>

## Chapitre 13

# Les jeunes issus de l'immigration

*Les résultats des descendants d'immigrés sont souvent considérés comme le plus important marqueur de la réussite du processus d'intégration. En effet, les descendants d'immigrés, parce qu'ils ont été scolarisés dans le pays d'accueil de leurs parents, ne devraient pas a priori rencontrer les mêmes difficultés que les immigrants entrés à l'âge adulte en tant que travailleur, époux, partenaire ou autre membre adulte de la famille, ou en tant que migrant humanitaire par exemple. Leurs résultats devraient être sensiblement les mêmes que ceux des jeunes non issus de l'immigration et présentant les mêmes profils sociaux et démographiques. Pourtant, ce n'est pas ce qui est observé dans de nombreux pays d'accueil, en particulier en Europe.*

*Le chapitre commence par examiner quelques indicateurs démographiques ainsi que des caractéristiques spécifiques qui permettent de situer les jeunes d'origine immigrée (indicateurs 13.1 à 13.3). Il analyse ensuite l'intégration scolaire des enfants d'immigrés (indicateurs 13.4 à 13.6). Puis le chapitre évalue le niveau d'éducation (13.7) et les compétences en littératie des jeunes adultes d'origine immigrée (13.8), et examine la part des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire (13.9). La transition de l'école vers le marché du travail (13.10) ainsi que la part de ceux qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (13.11) sont ensuite examinées avant d'aborder l'intégration sur le marché du travail (13.12 à 13.15). Un dernier volet du chapitre aborde les aspects de l'inclusion sociale et de l'engagement civique : pauvreté touchant les enfants (13.16), participation aux élections (13.17) et enfin discrimination perçue (13.18).*

### **Indicateurs spécifiques aux jeunes issus de l'immigration**

Certaines questions liées à l'intégration des jeunes d'origine immigrée présentées dans ce chapitre sont spécifiques à ce groupe et ne sont pas pertinentes pour les immigrés entrés à l'âge adulte. Il s'agit en particulier du niveau d'éducation atteint par les descendants d'immigrés, élevés et éduqués dans le pays de résidence actuel, en raison des implications plus larges de l'intégration dans le système scolaire sur d'autres aspects de l'intégration des jeunes sur le marché du travail et plus généralement dans la société.

En outre, les indicateurs standards d'intégration sur le marché du travail ne suffisent pas à évaluer dans quelle mesure les nouveaux entrants sont exclus du marché du travail. En effet, une partie d'entre eux, plus encore en période de crise économique, ne font pas encore partie de la force de travail à l'issue de leurs études et risquent de se trouver en situation d'inactivité. L'indicateur 13.11 (NEET) permet d'aborder cette thématique spécifique aux jeunes de même que la transition de l'école au marché du travail (indicateur 13.10). De même, si l'examen de l'accès au secteur des services publics présente peu d'intérêt pour les immigrés entrés à l'âge adulte, dans la mesure où ce secteur leur offre peu de perspectives d'emploi, en revanche leurs enfants, nés et/ou éduqués dans le pays de résidence, devraient pouvoir accéder à ce secteur tout aussi facilement que les jeunes sans origine migratoire (indicateur 13.15).

La participation active à la vie de la société est un autre volet abordé dans ce chapitre. C'est un marqueur important d'intégration en ce sens qu'il montre dans quelle mesure les descendants d'immigrés ont pu dépasser les contingences matérielles de leurs parents pour s'intéresser au fonctionnement de leur société et faire entendre leur voix. Enfin, qu'une fraction de cette population subisse ou ait le sentiment de subir une discrimination liée à son origine immigrée est en soi le signe que le processus d'intégration n'est pas abouti et que la confiance dans le pays d'accueil n'est pas totalement gagnée. Ceci peut avoir des répercussions très négatives à long terme sur la cohésion sociale.

## Principaux résultats

### **Les enfants d'immigrés représentent une part significative de la population jeune dans les pays de l'OCDE**

- Dans les 22 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données récentes, près d'une personne sur cinq âgée de 15 à 34 ans en 2013 était un enfant d'immigré ou avait immigré enfant. À cela s'ajoutait 9 % de personnes arrivées dans le pays d'accueil à l'âge adulte.
- Les États-Unis (16.1 millions), la France (3.3 millions), l'Allemagne (3.3 millions), le Canada (2.3 millions) et le Royaume-Uni (1.9 million) sont les pays d'accueil qui reçoivent le plus grand nombre de jeunes issus de l'immigration (non compris respectivement 6.4 millions, 840 000, 1.5 million, 740 000 et 2.1 millions d'immigrés entrés à l'âge adulte).
- Dans l'Union européenne, en 2008, près de la moitié des jeunes nés dans le pays et ayant leurs deux parents immigrés avaient un conjoint ou un partenaire d'origine différente (par origine, on entend ici le lieu de naissance des parents). C'est le cas pour neuf jeunes natifs sur dix issus de couples mixtes (conjoint ou partenaire ayant une origine différente de celle du parent immigré), près de trois sur cinq arrivés enfants, contre 30 % pour les immigrés arrivés à l'âge adulte.

### **Leurs résultats scolaires progressent sensiblement, aussi bien au fil du temps que du fait d'une meilleure connaissance du pays d'accueil**

- Dans les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne, les enfants nés dans le pays de deux parents immigrés ont en moyenne d'aussi bons résultats en lecture à l'âge de 15 ans que les enfants dont les deux parents sont nés dans le pays. En revanche, les élèves nés à l'étranger accusent un retard. Dans l'Union européenne, tant les élèves nés à l'étranger que ceux nés dans le pays de deux parents immigrés affichent des résultats moyens qui sont nettement inférieurs à ceux des enfants dont les deux parents sont nés dans le pays. Il n'y a généralement pas de différence entre les élèves issus de couples mixtes et ceux issus de couples autochtones.
- Depuis 2003, on constate pourtant dans la zone OCDE une progression des résultats scolaires obtenus à l'âge de 15 ans par les enfants d'immigrés et les enfants nés sur le territoire de deux parents nés à l'étranger. Toutefois, pour l'essentiel, ces progrès sont à mettre au crédit d'une poignée de pays, comme l'Allemagne, la Belgique et des pays d'installation de la zone OCDE.
- Les performances scolaires s'améliorent avec la durée de résidence dans le pays d'accueil, les enfants nés dans le pays d'accueil de parents nés à l'étranger obtenant de meilleurs résultats que les jeunes ayant immigré enfants.



**Malgré des progrès enregistrés ces dix dernières années, une part significative des élèves issus de l'immigration ne maîtrisent pas les compétences de base**

- En 2012, dans l'ensemble de l'Union européenne, 30 % en moyenne des élèves nés à l'étranger n'avaient pas à 15 ans les compétences de base en lecture, contre 25 % environ des élèves nés sur le territoire de parents immigrés et 14 % des élèves nés dans le pays et issus de couples mixtes, ou de parents nés dans le pays. En revanche, dans l'OCDE, la part moyenne des élèves nés dans le pays ne maîtrisant pas les compétences de base à 15 ans est de l'ordre de 17 % pour les élèves dont les parents sont nés à l'étranger et pour ceux dont les parents sont nés dans le pays.
- Dans la zone OCDE, seulement 9 % en moyenne des élèves immigrés issus d'un milieu socio-économique défavorisé sont résilients – c'est-à-dire qu'ils obtiennent de très bons résultats en dépit de leur origine sociale – contre 11 % parmi leurs homologues de parents nés dans le pays et issus du même milieu. L'Australie et le Canada se distinguent par des proportions comparables d'élèves résilients dans ces deux groupes. En Israël, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les élèves immigrés désavantagés ont même un peu plus de chance d'être résilients que les élèves sans origine migratoire. En revanche, la part d'élèves immigrés résilients est particulièrement faible en Allemagne, en France, au Luxembourg et au Portugal – elle est plus de quatre fois moindre que parmi les enfants de parents nés dans le pays.

**L'éducation est généralement un facteur déterminant de l'intégration sur le marché du travail des enfants d'immigrés et des personnes ayant immigré enfants, moins cependant pour les femmes que pour les hommes**

- Dans l'Union européenne, les jeunes natifs dont les deux parents sont nés à l'étranger ont 4 points de pourcentage de plus de risques de n'être ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) que les jeunes non issus de l'immigration. En revanche, dans les pays non européens de l'OCDE, ces jeunes ont des taux de NEET similaires à ceux de leurs homologues dont les parents sont nés dans le pays.
- Dans l'Union européenne, le taux de chômage des jeunes parmi les enfants d'immigrés nés dans le pays est de près de 50 % supérieur au taux des jeunes dont les parents sont nés dans le pays. Dans les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne, les taux sont similaires.
- Dans la zone OCDE, en moyenne, seulement les deux tiers des jeunes immigrés ou des jeunes nés dans le pays de deux parents immigrés sont pourvus d'un emploi. Ce taux s'élève à 75 % pour les jeunes ayant des parents nés dans le pays.
- Bien que les enfants d'immigrés nés dans le pays obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les jeunes nés à l'étranger qui ont immigré enfants, leur taux d'emploi n'est généralement pas plus élevé.
- Pour les garçons, un niveau d'éducation plus élevé est plus étroitement corrélé à un meilleur taux d'emploi pour les enfants d'immigrés nés dans le pays que pour les enfants de parents nés dans le pays. Ce n'est pas le cas pour les femmes.
- Des niveaux d'éducation plus élevés sont moins étroitement corrélés à de meilleurs taux d'emploi parmi les jeunes nés à l'étranger qui ont immigré enfants que parmi leurs homologues nés dans le pays de parents immigrés.

- Seulement un cinquième des jeunes nés dans le pays de parents immigrés travaillaient dans le secteur des services publics en 2013, contre un quart des enfants de parents nés dans le pays. C'est en Allemagne et en Autriche que l'écart est le plus important.
- Depuis 2007-08, les taux d'emploi des jeunes issus de l'immigration se sont détériorés plus que ceux des enfants de personnes nées dans le pays ; c'est particulièrement vrai pour les hommes, sauf aux États-Unis et en Suède.

***Les obstacles rencontrés par les jeunes issus de l'immigration vont au-delà de l'éducation et des résultats sur le marché du travail***

- En 2012, presque un enfant de moins de 16 ans sur deux vivant dans un ménage immigré vivaient au-dessous du seuil relatif de pauvreté, contre moins d'un quart pour ceux vivant dans un ménage natif. L'Espagne, les États-Unis et la Grèce connaissent les taux les plus élevés.
- Entre 2002 et 2012, la participation électorale des jeunes qui avaient le droit de voter aux élections nationales était plus faible parmi les jeunes nés dans le pays et ayant des parents immigrés (50 %) que parmi les enfants de parents nés dans le pays (70 %).
- Dans l'Union européenne (UE), un cinquième des jeunes nés dans le pays et ayant des parents immigrés déclarent appartenir à un groupe victime de discrimination pour des motifs d'origine ethnique ou de nationalité. Ces jeunes sont plus susceptibles de se déclarer être victimes de discrimination que leurs homologues qui sont immigrés. Ce qui contraste fortement avec les pays de l'OCDE non-membres de l'UE où c'est exactement l'inverse.

### 13.1. Immigrés et descendants d'immigrés nés dans le pays âgés de 15 à 34 ans

#### Informations de référence

##### Définition

Les principaux groupes ciblés dans ce chapitre sont les jeunes nés dans le pays dont au moins un parent est né à l'étranger et les jeunes nés à l'étranger qui ont fait au moins une partie de leurs études dans le pays d'accueil (voir la section « Population cible » à la fin de ce chapitre). Sauf indication contraire, le groupe de référence est constitué par les jeunes nés dans le pays de deux parents nés dans le pays.

##### Champ

Population âgée de 15 à 34 ans.

Dans la zone OCDE (22 pays pour lesquels des données sont disponibles), près d'une personne âgée de 15 à 34 ans sur cinq était issue de l'immigration en 2013, soit née dans le pays d'accueil d'au moins un parent né à l'étranger, soit ayant immigré enfant. À cela s'ajoutait 9 % de personnes qui avaient immigré à l'âge adulte. Dans l'UE (15 pays), à titre de comparaison, 14 % des personnes appartenant au groupe d'âge 15-34 ans étaient issues de l'immigration, auxquelles il fallait ajouter 10 % de personnes arrivées à l'âge adulte. Sur les trois catégories de jeunes issus de l'immigration, les jeunes nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger représentent la part la plus importante du groupe des 15-34 ans – 7 % dans la zone OCDE et 5 % dans l'UE. Pour ceux qui ont immigré enfants, ces pourcentages sont de 6 % et 5 %, respectivement. Les jeunes nés dans le pays et issus de couples mixtes représentent environ 4.5 % de la population tant dans la zone OCDE que de l'UE (graphique 13.1). Sur les 35.4 millions de personnes âgées de 15 à 34 ans issues de l'immigration qui vivent dans la zone OCDE, 16.1 millions résident aux États-Unis, 3.3 millions en Allemagne et en France, 2.3 million au Canada et 1.9 million au Royaume-Uni (tableau 13.1). Dans quelques pays d'immigration ancienne (Autriche, Allemagne, pays scandinaves, Espagne), on observe plus de jeunes immigrés arrivés enfants que de descendants d'immigrés nés dans le pays. Dans tous les autres pays, et particulièrement en France, où les flux récents sont relativement faibles, les descendants d'immigrés sont plus nombreux que les personnes nées à l'étranger qui ont immigré enfants.

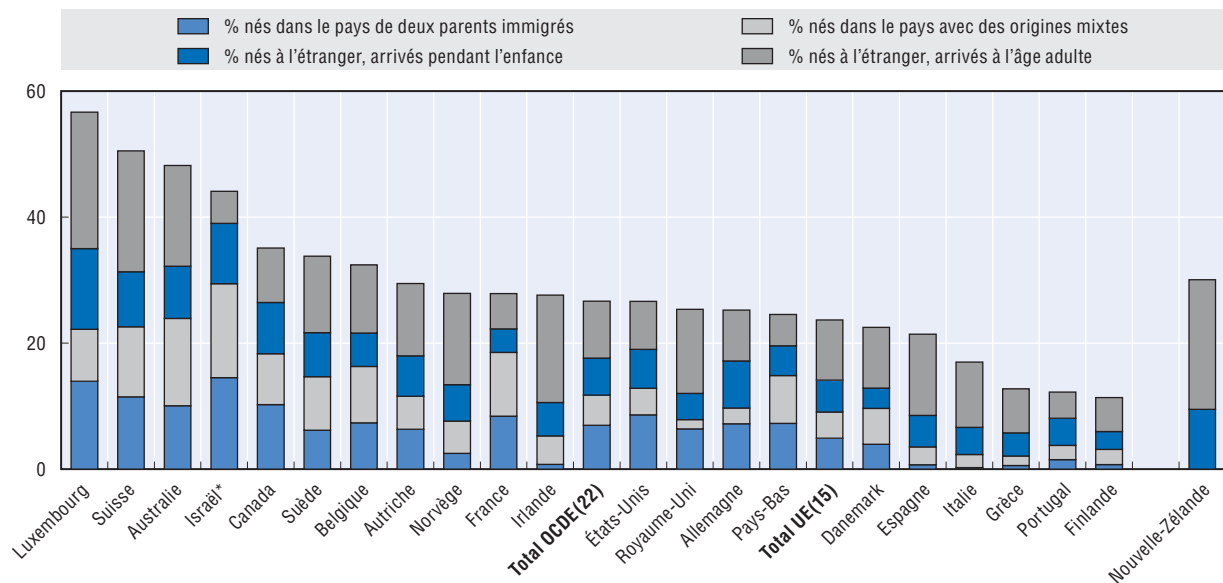
Là encore, ce sont l'Allemagne, les États-Unis et la France qui accueillent les plus grands nombres de personnes nées dans le pays et dont les deux parents sont nés à l'étranger. Cependant, en termes relatifs, on trouve les plus fortes proportions de descendants d'immigrés dans les pays européens où la part d'immigrés par rapport à la population totale est importante (Luxembourg, Israël et Suisse) et dans des pays d'immigration de peuplement comme l'Australie et le Canada. Dans les pays de destination récents d'Europe du Sud et en Finlande, par contre, moins de 1% des jeunes sont nés dans le pays d'accueil de parents nés à l'étranger.

Dans l'Union européenne, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les personnes qui ont immigré à l'âge adulte sont deux fois plus nombreuses que celles qui ont immigré enfants. En revanche, en Allemagne et aux États-Unis, où les flux de migrants familiaux sont importants, 48 % et 45 %, respectivement, ont immigré enfants. Le Luxembourg affiche la plus forte proportion d'immigrés, qu'ils soient arrivés enfants (13 % du groupe des 15-34 ans) ou plus tardivement (22 %). Des proportions importantes de personnes qui ont immigré enfants résident en Suisse et dans des pays d'immigration de peuplement tels qu'Israël et la Nouvelle-Zélande, où ils représentent près d'un dixième des 15-34 ans.

À la différence des autres catégories de résidents issus de l'immigration, les personnes nées dans le pays de couples mixtes sont plus nombreuses dans l'Union européenne qu'aux États-Unis. Elles forment un groupe varié qui comprend également les enfants dont un parent est né à l'étranger et l'autre dans le pays mais est de même origine que son conjoint. Au Luxembourg, et dans une moindre mesure, en Allemagne et aux États-Unis, on compte moins d'enfants nés dans le pays de couples mixtes que d'enfants dont les deux parents sont immigrés ou qui ont immigré enfants. En revanche, ils représentent près de la moitié de tous les jeunes issus de l'immigration et ils sont plus nombreux que les descendants d'immigrés en Australie, au Danemark et en France.

Graphique 13.1. **Catégories d'immigrés et de descendants d'immigrés parmi les 15-34 ans, 2013**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217623>Tableau 13.1. **Distribution de la population âgée de 15 à 34 ans par origine migratoire, 2013**

Milliers et pourcentages

	Nés dans le pays de deux parents immigrés	% de la population totale	Nés dans le pays avec des origines mixtes	% de la population totale	Nés à l'étranger, arrivés pendant l'enfance	% de la population totale	Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte	% de la population totale
Australie	547.4	10.1	753.4	13.9	450.2	8.3	869.5	16.0
Autriche	132.9	6.3	110.0	5.2	134.8	6.4	241.5	11.5
Belgique	198.3	7.4	240.7	8.9	142.5	5.3	291.3	10.8
Canada	882.0	10.2	697.2	8.1	698.8	8.1	744.5	8.6
Danemark	54.1	4.0	78.0	5.7	43.8	3.2	131.9	9.6
Finlande	9.8	0.7	32.4	2.4	38.1	2.8	72.6	5.4
France	1 263.1	8.4	1 519.0	10.1	557.5	3.7	840.9	5.6
Allemagne	1 366.0	7.2	475.0	2.5	1 419.0	7.5	1 536.0	8.1
Grèce	15.1**	0.6**	38.2**	1.5**	94.1	3.7	180.0	7.0
Irlande	9.7**	0.8**	58.0**	4.5**	68.0	5.3	218.4	17.0
Israël*	334.1	14.5	342.3	14.9	220.4	9.6	117.4	5.1
Italie	30.7**	0.2**	277.4**	2.1**	577.7	4.3	1 381.6	10.4
Luxembourg	18.9	14.0	11.1	8.2	17.3	12.8	29.3	21.7
Pays-Bas	296.0	7.3	310.0	7.6	193.0	4.7	202.0	5.0
Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	124.9	9.5	270.7	20.6
Norvège	33.7	2.5	69.4	5.1	78.3	5.8	195.5	14.5
Portugal	38.7**	1.5**	58.6**	2.3**	111.2	4.3	107.5	4.2
Espagne	80.3	0.7	331.7	2.8	583.6	5.0	1 506.3	12.9
Suède	151.2	6.2	208.1	8.5	170.2	7.0	297.5	12.2
Suisse	231.5	11.5	224.4	11.1	176.1	8.7	387.2	19.2
Royaume-Uni	990.2	6.4	224.7	1.5	642.0	4.2	2 063.6	13.3
États-Unis	7 277.2	8.6	3 563.9	4.2	5 230.4	6.2	6 430.2	7.6
<b>Total OCDE (22)</b>	<b>13 960.9</b>	<b>7.0</b>	<b>9 623.6</b>	<b>4.8</b>	<b>11 771.9</b>	<b>5.9</b>	<b>18 115.4</b>	<b>9.0</b>
<b>Total UE (15)</b>	<b>4 654.9</b>	<b>4.9</b>	<b>3 973.0</b>	<b>4.2</b>	<b>4 792.9</b>	<b>5.0</b>	<b>9 100.3</b>	<b>9.6</b>

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218042>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 13.2. Régions d'origine

### Informations de référence

#### Définition

Cette section compare les régions d'origine des trois différents groupes de jeunes issus de l'immigration. On considère que la région d'origine d'un immigré est la région où il ou elle est né(e). S'agissant des enfants nés dans le pays de couples mixtes, c'est la région de naissance du parent immigré. Pour ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger, on prend en compte la région de naissance du père. Les pays d'origine sont regroupés comme suit : UE28, autres pays européens, Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, et États-Unis, Canada et Océanie. La nomenclature de la Banque mondiale ([http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups#High\\_income](http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups#High_income)) est utilisée pour distinguer les pays à revenus élevés des pays à revenus moins élevés.

#### Champ

Population âgée de 15 à 34 ans. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Dans l'ensemble de la zone OCDE en 2013, en moyenne, seulement un descendant d'immigrés âgé de 15 à 34 ans sur huit avait au moins un parent né dans un pays à revenus élevés (graphique 13.2). Dans l'UE, en revanche, le rapport était proche de un pour quatre. Dans la zone OCDE, les pourcentages allaient de 6 % aux États-Unis et 8 % en Autriche et aux Pays-Bas, à 88 % au Luxembourg. Dans les pays non européens de l'OCDE, la plupart des parents étaient nés en Amérique latine et dans les Caraïbes (61 %), proportion qui s'explique principalement par le grand nombre de descendants d'immigrés originaires de cette région vivant aux États-Unis. Le groupe le plus important dans l'UE comprend les personnes nées dans le pays dont les pères ont immigré d'Afrique, plus d'un tiers des pères étant nés dans cette région (graphique 13.3). Cette forte proportion est à mettre sur le compte principalement de pays comme la Belgique, l'Espagne, la France et les Pays-Bas, qui ont des liens étroits avec certains pays africains. Le deuxième groupe le plus important dans l'UE comprend les descendants d'immigrés venus de pays européens non membres de l'UE. Leurs proportions sont particulièrement élevées en Scandinavie et dans des pays qui reçoivent de longue date des migrants de travail venant de pays européens non membres de l'UE, tels l'Allemagne et l'Autriche (graphique 13.A1.2).

En ce qui concerne les enfants nés dans le pays de couples mixtes, la part de ceux dont le parent immigré est né dans un pays à revenus élevés est beaucoup plus importante que parmi les enfants nés dans le pays et dont les deux parents sont immigrés. Les pourcentages sont de 45 % dans la zone OCDE et de 49 % dans l'Union européenne, en raison principalement de la forte proportion de parents immigrés nés dans l'UE dans le groupe des couples mixtes – 45 % en moyenne dans l'UE et 28 % dans les pays non européens de l'OCDE.

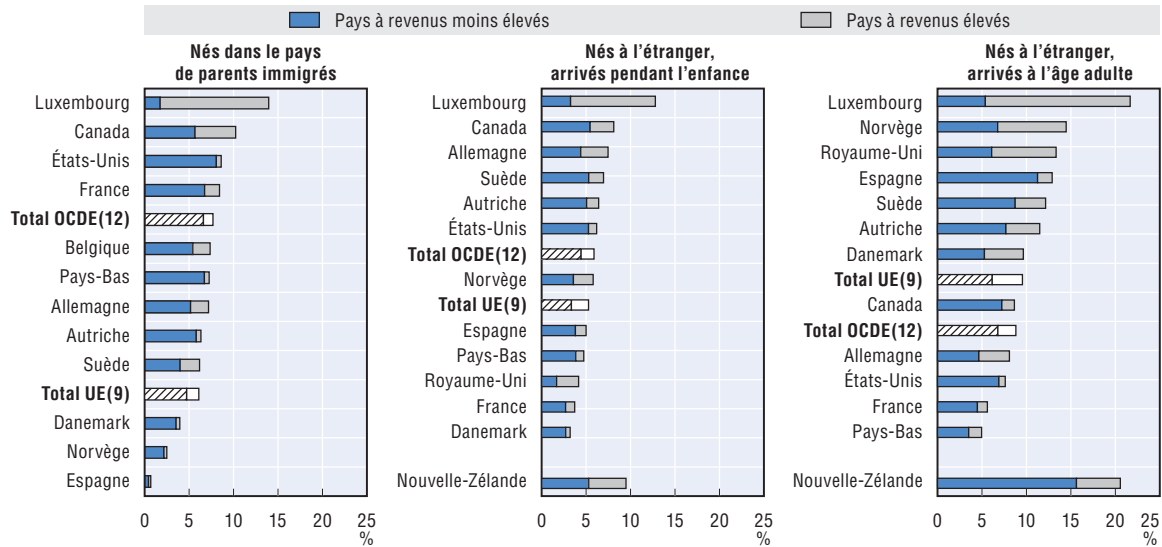
Un quart des personnes qui ont immigré enfants dans la zone OCDE sont nées dans un pays à revenus élevés – part qui est légèrement plus élevée dans l'UE où elle atteint un tiers. Comme pour les deux premières catégories, le pays qui compte la plus forte proportion de jeunes immigrés venant de pays à revenus élevés est le Luxembourg (75%). Les États-Unis sont une fois encore le pays où cette proportion est la plus faible (15 %), suivis par le Danemark (15 %) et les Pays-Bas (19 %). En Amérique du Nord, près de la moitié de toutes les personnes qui ont immigré enfants venaient d'Amérique latine ou des Caraïbes.

La part moyenne de jeunes qui ont immigré à l'âge adulte en provenance de pays à revenus élevés est de 23 % dans la zone OCDE et de 36 % dans l'UE (pourcentages similaires à ceux des personnes qui ont immigré enfants), les immigrés ressortissants de pays de l'UE étant proportionnellement plus nombreux tant dans les pays non européens de l'OCDE (9 %) que dans l'Union européenne (35 %). Compte non tenu des flux migratoires intra-européens, la distribution par origine tant des immigrés qui sont arrivés avant l'âge de 15 ans que de ceux qui sont arrivés plus tardivement, fait apparaître peu de différences et correspond aux tendances observées dans le passé.

Une part importante des jeunes migrants ressortissants de pays non membres de l'UE qui entrent en Belgique et en France est née en Afrique, tandis qu'aux États-Unis, au Canada et en Nouvelle-Zélande, la plupart des immigrés viennent de pays d'Asie. C'est également de pays d'Asie que viennent les jeunes migrants humanitaires au Danemark, en Norvège et en Suède, pays qui accueillent des flux importants de réfugiés. Aux États-Unis et en Espagne, par contre, la plupart des immigrés sont nés en Amérique latine ou dans les Caraïbes.

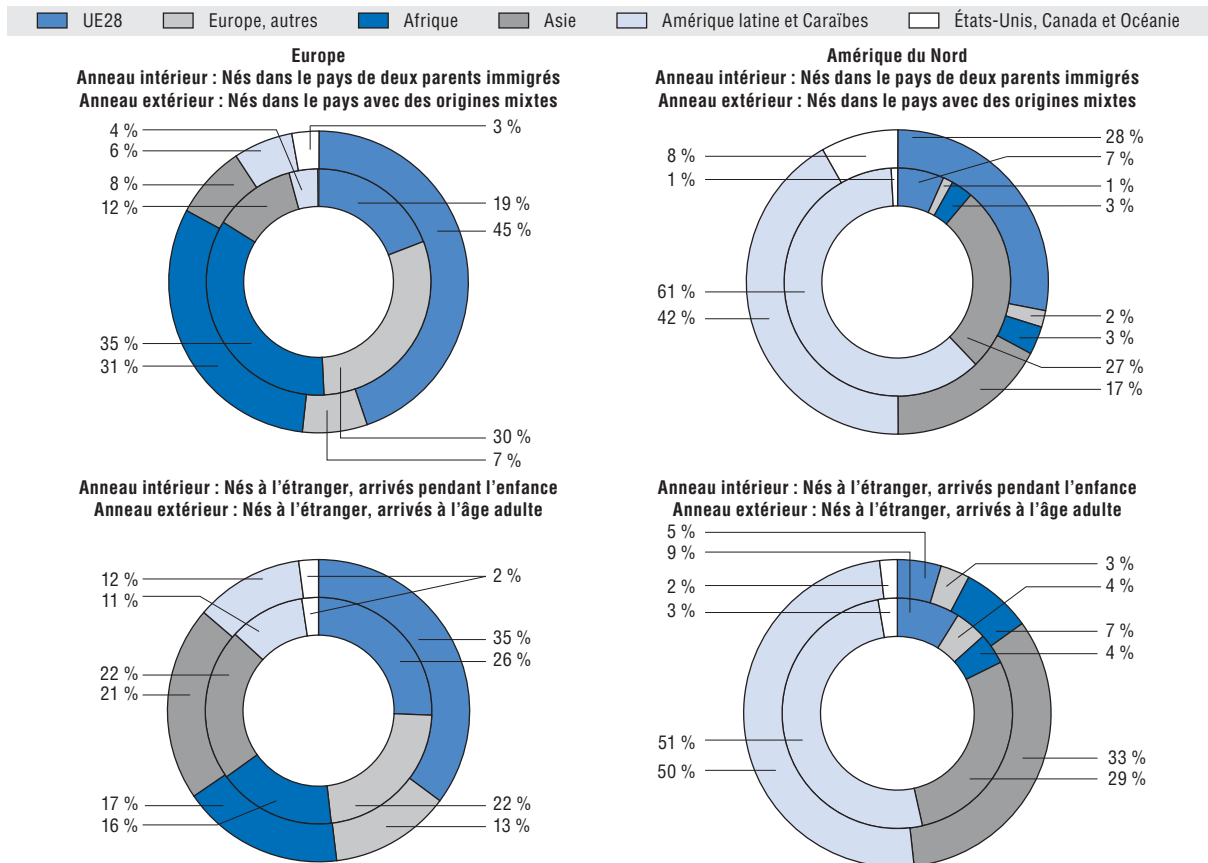
**Graphique 13.2. Régions d'origine des immigrés et des personnes nées dans le pays de parents immigrés, 2013**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217731>

**Graphique 13.3. Distribution des immigrés âgés de 15 à 34 ans selon leur région de naissance et des personnes nées de parents immigrés selon la région de naissance de leurs parents, 2013**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217817>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.3. Endogamie et mixité des couples

#### Informations de référence

##### Définition

Le choix du partenaire peut être estimé par le taux d'endogamie, soit la part d'individus vivant en couple avec une personne de la même origine. Les termes « régions d'origine » indiquent des regroupements régionaux de pays de naissance, ou pour les personnes nées dans le pays, de pays de naissance des parents. Pour plus d'information, voir l'indicateur 2.3.

##### Champ

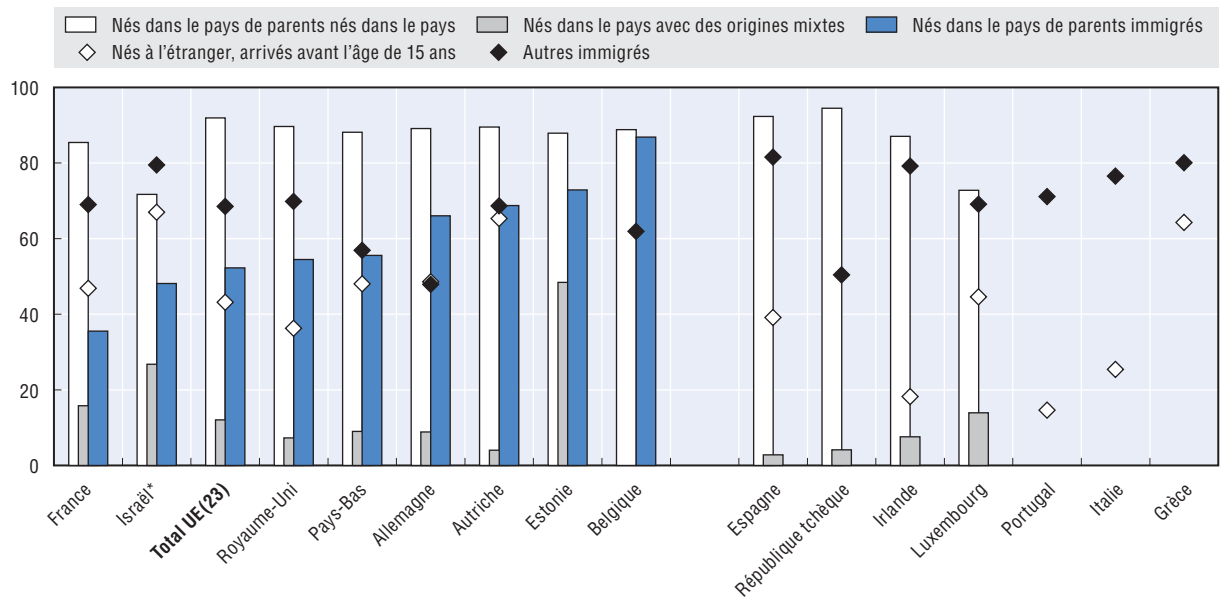

Toute personne âgée de 15 à 34 ans déclarant vivre en couple.

En 2008, dans l'ensemble de l'Union européenne, 52 % des jeunes descendants d'immigrés sont en couple avec une personne de la même région d'origine qu'eux – c'est-à-dire immigré ou enfant d'immigrés originaires de la même région d'origine que les parents (graphique 13.4.). Parmi les enfants d'immigrés, le taux d'endogamie est faible avec un sur trois en France et moins d'un sur deux en Israël. Les liens avec les régions et les pays d'origine sont, en fait, beaucoup plus distendus pour les enfants nés de mariages mixtes, la grande majorité d'entre eux vivant en couple avec une personne née dans un autre pays que celui de leurs parents immigrés. À l'échelle européenne, en fait, seulement 12 % vivent avec un partenaire ayant la même origine que le parent immigré. À l'autre extrémité du spectre se trouvent les jeunes natifs issus de parents nés dans le pays, neuf sur dix d'entre eux étant endogames.

En moyenne dans l'Union européenne, les jeunes immigrés sont plus souvent en couple avec des personnes de leur région d'origine que les descendants d'immigrés, bien que cette probabilité varie selon l'âge à l'arrivée dans le pays. Ainsi, les immigrés arrivés avant 15 ans, ayant pu tisser des liens avec des personnes nées dans le pays de résidence dès leur scolarité, sont moins à même de se mettre en couple avec des immigrés originaires du même pays qu'eux. Dans plusieurs pays – comme l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni – ils sont en fait moins endogames que les enfants d'immigrés.

Les taux d'endogamie dans l'Union européenne sont de 43 % pour les immigrés arrivés jeunes et de 52 % parmi les descendants d'immigrés. À 68 %, le taux plus élevé d'endogamie des immigrés arrivés après 15 ans s'explique par le fait qu'ils peuvent déjà être en couple avec quelqu'un de leur pays d'origine au moment de la migration. En Irlande, au Portugal et en Italie, les immigrés arrivés jeunes sont ainsi trois fois moins souvent endogames que les autres. Par contre, dans quelques pays comme l'Allemagne ou l'Autriche et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas, le taux d'endogamie est similaire chez les immigrés quel que soit leur âge à la migration.

Graphique 13.4. Taux d'endogamie selon l'origine migratoire, population en couple de 15-34 ans, 2008

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217894>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## 13.4. Participation à des programmes d'éducation pré-primaire

### Informations de référence

#### Indicateur

Cette section examine le taux de fréquentation des programmes d'éducation pré-primaire. Ce type de programme correspond à toutes les formes d'activités organisées, basées sur des structures comme les établissements préscolaires, les maternelles et les garderies. L'organisation de ces programmes diffère largement d'un pays à l'autre. L'âge des enfants auxquels ces programmes sont proposés varie selon les pays. Une partie de ces programmes sont dispensés gratuitement dans un certain nombre de pays. En outre, il existe une certaine hétérogénéité dans la qualité et le nombre d'heures des programmes proposés.

Cet indicateur est complété par des données issues de l'édition 2012 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA) sur comment la fréquentation de structures pré-primaires influence les résultats scolaires des élèves de 15 ans.

#### Champ

Enfants âgés de trois à moins de six ans. Selon l'âge de scolarité obligatoire, les chiffres incluent des enfants déjà en cycle primaire. Pour les besoins de cette étude, les enfants d'immigrés sont ici les enfants, âgés de trois à moins de six ans et vivant dans un ménage dont au moins une personne de référence est née à l'étranger. Les enfants considérés comme nés dans le pays vivent dans un ménage dont toutes les personnes de référence sont nées dans le pays de résidence actuel.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 69 % des enfants d'immigrés âgés de trois à moins de six ans étaient inscrits dans un programme d'éducation pré-primaire en 2012 – soit une fréquentation de cinq points de pourcentage inférieure à celle des enfants de personnes nées dans le pays (graphique 13.5). Dans l'UE, le taux de participation à ce type de programme des enfants d'immigrés n'est que très légèrement inférieur à celui observé pour les enfants de personnes nées dans le pays. Quelques pays font toutefois exception, tels que l'Italie, la Norvège et la République tchèque où le taux de fréquentation des enfants d'immigrés est de plus de 10 points de pourcentage inférieur à celui des autres enfants.

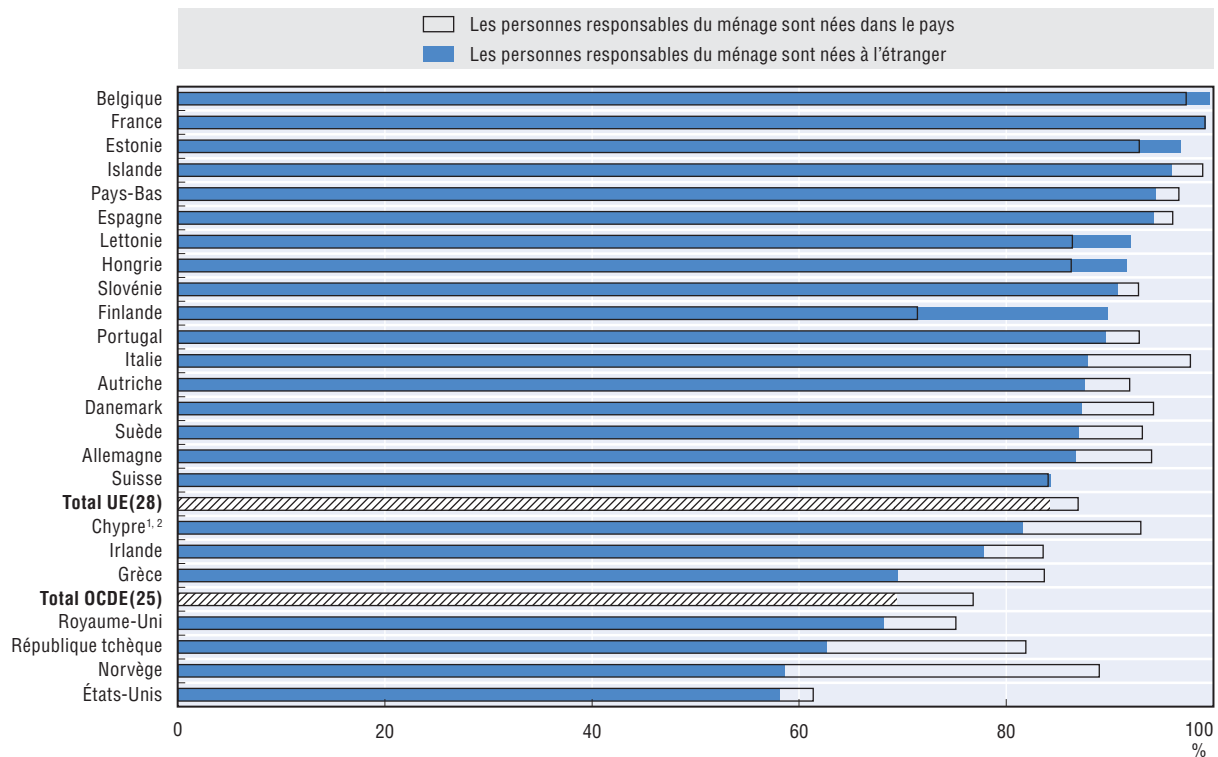
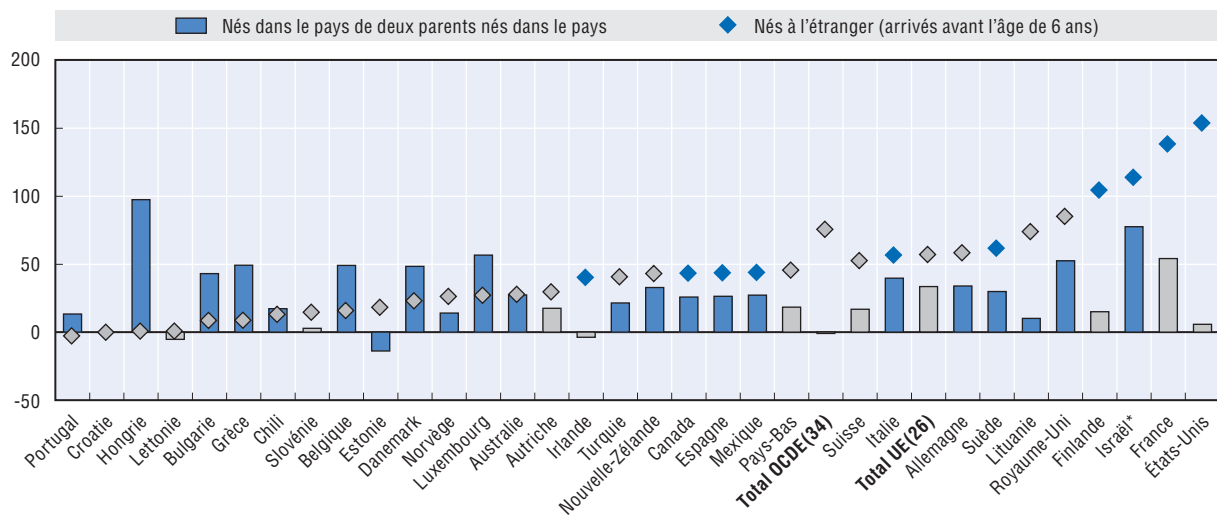
Dans les pays qui proposent des programmes pré-primaires gratuits, les taux de fréquentation sont généralement supérieurs à 90 % et les écarts par rapport aux enfants de personnes nées dans le pays sont négligeables. Ils sont beaucoup plus faibles dans tous les pays où les parents doivent payer, comme c'est le cas aux États-Unis (sauf pour les familles défavorisées). Dans les pays où la demande des familles est faible ou lorsque les services pré-primaires sont généralement proposés aux enfants à partir de quatre à cinq ans (Grèce, Irlande), les taux de fréquentation des enfants d'immigrés sont généralement nettement plus bas que ceux des enfants de personnes nées dans le pays.

La fréquentation d'un établissement pré-primaire dans le pays d'accueil est particulièrement bénéfique pour les élèves immigrés. En moyenne, dans la zone OCDE, à caractéristiques socio-économiques comparables, les élèves immigrés ayant fréquenté un établissement pré-primaire dans leur pays de résidence actuel ont de meilleurs résultats en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans que les élèves immigrés n'ayant pas suivi ce type de programme. L'écart entre les deux groupes est de plus de 40 points, ce qui correspond approximativement à une année de scolarité. L'avantage comparatif est moindre pour les enfants de personnes nées dans le pays (graphique 13.6.).

L'avantage qu'en tirent les élèves immigrés est particulièrement élevé aux États-Unis, en France, en Israël et en Finlande. Ce résultat présente un intérêt particulier pour les États-Unis où les taux de fréquentation des enfants d'immigrés y sont relativement faibles.

Graphique 13.5. **Taux de fréquentation d'un programme préscolaire, 2013**

Pourcentages des enfants de 3 à moins de 6 ans

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217902>Graphique 13.6. **Scores PISA moyens en lecture des élèves de 15 ans selon qu'ils ont ou non participé à un programme pré-primaire dans le pays de résidence, 2012, écarts en points, après ajustement pour la condition socio-économique de la famille**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217910>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.5. Performances en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans

#### Informations de référence

##### Indicateur

Les résultats en compréhension de l'écrit des élèves sont basés sur les tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA). Un écart de 40 points équivaut à environ une année de scolarité. Les résultats de l'enquête 2012 sont comparés à ceux de l'enquête menée en 2003.

##### Champ

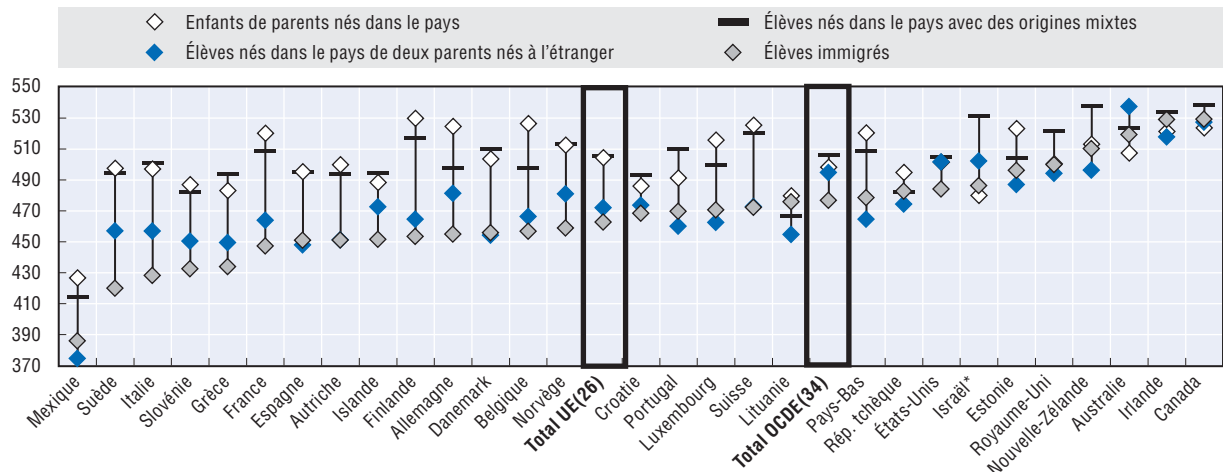
Étudiants âgés de 15 ans au moment de l'enquête (plus ou moins trois mois). Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la moyenne des résultats en compréhension de l'écrit des élèves d'origine immigrée est inférieure en 2012 à celle des descendants de personnes nées dans le pays, l'écart s'élevant à -21 points pour les élèves immigrés et à -3 points pour les descendants d'immigrés. Ces écarts sont plus marqués dans l'ensemble des pays de l'Union européenne (respectivement -42 et -32 points), plus particulièrement au Benelux, en Allemagne, en Autriche, au Danemark, Finlande, France et Suède. La situation est préoccupante dans certains pays d'Europe du Sud et au Mexique, où les résultats des élèves d'origine immigrée sont faibles, tant en comparaison internationale que vis-à-vis des descendants de personnes nées dans le pays (graphique 13.7). À l'inverse, dans les pays d'installation ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni, leurs résultats sont favorables. Enfin, dans l'ensemble des pays (à l'exception de l'Allemagne ou de la Belgique), les résultats des élèves n'ayant qu'un seul parent immigré sont proches, voire meilleurs, que ceux ayant deux parents nés dans le pays.

Depuis 2003, l'augmentation de la part des élèves d'origine immigrée est allée de pair avec une légère amélioration globale de leurs résultats sauf dans les pays scandinaves et les pays d'Europe du Sud (tableaux 13.A1.1 et 13.A1.2 de l'annexe 13.A1). L'écart de leurs résultats par rapport à ceux des descendants de personnes nées dans le pays est par contre resté stable dans une majorité de pays (graphique 13.8) sauf en Europe du sud, dans certains pays scandinaves et en France. Toutefois, depuis 2003, les élèves d'origine immigrée ont connu une amélioration importante de leurs résultats en Allemagne, en Autriche, en Belgique, ainsi que dans les pays d'installation.

Le milieu socio-économique des familles est un élément déterminant de la réussite des élèves. À caractéristiques comparables, les écarts entre les résultats des élèves d'origine immigrée et ceux issus de parents nés dans le pays tendent à se réduire mais de façon inégale d'un pays à l'autre selon le profil socio-économique des familles immigrées et la capacité des systèmes scolaires à faire réussir des élèves issus de milieux sociaux défavorisés (tableaux 13.A1.3 et 13.A1.4). En moyenne, dans la zone OCDE, l'écart entre les résultats moyens des élèves issus des familles les moins favorisées (classement selon l'index ESCS de PISA) et ceux issus des plus favorisées est supérieur à 100 points pour les élèves immigrés, d'environ 87 points pour les enfants d'immigrés (tableau 13.A1.5) et 84 points pour leurs homologues dont les parents sont nés dans le pays. Ceci peut traduire le fait qu'être issu d'une famille socialement défavorisée est encore plus pénalisant pour l'intégration scolaire des enfants d'origine immigrée que pour les autres.

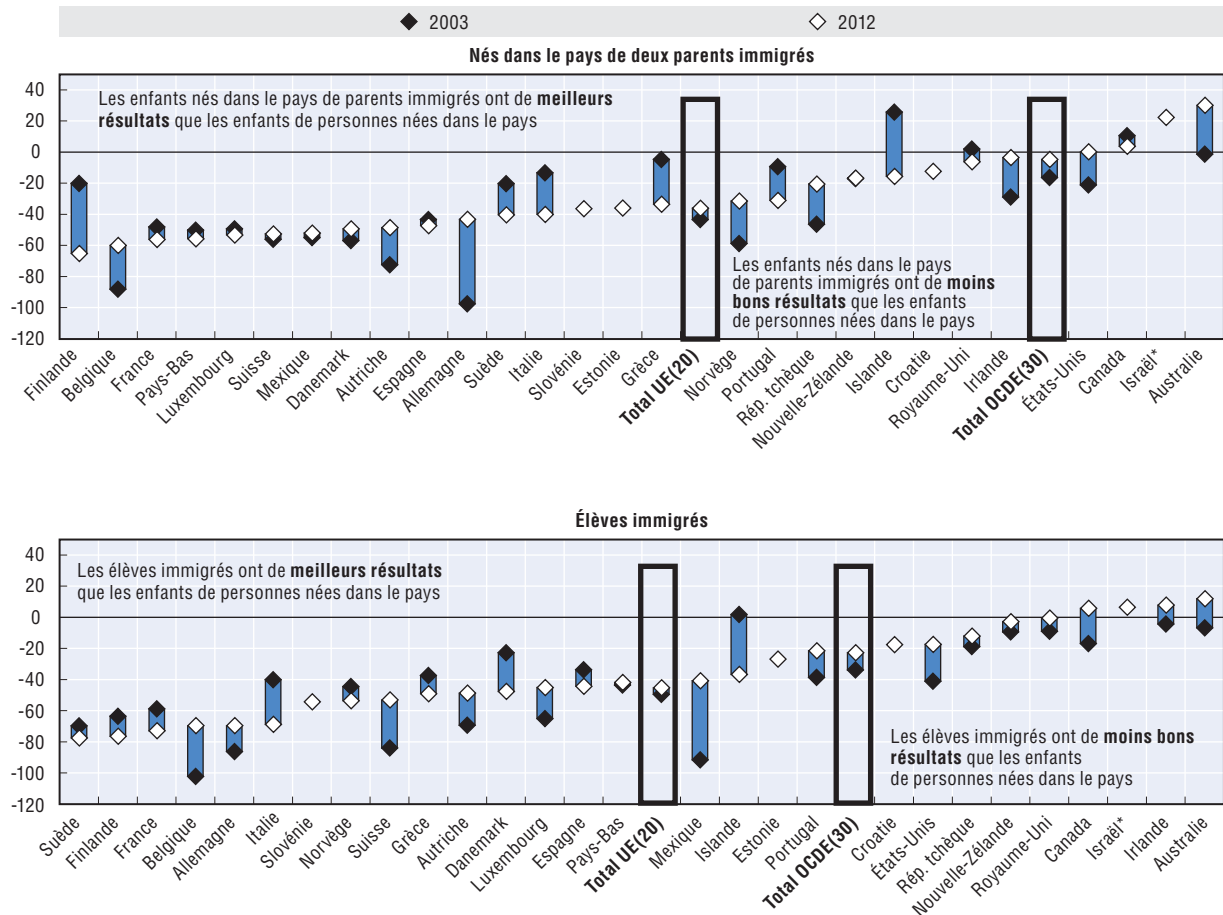
Graphique 13.7. **Scores moyens en compréhension de l'écrit (PISA) selon l'origine migratoire des élèves âgés de 15 ans, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217926>

Graphique 13.8. **Scores moyens en compréhension de l'écrit (PISA) selon l'origine migratoire des élèves âgés de 15 ans, 2003 et 2012**

Écarts en points de score (PISA) avec les enfants dont les parents sont nés dans le pays



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217938>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 13.6. Part des élèves en difficultés en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans

### Informations de référence

#### Indicateur

Les résultats des tests du PISA sont regroupés en cinq niveaux de compétences. Les élèves atteignant au mieux le niveau 1 peuvent être considérés comme des élèves en très grande difficulté ne disposant pas des compétences de base en lecture. L'indicateur présenté ici porte sur la part des élèves atteignant au mieux le niveau 1 (score de 407 points ou en deçà). En parallèle, est également présentée la part des élèves résilients, élèves issus d'une famille socialement défavorisée (selon l'index PISA du statut social, culturel et économique – ESCS) qui parviennent à se classer dans le quartile des élèves les plus performants dans le pays où ils sont scolarisés.

#### Champ

Étudiants âgés de 15 ans (plus ou moins trois mois). Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE en 2012, une part comparable (près de 17 %) de descendants de personnes nées dans le pays et de descendants d'immigrés rencontre des difficultés en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans. Une proportion moindre de descendants dont un seul des parents est immigré (14 %) se trouve dans cette situation. En revanche, c'est le cas pour plus d'un quart des élèves immigrés. Si dans l'UE, ces parts sont comparables chez les descendants de personnes nées dans le pays et chez les enfants issus de couples mixtes, en revanche les descendants de deux parents immigrés et les élèves immigrés sont plus fréquemment en difficulté : c'est respectivement le cas pour près d'un quart et pour 30 % d'entre eux.

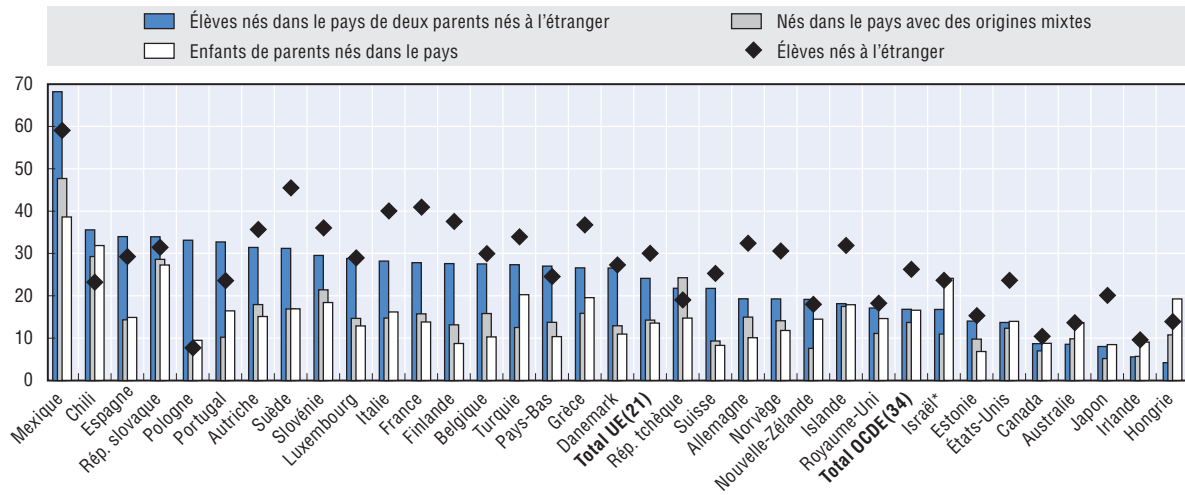
En moyenne, moins de 10 % des élèves immigrés issus des familles les plus défavorisées (classement des familles en quartile, selon l'ESCS) parviennent à se classer dans le quartile des élèves les plus performants dans le pays où ils sont scolarisés, soit légèrement moins que pour les descendants de personnes nées dans le pays de même origine sociale (11.3 %) (graphique 13.10). Dans les pays de l'UE, cependant, les élèves immigrés résilients sont deux fois moins nombreux que les descendants de personnes nées dans le pays. Les pays où ces élèves immigrés défavorisés ont le plus de chances de figurer parmi les meilleurs élèves sont les pays d'installation, les États-Unis, Israël et le Royaume-Uni. Dans nombre de pays européens d'immigration ancienne, la part des élèves immigrés résilients est très faible (moins de 5 %) et au moins quatre fois plus faible que celle observée pour les descendants de personnes nées dans le pays. C'est notamment le cas en Allemagne, en France, au Luxembourg et au Portugal.

Le fait de parler habituellement à la maison la langue du pays de résidence favorise globalement les élèves. L'écart entre les résultats des élèves immigrés et ceux des enfants de personnes nées dans le pays est réduit de plus de la moitié dans les pays d'Europe du Nord, en France et en Suisse, lorsque ne sont considérés que les immigrés parlant habituellement la langue du test à la maison. À caractéristiques socio-économiques comparables, la pénalité de ne pas parler la langue du test à la maison est en moyenne de 9 points dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de 20 points dans l'Union européenne (graphique 13.11).

Arriver dans le pays d'accueil avant l'âge de cinq ans est un facteur qui contribue à améliorer les résultats des élèves immigrés. En moyenne, les élèves immigrés entrés entre 11 et 16 ans affichent des notes en compréhension de l'écrit d'environ 30 points inférieures à celles des élèves immigrés arrivés avant l'âge de cinq ans (tableau 13.A1.6). L'écart de notes entre les entrées précoces et tardives est particulièrement marqué (plus de 100 points) en Allemagne, en France, en Islande et en Israël. En revanche, l'écart est moins marqué en Autriche, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Les caractéristiques des écoles où sont scolarisés les élèves d'origine immigrée sont autant d'autres facteurs susceptibles d'influer sur leurs performances moyennes. L'impact négatif n'est pas tant associé à la concentration des élèves d'origine immigrée dans les mêmes écoles qu'à leur concentration dans des écoles où une large part des élèves vient de milieux défavorisés, quelles que soient leurs origines. À caractéristiques des écoles comparables (classement des écoles en quartile selon le niveau socio-économique des familles de l'ensemble des élèves scolarisés dans l'école), les écarts entre les résultats des élèves d'origine immigrée et ceux des élèves dont les parents sont nés dans le pays se réduisent dans une grande majorité de pays (tableau 13.A1.7).

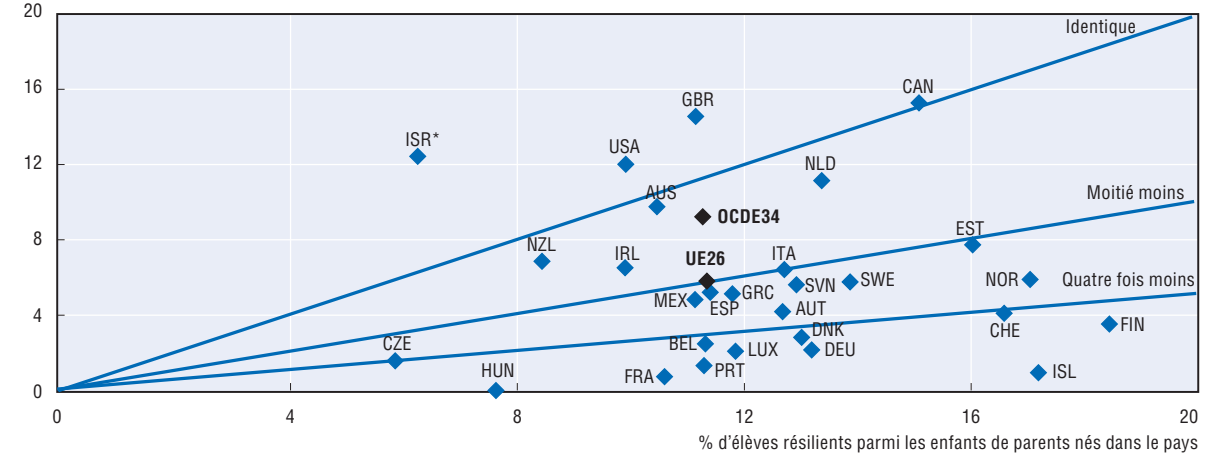
Graphique 13.9. **Pourcentage d'élèves en difficulté en compréhension de l'écrit selon leur origine migratoire, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217940>

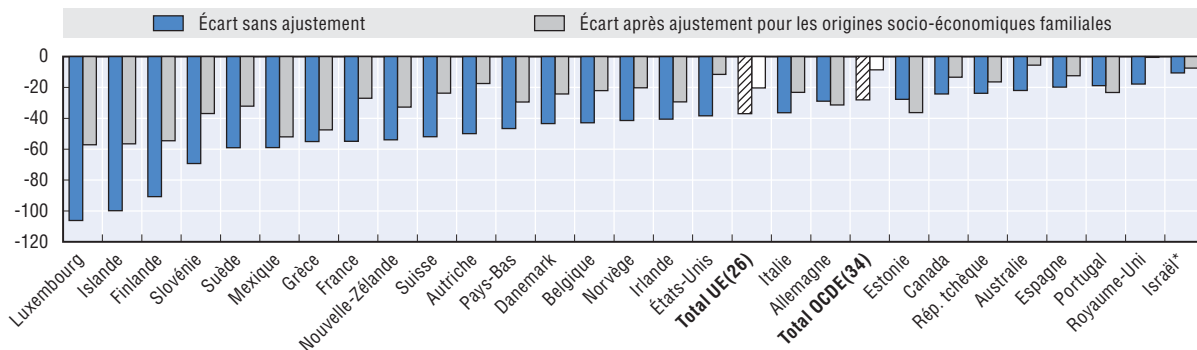
Graphique 13.10. **Part d'élèves résilients selon leur origine migratoire, 2012**

% d'élèves résilients parmi les enfants immigrés



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217636>

Graphique 13.11. **Écarts en points de score (PISA) en compréhension de l'écrit entre les élèves immigrés qui parlent habituellement la langue du test à la maison et ceux qui ne la parlent pas, 2012**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217645>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.7. Niveau d'études atteint par les jeunes adultes

#### Informations de référence

##### Indicateur

Voir l'indicateur 7.1.

##### Champ

Personnes âgées de 25 à 34 ans et non scolarisées. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, 45 % des descendants d'immigrés sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2012-13, soit une part similaire à celle observée en moyenne chez les descendants de personnes nées dans le pays (graphique 13.12). Toutefois, dans l'Union européenne, ils sont moins souvent diplômés du supérieur que les descendants de parents nés dans le pays. À l'exception de la Norvège et des États-Unis, la part de diplômés du supérieur diffère significativement entre les deux groupes de population et est très variable d'un pays à l'autre. Les descendants d'immigrés accèdent plus fréquemment à l'enseignement supérieur que les descendants de personnes nées dans le pays au Canada, au Royaume-Uni et en Israël. C'est le cas pour plus de la moitié d'entre eux dans ces pays. Dans tous les autres pays, en particulier en France, au Danemark et en Espagne, les descendants d'immigrés sont à l'inverse sous-représentés parmi les diplômés du supérieur et plus fréquemment peu ou pas diplômés. Même si c'est aussi le cas en Allemagne et en Autriche, où relativement peu de descendants d'immigrés accèdent à l'enseignement supérieur, il convient de noter que dans ces pays une forte majorité d'enfants suivent des filières d'enseignement postsecondaire non supérieur, quelles que soient leurs origines.

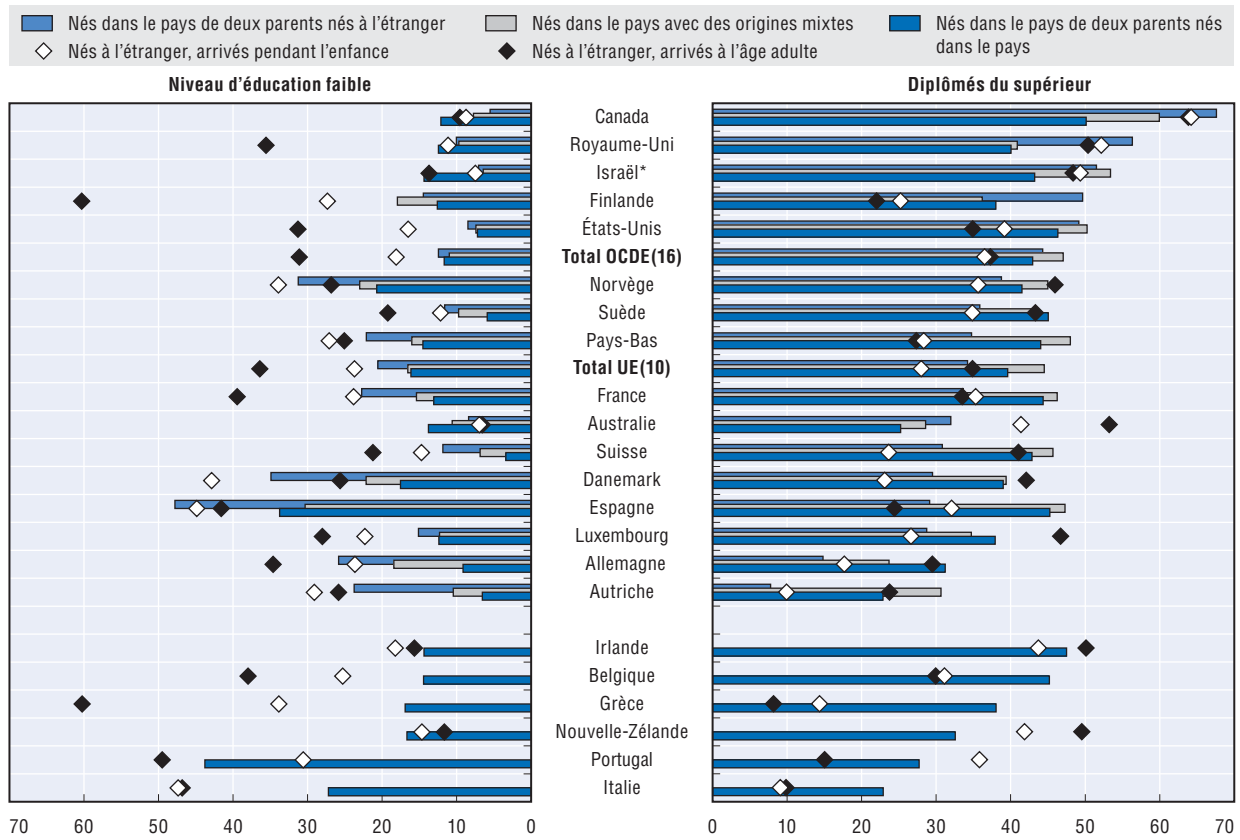
Le fait d'avoir un parent né dans le pays de résidence facilite l'intégration dans le système éducatif. Ainsi, à part en Allemagne et en Finlande, la distribution par niveau d'éducation des jeunes adultes issus de couple mixte est proche de celle des enfants ayant deux parents nés dans le pays.

À l'exception de l'Australie et du Canada, les immigrés sont moins fréquemment diplômés du supérieur que les descendants de personnes nées dans le pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le fait d'être arrivé dans le pays d'accueil avant l'âge de 15 ans ne contribue pas significativement à augmenter les chances d'accéder à l'enseignement supérieur mais tend à réduire le risque d'être peu ou pas éduqué. En moyenne, ce constat est particulièrement vrai dans l'Union européenne où deux immigrés sur cinq arrivés après l'âge de 15 ans et un sur trois avant cet âge sont faiblement éduqués. À l'inverse, dans les pays où les flux de travailleurs qualifiés sont relativement importants (Australie, Nouvelle-Zélande) ou dans ceux où les immigrés sont majoritairement originaires d'un pays de l'Union européenne (Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse), les immigrés entrés après l'âge de 15 ans sont plus fréquemment diplômés du supérieur que les immigrés ayant effectué une partie de leur scolarité dans le pays d'accueil.

Globalement, les femmes accèdent plus fréquemment à l'enseignement supérieur que les hommes. À quelques exceptions près, ceci vaut tant pour les descendants d'immigrés et les descendants de personnes nées dans le pays que pour les immigrées, même si l'écart homme/femme est moins prononcé parmi les immigrés (graphique 13.13.). Par rapport à leurs homologues masculins, une scolarisation dans le pays d'accueil tend à accroître davantage les chances des immigrées d'accéder à l'enseignement supérieur.

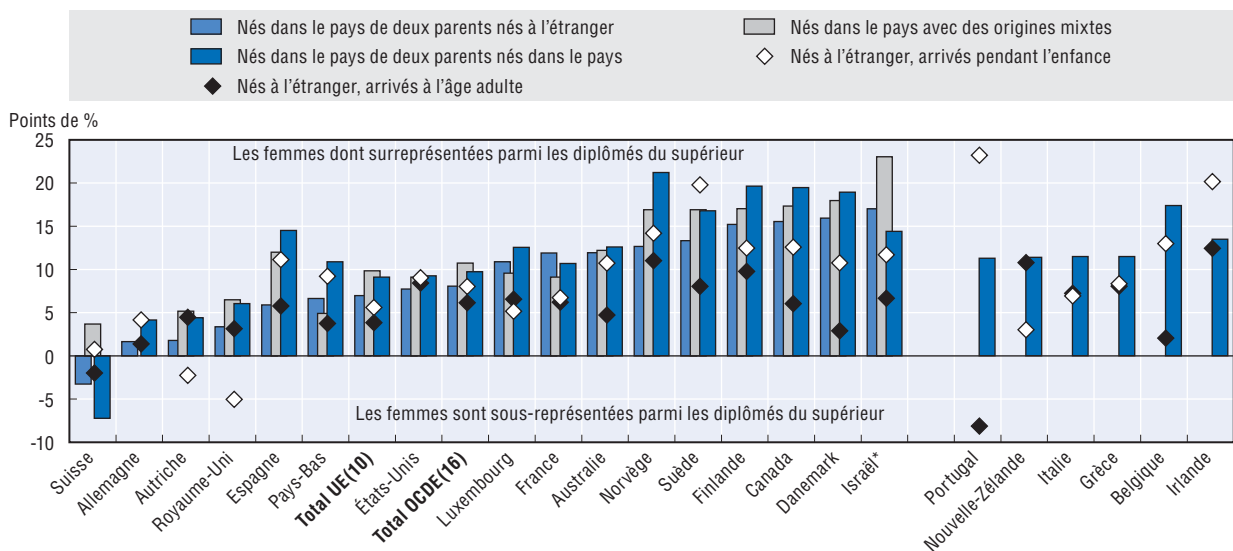
Graphique 13.12. **Niveaux d'éducation des personnes non scolarisées âgées de 25 à 34 ans selon leur origine migratoire, 2013**

Pourcentages dans chaque groupe considéré



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217656>

Graphique 13.13. **Écart hommes/femmes des taux de diplômés du supérieur parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans non scolarisées, selon l'origine migratoire, 2013**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217666>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## 13.8. Compétences en littératie des jeunes adultes

### Informations de référence

#### Indicateur

Les compétences en littératie sont basées sur les tests du Programme 2012 pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC). Pour plus de détails, voir l'indicateur 7.2.

#### Champ

Personnes âgées de 16 à 34 ans au moment de l'enquête. Les descendants d'immigrés sont les personnes nées dans le pays de résidence et ayant leurs deux parents nés à l'étranger (GEN2). Leurs résultats sont comparés à ceux nés dans le pays de résidence de deux parents nés dans le pays de résidence (NB) et à ceux des immigrés (FB). Pour des raisons de taille d'échantillon, les scores des descendants d'immigrés par niveau d'éducation ainsi que leur distribution par niveau de littératie ne sont présentés que pour un nombre limité de pays et les moyennes pour l'OCDE et l'Union européenne à ce niveau de détail ne sont pas présentées.

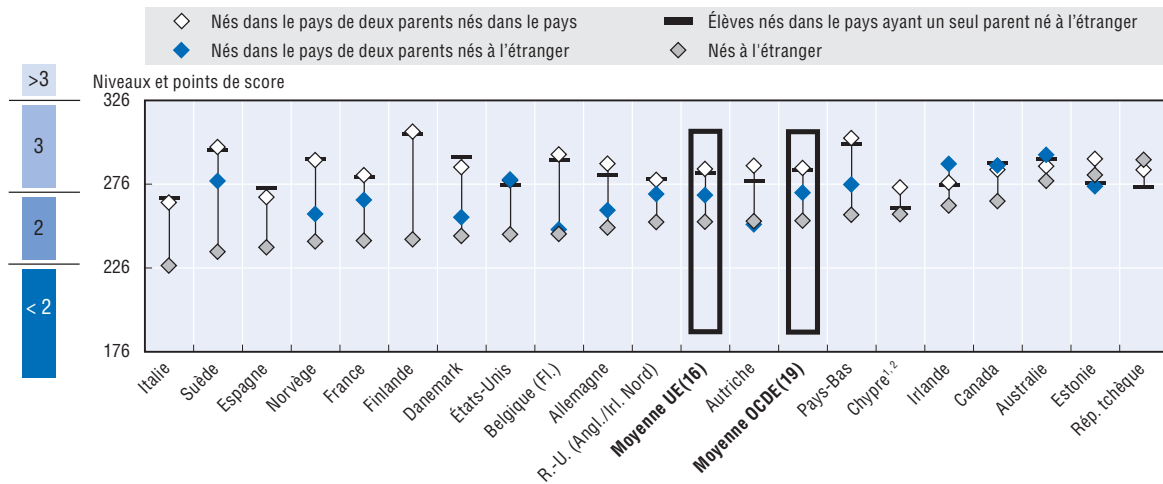
En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les scores en littératie des descendants d'immigrés se situent entre ceux des immigrés et ceux des descendants de personnes nées dans le pays. Le score moyen des descendants d'immigrés en 2012 est de 271 points (limite supérieure du niveau 2) contre 254 points (point médian du niveau 2) chez les immigrés et 285 points (niveau 3) chez les descendants de personnes nées dans le pays (graphique 13.14). Les scores moyens des descendants d'immigrés sont les plus faibles en Belgique, en Autriche, au Danemark et en Allemagne. Dans ces pays, leurs scores sont relativement proches de ceux des immigrés. Tout comme pour l'ensemble des immigrés d'âge actif (indicateur 7.2), les scores des jeunes immigrés sont les plus bas en Europe du Sud, dans les pays scandinaves et en France (compris entre 227 et 242 points). Les écarts avec les jeunes nés de deux parents nés dans le pays sont particulièrement marqués dans les pays scandinaves ainsi qu'aux Pays-Bas. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE couverts, 30 % des jeunes immigrés ont un niveau de compétence très basique (équivalent au niveau 1 ou en deçà) alors que c'est seulement le cas pour 10 % des descendants de personnes nées dans le pays (graphique 13.15).

A l'inverse, en Amérique du Nord et en Australie, les descendants d'immigrés ont d'aussi bons résultats, voire de meilleurs résultats, que les descendants de personnes nées dans le pays. Dans ces pays, une part élevée d'entre eux et comparable à celle observée chez les jeunes sans lien à la migration (entre 15 et 20 %) obtiennent un score équivalent ou supérieur au niveau 4. La proportion des descendants d'immigrés n'ayant pas les compétences de base (score équivalent ou inférieur à 1) reste limitée dans ces pays même si elle est nettement supérieure à celle observée chez les descendants de personnes nées dans le pays.

Les compétences en littératie tendent à croître avec le niveau d'éducation atteint, même si de plus grands écarts de scores entre les deux extrémités de l'échelle des niveaux d'éducation sont généralement observés chez les immigrés, comparé aux descendants de personnes nées dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, le score moyen en littératie des immigrés titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (éducation moyenne) est inférieur à celui des personnes nées dans le pays peu ou pas diplômées. Parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation, les immigrés obtiennent des scores en littératie très en deçà des autres. C'est en Belgique, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède que les immigrés peu ou pas diplômés obtiennent les scores moyens les plus faibles.

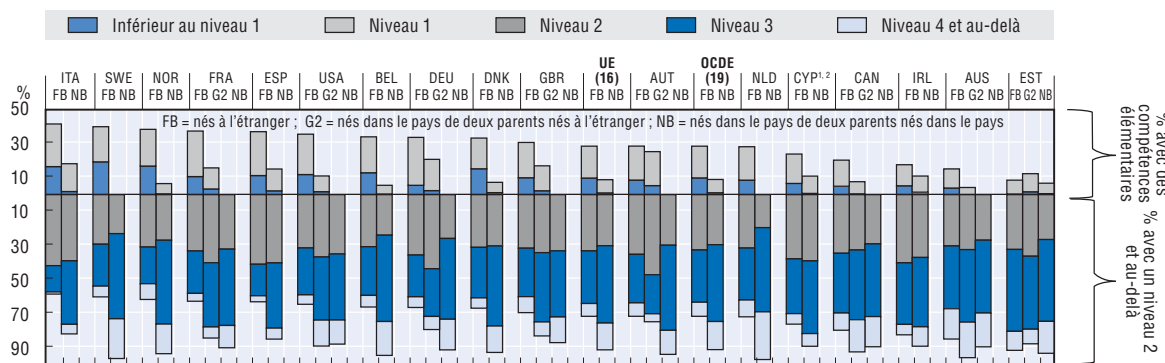
Un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger ne garantit pas toujours une connaissance suffisante dans la langue du pays d'accueil, en particulier lorsque cette langue est peu parlée au-delà des frontières. Ainsi, dans les pays scandinaves, les immigrés diplômés du supérieur ont un score en littératie inférieur à celui des personnes nées dans le pays peu ou pas diplômées (graphique 13.16). Cette tendance est probablement liée à des difficultés linguistiques ne permettant pas à ces immigrés de valoriser le potentiel de leurs compétences.

Graphique 13.14. Scores moyens en littératie des 16-34 ans selon leur origine migratoire, 2012



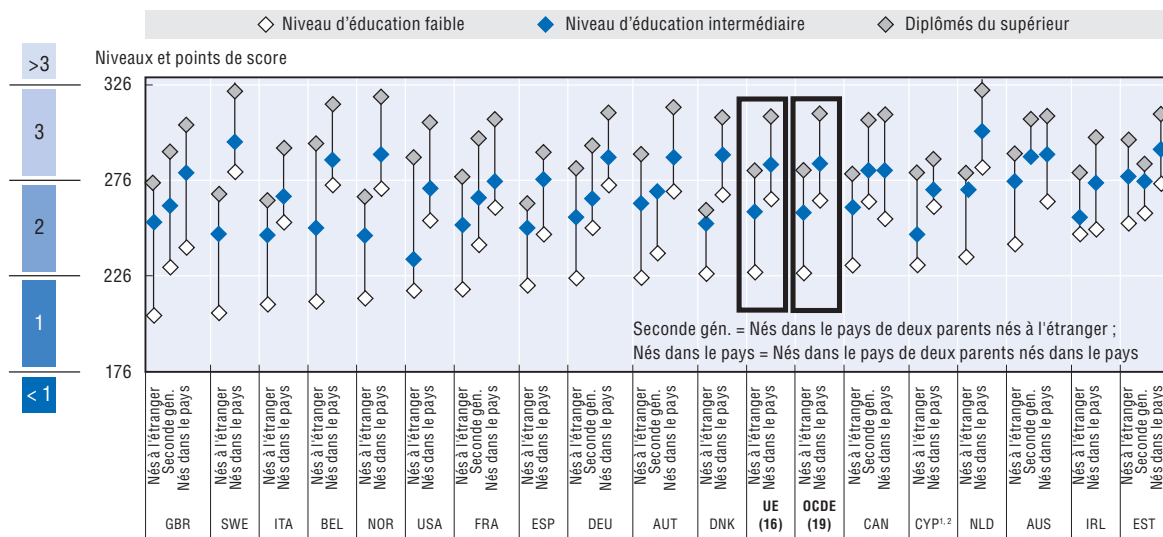
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217678>

Graphique 13.15. Distribution par niveaux de scores en littératie selon l'origine migratoire des 16-34 ans, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217686>

Graphique 13.16. Scores moyens en littératie par niveaux d'éducation selon l'origine migratoire des 16 à 34 ans, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217697>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.9. Jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif

#### Informations de référence

**Indicateur**

Proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans ni scolarisés, ni en formation et ayant atteint au mieux le premier cycle de l'enseignement secondaire.

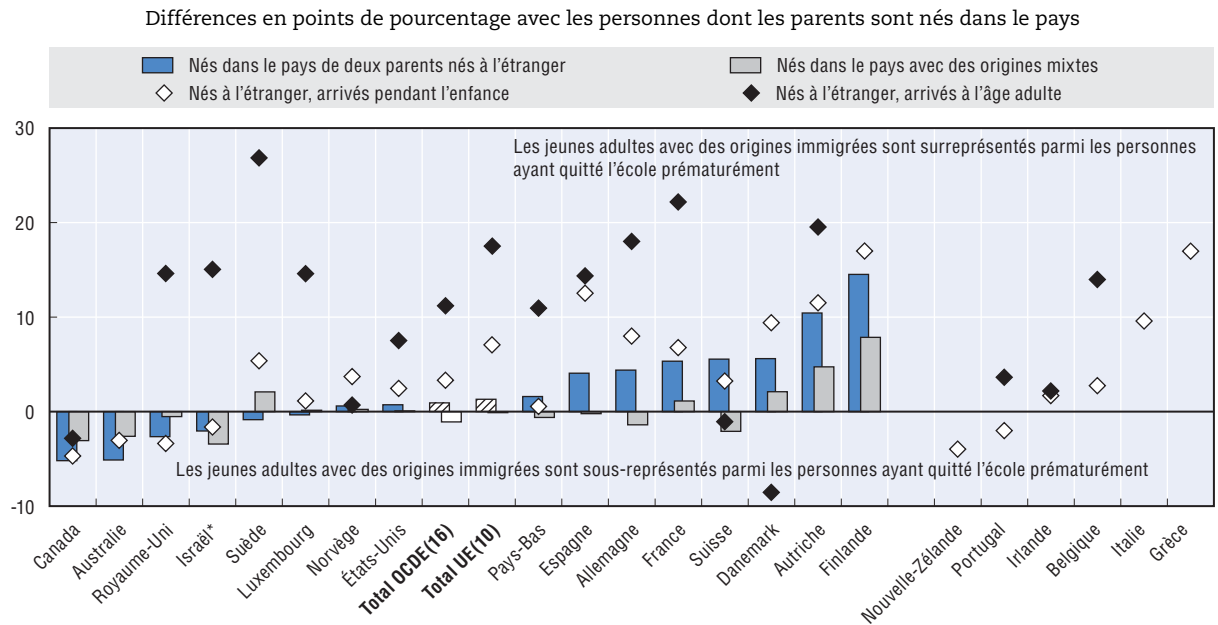
**Champ**

Personnes âgées de 15 à 24 ans. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

En 2013, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, près de 10 % des descendants de deux parents immigrés ont quitté prématurément le système éducatif. Cette part est comparable à celle observée chez les jeunes ayant deux parents nés dans le pays de résidence. En revanche, les jeunes immigrés entrés après l'âge de 15 ans sont plus souvent sortis du système éducatif prématurément, soit avant leur arrivée dans le pays d'accueil, soit au terme de leur scolarisation dans ce pays. C'est le cas pour près d'un quart d'entre eux contre environ 14 % des jeunes immigrés entrés avant l'âge de 15 ans. Les écarts entre immigrés et personnes nées dans le pays sont plus prononcés dans les pays de l'Union européenne. Les immigrés entrés à l'âge adulte sont davantage susceptibles de quitter l'école prématurément que les personnes nées dans le pays, en particulier en Finlande, en Autriche, en Belgique, en France et en Allemagne (graphique 13.17).

Dans les pays scandinaves (sauf en Finlande) et aux États-Unis, la situation des descendants d'immigrés est comparable à celle des descendants de personnes nées dans le pays. Elle est même plus favorable dans les pays non européens d'installation et au Royaume-Uni. Quant aux descendants d'origine mixte, ils n'ont en moyenne pas plus de risque de quitter l'école prématurément que les descendants sans lien à la migration.

Graphique 13.17. Jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire, 2013

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217705>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 13.10. Transition de l'école à l'emploi

### Informations de référence

#### Indicateur

Cet indicateur porte sur le temps nécessaire pour passer de l'enseignement formel à un premier emploi de plus de trois mois. On trouvera aussi dans cette section des informations contextuelles sur les pourcentages de jeunes qui n'ont jamais gardé un emploi plus de trois mois. Les données disponibles se rapportent uniquement à l'année 2009 et aucun chiffre n'est disponible pour les pays non européens.

#### Champ

Population âgée de 15 à 34 ans. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, en moyenne, plus d'un tiers des enfants d'immigrés nés dans le pays et âgés de 15 à 34 ans n'avaient jamais gardé un emploi plus de trois mois en 2009. Une part similaire de jeunes immigrés étaient dans la même situation, contre 29 % pour les enfants de parents nés dans le pays et 26 % pour ceux issus de couples mixtes. Ces tendances doivent être examinées dans le contexte de la hausse du chômage des jeunes (indicateur 13.13) déclenchée par la crise économique de 2007-08.

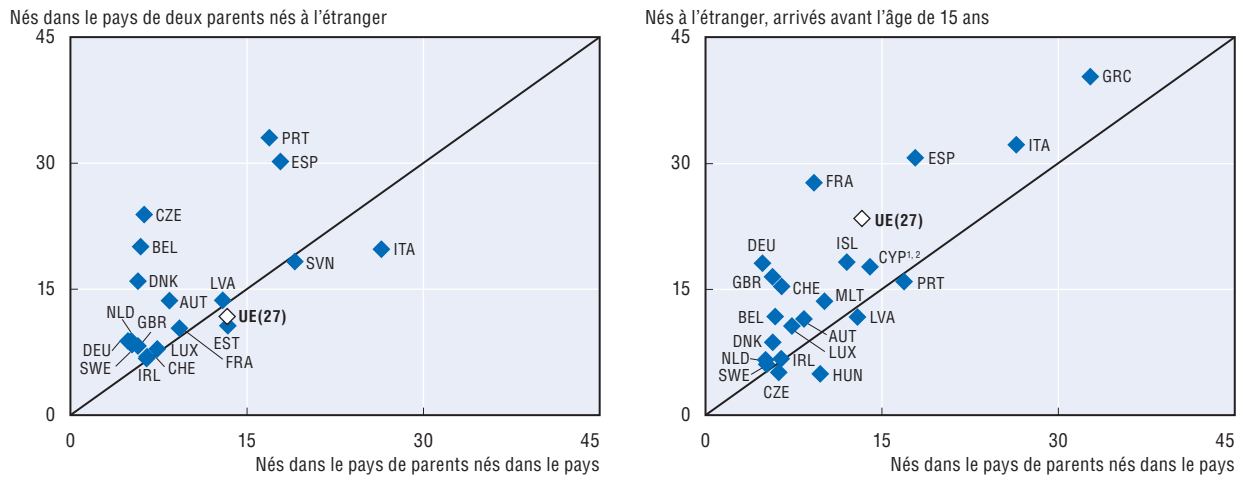
On sait que la transition de l'école à l'emploi peut avoir des conséquences à long terme pour l'intégration sur le marché du travail. Les jeunes issus de l'immigration qui peinent à opérer cette transition risquent particulièrement de se heurter à davantage de difficultés pour trouver un emploi convenable. C'est en Allemagne, en Espagne et en Italie que les parts des jeunes n'ayant jamais travaillé dans le même poste plus de trois mois sont les plus élevées parmi les descendants d'immigrés. Bien qu'il soit courant en Allemagne d'accéder tardivement à un emploi stable, cette situation en Italie semble plutôt devoir être imputée au manque de passerelles entre l'enseignement formel et le marché du travail. Dans ce pays, tous les groupes, quelle que soit leur origine, subissent cette situation. En revanche, de faibles proportions de jeunes qui n'ont jamais travaillé – comme au Royaume-Uni et en Irlande – résultent peut-être de l'abondance de parcours professionnels courts, le risque inhérent étant de ne pas trouver d'emploi durable.


S'agissant de ceux qui parviennent à trouver un emploi pour au moins trois mois dans l'UE (parmi lesquels sont inclus ceux qui ne sont pas actuellement en emploi), la durée moyenne de la transition de l'école à l'emploi est globalement la même pour les descendants de personnes nées dans le pays et les jeunes issus de l'immigration qui sont nés dans le pays – comprise entre 10 et 13 mois (graphique 13.18 et tableau 13.A1.8). Les pays d'Europe du Sud, la Belgique et la République tchèque sont incontestablement ceux où la transition est la plus longue pour les enfants nés dans le pays de parents nés à l'étranger et, sauf en Italie, la durée moyenne (qui va de 20 à 30 mois) est sensiblement plus longue que pour les enfants de parents nés dans le pays. Par contre, la transition est relativement courte (sept à neuf mois) pour les enfants d'immigrés en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse. Elle reste néanmoins un peu plus longue que pour les jeunes de parents nés dans le pays.

Dans l'Union européenne, les immigrés mettent plus de temps à opérer la transition de l'école à l'emploi, même s'ils ont fait une partie de leurs études dans le pays d'accueil. La durée de cette transition est de 23 mois en moyenne pour ceux qui ont immigré avant l'âge de 15 ans, et de 21 mois pour les autres migrants. C'est dans les pays les plus durement touchés par la crise, comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, que la durée de la transition est la plus longue pour ceux qui ont immigré enfants, puisqu'elle va de 31 à 40 mois. En revanche, il faut en moyenne moins de huit mois pour entrer dans la vie active dans certains pays d'Europe centrale et orientale, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suède.

### Graphique 13.18. Durée moyenne de la transition école/premier emploi de plus de 3 mois, 2009

Durée en mois, population âgée de 15 à 34 ans



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217715>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.11. Personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation

#### Informations de référence

##### Indicateur

La part de personnes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET) apporte une information complémentaire au taux de chômage. C'est un indicateur plus complet que le taux de chômage pour déterminer combien de jeunes sont exclus du marché du travail. Une part d'entre eux suivent encore des études ce qui fausse les taux d'activité et de chômage. Le taux des NEET est décomposé en trois éléments : « inactifs », « chômeurs de courte durée » et « chômeurs de longue durée » afin de mieux appréhender les tendances dans chaque pays.

##### Champ

Population âgée de 15 à 34 ans. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrants et les descendants de migrants nés dans le pays sont plus susceptibles d'être des NEET que les jeunes dont les parents sont nés dans le pays (tableau 13.2). Environ un descendant d'immigrés sur cinq est dans cette situation, 19% dans l'UE et 17% dans l'OCDE – soit respectivement 800 000 et 2.2 millions de jeunes en 2013. Les nombres sont similaires – 860 000 et 2.2 millions – pour les jeunes qui ont immigré enfants, mais ils sont plus élevés pour ceux qui ont immigré à l'âge adulte, près d'un sur trois relevant du groupe des NEET – 2.2 millions dans l'Union européenne et 4.3 millions dans la zone OCDE. Des taux élevés de NEET dans ces deux catégories d'immigrés sont des particularités propres à la Belgique, à la Finlande et à l'Europe du Sud.

En Belgique, en Espagne et en Finlande, plus d'un tiers des enfants nés dans le pays de deux parents immigrés étaient des NEET, tandis qu'au Canada, au Luxembourg et en Suisse, il y en avait moins d'un sur dix. Les taux de NEET parmi les enfants nés dans le pays de couples mixtes sont comparables à ceux des enfants de parents nés dans le pays, voire plus faibles dans certains pays, comme en Allemagne, au Canada et aux États-Unis.

Dans tous les groupes de population étudiés, les personnes peu instruites sont plus susceptibles d'être des NEET que celles qui ont un niveau d'éducation élevé. La surreprésentation des immigrants et de leurs descendants parmi les personnes peu instruites explique en partie pourquoi celles-ci affichent globalement des taux de NEET plus élevés que les descendants de parents nés dans le pays (graphique 13.19). En Europe du Sud et dans certains pays nordiques (le Danemark et la Finlande par exemple), qui enregistrent les taux les plus élevés de NEET dans la population immigrée, les proportions de NEET qui sont peu instruits sont nettement plus importantes dans la population issue de l'immigration que dans celle qui n'a pas de passé migratoire. Dans la quasi-totalité des pays, les taux sont élevés pour les jeunes femmes qui ont immigré à l'âge adulte, principalement à cause de leur inactivité.

**Tableau 13.2. Population ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) selon l'origine migratoire, population âgée de 15 à 34 ans, 2013**

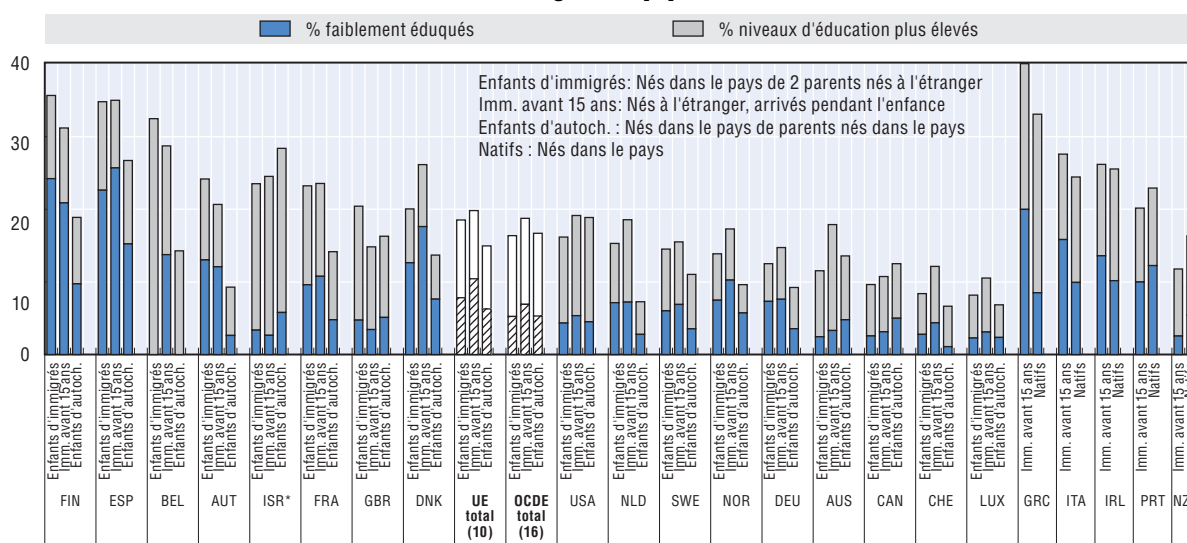
Pourcentages de la population


	Nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger			Nés dans le pays avec des origines mixtes			Nés à l'étranger, arrivés pendant l'enfance			Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte		
	Nombre de personnes NEET (milliers)	Pourcentage de NEET	Écart (+/-) avec les personnes nées dans le pays de parents nés dans le pays	Nombre de personnes NEET (milliers)	Pourcentage de NEET	Écart (+/-) avec les personnes nées dans le pays de parents nés dans le pays	Nombre de personnes NEET (milliers)	Pourcentage de NEET	Écart (+/-) avec les personnes nées dans le pays de parents nés dans le pays	Nombre de personnes NEET (milliers)	Pourcentage de NEET	Écart (+/-) avec les personnes nées dans le pays de parents nés dans le pays
Australie	62.3	11.5	-2.0	88.1	11.8	-1.8	92.2	17.9	+4.3	129.5	15.4	+1.8
Autriche	22.1	24.2	+14.9	12.4	15.9	+6.7	21.7	20.7	+11.4	60.6	28.1	+18.9
Belgique	64.3	32.5	+18.2	50.2	20.8	+6.6	40.9	28.7	+14.5	112.9	38.8	+24.5
Canada	85.0	9.6	-2.9	72.4	10.4	-2.1	75.1	10.7	-1.8	151.0	20.3	+7.8
Danemark	10.8	20.1	+6.4	12.7	16.3	+2.6	11.4	26.2	+12.5	55.4	42.0	+28.3
Finlande	3.5	35.7	+16.8	8.7	26.7	+7.8	11.9	31.2	+12.3	29.9	41.2	+22.3
France	293.5	23.2	+9.1	243.3	16.0	+1.8	131.2	23.6	+9.4	325.0	38.7	+24.5
Allemagne	171.0	12.5	+3.3	26.0	5.5	-3.8	209.0	14.7	+5.5	439.0	28.6	+19.3
Grèce	..	..	..	..	..	..	37.7	40.1	..	88.7	49.3	..
Irlande	..	..	..	..	..	..	17.7	26.2	..	52.4	26.4	..
Israël*	78.9	23.5	-4.9	81.9	23.7	-4.7	54.3	24.5	-3.9	27.1	23.1	-5.3
Italie	..	..	..	..	..	..	159.4	27.6	..	526.1	38.1	..
Luxembourg	1.5	8.2	+1.3	0.8	7.8	+1.0	1.8	10.5	+3.7	5.0	18.2	+11.3
Pays-Bas	45.0	15.3	+8.0	21.0	7.0	-0.3	36.0	18.6	+11.3	61.0	30.2	+22.9
Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	..	..	14.8	11.8	..	39.5	15.1	..
Norvège	4.3	13.9	+4.3	8.0	12.0	+2.4	12.6	17.3	+7.7	58.5	31.3	+21.6
Portugal	..	..	..	..	..	..	22.4	20.2	..	29.2	27.2	..
Espagne	27.9	34.8	+8.1	88.2	26.6	-0.1	203.6	35.0	+8.3	659.9	43.8	+17.1
Suède	19.8	14.5	+3.5	25.6	12.6	+1.6	30.6	15.5	+4.5	51.8	21.6	+10.5
Suisse	19.4	8.4	+1.7	20.7	9.2	+2.6	21.4	12.1	+5.5	62.5	16.1	+9.5
Royaume-Uni	202.3	20.4	+4.1	42.8	19.0	+2.7	95.3	14.8	-1.4	398.6	19.3	+3.0
États-Unis	1 096.5	19.1	+0.3	577.7	17.3	-1.6	957.7	19.1	+0.3	1 633.9	25.4	+6.5
<b>Total OCDE (17)</b>	<b>2 208.1</b>	<b>16.6</b>	<b>-0.1</b>	<b>1 380.6</b>	<b>15.5</b>	<b>-1.2</b>	<b>2 006.6</b>	<b>18.9</b>	<b>+2.2</b>	<b>4 261.4</b>	<b>26.9</b>	<b>+10.3</b>
<b>Total UE (11)</b>	<b>861.7</b>	<b>19.1</b>	<b>+4.2</b>	<b>531.7</b>	<b>15.2</b>	<b>+0.3</b>	<b>793.5</b>	<b>20.2</b>	<b>+5.2</b>	<b>2 198.9</b>	<b>30.9</b>	<b>+15.9</b>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218055>

**Graphique 13.19. Population ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) selon l'origine migratoire et le niveau d'éducation, population âgée de 15 à 34 ans, 2013**

Pourcentages de la population



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217728>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



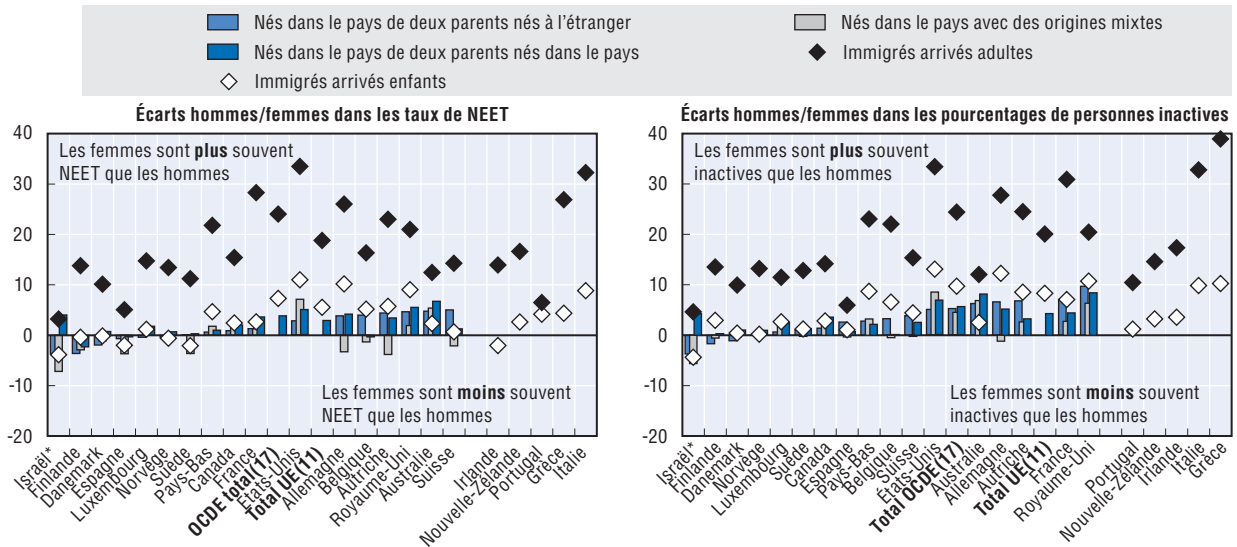
De manière générale, les enfants nés dans le pays de parents immigrés sont moins susceptibles d'être des NEET que leurs homologues immigrés, y compris ceux qui ont immigré enfants. Ce schéma ne s'observe pas cependant en Autriche, en Belgique, en Finlande et au Royaume-Uni. En 2013, l'Espagne, la Finlande et la Grèce se distinguent par le fait qu'ils enregistrent les taux les plus élevés de NEET parmi les jeunes qui ont immigré enfants, tandis que le Canada, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande ont les taux les plus faibles. Ces taux pour les immigrés entrés à l'âge adulte ne sont inférieurs à 20 % que dans les pays qui ont accueilli des flux importants de travailleurs migrants hautement qualifiés, par exemple des pays de destination tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suisse.

Les inactifs forment le groupe le plus important des NEET (graphique 13.A1.3). Leur proportion est la plus élevée parmi les personnes qui ont immigré à l'âge adulte (73 % en moyenne dans l'Union européenne et 78 % dans la zone OCDE), en particulier dans les pays qui enregistrent des proportions élevées de migrants au titre du regroupement familial (Allemagne, Danemark et États-Unis). Les chômeurs de longue durée constituent cependant une part significative des NEET dans des pays tels que la Belgique et la Suisse et dans des pays d'immigration récente durement touchés par la crise (Grèce et Irlande).

Les immigrés des deux sexes et les descendants d'immigrés sont plus susceptibles d'être des NEET que leurs homologues sans passé migratoire (graphique 13.21). Si l'on n'observe guère de différences entre les hommes et les femmes en termes de chômage, on dénombre généralement plus de femmes que d'hommes dans la catégorie des NEET, essentiellement du fait qu'elles constituent une part plus importante des inactifs (graphique 13.20). L'écart entre hommes et femmes est plus grand parmi les personnes qui ont immigré à l'âge adulte – en moyenne 24 points de pourcentage dans la zone OCDE et 20 points dans l'Union européenne. Dans l'ensemble de ces pays, c'est au moins cinq fois plus que l'écart hommes-femmes parmi les jeunes dont les parents sont nés dans le pays et environ trois fois plus que parmi les jeunes qui ont immigré enfants.

Graphique 13.20. **Écart hommes/femmes dans les pourcentages de 15-34 ans ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) selon leur origine migratoire, 2013**

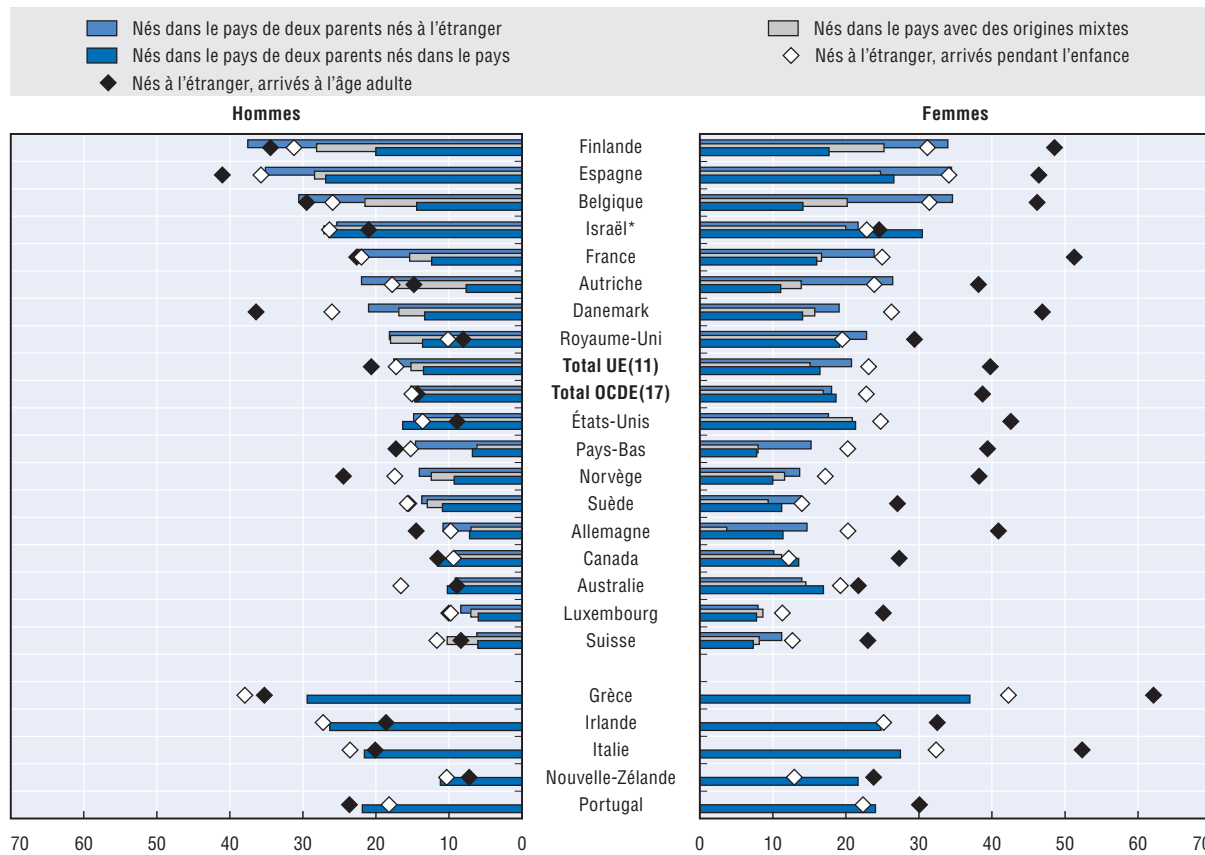
Écart en points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217743>

Graphique 13.21. **Population de 15 à 34 ans ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) selon l'origine migratoire et le sexe, 2013**

Pourcentages de la population âgée de 15 à 34 ans



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218010>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 13.12. Emploi

### Informations de référence

#### Indicateur

Le taux d'emploi indique la proportion de personnes pourvues d'un emploi dans la population totale. Pour plus de détails, se reporter à l'indicateur 5.1.

#### Champ

La population âgée de 15 à 34 ans non scolarisée. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données (sauf Israël), tant les jeunes immigrés que les descendants d'immigrés sont moins susceptibles d'être pourvus d'un emploi que les jeunes dont les parents sont nés dans le pays. Quant aux enfants nés dans le pays de deux parents immigrés, l'écart entre les taux d'emploi en 2013 était en moyenne de 12 points de pourcentage dans l'Union européenne – autrement dit en 2013 le taux était de 65 % pour les descendants d'immigrés et de 77 % pour leurs homologues de parents nés dans le pays. Dans la zone OCDE, l'écart moyen était de 4 points de pourcentage (tableau 13.A1.9).

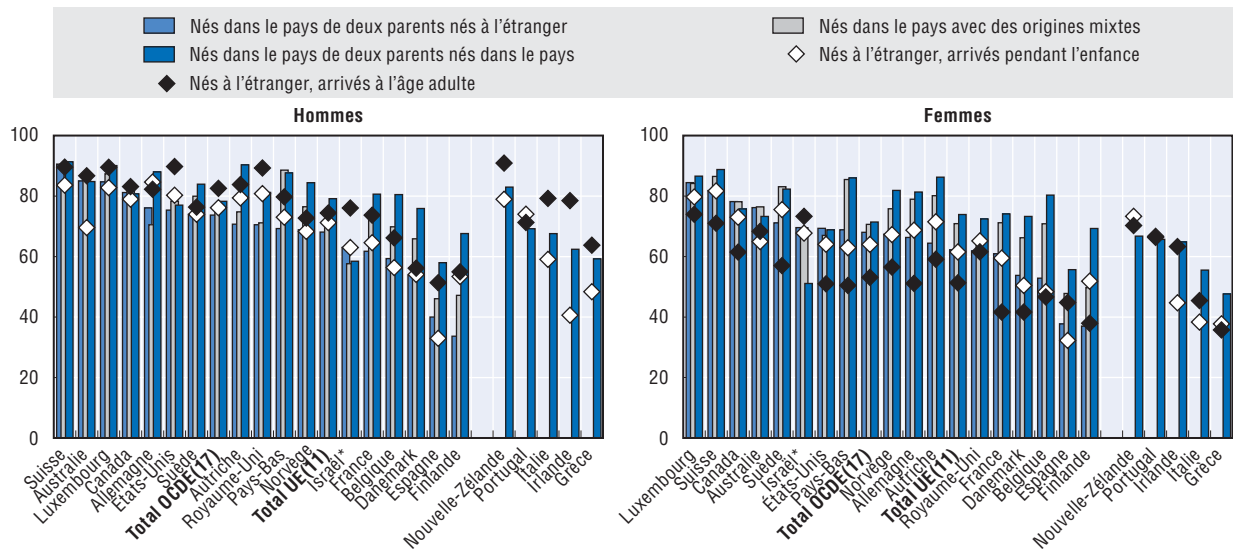
Alors qu'en Espagne moins de deux descendants d'immigrés sur cinq sont pourvus d'un emploi, plus de 80 % ont un emploi dans des pays tels que l'Australie, le Luxembourg et la Suisse. En ce qui concerne l'Espagne, la moitié des 15-34 ans ayant des parents immigrés sont encore scolarisés et, par conséquent, la taille de la population active est plutôt restreinte dans ce groupe.

Les jeunes qui ont immigré enfants affichent des taux d'emploi moyens similaires à ceux des enfants nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger – 66 % dans l'Union européenne et 70 % dans la zone OCDE. Bien que ces derniers aient généralement vécu plus longtemps dans le pays d'accueil, ils ne sont pas toujours plus susceptibles d'être pourvus d'un emploi que leurs homologues qui ont immigré enfants – peut-être en raison d'effets de cohorte. Les taux d'emploi des deux groupes varient de moins de 50 % dans les pays les plus gravement touchés par la crise économique (par exemple, Espagne, Grèce et Irlande) à plus de 80 % au Luxembourg et en Suisse.

Les personnes qui ont immigré à l'âge adulte affichent en moyenne les plus mauvais résultats sur le marché du travail. Dans l'Union européenne, leur taux d'emploi est inférieur de 15 points de pourcentage à celui des jeunes de parents nés dans le pays, mais dans la zone OCDE, l'écart n'est que de 8 points. Les pays où les écarts sont les plus importants sont des pays de l'UE15 tels que la Belgique, le Danemark, la France et les Pays-Bas, qui comptent des proportions élevées d'immigrés venant de pays à faibles revenus. En revanche, des pays d'installation comme l'Australie et les États-Unis, ainsi que des pays accueillant de fortes proportions d'immigrés venant de pays à revenus élevés comme le Luxembourg, ou de fortes proportions de migrants de travail (Italie, Irlande) enregistrent les disparités les plus faibles en termes de résultats sur le marché du travail. Dans ces pays, tout comme au Royaume-Uni, toutefois, les hommes nés à l'étranger qui ont immigré à l'âge adulte ont de meilleurs résultats sur le marché du travail que leurs homologues nés dans le pays, tandis que les femmes qui ont immigré à l'âge adulte ont des résultats beaucoup plus mauvais. Une explication pourrait être qu'un grand nombre ont immigré au titre du regroupement familial (graphique 13.22).

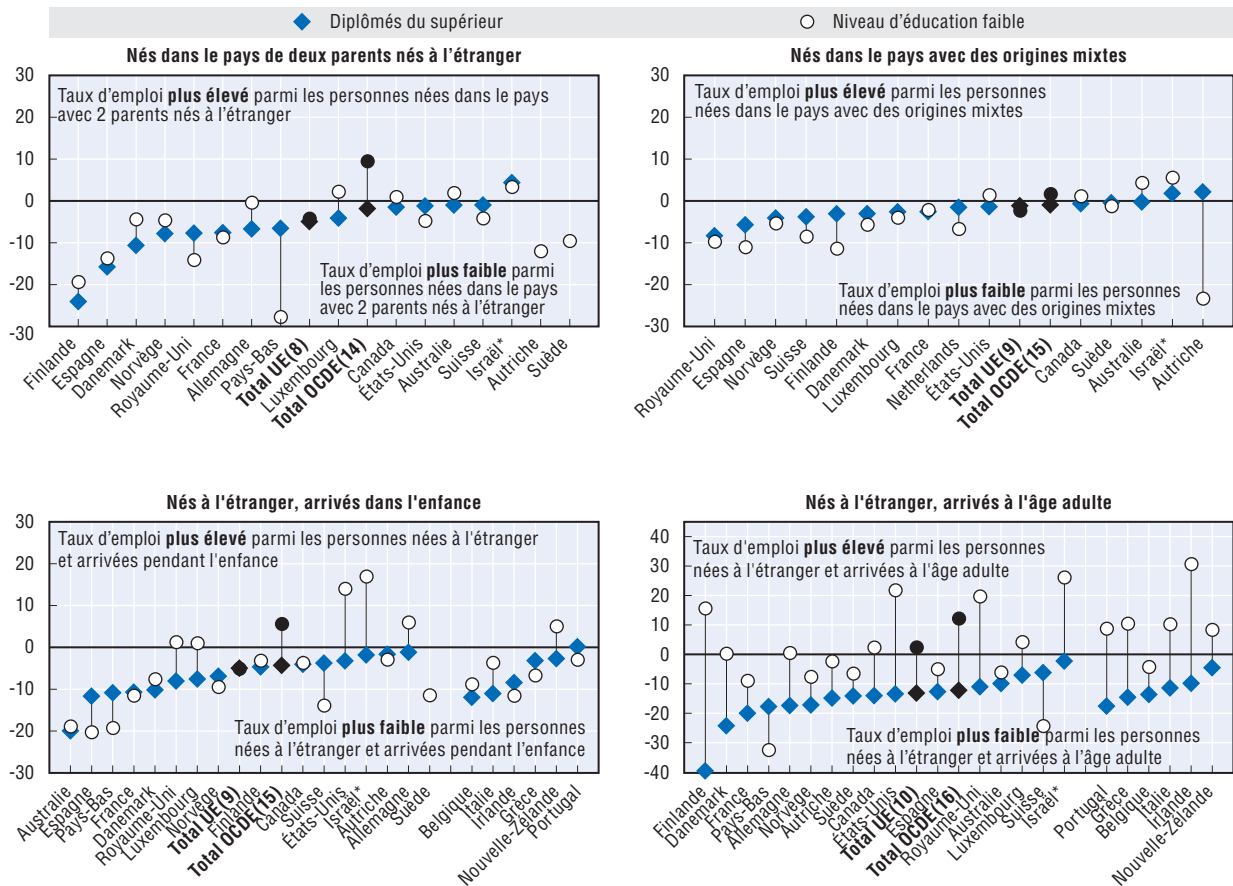
Un niveau d'éducation plus élevé aide les jeunes, issus ou non de l'immigration, à entrer dans la vie active. Toutefois, dans l'Union européenne, les jeunes issus de l'immigration et diplômés du supérieur (tant les immigrés entrés enfants que les jeunes nés dans le pays de parents immigrés) ont moins de chance d'être en emploi que leurs homologues de parents autochtones (graphique 13.23). À l'inverse, dans les pays d'installation, au Luxembourg et en Suisse, les taux d'emploi de ces différents groupes sont comparables. Les taux enregistrés pour les jeunes immigrés entrés adultes sont généralement en deçà, en partie parce que les employeurs ne parviennent pas toujours à évaluer le niveau des diplômes obtenus à l'étranger.

Graphique 13.22. Taux d'emploi selon l'origine migratoire, 15-34 ans, 2013



Graphique 13.23. Taux d'emploi selon l'origine migratoire et le niveau d'éducation, 15-34 ans non scolarisés, 2013

Écart en points de pourcentage avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

L'obtention d'un diplôme du supérieur permet aux jeunes issus de l'immigration d'augmenter assez considérablement leur chance de trouver un emploi. Ceci vaut tant pour les hommes que pour les femmes (graphique 13.24). De plus, dans l'Union européenne, pour les hommes, le gain en points de pourcentage du taux d'emploi est légèrement plus élevé que pour les jeunes sans origine migratoire.

L'écart en matière d'emploi entre les jeunes issus de l'immigration et ceux dont les parents sont nés dans le pays s'est creusé dans la plupart des pays depuis 2007-08, sauf aux États-Unis et au Luxembourg. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède font également figure d'exception pour ce qui concerne les jeunes immigrés entrés enfants (graphiques 13.25 et 13.A1.4). La situation des descendants d'immigrés s'est généralement davantage dégradée que celle des descendants de natifs. C'est au Danemark et aux Pays-Bas que la baisse est la plus marquée, puis en France. En Allemagne, leur taux d'emploi ont diminué tandis qu'ils augmentaient parmi les descendants de natifs.

L'écart entre les taux d'emploi des immigrés arrivés enfants et des descendants de natifs s'est creusé davantage sauf au Luxembourg, en Allemagne, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède (graphique 13.25). La baisse la plus marquée, dix points, concerne l'Australie, la Belgique et le Danemark. Toutefois, tandis que seulement un immigré sur deux était encore en emploi au Danemark, c'était le cas pour près des deux tiers d'entre eux en Australie.

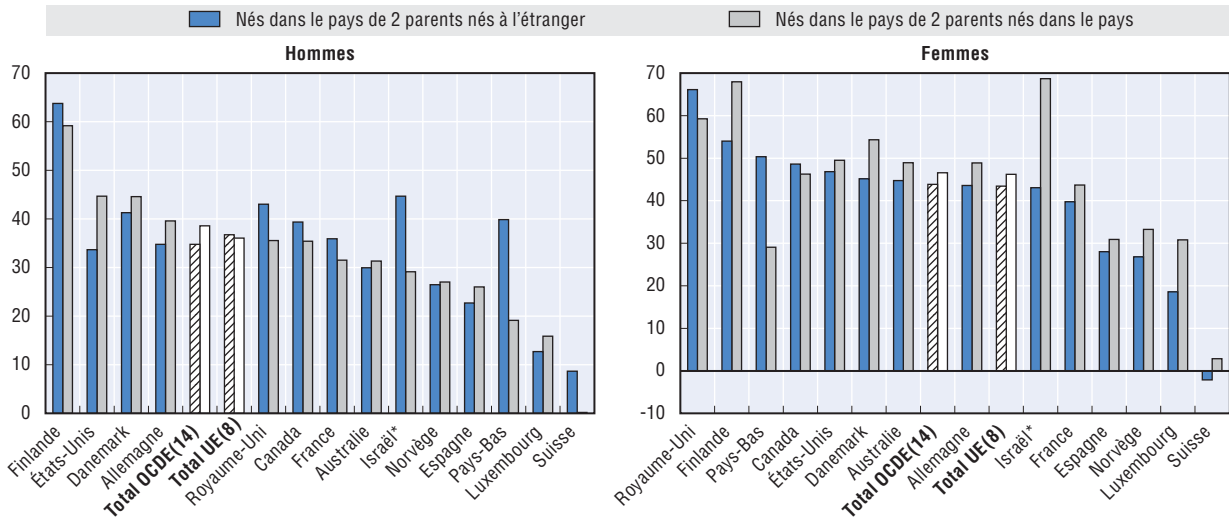
Une tendance générale qui se dessine est la plus forte baisse des taux d'emploi des enfants d'immigrés de sexe masculin par rapport à leurs homologues féminines (graphique 13.A1.5). Il en a résulté une réduction des disparités entre hommes et femmes dans la plupart des pays, mais la situation des femmes qui ont immigré enfants reste plus défavorable que celle des jeunes de parents nés dans le pays dans tous les pays étudiés.

Dans les pays européens qui ont été moins durement frappés par la crise (tels l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse), et également dans les pays d'installation, la situation des enfants d'immigrés peu instruits s'est améliorée par rapport à celle de leurs homologues sans passé migratoire entre 2007-08 et 2013 (graphique 13.A1.6).

La situation des jeunes peu instruits qui ont immigré enfants s'est davantage améliorée que celle de leurs homologues de parents nés dans le pays en Autriche, au Luxembourg et surtout, en Allemagne, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (graphique 13.A1.6). En 2013, dans ces trois derniers pays, les immigrés peu instruits étaient en effet plus susceptibles d'être pourvus d'un emploi que leurs homologues ayant des parents nés dans le pays. On a observé une tendance inverse en Australie, en Espagne et en Suisse, où l'écart en matière d'emploi entre les immigrés ayant un niveau d'éducation faible et leurs homologues de parents nés dans le pays s'est creusé.

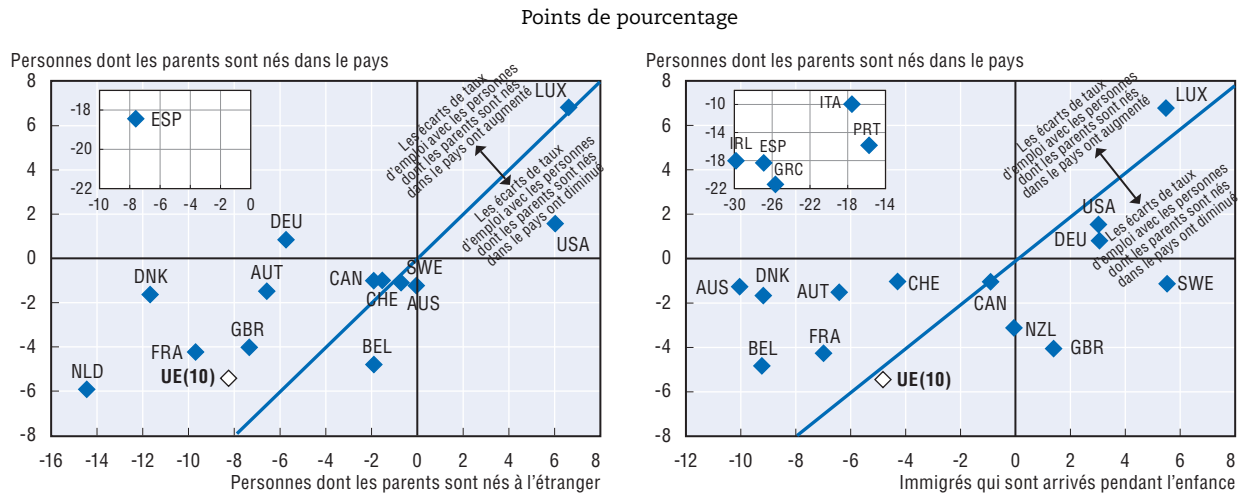
L'intégration sur le marché du travail des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé varie considérablement selon les pays. Les plus grands progrès ont été enregistrés en Allemagne et au Danemark. Par contre, la situation sur le marché du travail des jeunes nés à l'étranger et ayant un niveau d'éducation élevé s'est détériorée ou n'a pas évolué, au cours des cinq dernières années, dans la plupart des autres pays examinés, se détériorant gravement dans les pays d'Europe du Sud, en Australie, en France et au Royaume-Uni.

**Graphique 13.24. Écarts entre les taux d'emploi des diplômés du supérieur et des personnes faiblement éduquées selon l'origine migratoire et le sexe, personnes âgées de 15 à 34 et non scolarisées, 2013**  
Gain en points de pourcentage pour les diplômés du supérieur



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217755>

**Graphique 13.25. Évolution entre 2007-08 et 2013 des taux d'emploi selon l'origine migratoire des 15-34 ans**  
Points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217769>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.13. Chômage

#### Informations de référence

##### Indicateur

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active totale (personnes en emploi ou au chômage). Pour plus de détails, se reporter à l'indicateur 5.2.

##### Champ

La population active (personnes occupées ou au chômage) âgée de 15 à 34 ans. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Les taux de chômage moyens à l'échelle de l'OCDE des descendants âgés de 15 à 34 ans nés de parents immigrés ou de parents autochtones étaient très similaires, s'établissant respectivement à 13 % et 12 % en 2013. Dans l'Union européenne, cependant, ces taux étaient assez différents – respectivement 20 et 14 % (tableau 13.A1.10). En Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas, le taux de chômage des enfants d'immigrés était trois fois plus élevé que celui de leurs homologues nés de parents autochtones. En revanche, des pays d'installation – tels l'Australie, le Canada, les États-Unis et Israël – ont enregistré des taux qui étaient pratiquement identiques. C'est en Espagne que le taux de chômage des descendants d'immigrés a été le plus élevé (48 %), tandis que des taux élevés ont aussi été relevés en Belgique, en France et au Royaume-Uni, où un descendant d'immigrés actif sur cinq était au chômage (tableau 13.A1.10).

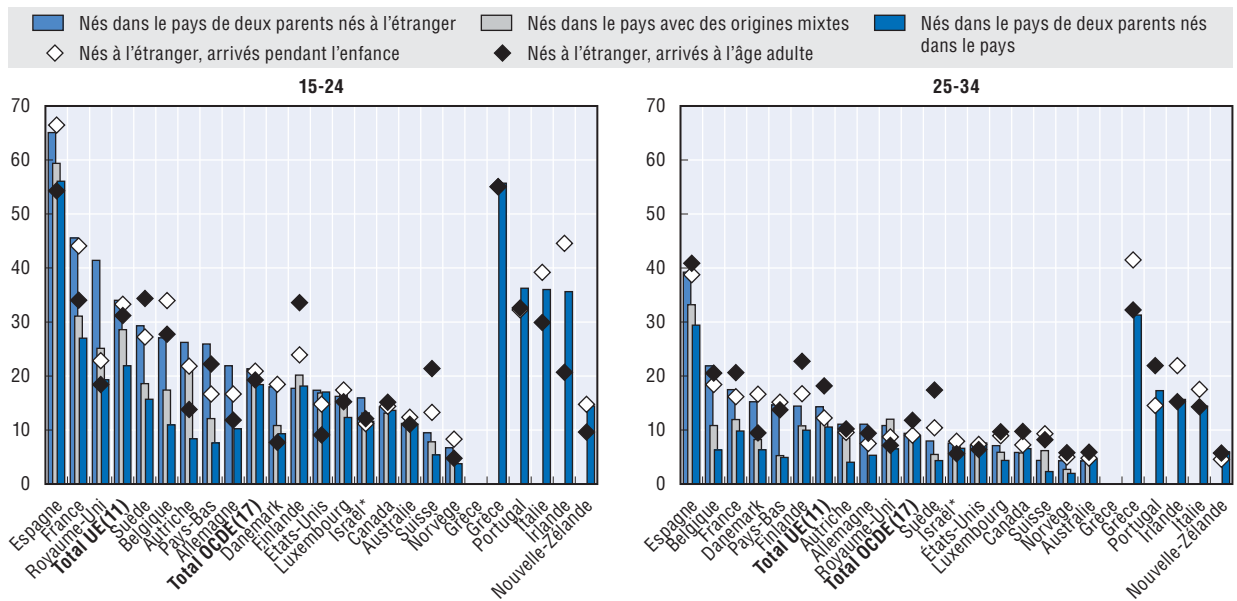
En ce qui concerne les immigrés qui sont arrivés avant l'âge de 15 ans, leurs taux de chômage sont 1.4 fois plus élevés dans l'Union européenne que ceux des enfants d'autochtones et 1.1 fois dans la zone OCDE. Ces ratios sont les plus importants, plus de 2.5, en Australie, en Belgique et en Suisse. Les pays qui enregistrent les plus fortes proportions d'immigrés chômeurs parmi ceux arrivés enfants sont les pays d'Europe les plus gravement touchés par la crise, comme l'Espagne et la Grèce, où ces taux atteignent 50 %. Comme on l'a déjà indiqué, toutefois, la situation en Espagne doit être relativisée car près de la moitié de la population immigrée âgée de 15 à 34 ans est encore scolarisée. La proportion de jeunes chômeurs dans la population totale du pays n'est donc pas aussi importante que le taux de chômage ne pourrait le laisser supposer.

En ce qui concerne les personnes qui ont immigré à l'âge adulte, le ratio entre leurs taux de chômage et ceux des enfants d'autochtones est de 1.4 dans l'Union européenne et il est proche de 1.1 dans la zone OCDE. Là encore, c'est dans l'Europe du Sud que le chômage sévit le plus, tandis que la Belgique et la France enregistrent aussi des taux de chômage supérieurs à 20 %. Cependant, dans des pays comme les États-Unis, Israël et le Royaume-Uni, les personnes qui ont immigré à l'âge adulte sont en réalité moins susceptibles d'être au chômage que leurs homologues nés de parents autochtones.

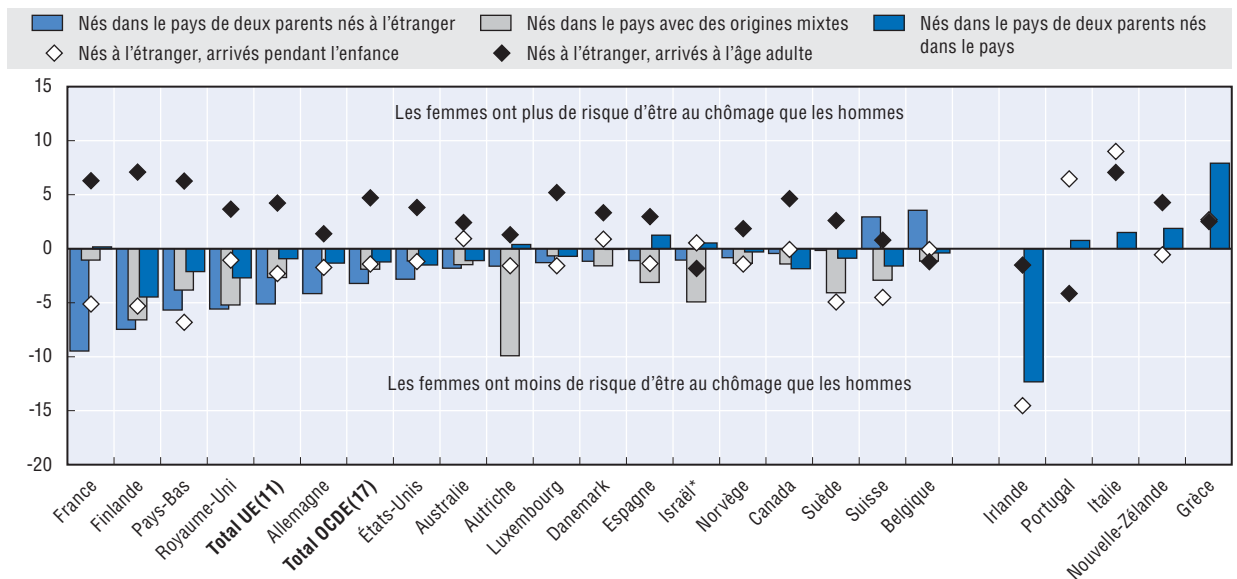
Les taux de chômage des jeunes immigrés âgés de 15 à 24 ans sont particulièrement élevés dans un grand nombre de pays européens, aussi bien comparativement à leurs homologues plus âgés (25-34 ans) qu'aux enfants nés dans le pays de parents autochtones dans le même groupe d'âge. Ces écarts sont particulièrement frappants dans des pays de l'Union européenne comme l'Autriche, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (graphique 13.26). Là encore cependant, ce constat peut être nuancé dans ces pays eu égard au fait que des proportions élevées de jeunes issus de l'immigration dans le groupe des 15-24 ans sont encore scolarisés.

Les femmes nées dans le pays de parents nés à l'étranger et celles qui ont immigré enfants sont, en général, moins susceptibles d'être au chômage que leurs homologues masculins. La situation est cependant inverse pour les femmes qui ont immigré après l'âge de 15 ans (graphique 13.27).

Graphique 13.26. Taux de chômage des 15-34 ans, 2013

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217774>

Graphique 13.27. Écarts hommes/femmes des taux de chômage, 15-34 ans, 2013

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217774>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



### 13.14. Déclassement

#### Informations de référence

##### Indicateur

Le taux de déclassement est le pourcentage de diplômés du supérieur en emploi qui occupent des emplois faiblement ou moyennement qualifiés. Pour plus de détails, se reporter à l'indicateur 6.4.

##### Champ

Personnes âgées de 25 à 34 ans qui ont un niveau d'éducation élevé – niveaux 5 à 6 de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) à l'exclusion du personnel des forces armées [Classification Internationale Type des Professions (CITP), niveau 0]. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Dans la plupart des pays de l'OCDE en 2013, les jeunes immigrés et ceux nés dans le pays de deux parents immigrés étaient plus susceptibles d'être surqualifiés pour les emplois qu'ils occupaient que leurs homologues nés de parents autochtones (graphique 13.28). Les différences entre ces groupes sont plus prononcées dans l'Union européenne que dans les pays de l'OCDE non membres de l'Union. Aux États-Unis, par exemple 40 % environ des personnes nées dans le pays, indépendamment de leur passé migratoire, sont surqualifiées, alors que la proportion est légèrement plus faible parmi les immigrés, quel que soit l'âge auquel ils ont immigré.

Dans l'Union européenne, le taux de déclassement parmi les descendants en emploi nés dans le pays de deux parents immigrés est de 28 %, contre 24 % pour les enfants d'autochtones. Les taux varient de 12 % au Luxembourg à plus de 40 % en Espagne, les écarts entre les jeunes de parents nés à l'étranger et de parents autochtones étant particulièrement importants – de plus de 10 points de pourcentage ou davantage – dans des pays européens comme l'Allemagne et les Pays-Bas (graphique 13.29).

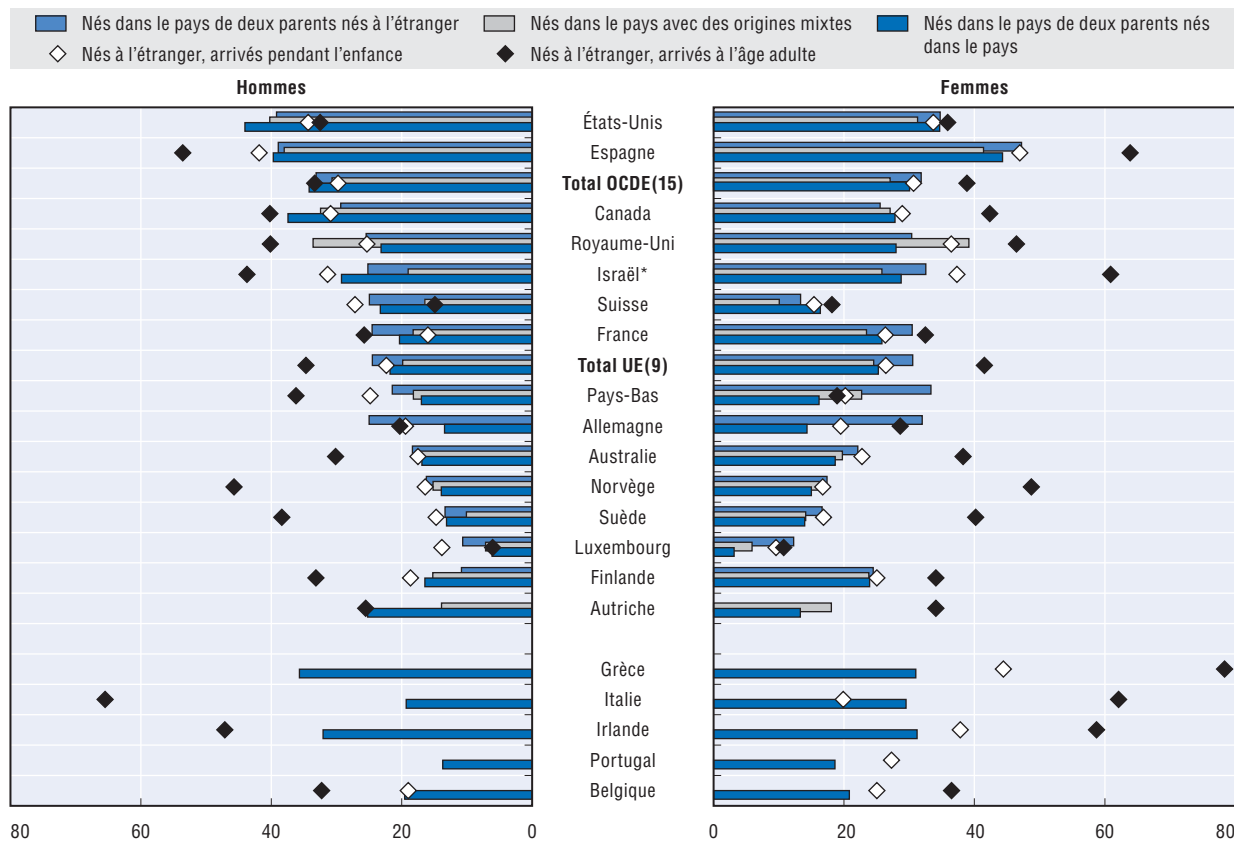
Trente pour cent environ des immigrés en emploi arrivés enfants et diplômés du supérieur sont déclassés dans l'Union européenne et dans la zone OCDE. Ces niveaux sont plus élevés que parmi les enfants d'autochtones, mais moins que parmi les enfants nés dans le pays de parents immigrés. Les taux de déclassement les plus élevés parmi les personnes qui ont immigré enfants s'observent en Espagne, en Grèce et en Irlande, où près d'un immigré diplômé du supérieur sur deux occupe un emploi pour lequel il est surqualifié. En revanche, dans des pays tels que le Canada, les États-Unis et la France, ces immigrés sont moins susceptibles d'être surqualifiés que les descendants de parents nés dans le pays.

S'agissant des immigrés arrivés à l'âge adulte (dont une proportion importante a obtenu son diplôme à l'étranger), les taux de déclassement les plus élevés s'observent dans les pays où de nombreux migrants sont arrivés relativement récemment pour occuper des emplois peu qualifiés, principalement en Espagne, en Grèce et en Italie. En Grèce, près de trois immigrés diplômés du supérieur sur quatre occupent un emploi pour lequel ils sont surqualifiés. Toutefois, si l'on considère les différences par rapport aux personnes nées dans le pays de parents autochtones, les écarts sont aussi importants dans des pays où l'afflux de migrants humanitaires est important comme la Norvège (33 points de pourcentage) et la Suède (26 points). L'écart est important aussi en Israël, où il s'établit à 26 points de pourcentage. Par contre, les personnes qui ont immigré à l'âge adulte sont moins susceptibles d'être surqualifiées que leurs homologues qui ont immigré enfants dans des pays comme la Suisse et le Luxembourg.

Si les femmes nées dans le pays de parents immigrés ou autochtones sont plus susceptibles que leurs homologues masculins de trouver des emplois qui correspondent à leur niveau d'éducation, les femmes qui ont immigré à l'âge adulte ont un taux de déclassement supérieur de 5 points de pourcentage à celui de leurs homologues masculins dans la zone OCDE (graphique 13.28).

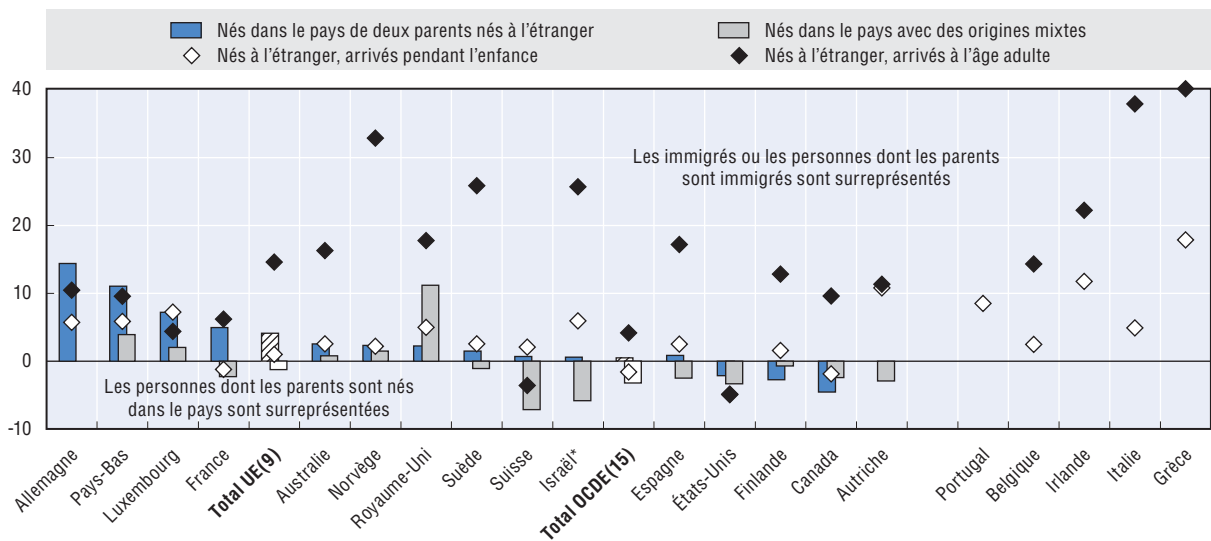
Graphique 13.28. **Taux de déclassement des 25-34 ans selon l'origine migratoire et le sexe, 2013**

Pourcentage des diplômés du supérieur en emploi



Graphique 13.29. **Taux de déclassement selon l'origine migratoire des 25-34 ans, 2013**

Écarts en points de pourcentage avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.15. Emploi dans le secteur des services publics

#### Informations de référence

##### Indicateur

Part de la population en emploi travaillant dans le secteur des services publics, selon la nomenclature statistique des activités économiques (NACE rev2) : administrations publiques, défense et sécurité sociale (NACE O) secteurs de la santé et de l'action sociale (Q) et éducation (P).

##### Champ

Population active occupée âgée de 15 à 34 ans. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

Les immigrés et les descendants nés dans le pays de deux parents immigrés âgés de 15 à 34 ans sont moins susceptibles d'être employés dans le secteur des services publics que les enfants d'autochtones. Un cinquième des descendants d'immigrés employés dans l'Union européenne travaillaient dans le secteur public en 2013, contre un quart des descendants de parents autochtones (graphique 13.30). Dans la zone OCDE, le rapport n'était que légèrement plus favorable aux jeunes issus de l'immigration – 22 % contre 24 % de leurs homologues nés de parents autochtones.

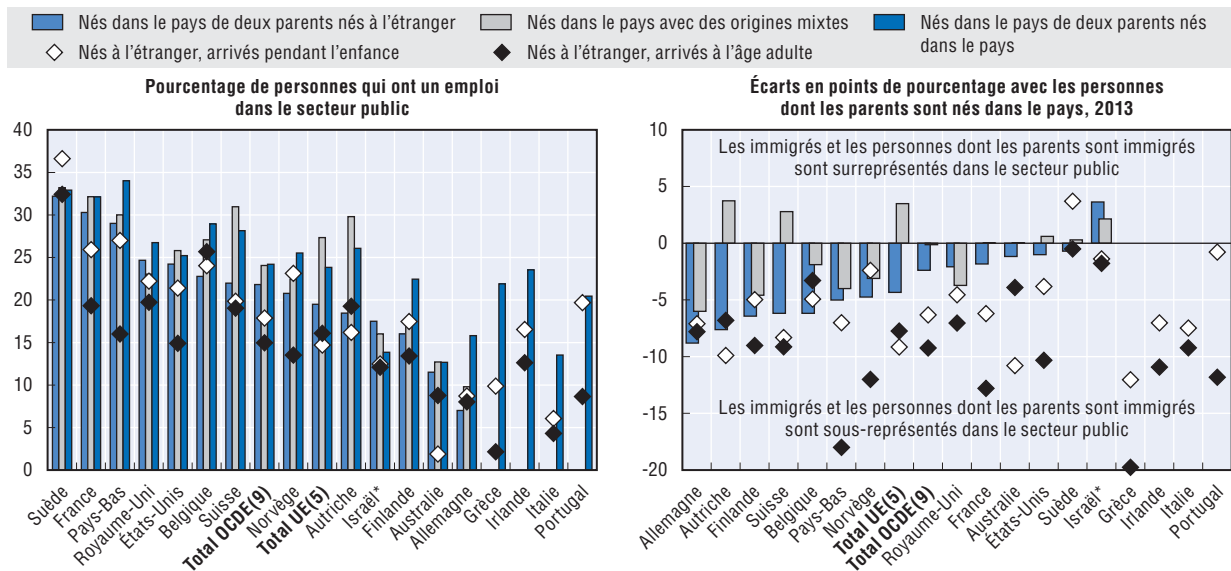
Tandis qu'en Allemagne, le pourcentage de descendants d'immigrés employés dans le secteur des services publics est inférieur à 10%, il atteint un tiers en France, aux Pays-Bas et en Suède. Les écarts les plus marqués avec les descendants de natifs sont observés en Allemagne, en Autriche et en Finlande.

Parmi les personnes qui ont immigré enfants, la proportion travaillant dans les services publics est sensiblement plus faible, soit 15 % dans l'Union européenne et 18 % dans la zone OCDE. Les proportions vont de 2 % en Australie et 6 % en Italie à 37 % en Suède. Dans ce dernier pays, qui mène depuis longtemps une politique favorisant la diversité, les personnes qui ont immigré enfants sont plus susceptibles de travailler dans le secteur des services publics que les enfants d'autochtones.

Les personnes qui ont immigré à l'âge adulte sont encore moins susceptibles de travailler dans ces secteurs tant dans l'Union européenne (16 %) que dans la zone OCDE (15 %). Cela est dû en partie au fait que les emplois dans le secteur public sont rarement des points d'entrée sur le marché du travail pour les nouveaux migrants. De plus, des études montrent que les enfants qui ont un parent employé dans le secteur des services publics sont beaucoup plus susceptibles d'y travailler également. Pour cette raison, le fait d'avoir deux parents immigrés peut réduire les perspectives d'entrée dans le secteur des services publics. C'est dans des pays de destination récente comme la Grèce, l'Italie et le Portugal que l'on trouve les pourcentages les plus faibles de personnes qui ont immigré à l'âge adulte travaillant dans le secteur public – moins de 10 % – et la proportion la plus élevée une fois encore en Suède, avec 32 %.

Dans la plupart des pays européens, les plus faibles niveaux d'emploi dans le secteur public parmi les immigrés et les enfants d'immigrés expliquent en partie leurs taux d'emploi généralement plus faibles. Aux États-Unis et au Royaume-Uni cependant, la proportion relativement faible de personnes issues de l'immigration travaillant dans les services publics est compensée par le grand nombre d'emplois qu'elles occupent dans le secteur privé (graphique 13.31).

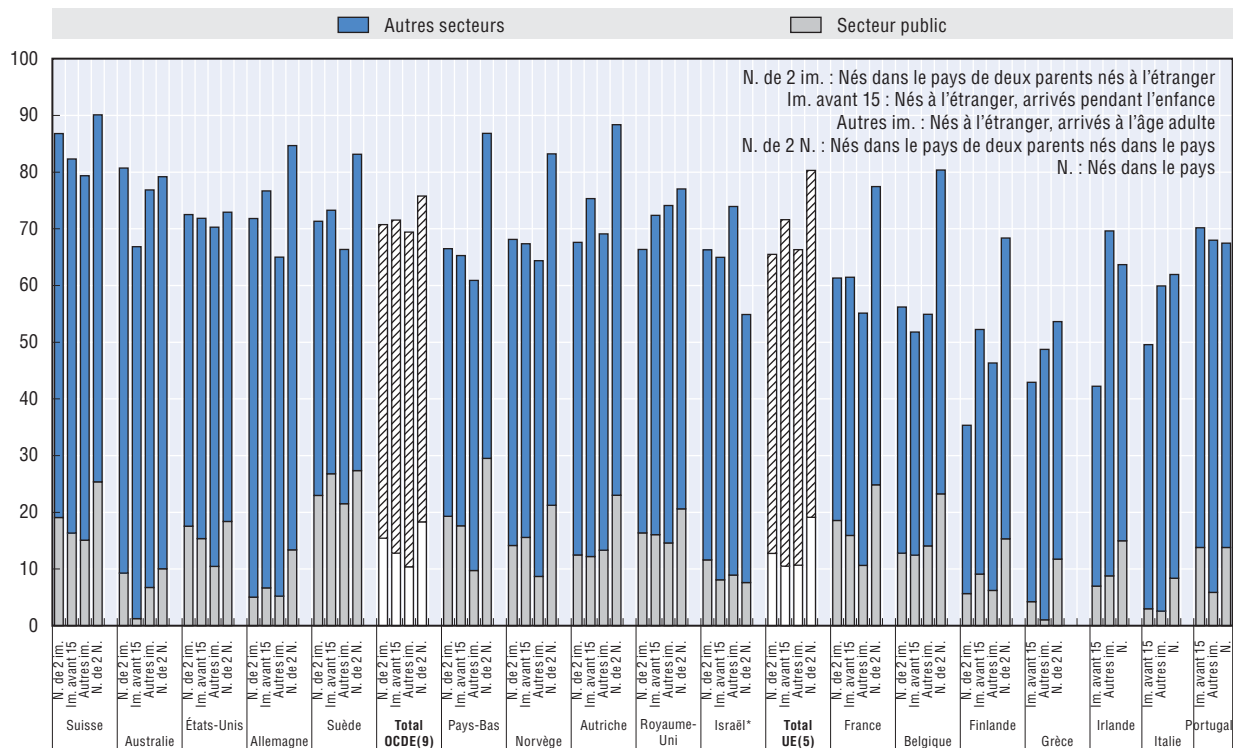
Graphique 13.30. **Personnes âgées de 15 à 34 ans qui ont un emploi dans le secteur public selon l'origine migratoire, 2013**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217829>

Graphique 13.31. **Décomposition des taux d'emploi entre secteur des services publics/autres secteurs, 2013**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933217837>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.16. Pauvreté des enfants

#### Information de référence

##### Indicateur

Le taux de pauvreté des enfants, d'après la définition d'Eurostat appliquée ici, est la part d'enfants vivant dans un ménage dont le revenu annuel équivalent est en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire inférieur à 60 % du revenu disponible médian équivalent dans chaque pays. Pour plus d'information, voir l'indicateur 8.2.

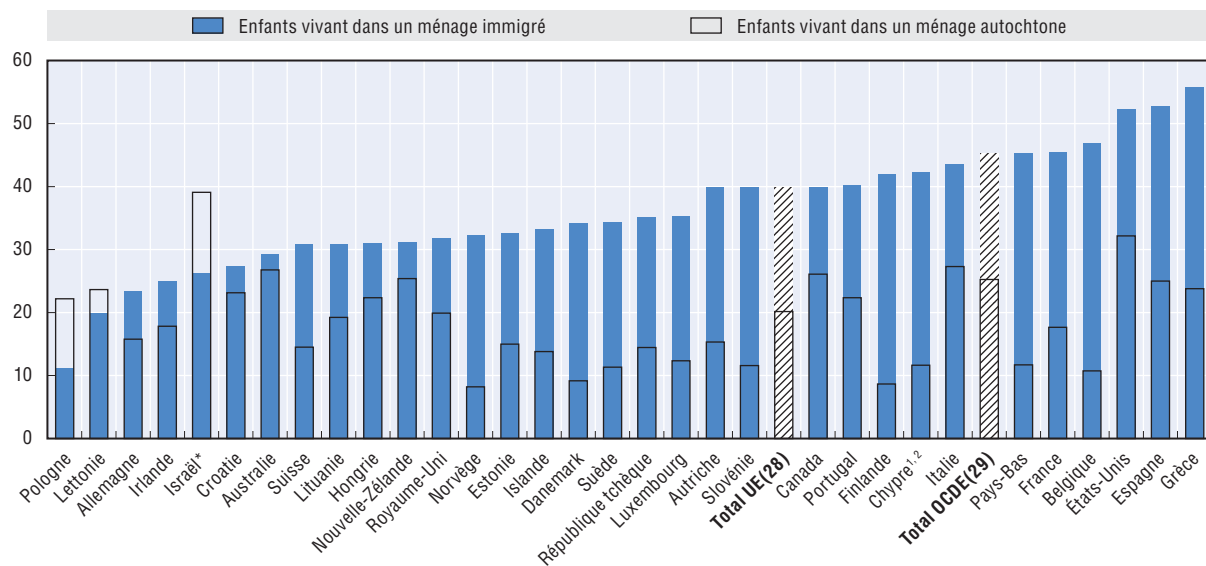
##### Champ


Toute personne de moins de 16 ans vivant dans un ménage avec au moins une personne responsable de plus de 15 ans. On attribue à chaque enfant le revenu annuel équivalent du ménage.

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, un tiers des immigrés adultes vivent en situation de pauvreté relative contre plus de 40% des enfants vivant dans un ménage immigré en 2012 (graphique 13.32). Ces derniers sont deux fois plus exposés à la pauvreté que les enfants vivant dans des ménages autochtones. Ils le sont près de quatre fois plus dans les pays nordiques et au sein du Benelux. En Grèce, en Espagne et en France, entre 45% et 55% des enfants dans les ménages immigrés vivent en situation de pauvreté relative, soit deux fois plus que ceux vivant dans des ménages autochtones. Les écarts entre les deux groupes sont moins prononcés en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Aux États-Unis, les taux de pauvreté relative sont relativement élevés pour tous les groupes considérés, avec en moyenne près d'un tiers des enfants concernés.

La pauvreté relative des ménages est plus répandue parmi les ménages où les femmes sont en retrait du marché du travail ou lorsque le nombre d'enfants à charge est élevé. Or ces deux situations sont plus courantes parmi les ménages immigrés. La Lettonie, Israël et la Pologne font exception avec un nombre d'enfants par immigrée faible en comparaison internationale et des taux de pauvreté relative plus faibles parmi leurs enfants que parmi ceux vivant dans des ménages autochtones.

Graphique 13.32. **Taux de pauvreté relative des enfants de moins de 16 ans, 2012**  
Pourcentages



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217842>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 13.17. Participation aux élections

#### Information de référence

##### Indicateur

La participation auto-déclarée aux élections est mesurée ici au travers d'enquêtes d'opinion publique. Ces dernières demandent aux personnes interrogées si elles ont voté au cours des plus récentes élections nationales parlementaires ayant eu lieu dans le pays de résidence. Pour plus d'informations, voir l'indicateur 11.2.

##### Champ

Toute personne de 18 à 34 ans autorisée à voter aux élections nationales. Hormis au Royaume-Uni et au Portugal pour certaines nationalités, aucun pays membre ne donne le droit de vote aux étrangers pour ce type d'élection. Cet indicateur se limite donc aux personnes ayant la nationalité du pays. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

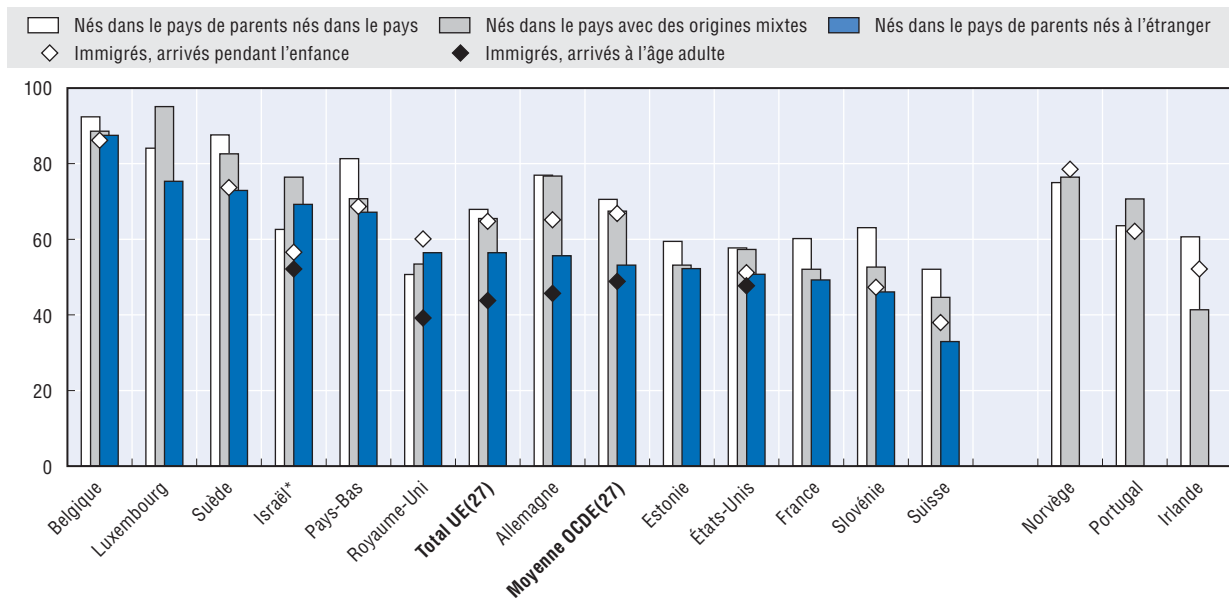
Dans les pays de l'OCDE examinés, la moitié des nationaux âgés de 18 à 34 ans nés dans le pays de deux parents immigrés déclarent avoir voté aux dernières élections entre 2002 et 2012, contre 70 % de ceux dont les deux parents sont nés dans le pays (graphique 13.33). La tendance est inverse dans quelques rares pays, comme Israël ou le Royaume-Uni. En Belgique, où le vote est obligatoire et, dans une moindre mesure, aux États-Unis, le comportement électoral des descendants de parents immigrés est aussi plus proche de celui des jeunes dont les parents sont nés dans le pays.


La participation électorale des jeunes nés de parents immigrés est par contre de près de 20 points de pourcentage inférieure à celle des descendants de natifs en Allemagne et en Suisse. Ainsi, dans ces pays où il n'existe pas de procédure automatique pour obtenir la nationalité, la volonté de participer aux élections n'est toutefois pas renforcée parmi ceux qui obtiennent la naturalisation. En Allemagne (mais pas en Suisse), une part comparable de descendants issus de couple mixte et de jeunes dont les deux parents sont nés en Allemagne déclarent avoir voté. Au Luxembourg, ils votent même dans 95 % des cas, soit nettement plus que les autres.

Les immigrés déclarent moins souvent participer aux élections nationales (voir indicateur 11.2). Le même constat est observé pour les jeunes immigrés en Europe, même si les taux dépendent de leur âge à l'arrivée dans le pays d'accueil. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, près des deux tiers des immigrés arrivés avant l'âge de 15 ans se sont rendus aux urnes, soit une proportion très proche de celle observée pour les descendants de natifs. Par contre, moins d'un immigré arrivé adulte sur deux (45%) déclare avoir voté aux dernières élections. Aux États-Unis et en Israël, le comportement électoral des immigrés, quel que soit leur âge à l'arrivée, et des descendants d'immigrés est proche de celui des descendants de personnes nées dans le pays.

Graphique 13.33. **Participation auto-déclarée aux dernières élections nationales selon l'origine migratoire, 2002-12**

Pourcentage de la population nationale âgée de 18 à 34 ans



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217851>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



### 13.18. Discrimination perçue

#### Information de référence

##### Indicateur

Cet indicateur porte sur la discrimination « ethnique » perçue par les jeunes immigrés ou nés dans le pays de parents immigrés. Le pays de naissance des parents n'est pas disponible en Australie dans les enquêtes de cohésion sociale. Dans les autres pays non européens, aucune donnée n'est disponible sur les personnes issues de couples mixtes et sur l'âge des immigrés à leur arrivée dans le pays. Pour plus d'informations, se reporter à l'indicateur 12.1.

##### Champ

Personnes âgées de 15 à 34 ans nées à l'étranger et personnes nées dans le pays d'accueil ayant au moins un parent immigré. Voir l'indicateur 13.1 pour plus de détails sur les groupes de population examinés.

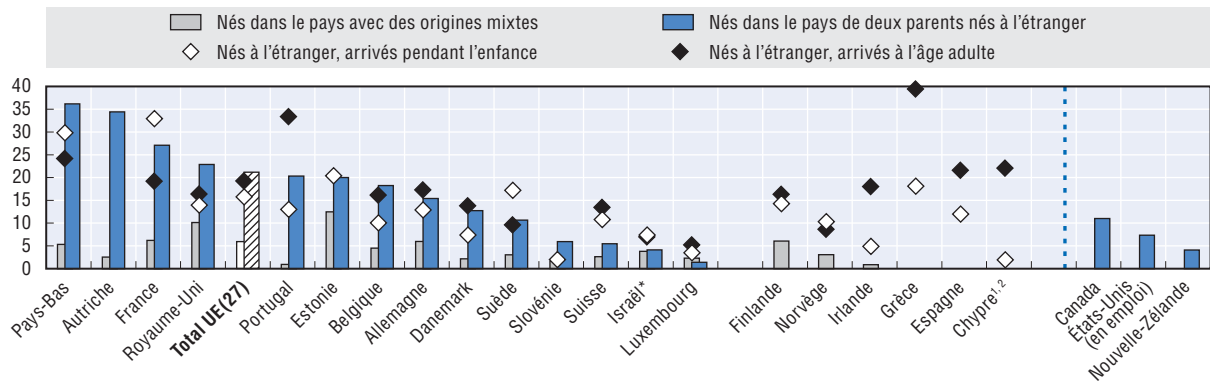
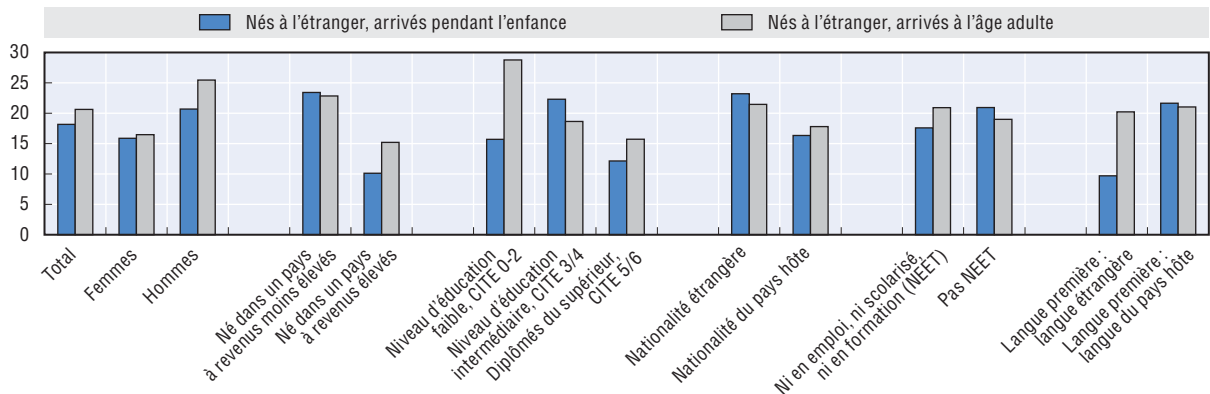
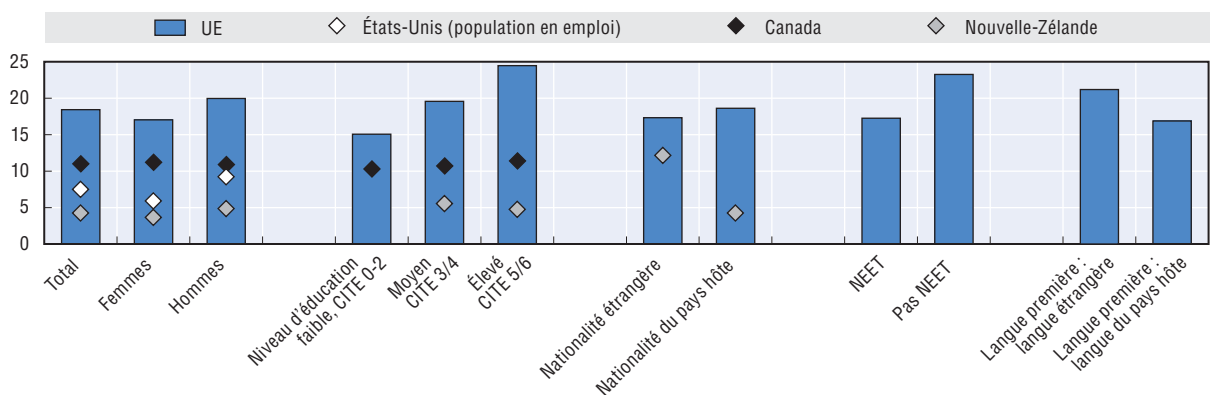
Dans l'ensemble de l'Union européenne, un jeune descendant d'immigrés sur cinq considère, en 2002-12, appartenir à un groupe discriminé en raison de son appartenance ethnique, de sa nationalité ou de sa race (graphique 13.34), une proportion en diminution sur la période 2008-12. Le sentiment de discrimination est particulièrement fort aux Pays-Bas et en Autriche (où il est déclaré par un tiers des descendants), ainsi qu'en France et au Royaume-Uni. La discrimination est par contre très peu ressentie dans les pays où une grande partie des descendants ont leurs parents d'origine européenne (Israël, Luxembourg, Suisse, etc.).

En moyenne, dans les pays de l'Union européenne, les personnes nées dans le pays d'accueil d'un couple mixte déclarent dans seulement 6 % des cas faire partie d'un groupe discriminé, soit plus de trois fois moins que celles nées de deux parents immigrés. Dans la moitié des pays d'Europe, les jeunes immigrés se sentent moins souvent discriminés que les descendants de deux parents immigrés, notamment en Belgique, au Portugal et au Royaume-Uni. Parmi les jeunes immigrés, ceux arrivés à l'âge adulte se sentent plus souvent discriminés que ceux arrivés enfants. La France et la Suède sont les seuls pays où les immigrés arrivés avant 15 ans déclarent deux fois plus souvent être victimes de discrimination que ceux arrivés à l'âge adulte.

La perception de la discrimination est variable selon les caractéristiques socio-économiques des individus. Elle est ainsi toujours plus ressentie par les hommes, autant chez les immigrés que chez leurs descendants. Parmi les jeunes immigrés arrivés avant 15 ans dans l'Union européenne, les groupes qui se sentent le plus discriminés sont originaires d'un pays à faibles revenus. Les immigrés arrivés adultes se sentent aussi particulièrement discriminés quand ils ont un niveau d'éducation faible ou quand ils sont sans emploi (graphique 13.35). Les jeunes nés dans le pays de parents immigrés, à l'inverse, se sentent plus discriminés quand ils sont diplômés du supérieur et quand ils sont en emploi. S'ils ont la nationalité du pays de naissance, ils se sentent un peu plus souvent discriminés que ceux ayant toujours une nationalité étrangère (graphique 13.36).

La discrimination peut être liée à une connaissance imparfaite du pays de résidence. À l'inverse, une meilleure connaissance du pays d'accueil peut susciter plus d'attente d'équité que chez leurs parents immigrés. Dans les pays non-UE de l'OCDE, les personnes nées dans le pays de parents immigrés se sentent moins discriminées que les jeunes immigrés, tandis que l'inverse est vrai dans l'UE (graphique 13.35). De même, dans l'UE, les immigrés arrivés enfants se sentent plus discriminés lorsque leur langue d'origine est la langue du pays d'accueil.

Moins d'un descendant d'immigrés sur dix se sent discriminé au Canada en 2009 et moins d'un sur vingt en Nouvelle-Zélande en 2008. Dans ces deux pays, les jeunes hommes se perçoivent autant discriminés que les femmes et le niveau d'éducation joue très peu sur cette perception. Aux États-Unis, les hommes en souffrent plus que les femmes.

Graphique 13.34. **Pourcentage de 15-34 ans déclarant avoir été victimes de discrimination, 2002-12**Graphique 13.35. **Pourcentage de 15-34 ans déclarant appartenir à un groupe discriminé, UE, 2008-12**Graphique 13.36. **Pourcentage de descendants d'immigrés (15-34 ans) déclarant avoir été victimes de discrimination, 2008-12**

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

### Population cible

La population d'origine immigrée ciblée dans ce chapitre comprend :

- La population née dans le pays de résidence ayant au moins un parent né à l'étranger.
- La population née à l'étranger ayant été éduquée, même partiellement, dans le pays de résidence actuel (immigrés entrés avant l'âge de 15 ans).

Dans les pays européens de l'OCDE, les descendants d'immigrés (nés dans le pays) sont quelquefois nommés « seconde génération ». Ce terme est toutefois connoté et risque en particulier de perpétuer le statut d'immigré pour ce groupe né dans le pays de résidence et de suggérer qu'ils ne sont pas considérés – et ne se sentent pas – partie intégrante de la société d'accueil de leurs parents. Des pays d'installation de l'OCDE font également référence à ce terme mais avec une connotation différente : au Canada par exemple le terme « Canadiens de seconde génération » est employé pour refléter le fait que les immigrés comme leurs enfants nés au Canada font partie intégrante de la société.

Lorsque le pays de naissance d'un des deux parents est inconnu, le pays de naissance de l'autre parent lui est imputé. Par exemple, une personne née dans le pays de résidence dont un parent est né à l'étranger et dont le pays de naissance de l'autre parent est inconnu sera considérée comme un descendant d'immigré (né dans le pays et ayant ses deux parents nés à l'étranger). Cette imputation tend à biaiser la comparaison des résultats des descendants d'immigrés avec ceux des descendants dont un seul parent est immigré. En effet, pour définir ce groupe, il faut impérativement disposer de l'information sur le pays de naissance des deux parents.

### Indicateurs 13.1, 13.2, 13.7, 13.9, 13.11, 13.12, 13.13, 13.14, 13.15

Les données sont disponibles pour 22 pays de l'OCDE. Pour cinq d'entre eux, les chiffres ont été calculés à partir d'enquête sur les forces de travail qui indiquent le pays de naissance des parents uniquement pour les enquêtés vivant dans le même ménage que ces derniers. Par conséquent, pour ces pays (Grèce, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande et Portugal), seules des données sur les immigrés sont présentées. Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays. Ces pays sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, Israël, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Par conséquent, les moyenne UE incluent les données pour 11 pays.

La distinction entre descendants d'immigrés et descendants de personnes nées dans le pays repose pour le Royaume-Uni sur une auto-déclaration quant à sa propre ethnicité établie à partir des enquêtes sur les forces de travail et n'est pas complètement comparable avec celle des autres pays.

- « White », originaire d'« Angleterre et du Pays de Galles », d'« Irlande du Nord » et d'« Écosse » sont considérés comme descendants de personnes nées dans le pays.
- « Mixed/multiple ethnic groups » sont considérés comme nés au Royaume-Uni d'un parent immigré et d'un parent natif.
- « White Irish » ; « Any other White » ; « Gypsy or Irish Traveller » ; « Asian/Asian British » ; « Indian » ; « Pakistani » ; « Bangladeshi » ; « Chinese » ; « any other Asian » ;

« Black/ African/ Caribbean/ Black British » ; « other ethnic group » sont considérés comme étant des descendants dont les deux parents sont immigrés.

La région d'origine des descendants d'immigrés est la région de naissance du père. Celle des descendants d'origine mixte est la région de naissance du parent immigré.

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les jeunes actifs d'origine immigrée ne représentent qu'une faible part des 15-34 ans étant donné qu'ils sont encore très souvent scolarisés. C'est particulièrement vrai pour les jeunes nés dans le pays de parents immigrés dans les pays d'immigration récente (Danemark, Finlande, pays d'Europe du Sud). En outre, les effectifs sont faibles dans les pays où la population immigrée ne représente qu'un faible pourcentage de la population totale, ce qui tend à provoquer un biais aux âges les plus jeunes. Ces faits doivent être gardés à l'esprit en particulier lors de l'examen des taux d'emploi dans ces pays.

Les données présentées pour ces indicateurs proviennent de sources de données très variées qui ne sont pas entièrement comparables. En particulier, les registres de population sont utilisés pour le Danemark (2013), la Finlande (2012), la Norvège (2013) et la Suède (2013). Ces données ne sont pas comparables aux données d'enquête, tant pour ce qui concerne la couverture de la population que les définitions du statut dans l'emploi (employé, au chômage, inactif). Toutefois, ces problèmes de comparabilité devraient moins affecter les comparaisons de plusieurs groupes de population au sein d'un même pays.

#### **Indicateurs 13.5, 13.6 : Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA)**

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA) évalue la mesure dans laquelle les élèves en fin de scolarité obligatoire ont acquis certains savoirs et compétences essentiels pour participer pleinement à la société moderne. Axé sur la compréhension de l'écrit, les mathématiques et la science, le Programme PISA concerne les élèves âgés entre 15 ans et trois mois et 16 ans et deux mois au moment de l'évaluation. Les élèves évalués ont alors achevé au moins six ans de scolarité formelle, quel que soit le type d'institution qu'ils ont fréquenté, à temps plein ou à temps partiel, dans des programmes purement scolaires ou des programmes de formation professionnelle, dans des écoles publiques ou privées ou dans des écoles étrangères au sein du pays hôte. L'indicateur présenté ici est basé sur la compréhension de l'écrit.

Pour pouvoir publier les résultats du PISA, il faut que l'échantillon compte au moins 30 élèves de cinq écoles différentes. Pour cette raison, les résultats des élèves d'origine immigrée en Bulgarie, au Chili, en Corée, en Hongrie, au Japon, en Lettonie, en Pologne, en République slovaque, en Roumanie et en Turquie ne sont pas commentés ici. En revanche, leurs résultats sont pris en compte pour calculer les moyennes pondérées ou non pour l'ensemble des pays de l'OCDE et/ou de l'Union européenne. Ceci peut contribuer à biaiser le calcul des moyennes non pondérées.

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA) comporte aussi des informations sur la fréquentation de structures pré-primaires (pendant au moins un an) des élèves de 15 ans qui passent le test. Ceci demande aux étudiants un effort de mémoire qui limite la portée des résultats. Cette source permet cependant de distinguer les étudiants immigrés (et susceptibles d'avoir fréquenté une structure pré-primaire dans le pays d'accueil, par exemple entrés avant 6 ans), les enfants nés dans le pays d'accueil dont les deux parents sont nés à l'étranger et les enfants nés dans le pays

de résidence de deux parents nés dans le pays de résidence. L'exploitation du PISA permet aussi d'évaluer l'impact sur les résultats (limités ici aux résultats en compréhension de l'écrit) des enfants ayant fréquenté une structure pré-primaire.

### **Indicateurs 13.8 : Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC)**

Pour une présentation complète de l'Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC), se reporter à la rubrique « Limites de la mesure » à la fin du chapitre 7.

Même si l'Évaluation des compétences des adultes est un outil unique, elle présente cependant des limites dont la principale tient au fait que dans tous les pays (sauf Canada, Corée, Estonie, France, Pologne, Royaume-Uni,) elle porte sur un échantillon d'environ 5 000 personnes.

L'échantillon de migrants et de descendants d'immigrés est particulièrement petit au Japon, en Corée, en Pologne et en République slovaque, pays où les migrants représentent moins de 2.5 % de la population totale. Même s'il s'agit d'un pourcentage conforme à celui résultant d'autres sources de données, ces pays ont été exclus des analyses. Mis à part dans quelques pays (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Estonie, États-Unis, France, Royaume-Uni), les échantillons relatifs aux descendants d'immigrés sont insuffisants pour présenter une ventilation fine des résultats. Par conséquent, seuls les pays mentionnés ci-dessus ont été conservés pour présenter les scores des descendants d'immigrés par niveau d'éducation et leur distribution par niveau de littératie.

Les données pour la Belgique ne portent que sur la Flandre et celles pour le Royaume-Uni ne couvrent que l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Les données provenant de PIAAC n'ont pas été agrégées pour produire des moyennes pondérées pour l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Les moyennes présentées sont par conséquent des moyennes simples de l'ensemble des résultats présentés dans chacun des tableaux/graphiques.

### **Indicateurs 13.9 : Jeunes qui ont quitté prématurément le système éducatif**

Des statistiques selon le lieu de naissance des parents n'ont pu être produites pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Par conséquent, pour ces pays, seules des données sur les immigrés (en distinguant ceux entrés avant l'âge de 15 ans des autres immigrés) sont présentées. De façon à pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population, les résultats pour les immigrés dans ces pays n'ont pas été pris en compte pour le calcul des moyennes OCDE et Union européenne.

### **Indicateurs 13.18 : Discrimination perçue**

Les données concernant les pays européens font référence au sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son origine ethnique, sa race, ou sa nationalité. Les données canadiennes font référence aux jeunes déclarant, au cours des cinq dernières années, avoir été victimes de discrimination ou être traités de manière non équitable en raison de leur origine ethnique, culture, race ou couleur de peau. Les données néo-zélandaises font référence aux jeunes déclarant avoir été traités injustement ou avoir vécu une situation déplaisante dans les douze derniers mois à cause de leur origine ethnique, leur race ou leur nationalité. Les données pour les États-Unis font référence aux enquêtés en emploi qui se sentent, d'une façon ou d'une autre, victimes de discrimination dans leur travail en raison de leur race ou leur origine ethnique. Se reporter aussi à l'indicateur 12.1 pour une discussion plus approfondie de ce thème.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Note concernant Israël

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### Note concernant l'Autriche

Les données pour l'Autriche dans les graphiques 13.12, 13.13, 13.17, 13.20, 13.21, 13.23, 13.27, 13.28, 13.29, 13.A1.2, 13.A1.3, 13.A1.6 et dans le tableau 13.A1.10 portent sur des échantillons de population réduits (entre 3 000 et 6 000 personnes).

### Note concernant les États-Unis

Les immigrés arrivés enfants (définis habituellement dans la publication comme ceux arrivés avant 15 ans) sont en fait des immigrés entrés aux États-Unis avant l'âge de 18 ans.

### Notes des tableaux, graphiques et indicateurs

#### Tableau 13.1

Le symbole « \*\* » indique que les données se réfèrent à 2008 et non à 2013 et sont extraites du module ad hoc 2008 de l'enquête européenne sur les forces de travail.

#### Graphique 13.6

Les losanges et barres en gris signalent des écarts entre les scores qui ne sont pas statistiquement différents de zéro.

#### Graphique 13.8

La Croatie, l'Estonie, Israël\* et la Slovénie ne sont pas inclus dans les moyennes OCDE et EU de 2012.

#### Graphique 13.19

La Belgique n'est pas incluse dans les moyennes OCDE et UE.

#### Graphique 13.25

En 2007-08, les immigrés arrivés enfants dans les pays non-UE de l'OCDE représentés sur ce graphique sont les immigrés entrés avant l'âge de 18 ans (et non 15 comme dans le reste de la publication).

**Indicateur 13.15**

La Finlande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ne sont pas inclus dans les moyennes UE et OCDE.

**Indicateur 13.16**

Pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, les données portent sur les moins de 15 ans.

**Indicateur 13.18**

Les données concernant les pays européens (tirées de l'ESS) font référence au sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son origine ethnique, sa « race », ou sa nationalité. Les données canadiennes font référence aux immigrés déclarant, au cours des cinq dernières années, avoir été victimes de discrimination ou être traités de manière non équitable en raison de leur origine ethnique, culture, « race » ou couleur de peau. Les données pour les États-Unis font référence aux enquêtés en emploi qui se sentent, d'une façon ou d'une autre, victimes de discrimination dans leur travail en raison de leur « race » ou de leur origine ethnique. Les données néo-zélandaises font référence aux immigrés déclarant avoir été traités injustement ou avoir vécu une situation déplaisante dans les douze derniers mois à cause de leur origine ethnique, leur « race » ou leur nationalité.

**Note générale pour les données 2013 présentées dans les indicateurs 13.2, 13.7, 13.9, 13.11, 13.12, 13.13, 13.14, 13.15**

Les données pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal ne portent que sur les immigrés et les personnes nées dans le pays (sans distinguer les descendants d'immigrés). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays. Ces pays sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, Israël, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Par conséquent, les moyennes UE incluent les données pour 11 pays.

**Sources****Indicateur 13.1**

Les données pour les descendants d'immigrés et les natifs de couples mixtes en Grèce, Irlande, Italie et Portugal proviennent du module ad hoc 2008 de l'enquête européenne sur les forces de travail. Les autres données proviennent des sources suivantes:

Enquête sur les forces de travail pour les pays suivants : Belgique (population née à l'étranger en 2012), Israël (2011), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Suisse (2013), Royaume-Uni (2013), Pays-Bas (2013), Nouvelle-Zélande (2014).

Recensement 2011 pour l'Australie, l'Espagne et le Luxembourg.

Registres de population pour le Danemark (2013), la Finlande (2012), la Norvège (2013) et la Suède (2013).

Autres sources : Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM), 2011 (Canada) ; Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2012 (Population née en Belgique), Mikrozensus allemand (2012) ; Mikrozensus autrichien (2013) ; Current Population Survey 2013 (États-Unis).

**Indicateurs 13.2, 13.7, 13.9, 13.11, 13.12, 13.13, 13.14, 13.15**

Enquête sur les forces de travail pour les pays suivants : Belgique (population née à l'étranger en 2012), Israël (2011), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Suisse (2013), Royaume-Uni (2013), Pays-Bas (2013), Nouvelle-Zélande (2014).

Recensement 2011 pour l'Australie, l'Espagne et le Luxembourg.

Registres de population pour le Danemark (2013), la Finlande (2012), la Norvège (2013) et la Suède (2013).

Autres sources : Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM), 2011 (Canada) ; Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2012 (Population née en Belgique), *Mikrozensus* allemand (2012) ; *Mikrozensus* autrichien (2013) ; *Current Population Survey* 2013 (États-Unis).

**Indicateur 13.12 (données 2007-08)**

Module ad hoc 2008 de l'enquête européenne sur les forces de travail 2008 sauf pour les pays nordiques (données de registre) et les pays non-UE de l'OCDE (données extraites de Liebig et Widmaier, 2009). Dans cette publication, les immigrants entrés enfants sont ceux qui sont arrivés avant l'âge de 18 ans (et non 15 ans comme dans le reste de la publication). Ceci tend à biaiser la comparaison avec les données 2013.

**Indicateur 13.3**

Module ad hoc 2008 sur la situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail, Enquête européenne sur les forces de travail (EULFS). Enquête israélienne sur les forces de travail (2011).

**Indicateur 13.4**

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; *American Community Survey* 2012 (États-Unis) ; Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (2012).

**Indicateurs 13.5 et 13.6**

Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA 2003 et 2012)

**Indicateur 13.8**

Programme 2012 pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC).

**Indicateur 13.10**

Module ad hoc 2009 sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail (enquêtes sur les forces de travail, Eurostat).

**Indicateur 13.16**

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; Recensement australien, 2011 ; Canada : Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM), 2011 ; *US Current Population Survey* 2012 ; *Israeli Integrated Household Survey* 2011 ; Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey* (HES 2013).



**Indicateur 13.17**

Enquêtes sociales européennes (ESS 2002-12), États-Unis : *Curent Population Survey*, supplément sur les participants aux élections (2012).

**Indicateur 13.18**

Enquêtes sociales européennes (ESS 2002-12), Enquête sociales générales du Canada (CGSS, 2009), de Nouvelle-Zélande (NZGSS, 2008) et des États-Unis (USGSS, 2004-12).

**Pour en savoir plus**

Heath, A., T. Liebig et P. Simon (2013), « Discrimination envers les immigrés – Mesures, incidence et instruments politiques », *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

Liebig, T. et T. Huddleston (2014), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences », *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr).

Liebig, T. et S. Widmaier (2009), « Children of Immigrants in the Labour Markets of EU and OECD Countries: An Overview », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 97, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/220823724345>.

OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de l'excellence (Volume II) – Offrir à chaque élève la possibilité de réussir*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205321-fr>.

OCDE (2012a), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.

OCDE (2012b), *Untapped Skills: Realising the Potential of Immigrant Students*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264172470-en>.

OCDE (2011), *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr>.

OCDE (2010), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-en>.

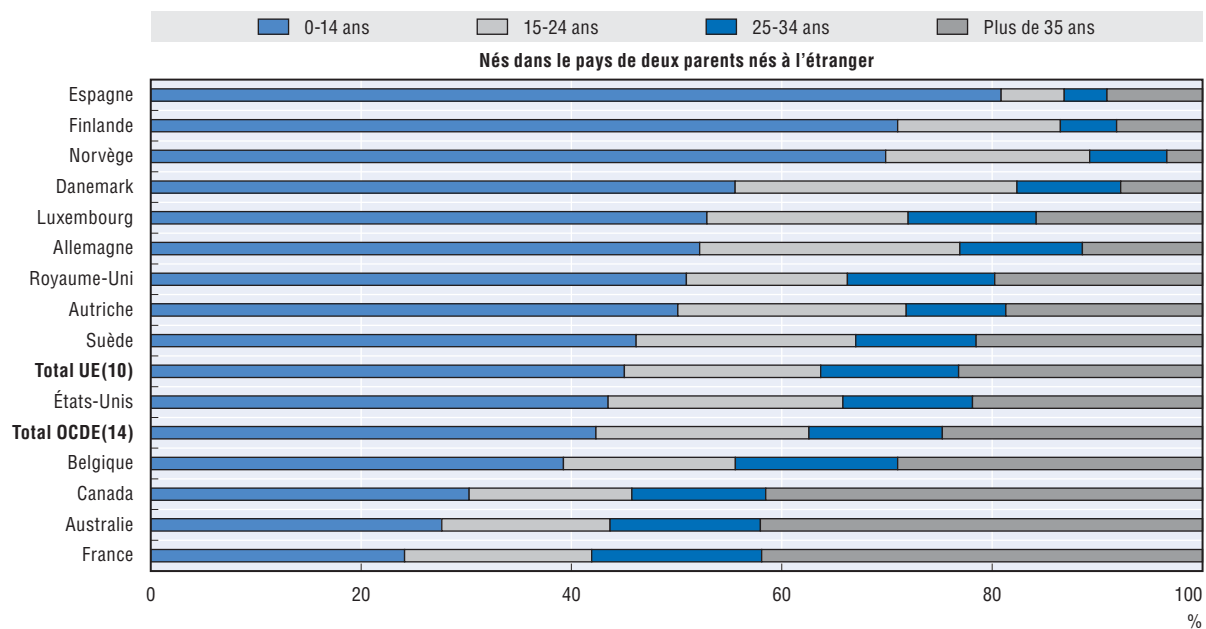
OCDE (2008), « Le prix des préjugés : la discrimination au travail fondée sur le sexe et l'appartenance ethnique », chapitre 3 de *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2008*, Éditions OCDE, Paris. [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2008-5-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2008-5-fr).

## ANNEXE 13.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

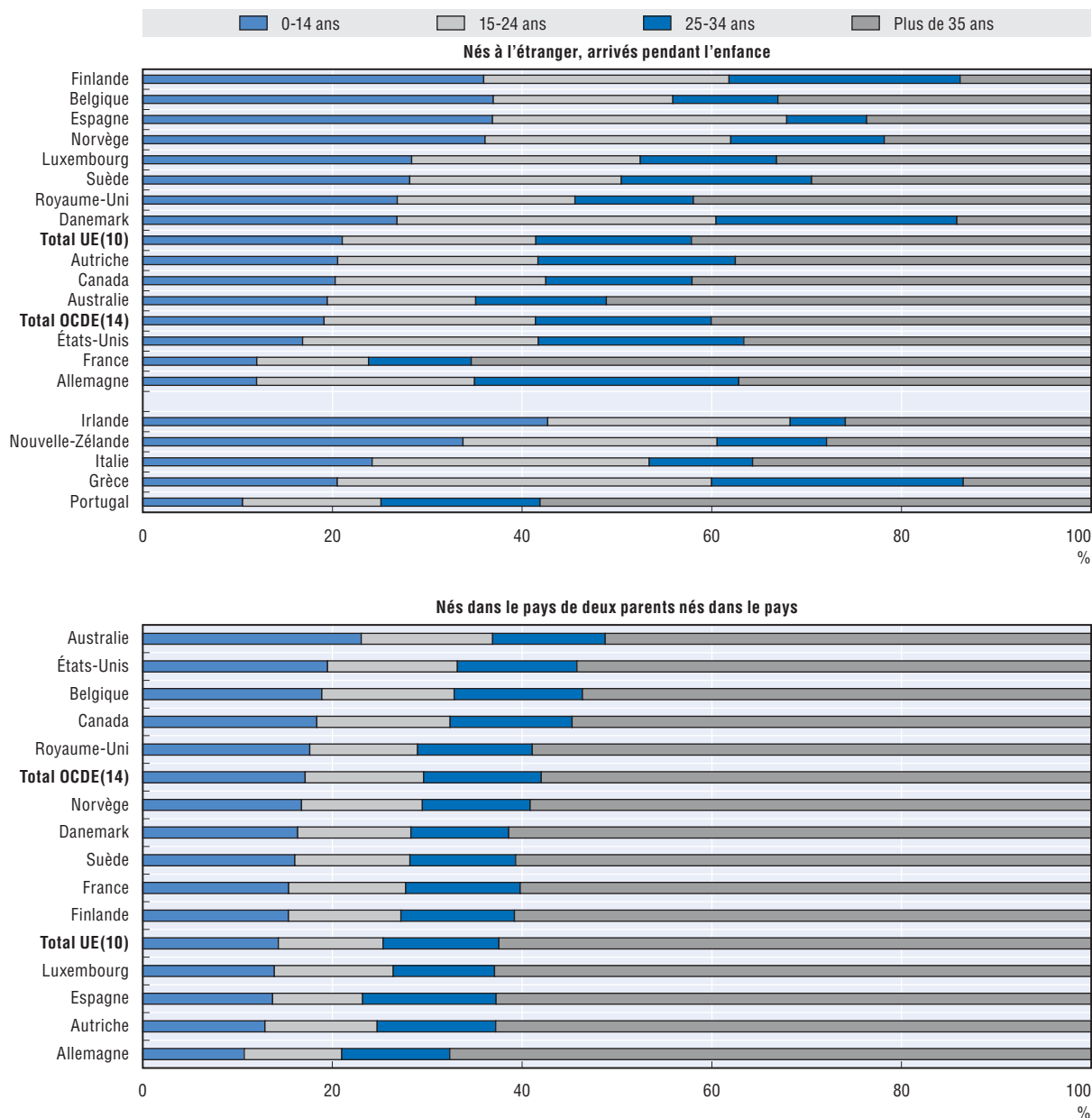
Graphique 13.A1.1. **Distribution par âge selon l'origine migratoire, 2013**

Total = 100%



Graphique 13.A1.1. **Distribution par âge selon l'origine migratoire, 2013 (suite)**

Total = 100%



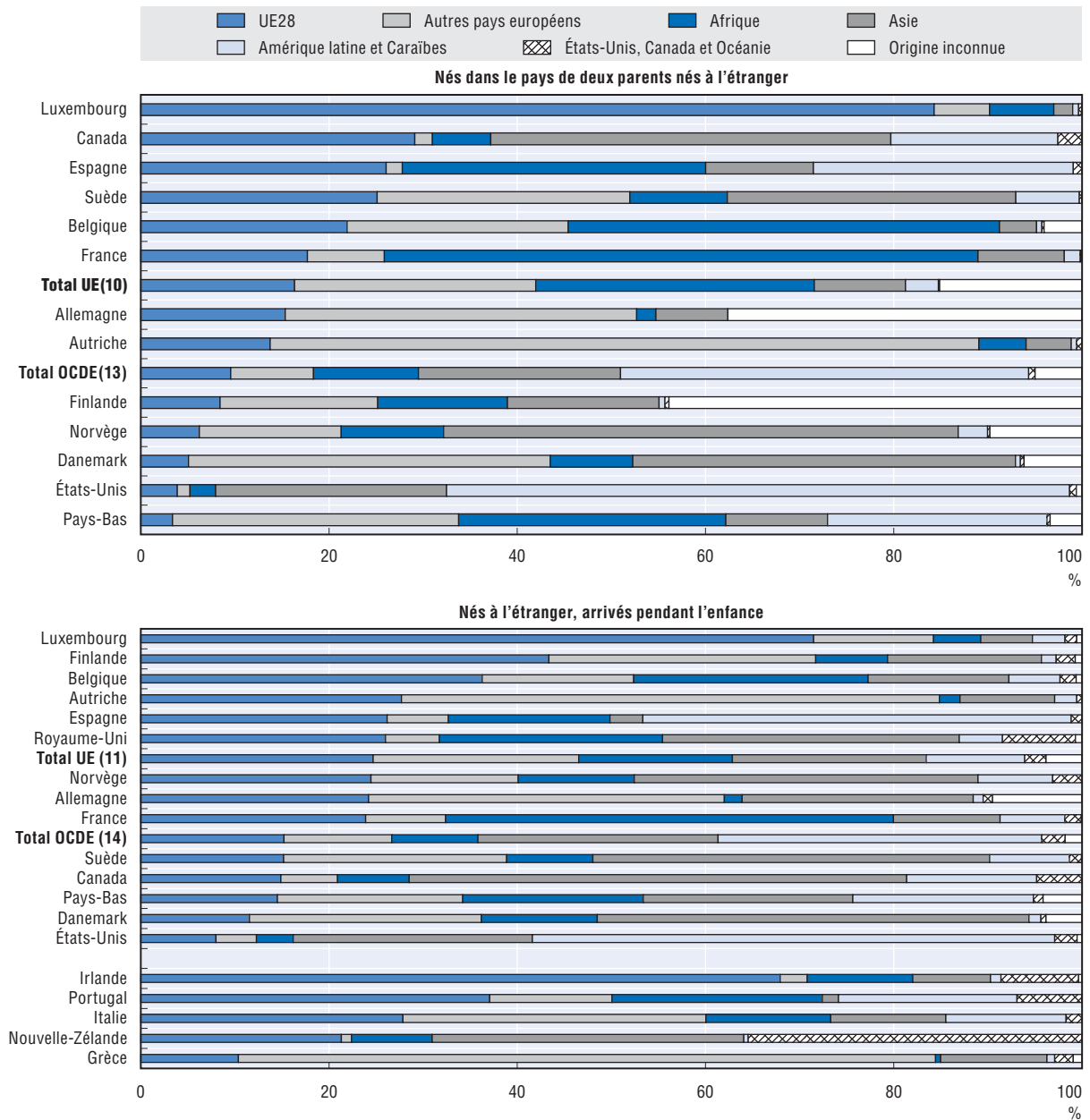
Note : Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrés sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger en 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Royaume-Uni (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217955>

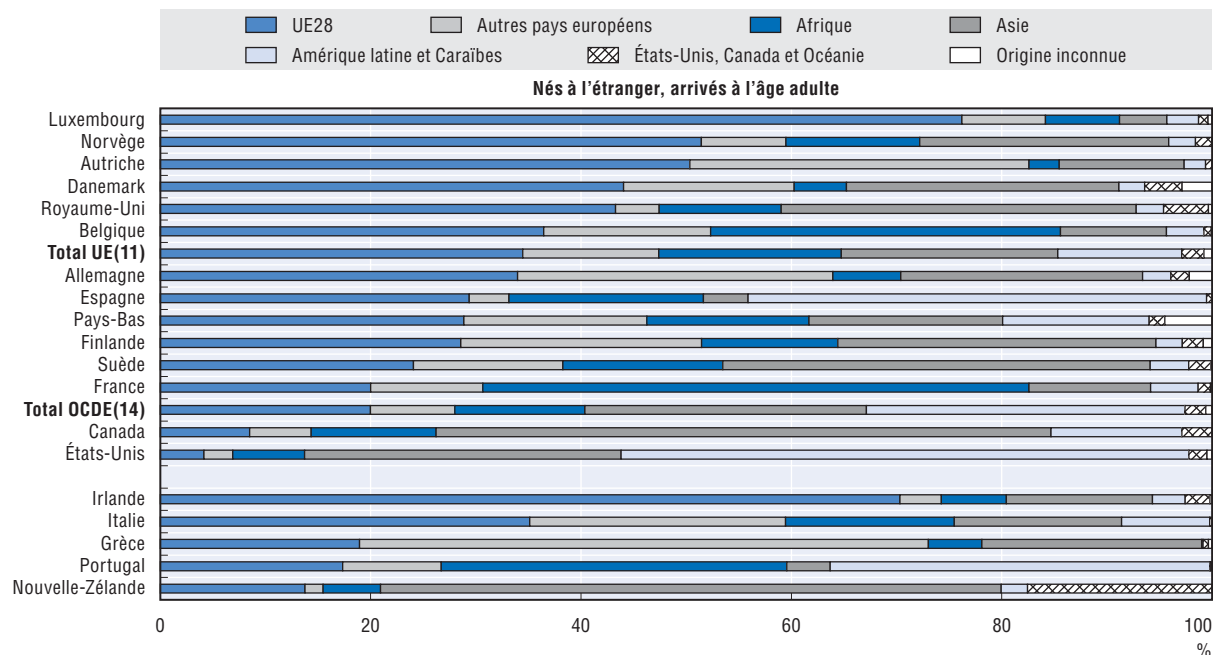
Graphique 13.A1.2. Immigrés/personnes nées dans le pays de parents immigrés âgés de 15 à 34 ans selon la région de naissance/région de naissance des parents, 2013

Total = 100%



Graphique 13.A1.2. **Immigrés/personnes nées dans le pays de parents immigrés âgés de 15 à 34 ans selon la région de naissance/région de naissance des parents, 2013 (suite)**

Total = 100%



Note : Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrés sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger en 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Royaume-Uni (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013).


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217968>

Tableau 13.A1.1. **Pourcentage des élèves âgés de 15 ans qui ont des origines immigrées, 2003 et 2012**

	Élèves nés dans le pays dont un seul parent est né à l'étranger		Élèves nés dans le pays dont les deux parents sont nés à l'étranger		Élèves nés à l'étranger	
	2003	2012	2003	2012	2003	2012
Australie	17	15	12	12	13	12
Autriche	5	8	4	11	10	7
Belgique	10	12	6	8	8	10
Bulgarie	..	2	..	0	..	1
Canada	10	10	9	17	12	15
Chili	..	1	..	0	..	1
Croatie	..	16	..	8	..	6
République tchèque	6	7	0	1	1	3
Danemark	6	7	3	6	5	6
Estonie	..	11	..	7	..	2
Finlande	2	5	0	1	3	3
France	11	10	11	10	5	7
Allemagne	5	7	7	11	9	4
Grèce	5	8	1	4	9	8
Hongrie	1	3	0	1	3	1
Islande	5	7	0	1	6	9
Irlande	10	13	1	2	7	16
Israël*	..	13	..	13	..	8
Italie	4	6	0	2	3	7
Japon	0	1	0	0	0	1
Corée	0	0	0	0	0	0
Lettonie	19	7	8	1	3	1
Lituanie	..	14	..	4	..	1
Luxembourg	14	15	16	29	20	20
Mexique	1	2	0	0	2	2
Pays-Bas	6	8	7	8	5	5
Nouvelle-Zélande	14	14	7	10	17	21
Norvège	6	8	2	5	6	7
Pologne	0	1	0	0	0	0
Portugal	7	12	2	3	7	7
Roumanie	..	1	..	0	..	1
République slovaque	6	4	1	0	1	1
Slovénie	..	7	..	6	..	4
Espagne	4	6	1	1	4	10
Suède	8	11	6	9	8	9
Suisse	14	17	9	17	13	10
Turquie	1	2	0	1	1	1
Royaume-Uni	9	9	5	6	5	10
États-Unis	6	8	8	15	8	8
<b>Total OCDE (30)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Total UE (20)</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

Note : Les moyennes 2012 pour l'OCDE et l'UE ne comprennent pas la Bulgarie, le Chili, la Croatie, l'Estonie, Israël, la Lituanie, la Roumanie et la Slovénie.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2003 et 2012.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893218077>

Tableau 13.A1.2. **Évolution des scores en compréhension de l'écrit des élèves âgés de 15 ans entre 2003 et 2012, selon leur origine migratoire**


Points de score PISA

	Élèves nés dans le pays dont les deux parents sont nés dans le pays	Élèves nés dans le pays dont un seul parent est né à l'étranger	Élèves nés dans le pays dont les deux parents sont nés à l'étranger	Élèves nés à l'étranger
Australie	-19	-12	12	0
Autriche	0	-25	23	20
Belgique	-1	-1	27	32
Bulgarie	..	..	..	..
Canada	-9	-2	-16	14
Chili	..	..	..	..
Croatie	..	..	..	..
République tchèque	-3	1	23	4
Danemark	7	13	15	-18
Estonie	..	..	..	..
Finlande	-16	-28	-61	-29
France	14	6	6	0
Allemagne	7	-11	61	23
Grèce	7	7	-22	-5
Hongrie	7	3	114	14
Islande	-5	0	-46	-43
Irlande	6	12	31	18
Israël*	..	..	..	..
Italie	19	10	-7	-9
Japon	41	90	29	29
Corée	2	-4	-51	-49
Lettonie	-3	1	10	-35
Lituanie	..	..	..	..
Luxembourg	13	6	9	33
Mexique	20	20	23	71
Pays-Bas	-4	-9	-10	-3
Nouvelle-Zélande	-10	-5	-10	-4
Norvège	8	10	35	-1
Pologne	21	49	-16	39
Portugal	11	18	-11	28
Roumanie	..	..	..	..
République slovaque	-5	-7	18	-18
Slovénie	..	..	..	..
Espagne	12	26	8	1
Suède	-25	-29	-45	-32
Suisse	8	14	11	39
Turquie	35	36	37	-13
Royaume-Uni	-6	5	-15	2
États-Unis	-1	-8	21	23
<b>Total OCDE (30)</b>	<b>8</b>	<b>-3</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Total UE (20)</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>11</b>

Note : Les moyennes 2012 pour l'OCDE et l'UE ne comprennent pas la Bulgarie, le Chili, la Croatie, l'Estonie, Israël, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2003 et 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218087>

**Tableau 13.A1.3. Performance en compréhension de l'écrit (PISA) selon l'origine migratoire des élèves, 2012**  
Performance en points de score (PISA) et écarts en points de score

	Élèves nés dans les pays dont les deux parents sont nés à l'étranger				Élèves nés dans le pays dont un seul parent est né à l'étranger				Élèves immigrés			
	% de tous les étudiants	Score	Écart avec les enfants de personnes nées dans le pays	Écart après ajustement pour les origines socio-économiques familiales	% de tous les étudiants	Score	Écart avec les enfants de personnes nées dans le pays	Écart après ajustement pour les origines socio-économiques familiales	% de tous les étudiants	Score	Écart avec les enfants de personnes nées dans le pays	Écart après ajustement pour les origines socio-économiques familiales
Australie	12	538	30	34	15	524	16	12	12	519	12	11
Autriche	11	451	-49	-22	8	494	-6	-10	7	451	-49	-27
Belgique	8	466	-60	-36	12	498	-29	-21	10	457	-70	-53
Canada	17	527	4	11	10	538	15	9	15	529	6	4
Croatie	8	474	-12	-5	16	493	7	6	6	469	-18	-9
République tchèque	1	474	-21	-16	7	482	-13	-10	3	483	-12	-9
Danemark	6	454	-49	-21	7	510	6	3	6	456	-48	-34
Estonie	7	487	-36	-35	11	504	-19	-17	2	496	-27	-36
Finlande	1	465	-65	-49	5	517	-13	-14	3	453	-76	-65
France	10	464	-56	-25	10	508	-12	-10	7	447	-73	-50
Allemagne	11	481	-43	-15	7	498	-27	-13	4	455	-70	-49
Grèce	4	450	-33	-18	8	494	10	5	8	434	-49	-28
Islande	1	473	-16	-8	7	494	6	5	9	452	-37	-33
Irlande	2	518	-3	-10	13	534	12	8	16	529	8	4
Israël*	13	502	22	26	13	531	51	42	8	486	6	12
Italie	2	457	-40	-28	6	501	4	1	7	428	-69	-58
Lituanie	4	455	-25	-25	14	466	-13	-14	1	476	-4	-10
Luxembourg	29	463	-53	-20	15	499	-17	-12	20	471	-45	-22
Mexique	0	375	-52	-50	2	414	-13	-23	2	386	-41	-40
Pays-Bas	8	465	-56	-31	8	508	-12	-11	5	479	-42	-35
Nouvelle-Zélande	10	496	-17	-5	14	538	25	13	21	510	-3	-10
Norvège	5	481	-31	-17	8	513	0	-4	7	459	-54	-40
Portugal	3	460	-31	-31	12	510	19	-1	7	470	-21	-19
Slovénie	6	450	-36	-14	7	482	-5	-5	4	433	-54	-38
Espagne	1	448	-47	-40	6	495	0	-4	10	451	-44	-32
Suède	9	457	-40	-25	11	494	-3	-6	9	420	-77	-58
Suisse	17	473	-53	-30	17	520	-5	-11	10	472	-53	-42
Royaume-Uni	6	494	-6	-4	9	521	21	14	10	500	-1	0
États-Unis	15	502	0	26	8	505	3	7	8	484	-17	6
<b>Total OCDE (34)</b>	<b>7</b>	<b>495</b>	<b>-3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>506</b>	<b>8</b>	<b>-3</b>	<b>6</b>	<b>477</b>	<b>-21</b>	<b>-19</b>
<b>Total UE (26)</b>	<b>5</b>	<b>472</b>	<b>-32</b>	<b>-17</b>	<b>7</b>	<b>505</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>	<b>6</b>	<b>463</b>	<b>-42</b>	<b>-32</b>

Note : Les chiffres en gras indiquent des écarts significativement différents de zéro au seuil de 5%.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218096>



**Table 13.A.1.4. Performance en compréhension de l'écrit (PISA) selon l'origine migratoire des élèves, 2003 et 2012**  
Écarts en points avec les enfants dont les parents sont nés dans le pays

	Élèves nés dans le pays dont un seul parent est né à l'étranger				Élèves nés dans le pays dont les deux parents sont nés à l'étranger				Élèves nés à l'étranger			
	Écart sans ajustement		Écart après ajustement pour les origines socio-économiques familiales		Écart sans ajustement		Écart après ajustement pour les origines socio-économiques familiales		Écart sans ajustement		Écart après ajustement pour les origines socio-économiques familiales	
	2003	2012	2003	2012	2003	2012	2003	2012	2003	2012	2003	2012
Australie	9	16	5	12	-1	30	7	34	-7	12	-9	11
Autriche	19	-6	3	-10	-72	-49	-31	-22	-69	-49	-44	-27
Belgique	-28	-29	-26	-21	-88	-60	-44	-36	-102	-70	-77	-53
Canada	8	15	-2	9	11	4	11	11	-17	6	-21	4
Croatie	..	7	..	6	..	-12	..	-5	..	-18	..	-9
République tchèque	-17	-13	-13	-10	-46	-21	-27	-16	-19	-12	-11	-9
Danemark	1	6	-2	3	-57	-49	-27	-21	-23	-48	-13	-34
Estonie	..	-19	..	-17	..	-36	..	-35	..	-27	..	-36
Finlande	-2	-13	-8	-14	-20	-65	-20	-49	-64	-76	-62	-65
France	-3	-12	-3	-10	-48	-56	-12	-25	-59	-73	-42	-50
Allemagne	-10	-27	-7	-13	-98	-43	-53	-15	-86	-70	-43	-49
Grèce	10	10	-3	5	-5	-33	-11	-18	-37	-49	-27	-28
Islande	1	6	-1	5	26	-16	27	-8	2	-37	-6	-33
Irlande	6	12	3	8	-29	-3	-35	-10	-4	8	-14	4
Israël*	..	51	..	42	..	22	..	26	..	6	..	12
Italie	13	4	3	1	-13	-40	-23	-28	-40	-69	-37	-58
Lituanie	..	-13	..	-14	..	-25	..	-25	..	-4	..	-10
Luxembourg	-10	-17	-8	-12	-49	-53	-28	-20	-65	-45	-40	-22
Mexique	-13	-13	-20	-23	-55	-52	-43	-50	-92	-41	-77	-40
Pays-Bas	-8	-12	-11	-11	-50	-56	-23	-31	-43	-42	-31	-35
Nouvelle-Zélande	19	25	10	13	-17	-17	-2	-5	-9	-3	-16	-10
Norvège	-2	0	-6	-4	-59	-31	-45	-17	-45	-54	-32	-40
Portugal	12	19	-9	-1	-9	-31	-17	-31	-39	-21	-33	-19
Slovénie	..	-5	..	-5	..	-36	..	-14	..	-54	..	-38
Espagne	-15	0	-23	-4	-43	-47	-34	-40	-34	-44	-27	-32
Suède	1	-3	2	-6	-20	-40	0	-25	-70	-77	-53	-58
Suisse	-11	-5	-19	-11	-56	-53	-34	-30	-84	-53	-62	-42
Royaume-Uni	9	21	-3	14	2	-6	15	-4	-9	-1	-16	0
États-Unis	11	3	5	7	-21	0	1	26	-41	-17	-23	6
<b>Total OCDE (30)</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>-4</b>	<b>-16</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>	<b>2</b>	<b>-34</b>	<b>-23</b>	<b>-28</b>	<b>-20</b>
<b>Total UE (20)</b>	<b>3</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>	<b>-43</b>	<b>-36</b>	<b>-17</b>	<b>-20</b>	<b>-49</b>	<b>-45</b>	<b>-34</b>	<b>-35</b>

Note : Les moyennes 2012 pour l'OCDE et l'UE ne comprennent pas la Bulgarie, le Chili, la Croatie, l'Estonie, Israël, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie. Les chiffres en gras indiquent des écarts significativement différents de zéro au seuil de 5%.

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2003 et 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932318105>

**Tableau 13.A1.5. Scores moyens en compréhension de l'écrit (PISA)  
selon l'origine migratoire des élèves, 2012**

Score moyen du premier quartile (selon la condition socio-économique de la famille) et écart avec le dernier quartile, en points

	Nés dans le pays de deux parents nés dans le pays		Nés dans le pays avec des origines mixtes		Nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger		Élèves nés à l'étranger	
	Score moyen du premier quartile	Écart avec le score moyen du dernier quartile	Score moyen du premier quartile	Écart avec le score moyen du dernier quartile	Score moyen du premier quartile	Écart avec le score moyen du dernier quartile	Score moyen du premier quartile	Écart avec le score moyen du dernier quartile
Australie	466	84	478	85	507	63	458	109
Autriche	459	82	451	79	428	92	412	112
Belgique	476	99	454	104	442	81	406	128
Bulgarie	374	141	415	120	259	188	348	59
Canada	489	70	509	56	509	58	479	89
Chili	404	106	413	117	352	175	420	116
Croatie	454	75	453	78	458	69	449	68
République tchèque	453	91	442	119	442	87	445	83
Danemark	460	82	460	74	441	41	417	84
Estonie	502	57	488	46	470	46	501	54
Finlande	501	60	486	62	454	39	398	123
France	460	116	459	119	454	92	409	158
Allemagne	477	83	460	78	456	74	425	60
Grèce	441	85	462	74	428	51	423	114
Hongrie	440	106	484	66	494	58	472	66
Islande	465	52	468	40	450	73	392	132
Irlande	483	83	487	91	496	43	481	94
Israël*	426	108	470	91	471	78	447	71
Italie	460	72	471	53	428	59	409	59
Japon	505	70	518	43	521	132	457	101
Corée	507	62	517	-6	..	..	..	..
Lettonie	453	76	450	83	448	84	390	139
Lituanie	445	72	436	57	467	-1	423	98
Luxembourg	459	89	450	86	441	96	414	142
Mexique	396	67	379	71	344	106	358	71
Pays-Bas	480	77	467	71	454	21	439	95
Nouvelle-Zélande	460	111	483	92	449	130	447	122
Norvège	486	54	480	59	456	55	431	95
Pologne	482	85	534	38	..	..	..	..
Portugal	448	94	443	100	421	100	411	98
Roumanie	399	95	347	172	..	..	371	120
République slovaque	400	127	397	124	388	194	321	195
Slovénie	442	88	442	87	439	52	393	117
Espagne	457	81	454	81	409	47	428	66
Suède	459	76	453	65	445	47	395	96
Suisse	485	74	483	65	456	71	423	104
Turquie	444	81	463	46	370	204	397	116
Royaume-Uni	461	84	483	80	480	71	455	106
États-Unis	460	84	445	114	479	94	448	99
<b>Total OCDE (34)</b>	<b>458</b>	<b>84</b>	<b>459</b>	<b>91</b>	<b>472</b>	<b>87</b>	<b>437</b>	<b>104</b>
<b>Total UE (26)</b>	<b>460</b>	<b>90</b>	<b>463</b>	<b>87</b>	<b>452</b>	<b>77</b>	<b>424</b>	<b>110</b>

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932318115>

Tableau 13.A1.6. **Scores moyens en compréhension de l'écrit (PISA) des élèves immigrés selon leur âge à l'arrivée, 2012**

	Score en compréhension de l'écrit (PISA) 2012			Écart avec ceux arrivés tôt	
	Arrivés jeunes	Arrivés à un âge intermédiaire	Arrivés tard	Arrivés à un âge intermédiaire	Arrivés tard
Australie	537	522	497	<b>-15</b>	<b>-41</b>
Autriche	458	444	468	-14	10
Belgique	491	443	416	<b>-48</b>	<b>-75</b>
Canada	538	536	510	-2	<b>-28</b>
Chili	483	446	444	-37	-39
Croatie	471	462	478	-9	7
République tchèque	508	480	467	-27	-40
Danemark	473	439	409	<b>-34</b>	<b>-63</b>
Estonie	510	478	490	-32	-20
Finlande	484	426	411	<b>-58</b>	<b>-73</b>
France	483	435	375	<b>-48</b>	<b>-108</b>
Allemagne	485	426	387	<b>-59</b>	<b>-98</b>
Grèce	456	428	407	<b>-28</b>	<b>-49</b>
Hongrie	537	506	435	-31	<b>-102</b>
Islande	481	414	340	<b>-67</b>	<b>-141</b>
Irlande	543	525	521	<b>-19</b>	-23
Israël*	516	463	412	<b>-53</b>	<b>-104</b>
Italie	447	433	385	-14	<b>-63</b>
Lituanie	470	520	436	50	-34
Luxembourg	483	460	462	<b>-23</b>	<b>-22</b>
Mexique	388	400	418	13	30
Pays-Bas	492	479	483	-12	-9
Nouvelle-Zélande	534	515	486	<b>-19</b>	<b>-48</b>
Norvège	477	465	408	-12	<b>-69</b>
Portugal	478	477	444	-1	-34
République slovaque	477	444	482	-33	5
Slovénie	462	436	388	-26	<b>-74</b>
Espagne	464	449	434	<b>-16</b>	<b>-30</b>
Suède	448	413	374	-36	<b>-75</b>
Suisse	482	468	452	-14	<b>-30</b>
Turquie	501	420	422	-81	-78
Royaume-Uni	501	502	503	1	2
États-Unis	498	468	477	<b>-29</b>	-21
<b>Total OCDE (34)</b>	<b>491</b>	<b>472</b>	<b>462</b>	<b>-19</b>	<b>-30</b>
<b>Total UE (26)</b>	<b>481</b>	<b>458</b>	<b>440</b>	<b>-23</b>	<b>-41</b>

Note : Les élèves immigrés sont répartis en trois groupes selon leur âge à l'arrivée dans le pays d'accueil: entrés avant l'âge de 6 ans (arrivés jeunes); entre 6 et 10 ans (arrivés à un âge intermédiaire); après 10 ans (arrivés tard).

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Les chiffres en gras indiquent des écarts significativement différents de zéro au seuil de 5%

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932318126>

Tableau 13.A1.7. Scores moyens en compréhension de l'écrit (PISA) selon l'environnement socio-économique de l'école et l'origine migratoire des élèves, 2012

	Nés dans le pays de deux parents nés dans le pays		Nés dans le pays avec des origines mixtes		Nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger		Élèves nés à l'étranger	
	Score des écoles du premier quartile	Écart avec les écoles du dernier quartile	Score des écoles du premier quartile	Écart avec les écoles du dernier quartile	Score des écoles du premier quartile	Écart avec les écoles du dernier quartile	Score des écoles du premier quartile	Écart avec les écoles du dernier quartile
Australie	461	<b>94</b>	471	<b>89</b>	483	<b>104</b>	455	<b>117</b>
Autriche	437	<b>123</b>	426	<b>131</b>	396	<b>131</b>	395	<b>158</b>
Belgique	443	<b>149</b>	432	<b>150</b>	412	<b>151</b>	392	<b>156</b>
Canada	495	<b>65</b>	517	<b>43</b>	503	<b>55</b>	487	<b>82</b>
Croatie	443	<b>116</b>	445	<b>115</b>	414	<b>134</b>	435	<b>107</b>
République tchèque	446	<b>144</b>	426	<b>178</b>	374	<b>207</b>	405	<b>189</b>
Danemark	464	<b>67</b>	479	<b>57</b>	438	<b>49</b>	421	<b>86</b>
Estonie	504	<b>55</b>	491	<b>58</b>	472	<b>34</b>	453	<b>100</b>
Finlande	508	<b>38</b>	486	<b>50</b>	445	<b>58</b>	401	<b>115</b>
France	418	<b>166</b>	419	<b>171</b>	394	<b>165</b>	368	<b>225</b>
Allemagne	448	<b>136</b>	434	<b>126</b>	417	<b>146</b>	383	<b>186</b>
Grèce	410	<b>114</b>	424	<b>102</b>	401	<b>107</b>	390	<b>130</b>
Islande	466	<b>53</b>	466	<b>52</b>	389	<b>143</b>	407	<b>88</b>
Irlande	477	<b>85</b>	489	<b>77</b>	499	<b>66</b>	493	<b>73</b>
Israël*	407	<b>147</b>	457	<b>120</b>	435	<b>128</b>	388	<b>132</b>
Italie	430	<b>129</b>	427	<b>134</b>	394	<b>153</b>	372	<b>148</b>
Lituanie	435	<b>97</b>	404	<b>120</b>	350	<b>152</b>	397	<b>146</b>
Luxembourg	464	<b>109</b>	455	<b>102</b>	431	<b>127</b>	413	<b>163</b>
Mexique	391	<b>82</b>	372	<b>93</b>	327	<b>142</b>	354	<b>90</b>
Pays-Bas	437	<b>143</b>	430	<b>132</b>	415	<b>102</b>	397	<b>148</b>
Nouvelle-Zélande	465	<b>108</b>	488	<b>89</b>	441	<b>114</b>	449	<b>118</b>
Norvège	486	<b>63</b>	500	<b>34</b>	458	<b>81</b>	431	<b>71</b>
Pologne	486	<b>83</b>	513	<b>35</b>	373	<b>202</b>	..	<b>..</b>
Portugal	440	<b>101</b>	455	<b>91</b>	418	<b>89</b>	446	<b>57</b>
Slovénie	406	<b>152</b>	409	<b>147</b>	410	<b>122</b>	374	<b>142</b>
Espagne	463	<b>65</b>	466	<b>59</b>	432	<b>69</b>	427	<b>78</b>
Suède	470	<b>58</b>	475	<b>41</b>	440	<b>51</b>	374	<b>110</b>
Suisse	488	<b>80</b>	480	<b>74</b>	437	<b>95</b>	423	<b>117</b>
Turquie	428	<b>123</b>	440	<b>120</b>	385	<b>218</b>	384	<b>158</b>
Royaume-Uni	453	<b>96</b>	486	<b>86</b>	466	<b>105</b>	445	<b>125</b>
États-Unis	453	<b>91</b>	450	<b>109</b>	470	<b>96</b>	447	<b>95</b>
<b>Total OCDE (34)</b>	<b>443</b>	<b>110</b>	<b>450</b>	<b>108</b>	<b>458</b>	<b>104</b>	<b>425</b>	<b>125</b>
<b>Total UE (26)</b>	<b>442</b>	<b>119</b>	<b>444</b>	<b>119</b>	<b>417</b>	<b>135</b>	<b>403</b>	<b>152</b>

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218135>

Tableau 13.A1.8. Transition des 15-34 ans de l'école à l'emploi, 2009

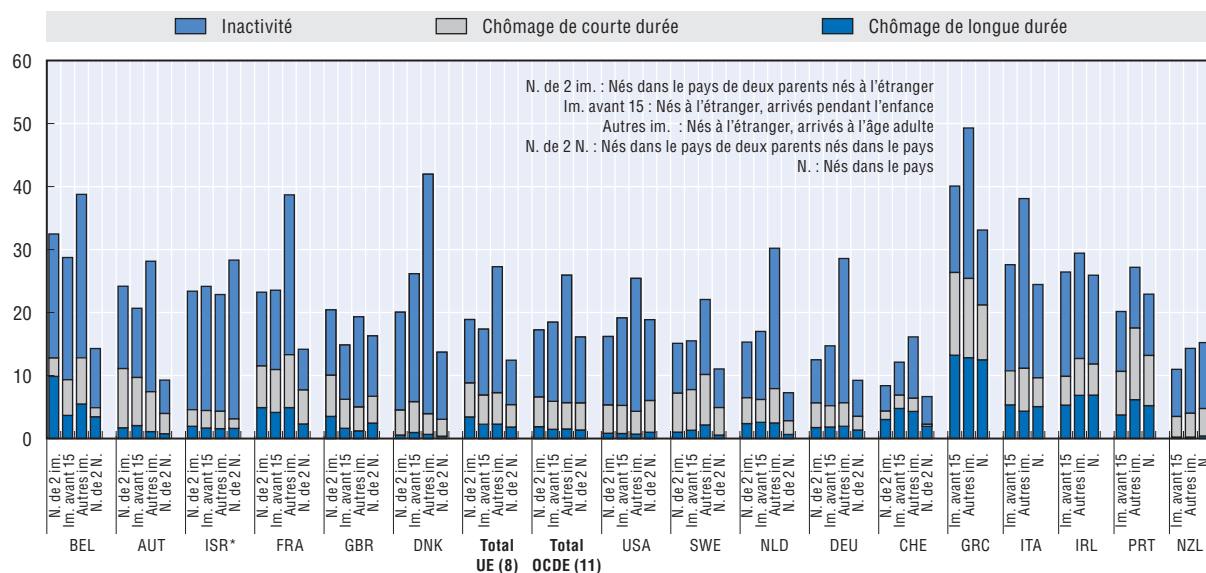
	Nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger		Nés dans le pays avec des origines mixtes		Nés à l'étranger, arrivés avant l'âge de 15 ans		Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte		Nés dans le pays de deux parents nés dans le pays	
	% qui n'a jamais occupé un emploi de plus de 3 mois	Temps écoulé avant le premier emploi (mois)	% qui n'a jamais occupé un emploi de plus de 3 mois	Temps écoulé avant le premier emploi (mois)	% qui n'a jamais occupé un emploi de plus de 3 mois	Temps écoulé avant le premier emploi (mois)	% qui n'a jamais occupé un emploi de plus de 3 mois	Temps écoulé avant le premier emploi (mois)	% qui n'a jamais occupé un emploi de plus de 3 mois	Temps écoulé avant le premier emploi (mois)
Autriche	26.2	14	16.1	10	16.1	11	25.5	24	11.6	8
Belgique	34.4	20	26.1	9	33.4	12	30.8	20	22.1	6
Chypre <sup>1, 2</sup>	-	-	28.6	10	10.2	18	5.9	16	18.7	14
République tchèque	33.6	24	25.3	9	33.3	5	28.3	9	27.1	6
Danemark	26.8	16	13.0	10	20.8	9	32.9	15	11.7	6
Estonie	10.0	11	9.0	13	-	-	-	-	10.8	13
Finlande			-	-	-	-	33.1	12	26.6	11
France	27.1	10	26.0	7	34.0	28	37.2	20	22.9	9
Allemagne	65.3	9	49.9	-	56.9	18	59.9	6	55.2	5
Grèce	27.1	-	39.7	27	25.9	40	28.9	44	27.0	33
Hongrie	-	-	-	-	21.0	5	24.5	10	23.4	10
Islande	-	-	39.7	7	35.6	18	17.9	12	23.0	12
Irlande	12.7	7	18.8	5	11.8	7	12.8	8	12.2	6
Italie	49.9	20	49.9	25	37.7	32	45.1	41	50.4	26
Lettonie	9.1	14	16.9	20	18.5	12	39.8	20	21.4	13
Luxembourg	11.0	8	13.8	5	8.9	11	11.8	9	14.4	7
Malte	-	-	-	-	-	-	53.2	12	50.7	10
Pays-Bas	29.4	9	15.4	6	25.3	7	30.9	10	10.4	5
Norvège	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Portugal	15.6	33	26.4	14	17.5	16	9.8	16	11.9	17
Slovénie	19.6	18	11.8	21	-	-	9.4	56	9.5	19
Espagne	59.6	30	25.9	16	43.7	31	41.2	20	26.9	18
Suède	30.9	8	24.9	6	36.0	6	34.7	8	22.3	5
Suisse	19.0	7	12.6	6	22.2	15	21.1	12	13.4	6
Royaume-Uni	7.7	8	6.6	6	10.3	17	9.0	13	6.9	6
<b>Total UE (26)</b>	<b>35.7</b>	<b>12</b>	<b>26.2</b>	<b>10</b>	<b>37.1</b>	<b>23</b>	<b>37.1</b>	<b>21</b>	<b>29.2</b>	<b>13</b>

1, 2 : Voir les notes pour Chypre dans la section « Notes des tableaux et graphiques ».

Source : Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc (EU-LFS) 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218055>


Graphique 13.A1.3. Population âgée de 15 à 34 ans ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) par composantes, selon l'origine migratoire, 2013



\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Note : Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrés sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger en 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Royaume-Uni (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217970>

**Tableau 13.A1.9. Taux d'emploi selon l'origine migratoire et le sexe, 2013**  
 Pourcentage des 15 à 34 ans non scolarisés

	Nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger		Nés dans le pays avec des origines mixtes		Nés à l'étranger, arrivés pendant l'enfance		Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte		Nés dans le pays de deux parents nés dans le pays							
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes						
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes						
Australie	80.7	85.0	76.2	81.2	85.9	76.4	66.8	69.1	64.5	66.8	69.1	86.3	67.9	79.2	84.8	73.3
Autriche	67.6	70.7	64.4	77.2	74.8	80.1	75.3	79.0	71.1	71.1	69.1	83.4	58.7	88.4	90.3	86.3
Belgique	56.2	59.3	52.9	70.3	69.8	70.8	51.8	55.9	47.9	47.9	54.9	65.7	46.2	80.4	80.5	80.3
Canada	79.7	81.2	78.2	80.3	82.3	78.1	75.6	78.5	72.6	72.6	70.5	82.7	61.0	78.4	80.7	75.8
Danemark	53.8	53.8	53.7	66.0	65.8	66.2	52.0	53.6	50.0	50.0	48.1	55.7	41.2	74.6	75.9	73.2
Finlande	35.3	33.7	37.0	48.4	47.2	49.7	52.2	53.0	51.4	51.4	46.3	54.5	37.5	68.4	67.6	69.3
France	61.3	61.8	60.9	73.0	74.6	71.2	61.5	64.1	59.0	59.0	55.1	73.3	41.2	77.4	80.6	74.1
Allemagne	71.8	76.0	66.3	73.7	70.5	78.9	76.7	84.2	66.3	66.3	65.0	81.8	50.7	84.7	88.0	81.3
Grèce	..	..	..	..	..	..	42.9	48.0	37.3	37.3	48.7	63.3	35.3	53.6	59.2	47.6
Irlande	..	..	..	..	..	..	42.2	40.2	44.3	44.3	69.6	78.1	62.8	63.6	62.4	64.8
Israël*	66.3	63.0	69.6	63.4	57.6	69.5	65.0	62.5	67.3	67.3	73.9	75.6	72.8	54.9	58.4	51.1
Italie	..	..	..	..	..	..	49.6	58.6	37.9	37.9	59.9	78.8	45.0	61.9	67.6	55.5
Luxembourg	84.6	84.7	84.5	85.8	87.4	84.1	80.9	82.3	79.3	79.3	80.7	89.1	73.6	88.4	90.0	86.6
Pays-Bas	66.5	69.2	68.9	82.4	88.6	85.5	65.3	72.5	62.5	62.5	60.9	79.3	50.0	86.8	87.7	86.0
Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	..	..	75.7	78.5	72.8	72.8	80.5	90.5	69.8	75.0	83.0	66.8
Norvège	68.1	68.8	67.4	76.1	76.4	75.8	67.4	67.8	66.8	66.8	64.4	72.3	56.1	83.2	84.4	81.9
Portugal	..	..	..	..	..	..	70.2	73.6	66.2	66.2	68.0	70.8	65.9	67.5	69.2	65.6
Espagne	38.9	40.0	37.7	46.9	46.1	47.8	32.2	32.5	31.8	31.8	47.5	50.9	44.4	56.9	58.0	55.6
Suède	71.3	73.9	71.1	79.8	80.0	83.1	73.3	73.5	75.1	75.1	66.4	75.9	56.6	83.2	83.9	82.3
Suisse	86.8	90.6	81.8	85.1	83.9	86.5	82.3	83.2	81.2	81.2	79.4	89.1	70.6	90.1	91.3	88.8
Royaume-Uni	66.4	70.5	61.8	68.6	71.1	66.2	72.4	80.4	64.7	64.7	74.1	88.9	61.1	77.0	81.2	72.4
États-Unis	65.5	68.5	62.2	66.8	72.2	61.1	67.8	75.2	60.2	60.2	70.3	89.3	50.5	68.5	72.2	64.8
<b>Total OCDE (17)</b>	<b>67.1</b>	<b>70.0</b>	<b>64.1</b>	<b>70.8</b>	<b>73.7</b>	<b>68.0</b>	<b>67.7</b>	<b>73.4</b>	<b>61.8</b>	<b>61.8</b>	<b>66.9</b>	<b>82.1</b>	<b>52.7</b>	<b>72.6</b>	<b>75.8</b>	<b>69.2</b>
<b>Total UE (11)</b>	<b>65.1</b>	<b>68.1</b>	<b>62.2</b>	<b>71.1</b>	<b>72.0</b>	<b>70.9</b>	<b>66.0</b>	<b>70.8</b>	<b>61.1</b>	<b>61.1</b>	<b>61.6</b>	<b>74.0</b>	<b>50.9</b>	<b>76.6</b>	<b>79.1</b>	<b>73.9</b>

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

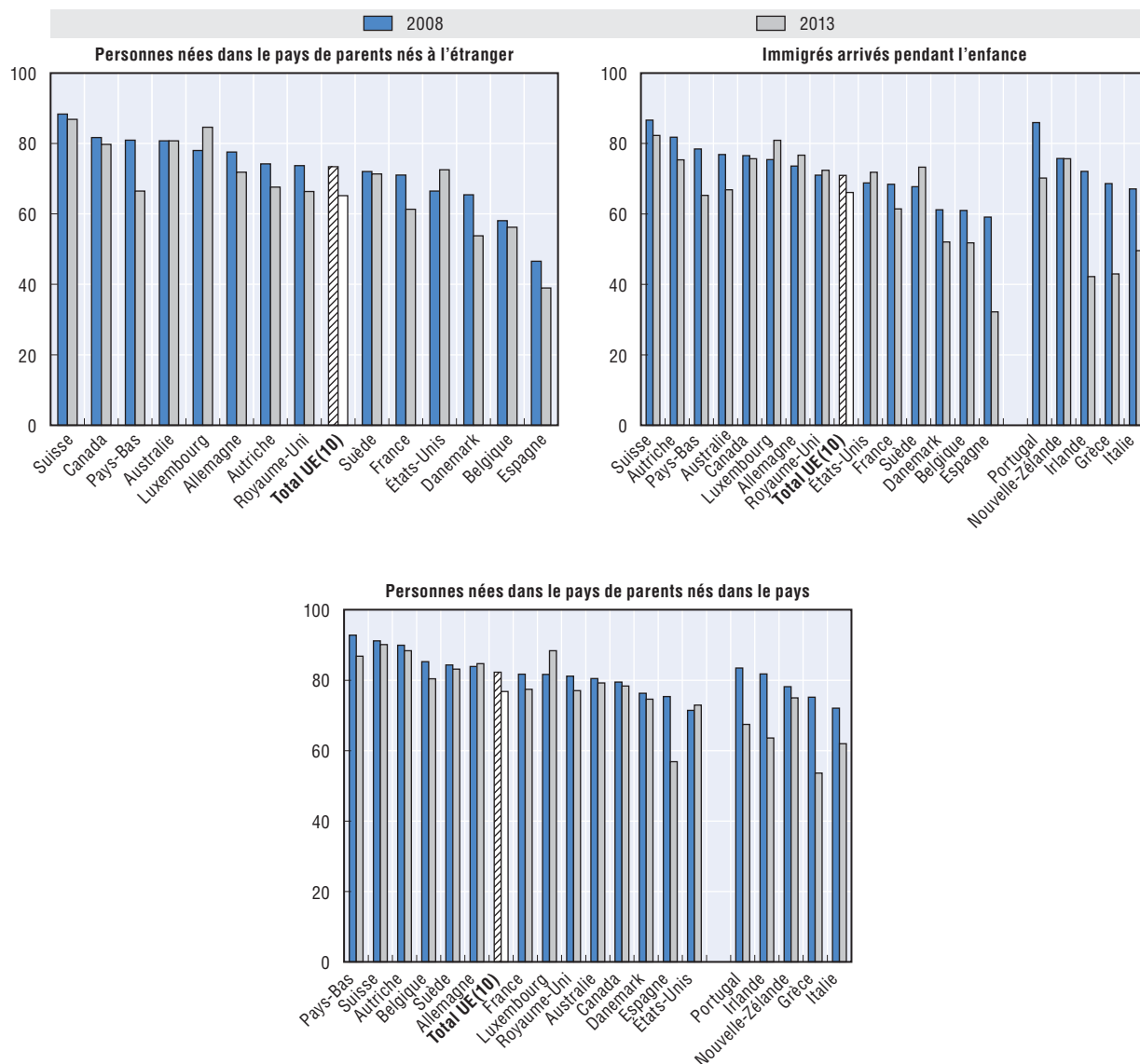
Note : Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrés sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger – 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Royaume-Uni (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013), Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932318142>


Graphique 13.A1.4. **Taux d'emploi selon l'origine migratoire, 2007-08 et 2013**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans non scolarisée

\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

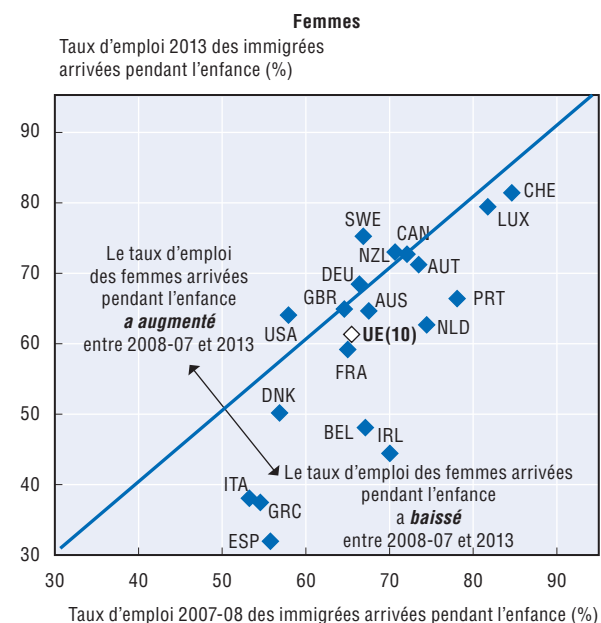
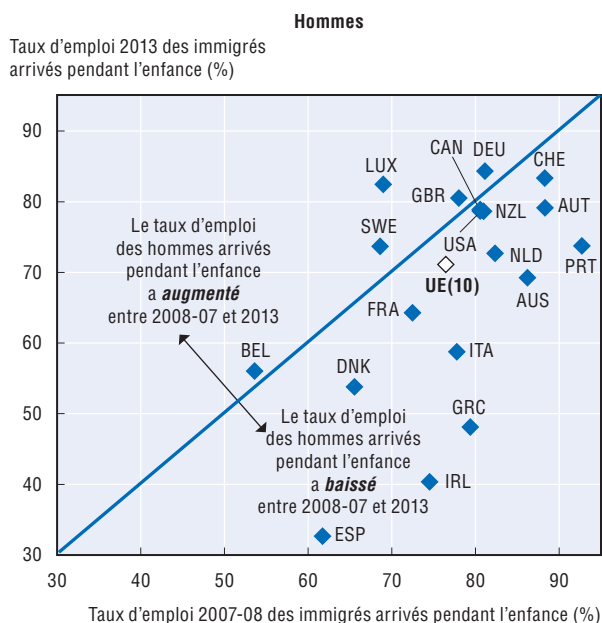
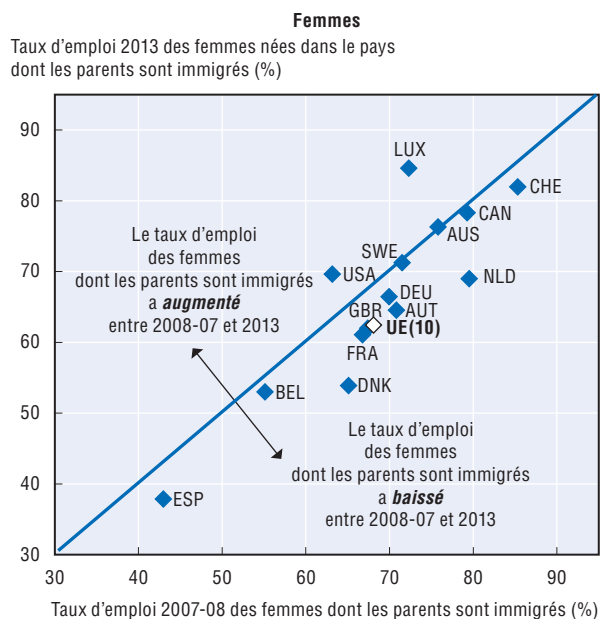
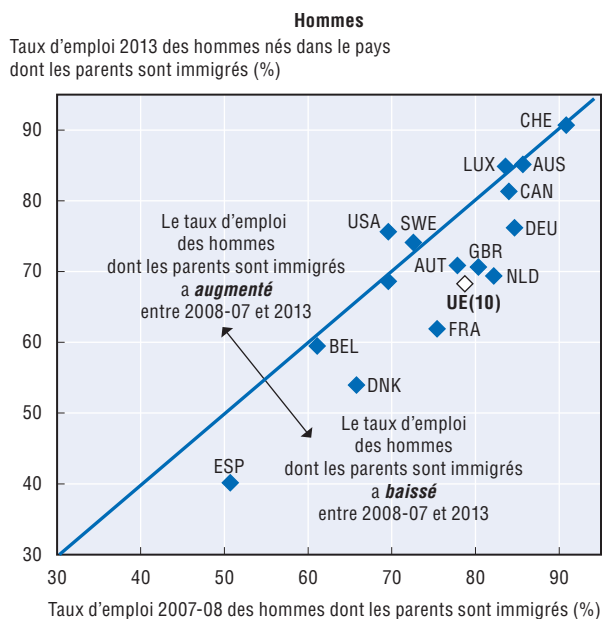
Note : Pays OCDE non-européens en 2007-08 : les immigrants arrivés pendant l'enfance sont ceux entrés avant l'âge de 18 ans. Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrants ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrants sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrants et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger – 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Pays-Bas (2013), Royaume-Uni (2013), Suisse (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013) ; Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc (EU-LFS) 2008 ; Pays OCDE non européens en 2007-08 : Liebig et Widmaier (2009).

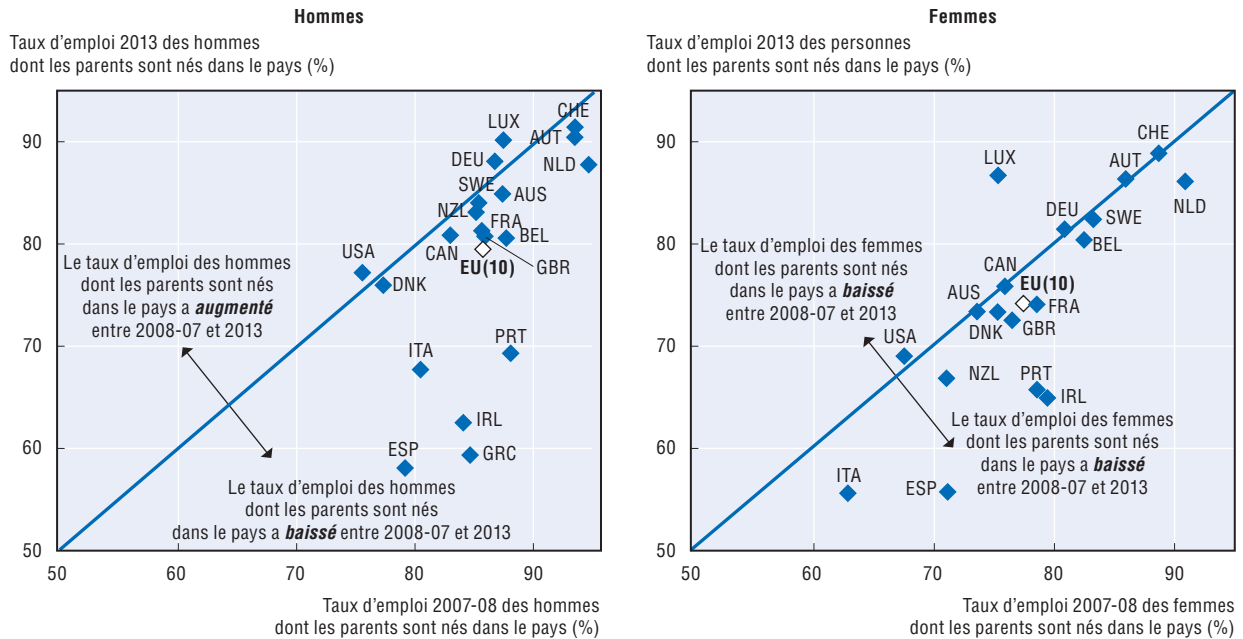
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217981>



Graphique 13.A1.5. **Évolution des taux d'emploi selon l'origine migratoire et le sexe entre 2007-08 et 2013**




Graphique 13.A1.5. Évolution des taux d'emploi selon l'origine migratoire et le sexe entre 2007-08 et 2013 (suite)



\* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

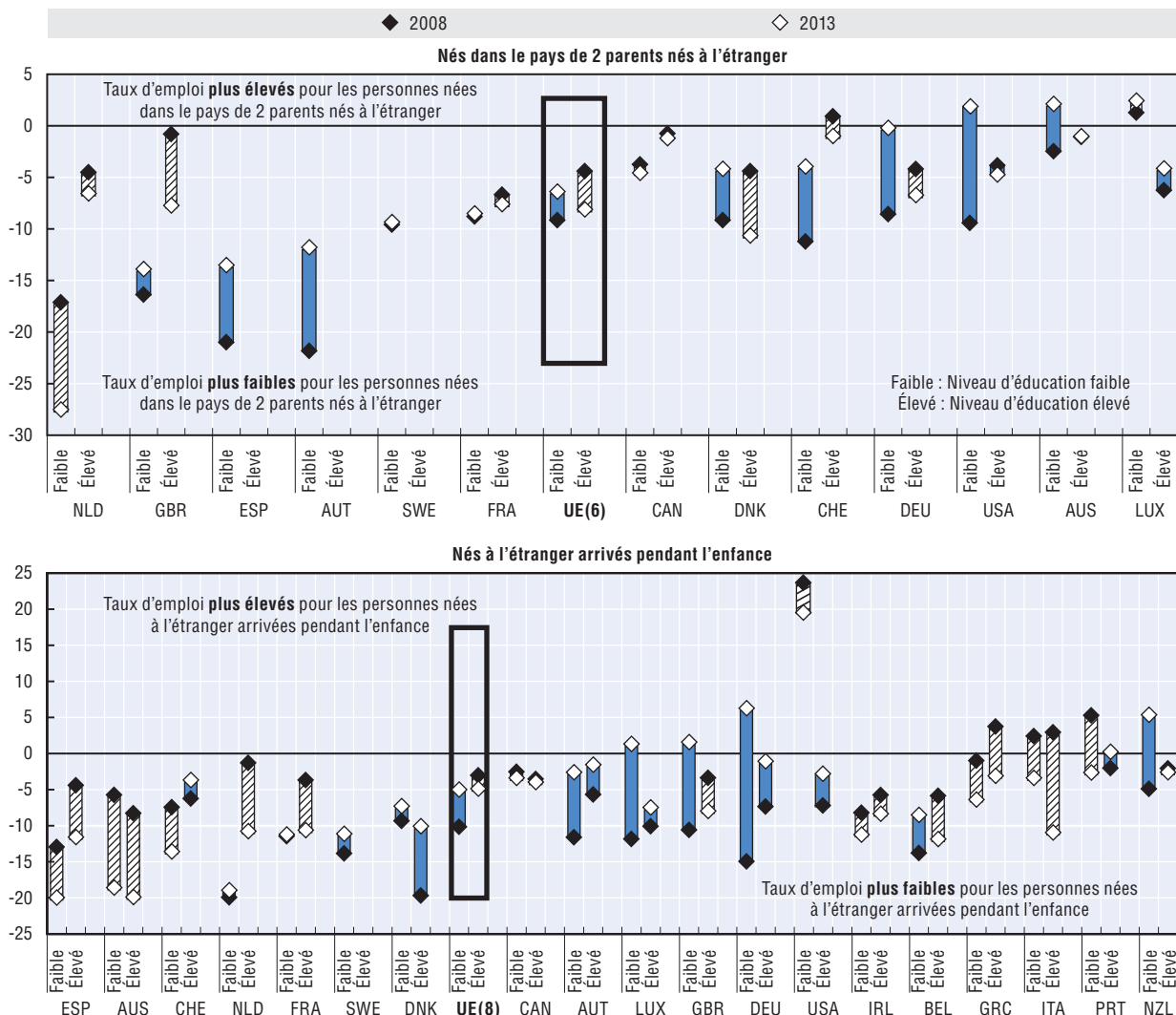
Note : Pays OCDE non-européens en 2007-08 : les immigrés arrivés pendant l'enfance sont ceux entrés avant l'âge de 18 ans. Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrés sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger - 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Pays-Bas (2013), Royaume-Uni (2013), Suisse (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013) ; Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc (EU-LFS) 2008 ; Pays OCDE non européens en 2007-08 : Liebig et Widmaier (2009).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933217992>

### Graphique 13.A1.6. Écarts entre les taux d'emploi des jeunes d'origine immigrée et ceux dont les parents sont nés dans le pays en 2007-08 et 2013

Écarts en points de pourcentage avec les 15-34 dont les parents sont nés dans le pays



Note : Pays OCDE non-européens en 2007-08 : les immigrés arrivés pendant l'enfance sont ceux entrés avant l'âge de 18 ans. Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés ne sont pas disponibles pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Pour ces cinq pays, les résultats des immigrés sont comparés à ceux de l'ensemble des personnes nées dans le pays (quel que soit le pays de naissance de leurs parents). Afin de pouvoir comparer les résultats des différents groupes de population (immigrés et personnes nées dans le pays selon l'origine des parents), les moyennes UE et OCDE sont calculées sur un groupe homogène de pays, en excluant donc ces cinq pays.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger – 2012), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Pays-Bas (2013), Royaume-Uni (2013), Suède (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013) ; Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc (EU-LFS) 2008 ; Pays OCDE non européens en 2007-08 : Liebig et Widmaier (2009).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218003>


Tableau 13.A1.10. **Taux de chômage des 15-34 ans selon l'origine migratoire, 2013**

	Nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger		Nés dans le pays avec des origines mixtes		Nés à l'étranger, arrivés pendant l'enfance		Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte	
	Taux de chômage	Différences (+/-) avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays	Taux de chômage	Différences (+/-) avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays	Taux de chômage	Différences (+/-) avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays	Taux de chômage	Différences (+/-) avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays
Australie	6.3	-0.7	6.7	-0.3	18.7	+11.7	7.9	+0.8
Autriche	18.0	+12.7	12.3	+7.0	13.3	+8.0	10.6	+5.2
Belgique	23.4	+15.7	12.9	+5.1	23.2	+15.5	21.3	+13.6
Canada	7.6	-1.0	7.7	-0.9	9.0	+0.4	10.3	+1.7
Danemark	16.3	+9.3	9.0	+2.0	17.1	+10.1	9.2	+2.2
Finlande	16.0	+3.9	15.1	+3.1	18.7	+6.7	24.3	+12.2
France	23.8	+10.1	16.5	+2.8	22.6	+8.9	21.9	+8.2
Allemagne	15.0	+8.6	14.1	+7.7	9.7	+3.3	9.6	+3.2
Grèce	..	..	..	..	46.6	..	35.2	..
Irlande	..	..	..	..	33.8	..	15.8	..
Israël*	9.0	+0.7	10.1	+1.8	8.9	+0.6	6.2	-2.1
Italie	..	..	..	..	28.4	..	16.4	..
Luxembourg	9.8	+3.3	9.1	+2.5	12.0	+5.5	10.3	+3.8
Pays-Bas	15.5	+10.1	5.7	+0.3	13.0	+7.5	13.1	+7.6
Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	9.4	..	6.4	..
Norvège	5.4	+2.9	3.2	+0.8	6.1	+3.6	5.6	+3.2
Portugal	..	..	..	..	18.3	..	23.3	..
Espagne	48.1	+12.9	42.1	+6.9	55.3	+20.1	43.1	+7.8
Suède	15.6	+7.3	9.8	+1.6	15.4	+7.2	19.2	+11.0
Suisse	7.3	+3.7	7.0	+3.4	10.9	+7.3	9.3	+5.7
Royaume-Uni	20.0	+9.1	18.1	+7.1	13.8	+2.9	8.4	-2.6
États-Unis	11.2	+0.6	10.7	+0.1	9.7	-0.9	6.7	-3.9
<b>OCDE total (17)</b>	<b>13.5</b>	<b>+1.8</b>	<b>12.1</b>	<b>+0.5</b>	<b>13.2</b>	<b>+1.5</b>	<b>12.7</b>	<b>+1.1</b>
<b>UE total (11)</b>	<b>20.1</b>	<b>+6.5</b>	<b>16.7</b>	<b>+3.2</b>	<b>18.6</b>	<b>+5.0</b>	<b>19.7</b>	<b>+6.1</b>

Note : Les données pour la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal couvrent les populations nées à l'étranger uniquement et non les personnes nées dans le pays de parents nés à l'étranger. Pour ces cinq pays, la situation des personnes nées à l'étranger est comparée à celle des personnes nées dans le pays (y compris les personnes ayant des parents immigrés). À des fins de comparaison, les moyennes OCDE ne comprennent pas ces cinq pays.

\* Informations sur les données concernant Israël: <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sur la population active : Belgique (nés à l'étranger en 2012), Israël (2011), France (2012), Grèce (2012), Irlande (2012), Italie (2012), Portugal (2012), Pays-Bas (2013), Royaume-Uni (2013), Suisse (2013), Nouvelle-Zélande (2014) ; Recensements 2011 : Australie, Espagne, Luxembourg ; Registres de population : Danemark (2013), Finlande (2012), Norvège (2013) et Suède (2013) ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages (ENM 2011) ; Banque Carrefour belge de la Sécurité Sociale 2012 (nés dans le pays) ; Allemagne : Mikrozensus (2012) ; Autriche : Mikrozensus (2013) ; États-Unis : Current Population Survey (CPS 2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893218155>



## Chapitre 14

# Les ressortissants des pays tiers au sein de l'Union européenne

*Ce chapitre présente la totalité des « indicateurs de Saragosse » pour les ressortissants des pays tiers au sein de l'UE (voir plus bas pour une présentation plus détaillée). Il compare leurs résultats avec ceux des citoyens nationaux et de l'Union européenne. Élaborés à partir de données disponibles pour la plupart des pays membres, ces indicateurs sont limités en nombre et comparables dans le temps. Riches, ils présentent un bon rapport coût/efficacité, sont simples à comprendre et à communiquer. Enfin, ils sont centrés sur les résultats. Ce sont des outils d'aide à la décision particulièrement valables pour observer les résultats des politiques d'intégration, autant au niveau européen, qu'au niveau national et régional.*

*Le chapitre s'intéresse en premier lieu à la taille et à la composition des populations de ressortissants de pays tiers (14.1). Après avoir présenté leur répartition par pays de naissance et par durée de séjour (14.2), il analyse les résultats en termes d'emploi et d'activité (14.3), de chômage (14.4), de travail indépendant (14.5), de déclassement (14.6), de niveau d'éducation et de littératie (14.7), de distribution des revenus (14.8), de pauvreté (14.9), de mode d'occupation des logements (14.10), d'état de santé perçu (14.11), d'accès au statut de résident de long-terme (14.12), de participation aux élections (14.13), d'acquisition de la nationalité (14.14) et de discrimination perçue (14.15). Pour une discussion sur ces indicateurs, voir « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.*



### **Les « indicateurs de Saragosse » : des indicateurs pour observer les résultats des politiques d'intégration dans l'Union européenne**

Dans le contexte de l'Union européenne, un « migrant » est un ressortissant extracommunautaire (non-UE), ou de pays tiers, résidant légalement au sein de l'UE. Leur situation est souvent bien différente de celle des ressortissants de l'Union européenne ayant migré dans un autre pays membre que le leur. Bien que de nombreux ressortissants des pays tiers bénéficient de droits similaires aux nationaux, leur mobilité reste fortement restreinte à l'intérieur de l'UE. Leurs motifs de migration (qui incluent souvent l'asile ou le regroupement familial) sont également bien différents des raisons qui motivent la circulation des ressortissants de l'Union européenne.

La stratégie « Europe 2020 » considère qu'une bonne intégration des ressortissants des pays tiers est déterminante pour atteindre son premier objectif prioritaire : un taux d'emploi de 75 % pour la population de 20 à 64 ans. Étant donné la part actuelle des étrangers extracommunautaires dans la population active, l'Union européenne ne peut atteindre cet objectif d'emploi que si leurs résultats sur le marché du travail s'améliorent.

Bien que les politiques d'intégration soient définies et mises en œuvre en premier lieu au niveau national voire local, elles sont fortement liées au cadre européen pour l'égalité des chances et aux dispositions de l'UE accordant certains droits aux migrants vivant au sein de l'Union européenne (conditions de travail similaires et même accès aux biens et services). En effet, l'Union européenne a adopté un certain nombre de lois anti-discrimination pertinentes dans le domaine de l'intégration des ressortissants des pays tiers, en particulier la Directive 2000/43/CE sur l'égalité entre les « races » ainsi que la Directive 2000/78/CE sur l'égalité en matière d'emploi. De plus, depuis 2009, l'article 79.4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule (sans harmonisation juridique toutefois), que l'UE peut offrir son soutien et incite les États membres à agir pour la promotion de l'intégration des ressortissants de pays tiers en situation régulière.

L'Union européenne a également développé les Principes de base communs en matière de politique d'intégration des immigrés adoptés en 2004 et confirmés en 2014 comme cadre général de coopération politique de l'Union européenne en matière d'intégration et d'évaluation des démarches des pays membres. Les Principes de base communs couvrent les aspects principaux de l'intégration : emploi, éducation, accès aux institutions et aux biens et services, ainsi que l'intégration dans la société de manière générale. Plus important encore, ils définissent un procédé à double sens d'accommodement mutuel entre migrants et citoyens de l'Union européenne.

Connu sous le nom « d'indicateurs de Saragosse », ces Principes de base communs ont été introduits au cours de la conférence ministérielle d'avril 2010, sous la présidence espagnole de l'Union européenne. À la suite des conclusions en matière d'intégration adoptées par le Conseil « Justice et Affaires Intérieures » (JAI) en juin 2010, la Commission, en collaboration avec les États membres, s'est attelée à établir ces indicateurs de suivi des résultats des politiques d'intégration dans les quatre domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté active. Ces indicateurs sont désormais conformes aux objectifs « Europe 2020 ». Les résultats d'une étude pilote sur ces indicateurs communs ont également donné lieu à la publication d'un rapport en 2013 : « *Using EU Indicators of Immigrant Integration* ». Eurostat met à jour annuellement les indicateurs, sur la base de sources de données déjà harmonisées, comme l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne ou encore l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).



## Principaux résultats

### **Les ressortissants des pays tiers représentent une part croissante de la population totale de l'Union européenne**

- En 2013, 20 millions de ressortissants des pays tiers vivent au sein de l'Union européenne, leur nombre étant élevé dans les pays de l'UE15 et plus faible dans la majorité des Nouveaux États membres. La part des ressortissants des pays tiers est en augmentation, passant de 3.4 % en 2005 à 4.1 % en 2013. L'Italie et la Slovaquie ont connu les plus fortes augmentations de cette part.

### **Les ressortissants des pays tiers réussissent moins bien sur le marché du travail, à l'exception de ceux ayant un faible niveau d'éducation**

- Dans l'ensemble de l'Union européenne, 54 % des ressortissants des pays tiers sont en emploi. Ce taux est systématiquement inférieur à celui des nationaux dans tous les pays, sauf chez les hommes en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, en République tchèque et en Slovaquie, ainsi que chez les femmes à Chypre<sup>1, 2</sup>, à Malte et en République tchèque.
- Les ressortissants des pays tiers ayant un faible niveau d'éducation accèdent à l'emploi dans les mêmes proportions que leurs homologues nationaux. En revanche, les ressortissants des pays tiers diplômés du supérieur rencontrent davantage de difficultés pour trouver un emploi que les citoyens de l'Union européenne.
- En 2012-13, 22 % des étrangers extra-communautaires sont au chômage, soit un taux deux fois supérieur à celui observé pour les nationaux et les autres citoyens de l'Union européenne. En Belgique, au Luxembourg et en Suède, le chômage des ressortissants des pays tiers est quatre fois supérieur à celui des nationaux.
- Les étrangers des pays tiers ont été plus frappés par la crise économique de 2007-08 que les citoyens de l'Union européenne, en particulier les hommes. Le taux de chômage n'a principalement diminué qu'en Allemagne, au Luxembourg et en République tchèque.
- Le taux de déclassement des travailleurs des pays tiers atteint 44 %, contre 20 % pour les nationaux. Ce taux atteint 80 % en Grèce et en Italie.

### **Une part significative des ressortissants des pays tiers ont un niveau de compétences élémentaire**

- Trois pays atteignent l'objectif Europe 2020 (40 % de diplômés du supérieur à 30-34 ans) pour ce qui est des étrangers originaires de pays tiers : Irlande, Luxembourg et Royaume-Uni.
- Dans l'ensemble de l'Union européenne, 18 % des ressortissants extra-communautaires de 25-34 ans ont un très faible niveau d'éducation (au mieux équivalent au niveau primaire), contre 4 % des nationaux.

### **Bien qu'en meilleure santé, les ressortissants des pays tiers font face à des conditions de vie plus difficiles que les nationaux**

- Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, les ressortissants des pays tiers ont des revenus médians inférieurs à ceux des nationaux. 39 % des ménages de ressortissants des pays tiers sont en situation de pauvreté relative, soit deux fois plus qu'au sein des ménages nationaux.

- Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, les ressortissants des pays tiers sont trois fois moins souvent propriétaires de leur logement que les nationaux en 2012.
- Les ressortissants des pays tiers se disent en meilleure santé que les nationaux, en particulier dans les pays d'Europe du Sud.

***La plupart des immigrés nés dans un pays tiers ont la nationalité du pays d'accueil et votent***

- Sept immigrés des pays tiers sur dix ayant la nationalité du pays de résidence ont voté aux dernières élections nationales, contre huit citoyens sur dix nés dans le pays.
- En 2012-13, après dix ans de séjour, près des deux tiers des immigrés nés dans un pays tiers ont la nationalité du pays de résidence. Les immigrés originaires de pays tiers diplômés du supérieur sont les plus nombreux à acquérir la nationalité du pays d'accueil.

***La discrimination est plus ressentie parmi les ressortissants des pays tiers que parmi ceux de l'Union européenne, même pour ceux nés dans le pays de résidence***

- Près d'un quart des ressortissants des pays tiers se sentent appartenir à un groupe discriminé en raison de leurs origines en 2002-12. La discrimination ressentie est plus faible dans les pays scandinaves et au Luxembourg mais plus forte en Autriche et en Grèce. Qu'ils soient nés dans le pays de résidence ou nés à l'étranger, les citoyens des pays tiers se sentent autant appartenir à un groupe discriminé.

## 14.1. Taille de la population et composition par sexe et âge

### Informations de référence

#### Définition

Un ressortissant d'un pays tiers est un étranger ayant la nationalité d'un pays non membre de l'Union européenne.

#### Champ

Population totale de l'ensemble des pays de l'Union européenne.

En 2013, 20 des 34 millions d'étrangers résidant dans un pays de l'Union européenne ont la nationalité d'un pays tiers, soit 4.1 % de la population totale de l'UE. Près d'un quart de ces ressortissants de pays tiers vivent en Allemagne tandis que l'Espagne et l'Italie en accueillent chacun 15 %, la France 13 % et le Royaume-Uni 12 %.

L'Estonie et la Lettonie sont les pays où la part des ressortissants de pays tiers dans la population totale est la plus élevée (graphique 14.1). Après l'éclatement de l'Union soviétique, de nombreux résidents originaires de Russie ont en effet gardé la nationalité russe. En Allemagne, en Autriche et au Luxembourg, ainsi que dans la majorité des pays d'Europe du Sud (Espagne en tête), plus de 5 % de la population est également ressortissante de pays tiers. Cette population est par contre peu nombreuse dans la majorité des pays d'Europe centrale, notamment en Pologne et en Roumanie. Dans la majorité des pays membres, le nombre de ressortissants de pays tiers est plus important que le nombre d'étrangers ressortissants d'autres pays de l'Union européenne. Toutefois, les ressortissants de l'UE sont deux fois plus nombreux que leurs homologues de pays tiers en Belgique et en Irlande, et même six fois plus nombreux au Luxembourg (graphique 14.A1.1).

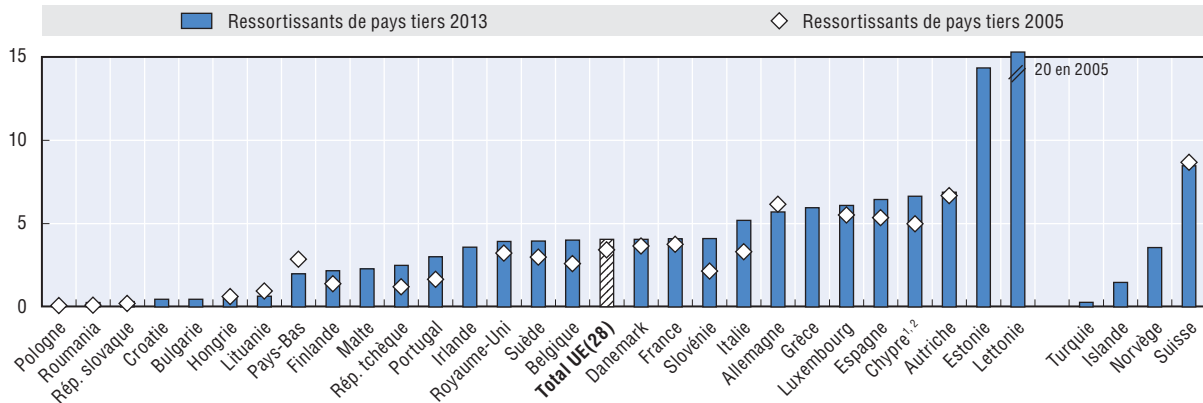
La part de la population étrangère originaire de pays tiers dans la population totale de l'Union européenne est passée de 3.4 % à 4.1 % entre 2005 et 2013 (graphique 14.1). Cette augmentation prévaut dans tous les pays, sauf les pays baltes et ceux ayant connu une forte augmentation du nombre de résidents de l'Union européenne (Allemagne, Pays-Bas). L'Italie et la Slovaquie (+2 points de pourcentage), mais également la Belgique et le Portugal (+1.5 point) ont connu également de fortes progressions sur la période.

En moyenne, 78 % des ressortissants de pays tiers vivant au sein de l'Union européenne sont d'âge actif (15-64 ans), 7 % ont plus de 64 ans et 15 % moins de 15 ans. La possibilité d'acquérir la nationalité du pays d'accueil s'accroissant avec la durée de séjour, la population étrangère est plus concentrée dans les tranches d'âge les plus jeunes (graphique 14.3). La part des ressortissants de pays tiers de 15-24 ans (y compris ceux nés dans le pays) est équivalente à celle observée pour les nationaux et supérieure à celle observée pour les ressortissants de l'Union européenne. Un ressortissant d'un pays tiers sur quatre a plus de 64 ans dans les pays baltes. C'est le cas pour près d'un ressortissant d'un pays non-UE sur dix dans les pays d'immigration ancienne comme l'Allemagne ou la France.

À l'exception de la Lettonie, la population nationale est en moyenne plus âgée que la population résidente originaire d'un pays non membre de l'UE. C'est surtout le cas en Europe centrale (Roumanie notamment), dans quelques pays d'Europe du Sud (Chypre<sup>1, 2</sup> et Malte), ainsi qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. La part des moins de 15 ans chez les ressortissants de pays tiers est plus élevée que chez les nationaux dans les pays où la naturalisation des mineurs nés de parents immigrés est plus compliquée (Italie), ou lorsque l'immigration familiale est majoritaire (Autriche, France) (graphique 14.2).

Graphique 14.1. **Ressortissants de pays tiers, 2005 et 2013**

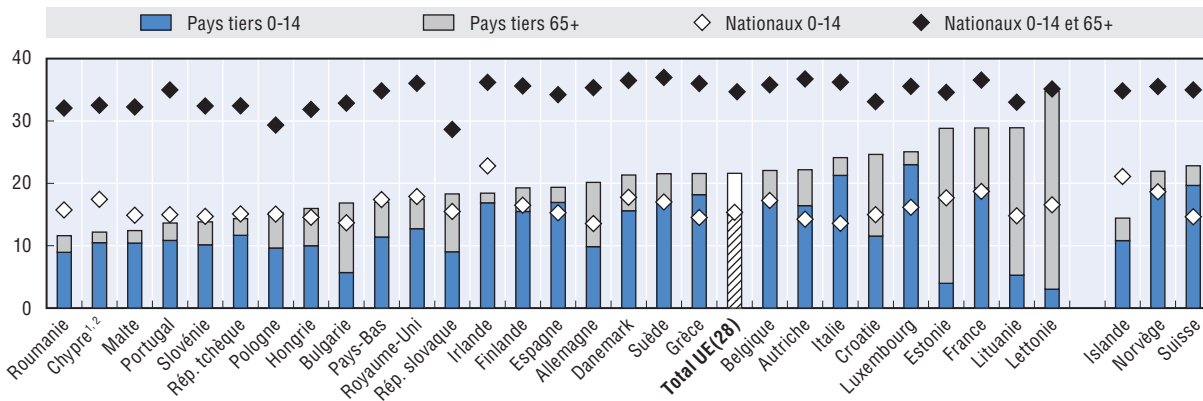
Pourcentage de la population totale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218165>

Graphique 14.2. **Population âgée de moins de 15 ans et de plus de 64 ans selon la nationalité, 2012-13**

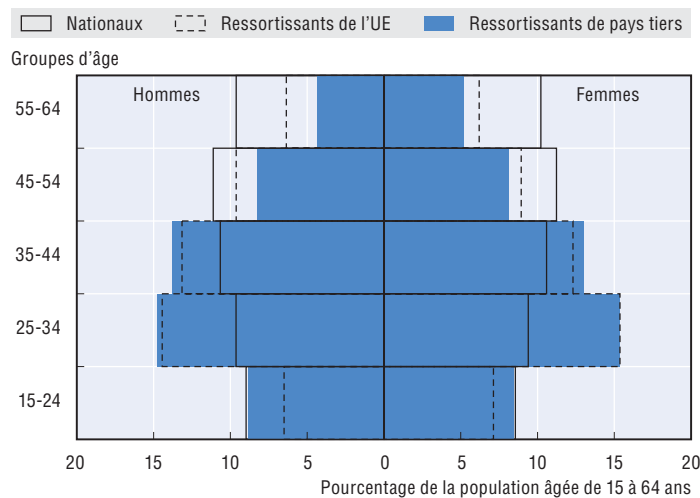
Pourcentage parmi les ressortissants de pays tiers et les nationaux



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218275>

Graphique 14.3. **Distribution par âge de la population en âge de travailler selon la nationalité, 2012-13**

Pourcentage des ressortissants de pays tiers, des ressortissants de pays de l'UE et des nationaux, respectivement



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218381>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.2. Lieu de naissance et durée de séjour

### Informations de référence

#### Définition

Cette partie s'intéresse, d'une part, aux personnes nées dans le pays de résidence mais qui n'en possèdent pas la nationalité, d'autre part, à ceux nés à l'étranger, selon leur durée de séjour dans le pays.

#### Champ

Ressortissants de pays tiers âgés de 15 à 64 ans.

Dans l'ensemble de l'Union européenne en 2012-13, la grande majorité des ressortissants de pays tiers sont nés à l'étranger et seulement 7 % sont nés dans le pays de résidence (graphique 14.4). Ce dernier pourcentage est nettement plus élevé dans les pays où le droit à la nationalité à la naissance n'est pas automatique.

Ainsi, en Estonie et en Lettonie, un étranger hors Union européenne sur deux est en fait né dans le pays. Cette proportion élevée découle du fait que les personnes ayant des ascendants qui ont migré pendant la période soviétique n'ont pas eu le droit à la nationalité automatiquement à l'indépendance. En Allemagne, les personnes nées dans le pays de parents étrangers devaient, jusqu'à la génération née en 2000, choisir entre la nationalité de leurs parents ou la nationalité allemande. C'est pourquoi 17 % des étrangers originaires de pays tiers sont nés en Allemagne. À l'opposé, dans près de la moitié des pays de l'Union européenne, moins d'un étranger extra-communautaire sur cinquante est né dans le pays, voire un sur cent en France ou à Chypre<sup>1, 2</sup>.

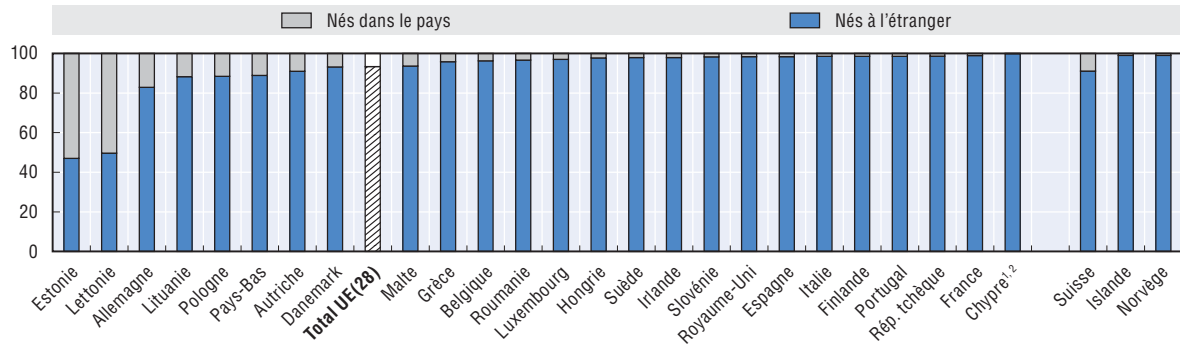
Dans l'ensemble des pays membres, 1.1 % des 15-34 ans nés dans le pays de résidence ont exclusivement la nationalité étrangère, dont deux tiers celle d'un pays hors Union européenne (graphique 14.5). La situation est extrêmement variable selon les pays. Dans certains pays où la nationalité est automatiquement obtenue à la naissance ou à la majorité (France, Royaume-Uni, etc.), moins d'une personne née dans le pays sur 500 a une nationalité étrangère. C'est l'opposé dans les pays où la double nationalité est encore limitée. Ainsi, au moins une personne née dans le pays sur 20 conserve la nationalité de ses parents dans les pays baltes (hors Lituanie). Plus d'une sur 50 a également la nationalité d'un pays tiers en Allemagne ou en Autriche et près d'une sur 100 au Danemark ou en Grèce. Au Luxembourg, où l'immigration en provenance de pays tiers reste faible, il faut noter que 17 % des jeunes nés dans le pays ont la nationalité d'un autre pays de l'Union européenne.

En moyenne dans l'Union européenne, 47 % des ressortissants de pays tiers vivent dans leur pays d'accueil depuis au moins dix ans. Cette part dépasse 50 % dans les pays d'immigration ancienne (Allemagne, France, Pays-Bas). À l'inverse, en Suède, alors que la plupart des ressortissants de pays tiers peuvent être naturalisés relativement rapidement, près des deux tiers des étrangers extra-communautaires vivent dans le pays depuis moins de cinq ans (graphique 14.6).

Même si l'Europe du Sud a continué d'accueillir de nouveaux migrants en provenance de pays tiers ces dix dernières années, la population étrangère hors Union européenne résidant en Grèce et en Italie est majoritairement installée de longue date. Dans ces deux pays, où le droit à la nationalité est relativement restrictif, les communautés immigrées arrivées il y a plus de 10 ans (Marocains en Italie, Albanais en Italie et en Grèce) ont toujours leur nationalité d'origine et forment toujours la majorité du contingent de ressortissants originaires de pays tiers.

Graphique 14.4. Ressortissants de pays tiers âgés de 15 à 64 ans selon le pays de naissance, 2012-13

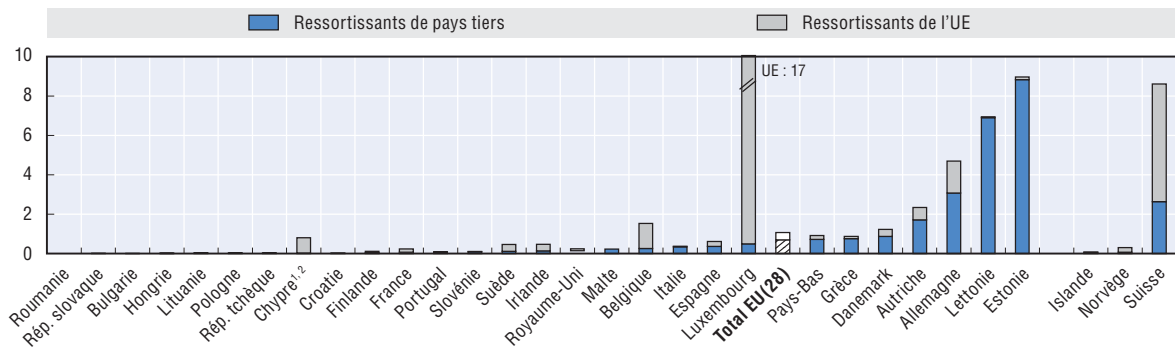
Total = 100



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218421>

Graphique 14.5. Étrangers nés dans le pays âgés de 15 à 34 ans selon leur nationalité, 2012-13

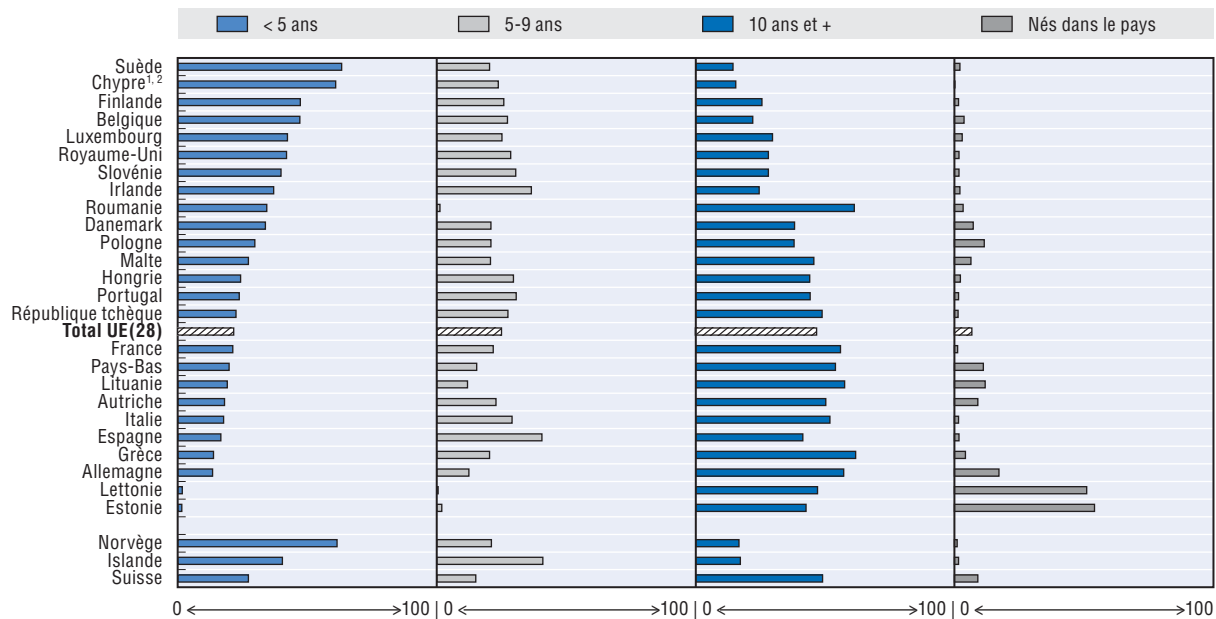
Pourcentage de la population née dans le pays



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218435>

Graphique 14.6. Ressortissants de pays tiers selon leur durée de résidence, 2012-13

Total = 100 (15-64 ans)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218448>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 14.3. Emploi et activité

#### Informations de référence

##### Indicateur

Le taux d'emploi est la part de la population en emploi parmi la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux d'activité est la part de la population active (en emploi ou au chômage) sur l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans. Pour plus d'informations, voir indicateur 5.1.

##### Champ

Population d'âge actif (15-64 ans).

En 2012-13, le taux d'emploi moyen des ressortissants de pays tiers résidant dans un pays de l'Union européenne est de 54 %, un taux inférieur de 8 points de pourcentage à celui de l'ensemble des immigrés. Ce taux dépasse 60 % dans les Nouveaux États membres (NEM) où la population originaire de pays tiers, encore jeune, est arrivée récemment pour accéder à des emplois peu qualifiés. Il atteint plus de 70 % en République tchèque ou à Chypre<sup>1, 2</sup>. Ces deux pays sont les seuls à atteindre à l'heure actuelle l'objectif de l'Union européenne en termes de taux d'emploi pour 2020 (en ce qui concerne les ressortissants de pays tiers de 20-64 ans), alors que cet objectif est déjà atteint pour les nationaux dans cinq pays (Allemagne, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Suède) et pour les autres étrangers de l'Union européenne dans huit pays. Moins d'un étranger originaire d'un pays tiers sur deux est en emploi dans les pays d'Europe du Sud en crise, ainsi qu'en France, en Suède et encore moins en Belgique (graphique 14.7).

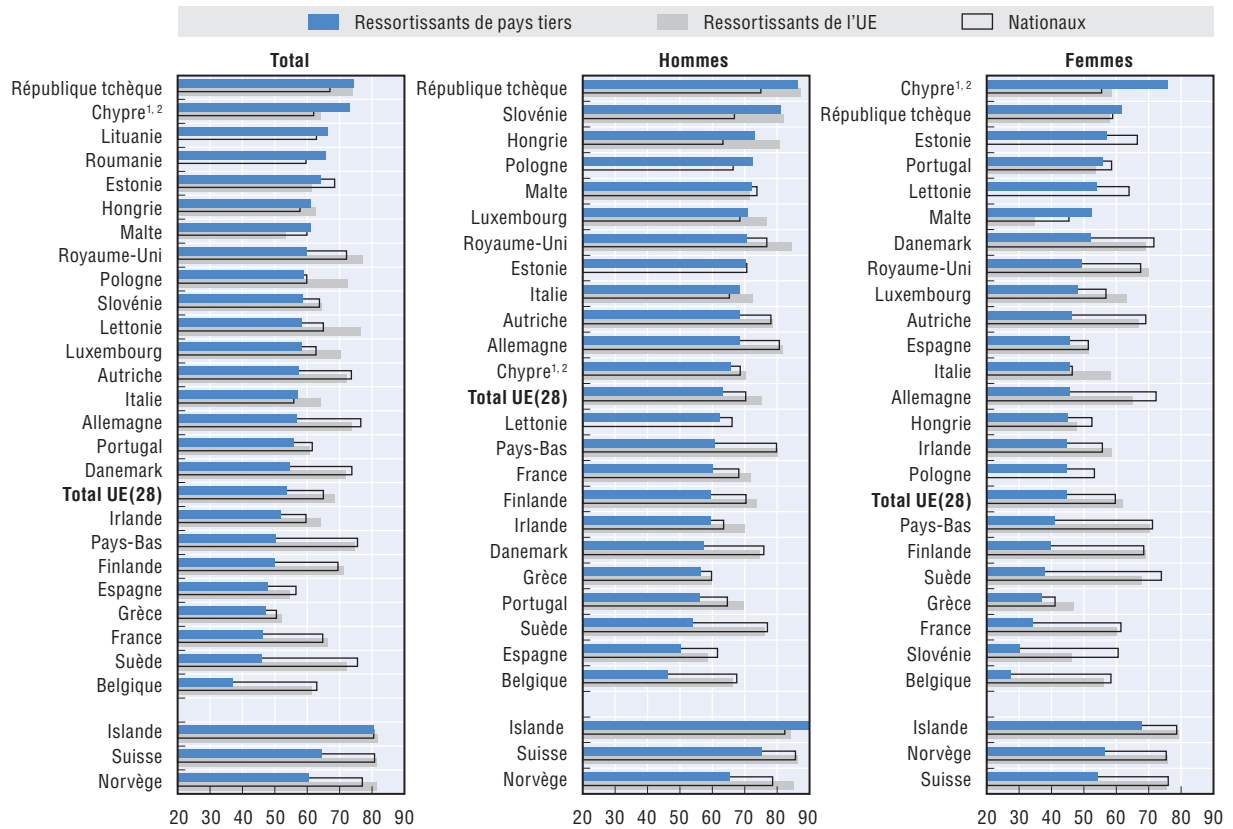
En moyenne, les ressortissants de pays tiers sont moins souvent en emploi que les citoyens de l'Union européenne. L'écart entre étrangers originaires de pays tiers et nationaux est de 7 points de pourcentage chez les hommes et atteint même 15 points chez les femmes. Les femmes ayant la nationalité d'un pays hors Union européenne sont nettement moins en emploi dans les pays de l'UE15, notamment en Belgique, en France et en Suède.

Dans quelques pays d'Europe centrale (République tchèque et Slovaquie notamment), ainsi qu'en Italie et au Luxembourg, les hommes ressortissants de pays tiers sont un peu plus souvent en emploi que les nationaux. À Chypre<sup>1, 2</sup>, alors que les taux d'emploi des hommes originaires d'un pays tiers et de leurs homologues nationaux sont proches, celui des femmes des pays tiers (76 %) est largement plus élevé, dépassant celui des femmes de n'importe quel autre pays de l'Union européenne, quelle que soit leur nationalité.

À l'exception de pays membres où la majorité de la migration par le passé était constituée de migrants de travail peu qualifiés (Chypre<sup>1, 2</sup>, Grèce), un haut niveau d'éducation est lié généralement à des taux d'emploi plus élevés. Pourtant, l'écart de taux d'emploi entre ressortissants de pays tiers et nationaux est plus élevé parmi les diplômés du supérieur dans l'ensemble de l'Union européenne (16 points de pourcentage de moins que leurs homologues nationaux, graphique 14.8). Cet écart entre étrangers hors Union européenne et nationaux atteint souvent plus de 20 points de pourcentage dans certains pays de l'UE15 (Belgique, Finlande). Les difficultés des ressortissants de pays tiers à faire valoir leur diplôme étranger sur le marché du travail sont à l'origine de cet écart. Même en République tchèque et au Royaume-Uni où les écarts sont moins marqués, l'écart de taux d'emploi entre ressortissants de pays tiers et nationaux diplômés du supérieur s'élève à 8 points de pourcentage.

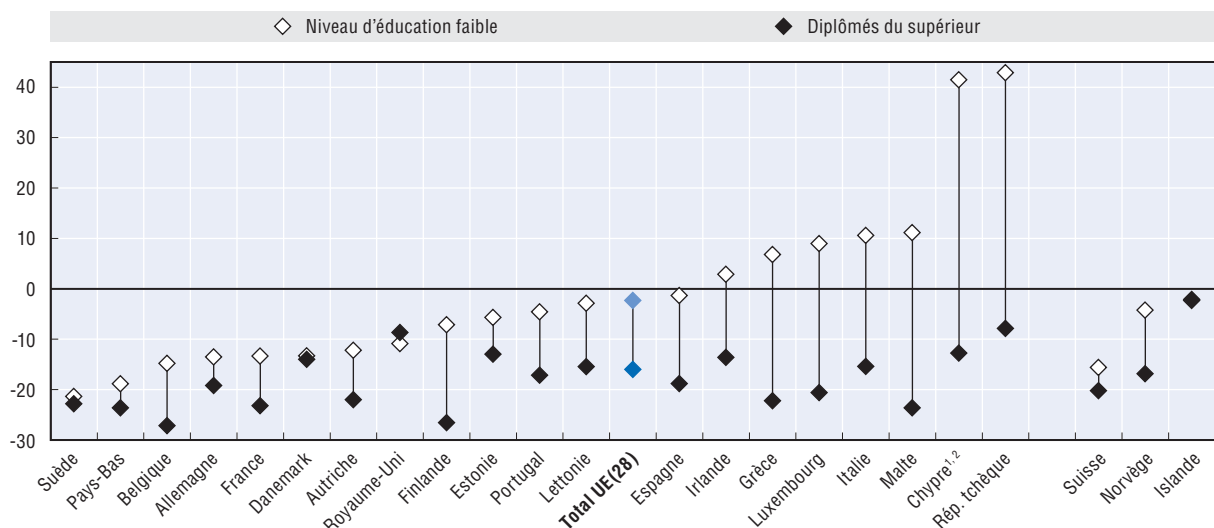
Les ressortissants peu ou pas diplômés originaires de pays tiers ont une meilleure situation vis-à-vis de l'emploi que les nationaux de même niveau d'éducation dans de nombreux pays d'immigration récente, ainsi qu'au Luxembourg et en Europe centrale. Leur taux d'emploi atteint ainsi plus de 40 points de pourcentage de plus que celui des nationaux de même niveau à Chypre<sup>1, 2</sup> et en République tchèque. Par contre, partout ailleurs, le taux d'emploi des étrangers originaires de pays tiers peu ou pas diplômés est toujours inférieur d'au moins 10 points de pourcentage à celui des nationaux, voire de 20 points aux Pays-Bas et en Suède.

**Graphique 14.7. Taux d'emploi selon la nationalité et le sexe, 2012-13**  
 Pourcentage de la population en âge de travailler (15-64 ans)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218457>

**Graphique 14.8. Écart entre le taux d'emploi des ressortissants de pays tiers et celui des nationaux âgés de 15 à 64 ans selon le niveau d'éducation (non compris les personnes encore scolarisées), 2012-13**  
 Points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218468>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



Entre 2006-07 et 2012-13, le taux d'emploi des ressortissants de pays tiers a baissé de quatre points de pourcentage, alors que celui des nationaux, des autres citoyens de l'Union européenne, mais aussi de l'ensemble des immigrés est resté relativement stable. Les hommes étrangers originaires de pays tiers sont ceux qui ont le plus souffert de la crise économique : leur taux d'emploi a diminué de 7 points de pourcentage contre 2 points chez leurs homologues féminins (graphique 14.9).

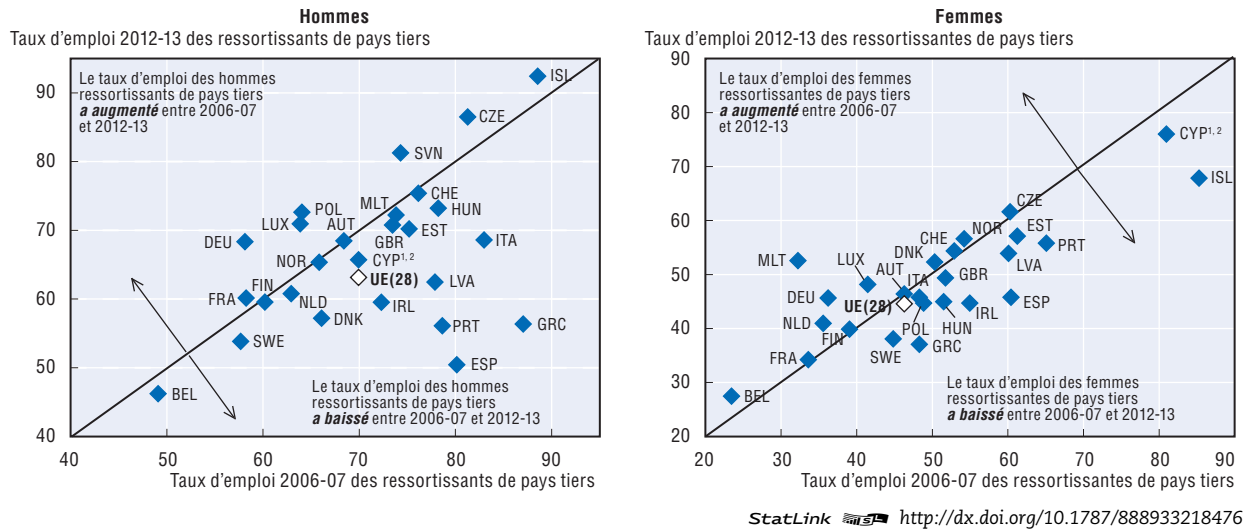
Le taux d'emploi des femmes ressortissantes d'un pays tiers était en constante augmentation depuis le début des années 2000, avant de subir un coup d'arrêt à la suite de la crise économique de 2007-08. Dans les pays les plus touchés par la crise (Espagne, Grèce, Irlande, etc.), leur taux d'emploi était élevé et a chuté de plus de 10 points de pourcentage par rapport à 2006-07. L'accès à l'emploi des femmes originaires de pays tiers s'est également compliqué dans certains pays d'Europe centrale (Hongrie), dans les pays baltes et en Suède. Dans les autres pays, avec un taux d'emploi inférieur à 40 % en 2006-07, les femmes étrangères originaires de pays tiers n'ont pas été plus affectées par la crise de 2007/08. Le taux d'emploi pour ces femmes a même augmenté dans les pays dont les conditions économiques sont aujourd'hui meilleures (Allemagne, Luxembourg).

Les hommes ressortissant de pays tiers, plutôt concentrés dans les secteurs d'activité les plus sensibles à la conjoncture économique (construction, industrie), ont beaucoup plus souffert de la récession au sein de l'Union européenne. Dans les pays les plus touchés par la crise, la chute du taux d'emploi des hommes étrangers originaires de pays tiers a été deux fois plus rude que pour les femmes, voire parfois trois fois plus forte, comme en Italie ou en Grèce. L'Allemagne, le Luxembourg, mais aussi la Pologne, sont quelques exemples de pays ayant connu une croissance significative de la part des ressortissants de pays tiers en emploi au cours des six dernières années.

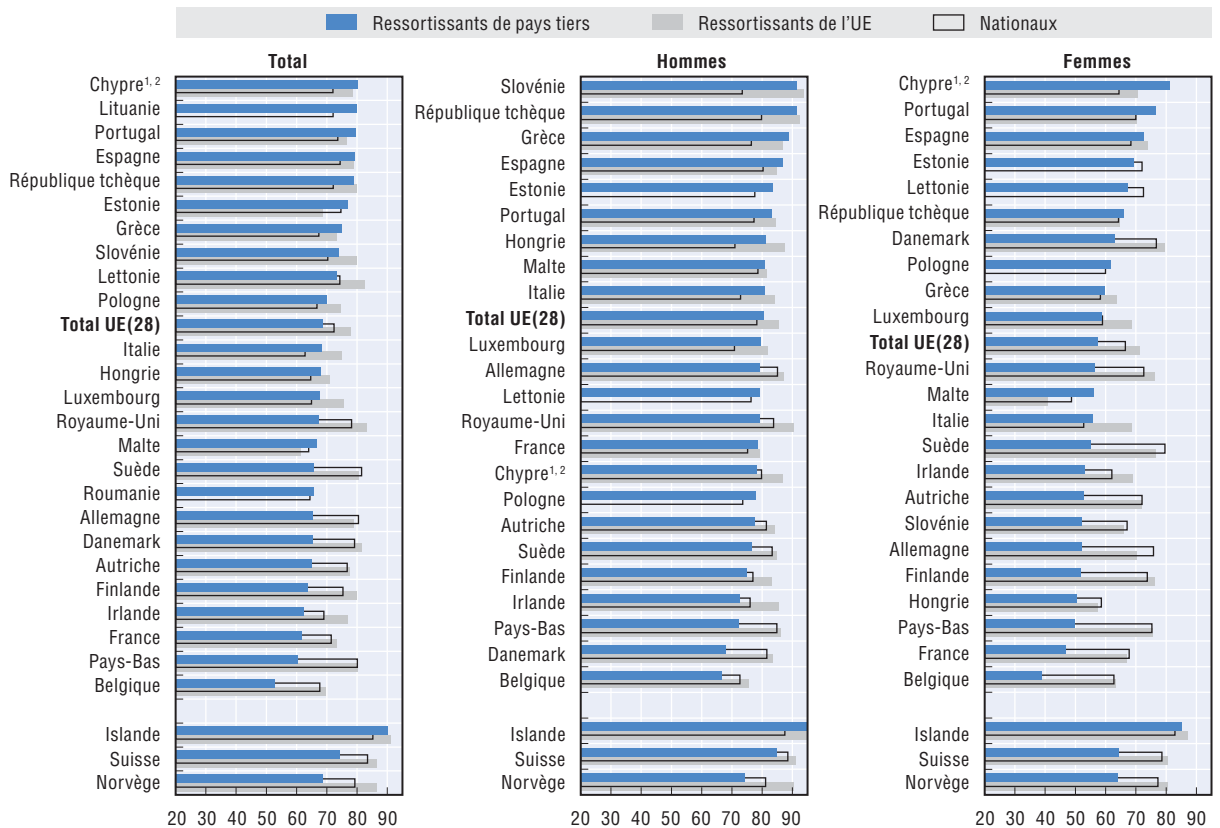
En 2012-13, 69 % des ressortissants de pays tiers d'âge actif résidant au sein de l'Union européenne sont actifs (occupés ou non), un taux stable sur les cinq dernières années, alors qu'il a progressé pour l'ensemble des immigrés. Ce taux atteint 80 % à Chypre<sup>1, 2</sup>, et des niveaux proches dans les pays baltes (notamment en Lituanie) et en Europe du Sud (Espagne, Portugal). Il est par contre à peine au-dessus de 60 % en France et aux Pays-Bas, voire en dessous en Belgique (graphique 14.10).

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, les hommes étrangers de pays tiers sont plus souvent actifs que les nationaux (taux d'activité supérieur de 3 points de pourcentage) mais les femmes le sont beaucoup moins (10 points en moins). Les ressortissantes originaires d'un pays tiers sont plus souvent actives que leurs homologues nationaux dans les pays d'Europe du Sud. C'est l'inverse dans les pays d'immigration traditionnelle de l'UE15, où une sur deux se trouve en dehors du marché du travail. En effet, en Belgique, en France et aux Pays-Bas notamment, la population des ressortissantes de pays tiers est souvent constituée de femmes venues dans le cadre de la migration familiale en provenance notamment de pays où le taux d'emploi des femmes est faible. Les mêmes conclusions peuvent être faites pour les femmes de pays tiers résidant dans les pays nordiques, plutôt venues dans le cadre de migrations humanitaires.

**Graphique 14.9. Taux d'emploi des ressortissants de pays tiers par sexe, 2006-07 et 2012-13**  
 Pourcentage de la population en âge de travailler (15-64 ans)



**Graphique 14.10. Taux d'activité selon la nationalité et le sexe, 2012-13**  
 Pourcentage de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.4. Chômage

### Informations de référence

#### Indicateur

Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active. Pour plus d'informations, voir indicateur 5.2.

#### Champ

Population active d'âge actif (15-64 ans).

En 2012-13, le taux de chômage moyen des ressortissants de pays tiers au sein de l'Union européenne est de 22 %, contre 12 % pour les ressortissants de l'UE et 10 % pour les nationaux (graphique 14.11). À titre de comparaison, le volume des chômeurs ayant la nationalité d'un pays tiers, estimé à 3.2 millions de personnes, est équivalent à 70 % du nombre d'immigrés au chômage.

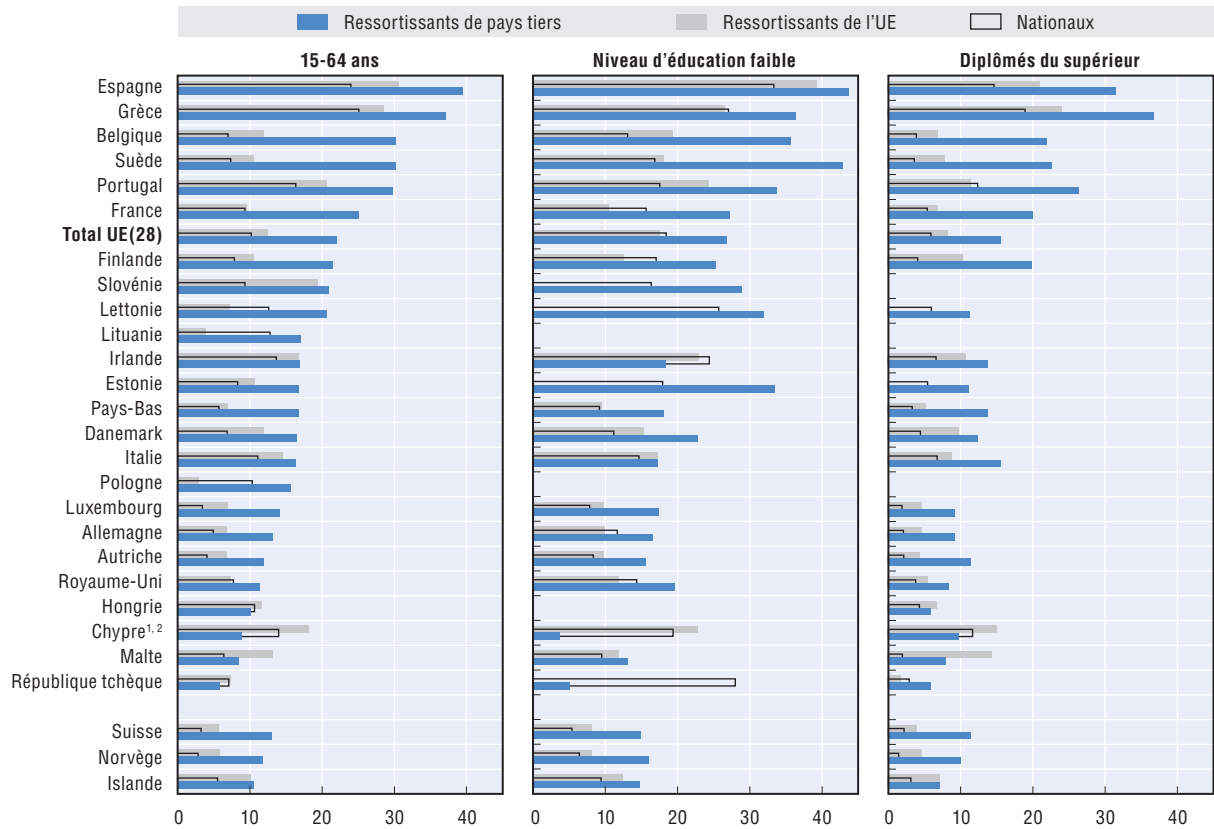
Le taux de chômage atteint son plus haut niveau dans les pays d'immigration récente touchés de plein fouet par la crise. Ainsi, quatre étrangers actifs originaires de pays tiers sur dix sont au chômage en Espagne et en Grèce. Mais le chômage touche aussi fortement les ressortissants de pays tiers vivant dans des pays où la situation économique est pourtant plus favorable : un actif sur quatre est au chômage en France, et un sur trois en Belgique ou en Suède. Leur taux de chômage ne se situe en dessous de 10 % que dans de rares NEM. Il n'est que de 6 % en République tchèque.

Le taux de chômage des ressortissants de pays tiers est systématiquement supérieur à celui des nationaux et à celui des autres citoyens de l'Union européenne dans la quasi-totalité de l'UE, sauf à Chypre<sup>1, 2</sup>, en Hongrie et en République tchèque. En Europe du Sud, où le chômage touche fortement les citoyens de l'Union européenne comme les nationaux, leur taux de chômage est 1.5 fois plus élevé. Dans une grande partie des pays d'immigration ancienne de l'UE15 (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas), le chômage touche deux fois plus souvent ce groupe de population que les nationaux. En Belgique et en Suède, les ressortissants hors Union européenne sont même quatre fois plus au chômage que les nationaux (graphique 14.12).

Le taux de chômage est globalement plus élevé chez les individus ayant un faible niveau d'éducation, quelle que soit leur nationalité. Toutefois, les écarts entre ressortissants de pays tiers et nationaux sont moins marqués au sein de ce groupe. Dans les rares pays où la plupart des migrants peu qualifiés sont venus en tant que migrant de travail (Chypre<sup>1, 2</sup>, Grèce, République tchèque), les étrangers hors Union européenne peu ou pas diplômés s'insèrent même mieux sur le marché du travail que ceux ayant un haut niveau d'éducation.

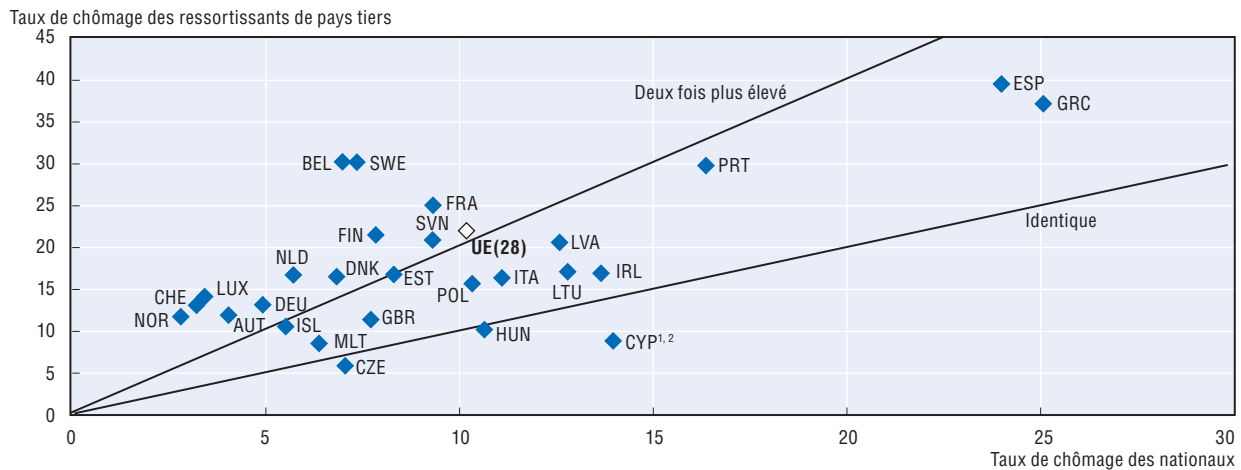
En moyenne, les étrangers originaires de pays tiers qui ont un haut niveau d'éducation sont presque trois fois plus au chômage que leurs homologues nationaux, soit un écart encore plus marquant que chez les autres citoyens de l'Union européenne. Dans les pays du Benelux, en Allemagne et en Autriche, ils sont cinq fois plus souvent au chômage que leurs homologues ayant la nationalité du pays de résidence (graphique 14.11).

Graphique 14.11. **Taux de chômage selon la nationalité et le niveau d'éducation, 2012-13**  
 Pourcentage de la population active (15-64 ans)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218184>

Graphique 14.12. **Taux de chômage selon la nationalité, 2012-13**  
 Pourcentage de la population active (15-64 ans)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218197>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

En 2012-13, les hommes sont globalement autant au chômage que les femmes. Mais chez les ressortissants de pays tiers, ce sont les femmes qui sont un peu plus au chômage, cette tendance étant encore plus accentuée parmi les autres citoyens de l'Union européenne (graphique 14.13). En Slovénie, par exemple, le taux de chômage des femmes étrangères originaires de pays tiers est ainsi quatre fois supérieur à celui de leurs homologues masculins. En Europe du Nord, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les femmes actives étrangères extra-communautaires sont aussi plus au chômage, alors que ce sont les hommes qui le sont plus parmi les ressortissants nationaux. C'est l'inverse en Espagne, où le chômage prédomine chez les hommes originaires de pays tiers alors que chez les nationaux il prédomine chez les femmes.

Depuis le début de la crise, les écarts de taux de chômage entre hommes et femmes ont diminué quelle que soit la nationalité, les pertes d'emploi ayant globalement plus touché les secteurs d'activité à prédominance masculine (construction, industrie, etc.). Dans certains pays d'Europe du Sud particulièrement concernés par le boom de la construction des années 2000 (Espagne, Portugal), le taux de chômage des hommes étrangers originaires de pays tiers, qui était plus faible que celui des femmes en 2006-07, est désormais supérieur de plus de 5 points de pourcentage.

Alors que la population active de citoyens nationaux a augmenté de 1 % en moyenne dans l'Union européenne entre 2006-07 et 2012-13, leur nombre de chômeurs a progressé de 38 % depuis le début de la crise. Cette progression atteint 73 % chez les étrangers originaires de pays tiers, pour 18 % de population active supplémentaire. Le nombre de chômeurs extra-communautaires passe donc de 1.9 million en 2006-07 à 3.2 millions en 2012-13. Entre ces deux dates, le taux de chômage des ressortissants de pays tiers a augmenté de 7 points de pourcentage en moyenne dans l'Union européenne, contre +3 points chez les nationaux et autres citoyens communautaires.

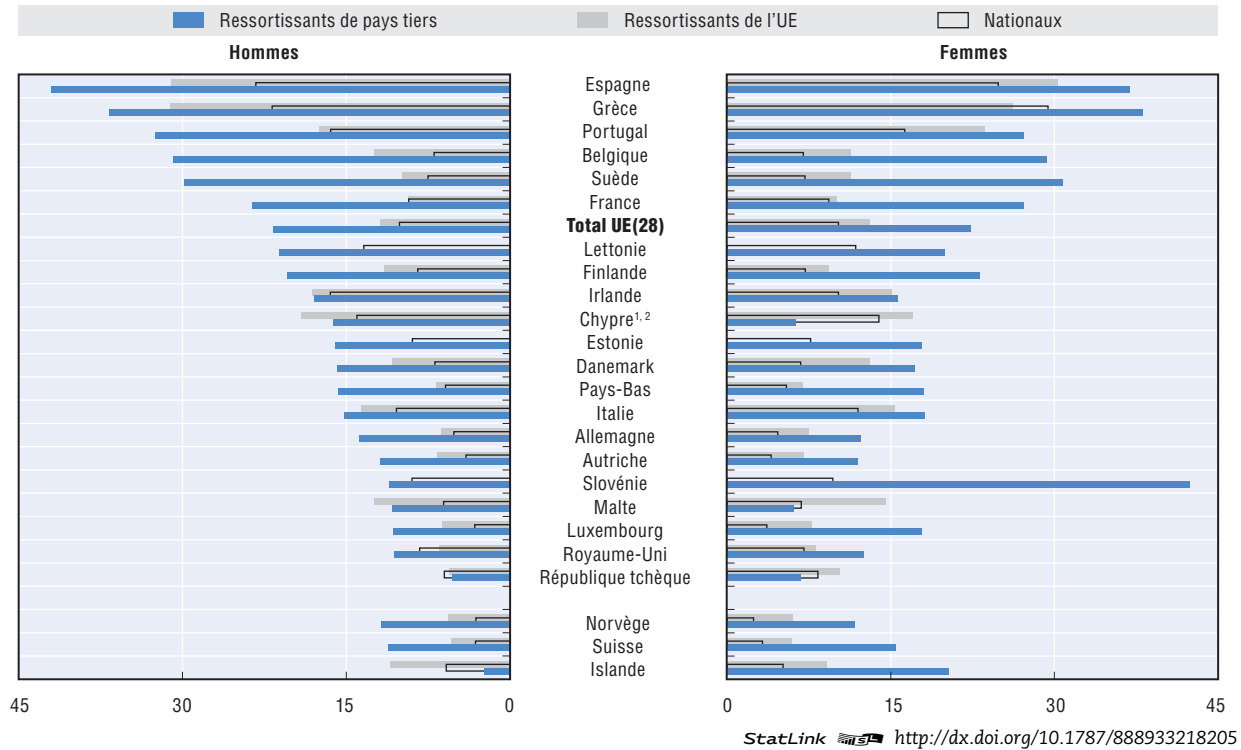
Dans presque la moitié des pays de l'Union européenne, les ressortissants de pays tiers ont en fait été moins touchés par les pertes d'emploi que les nationaux. En Allemagne, en Finlande, au Luxembourg et en République tchèque, ils ont même vu leur taux de chômage diminuer plus que chez les nationaux. Dans certains autres pays où le taux de chômage a progressé ces six dernières années, ils ont aussi été moins touchés que les nationaux eux-mêmes, comme c'est le cas au Royaume-Uni et surtout à Chypre<sup>1, 2</sup>. Toutefois, dans les pays les plus touchés par la crise (Europe du Sud), le taux de chômage a encore plus explosé chez les travailleurs originaires de pays tiers que chez les autres citoyens de l'Union européenne. En Espagne ou en Grèce, il a ainsi augmenté de plus de 25 points de pourcentage (contre 16 points chez les nationaux). Le taux de chômage de ces ressortissants extra-communautaires a aussi beaucoup progressé en Suède, alors même que le taux de chômage des nationaux restait relativement stable (graphique 14.14).

La crise financière de 2007-08 a particulièrement touché les groupes de population les plus vulnérables sur le marché du travail, comme les personnes ayant un faible niveau d'éducation. Les ressortissants de pays tiers étant surreprésentés parmi les travailleurs peu qualifiés, cela explique qu'ils aient plus soufferts de la crise que les citoyens du pays de résidence. Pourtant, à niveau d'éducation égal, l'augmentation du taux de chômage des étrangers ressortissants d'un pays tiers est presque similaire à celle des nationaux. À l'exception des pays d'Europe du Sud, les ressortissants de pays tiers peu ou pas diplômés ont même moins souffert des pertes d'emploi que leurs homologues nationaux dans une grande partie des pays de l'UE15 (Allemagne, France, Royaume-Uni).

Malgré une situation plus enviable, les personnes diplômées du supérieur ont également connu une hausse générale du chômage au sein de l'Union européenne, mais moins importante par rapport à l'ensemble des immigrés. En Grèce, l'augmentation du taux de chômage des ressortissants de pays tiers est presque similaire à celle de leurs homologues pas ou peu diplômés. Les étrangers hors Union européenne diplômés du supérieur ont subi ces dernières années plus de pertes d'emploi que les nationaux dans la majorité des États membres, à l'exception une fois encore de l'Allemagne, du Luxembourg et de la République tchèque.

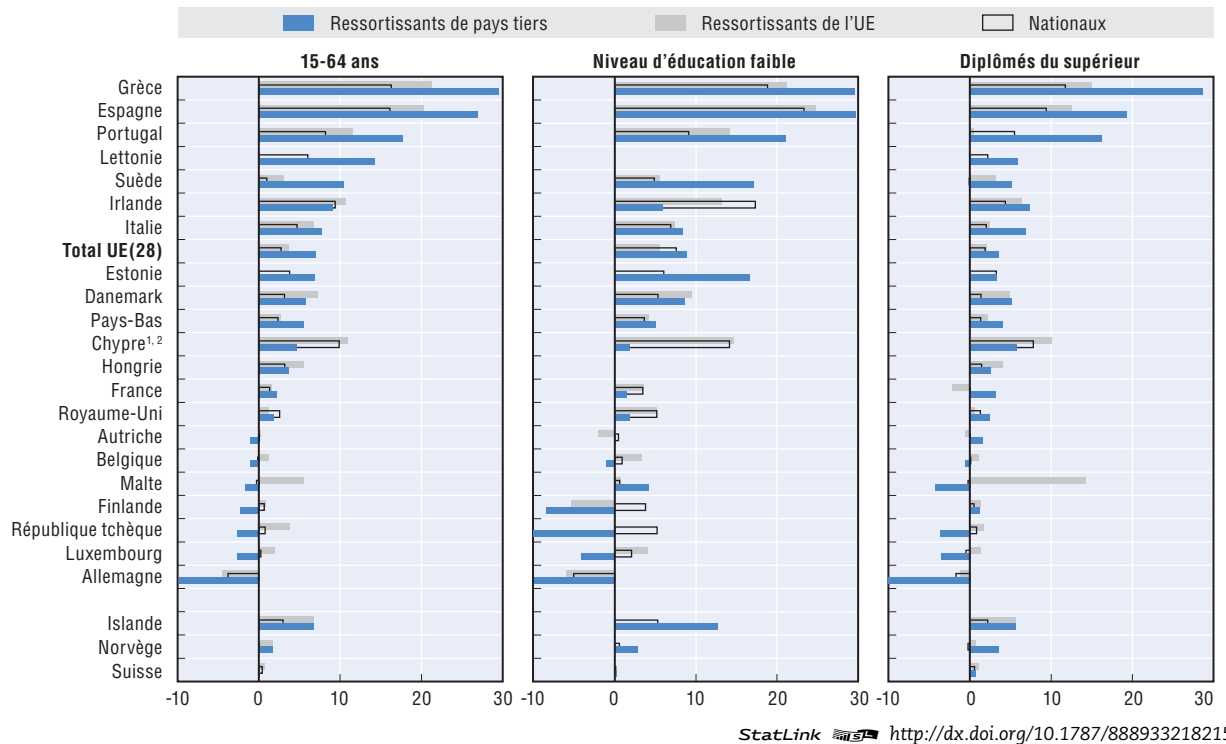
Graphique 14.13. **Taux de chômage selon la nationalité et le sexe, 2012-13**

Pourcentage de la population active (15-64 ans)



Graphique 14.14. **Évolution des taux de chômage entre 2006-07 et 2012-13**

Points de pourcentage, personnes âgées de 15 à 64 ans



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.5. Travail indépendant

### Informations de référence

#### Indicateur

Un travailleur indépendant est un individu qui travaille dans sa propre entreprise ou qui crée sa propre activité à but lucratif. Pour plus d'informations, voir indicateur 6.5.

#### Champ

Population en emploi de 15 à 64 ans, secteur agricole exclu.

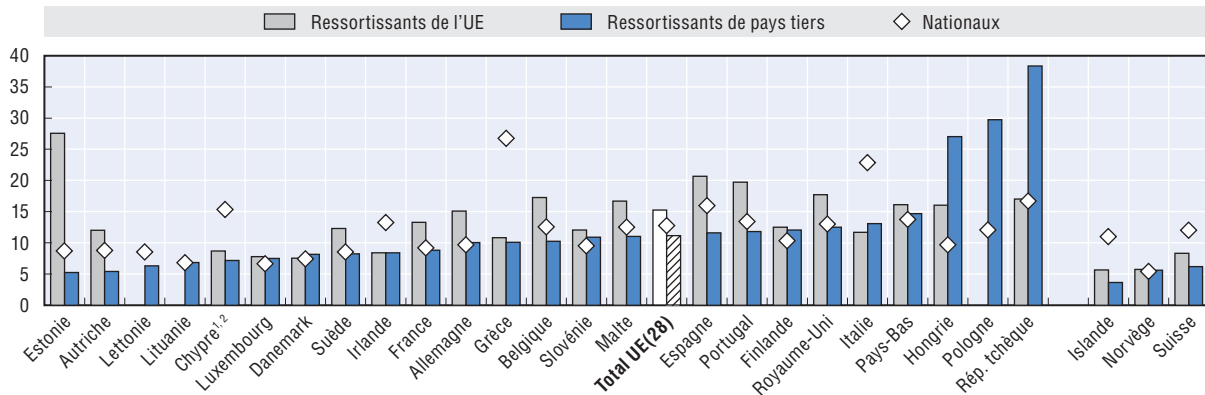
Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, 11 % des ressortissants de pays tiers en emploi sont des travailleurs indépendants en 2012-13. Ce taux est très proche chez les nationaux, et largement supérieur chez les autres citoyens de l'Union européenne, qui sont 15 % à avoir un travail indépendant (surtout dans les pays de l'UE15 et en Estonie). Les étrangers originaires de pays tiers sont nettement plus souvent des travailleurs indépendants que le reste de la population dans quelques pays d'Europe centrale seulement. En Hongrie, en Pologne et en République tchèque, plus d'un sur quatre occupe ce type d'emploi, soit deux fois plus que chez les nationaux (graphique 14.15). À l'inverse, dans les pays d'immigration récente d'Europe du Sud où la population nationale est très souvent à son compte (Grèce, Italie), les étrangers originaires de pays tiers, plutôt salariés peu qualifiés, sont deux fois moins souvent des travailleurs indépendants. Dans le reste de l'UE15, l'importance du travail indépendant au sein de la population en emploi est à peu près similaire, que ce soit parmi les nationaux ou les étrangers ressortissants de pays tiers.

Être travailleur indépendant offre en théorie un emploi à durée illimitée. Mais cet emploi n'est garanti que lorsque l'entreprise est viable. De nombreuses études nationales montrent que le taux de survie des entreprises est moindre lorsque le dirigeant est étranger, en particulier lorsqu'il a la nationalité d'un pays tiers. En outre, en moyenne au sein de l'Union européenne, les trois quarts des travailleurs indépendants de ces pays n'ont aucun employé. Ces entreprises individuelles sont la norme dans presque tous les pays, notamment en République tchèque, au Royaume-Uni et dans les pays d'Europe du Sud (graphique 14.16). Seuls les entrepreneurs ressortissants d'un pays tiers en Autriche et en Lettonie sont dans plus d'un cas sur deux à la tête d'entreprises comptant un ou plusieurs salariés.

En ne prenant en compte que les travailleurs indépendants ayant des employés, l'importance du travail indépendant dans l'emploi des ressortissants de pays tiers est bien moindre. Ces travailleurs indépendants étrangers originaires de ces pays ne représentent plus que 3 % de la population en emploi dans l'ensemble de l'Union européenne, contre 4 % des nationaux et 3.6 % des autres citoyens de l'Union européenne (graphique 14.17). Les étrangers hors Union européenne sont près de deux fois plus souvent employeurs que les nationaux en République tchèque. Ils ont également une plus forte probabilité d'être employeur aux Pays-Bas.

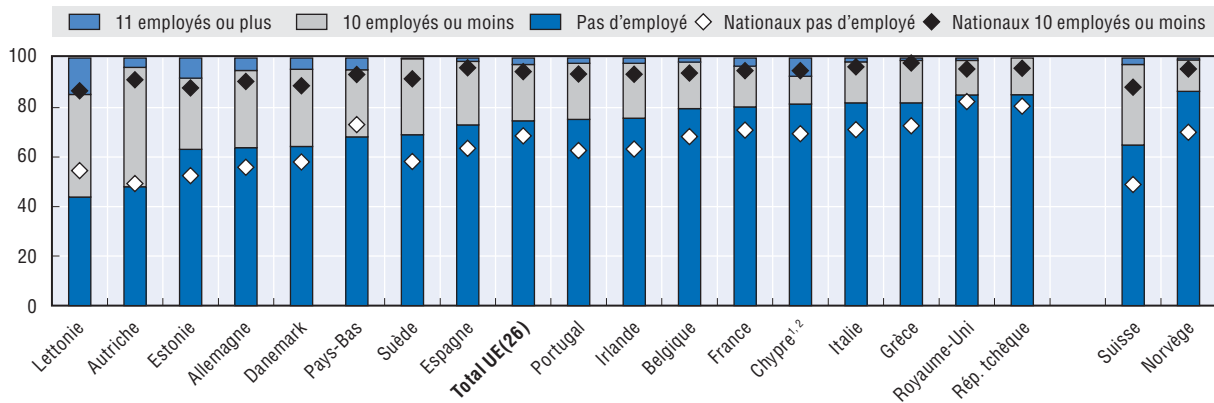
Au sein de l'Union européenne, seuls 1.5 % des dirigeants d'entreprises comptant plus de dix employés sont des ressortissants de pays tiers. Dans la majorité des pays membres, moins d'un travailleur indépendant hors Union européenne sur 30 dirige une entreprise de plus de dix salariés. Toutefois, cette part atteint 8 % en Estonie et 15 % en Lettonie, où la communauté russe est implantée de longue date et a pu établir des entreprises de petite taille ou de taille moyenne. À l'exception de la Lettonie mais aussi de Chypre<sup>1, 2</sup>, les travailleurs indépendants originaires de pays tiers sont toujours sous-représentés par rapport aux nationaux parmi les chefs d'entreprise employant plus de dix employés. Cette sous-représentation est d'autant plus forte dans les économies comme l'Allemagne, l'Autriche et les pays nordiques.

**Graphique 14.15. Travailleurs indépendants selon la nationalité, 2012-13**  
 Pourcentage de l'emploi des 15-64 ans (non compris le secteur agricole)



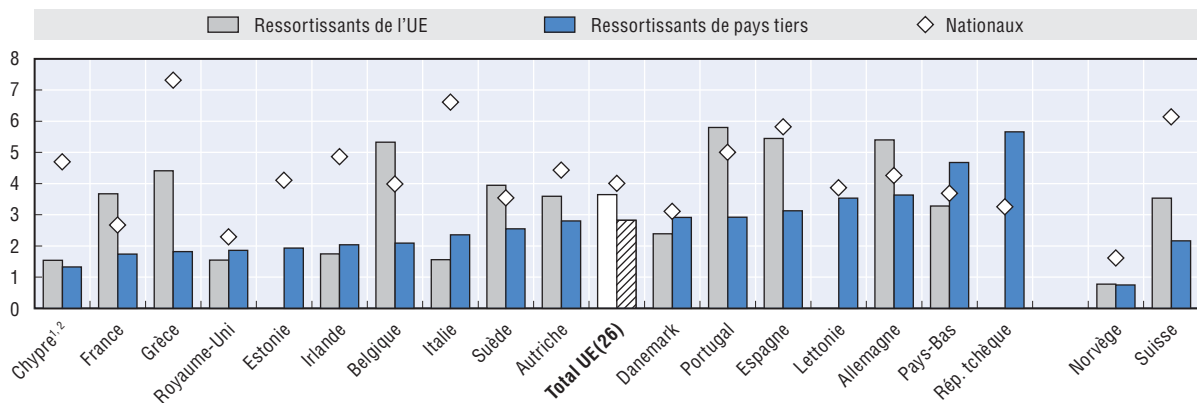
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218227>

**Graphique 14.16. Travailleurs indépendants de pays tiers selon la taille de l'entreprise, 2012**  
 Total = 100 (non compris le secteur agricole), 15-64 ans



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218236>

**Graphique 14.17. Travailleurs indépendants, non compris ceux qui n'ont pas d'employé, 2012**  
 Pourcentage de l'emploi des 15 à 64 ans (non compris le secteur agricole)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218242>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## 14.6. Déclassement

### Informations de référence

#### Indicateur

Le déclassement est la part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur et occupant un emploi peu ou moyennement qualifié. Pour plus d'informations, voir indicateur 6.4.

#### Champ

Population en emploi de 15 à 64 ans ayant un haut niveau d'éducation (Classification internationale type de l'éducation 5-6), non compris les forces armées (Classification internationale type des professions 0), dont le niveau de qualification de l'emploi n'est pas référencé.

En moyenne en 2012-13, 44 % des ressortissants de pays tiers ayant un niveau d'éducation élevé sont surqualifiés dans l'emploi qu'ils occupent, alors que ce n'est le cas que pour un tiers des ressortissants de l'Union européenne et un cinquième des nationaux. Le taux de déclassement touche deux étrangers diplômés du supérieur originaires de pays tiers sur trois dans les pays d'Europe du Sud, allant jusqu'à quatre sur cinq en Grèce et en Italie. Ces pays ont vu le développement ces dernières années d'un grand nombre d'emplois peu qualifiés que les étrangers extra-communautaires ont en partie pourvus, y compris les plus diplômées d'entre eux. Au final, le déclassement touche au moins trois fois plus de ressortissants de pays tiers que de nationaux dans les pays d'Europe du Sud (Portugal et Italie notamment), en Europe du Nord (surtout au Danemark) et au Luxembourg (graphique 14.18).

La prévalence du déclassement chez les étrangers ressortissants de pays tiers est liée aux difficultés qu'éprouvent ces ressortissants à faire valoir leurs diplômes sur le marché du travail du pays de résidence, à leur connaissance de la langue du pays d'accueil, ainsi qu'à leur compréhension du marché du travail. Alors que la reconnaissance académique des qualifications universitaires est généralement automatique entre pays de l'Union européenne, ces systèmes de reconnaissance sont moins développés dans les pays tiers. En conséquence, les diplômes d'un grand nombre d'étrangers originaires de ces pays ne sont jamais reconnus, ce qui les empêche d'accéder aux emplois en rapport avec leur niveau de qualifications.

Alors que le déclassement touche autant les hommes que les femmes au sein de la population nationale, ce sont les femmes qui sont presque systématiquement les plus déclassées parmi les étrangers. Le taux de déclassement des femmes originaires de pays tiers est ainsi de 11 points de pourcentage supérieur à celui de leurs homologues masculins et de 13 points de plus par rapport aux citoyennes de l'Union européenne. Les plus forts écarts entre hommes et femmes ressortissants de pays tiers sont observés dans les pays d'Europe du Sud, mais aussi en Finlande ou en République tchèque. Les pays baltes et le Danemark sont les seuls pays où les hommes en emploi étrangers originaires de pays tiers sont plus déclassés que leurs homologues féminines.

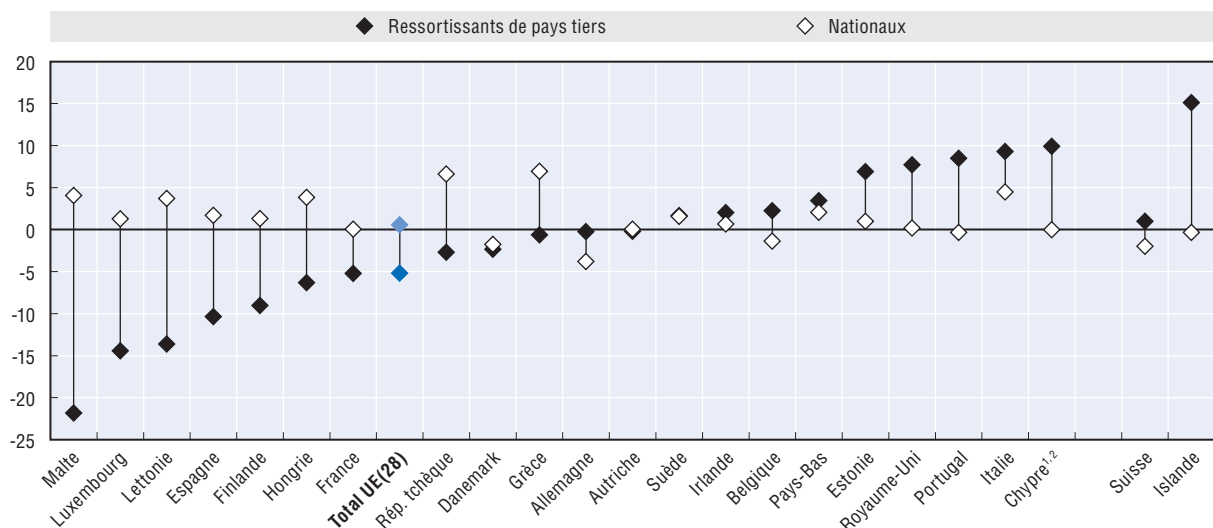
Le taux de déclassement a peu augmenté depuis la crise de 2007-08 dans l'ensemble de la population nationale, quel que soit le pays, exception faite de la Grèce ou de la République tchèque. La tendance concernant les ressortissants de pays tiers entre 2006-07 et 2012-13 est par contre très variable selon le pays. Ainsi, le taux de déclassement a baissé de près de 15 points au Luxembourg et en Lettonie, voire 25 points à Malte. Il a également diminué en Espagne, en France, mais aussi en Grèce, où le déclassement a pourtant progressé dans le reste de la population. Depuis 2006-07, le taux de déclassement a augmenté dans un certain nombre de pays d'Europe du Sud (Chypre<sup>1,2</sup>, Italie, Portugal), ainsi qu'au Royaume-Uni, où le taux de déclassement des étrangers hors Union européenne a augmenté de plus de 5 points de pourcentage en six ans (graphique 14.19). Enfin, dans les autres pays de l'Union européenne, le taux de déclassement a, tout comme celui des nationaux, peu évolué.

Graphique 14.18. **Taux de déclassement selon la nationalité et le sexe, 2012-13**

Pourcentage des travailleurs âgés de 15 à 64 ans diplômés du supérieur qui ne sont pas scolarisés

Graphique 14.19. **Évolution des taux de déclassement parmi les travailleurs âgés de 15 à 64 ans diplômés du supérieur qui ne sont pas scolarisés, selon la nationalité, 2006-07 et 2012-13**

Points de pourcentage



Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.7. Niveau d'études atteint et compétences en littératie

### Informations de référence

#### Indicateur

La classification des niveaux d'éducation, basée sur la CITE est subdivisée en trois : niveau d'éducation faible (CITE 0/1/2, la CITE 0/1 correspondant à très faible), moyen (CITE 3/4) et élevé (CITE 5/6). Les compétences en littératie sont basées sur les tests de l'enquête PIAAC 2012. La nationalité n'étant pas spécifiée dans PIAAC, la partie sur la littératie est réalisée à partir du pays de naissance. Pour plus d'informations, voir indicateurs 7.1 et 7.2.

#### Champ

Personnes non scolarisées et âgées de 15 à 64 ans pour le niveau d'éducation, personnes âgées de 16 à 65 ans pour la littératie.

En moyenne, dans l'ensemble de l'Union européenne, 47 % des ressortissants de pays tiers ont, en 2012-13, un niveau d'éducation faible contre un national sur quatre et 29 % des autres citoyens de l'Union européenne. Seul un sur cinq est diplômé du supérieur contre un peu plus d'un sur quatre chez les nationaux et autres citoyens de l'Union européenne. Les ressortissants de pays tiers ayant un niveau d'éducation faible représentent 2.8 % de la population d'âge actif (15-64 ans, hors étudiants), soit 4.2 millions d'individus ; et ceux ayant un haut niveau d'éducation ne représentent que 0.5 %, soit un peu plus de 800 000 personnes.

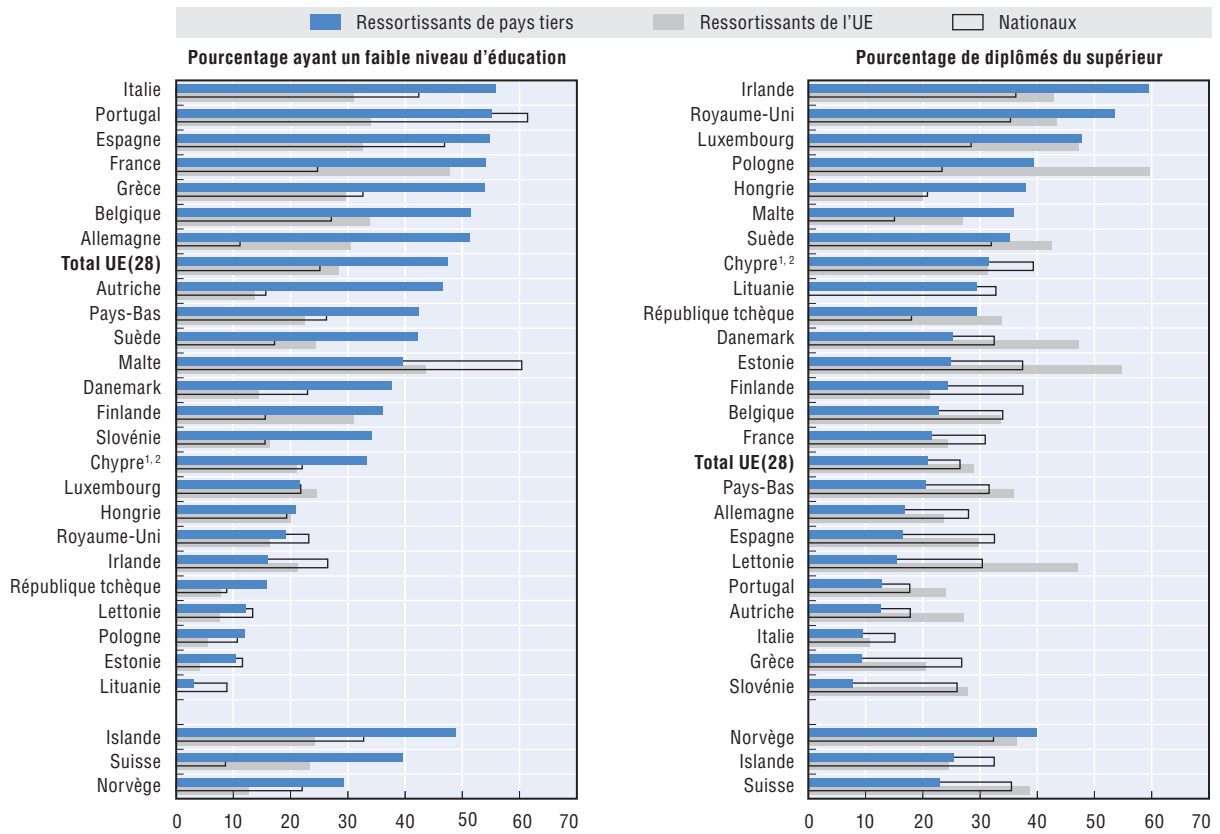
La part de diplômés du supérieur parmi les ressortissants de pays tiers est plus élevée que celle des nationaux dans certains NEM (Hongrie, Pologne, etc.), ainsi que dans les pays où il y a eu d'importants flux de migration de travail très qualifiés cette dernière décennie, comme en Irlande, au Luxembourg ou au Royaume-Uni (graphique 14.20). Ces trois pays atteignent l'objectif 2020 de l'Union européenne (40 % des 30-34 ans doivent avoir un haut niveau d'éducation) pour les étrangers hors Union européenne, ce niveau n'étant atteint par les nationaux dans aucun pays. En Europe du Sud où de nombreux ressortissants originaires de pays tiers sont arrivés pour combler l'offre d'emplois peu qualifiés, plus d'un sur deux a un niveau d'éducation faible. C'est également le cas dans les pays d'immigration ancienne (Allemagne, Belgique, France), où les flux provenaient par le passé de pays (pays du Maghreb, Turquie) où les niveaux d'éducation étaient faibles.

En moyenne, 18 % des ressortissants de pays tiers n'ont pas mieux qu'un niveau « école primaire » contre 4 % des nationaux (graphique 14.21). C'est dans les pays d'immigration ancienne et en Europe du Sud que cette part est la plus forte. En Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France, la part de ressortissants originaires de pays tiers ayant un niveau d'éducation très faible est supérieure de 20 points à celle des nationaux. Les étrangers hors Union européenne ont un niveau d'éducation plus élevé au Royaume-Uni et dans les NEM.

En 2012, le score moyen des immigrés originaires de pays tiers est de 237 points (niveau 2) contre 259 chez les immigrés de l'Union européenne et 275 (niveau 3) chez les personnes nées dans le pays (graphique 14.A1.2). Leurs scores n'atteignent que le niveau 1 (moins de 226 points) en Belgique, en Italie et en Suède. De manière générale, les écarts avec les personnes nées dans le pays sont particulièrement élevés dans les pays d'Europe du Nord, ainsi qu'au Benelux et en Autriche. À l'inverse, les immigrés de pays tiers obtiennent des scores en littératie moyens proche de ceux des personnes nées dans le pays à Chypre<sup>1,2</sup> et en Irlande.

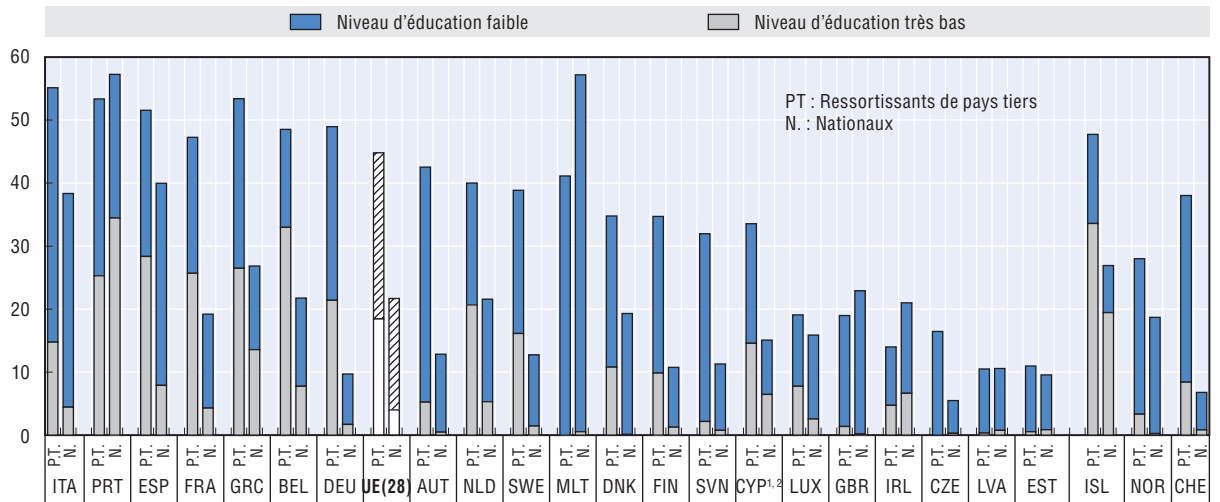
La langue parlée et/ou apprise pendant l'enfance explique en grande partie les compétences en littératie des immigrés. Plus elle est éloignée de la langue parlée dans le pays d'accueil, plus les scores seront faibles. Ainsi, les écarts de score de littératie entre immigrés originaires de pays tiers et personnes nées dans le pays augmentent significativement quand l'immigré ne parlait pas la langue du pays d'accueil pendant l'enfance. En Espagne ou en Irlande, l'écart double si l'on ne prend en compte que les immigrés parlant respectivement l'espagnol ou l'anglais (graphique 14.A1.3). Les immigrés originaires de pays tiers en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France et en Italie, n'atteignent en moyenne que le niveau 1 de compétences en littératie s'ils parlaient une langue étrangère pendant leur enfance.

Graphique 14.20. **Pourcentage des 15-64 ans qui ont de faibles niveaux d'éducation ou sont diplômés du supérieur selon la nationalité, non compris les personnes scolarisées, 2012-13**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218289>

Graphique 14.21. **Pourcentage des 25-54 ans qui ont de très bas ou faibles niveaux d'éducation selon la nationalité, non compris les personnes scolarisées, 2012-13**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218290>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.8. Distribution du revenu des ménages

### Informations de référence

#### Indicateur

Le revenu disponible annuel équivalent du ménage est le revenu par personne, ajusté par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu est exprimé en euros (EUR) au taux de parité de pouvoir d'achat (PPA). Pour estimer l'influence des transferts sociaux sur les écarts de revenus entre ressortissants de pays tiers et nationaux, une comparaison entre revenus avant et après transferts est proposée. Ces transferts comprennent les allocations chômage, maladie, handicap, scolaires, familiales et logement (pensions pour personnes âgées et anciens combattants non comprises). Pour plus d'information, voir indicateur 8.1.

#### Champ

Personne de plus de 15 ans vivant en logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

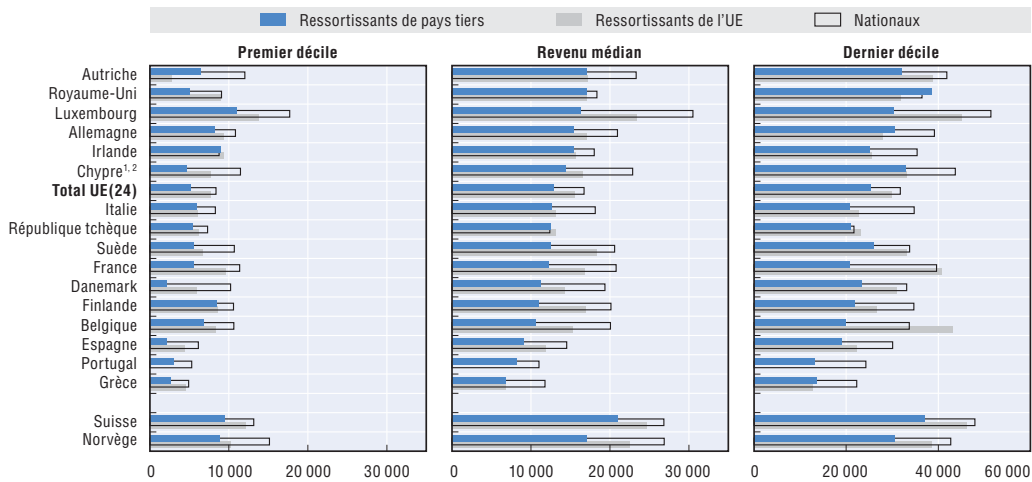
Dans l'ensemble de l'Union européenne, le revenu médian des personnes vivant dans un ménage constitué de ressortissants de pays tiers en 2012 est d'un peu moins de 13 000 EUR, contre 15 500 EUR dans un ménage de ressortissants de l'Union européenne et près de 17 000 EUR dans un ménage de nationaux. L'échelle du revenu médian équivalent des étrangers ressortissants de pays tiers va de moins de 7 000 EUR en Grèce à 17 000 EUR en Autriche et au Royaume-Uni. La situation est plus hétérogène chez les nationaux, les revenus médians allant de 11 000 à 30 500 EUR. Les ménages d'étrangers hors Union européenne ont presque toujours un revenu nettement inférieur à celui des ménages nationaux. Il est presque deux fois moindre dans les pays d'Europe du Nord, ainsi qu'en Belgique, en France et au Luxembourg (graphique 14.22). Les écarts sont par contre plus faibles en Irlande, en République tchèque et au Royaume-Uni. Toutefois, il y a plus de différences de revenus entre pays membres qu'entre étrangers et nationaux au sein d'un même pays.

Les ressortissants de pays tiers faisant partie de la population des 10 % les plus riches ont un revenu cinq fois plus élevés que ceux se trouvant dans la population des 10 % les plus pauvres (graphique 14.23). Ce rapport est de quatre chez les nationaux et autres citoyens de l'Union européenne. En Belgique, en Finlande, en Irlande, en Italie, au Luxembourg et au Portugal, les écarts de revenus entre les plus pauvres et les plus riches sont plus élevés parmi les nationaux que parmi les étrangers extra-communautaires. Les inégalités de revenus sont en moyenne moins fortes parmi les ressortissants de l'Union européenne que parmi ceux originaires de pays tiers, sauf en Autriche, au Benelux, en France et en Scandinavie. La répartition des revenus est particulièrement inégalitaire chez les citoyens de l'Union européenne résidant en Autriche où les 10 % les plus riches (majoritairement des ressortissants allemands) ont un revenu 14 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres, majoritairement originaires des NEM.

À l'exception de l'Irlande, les ressortissants de pays tiers sont toujours surreprésentés dans le décile le plus faible. En moyenne, près d'un sur quatre fait partie de ce décile. Près d'un étranger hors Union européenne sur deux vit dans cette situation en Belgique (tableau 14.1), la situation étant également préoccupante en France, au Luxembourg, et dans une grande partie des pays d'Europe du Nord. À l'autre bout du spectre des revenus, les ressortissants de pays tiers sont systématiquement sous-représentés dans le décile de revenu le plus élevé, sauf au Royaume-Uni. Parfois, comme au Danemark, en France ou en Italie, moins d'un étranger extra-communautaire sur 300 dispose d'un revenu du dernier décile.

Une partie du revenu disponible des ménages provient des transferts sociaux. Si, après transferts, les ménages de ressortissants de pays tiers ont toujours des revenus moindres que les nationaux (sauf en République tchèque), ces transferts permettent de limiter les inégalités de revenus entre étrangers originaires de pays tiers et nationaux dans les trois quarts des pays, particulièrement au Danemark et en Finlande, ainsi qu'en Autriche et en France, où l'écart de revenus médians diminue d'un tiers après transferts sociaux (graphique 14.A1.4). Les transferts sociaux bénéficient par contre moins aux étrangers extra-communautaires qu'aux nationaux à Chypre<sup>1, 2</sup>, en Grèce et au Royaume-Uni.

Graphique 14.22. **Revenus disponibles annuels équivalents par nationalité, 2012**  
EUR aux prix de 2011



Graphique 14.23. **Distribution des revenus par nationalité, 2012**

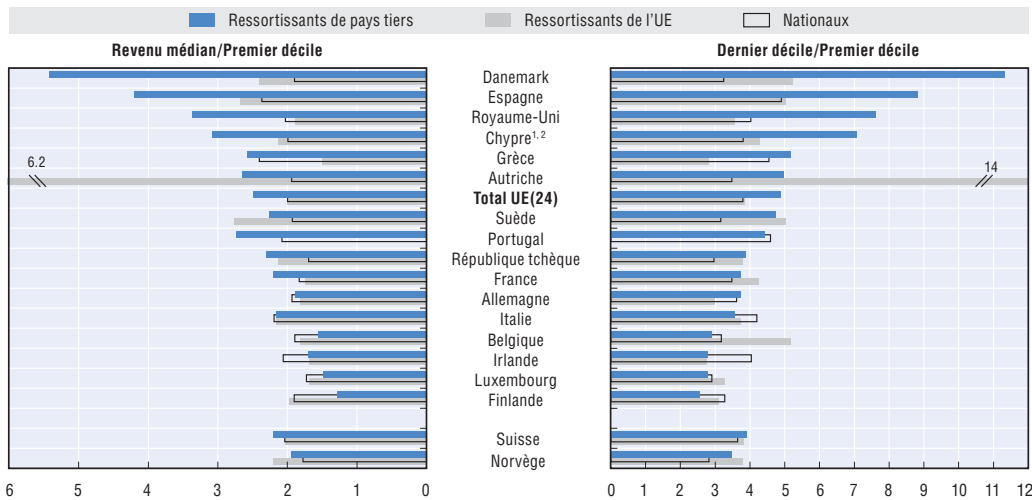


Tableau 14.1. **Adultes (15+) vivant dans un ménage de ressortissants de pays tiers, 2012**

	% dans le premier décile	% dans le dernier décile
Autriche	24.6	1.5
Belgique	48.6	2.5
Chypre <sup>1,2</sup>	37.6	5.5
République tchèque	17.5	9.2
Danemark	39.5	0.0
Finlande	39.1	1.3
France	41.0	0.3
Allemagne	22.8	5.5
Grèce	27.1	1.5
Irlande	7.1	1.0
Italie	17.4	0.3
Luxembourg	38.7	0.7
Finlande		
Suisse		
Norvège		
Suisse		
<b>Total UE (24)</b>	<b>23.9</b>	<b>4.0</b>
Norvège	36.9	2.1
Suisse	17.2	3.0

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218537>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.9. Pauvreté

### Informations de référence

#### Indicateur

Le taux de pauvreté relative, d'après la définition d'Eurostat appliquée ici, est la part des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire percevant moins de 60 % du revenu disponible médian équivalent dans chaque pays. L'indicateur du taux de pauvreté relative permet d'évaluer le niveau d'inégalité de revenus entre différents groupes au sein d'un même pays, mais il ne peut pas être utilisé pour identifier les situations de pauvreté absolue. Le concept de "pauvreté" étant fonction du revenu médian dans chaque pays, il ne recouvre pas la même réalité partout. En Grèce et au Portugal par exemple, le revenu correspondant au plus haut décile chez les ressortissants de pays tiers est plus bas que le revenu médian observé dans un tiers des pays de l'Union européenne. Pour plus d'information, voir indicateur 8.2.

#### Champ

Toute personne de plus de 15 ans vivant en logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, 39 % des personnes vivant dans un ménage de ressortissants de pays tiers sont en situation de pauvreté relative en 2012. Ce taux est deux fois plus fort que celui des ménages de nationaux, où le taux de pauvreté relative est de 17 %. Il est aussi sensiblement plus fort que celui des ménages d'étrangers de l'Union européenne (28 %). La République tchèque et l'Irlande sont les pays où les étrangers originaires de pays tiers (au même titre que ceux de l'Union européenne) ont les taux de pauvreté relative les plus bas (moins de 20 % d'entre eux). La pauvreté relative est également plus limitée en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni, bien qu'un ressortissant de pays tiers sur trois soit en situation de pauvreté relative.

Dans tous les pays, la pauvreté touche plus fortement les étrangers (UE ou non UE) que ceux ayant la nationalité du pays de résidence, en particulier les ressortissants de pays tiers. Ces derniers sont presque quatre fois plus en situation de pauvreté relative que les nationaux en Belgique, en France et dans les pays d'Europe du Nord (tableau 14.2), voire six fois plus au Luxembourg.

À l'exception de l'Allemagne, on observe que le taux de pauvreté relative des ressortissants de pays tiers est d'autant plus élevé quand leur taux d'emploi est faible et quand ils sont concentrés dans les métiers les moins rémunérateurs, comme c'est le cas dans les pays d'immigration ancienne (Belgique, France, Luxembourg) et dans les pays scandinaves, où un grand nombre de réfugiés doit faire face à des difficultés sur le marché du travail. La pauvreté touche moins souvent les étrangers originaires de pays tiers au Royaume-Uni, car ce dernier pays a connu récemment des flux significatifs d'immigrés très qualifiés.

Dans la majorité des pays, les taux de pauvreté relative des étrangers communautaires se situent dans une position intermédiaire entre ressortissants de pays tiers et nationaux. Toutefois, dans les pays où une part non négligeable des ressortissants de l'Union européenne est originaire des Nouveaux États membres, comme en Autriche ou en Italie, le taux de pauvreté relative des étrangers vivant dans un ménage de l'Union européenne est plus élevé que chez ceux des pays tiers (environ 40 %).

Tableau 14.2. **Taux de pauvreté relative selon la nationalité des membres du ménage âgés de 15 ans ou plus, 2012**

Pourcentages

	Personnes vivant dans un ménage de ressortissants de pays tiers	Personnes vivant dans un ménage de ressortissants de pays de l'UE	Personnes vivant dans un ménage de nationaux	Ratio ménages de ressortissants de pays tiers/ménages de nationaux
Autriche	30.4	41.6	14.5	2.1
Belgique	58.1	29.3	14.8	3.9
Chypre <sup>1, 2</sup>	48.4	34.5	15.6	3.1
République tchèque	17.5	11.5	10.6	1.6
Danemark	54.3	28.0	14.3	3.8
Finlande	56.7	27.2	15.1	3.8
France	50.8	25.0	13.0	3.9
Allemagne	33.8	28.0	16.8	2.0
Grèce	51.1	52.1	20.5	2.5
Irlande	20.8	18.0	16.4	1.3
Italie	34.5	37.6	19.0	1.8
Luxembourg	52.2	23.4	8.4	6.2
Portugal	40.1		17.5	2.3
Espagne	46.8	33.3	19.5	2.4
Suède	46.6	32.4	16.0	2.9
Royaume-Uni	28.8	20.0	16.9	1.7
<b>Total UE (24)</b>	<b>38.8</b>	<b>27.8</b>	<b>16.8</b>	<b>2.3</b>
Norvège	47.1	22.5	11.6	4.1
Suisse	29.6	19.0	15.9	1.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218542>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## 14.10. Mode d'occupation des logements

### Informations de référence

#### Indicateur

Il existe trois grands types de mode d'occupation des logements : propriétaire, locataire et occupant à titre gratuit. Dans la majorité des pays membres, la location peut être faite, soit « aux tarifs en vigueur sur le marché », soit « à un prix réduit » (logement social, loué par un employeur ou loyer fixé par la loi). Pour plus d'informations, voir indicateur 9.1.

#### Champ

Ménages vivant en logement ordinaire dont au moins une personne responsable a plus de 15 ans.

En 2012, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, les ménages composés de ressortissants de pays tiers sont trois fois moins souvent propriétaires de leur logement que les ménages de nationaux. Seul un ménage d'étrangers originaires de pays tiers sur quatre est propriétaire, pour un ménage de citoyens de l'Union européenne sur trois, et sept ménages nationaux sur dix. Moins d'un étranger ressortissant d'un pays tiers sur cinq est propriétaire en Autriche, en France et en Grèce, et moins d'un sur dix en Belgique. La part d'étrangers originaires de pays tiers propriétaires est un peu plus élevée au Luxembourg et au Royaume-Uni, mais reste toujours inférieure à 40 %.

Quel que soit le pays membre, les étrangers originaires de pays tiers sont systématiquement moins souvent propriétaires que leurs homologues nationaux, l'écart étant toujours supérieur à 25 points de pourcentage (graphique 14.24). Les pays d'immigration récente sont ceux où l'écart d'accès à la propriété est le plus élevé car les étrangers sont arrivés depuis trop peu de temps pour prétendre à un prêt immobilier. En Belgique également les ressortissants hors UE sont douze fois moins souvent propriétaires que les nationaux.

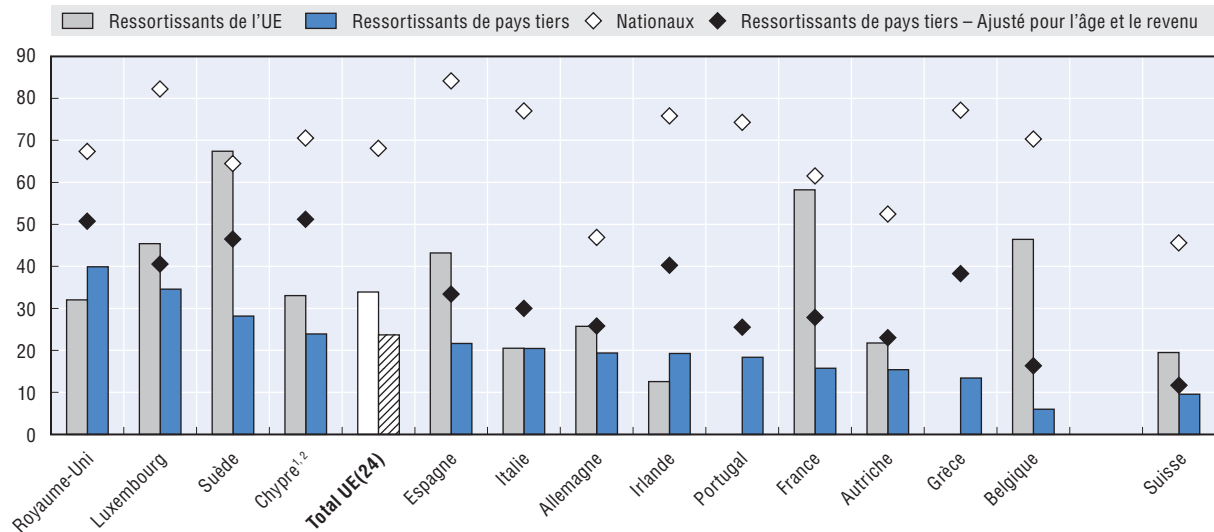
Dans la majorité de l'Union européenne, les étrangers communautaires sont un peu plus souvent propriétaires que leurs homologues venant de pays tiers, mais leur taux reste bien en deçà de celui des nationaux, sauf en France et en Suède, où l'immigration européenne est ancienne et ses ressortissants installés depuis suffisamment longtemps pour accéder à la propriété. Dans les pays où la population étrangère de l'Union européenne est majoritairement composée de ressortissants des NEM arrivés après 2004 (Irlande, Italie, Royaume-Uni), l'accès à la propriété de cette communauté nouvellement arrivée et aux moindres revenus est similaire ou plus faible que celui de la population originaire de pays tiers.

Un ajustement permet d'estimer le niveau d'accès à la propriété qu'auraient les ressortissants de pays tiers s'ils étaient aussi âgés et s'ils avaient des revenus aussi élevés que les nationaux. Après ajustement, la part de citoyens des pays tiers propriétaires augmente dans tous les États membres, mais reste bien plus faible que celle des nationaux. L'accès à la propriété est de fait plus complexe pour les étrangers, l'ouverture d'un compte ou la mise en place d'un prêt pouvant être plus difficile à obtenir, surtout pour les immigrés présents dans le pays depuis peu de temps qui n'ont pu accumuler suffisamment de ressources financières. D'autres facteurs non observables, comme les préférences personnelles, poussant à plus investir dans le pays d'origine que dans celui d'accueil, ou le choix de localisation des communautés étrangères dans des zones où l'accès à la propriété est limité, jouent également fortement sur l'accès à la propriété.

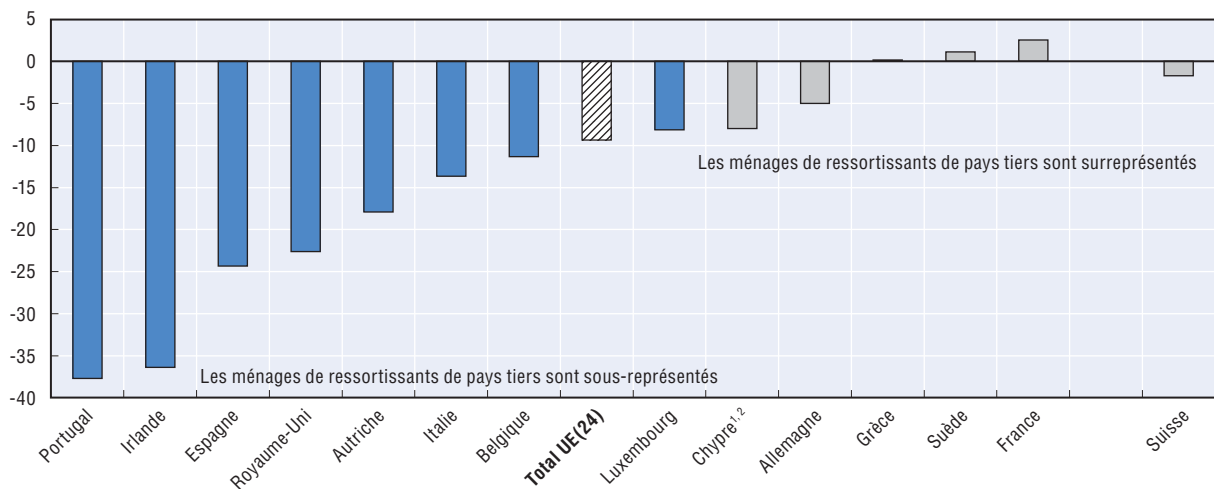
Les ménages de ressortissants de pays tiers sont majoritairement locataires de leur logement. Mais, bien que leurs moindres revenus les rendent plus éligibles aux logements « à prix réduit » que les autres nationalités, ils ne bénéficient de ce type de logement quand ils sont locataires que dans 16 % des cas, contre 25 % des nationaux. Cette sous-représentation est particulièrement importante dans les pays d'immigration récente, en particulier en Irlande et au Portugal, où la part de locataires « à prix réduit » est de 35 points de pourcentage inférieure à celle des nationaux (graphique 14.25). Néanmoins, dans un tiers des pays, comme en France, en Grèce ou en Suède, l'accès à ce type de logement est autant ouvert aux ressortissants de pays tiers qu'aux autres groupes.

Graphique 14.24. **Pourcentage de ménages propriétaires de leur logement selon la nationalité des membres du ménage, 2012**

Pourcentage de tous les ménages

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218329>Graphique 14.25. **Pourcentage de ménages de ressortissants de pays tiers qui bénéficient d'un loyer « à un prix réduit » parmi les ménages qui sont en location, 2012**

Écart en points de pourcentage avec les ménages de nationaux

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218337>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 14.11. État de santé perçu

#### Informations de référence

##### Indicateur

Cette section s'intéresse à l'état de santé auto-déclarée de la population, c'est-à-dire comment ils perçoivent leur état de santé physiologique et psychologique. Cette section propose aussi un indicateur composite combinant l'état de santé perçu, l'absence de maladie chronique et de limitation liée à un problème de santé (un handicap le plus souvent). Pour plus d'informations, voir indicateur 10.1.

##### Champ

Individus de plus de 15 ans.

En moyenne en 2012, 7 étrangers sur dix (qu'ils soient ressortissants de l'Union européenne ou d'un pays tiers) ont donné des réponses positives dans chacune des trois dimensions de l'indicateur de l'état de santé auto-déclaré – bonne santé générale perçue, absence de maladie chronique, et absence de limitation pour raison de santé. Leurs réponses étaient comparables à celles des citoyens du pays de résidence, avec six personnes sur dix dans cet état de santé. Près de quatre ressortissants de pays tiers sur cinq déclarent être en bonne santé dans les pays d'Europe du Sud, en Irlande, en République tchèque et au Royaume-Uni (graphique 14.26). Moins de six sur dix peuvent en dire autant en Autriche, en France et en Lituanie.

Dans tous les pays de l'Union européenne, les nationaux du pays de résidence déclarent moins souvent être en bonne santé dans toutes les dimensions traitées que les ressortissants d'autres pays de l'Union européenne ou de pays tiers. Un grand nombre d'étrangers n'a immigré que récemment, et bénéficient donc de « l'effet du migrant en bonne santé », c'est-à-dire qu'ils viennent de la partie en meilleure santé de la population du pays d'origine (pré-migration). L'âge est aussi un facteur explicatif, les citoyens étrangers étant plus jeunes et généralement en meilleure santé que leurs homologues nationaux.

Après ajustements pour tenir compte de l'âge, les étrangers extracommunautaires dans la plupart des pays déclarent moins souvent (ou dans les mêmes proportions) que les nationaux être en mauvaise santé. Ils sont moins nombreux à se dire en bonne santé seulement en Autriche. « L'effet du migrant en bonne santé » joue encore un rôle chez les ressortissants non UE dans les pays d'Europe du Sud, où l'immigration est récente.

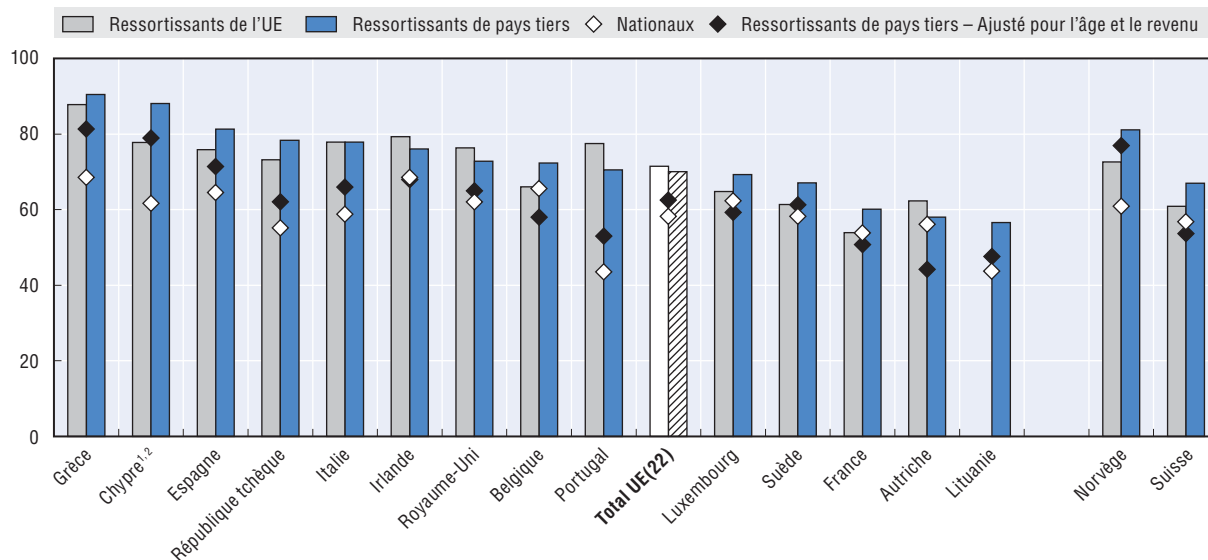
Les conclusions sont similaires si on ne s'intéresse qu'aux déclarants se disant en bonne ou en mauvaise santé (première dimension de l'indicateur composite, graphique 14.27). Un peu moins de quatre résidents étrangers sur cinq (qu'ils soient ressortissants de l'Union européenne ou d'un pays tiers) perçoivent leur état de santé comme bon en 2012, contre deux nationaux sur trois. Après ajustement, les nationaux de tous les pays de l'Union européenne rapportent toujours moins ou aussi souvent être en bonne santé que les ressortissants de pays tiers, sauf en Autriche, en Belgique, en France et au Luxembourg. Dans les pays d'Europe du Sud, une part plus importante d'étrangers de pays tiers que de nationaux se déclarent également en bonne santé.

En moyenne, au sein de l'Union européenne, une part plus importante de ressortissants de pays tiers que de citoyens de l'UE se déclarent en bonne santé, sauf en Autriche et au Portugal. Le Royaume-Uni fait également office d'exception, probablement parce que les citoyens de l'Union européenne attirés dans le pays grâce à la libre circulation sont encore en meilleure santé que ceux de pays tiers.

Les écarts de santé perçue entre ressortissants de pays tiers et nationaux peuvent être aussi attribués à des facteurs non pris en compte dans l'analyse tels que le sexe, le style de vie, le pays de nationalité et d'autres facteurs économiques et sociaux.

Graphique 14.26. **Adultes qui déclarent être en bonne santé, ne pas être limités à cause de problèmes de santé et ne pas souffrir de maladies chroniques selon la nationalité, 2012**

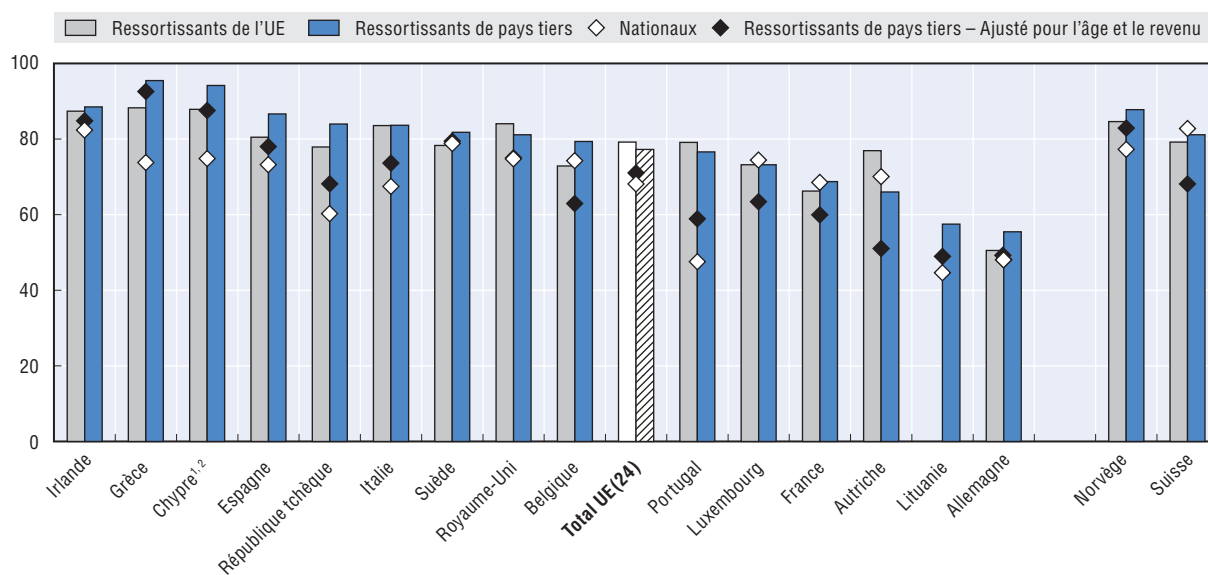
Pourcentages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218349>

Graphique 14.27. **Adultes qui déclarent être en bonne santé selon la nationalité, 2012**

Pourcentages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218358>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## 14.12. Résidents de long terme

### Informations de référence

#### Indicateur

Un résident de long terme est un ressortissant d'un pays tiers qui a obtenu un statut de résident de long terme d'après la Directive 2003/109/EC du 25 novembre 2003. D'après cette directive, l'Union européenne accorde le statut de résident de long terme à tous les citoyens non UE ayant légalement et continuellement résidé dans un pays de l'Union européenne pendant une période de cinq ans. L'obtention de ce statut est également soumise à l'obligation d'avoir une assurance maladie et des ressources financières suffisantes assurant le non-recours à l'assistance sociale. Certaines conditions d'intégration (maîtrise de la langue, etc.) peuvent enfin être requises dans certains pays. Tout résident de long terme acquiert des droits au séjour similaires à un citoyen de l'Union européenne et le droit de résider dans un pays de l'UE autre que celui où il a obtenu son statut. Cet indicateur présente la part de résidents de long-terme au sein de l'ensemble de la population légale ressortissante des pays tiers. Chaque pays membre reste habilité à délivrer des permis de séjour permanent si ces permis accordent à l'étranger des conditions de séjour plus favorables que la directive mais ces permis ne sont pas considérés comme donnant accès à un statut de résident de long terme, car ils ne permettent pas de vivre dans un autre pays membre.

#### Champ


Ensemble des ressortissants originaires d'un pays tiers munis d'un permis de séjour en cours de validité.

En moyenne, en 2013, un tiers des ressortissants originaires de pays tiers et en situation régulière ont le statut de résident de long terme. Même si cette part a quadruplé en cinq ans, elle varie de façon importante d'un pays à un autre. Plus de la moitié des étrangers hors UE ont ce statut en Autriche, en Espagne, en Italie, en République tchèque, en Slovénie et dans les pays baltes, alors qu'il concerne seulement 1 % d'entre eux en Allemagne, en France en Grèce ou en Suède (tableau 14.3). Cette part dépend en effet de la date à laquelle la directive a été inscrite dans la législation de chaque pays, des conditions supplémentaires demandées par certains États, mais aussi de la préexistence de permis de séjour plus favorables que ce statut de résident de long terme. Dans les pays qui délivrent ce type de permis, les étrangers ressortissants d'un pays tiers n'ont pas d'intérêt à demander ce statut, sauf s'ils souhaitent s'installer dans un autre État membre.

Tableau 14.3. **Proportion des ressortissants de pays tiers ayant le statut de résident de long terme à la fin de chaque année considérée, 2008-12**

Pourcentage de l'ensemble des permis de résidence en cours de validité

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Autriche	36.1	37.4	40.0	67.4	66.2	61.9
Belgique	0.2	0.5	38.8	33.2	30.0	28.2
Bulgarie	1.6	1.0	1.0	1.2	1.3	0.8
Chypre <sup>1, 2</sup>	0.0	0.1	0.3	0.3	..	2.6
République tchèque	15.7	16.1	..	19.5	57.3	61.8
Danemark	..	..	..	0.4	1.3	2.2
Estonie	88.4	88.0	88.1	88.7	88.3	88.4
Finlande	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.4
France	0.0	0.1	0.3	0.5	0.7	0.9
Allemagne	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2
Grèce	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	..
Hongrie	3.3	3.8	45.8	45.5	36.8	33.0
Irlande	3.6	2.9	6.3	6.0	4.8	4.5
Italie	23.6	28.1	34.7	52.0	54.8	56.4
Lettonie	0.0	0.1	0.1	97.4	96.5	95.1
Lituanie	62.5	68.6	69.8	65.1	63.2	58.6
Luxembourg	..	..	8.1	16.3	23.3	29.8
Malte	2.2	3.6	2.4	2.6	2.7	6.8
Pays-Bas	3.2	4.5	25.4	25.6	32.7	19.7
Pologne	4.0	5.2	37.0	23.4	21.5	18.3
Portugal	0.4	0.6	0.8	0.8	0.9	1.0
Roumanie	14.6	15.7	16.7	17.1	19.0	19.8
République slovaque	5.3	6.3	18.7	48.7	41.8	43.8
Slovénie	24.0	29.0	44.2	47.4	50.2	54.3
Espagne	0.3	0.7	66.8	70.8	66.2	66.8
Suède	0.1	0.1	0.2	0.2	0.0	0.0
<b>Total UE (28)</b>	<b>7.7</b>	<b>9.2</b>	<b>24.4</b>	<b>31.8</b>	<b>32.1</b>	<b>31.7</b>
Suisse	..	..	..	..	65.4	..

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218552>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 14.13. Participation aux élections

#### Informations de référence

##### Indicateur

La participation auto-déclarée aux élections est mesurée ici aux travers d'enquêtes qui demandent aux individus s'ils ont voté au cours des plus récentes élections nationales parlementaires ayant eu lieu dans le pays de résidence. Pour plus d'informations, voir indicateur 11.2.

##### Champ

Toute personne de 18 ans et plus autorisée à voter aux élections nationales. Hormis au Royaume-Uni et au Portugal pour certaines nationalités, aucun pays membre ne donne le droit de vote aux étrangers pour ce type d'élection. Cet indicateur se limite donc aux immigrés nés dans un pays tiers ayant acquis la nationalité du pays d'accueil.

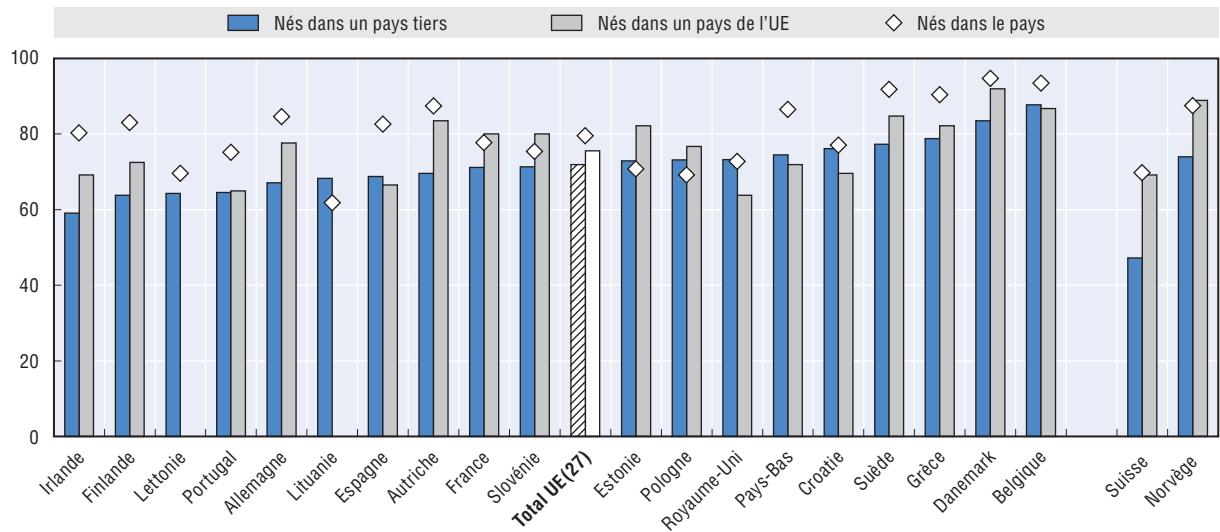
Seuls sept immigrés sur dix nés dans un pays tiers et ayant la nationalité du pays de résidence ont participé aux dernières élections nationales tenues entre 2002 et 2012 (graphique 14.28). Cette proportion est de quatre sur cinq chez les personnes nées dans le pays de résidence. Qu'ils soient nés dans un pays tiers ou au sein de l'Union européenne, les nationaux votent globalement moins souvent que les autres nationaux nés dans le pays. Le taux de participation aux élections des personnes nées hors UE est de 10 points de pourcentage inférieur à celui des personnes nées dans le pays dans les pays d'Europe du Sud, les pays nordiques, ainsi qu'en Allemagne, en Autriche ou en Irlande. Il est par contre relativement proche en Belgique ou en France.


Les immigrés originaires de pays tiers et ayant la nationalité du pays d'accueil votent plus que les personnes nées sur place dans certains pays ayant connu des modifications de frontières (Croatie, Lituanie, Pologne, etc.). Les immigrés nés hors UE ont aussi le même niveau de participation électorale que les personnes nées au Royaume-Uni. Les ressortissants du Commonwealth sont probablement une des raisons de ce niveau élevé. Comme ils ont le droit de voter aux élections nationales, ces étrangers peuvent s'habituer dès leur arrivée à se rendre aux urnes, ce qui semble impacter positivement le taux de participation aux élections.

Le taux de participation des immigrés de l'Union européenne ayant la nationalité du pays de résidence est plus élevé que celui de ceux originaires de pays tiers dans les trois quarts des pays. Il est même plus élevé que celui des nationaux nés en France ou dans les pays ayant connu des changements de frontières. La Croatie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les pays membres où les immigrés extra-communautaires votent significativement plus souvent que ceux nés dans un autre pays de l'Union européenne.

**Graphique 14.28. Participation auto-déclarée de la population nationale aux élections les plus récentes selon le pays de naissance, 2002-12**

Pourcentage des nationaux âgés de 18 ans ou plus



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218367>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.



## 14.14. Acquisition de la nationalité

### Informations de référence

#### Indicateur

L'indicateur présenté est le taux d'acquisition de la nationalité, qui est la part d'immigrés résidant depuis au moins dix ans dans le pays de résidence et ayant la nationalité de ce pays. Pour plus d'informations, voir indicateur 11.1.

#### Champ

Immigrés (personnes nées à l'étranger) de 15 ans et plus résidant dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans, la majorité d'entre eux ayant le droit d'acquérir la nationalité après cette durée. Les immigrants ayant la nationalité du pays d'accueil à la naissance (enfants d'expatriés, etc.) sont inclus car ils ne peuvent être distingués.

En moyenne, 62 % des immigrants nés dans un pays tiers et présents sur le territoire depuis au moins dix ans (immigrés de longue date) ont la nationalité du pays d'accueil en 2012-13, alors que ça n'est le cas que pour 48 % des immigrants de l'Union européenne (graphique 14.29). Avec la libre circulation au sein de l'Union, les étrangers communautaires ont en effet désormais moins d'intérêt à obtenir la nationalité du pays d'accueil pour s'assurer une installation durable.

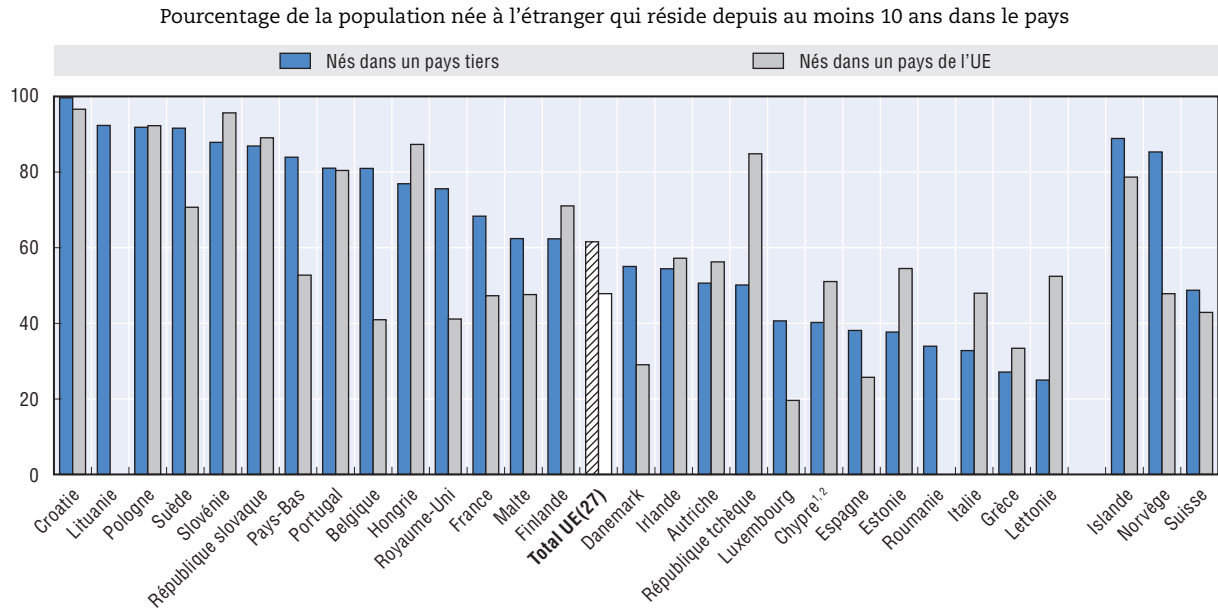
Neuf immigrants hors UE de longue date sur dix sont des nationaux dans les pays ayant été séparés ou ayant connu des changements de frontières avec des entités constituées désormais en majorité de pays tiers (Croates nés dans d'autres parties de l'ex Yougoslavie, Litvaniens nés dans d'autres parties de l'ex Union Soviétique). En effet, ces immigrants ont eu souvent l'opportunité à l'indépendance de choisir leur nationalité (prendre celle de leur pays de résidence ou conserver la nationalité de leur lieu de naissance). Trois immigrants de longue date originaires de pays tiers sur quatre ont également obtenu la nationalité dans les pays où l'acquisition est plus aisée, comme aux Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni ou en Suède. À l'inverse, moins d'un tiers des immigrants de longue date nés dans un pays tiers sont des nationaux quand la procédure d'acquisition de la nationalité est plus difficile, ou la double nationalité souvent non autorisée. C'est le cas dans les pays baltes (hors Lituanie), en Europe du Sud et au Luxembourg.

Les immigrants communautaires obtiennent moins la nationalité que ceux nés dans un pays tiers. C'est notamment le cas au Benelux, au Danemark et en Suède. Toutefois, les immigrants nés dans l'Union européenne obtiennent plus la nationalité que ceux nés dans un pays tiers dans certains pays d'Europe centrale ayant une histoire commune avec leurs voisins membres de l'Union européenne (République slovaque, République tchèque, Slovaquie). Cette plus forte part de nationaux parmi les immigrants UE est également observée dans certains pays d'Europe du Sud (Grèce, Italie) ainsi qu'en Autriche et en Finlande.

Avec un taux d'acquisition moyen de 73 % dans l'ensemble de l'Union européenne, les immigrants de longue date originaires de pays tiers sont d'autant plus naturalisés quand ils ont un diplôme du supérieur, alors que ce taux est seulement de 52 % lorsqu'ils n'ont pas ou peu de diplôme (graphique 14.30).

Les immigrants peu ou pas diplômés ont plus souvent des problèmes de maîtrise de la langue ou de méconnaissance de la culture de la société d'accueil, préalables souvent nécessaires à l'obtention de la nationalité. Les écarts d'accès à la nationalité entre immigrants de pays tiers peu ou pas diplômés et leurs homologues diplômés du supérieur peuvent atteindre jusqu'à 20 points de pourcentage dans les pays d'immigration récente (Espagne, Grèce, Italie), ou quand l'immigration provient surtout de pays aux revenus plus faibles. Ces écarts sont aussi élevés en France, où la population immigrée constituée pour une large part de personnes arrivées depuis plus de 30 ans en provenance du Maghreb est relativement peu ou pas diplômée. Souvent binationale, cette population peut choisir de ne pas déclarer sa nationalité française au cours de l'enquête, ce qui diminue artificiellement le taux de naturalisation.

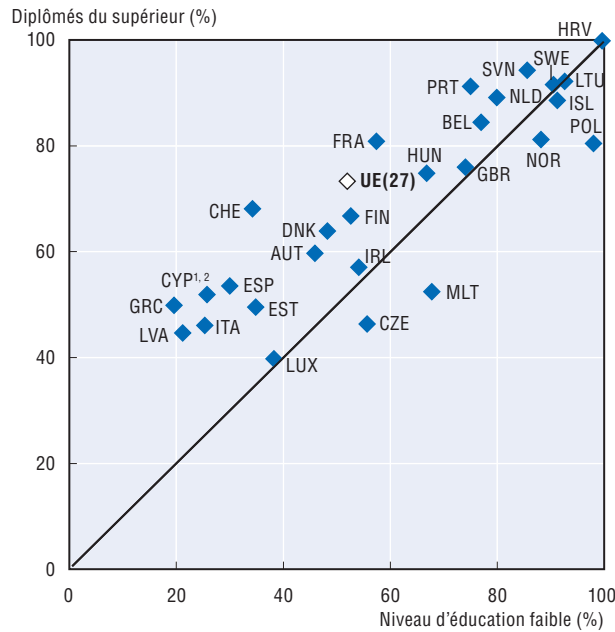
Graphique 14.29. **Pourcentage de nationaux âgés de 15 ans ou plus selon le pays de naissance, 2012-13**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218374>

Graphique 14.30. **Pourcentage de nationaux parmi les immigrés nés dans un pays tiers âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'éducation, 2012-13**

Pourcentage de la population née à l'étranger qui réside depuis au moins 10 ans dans le pays



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218396>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

### 14.15. Discrimination perçue

#### Informations de référence

##### Indicateur

La discrimination « ethnique » se définit généralement comme une différence de traitement défavorable à un individu. Ici est mesurée la proportion de ressortissants de pays tiers qui déclarent appartenir à un groupe souffrant de discrimination en raison de son appartenance ethnique, de sa nationalité ou de sa « race ». Pour plus d'informations, voir indicateur 12.1.

##### Champ

Personne de nationalité étrangère de 15 à 64 ans.

Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, sur la période 2002-12, 23 % des ressortissants d'un pays tiers se sentent appartenir à un groupe discriminé en raison de leur appartenance ethnique, de leur nationalité ou de leur « race » (graphique 14.31). Ce sentiment de discrimination est perçu de manière beaucoup moins forte chez les étrangers ayant une nationalité de l'Union européenne (9 % d'entre eux seulement).

Le sentiment de discrimination est particulièrement fort en Autriche et en Grèce, où il touche plus de deux étrangers hors UE sur cinq. Il est, de manière générale, plus souvent perçu en Europe du Sud (sauf en Espagne) ainsi qu'en France et aux Pays-Bas. Il est par contre ressenti par moins d'une personne sur cinq dans les pays nordiques, au Luxembourg et au Royaume-Uni. Bien que le sentiment d'appartenir à un groupe discriminé est plus faible chez les ressortissants de l'Union européenne, la discrimination est ressentie par plus d'un citoyen de l'Union européenne sur quatre en Grèce et plus d'un sur dix en Autriche, en Espagne ou en Irlande.

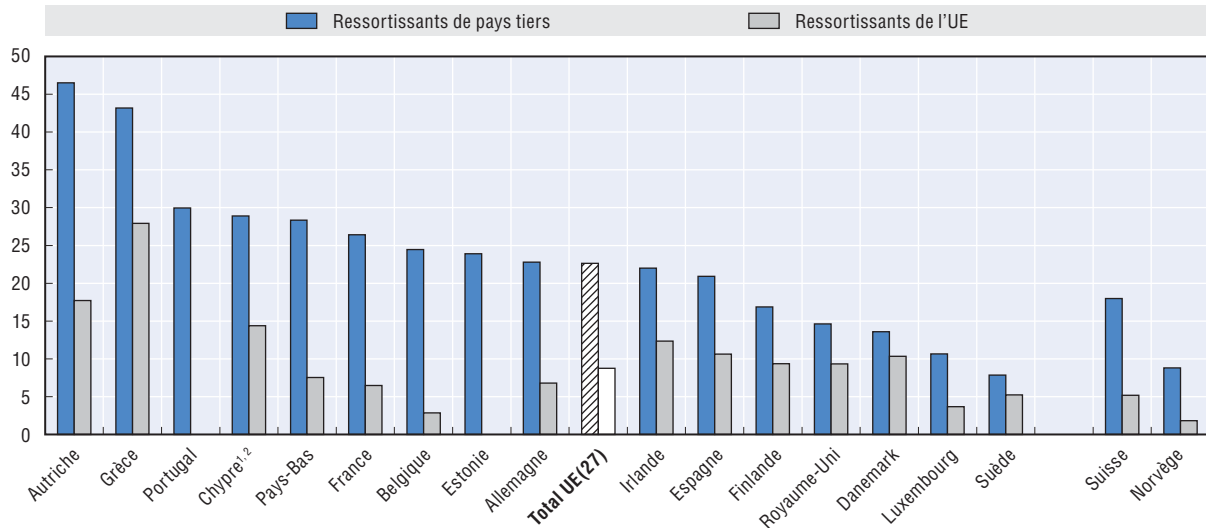
Au sein de l'Union européenne, la discrimination « ethnique » est moins ressentie par les ressortissants de pays tiers que par le passé. Elle a diminué de 4 points de pourcentage entre 2002-06 (25 %) et 2008-12 (21 %, graphique 14.A1.5). Cette diminution de la discrimination perçue touche tous les groupes d'étrangers extra-communautaires, à l'exception des chômeurs.

Sur la période 2008-12, les hommes ressortissants de pays tiers sont plus sensibles à la discrimination que les femmes ; 22 % des hommes s'en plaignent contre 20 % des femmes. La discrimination envers les étrangers (originaires de pays tiers ou de l'Union européenne) est plus souvent perçue chez les personnes de moins de 55 ans que chez les personnes plus âgées, sans qu'il soit possible de savoir si ce taux plus élevé est un effet de l'âge, de la durée de séjour ou un effet de génération.

Néanmoins, il est clair que plus les individus ont un faible niveau d'éducation, plus ils se sentent discriminés. Ainsi, 23 % des ressortissants de pays tiers peu ou pas diplômés se considèrent comme membres d'un groupe pointé du doigt, contre 16 % pour leurs homologues diplômés du supérieur (graphique 14.32). Les étrangers extra-communautaires se sentent également plus discriminés lorsqu'ils sont au chômage (27 %) que lorsqu'ils sont en emploi (23 %) ou inactifs (15 %).

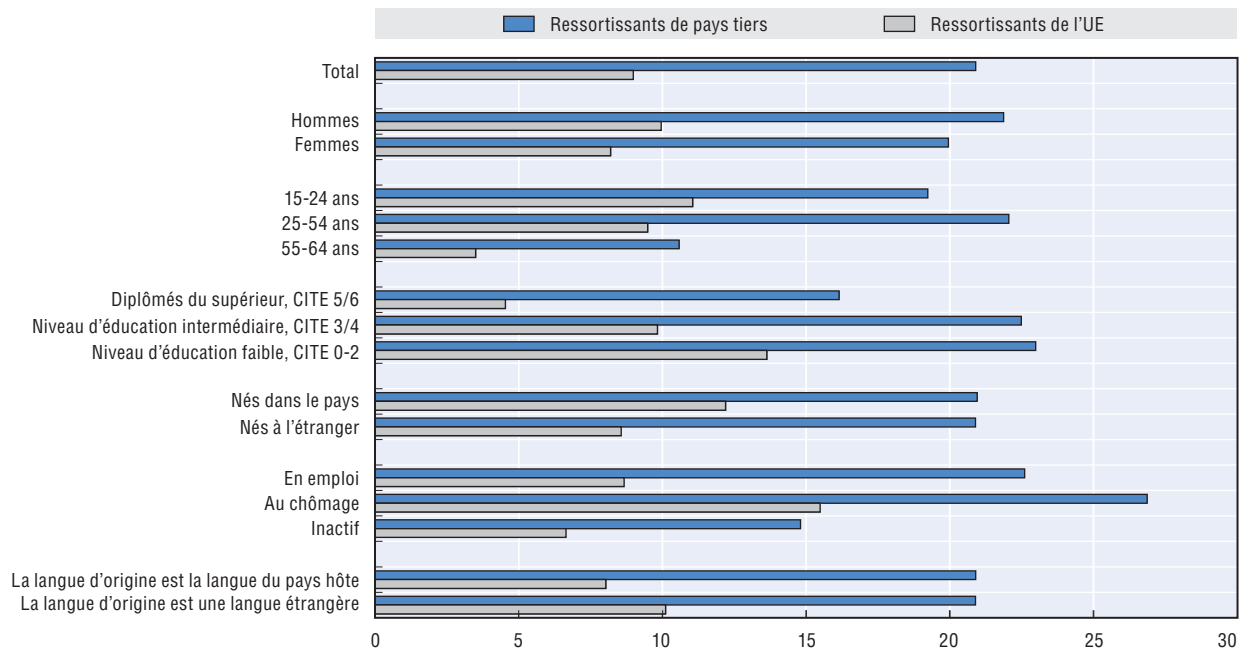
En 2002-06, qu'ils soient originaires de pays tiers ou de l'Union européenne, les étrangers se sentaient plus discriminés quand leur langue maternelle était différente de celle du pays de résidence. Ce n'est plus le cas en 2008-12 pour les étrangers hors UE : contrairement aux ressortissants communautaires, la discrimination est perçue dans les mêmes proportions quelle que soit la langue maternelle. Par ailleurs, être né dans le pays de résidence n'est pas non plus un élément suffisant pour se sentir moins discriminé. Qu'ils soient nés dans le pays de résidence ou à l'étranger, les étrangers de pays tiers se sentent aussi fréquemment discriminés. Même nés dans le pays, ils continuent donc à se sentir membres d'un même groupe ethnique, et perçoivent les traitements discriminatoires envers leur groupe de la même manière que leurs concitoyens nés à l'étranger.

**Graphique 14.31. Pourcentage de ressortissants de pays tiers et de ressortissants de pays de l'Union européenne âgés de 15 à 64 ans qui déclarent appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son appartenance ethnique, sa nationalité ou sa « race », 2002-12**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218400>

**Graphique 14.32. Pourcentage de ressortissants de pays tiers et de ressortissants de pays de l'Union européenne âgés de 15 à 64 ans dans l'ensemble des pays de l'UE qui déclarent appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son appartenance ethnique, sa nationalité ou sa « race », selon diverses caractéristiques, 2008-12**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218415>

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

## Limites de la mesure

Voir « limites de la mesure » des chapitres 5 à 12.

### Résidents de long terme

Cet indicateur doit être analysé avec beaucoup de précautions car il n'indique pas foncièrement l'accès à un statut de résident permanent pour l'étranger originaire d'un pays tiers. Certains pays d'accueil peuvent accorder un statut de résident aux ressortissants de pays tiers. Ce statut peut être encore plus protecteur que celui de résident de long terme. L'indicateur sur les résidents de long terme ne prend donc pas en compte toutes les formes de résidence permanente. Pour les pays donnant accès à ce statut plus protecteur, une faible part de résidents de long terme parmi la population étrangère ne signifie donc en rien que seulement un faible nombre d'étrangers disposent des mêmes droits que tout citoyen de l'Union européenne. Le fait que certains pays demandent des conditions supplémentaires pour l'obtention du statut de résident de long terme rend également plus complexes les comparaisons entre pays.

## Notes, sources et pour en savoir plus

### Notes des graphiques, tableaux et indicateurs

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Les marqueurs grisés signalent des différences qui ne sont pas significativement différentes de zéro au seuil de 5 %.

Graphique 14.1 : 2003 pour le Portugal au lieu de 2005.

Graphique 14.21 : « P.T » correspond à ressortissants de pays tiers et « N » à nationaux.

Graphique 14.26 et 14.27 : Les taux ajustés prédisent quels seraient les résultats de la population ressortissante de pays tiers si cette dernière avait la même structure par âge que les nationaux.

Indicateurs 14.8, 14.9, 14.10, 14.11 : les données allemandes provenant d'une autre source de données, elles ne sont pas comparables avec celles présentées dans les chapitres 8, 9 et 10.

Indicateur 14.15 : non compris les non-réponses et les « ne sais pas ».

### Notes concernant Chypre<sup>1, 2</sup>

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

**Sources**

Indicateurs 14.1 et 14.12 : Base de données d'Eurostat sur les migrations internationales et l'asile (2005-13).

Indicateurs 14.2, 14.3, 14.4, 14.5, 14.6, 14.7 et 14.14 : Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE 2006-07 et 2012-13).

Indicateurs 14.8, 14.9, 14.10, 14.11 : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC 2012), *German Socio Economic Panel* (G-SOEP 2012, échantillon de 95%).

Indicateurs 14.13 et 14.15 : Enquêtes sociales européennes (ESS) 2002-12.

**Pour en savoir plus**

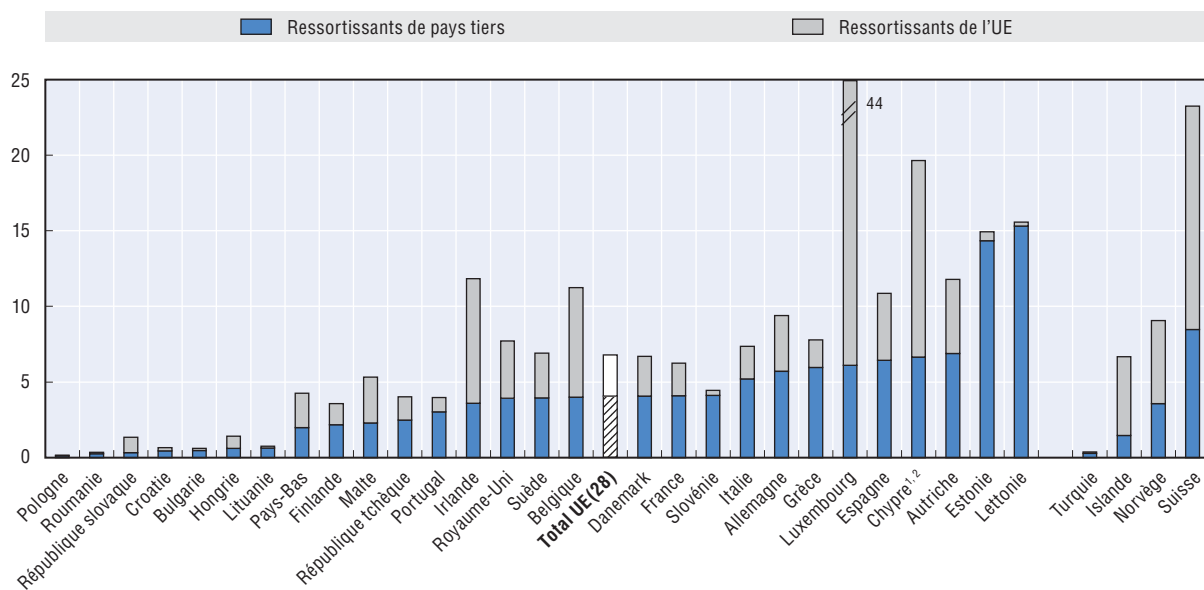
Eurostat (2014), « Les citoyens des pays non-UE sont deux fois plus susceptibles d'être en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale que les nationaux en 2013 », *Communiqué de presse Eurostat n°177/2014*, Commission européenne, Luxembourg.

Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Generation », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.

## ANNEXE 14.A1

## Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique 14.A1.1. **Ressortissants de pays tiers et ressortissants de l'UE, 2013**  
Pourcentage de la population totale

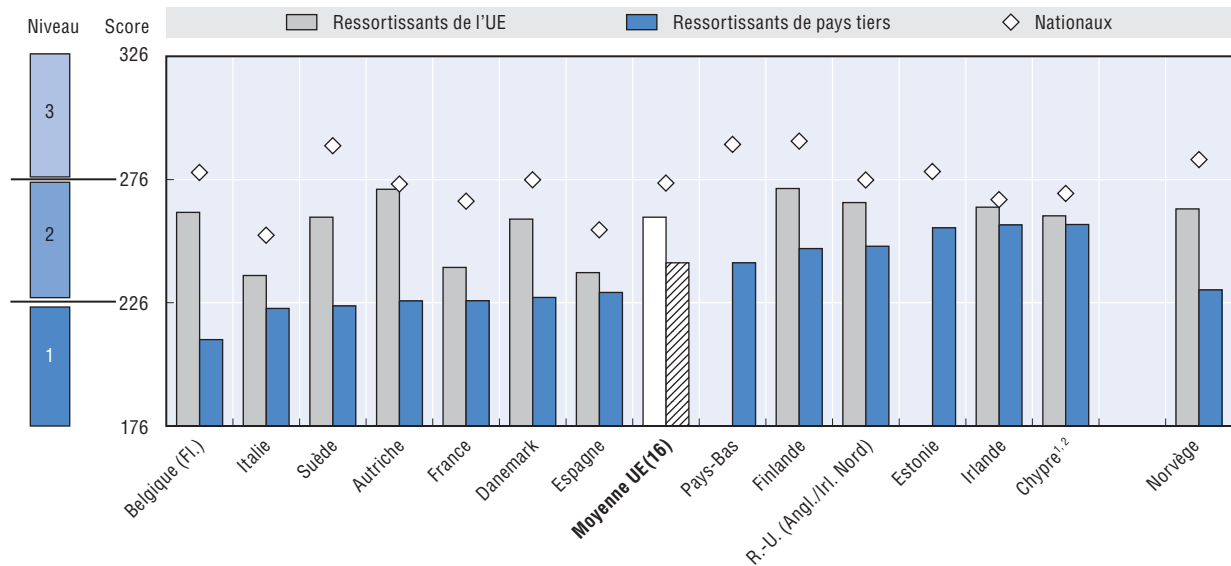


1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Base de données d'Eurostat sur les migrations internationales et l'asile (2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933218489>

Graphique 14.A1.2. Niveau ajusté de performance moyenne en littératie selon le lieu de naissance parmi les 16-64 ans, 2012



Note : Les écarts sont ajustés en fonction de l'âge, du sexe et du niveau d'éducation.

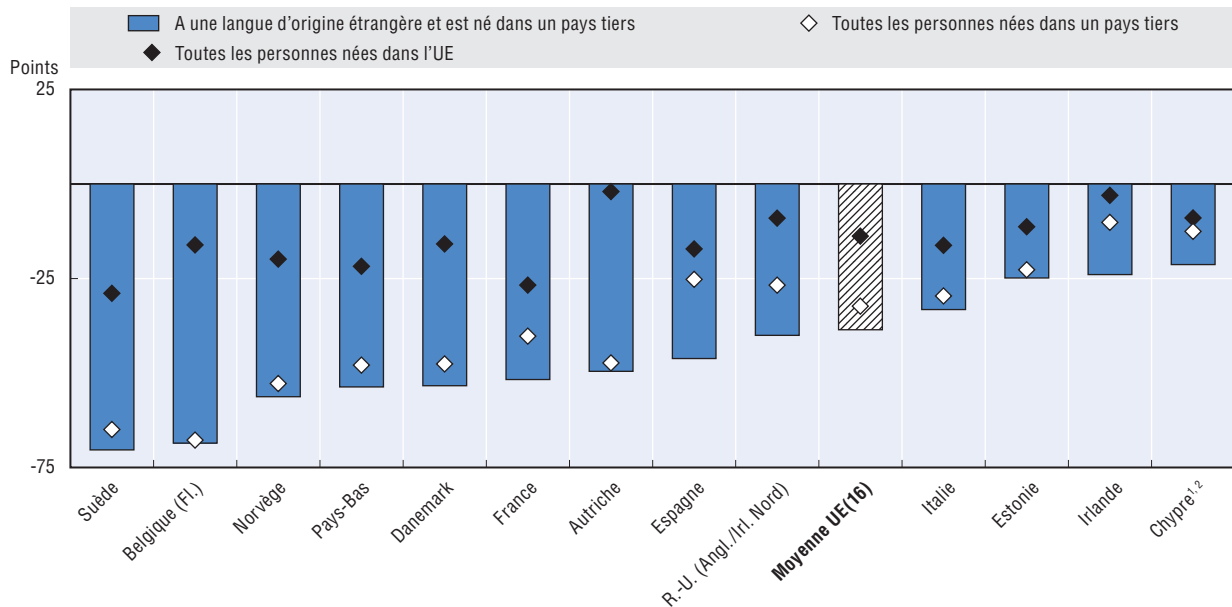
1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218496>

Graphique 14.A1.3. Niveau ajusté de performance moyenne en littératie selon le pays de naissance et la langue d'origine, 16-64 ans, 2012

Écarts en points de pourcentage avec les personnes nées dans le pays



Note : Les écarts sont ajustés en fonction de l'âge, du sexe et du niveau d'éducation.

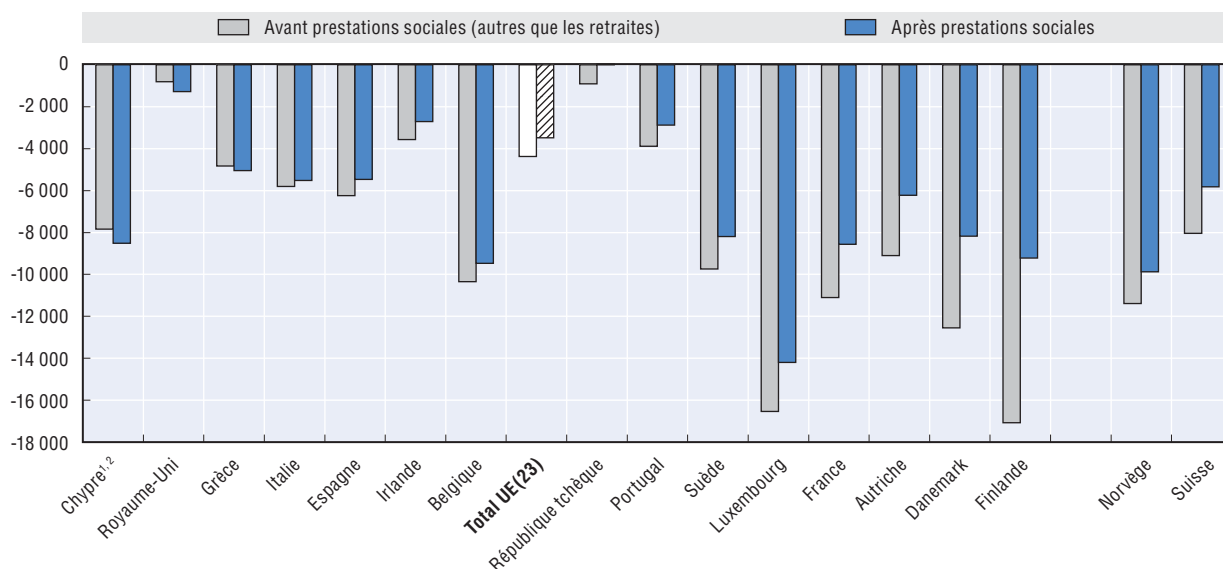
1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218503>



**Graphique 14.A1.4. Écarts de revenus disponibles annuels équivalents médians entre les ménages de ressortissants de pays tiers et les ménages de nationaux, avant et après prestations sociales (autres que les retraites et pensions de réversion), 2012**  
Écarts (EUR) entre les ressortissants de pays tiers et les nationaux



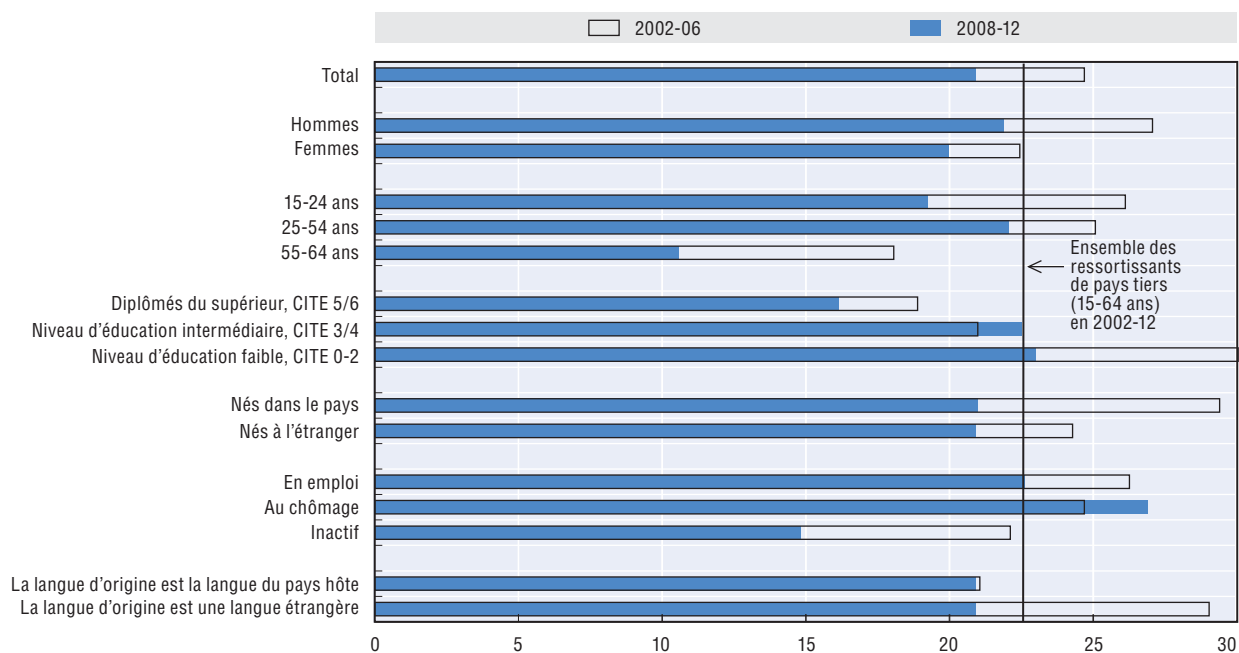
Note : Les retraites et pensions de réversion sont incluses dans toutes les données de revenus

1, 2 : Voir la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), 2012 German Socio Economic Panel (G-SOEP 2012, échantillon de 95%).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218510>

**Graphique 14.A1.5. Pourcentage de ressortissants de pays tiers et de ressortissants de pays de l'UE âgés de 15 à 64 ans dans l'ensemble des pays de l'UE qui déclarent appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de son appartenance ethnique, sa nationalité ou sa « race », selon diverses caractéristiques, 2002-06 et 2008-12**



Source : Enquêtes sociales européennes (ESS 2002-12).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933218528>

## Glossaire

**Actif/active** : La population active comprend les personnes en emploi ou au chômage.

**Chômeur** : Personne sans emploi en recherche active de travail au cours des quatre dernières semaines et disponible pour travailler dans les deux semaines.

**Classification internationale type de l'éducation (CITE)** : Cette classification a été développée par l'UNESCO pour faciliter les comparaisons entre pays de statistiques et d'indicateurs d'éducation. Elle se base sur des définitions uniformisées en accord avec la communauté internationale. [www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-standard-classification-of-educationFR.aspx?SPSLanguage=FR](http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-standard-classification-of-educationFR.aspx?SPSLanguage=FR).

**Classification internationale type des professions (CITP-88)** : Outil développé par l'Organisation Internationale du Travail afin de classer les métiers en groupes clairement définis, en fonction des tâches qu'implique l'emploi. Elle a été établie à des fins statistiques et se prête aux comparaisons internationales. [www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm](http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm).

**Descendant d'immigrés** : Se reporter à : « Descendant né dans le pays de parents immigrés ».

**Descendant né dans le pays de couples mixtes (ou « avec des origines mixtes »)** : Personne née dans le pays de résidence actuel d'un parent né dans le pays et d'un parent immigré.

**Descendant né dans le pays de parents immigrés** : Personne née dans le pays de résidence actuel de deux parents immigrés.

**Descendant né dans le pays de parents nés dans le pays (ou « descendants de natifs »)** : Personne née dans le pays de résidence actuel de deux parents nés dans le pays.

**Diplômé du supérieur** : Tout individu ayant un diplôme classé au niveau 5-6 de la CITE (détenteur d'un diplôme de troisième cycle du supérieur). Ils ont au minimum achevé le premier cycle d'un enseignement supérieur.

**Élève résilient** : Étudiant issu d'une famille socialement défavorisée d'après l'indice PISA SESC (famille classée dans le premier quartile en fonction de cet indice) mais dont les résultats les classent dans le quartile des élèves les plus performants dans le pays où ils sont scolarisés.

**Enfant né dans le pays d'un couple mixte (ou avec des origines mixtes)** : Mineur né dans le pays de résidence actuel d'un parent né dans le pays et d'un parent immigré et vivant toujours dans le même ménage que ses parent(s).

**Enfant né dans le pays de parents immigrés** : Mineur né dans le pays de résidence actuel de deux parents immigrés et vivant toujours dans le même ménage que ses parent(s).

**Enfant né dans le pays de parents nés dans le pays :** Mineur né dans le pays de résidence actuel de deux parents nés dans le pays et vivant toujours dans le même ménage que ses parent(s).

**Immigré :** Personne née à l'étranger.

**Immigré arrivé à l'âge adulte :** Immigré arrivé à l'âge de 15 ans ou plus.

**Immigré arrivé pendant l'enfance :** Immigré arrivé avant l'âge de 15 ans.

**Immigré de longue date (ou installé) :** Immigré qui vit dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans. Parfois appelé « immigré de long terme ».

**Immigré récent :** Immigré entré dans le pays d'accueil au cours des cinq dernières années, sauf mention contraire. Pour certains indicateurs, toutefois, c'est une période de dix ans qui est retenue.

**Inactif/inactive :** Personne sans emploi qui n'est pas au chômage.

**Indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC) :** L'environnement social et économique d'un étudiant est un concept vague et difficile à mesurer. Le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) l'évalue à partir de son indice SESC. Les variables incluses dans cet indice sont le niveau d'éducation et la profession des parents, une estimation de la richesse monétaire de la famille, ainsi que le nombre et la nature des ressources culturelles disponibles au sein du ménage. Un étudiant est considéré comme socialement privilégié lorsqu'il figure parmi les 25 % des étudiants ayant le plus haut indice SESC. Il est considéré comme socialement défavorisé lorsqu'il appartient aux 25 % des étudiants ayant le plus faible indice SESC.

**Langue étrangère :** Langue d'origine qui n'est pas une langue officielle du pays de résidence.

**Logement ordinaire :** Un logement ou une résidence ordinaire est un lieu de résidence qui n'est pas un hôtel, un foyer, une maison de retraite, un camp militaire, un campement, un hôpital ou une prison, etc.

**Ménage :** Une, deux, ou plusieurs personnes qui résident habituellement ensemble et partagent certaines commodités (cuisine, salle de bain, toilettes et pièces à vivre).

**Ménage autochtone (ou natif) :** Ménage dont au moins une personne responsable est née dans le pays de résidence actuel. Les ménages autochtones incluent les ménages mixtes, dont un membre responsable est né à l'étranger.

**Ménage immigré :** Ménage dont toutes les personnes de référence (une ou deux personnes) sont nées à l'étranger.

**Moyenne OCDE :** Quand il est impossible de calculer le total OCDE, la moyenne OCDE non pondérée est calculée. Dans ce cas, chaque pays de l'OCDE est considéré comme une entité unique de même poids. La « moyenne OCDE » est donc la moyenne arithmétique des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. Le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

**Moyenne UE :** Quand il est impossible de calculer le total UE, la moyenne UE non pondérée est calculée. Dans ce cas, chaque pays de l'UE est considéré comme une entité unique de même poids. La « moyenne UE » est donc la moyenne arithmétique des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. Le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

**Nationalité du ménage :** Un ménage de ressortissants originaires d'un pays tiers est un ménage dont toutes les personnes responsables ont la nationalité d'un pays tiers. Un ménage de ressortissants de l'UE est un ménage dont toutes les personnes responsables ont une nationalité étrangère d'un des pays de l'UE, ou dont c'est le cas pour un seul membre responsable du ménage et que l'autre membre a la nationalité d'un pays tiers. Un ménage de nationaux comprend au moins un membre responsable ayant la nationalité du pays de résidence.

**Nouveaux États Membres (NEM) :** Pays entrés dans l'Union européenne à partir de 2004. Les NEM sont la Bulgarie, la Croatie, Chypre<sup>1, 2</sup>, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie.

**Origine immigrée :** Une personne d'origine immigrée (ou issue de l'immigration) est soit une personne née à l'étranger (immigrée) ou une personne née dans le pays ayant au moins un parent immigré, sauf mention contraire.

**Pays à revenus élevés :** D'après la Banque mondiale, un pays à hauts revenus est un pays dont le revenu national brut par habitant est d'au moins 12 746 EUR. Pour plus d'informations, voir [http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups#High\\_income](http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups#High_income).

**Pays à revenus moins élevés :** Pays qui n'est pas classé dans la catégorie des pays à hauts revenus d'après la Banque Mondiale (voir « pays à revenus élevés »).

**Pays tiers :** Tout pays qui n'est pas membre de l'Union européenne en 2015. Les pays membres de l'Union européenne sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre<sup>1, 2</sup>, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède.

**Personne de référence (ou « personne responsable du ménage ») :** Définition différente selon la source de données utilisée :

*Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) :* Une ou deux personnes dites « responsables du ménage » sont identifiées. Il s'agit des personnes propriétaires ou locataires du logement, ou de la personne à qui est confié le logement si celui-ci est occupé à titre gratuit. Si plus de deux personnes partagent cette responsabilité, les deux plus âgées sont retenues.

*Israeli Labour Force Survey :* La personne de référence est celle qui remplit le questionnaire ménage. Son partenaire (le cas échéant) est considéré comme la seconde personne de référence.

*US Current Population Survey :* Le terme « *householder* » désigne la personne (ou une des personnes) dont le nom figure sur le contrat de location ou de vente du logement, ou sinon toute autre personne adulte, à l'exception des sous-locataires, pensionnaires ou personnels de maison. Si le logement est détenu ou loué conjointement par un couple, la personne de référence est indifféremment l'un ou l'autre membre du couple.

Le concept de « personne de référence » ou de « chef de ménage » n'est pas utilisé en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. À défaut, ont été retenues comme personnes de référence dans cette publication, la personne ayant le salaire le plus élevé et son partenaire (le cas échéant).

**Personne en emploi :** Dans cette publication, les définitions utilisées sont celles de l'Organisation internationale du travail (OIT). Une personne en emploi est un individu qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou qui a un emploi mais est absent. Cette définition est utilisée dans toute la publication à l'exception de l'indicateur 8.3, où une personne en emploi doit avoir été en emploi pendant au moins 7 mois au cours de l'année.

**Personne peu ou pas diplômée :** Toute personne sans diplôme ou dont le diplôme est classé au niveau 0, 1 ou 2 de la CITE. Elle a, au mieux, achevé des études du premier cycle du secondaire.

**Personne responsable :** Voir « personne de référence ».

**Population active :** Population disponible pour travailler, qu'elle soit en emploi ou au chômage.

**Ressortissant de pays tiers :** Un ressortissant de pays tiers est un citoyen d'un pays hors UE qui réside légalement dans l'Union européenne. Cette notion est uniquement applicable dans le contexte de l'Union européenne.

**Statut migratoire du ménage :** Ce statut est déterminé par le pays de naissance des personnes de référence (personnes responsables) du ménage. Un ménage immigré est un ménage dont toutes les personnes responsables (une ou deux personnes) sont nées à l'étranger. Un ménage autochtone (ou ménage natif) est un ménage dont au moins une personne responsable est née dans le pays. Parmi les ménages autochtones, un ménage « mixte » est un ménage dont une des personnes responsables est née à l'étranger.

**Taux ajusté :** Un taux ajusté indique quels seraient les résultats des immigrés et de leurs descendants si leurs caractéristiques sociodémographiques étaient les mêmes que celles de la population de référence. Les ajustements sont effectués en utilisant la décomposition Oaxaca-Blinder. Les caractéristiques prises en compte dans les ajustements dépendent du sujet traité.

**Total OCDE :** Le total OCDE est la statistique de base généralement utilisée pour les pays de l'OCDE. Il prend en compte les différences de taille de population entre pays. Le nombre de pays pris en compte dans ce calcul est indiqué entre parenthèses.

**Total UE :** Le total UE est la statistique de base généralement utilisée pour les pays de l'Union européenne. Il prend en compte les différences de taille de population entre pays, comme si l'UE était un unique pays. Le nombre de pays pris en compte dans ce calcul est indiqué entre parenthèses.





# Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015

## TROUVER SES MARQUES

### Sommaire

- Chapitre 1. Introduction et vue d'ensemble
- Chapitre 2. Caractéristiques sociodémographiques de la population immigrée
- Chapitre 3. Caractéristiques spécifiques à la population immigrée
- Chapitre 4. Caractéristiques des ménages immigrés
- Chapitre 5. Résultats des immigrés sur le marché du travail
- Chapitre 6. Qualité de l'emploi des immigrés
- Chapitre 7. Compétences cognitives et formation des adultes immigrés
- Chapitre 8. Revenus des ménages immigrés
- Chapitre 9. Le logement des immigrés
- Chapitre 10. État de santé et accès aux soins des immigrés
- Chapitre 11. Engagement civique des immigrés
- Chapitre 12. Cohésion sociale et population immigrée
- Chapitre 13. Les jeunes issus de l'immigration
- Chapitre 14. Les ressortissants des pays tiers au sein de l'Union européenne

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

